Par **Clément MABI**

Le débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique : entre espoirs d'inclusion et contournement de la critique sociale

Thèse présentée
pour l'obtention du grade
de Docteur de l'UTC



Soutenue le 28 novembre 2014
Spécialité : Sciences de l'information et de la communication

D2148

UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE COMPIÈGNE

ÉCOLE DOCTORALE « SCIENCES DE L'INGÉNIEUR »

Thèse de doctorat en

Sciences de l'information et de la communication

Présentée et soutenue en public par

Clément Mabi

Le vendredi 28 novembre 2014

Le débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique.

Entre espoirs d'inclusion et contournement de la critique sociale

Directeurs de thèse :
Laurence Monnoyer-Smith
Serge Bouchardon

Jury : Loïc Blondiaux, Professeur, Université Paris 1- Panthéon-Sorbonne (Président du jury)
Serge Bouchardon, Professeur, Université de Technologie de Compiègne (co-directeur de thèse)
Francis Chateauraynaud, Directeur d'étude, EHESS (examinateur)
Virginie Julliard, maître de conférence, Université de Technologie de Compiègne (examinatrice)
Joëlle Le Marec, Professeure, Université Paris 7 (rapporteure)
Laurence Monnoyer Smith, Professeure, Vice-présidente de la CNDP (co-directrice de thèse)
Jacques Walter, Professeur, Université de Lorraine (rapporteur)

UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Thèse de doctorat

Le débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique.

Entre espoirs d'inclusion et contournement de la critique sociale

Clément MABI

Directeurs de thèse **: Laurence Monnoyer-Smith**
Serge Bouchardon

Remerciements :

Si l'écriture de la thèse est un moment de travail solitaire, la réalisation de la recherche est une aventure collective, faite de nombreuses rencontres et collaborations. Je tiens ici à remercier tous ceux qui m'ont apporté leur soutien et leur aide pendant les quatre années de ce travail doctoral.

Mes premiers remerciements vont à ma directrice, Laurence Monnoyer-Smith, pour son soutien qui n'a jamais faibli, ses encouragements amicaux et ses conseils qui ont permis à ce travail d'aboutir. C'est grâce à sa confiance et à son encadrement que j'ai pu découvrir le monde de la concertation et du débat public dans des conditions si favorables. Je remercie Serge Bouchardon d'avoir accepté ma co-direction et pour sa bienveillance tout au long de ce travail.

Je remercie bien entendu les membres du jury qui me font l'honneur de lire et de commenter ce travail.

Je tiens également à remercier Françoise Massit-Folléa du programme Vox Internet pour m'avoir fait confiance au moment où j'en avais le plus besoin, en me mettant un pied dans le monde de la recherche. Je remercie aussi Françoise Thibault de la FMSH pour son soutien et son amitié qui m'ont beaucoup aidé à terminer l'écriture.
Je souhaite aussi remercier Romain Badouard pour son indéfectible amitié et pour avoir été de « tous les bons coups » jusqu'à la phase de relecture du manuscrit... J'associe à ces remerciements Guillaume Sire, pour la qualité des échanges que nous pouvons avoir, à l'image de notre précieuse amitié. En plus d'être des collègues que j'admire, vous êtes des amis formidables et je me réjouis de nos futures collaborations.

Je remercie ensuite Virginie Julliard de l'UTC pour son soutien et son amitié qui ont largement contribué à la réussite de ce travail. Je me réjouis notamment de nos collaborations pédagogiques à venir au sein du mineur Communication Controverses et Technologies en construction.
Je tiens à saluer chaleureusement mes collègues du laboratoire COSTECH de l'UTC et notamment mes camarades doctorants (Cléo Collomb, Yohan Barres et les autres). Je remercie plus particulièrement les membres de l'équipe EPIN de m'avoir offert un tel cadre de travail grâce à des discussions aussi stimulantes que conviviales. Je n'oublie pas non plus de remercier l'équipe de secrétariat pour m'avoir tant de fois rendu service et aidé à organiser mes déplacements.
Une pensée va à mes étudiants rencontrés à l'UTC et ailleurs pour m'avoir permis de formuler et reformuler mes idées pour être capable de les exprimer le plus clairement possible. Dans ce cadre je remercie les membres du département TSH et sa directrice Nathalie Darène.

Merci également aux membres du réseau DEL (Stéphanie Wojcik, Simon Gadras, Fabienne Greffet, Gérard Loiseau et bien entendu Laurence Monnoyer-Smith) pour la richesse des échanges et le dynamisme des collaborations permises par le réseau. Dans ce cadre j'ai eu l'occasion de travailler plus particulièrement avec Anaïs Theviot que je salue.
Plus largement je remercie les collègues et amis rencontrés au cours de ces quatre ans: Francesca Musiani, Valérie Schaffer de l'ISCC pour leur chaleureuse amitié, Samuel Goëta pour son enthousiasme et son envie de faire bouger les lignes, David Prothais pour nos passionnants échanges sur la CNDP et ses relectures stimulantes, Nicolas Auray, Antonio Casilli, François Huguet et Jérôme Denis de Telecom, Laurent Di Filippo du CREM, Florian Hémont, Romain Huet et Olivier Sarrouy de Rennes ...
Ce travail a également bénéficié du cadre stimulant proposé par le GIS Participations et l'équipe de la revue du même nom : Jean-Michel Fourniau, Julien Talpin (merci pour les retours si stimulants aux moments clés de ce travail!) et Loïc Blondiaux.
Les différents projets de recherche auxquels j'ai collaboré ont tous été des étapes structurantes dans ma réflexion: je remercie les équipes des projets CDE, PRECIP, Parthage, SACRED et l'équipe Transpolo d'Avignon rencontrée plus récemment.
Je remercie également Stéphane Olivesi et l'équipe de la revue Politiques de Communication de m'avoir accueilli dans son comité de rédaction.

Bien évidemment je tiens à remercier tous les acteurs de terrain qui ont pris le temps d'échanger avec moi et de m'aider à forger mes questionnements et mes convictions sur le débat public.
Je tiens également à saluer les acteurs de la « société civile » pour leurs engagements et le travail accompli pour améliorer le fonctionnement de notre démocratie : la FING et Jacques-François Marchandise ; Parlement & Citoyens et Démocratie Ouverte les projets d'Armel Le Coz et Cyril Lage; Luc Picot et Patrice Carré de Décider Ensemble et Samuel Tiercelin d'Open Odyssey.

Enfin je remercie le « bureau des cools » à la FMSH pour ces conditions si agréables de rédaction: Chloé Lepart, Amélie Vairelles, Bénédicte André et Céline Bénéjant.

Mes derniers mots vont à mes proches : mes amis, ma soeur, mes parents pour m'avoir donné le goût des lettres et de la discussion politique, à Adeline ma compagne pour son incroyable soutien de tous les instants. Merci de m'avoir accompagné dans ce projet et de lui avoir permis de cohabiter avec celui de notre jeune famille... Et bien sûr Arthur, mon fils, ne serait-ce que pour m'avoir rappelé qu'à un moment il faut bien terminer.

Résumé

L'objectif de cette thèse est d'étudier les débats publics tels qu'organisés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), et plus particulièrement les usages du numérique pour venir « équiper » les dispositifs participatifs mis en place. Le travail mené en Sciences de l'information et de la Communication (SIC) interroge le rôle de la configuration des dispositifs de médiation dans la constitution des publics. Il s'agit d'observer comment les choix techniques effectués pour organiser la discussion contribuent à la sélection des publics, dans la mesure où ils leur permettent plus ou moins d'exprimer le lien qui les relie à l'objet du débat. Nous parlerons de leur « concernement » pour qualifier ce lien.

Pour mener à bien notre enquête, nous avons mis en place une méthodologie originale de comparaison des espaces « en ligne » et « hors ligne », mobilisée sur trois études de cas : le débat Ivry Paris-XIII sur la rénovation d'un incinérateur de déchets ménagers, celui sur le projet de Parc éolien en mer des Deux Côtes et enfin celui sur le projet CIGEO, le centre d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure.

L'enjeu de la thèse est de montrer qu'en fonction des situations, la méthodologie du débat public est plus ou moins mise à l'épreuve par l'objet débattu. Les usages du numérique diffèrent également : s'il est parfois porteur d'espoirs d'inclusion de nouveaux publics dans le débat, il peut également être utilisé pour contourner l'expression de la critique sociale. Dans ces derniers cas, nous montrerons comment une forme de « gouvernementalité numérique » contribue à mettre à distance les critiques les plus radicales pour que le débat puisse se tenir, malgré tout.

Mots clés : débat public CNDP ; dispositifs participatifs, publics, numérique, médiation, inclusion, concernement, gouvernementalité.

The goal of this thesis is to study public debate as organized by the Commission of Public Debate (Commision Nationale du Débat Public – CNDP), and more specifically how they have employed digital solutions to "augment" the traditional channels of public participation. The manuscript is a work of Information and Communication Sciences and analyzes the role of the mediating technological devices, their configuration, and the public commons that they create. More precisely, we will discuss the technological choices that were made during the organization of the debate and to what degree these choices help or hinder the public to express their relationship and their point of view to the object of debate. Approaching the discussion in this manner will require an in depth understanding of the public's line of concern and degree of investment.

At the center of our investigation, we have designed a methodology that allows for the comparison of digital forums of debate to their traditional counterparts. This has been put into practice through three case studies : first, the debate Ivry Paris-XIII regarding the modernization of the municipality's waste incinerator ; another on the wind farm in the "Mer des Deux Côtes" ; and finally, the debate concerning the project CIGEO, the landfill for nuclear waste in Bure, France.

The main contribution of this thesis is to show that regardless of how the process is organized, the public debate depends more or less to the subject of debate. The medium through which the debate takes place shares the same quality : even if technological platforms for debate may sometime bring hope for a fair argumentation, it can just as easily be abused so as to mischaracterized the true nature of the public's grievances. In these cases, we show how a form of digital governmentality will arise to expel the most radical ideas so that the debate can go on, nonetheless.

Key words : public concern, participative device, online participation, mediation, inclusion.

TABLE DES MATIERES

Introduction générale 14

Partie 1 : « Représenter son objet de recherche » 40

Chapitre 1 : La procéduralisation des discussions sur les sujets controversés 40

Introduction : 40

1.1) La CNDP et le défi de l'institutionnalisation 41

1.1.1) Une institutionnalisation mise à l'épreuve 41

1.1.2) Un contexte propice à la montée en puissance du débat public 44

1.1.3) Un cadre juridique qui pousse vers une meilleure intégration de la participation 46

1.1.4) Le cadre et le fonctionnement du débat public CNDP 51

1.2) Le cadre de la démocratie dialogique : rendre discutable l'incertain. 57

1.2.1) Pourquoi étudier la démocratie technique ? 58

1.2.2) L'entrée par les controverses 61

1.2.3) Le traitement démocratique des controverses 62

1.3) Les critiques du modèle dialogique et des forums hybrides. 70

1.3.1) Les critiques systémiques 71

1.3.2) Les critiques du modèle dialogique 73

1.3.3) Les critiques sur l'idéal normatif de la co-construction 78

Conclusion : 80

Chapitre 2 : Organiser les interactions pour fabriquer les publics 81

Introduction : 81

2.1) Capter la démocratie par ses « instruments » 83

2.1.1 Ordonner le pluralisme du monde socio-politique 83

2.1.2) La démocratie « en train de se faire » : entre description fine et prise en compte des conflits entre acteurs 86

2.1.3) Prendre en compte la pluralité des scènes de l'espace public 89

2.2) Comprendre comment se construit le « concernement » des publics 94

2.2.1) À l'origine du concernement 95

2.2.2) Identifier les « populations concernées » 97

2.2.3) Quand l'objet technoscientifique suscite du concernement 99

2.3) L'approche SIC des procédures de débat public 103
2.3.1) Conceptualiser le concernement à travers les médiations..... 103
2.3.2) Mobiliser le concept de « dispositif »..... 112
2.3.3) De la diversité des usages du concept de dispositif en SIC..... 114
Conclusion : 120

Chapitre 3 Méthodologie : mener l'enquête dans un environnement « hybride ». 122
Introduction : 122
3.1) Construire une démarche de recherche 123
3.1.1) Comment se positionner par rapport à son objet de recherche ?..... 123
3.1.2) Intégrer la réflexivité à la démarche d'enquête 130
3.1.3) Ouvrir la boîte noire de la démarche de recherche..... 131
3.1.4) Délimiter et appréhender son terrain 134
3.2) Aborder son terrain..... 135
3.2.1) Multiplier les entrées sur l'objet de recherche..... 135
3.2.2) Comment saisir la construction dispositive du concernement ?..... 137
3.2.3) Composer avec un environnement « hybride »..... 138
3.3) Définir sa démarche d'enquête..... 141
3.3.1) Articuler des méthodes pour entrer dans son objet de recherche 141
3.3.2) Analyser la relation entre l'objet technoscientifique et ses publics..... 144
Conclusion : 157

Partie 2 : « Appréhender les publics des débats »..... 160

Chapitre 4 : un ou des modèles de débat public ?..... 160
Introduction..... 160
4.1) Un modèle de débat public CNDP ?..... 162
4.1.1) La gouvernance de la CNDP : diversité des approches et rapports de pouvoir 162
4.1.2) Le fonctionnement des CPDP : aménager le cadre général du débat..... 165
4.1.3) L'équipement du débat public : se démarquer avec le numérique ?..... 173
4.2) Le débat et ses publics : entre conceptions normatives et ambiguïtés constitutives 175
4.2.1) Quand le public est cantonné à un rôle consultatif..... 176

4.2.2) Privilégier l'inclusion des arguments à celle des publics ? 179
4.2.3) Le débat comme lieu d'émergence des « collectifs hybrides » 182
4.2.4) Aller à la recherche du grand public ? 184
4.2.5) Quels périmètres pour quels publics ? 186
4.3) Le positionnement hésitant de l'institution CNDP par rapport aux publics des débats 190
4.3.1) Une institution entre ouverture au public et impératif de légitimité 191
4.3.2) Faire clairement de la CNDP une institution tournée vers les citoyens? 195
Conclusion : 198

Chapitre 5 : Pourquoi « l'objet » compte ? 200
Introduction : 200
5.1) Ce que le dispositif fait à l'objet 202
5.1.1) Définir le « problème » mis en débat 202
5.1.2) Analyser le cadrage pour saisir la construction du sens 204
5.2) Ivry Paris XIII. La mise en débat des déchets ménagers 209
5.2.1) Présentation du débat d'Ivry/Paris XIII 209
5.2.2) Ivry Paris XIII : débattre du « déjà là » 211
5.2.3) La mise en discussion de l'opportunité par la médiation de la CPDP 221
5.3) Débattre de l'éolien en mer à travers le projet des Deux Côtes. 224
5.3.1) Présentation du projet de parc éolien en mer des deux côtes et son débat 224
5.3.2) Concilier l'urgence et la performance dans un projet 227
5.3.3) Comment articuler différentes échelles de débat dans le cadrage ? 237
Conclusion : 240

Chapitre 6 : Équiper le débat en ligne 243
Introduction : 243
6.1) Ivry Paris XIII : De la difficulté de mobiliser sans « poser le problème » 245
6.1.1) S'équiper pour maintenir le cadrage ouvert sur l'opportunité du projet 245
6.1.2) Organiser l'imbrication des formats pour légitimer la participation en ligne 248
6.1.3) Un design conçu pour baisser le coût d'entrée dans la participation 255
6.1.4) L'appropriation du dispositif par les participants : entre déceptions et stratégies 259
6.2) Faire cohabiter les publics du débat des Deux Côtes 279
6.2.1) Articuler différentes échelles de débat dans le dispositif 279

6.2.2) Quand la technique incarne la volonté de « faire cohabiter » les publics 282
6.2.3) Un modèle de participation orienté vers le dialogue thématique et l'inclusion 287
6.2.4) Une répartition des publics dans les formats d'expression 290
Conclusion : 312

Partie 3 : « Web et démocratie : vers un régime de gouvernementalité numérique ? » 314

Chapitre 7 : CIGEO : passer le débat en ligne 314
Introduction : 314
7.1) Un Cadrage : sous tensions. 318
7.1.1) Le refus du cadrage orienté projet 318
7.1.2) Un maître d'ouvrage installé dans une posture pédagogique 319
7.1.3) Le « non-cadrage » de la CPDP 326
7.2) L'important c'est de participer ? Quand le *design* protège le débat « à tout prix » 332
7.2.1) Une approche classique de l'équipement du débat mise sous tension 332
7.2.3) Un design entre « rustine » et mise à distance 336
7.2.4) La volonté de faire participer, « malgré tout » 346
7.2.5) La conférence de citoyens : un mini-public pour augmenter la légitimité du débat ?351
7.3 Les différentes façons de faire publics dans le débat CIGEO 358
7.3.1) La convergence des opposants vers le boycott 359
7.3.2) La stratégie du blocage 364
7.3.3) Quelle appropriation du débat réorienté par les publics ? 367
7.3.4) Faire une place aux concernements axiologiques pour rendre possible la discussion du projet 373
Conclusion : 383

Chapitre 8 : Les défis du dialogisme dans un monde incertain 386
Introduction : 386
8.1) Le débat public mis à l'épreuve par le projet CIGEO ? 388
8.1.1) Un bilan en demi-teinte, révélateurs de faiblesses 388
8.1.2) De la difficulté de définir le périmètre du débat 389
8.1.3) Vers une remise en cause de l'égalité des arguments ? 393
8.1.4) Les limites d'un faible rapport à la décision 395
8.1.5) La remise en cause d'une approche dialogique du débat 396

8.2) Peut-on débattre de tout ? Et avec tout le monde ? 398
8.2.1) Participer c'est accepter ? De la nécessité d'intégrer la critique au débat. 398
8.2.2) Les différentes formes de la critique sociale dans le débat 401
8.2.3) Mode d'action et rapport aux dispositifs participatifs des opposants 412
8.2.4) Refus du monde commun et convergence des luttes 416
8.3) Quand le numérique oriente les pratiques 421
8.3.1) Organiser la participation des publics à travers le dispositif numérique : une nouvelle forme de gouvernementalité numérique ? 421
8.3.2) Lorsque le dispositif « incite » le citoyen à venir participer 425
8.3.3) Fixer les règles du jeu. La participation comme équilibre entre possibles et contraintes 426
8.3.4) La contrainte par l'encadrement de l'action et la définition des normes. 429
Conclusion : 430

Conclusion générale 433

Références Bibliographiques : 448

Annexes 470
Tableau Général des entretiens mobilisés : 470
Table des figures 473

Introduction générale

Cette thèse s'ouvre sur une inquiétude. Celle-ci concerne la dégradation du vivre ensemble dans nos sociétés contemporaines. Au moment d'écrire ces lignes, le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) vient de publier une étude sur l'état de la solidarité en France[1] et le constat est alarmant. Le regard sur les plus fragiles se durcit : 37 % des Français pensent que les personnes qui vivent dans la pauvreté ne font pas d'effort pour s'en sortir. 64 % pensent que les chômeurs manquent de volonté et d'investissement pour retrouver un emploi quand 44 % estiment que l'aide de la collectivité pour les familles aux ressources insuffisantes les déresponsabilise. En 2009, ils n'étaient que 25 %. Ainsi, l'État Providence que nous connaissons vacille et la solidarité envers les plus démunis ne semble plus constituer une idée et une valeur aussi fédératrice de la société française. D'une manière générale, nos concitoyens font le constat du mauvais fonctionnement de nos démocraties et de leurs institutions comme l'atteste le sondage réalisé par TNS-SOFRES pour la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)[2] en juin 2014 dans lequel 54 % des personnes interrogées jugent négativement notre système politique.

Plus largement, l'insécurité économique et sociale combinée à la remise en cause démocratique est à l'origine d'une forme de repli sur soi et de montée de l'individualisme. Ce constat, au cœur de nos préoccupations citoyennes, nous semble également devoir irriguer notre travail universitaire. Mener une étude en Sciences de l'information et de la communication (SIC) qui vise à mieux comprendre les interactions sociales et politiques qui déroulent au sein de dispositifs de démocratie participative doit nécessairement prendre en compte ce contexte particulier. Que veut dire faire participer des citoyens qui ne se font pas confiance les uns aux autres ? La discussion organisée peut-elle (encore) permettre l'élaboration d'un cadre partagé, où chacun pourra venir librement s'exprimer et tenter de venir influencer les décisions politiques ?

La démocratie représentative face à de nombreux défis

La question de la crise de la démocratie revient de manière récurrente en théorie politique. Comme si la démocratie ne pouvait avancer qu'en passant d'une crise à l'autre, comme le

[1]Voir la synthèse de l'étude publiée en septembre 2014 : http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Note_de_synthese_N11_Pauvete.pdf

[2]L'étude complète est disponible ici : http://www.tns-sofres.com/sites/default/files/2014.06.16-cndp.pdf

suggère Marcel Gauchet (2007). D'autres travaux comme ceux de Bernard Manin ont montré sa capacité à évoluer et à approfondir régulièrement ses principes de fonctionnement, notamment pour le gouvernement représentatif (1995). Malgré sa capacité de résilience, la démocratie représentative serait régulièrement remise en cause et constamment réévaluée ainsi que le démontre le travail historique de Pierre Rosanvallon (1999, 2006, 2008). À première vue, le concept fonctionne comme un oxymore dans la mesure où il donne le pouvoir à une minorité sur la majorité. Il fait à la fois exister des principes qui sont à la fois démocratiques et aristocratiques en instituant l'indépendance des gouvernants face aux gouvernés. Bernard Manin parle même d'une « aristocratie élective » pour désigner les représentants qui chercheraient à se protéger pour apporter la lumière à un peuple incapable de se gouverner par lui même. Cette hypothèse prolonge le point de vue d'auteurs comme Walter Lippmann (Latour, 2008) pour qui, face à la complexité de nos sociétés, seuls des spécialistes sont en mesure de gérer la chose publique au quotidien.

Si la science politique moderne a largement contribué à remettre en cause ce postulat (Sintomer, 2007 ; Blondiaux, 2007), le mode de gouvernement représentatif est désormais mis à l'épreuve dans de nombreuses situations concrètes où son efficacité et sa légitimité sont interrogées. Ainsi, un nombre toujours plus important d'acteurs tentent de lui disputer son pouvoir de régulation de l'ordre social. C'est particulièrement le cas dans le secteur économique où les géants de la finance tentent d'imposer un ordre alternatif répondant aux règles du marché. Ce constat est également valable dans le monde de la science comme l'ont montré les travaux de Dominique Pestre (2006) sur les rapports entre « science, pouvoir et argent ». De plus en plus les intérêts économiques orientent la production scientifique et tentent bien souvent d'imposer leurs innovations à la société. C'est par exemple le cas des OGM ou des nanotechnologies qui ont été mises sur le marché en amont des discussions avec les pouvoirs publics. Ces puissants acteurs imposent progressivement la notion de « gouvernance » en substitution de celle de gouvernement comme l'ont montré les travaux de l'ANR Vox Internet[3]. Cette forme de gestion fractionne le politique en l'inscrivant dans une perspective « multi-partenaires » où la décision se trouve diluée et partagée entre des pouvoirs nationaux et des acteurs privés. La gouvernance de l'internet est ainsi un terrain privilégié pour observer ces phénomènes et la montée en puissance des pouvoirs non élus. Faute d'une mise en ordre, le risque est important de voir certains acteurs comme Google s'accaparer les centres de décisions. Sur d'autres terrains, les agences de notations ou le FMI participent au

[3]Le programme ANR Vox Internet était dirigé par Françoise Massit Folléa. L'ensemble de ses travaux et son rapport final sont disponibles en ligne : http://www.csi.ensmp.fr/voxinternet/www.voxinternet.org/index-2.html

même mouvement comme nous avons pu l'observer en Grèce récemment. Face à ces puissances et leurs ambitions normatives, les gouvernements risquent bientôt de n'avoir plus que les apparences de la représentation pour gouverner, sous la forme d'une gestion des populations dans un cadre qui leur échappe. Afin de maintenir l'illusion du pouvoir, des thèmes comme la sécurité ou l'immigration s'installent au cœur de leurs actions, au prix de la montée des populismes.

La crise environnementale que nous connaissons actuellement constitue une autre épreuve redoutable. Elle révèle la difficulté de ce système à penser le long terme et à prendre en charge ce type de problématique à l'échelle globale[4]. D'une manière plus large, la gestion des biens communs est un défi pour la démocratie représentative. Sur le plan théorique, après les travaux pionniers de l'économiste Elinor Ostrom (2010), de nouvelles pistes ont été esquissées par le livre récent de Pierre Dardot et Christian Laval (2014) qui proposent de faire du commun un projet politique alternatif, porté par des institutions spécifiques. Ces nouveaux services publics seraient dédiés à la mise en commun des ressources afin de repenser le fonctionnement de nos sociétés. Dans la même optique nous avions proposé à la suite des travaux de Vox internet et en collaboration avec Françoise Massit-Folléa, d'opter pour une méthode comparative entre différentes institutions actuellement chargées de gérer des communs afin d'identifier des invariants dans les modes de gouvernance. En mobilisant les travaux de la juriste Mireille Delmas-Marty (2006) nous avions ainsi comparé les instruments dédiés à la gestion du climat et ceux actuellement mis en place pour gérer Internet, considéré comme un « semi-commun » (Mabi et Massit-Folléa, 2013). Face à la complexité des problèmes soulevés, la démocratie représentative doit entamer une fois de plus une réflexion pour lui permettre de s'adapter aux évolutions de la société et protéger ces ressources collectives.

Face à ces défis, la tentation est grande pour les citoyens de se détacher des institutions et de rejeter les représentants qu'ils considèrent de moins en moins représentatifs. Les taux d'abstentions record atteints lors des derniers scrutins électoraux illustrent ce fait, notamment dans les catégories populaires (Bacqué et Sintomer, 1999). Le sentiment de défiance envers la politique institutionnelle est de plus en plus important et s'exprime à travers la multiplication des prises de positions radicales sur les différents bords de l'échiquier politique. De

[4] Pour une analyse détaillée des rapports entre démocratie et changement climatique nous renvoyons aux travaux de Dominique Bourg et plus précisément son ouvrage avec Kerry Whiteside « *Pour une démocratie écologique* » (Bourg et Whiteside, 2010) ainsi qu'à l'ouvrage collectif « Pour une sixième république écologique » (Bourg et al, 2011).

nombreuses voix s'élèvent actuellement pour dénoncer le phénomène d'oligarchie qui gangrène nos institutions en se mobilisant en dehors des canaux officiels, à l'instar des mouvements « *occupy* » ou des « indignés ». Persuadé que le personnel politique n'a plus la légitimité pour gouverner des citoyens ouvrent des espaces de résistances. Le mouvement contre les « grands projets inutiles », sur lequel nous reviendrons très largement dans ce travail, résulte de cette logique. Sur des cas comme la construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes ou le tunnel Lyon-Turin des citoyens se mobilisent en articulant critique sociale et environnementale pour dénoncer l'impact sur la société des choix dominés par les pouvoirs économiques plutôt que par l'intérêt général.

Quelle place pour les citoyens dans la régulation des sciences ?

Le champ des sciences et de l'innovation, structuré par de nombreuses controverses socio-techniques, est particulièrement touché par ce mouvement de défiance (Chateauraynaud, 2010). Face à l'ampleur des transformations que les innovations scientifiques et techniques imposent à la société, les rapports entre science et démocratie sont mis à l'épreuve et constituent un terrain d'expérimentation pour approfondir le fonctionnement de nos institutions de régulations. Dans ces situations caractérisées par leurs fortes incertitudes (Callon, 1998), les modalités de prises de décisions issues de la représentation sont questionnées. Comment prendre la meilleure décision sans avoir les informations suffisantes ? Peut-on être sûr de choisir la meilleure option ? Pour rendre ces arbitrages légitimes, les pouvoirs publics sont à la recherche de solutions. Plusieurs choix normatifs s'offrent à eux. La décision peut s'appuyer sur une délibération parlementaire, sur la mobilisation d'une commission d'enquête (dans la logique de la contre-démocratie de Pierre Rosanvallon) ou faire appel aux citoyens à travers la mise en place de dispositifs participatifs. Cette dernière option à l'avantage de contribuer à répondre à « l'impératif délibératif » identifié par Loïc Blondiaux et Yves Sintomer (2002). Pour répondre à la demande croissante des citoyens d'être associés aux décisions qui les concernent, les pouvoirs publics se verraient inciter à mettre en place des procédures participatives s'appuyant sur les principes de la démocratie délibérative. C'est dans ce cadre que se multiplient actuellement les conférences de citoyens et autres débats publics comme ceux organisés par la CNDP. Dans le champ des sciences, on parle de « démocratie technique » pour désigner ces « forums hybrides », en tant qu'espaces de discussion où se croisent différentes catégories d'acteurs (Callon et al, 2001).

Plusieurs éléments permettent d'identifier une demande sociale à plus de participation aux choix scientifiques, pour gérer les peurs et de craintes quant à leurs impacts sur nos sociétés.

Dans le cadre de nos enseignements à l'UTC de Compiègne au sein du mineur « *Communication, Controverses et Technologies* » nous avons eu l'occasion d'en recenser un certain nombre et de réfléchir à la place de la culture scientifique comme source d'implication citoyenne[5]. À la suite d'une littérature très importante (Callon et al, 2001) on peut ainsi être frappé par le développement d'une expertise profane de plus en plus importante qui vient se confronter aux experts traditionnels dans les espaces participatifs. Ces évolutions reflètent l'échec du « modèle de l'instruction » (Callon, 1998), qui place les citoyens dans une posture d'apprenant face aux « sachants », et permet de réfuter l'équation classique des dispositifs participatifs sur les questions scientifiques qui voudrait que « plus les citoyens savent, mieux ils acceptent ». Au contraire, dans de nombreuses situations on peut constater que le ressort critique augmente avec le niveau de connaissance technique. De nombreux opposants au nucléaire rencontré dans le cadre de ce travail sont à l'origine spécialiste de la question, à l'instar de Bernard Laponche de l'association Global Chance, ingénieurs en physique nucléaire de formation… D'ailleurs, bien souvent, le déficit de confiance ne vient pas tant de l'incertitude en tant que telle, mais des doutes sur la capacité des pouvoirs publics à la gérer.

Ainsi, plus les autorités adoptent une stratégie autoritaire et n'admettent pas les difficultés sociales auxquelles elles doivent faire face, plus les problèmes rencontrés sont importants. Le cas des nanotechnologies ou celui de l'aéroport de Notre Dames des Landes l'illustre une fois de plus. Si on part du constat qu'informer ne permet pas de limiter les questionnements, mettre sur la table l'incertitude et la rendre discutable devient une option légitime. Dans cette approche très constructiviste du social, les acteurs se mobilisent sur des situations d'incertitudes pour faire entendre leurs points de vue en se constituant en groupes concernés pour débattre des positions à adopter et des mesures à prendre. Ouvrir au public dans toute sa diversité permettrait de ne pas laisser les experts confisquer la prise de décision autour de l'incertitude (Callon et al, 2001). Si cette conception des relations entre sciences et société est séduisante, elle n'en reste pas moins problématique sur de nombreux points, notamment sur la mobilisation des publics. Dans quelles conditions le public se mobilise-t-il pour venir discuter des controverses socio-techniques ? C'est précisément sur ce point que nous avons choisi de nous concentrer dans ce travail doctoral.

[5] Nous tenons ici à remercier l'ensemble des étudiants rencontrés dans ce cadre ainsi que l'équipe pédagogique coordonnée par Virginie Julliard. Notre cours « Science et Débats Publics », les nombreux exposés et projets menés par les étudiants ont largement contribué à forger les observations présentées ici.

Analyser les publics par les médiations

La sociologie pragmatique, influencée par les travaux de John Dewey (1927/2003) a montré que le « grand public » n'existait pas et que *les* publics émergeaient au fur et à mesure que les problèmes se constituaient[6]. Cette approche considère donc les publics, au pluriel « publics », comme l'ensemble des personnes, organisations et institutions indirectement/directement concernées par des conséquences indésirables/désirables d'une situation problématique et qui s'y impliquent pour en construire une perception partagée et tenter de la résoudre. Ces derniers se constituent dans une démarche d'enquête au sein de laquelle se forge leur expérience du problème. L'enquête est un processus complexe, composé de multiples épreuves où le problème est discuté, ce qui permet aux publics de se familiariser avec le sujet et progressivement d'en maîtriser les cadres et les contenus afin de pouvoir contribuer à sa résolution (principalement en évitant les conséquences négatives ou favorisant les conséquences positives sur le milieu impacté). Dans cette approche la compréhension des publics et des problèmes sont interdépendants, dans la mesure où les publics forment un collectif nouveau qui n'avait pas d'existence avant la modification de leur milieu par une « situation problématique ». Ainsi, le public n'est pas une unité préalable au problème. Il ne peut être défini que dans l'action, en identifiant les personnes affectées par ce problème. Cette situation vient modifier l'environnement de production du sens pour les individus qui vont utiliser de nouvelles médiations, comme les dispositifs participatifs, pour venir enrichir le champ d'expériences des communautés concernées et négocier de nouvelles significations aux éléments problématiques. Les médiations tiennent donc un rôle central dans la constitution des publics qui se constituent dans un complexe de médiations intimement liées tant à l'objet discuté qu'aux caractéristiques des médiations qui font exister ces objets dans l'espace public[7].

Dans ce travail, nous postulons que le problème évolue en fonction des espaces où il se déploie et de leur configuration. En fonction des médiations proposées et de la manière dont elles construisent le problème, les publics mobilisés seront différents. Notre étude se concentre sur un type de médiation particulière, les débats publics organisés par la CNDP en interrogeant plus particulièrement la manière dont les débats sont organisés. Cette entrée par

[6] Voir sur ce point le travail de Joëlle Zask (2000, 2001)

[7] D'autres auteurs ont insistés sur la dimension construite des publics qui nous ont inspiré dans ce travail. On pense ici notamment au travail de Loïc Blondiaux sur la construction de l'opinion publique par les sondages (1998) ou au travail de Joëlle Le Marec (2007) sur la construction des publics des musées par l'intermédiaire de différentes médiations, y compris celle du chercheur qui les étudie.

la question de l'organisation du débat, et donc de la configuration de la médiation, permet de tenir compte aussi bien des choix techniques (quels outils sont choisis et quel type d'expression favorisent-ils ?), que des choix plus sociopolitiques (qui sont les acteurs, quels cadrages des problèmes mis en débat sont proposés ?). L'angle choisi est d'analyser l'intégration d'outils de participation numérique, donc en ligne, dans les dispositifs de débats publics. Qu'est-ce que faire participer les publics en ligne change à la manière dont le problème est traité et sur la nature des publics qui participent ? L'un des objectifs de ce travail est d'interroger la manière dont les stratégies d'équipement du débat public mettent à l'épreuve, et font évoluer, la doctrine du débat et ses méthodologies.

Le numérique comme facteur d'inclusion ?

Depuis ses débuts la participation dite « en ligne » suscite de nombreux espoirs, notamment en termes d'inclusion des publics. Le postulat posé par de nombreux observateurs est que faire participer sur le web permettrait d'attirer de « nouveaux » publics dans les espaces de participation. Il convient de prendre au sérieux cette éventualité, de la considérer de manière empirique et située pour comprendre, au plus près des acteurs, ce qui se passe lorsque l'on équipe les débats publics avec des outils numériques. Ce positionnement devra nous permettre de ne pas nous contenter de vérifier des hypothèses préconçues en terme « d'effets » du web sur la participation du public, mais bien de mettre à jour et d'ordonner les logiques sociales, politiques et techniques à l'origine de ce processus. « *Juste observer le monde social* » afin d'identifier les interactions entre actants et la manière dont ils modifient les réseaux socio-techniques qui le constituent pour reprendre les termes de Bruno Latour (2006).

Travailler sur la question de l'inclusion (s'il y a des opportunités pour venir explorer en ligne des problèmes, qui est vraiment concerné ?) est au centre de nos préoccupations scientifiques, mais également citoyennes (comment favoriser l'accès du plus grand nombre à la participation ?). En effet, l'inclusion des publics est un questionnement partagé par les acteurs de terrain et les chercheurs. Dans le champ des études sur la participation, la question de l'inclusion des publics dans les procédures est essentielle dans tous les types de dispositifs, qu'ils soient en ligne ou « hors ligne », et donc en face à face. L'inclusion désigne la capacité des dispositifs à permettre l'égale participation de tous les citoyens à l'activité démocratique. Elle peut être comprise en terme quantitatif : la légitimité du processus dépend alors du nombre de citoyens impliqués ; ou qualitatif lorsque la procédure privilégie la représentation de la variété des points de vue sur une problématique pour construire sa légitimité, comme c'est largement le cas dans les « mini-publics ». Sur le plan théorique, l'inclusion est un

critère essentiel de l'approche délibérative de la démocratie telle que pensée par Jürgen Habermas (1962/1988). Pour qu'une décision soit légitime, il faut que tous les porteurs d'arguments sur un sujet puissent s'exprimer. La participation « en ligne » et « hors ligne » doit permettre à un maximum de citoyens d'intégrer l'espace public.

Certains auteurs ont vu la participation comme un moyen de contrer le « désengagement civique » des citoyens en leur redonnant une place dans les processus de décision (Fung, 2003). Lorsque se créent des « dynamiques dialogiques », à l'origine de la formation de « communautés débattantes », les citoyens seraient engagés dans un processus de reformulation de l'intérêt général visant à élargir leur emprise sur les termes du débat (Fourniau et Taffere, 2007). Pour participer, il serait nécessaire de développer des « *grammaires de la participation* »[8] afin de se placer dans une posture leur permettant de « *jouer les bons citoyens* », en laissant de côté les intérêts particuliers (Talpin, 2006). Mais ces apprentissages ne sont pas donnés à tout le monde.

Les nombreuses études qui ont cherché à sociologiser les dispositifs délibératifs ont largement insisté sur la difficulté de parvenir à satisfaire ce critère et sur les grandes disparités face aux compétences nécessaires pour participer. Y a-t-il un « *habitus linguistique »* (De Fornel, 1983) lié à la participation ? C'est un des écueils principaux des formes les plus participatives de la démocratie. Participer « hors ligne » demanderait un certain nombre de savoir-faire susceptibles de freiner l'inclusion de ceux qui ne les maîtrisent pas. La sociologie critique a notamment montré, à la suite de Pierre Bourdieu, le caractère socialement déterminé de la « compétence politique », entendue comme le sentiment d'être « *socialement reconnu comme habilité à s'occuper des affaires politiques, à donner son opinion à leur propos et même à en modifier le cours* » (Bourdieu, 1977 : 56). Il s'agit donc de l'élément proprement politique de la compétence au sens où « *être compétent, c'est avoir 'le droit de juger ou de décider en certaines matières'* » (Blondiaux, 2007 : 769). Les travaux empiriques soulignent également « *une sous-représentation systématique des jeunes, des populations africaines et, dans une moindre mesure, maghrébines, des non-diplômés, des catégories professionnelles les plus démunies (et plus particulièrement des précaires et chômeurs) [...], des femmes* » (Bacqué et Sintomer, 1999 : 120). Pour ce courant, les asymétries en termes d'inclusion peuvent principalement s'expliquer en termes de rapports de pouvoirs et de dominations.

[8] L'idée de grammaire, issue d'une lecture goffmanienne du sociale implique l'idée que pour participer les citoyens entrent dans des cadres d'interaction (Goffman, 1974) et appliquent les répertoires d'action associés, faisant d'eux des « bons citoyens ».

Pour répondre à cette série de critiques, les théories délibératives ont fortement procéduralisé les dispositifs pour limiter les asymétries de ressources (Fung, 2003). Ce mouvement s'est traduit à la fois par le développement d'une offre diversifiée de « mini-publics » et également le développement d'outils numérique dans les dispositifs participatifs. Cette logique d'équipement de la participation est censée permettre une reconfiguration des pratiques politiques en vue de favoriser l'engagement de publics profanes dans les procédures, en se basant sur la créativité autorisée par le support numérique et l'élargissement des possibilités d'expression qui en découlent (Coleman, 2005 ; Monnoyer-Smith, 2010). Cette proposition normative est basée sur l'hypothèse que le support numérique, du fait de ses propriétés intrinsèques, peut devenir une ressource créative pour enrichir les pratiques politiques des citoyens et renouveler la relation gouvernants/gouvernés.

Il s'agit ainsi, à la suite des critiques féministes américaines (Young, 2000), de se donner les moyens d'élargir les normes de la délibération pour prendre en compte d'autres registres légitimes d'interventions dans l'espace public comme le témoignage, la narration ou le récit personnel. Le constat formulé est que les critères théoriques du modèle peineraient à trouver une traduction matérielle dans les dispositifs participatifs existants du fait de leur forte exigence en termes de capacité d'expression du public. En baissant le coût d'entrée dans les débats, le web rendrait donc possible l'inclusion de nouveaux publics concernés par la problématique et maîtrisant les formes de communication liées à la culture numérique (Coleman, 2004). Le développement des outils numériques et plus particulièrement d'internet s'accompagne de nombreuses promesses en termes de renouvellement des possibilités de communication dans différents domaines et notamment en politique. Le web grâce à son architecture orientée vers l'interaction et l'exposition de soi (Cardon, 2010) serait susceptible de créer les conditions favorables pour le dialogue et le partage d'informations. Pour les plus optimistes, sa structure réticulaire permettrait de faire tomber certaines barrières qui traditionnellement freinent l'engagement politique (spatiales et temporelles par exemple), ce qui permettrait à un public élargi de s'exprimer et de s'engager en politique (Castells, 2002). Le concept même de participation serait amené à évoluer pour intégrer des dimensions dites « expressivistes » (Monnoyer-Smith, 2011), car basées sur des modalités d'expression diverses favorisant l'apparition de communautés thématiquessusceptibles de s'investir dans leurs champs de compétences. Pour certains auteurs, c'est le concept même de démocratie qui serait en train de changer du fait des conditions particulières de dialogue ainsi instaurées (Dahlberg, 2011).

Le numérique est bien souvent porté par les acteurs comme un vecteur de changement, capable de donner une matérialité aux discours sur l'évolution de l'activité politique en « faisant exister » différents modèles politiques en fonction des choix techniques effectués (Wright, 2007 ; Monnoyer-Smith, 2010) et en affichant certaines valeurs, à l'image de la transparence (Noveck, 2008). L'objet technique est donc une forme de médiation qui configure les modalités d'accès à l'espace public et la nature des relations entretenues entre gouvernants et gouvernés. Cette approche est inspirée des travaux anglo-saxons sur « la citoyenneté interactive » (Coleman, 2001 ; Wright, 2007), qui montrent que l'introduction d'outils numériques permet l'émergence d'une « démocratie connectée » (Coleman et Shane, 2012), au sein de laquelle les Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), de par leur ancrage culturel, sont à même de renouveler la culture politique. Les « schèmes d'usage » associés aux TIC contribueraient à faire évoluer la manière dont les citoyens perçoivent la politique et font exister la citoyenneté. Les travaux de Laurence Monnoyer-Smith (2010) explorent ce lien particulier entre technique, culture et politique en s'appuyant sur les travaux de philosophes de la technique comme Gilbert Simondon (1958) et montrent comment la mise en société des dispositifs numériques participatifs fait évoluer le rapport à la citoyenneté tout en contribuant également à l'évolution des formes matérielles de la démocratie. Cette compréhension des processus « d'individuations sociotechniques » pour reprendre un terme simondonien est une invitation pour repenser la place de la technique dans le monde social et son rôle dans la construction du sens et la diffusion des symboles. Ses travaux ont contribué à problématiser le rôle de la technique dans l'étude des dispositifs participatifs en France, jusqu'alors organisée autour des critiques politistes ou sociologiques (Blondiaux, Cardon, 2006).

Dans son ouvrage « *Communication et Délibération* » (2010) Laurence Monnoyer-Smith propose de « dénaturaliser » les procédures traditionnelles, en prenant en compte leur matérialité, pour dépasser l'approche dialogique habermassienne et favoriser l'inclusion de nouveaux publics. Pour y parvenir, elle invite à implémenter les procédures avec des outils numériques, susceptibles d'offrir une meilleure prise en compte de l'expression citoyenne grâce à la créativité qu'ils autorisent. Il s'agit alors de revisiter les modalités de reconfiguration des pratiques participatives dans les sociétés modernes pour faire le lien entre la matérialité des dispositifs qui les rendent possibles et les formes d'exercice du pouvoir. Afin d'y parvenir, elle propose de penser l'articulation entre la configuration des dispositifs techniques, les processus de production des préférences axiologiques et l'émergence des

pratiques sociales. En mobilisant de nombreux éléments empiriques issus de ses travaux sur le vote en ligne et les débats publics, l'auteure propose des typologies des configurations de dispositifs en fonction des formes de citoyenneté qu'ils activent afin de faire ressortir les dimensions techno-sémiotique et communicationnelle du concept de citoyenneté. Ainsi, dans le prolongement des travaux de Stephen Coleman, elle entend prouver « *qu'un citoyen actif est d'abord un citoyen communicant* » (Monnoyer-Smith, 2010 : 130). Il s'agit de montrer que les TIC, par leur dimension expressiviste sont à l'origine d'un « *glissement de la prérogative politique* » (Monnoyer-Smith, 2010 : 132). Ce glissement se produit au profit d'autres instances qui jusqu'à présent ne remplissaient pas de mission politique, à l'instar des blogs ou des forums, ce qui conduit à un élargissement de l'espace de discussion démocratique. Dans cette optique, les concepts traditionnels tels que la représentation et la participation ont besoin d'évoluer « *pour s'adapter aux mutations que connaissent les médiations politiques dans l'espace public moderne* » (Monnoyer-Smith, 2010 : 151). Il y aurait ainsi une demande des citoyens pour voir ces concepts revisités dans une acceptation plus inclusive. Les pratiques numériques y auraient un rôle dans la redéfinition des préférences axiologiques des citoyens qui chercheraient désormais à exploiter ce nouvel environnement communicationnel dans leurs relations avec les gouvernants.

Ainsi, le développement de la participation en ligne suscite de nombreux espoirs d'inclusion des publics au sein des procédures participatives. Pourtant, la technique à elle seule ne peut assurer à des publics plus fragiles de réussir à s'impliquer dans les procédures du fait de certains déterminants socio-politiques. L'inclusion doit être prise comme un processus complexe, dépendant de multiples conditions parmi lesquels les conditions d'expression jouent un rôle clé.

Le choix du terrain de l'enquête : les débats de la CNDP

Sur le plan empirique, notre travail s'appuie sur l'étude des débats publics de la CNDP. Nous avons choisi ce type de procédure pour de nombreuses raisons. Comme nous le verrons, les débats CNDP constituent une des formes de participation institutionnalisée les plus développées en France. Son encadrement juridique est important[9]. Depuis 2002 la Commission a un statut d'autorité indépendante qui lui permet d'assumer un rôle de tiers garant pour organiser la discussion publique des projets d'aménagement du territoire en amont de l'enquête publique. Elle envoie sur le terrain une commission particulière du débat

[9] Pour plus de détail sur la CNDP et son fonctionnement nous renvoyons au premier chapitre de ce travail et dors et déjà à l'ouvrage collectif (Revel et al., 2007)

public (CPDP) qui a en charge l'organisation matérielle du débat. L'objectif est de permettre aux publics d'explorer la thématique liée au projet et dans la confrontation des points de vue de faire émerger des arguments, répertoriés par la commission dans son compte rendu afin qu'ils puissent venir éclairer le décideur final. *A priori*, il n'y a pas d'obligation de consensus, les désaccords peuvent être mis à plat et pris en compte. L'une des innovations majeures de ce type de procédure est le fait que le porteur de projet soit obligé à la fin de la procédure de justifier sa décision et ce qu'il retient de cette étape délibérative.

Le débat public est un espace fragile et incertain. C'est une forme de concertation à priori relativement improbable dans le paysage français qui a vu le jour, car les pouvoirs publics cherchaient à identifier des interlocuteurs pour faire avancer les projets et négocier les sorties de conflits. Sa mission première est donc largement tournée vers l'acceptation sociale et le dialogue avec les acteurs fortement concernés. Par la suite le modèle a évolué. Sa trajectoire n'est évidemment pas linéaire : porté par différents acteurs en fonction des périodes, soumis à des tensions en fonction de leurs sensibilités, le débat public est le résultat de compromis politiques (plus ou moins compatibles entre eux) qui ont progressivement imposé un modèle de concertation inédit dans le paysage administratif français, voire même international. Son statut d'autorité administrative indépendante lui a permis d'obtenir une certaine marge de manœuvre même si elle doit continuellement prouver son utilité aux yeux des acteurs de l'aménagement du territoire et veiller à ne pas contrarier les routines des services de l'État habitués à administrer l'intérêt général au nom des citoyens.

Les débats constituent un terrain favorable à l'étude de la question de l'inclusion du fait de leur dimension ouverte : toute personne intéressée par le projet, qui se sent concerné par la thématique est invitée à venir s'exprimer dans la procédure. La procédure est censée accueillir des riverains des projets, en tant que citoyens directement concernés, et d'autres, plutôt intéressés par la thématique associée. Ainsi, un débat sur un contournement autoroutier pourra en théorie voir intervenir les riverains du tracé, mais également les utilisateurs de l'infrastructure qui n'habitent pas à proximité sans oublier ceux intéressés plus généralement par la modification de l'environnement imposée par ce type de projet. Tous les acteurs ne partent pas avec la même connaissance du sujet et du projet. Certains professionnels et associatifs sont capables d'engager des échanges avec un bon niveau technique, d'autres groupes sociaux, considérés comme « profanes » doivent d'abord s'acclimater à la thématique avant de rentrer dans le débat. L'un des objectifs de la médiation adoptée par la commission est de faire baisser ce coût d'entrée en repérant les principales asymétries entre les publics et

le maître d'ouvrage pour ensuite tenter de les compenser par son accompagnement des « publics silencieux » (Rui, 2004). C'est dans ce cadre qu'a été initiée la réflexion sur l'introduction des TIC dans les débats, comme une opportunité de compenser les asymétries.

On peut d'ores et déjà remarquer que la capacité à contrer les asymétries de la procédure dépend de la manière dont les normes de la participation sont déployées, de la manière dont les acteurs incarnent certaines conceptions de la participation et de la place du public. Les choix faits en matière d'équipement participent également à faire exister un modèle de débat particulier. En fonction de ces choix politiques et techniques, l'inclusion du public sera plus ou moins favorisée. Derrière l'unité apparente de la procédure, il y a donc de nombreuses manières d'organiser le débat, de s'approprier les règles. C'est en partie cette diversité qui fait la force de la participation comme le rappelle Loïc Blondiaux en évoquant « *la force d'une notion floue* » (2007) qui parvient à répondre aux attentes d'acteurs aux intérêts variés.

La construction du débat public comme objet de recherche

Depuis sa mise en place, les débats CNDP ont été l'objet de nombreuses recherches afin de mieux comprendre leur fonctionnement, leur capacité à produire de la délibération et à transformer les pratiques administratives. Dès sa création en 1995 des espaces de réflexion institutionnels se sont ouverts autour de la méthode à mettre en place pour organiser des débats publics sur des questions d'infrastructures. On peut par exemple citer le colloque organisé par le ministère de l'Environnement le 25 avril 1995 sur « la concertation en amont des projets d'aménagement »[10], pour discuter des conditions de mise en place de la loi Barnier. La préoccupation des acteurs réunis est alors de réfléchir aux manières d'améliorer l'action publique, de lui faire gagner en efficacité et de répondre aux attentes des citoyens. Ces espaces voient se côtoyer des praticiens des premiers débats et des chercheurs intéressés pour accompagner ce nouveau venu dans le paysage de la démocratie participative française. Plusieurs ouvrages vont être publiés dans cette dynamique : *Le débat public : une réforme dans l'État* sous la direction de Serge Vallemont en 2001, puis *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement* sous la direction de Louis Simard, Laurent Lepage, Jean-Michel Fourniau, Michel Gariépy et Mario Gauthier en 2006 qui rend compte d'un colloque organisé en 2005. L'objectif de ces premiers ouvrages est de produire un premier retour d'expérience sur les débats publics, accompagné par une réflexion sur sa portée réelle et sa capacité à transformer durablement l'action publique. Parmi les auteurs on

[10] Les actes du colloque sont disponible en ligne : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/974064000/0000.pdf

trouve des présidents de CPDP, des membres de la CNDP, des hauts fonctionnaires, des élus et des chercheurs. Les textes produits visent à étudier les grands principes du débat (le rapport à la décision, la concertation en amont…), de revenir sur sa genèse et notamment sa filiation avec le BAPE québécois. Ces ouvrages permettent de cerner les préoccupations des acteurs de terrain. Une place importante est réservée à la gestion des conflits, la possibilité de produire une parole collective qui soit légitime pour peser dans les processus de décisions…

L'ouvrage de Sandrine Rui *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique* paru en 2004 est l'un des premiers à déplacer la focale. Plus que l'impact du débat sur la vie administrative ou leurs conditions de réussites, son travail montre que pour les acteurs qui s'engagent, le débat est une mise à l'épreuve publique de leurs conceptions de la démocratie et de leur propre citoyenneté : « *À vrai dire, nous n'avons pas plus rencontré de citoyens que de sujet démocratique dans l'enceinte des débats. Nous y avons croisé des individus qui, parfois malgré eux et alors qu'il pensent participer à une mise à l'épreuve de la légitimité des choix publics, se trouvent confronté à une mise à l'épreuve de leur citoyenneté, et ce, qu'il s'agisse des élus, des associatifs ou des aménageurs* » (Rui, 2004 : 206). Elle montre donc comment le débat public peut être une source de réflexivité pour les acteurs comme pour les institutions. Dans son approche, le débat public est considéré comme une expérience sociale qui permet aux acteurs de se forger une conception de la citoyenneté, à défaut de pouvoir véritablement peser sur les processus d'action publique.

Une nouvelle étape est franchie en 2006 avec le colloque porté par l'ICAM, le CERAPS, Lille et l'INRETS, avec le soutien de la CNDP. Ses actes ont été édités en 2007 sous la forme d'un ouvrage collectif intitulé : *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. Dirigé par Martine Revel, Cécile Blatrix, Loïc Blondiaux, Jean-Michel Fourniau, Bertrand Hériard-Dubreuil et Rémi Lefebvre cet ouvrage se caractérise par des allers-retours constants entre savoirs théoriques et retours d'expériences afin de donner de la portée à l'ouvrage tout en favorisant la réflexivité des acteurs de terrain et notamment de la CNDP[11]. Un pari normatif parcours les articles réunis : le débat public est une innovation importante dans le paysage français qui doit être considéré comme un objet d'étude légitime[12] : « *La CNDP en tant qu'institution politique radicalement inédite, en tant*

[11] Depuis sa création la CNDP tente d'être une institution réflexive. Cela passe par la mise à jour de ses cahiers méthodologiques qui sont l'occasion de mener une réflexion critique sur la manière dont les débats sont menés. On peut également noter que plusieurs acteurs du débat ont produits des ouvrages sur le sujet comme Pierre Zémor, ancien président, (Zémor, 2004) et Georges Mercadal, ancien vice président, (Mercadal, 2010).

[12] On peut remarquer le nombre très important d'articles (27) et de contributeurs (35) qui montrent la volonté des organisateurs de structurer le débat public comme un objet de recherche visible et identifié.

qu'exemple français le plus achevé à ce jour d'organisation de la participation des citoyens "ordinaires" à la discussion des choix collectifs, offre depuis une dizaine d'années maintenant un terrain d'observation et d'analyse privilégié des évolutions qui touchent aujourd'hui la plupart des éléments structurants de notre univers politique. { ...}

Ses enjeux s'avèrent multiples et questionnent, entre autres éléments, les rapports entre démocratie représentative et démocratie participative, la place du profane face à l'expert, la définition du public assistant aux débats, ou les stratégies d'acteurs (notamment les maîtres d'ouvrages des projets débattus), enfin, le sens et la finalité du débat… » (Revel et al., 2007 : 9-10).

Son niveau de formalisation juridique est présenté comme une opportunité d'interroger le fonctionnement de la démocratie. Une posture de « proximité critique » est dessinée de la part des chercheurs par rapport au débat public. Il s'agit de n'être ni cynique ni naïf, mais d'observer avec rigueur et exigence les évolutions du débat, tout en accompagnant son développement. Cette proximité critique correspond également à la posture adoptée dans ce travail doctoral. Le débat est considéré comme un fait social étudié en termes d'institutionnalisation (origine, organisation, effets, évaluation), qui produit des dynamiques participatives qu'il convient d'interroger pour comprendre ses effets sur la démocratie. Trois entrées sont privilégiées dans l'ouvrage : la genèse de la CNDP ; la question de la légitimité à reconstruire en permanence pour ce type de procédure et celle des effets du débat public sur l'action publique. Cette construction permet de replacer la création de la CNDP dans son contexte, de l'interroger comme une institution sociale avec ses finalités propres avant de s'intéresser à ses conditions de déploiement à travers le déploiement des CPDP et aux possibilités de les évaluer.

La réflexion sur la genèse permet de replacer le processus d'institutionnalisation dans son contexte socio-politique comme nous y invite la contribution de Cécile Blatrix, afin de reconstruire le double mécanisme qui a permis la mise en place de la CNDP : les limites de la procédure d'enquête publique et la multiplication des conflits d'aménagements. L'usage du terme de « concession procédurale » (Blatrix, 2007) ou de « citoyens en tant que riverains » (Fourniau, 2007) reflètent bien le contexte tendu dans lequel l'institution est crée. La question de la légitimité est également largement abordée dans les différents articles. Celui de Bertrand Hériard-Dubreuil invite à prendre en compte le manque de légitimité « institutionnelle » dont souffre la CNDP qui serait en partie palliée par une « légitimité énonciatrice ». C'est ainsi une hypothèse forte de l'ouvrage : la légitimité du débat, en tant qu'espace de participation

capable de permettre la démocratisation de l'action publique, est à construire dans chaque débat. Tous constituent une expérience susceptible de remettre en cause la trajectoire de l'ensemble. L'entrée par les effets permet d'ouvrir une perspective également portée par les travaux de Jean-Michel Fourniau[13] qui cherchent à observer les débats et tenter de sortir du « tropisme procédural »[14] des études sur la participation pour traiter de la construction de l'expérience des problèmes publics mis en débat, considérés comme des épreuves dans des processus socio-techniques plus larges.

La dernière partie de l'ouvrage, consacrée aux effets, permet également de se rendre compte du risque de finir par découpler le débat du processus de décision pour transformer les procédures mises en place par la CNDP en espaces d'acceptabilité. La contribution de Laurent Mermet s'inscrit dans ce sens et rappelle que la participation institutionnelle ne peut être comprise sans les espaces d'expression informels où s'expriment également les citoyens. Il propose une métaphore entre une démocratie « d'élevage » composée de dispositifs institutionnels et une démocratie « sauvage » composée par les mobilisations hors de ce cadre en rappelant que l'institutionnalisation ne doit pas se faire au détriment des autres formes d'expression. Sa contribution insiste sur la nécessité de ne pas dépolitiser l'analyse des dispositifs de participation, car « *s'il y a plus de démocratie à cet endroit-là, c'est peut-être qu'il y en a moins ailleurs* » (Mermet, 2007 : 380). Les débats doivent donc être réinscrits dans le projet politique qu'ils font exister.

L'approche SIC des débats publics

D'autres travaux en SIC se sont intéressés au débat public CNDP[15]. L'angle abordé est différent. Il s'agit globalement de considérer les débats comme un espace de publicisation de la science, un nouvel espace d'interaction entre science et société en partant du principe qu'« *avec ces dispositifs, dans tous les cas, les modalités d'information et de communication des individus se présentent comme centrales* » (Pailliart et Romeyer, 2009). Le développement des débats accompagnerait des formes de plus en plus aiguës de remises en causes de l'expertise et de la légitimité des décisions qui seraient désormais confiées à des dispositifs dialogiques, conformément aux théories habermassiennes. Plusieurs travaux ont

[13] Nous renvoyons ici plus particulièrement au rapport pour le programme Concertation, Décision et Environnement (CDE) intitulé *Modélisation sociologique des effets de la participation du public aux processus décisionnels et* mis en ligne ici : http://concertation.hypotheses.org/795

[14] Sur la question du « tropisme procédural », voir (Mazeaud, 2012)

[15] On pense ici particulièrement au dossier proposé par la revue Les enjeux de la communication, intitulé Nouvelles formes de débats publics sur les sciences et les techniques : approches en SIC. Le dossier est entièrement en ligne à l'adresse suivante : http://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2009-.htm

ensuite cherché à montrer que les contraintes procédurales empêchaient la pluralité des opinions de s'exprimer dans les débats (Bresson-Gillet, 2013). Dans cette optique, la procédure n'aurait pas les ressources pour répartir équitablement l'expertise qui serait principalement du côté des porteurs de projets. La communication dans ces espaces serait donc largement stratégique (volonté de démontrer la légitimité d'un point de vue par de la rhétorique), plutôt que liée à l'agir communicationnel cher à Jürgen Habermas.

Dans une autre optique, les travaux de Laurence Monnoyer-Smith (2006, 2010) que nous avons déjà présentés se sont intéressés à la question de l'inclusion dans les débats publics. En se plaçant dans la perspective des critiques féministes de la délibération et des travaux sur la « démocratie connectée » de Stephen Coleman (2004, 2005) ses recherches étudient le rôle des outils numériques dans la prise en charge des publics fragiles du débat. Le postulat proposé est que les outils numériques et la créativité qu'ils autorisent favorisera l'expression de publics fragiles. Ainsi, le fait de proposer, ou non, des espaces de débats en ligne dans les dispositifs des CPDP deviendrait un marqueur du projet politique des concepteurs vers une plus ou moins grande prise en compte des citoyens.

Dans ces différents travaux, les débats sont analysés en tant qu'expériences de démocratisation de l'action publique où la place accordée au citoyen est questionnée. En sociologie et en science politique, il s'agit de considérer le processus d'institutionnalisation de la participation et ses effets sur l'activité politique et la citoyenneté. Les recherches en SIC se sont intéressées au débat comme une forme de médiation qui autorise plus ou moins l'accès à l'espace public aux citoyens profanes sur les questions scientifiques et techniques. La perspective habermassienne les invite à penser l'inclusion de ces publics comme un préalable à la délibération, nécessaire pour légitimer les décisions. La configuration de ces médiations est interrogée pour ce qu'elle fait à l'expression des citoyens et la hiérarchisation des publics qu'elle entraîne. Il s'agit donc d'identifier la dimension politique des choix techniques effectués pour la mise en débat.

L'approche choisie dans ce travail prolonge les travaux précédents sur les questions de l'inclusion en les articulant avec les problématiques liées à l'institutionnalisation de la participation. Quand les débats sont souvent abordés comme des études de cas indépendantes et étudiées comme des procédures intégrées dans un contexte situé, nous proposons ici de changer de perspective et d'ouvrir la « boîte noire de la CNDP » afin de mieux cerner comment a été menée la politique d'équipement du débat, comment la CNDP peut-elle influencer les choix des CPDP ? La mobilisation du numérique est un bon marqueur pour

analyser les relations entre l'instance nationale et ceux qui organisent matériellement les débats sur le terrain. Notre objectif est ainsi de faire le lien entre les impulsions « venant d'en haut » en terme d'équipement et la manière dont les CPDP s'en saisissent pour mieux comprendre comment ces choix interviennent dans la constitution des publics qui se saisissent ensuite de ces outils.

Sur le terrain on voit que la gestion de la montée en généralité pose problème et que la dimension territorialisée des problématiques ne cohabite pas toujours facilement avec les enjeux axiologiques qu'ils portent. Faire une place à la diversité des attentes des publics est un enjeu majeur pour le débat public, largement pensé pour discuter de projets d'aménagements du territoire localisés et récolter des avis directement en réunion. Pour autant, peut-on considérer que cela soit uniquement un problème d'équipement ? Faire participer en ligne peut-il suffire à le résoudre ? Nous faisons le pari dans ce travail que les choses ne peuvent être aussi simples.

Questionnements :

La question de recherche que nous avons posée à l'origine de ce travail était formulée autour de plusieurs interrogations qui convergent vers la question de l'inclusion : **Comment les publics se constituent dans les débats CNDP ? Comment s'opère le processus de sélection des publics dans les dispositifs participatifs ? Comment se construit le « concernement » des publics dans la démocratie dialogique ?** Pour rentrer dans ces questions nous avons choisi de prendre comme point de départ l'objet technoscientifique mise en débat. Nous partons du constat que ce qui fait venir participer les citoyens c'est d'abord et avant tout un objet technoscientifique[16] qui pose un problème et sur lequel ils souhaitent se prononcer. On parle de « concernement » des publics pour désigner ce lien entre les objets technoscientifiques et leurs publics. En fonction de l'intensité des controverses qu'il pose, l'inclusion est plus ou moins importante.

Depuis ses origines en psychiatrie dans les travaux d'Henri Grivois (1909), le concept de concernement a été mobilisé dans les travaux de John Dewey (1927/2003) pour définir la relation entre le public et la cause de la modification de leur environnement (les problèmes).

[16] Les technosciences sont utilisées ici dans le sens que lui donne Bruno Latour qui les perçoit comme « *la fusion de science, d'organisations et d'industries au sein d'un objet technique, perçu comme un artefact sociotechnique* » (Latour, 2001 :215). Nous les considérons comme la dimension appliquée des recherches scientifiques, conçues dans leurs interactions avec la société (des éoliennes comme résultat de recherche sur les énergies renouvelables, des déchets nucléaires à traiter comme résultat de recherche sur l'énergie nucléaire…). Parler « d'objet » permet de rendre compte de cette dimension artefactuelle qui contribue à faire rentrer ces innovations dans le monde social sous une forme concrète qui puisse être expérimentée par les acteurs.

De nombreuses disciplines des sciences humaines se sont ensuite appropriées cette notion[17], notamment pour étudier la mobilisation des groupes ou des populations concernées par un projet ou une thématique. C'est par exemple le cas d'études qui vont s'intéresser à la manière dont les populations locales vont réagir à la construction d'une centrale nucléaire sur leur territoire. Pourquoi certains vont-ils se mobiliser quand d'autres vont laisser passer le problème ? L'un des principaux résultats de ces recherches a été de montrer que les logiques qui sous-tendent l'engagement reposent sur la formation d'un lien entre l'objet du débat et son public. Pour venir participer, il serait nécessaire de créer une relation de sens (découverte et sensibilisation à un objet) qui engendre une proximité suffisante avec l'objet débattu pour motiver une contribution au débat. Luc Boltanski explique que ce lien peut être direct : lorsque le public a la possibilité d'agir sur la controverse, ou plus indirect : lorsque ses valeurs sont mobilisées pour justifier sa contribution au débat (Boltanski, 1993). Malgré tout, les logiques de constitution de ce lien ne semblent pas avoir été, pour le moment véritablement caractérisé. Pourtant, mener une réflexion sur les conditions sociales et socio-techniques du concernement semble nécessaire tant il apparaît difficile de le penser comme un mouvement spontané, qui ne soit pas pris dans des constructions préalables et des enjeux de pouvoir, qui permettraient d'expliquer l'activation et l'implication des groupes sociaux concernés dans les débats.

Un aspect paraît avoir été particulièrement négligé par les recherches précédentes : le fait que le lien entre l'objet et ses publics est systématiquement rendu possible par le biais d'une médiation qui contribue à rendre public l'objet. On ne parle pas du nucléaire en général, mais celui-ci va être abordé, à travers la mise en discussion d'un projet de centre d'enfouissement des déchets, des choix sont faits. À travers ces médiations, le concernement est mis en forme, il est problématisé, ce qui contribue à l'activation des publics en fonction des aspects mis en avant. Certains segments verraient le lien qui les relie à l'objet légitimé dans le débat et seraient amenés à participer dans le cadre proposé. C'est très exactement ce que nous souhaitons étudier dans cette thèse : regarder comment l'organisation de la médiation influence la manière dont les participants vont s'exprimer et les publics se mobiliser. Très modestement également, car cette opération de médiation n'est évidemment qu'un des

[17] Nous présenterons en détail la généalogie de ce concept dans le chapitre 2. Pour avoir un aperçu de la diversité des travaux voir dans le champ de l'urbanisme, de la sociologie de l'action collective ou de l'environnement, voir (Céfaï, 2007 ; Claeys-Mekdade, 2006) et le travail de master réalisé par Fanny Lacroix : Le concernement des habitants dans les dispositifs de participation du public à des échelles territoriales atypiques, 2008, UPEC, disponible en ligne :
http://urbanisme.u-pec.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHIER=1259766105133

éléments de l'écologie complexe du concernement. D'autres facteurs plus sociologiques ou même psychologiques rentrent en ligne de compte[18] et contribuent à comprendre les ressorts de la mobilisation.

Pour analyser ce que la médiation fait à l'objet du débat, notre discipline, les SIC, bénéficie de ressources théoriques et méthodologiques importantes et encore largement inexploitées dans le champ des études sur la participation. La dimension interdisciplinaire des SIC (Fleury et Walter, 2010) rend possible cette rencontre. Nous proposons notamment de nous appuyer sur les concepts de « médiation » et de « dispositif » pour comprendre sous un jour nouveau les effets de la mise en procédure des objets technoscientifiques. La préoccupation particulière des SIC portée à la technique et à sa capacité à « mettre en relation » nous permet de penser la médiation comme une opération qui ne soit pas neutre : les choix techniques pour organiser l'expression des publics, à travers des dispositifs, contribuent à faire exister un modèle politique normatif de participation qui contribue à activer certains publics. L'objet technoscientifique mis en débat serait problématisé par le dispositif, contribuant ainsi à mettre en forme le concernement des publics. Le concept de problématisation est utilisé au sens de Michel Foucault : « *c'est l'ensemble des pratiques discursives ou non-discursives qui fait entrer quelque chose dans le jeu du vrai et du faux et le constitue comme objet pour la pensée (que ce soit sous la forme de la réflexion morale, de la connaissance scientifique, de l'analyse politique, etc.)* » (Foucault, 2001 : 673). Pour le philosophe, problématiser c'est rendre discutable. La manière dont ces objets sont rendus discutable est donc un enjeu de pouvoir : en fonction de la manière dont l'objet est présenté, le lien qui relie le citoyen à l'objet n'est pas restitué (et légitimé) de la même manière. Si on prend l'exemple d'un débat sur la construction d'un nouvel aéroport, si l'objet est problématisé comme un projet innovant, essentiel pour le développement de la région, le concernement des publics partisans du projet se trouvera légitimé, contrairement à celui des opposants qui restera en marge de la procédure. C'est sur cet aspect que nous avons, à notre tour, problématisé ce travail : **Quel rôle joue la configuration des dispositifs dans le processus de sélection des publics ? Comment la relation à l'objet qu'ils instaurent oriente leur sélection ?**

Pour mener à bien cette recherche nous mobilisons une acception particulière du concept de dispositif qui permet de penser la manière dont la technique organise et contraint l'action (Bonaccorsi et Julliard, 2010 ; Monnoyer-Smith, 2013). Considérer les procédures de débat

[18] Pour une synthèse complète des travaux en sociologie de l'action collective sur la question, nous renvoyons à l'ouvrage très complet de Daniel *Céfaï (2007) Pourquoi se mobilise-t-on ?*, Paris, La découverte, et en psychologie sociale : KIiesler, C.A, (1971), *The Psychology of Commitment*, New York, Academic Press.

public comme des dispositifs les rapprochent de ce que Brice Laurent nomme des « technologies de démocratie »[19] (2010) ou Andrew Barry (2001) et Romain Badouard (2012) des « technologies politiques »[20], c'est à dire des espaces où la démocratie est « mise en forme » et rendue visible aux yeux des citoyens. Le dispositif a une dimension performative dans la mesure où il contribue à faire exister un modèle normatif particulier de fonctionnement de l'ordre démocratique que les citoyens viennent actualiser. Les sources d'inspirations sont multiples : les « techniques de gouvernement »[21] de Michel Foucault (2001), l'approche par les « instruments d'action publique »[22] de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2004) sur un plan plus sociopolitique nous permettent de penser la manière dont les dispositifs organisent les relations de pouvoir et contribuent à diffuser de nouvelles normes d'action de l'État. Nous montrerons également que le dispositif forme une sorte de technologie intellectuelle, au sens où il contribue à structurer nos activités intellectuelles et à faire exister de nouveaux mécanismes cognitifs. Penser les technologies de cette manière est une tradition au laboratoire COSTECH de l'UTC de Compiègne, où nous avons réalisé ce travail[23]. L'héritage de Jack Goody (1974) et sa « raison graphique »[24], de Gilbert Simondon sur l'importance de penser la technique comme co-constituve de son milieu (1958)[25] et d'André Leroi-Gourhan (1964) sur la dimension anthropologiquement constitutive de la technique[26] ont été mobilisé par Bernard Stiegler pour définir son « homme prothétique »

[19] Dans son travail sur les nanotechnologies Brice Laurent s'intéresse à la diversité des espaces où sont problématisées les nanotechnologies. Il appelle « technologie de démocratie » les espaces où des formes de démocratie sont expérimentées pour gérer ces nouvelles technologies.

[20] Les « technologies politiques » renvoient à l'idée que les choix techniques effectués pour organiser la participation en ligne font exister un modèle normatif particulier en autorisant certaines actions au détriment d'autres.

[21] Les « techniques de gouvernement » sont pour Michel Foucault des outils étatiques de production de l'individu dans un cadre donné. Il s'agit de lui permettre de « faire sujet » en fonction des normes sociales souhaitées pour rendre tangible l'Etat et faire exister une certaine rationalité de gouvernement.

[22] Les « instruments d'action publique » désignent l'ensemble des instruments (réglementaires, techniques et scientifiques) qui participent à l'action publique.

[23] Sur le sujet voir plus particulièrement les travaux de Serge Bouchardon en SIC sur la littérature numérique et la conception de récits interactifs (Bouchardon, 2009, 2014), Yann Moulier-Boutang (2007) en économie sur le « capitalisme cognitif », Mickaël Vicente en sociologie sur les travailleurs du numérique (2013)

[24] La raison graphique explique conceptuellement que l'écriture implique une façon de structurer sa pensée qui diffère de l'oral. Deux formes spécifiques à l'écriture (Le tableau et la liste) permettent une structuration une structuration particulière de l'information et de la pensée.

[25] Dans ses travaux Gilbert Simondon invite à penser technique et culture dans un seul mouvement, de ne pas séparer artificiellement les deux mondes qui se réunissent dans un « milieu associé ».

[26] Les travaux d'André Leroi-Gourhan, considèrent la technique comme une forme d'extériorisation d'activités humaines, préalablement assumées par le corps. La technique est donc co-constitutive de l'évolution humaine.

(1994)[27] et Bruno Bachimont dans ses travaux sur la « raison computationnelle »[28] (2010). Ainsi, les dispositifs compris comme technologie intellectuelle contribuent à l'émergence du sens de l'action, ils rendent possible dans un cadre cognitif et social déterminé. C'est dans ce cadre que nous souhaitons interroger l'usage du numérique dans les débats. En quoi la présence d'outils de participation en ligne fait-elle évoluer les modalités de construction du sens ?

Ce travail développe son raisonnement en s'appuyant sur une hypothèse générale qui affirme que **les objets technoscientifiques débattus mettent à l'épreuve les dispositifs du débat public dans leur capacité à organiser les débats et la discussion avec les différents publics concernés**. Autrement dit, si le dispositif problématise l'objet, ce dernier problématise également la procédure. Le fait de mettre en procédure des objets technoscientifiques oblige les acteurs du débat public à confronter leurs actions concrètes et leurs conceptions théoriques du débat pour que la concertation se déroule. L'action de terrain s'appuie sur des principes qui se retrouvent confrontés à un principe de réalité. La théorie ne ressort pas indemne de cette confrontation et contribue à faire évoluer la conception du débat public en fonction de la manière dont l'ordre démocratique prend charge les objets technoscientifiques. Les ressources mises à disposition sont-elles suffisantes ?

En partant de ces différents questionnements, nous avons exploré trois hypothèses :

La première hypothèse avance que le concernement des acteurs prend deux grandes formes : axiologique ou sensible. Le concernement axiologique est lié aux valeurs associées à la thématique. Il désigne les formes de participation qui montent en généralité et dépassent le cadre du projet débattu. La dimension sensible du concernement se réfère aux participants qui s'impliquent dans le débat du fait de la modification de leur territoire par le projet débattu. Le sensible fait référence au lien qui relie le participant à son environnement, à son milieu et à la manière dont le projet le modifie[29]. En théorie le débat doit permettre l'expression de ces deux facteurs de concernement. En pratique l'équilibre à trouver est très difficile et peut mener à maintenir certains groupes en dehors du débat. Poser cette hypothèse au départ de

[27] Bernard Stiegler parle de « l'homme prothétique » pour évoquer le fait que l'homme délègue à la technique certaines activités cognitives. L'objet technique est un support de mémoire qui rend possible la transmission de comportements et d'expériences aux individus.

[28] Dans le prolongement des travaux de Jack Goody, Bruno Bachimont a démontré que le numérique, notamment à travers les algorithmes, contiennent une puissance de calcul qui dépasse les capacités cognitives humaines et vient prolonger nos capacités de raisonnement. C'est pourquoi il parle de « raison computationnelle ».

[29] Le milieu est ici entendu au sens mobilisé par les travaux de Francis Chateauraynaud, notamment dans son ouvrage : *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique* (2011), où le milieu est décrit comme le contexte (qu'il soit social, institutionnel ou technique) dans lequel la discussion est ancrée.

notre travail permettra d'étudier la « chimie » trouvée par les acteurs pour résoudre cette tension.

La seconde hypothèse traite de l'équipement numérique du débat. **Dans les débats menés par les CPDP les outils web seraient plus favorables à la présence de publics axiologiques qui y trouveraient les ressources pour venir exprimer leur concernement basé sur les valeurs associées au projet**. Cette hypothèse s'intéresse à la manière dont les participants viennent actualiser le lien qui les relie à l'objet. Il s'agit de tester le rôle de la configuration des outils dans l'expression des participants : les mêmes arguments sont-ils avancés dans tous les espaces de débat ? Si non, pourquoi ? Les spécificités de la prise de parole en ligne, notamment grâce aux plus nombreux appuis à l'argumentation qu'elle autorise, seraient favorables à la montée en généralité des discussions. Cette hypothèse permet de ne pas limiter l'étude du concernement à celle d'une proposition, à un cadrage, mais de réussir à prendre en compte ce que font vraiment les participants. Le concernement est donc considéré comme un processus dynamique : si le dispositif propose un cadre, il ne prend sens que dans l'action. D'autre part pour mieux faire ressortir la spécificité de la participation en ligne cette hypothèse s'appuie sur une analyse comparative « en ligne »/« hors-ligne » qui cherche à replacer les deux espaces dans une même dynamique, trop souvent dissociée par les observateurs.

Enfin, la troisième hypothèse concerne la relation entre conflit, controverse et débat. Il s'agit d'interroger le niveau de conflictualité des objets technoscientifiques pour déterminer comment ils peuvent être discutés. **Ainsi, si l'absence de dimension problématique limite le débat, le passage de la controverse au conflit empêcherait sa mise en discussion**. **Certains objets seraient trop conflictuels pour que des publics s'agrègent autour des médiations, pour que des dispositifs les problématisent. Dans cette configuration, le numérique serait une opportunité de mettre en place un nouveau régime de gouvernementalité pour que le débat ait lieu malgré tout**. Cette hypothèse se fonde sur le constat que tous les objets débattus n'ont pas la même capacité à activer les publics. Dans certains cas peu d'acteurs se sentent concernés. Le débat est alors difficile à mettre en place faute de participants et la pertinence des outils numériques limitée. Dans d'autres, la controverse engendre de fortes dynamiques dialogiques et de nombreux participants viennent débattre. Dans ce cas les outils en ligne peuvent servir à inclure dans les débats les publics n'ayant pas la possibilité de se déplacer en réunion. Enfin, pour certains débats, le conflit semble prendre le dessus et les rapports de force dominer les échanges. Que peut alors la

solution dialogique face aux conflits ? Dans ces situations, le rôle joué par la participation en ligne doit être interrogé, notamment lorsqu'il est utilisé pour la sauvegarde de débats menacés par la critique radicale. Nous postulons que les outils numériques exercent une forme de gouvernementalité qui vient contraindre les pratiques et adapter les formes de participation pour que le débat puisse se tenir, malgré tout.

Annonce de plan :

Pour développer notre argument, nous avons construit notre plan en trois parties. La première partie intitulée « **Représenter son objet de recherche** » a pour objectif de présenter l'outillage intellectuel mobilisé dans ce travail doctoral et la manière dont nous avons construit notre objet de recherche. Le premier chapitre, « **La procéduralisation des discussions sur les sujets controversés** », est l'occasion de présenter notre terrain, la CNDP et le cadre de la démocratie dialogique dans lequel s'inscrivent les débats publics. Il permet également de présenter les opportunités offertes pour discuter collectivement des controverses socio-techniques à travers la démocratie technique et le concept de « forum hybride ». Nous montrerons enfin que la grille de lecture normative proposée pour analyser les dispositifs dialogiques comporte un certain nombre d'angles morts, qu'il convient de combler pour capter ce qui se passe réellement dans les débats. Le second chapitre, intitulé « **Organiser les interactions pour capter les publics** », va être l'occasion de présenter l'appareil théorique que nous mobilisons afin d'étudier les débats en tenant compte des angles morts identifiés dans le premier chapitre. Nous introduirons notre préoccupation pour l'analyse des procédures par les dispositifs de médiation mobilisés par les SIC et la manière dont cela influence la construction du concernement des publics. Cette approche permet une lecture particulière des relations de pouvoir et de la construction de l'ordre démocratique qui tienne compte des objets technoscientifiques débattus. Le troisième chapitre, « **Méthodologies : mener l'enquête dans un environnement 'hybride'** », présente la manière dont nous avons empiriquement éprouvé notre cadre théorique et nos questionnements. Il s'agit d'introduire notre posture de recherche en présentant notre rapport au terrain et nos outils méthodologiques.

La seconde partie est intitulée « **Appréhender les publics des débats** », elle sera l'occasion de rentrer concrètement sur notre terrain. Dans le quatrième chapitre « **Un ou des modèles de débat public ? »,** nous présenterons en détail le fonctionnement de la CNDP et ses principaux acteurs afin de comprendre les liens qu'elle entretient avec les CPDP. L'objectif est d'identifier les principales conceptions du débat portées par les présidents de CPDP et les

choix d'équipement qui y sont associés. Chacune de ces configurations institue un rapport particulier aux publics qu'il conviendra d'expliciter. Le cinquième chapitre intitulé « **Pourquoi l'objet compte ? »** revient sur un des aspects clés du processus de problématisation : le cadrage de l'objet imposé par le dispositif. Nous montrerons que la prise en charge de l'objet technoscientifique impose de mettre en valeur certains aspects de l'objet. Les choix effectués seront ensuite plus ou moins discutés dans le débat. Ce chapitre sera l'occasion d'introduire deux de nos études de cas : le débat sur la rénovation de l'incinérateur de déchet dit « Ivry Paris XIII et le débat sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, dit « débat des Deux Côtes ». Nous détaillerons la manière dont les projets des maîtres d'ouvrages proposent un cadrage, plus ou moins négocié par la CPDP dans l'organisation de son questionnement. Le chapitre 6, **« Équiper le débat public »** revient sur la problématique du *design* des dispositifs et de la politique d'équipement menée dans les débats publics à travers l'analyse des deux études de cas citées précédemment. Ce chapitre est l'occasion d'observer concrètement la manière dont la configuration des espaces de discussion influence la forme des échanges. Nous regarderons comment les différents outils ont été exploités pour venir discuter le cadrage des débats, notamment à travers une étude de l'actualisation du dispositif qui nous permettra de comprendre le concernement exprimé par les citoyens. Ces études de terrain permettront de dégager des éléments sur la politique d'équipement menée et de comprendre comment le numérique peut être mis au service d'une stratégie d'inclusion et d'ouverture du cadrage.

La troisième partie intitulée « **Web et démocratie : vers un régime de gouvernementalité numérique ? »** sera l'occasion d'introduire un contrepoids aux terrains précédents à travers l'analyse de notre troisième cas, le débat public sur le centre industriel d'enfouissement des déchets radioactifs, dit « débat CIGEO ». Le débat CIGEO est un cas particulier en terme d'appel au numérique qui dépasse la logique d'équipement précédemment observée. Ici des fonctionnalités participatives en ligne ont été ajoutées pour remplacer les réunions empêchées par les opposants. Le web a eu dans ce débat pour effet la surreprésentation des concernements axiologiques et la disqualification de certaines revendications. Dans le chapitre 7 **« Passer le débat en ligne pour contourner les critiques ? »** nous reviendrons sur le déroulement de ce débat : le cadrage proposé, la stratégie des opposants et le blocage, suivi de la « réorientation » du débat décidé par la CNDP. Nous expliquerons comment le web a été utilisé par « effet de rustine » afin de fabriquer un public « à tout prix ». Nous montrerons ici que le passage en ligne, sans réunion publique, transforme la nature du

concernement exprimé. Enfin dans le chapitre 8, **« Les défis du dialogisme dans un monde incertain »**, nous mettrons à profit l'analyse détaillée de CIGEO pour tirer un certain nombre de réflexion sur le fonctionnement du débat public : au niveau de son fonctionnement, de la place de la critique et sur les usages du numérique qui seraient l'instrument d'une gouvernementalité afin de cadrer la conduite des participants de façon à ce que le débat puisse se tenir.

Partie 1 : « Représenter son objet de recherche »

Chapitre 1 : La procéduralisation des discussions sur les sujets controversés

« Il faut toujours connaître les limites du possible. Pas pour s'arrêter, mais pour tenter l'impossible dans les meilleures conditions. »

Romain Gary, Charge d'âme.

Introduction :

Dans ce premier chapitre, nous proposons de commencer par contextualiser notre étude. L'objectif est de replacer le débat public CNDP, notamment lorsqu'il touche à des questions scientifiques et techniques, dans une histoire longue de l'action publique et dans un cadre théorique qui nous permet de réellement saisir ce qui se passe dans les débats. Il s'agit de montrer que les débats que nous avons choisi d'étudier doivent être compris comme résultant d'une double dynamique.

D'une part la progression de l'institutionnalisation de la participation afin de répondre à la montée des conflits d'aménagement qui aboutie à la création de la CNDP, en tant qu'espace procédural de discussion des projets d'aménagement et d'amélioration de l'action publique. D'autre part la tentative théorique et pratique de répondre à la multiplication des controverses engendrées par les innovations scientifiques et techniques. En effet, un courant théorique propose le développement d'une « démocratie technique » afin de traiter démocratiquement l'incertitude sociale qu'ils entraînent (Callon, 1998 ; Callon et al., 2001). C'est par exemple le cas du nucléaire et de ses déchets, qui doivent être gérés sur plus de 100 000 ans et posent à l'ordre démocratique des questions auxquelles il est quasiment impossible d'apporter une réponse définitive. Des points de vue opposés s'affrontent alors (les enfouir est la solution la plus sûre pour nos enfants ; on prend un risque inconsidéré en engageant les générations futures). Pour organiser la discussion, la démocratie technique fait le pari de sa procéduralisation à travers des « forums hybrides », des espaces où les différents acteurs concernés par les problèmes soulevés par les controverses se réunissent pour tenter de parvenir à un compromis sur le déploiement des innovations associées.

Sur le terrain, on observe que la CNDP est de plus en plus mobilisée comme un « forum hybride », sans avoir véritablement été conçue pour cela. Le débat public parvient-il à répondre aux exigences du concept théorique ? Les débats parviennent-ils à permettre la discussion de la diversité des acteurs concernés ? Parviennent-ils à créer suffisamment de consensus pour que la société trouve un compromis autour des innovations controversées ?

Pour répondre à ces questions, notre raisonnement se poursuit sur plusieurs étapes. Dans un premier temps, nous avons retracé la genèse de la CNDP afin de mieux saisir le cadre général dans lequel se développent les débats afin de montrer qu'il est lui même issu de deux mouvements : la réponse à la montée des conflits et la volonté de l'administration de rendre visible de nouvelles formes d'actions publiques, plus concertées. Dans un second temps, nous présentons en détail la théorie de la démocratie technique et les liens qu'elle entretient avec les controverses socio-techniques. Il s'agit de montrer que les controverses se discutent dans une multiplicité d'arènes, parmi lesquels les débats CNDP qui en tant qu'espaces ouverts se trouvent investis par les acteurs pour donner de la visibilité à leurs arguments. Enfin dans un troisième temps nous reviendrons sur les principales limites régulièrement opposées à la démocratie technique afin de mieux les mettre en perspectives avec le fonctionnement du débat public dans la conclusion de ce chapitre.

1.1) La CNDP et le défi de l'institutionnalisation

1.1.1) Une institutionnalisation mise à l'épreuve

Comme évoqué précédemment, pour pouvoir saisir la complexité des échanges dans les débats que nous étudions il est important de resituer plusieurs éléments de contexte. Pour mener à bien cette enquête, nous avons choisi de nous intéresser aux débats publics organisés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui peut être considérée comme le dispositif de concertation le plus formalisé en France. Au sein des débats publics, les thématiques scientifiques et techniques se trouvent mises en discussion régulièrement, soit directement, soit par l'intermédiaire de projets d'infrastructures. Cette proximité s'explique en partie par le fait que la CNDP est en charge d'organiser la discussion sur des projets d'aménagements du territoire de grande envergure, disposant généralement d'une forte dimension technoscientifique.

Mais pour pouvoir prendre comme hypothèse de travail que les débats CNDP sont mobilisés comme des forums hybrides, il convient dans un premier temps de décrire finement le fonctionnement de l'institution et sa genèse. La CNDP est une institution qui a depuis 2002 le statut juridique d'une Autorité Administrative Indépendante (AAI), en charge d'organiser les « débats publics » en suivant une procédure précise, encadrée juridiquement. Sa mise en place est une tentative de réponse au déficit de légitimité dont sont victimes les politiques et plus

généralement les institutions[30] (Rosanvallon, 2006). L'objectif de telles instances est d'essayer de canaliser la conflictualité sociale et de proposer une réponse à « l'impératif délibératif » posé par les citoyens (Blondiaux, Sintomer, 2002). Le recours à la participation et à la discussion collective, voir à la délibération, sur la décision publique serait ainsi une manière pour les gouvernants de se redonner du crédit et d'introduire avec les débats publics une sorte de « nouvel esprit de l'action publique » pour utiliser la métaphore proposée par l'ouvrage de Boltanski et Chiapello (1999), reprise par Loïc Blondiaux (2008a). À l'instar du capitalisme ou de la démocratie, il s'agit de prendre en compte le fait que l'état intègre les critiques qui lui sont faites pour améliorer son fonctionnement et assurer son autorité. Dans le cas que nous étudions, le « nouvel esprit » se caractériserait par le passage d'un état centralisé et technocratique où la décision « vient d'en haut », à un fonctionnement décentralisé où les processus de décisions sont plus ouverts aux citoyens via des procédures qui organisent l'interaction entre les parties prenantes. La CNDP serait donc une instance en rupture avec la tradition administrative française qui représente une des tentatives inclusives les plus abouties. Son histoire est à la fois le fruit de conflits structurants et d'un changement de fond de l'action publique française qui lui ont permis d'acquérir ce statut particulier dans le paysage des dispositifs participatifs. Le modèle du débat public est unique en Europe, la France étant la seule à avoir institutionnalisé la critique sur ce type de projet.

La multiplication des dispositifs est à l'origine d'un processus « d'institutionnalisation de la participation » contribuant à formaliser leurs fonctionnements en leur donnant un cadre et une feuille de route. Ce processus a été largement étudié par les travaux de Jean-Michel Fourniau, observateur de ce mouvement depuis ses origines et qui base son analyse sur de l'observation et l'analyse d'une importante « littérature grise » produite par les acteurs du domaine. En tant que chercheur engagé sur le terrain, il a eu l'opportunité de participer à de nombreuses instances et groupes de travail qui ont contribué au développement de la participation et notamment à celui du débat public CNDP. Dans un article de 2011, intitulé « *l'institutionnalisation controversée d'un modèle de débat public français* » (Fourniau, 2011), il revient sur cette genèse afin de montrer que cette dernière n'est pas une trajectoire linéaire, mais qu'elle doit être comprise en terme de « configurations », qui tiennent compte des jeux d'acteurs, des rivalités de corps entre les ingénieurs des transports, ceux des Mines, les associations écologistes, les élus, des tensions politiques entre démocratie représentative et participative…. Si un élément ressort de la lecture de cet article, c'est la fragilité des acquis en

[30] Cette forme de défiance institutionnelle peut être vue comme une manifestation de la crise générale de la démocratie que nous avons évoqué en introduction.

terme de participation et de débat public. Cette trajectoire est à la fois composée d'avancées et de reculs, et si des jalons sont posés pour assurer son existence, ils peuvent être remis en cause à tout moment. De fortes contraintes pèsent sur les acteurs et la CNDP peut disparaître si elle n'est pas défendue par ceux qui souhaitent généraliser l'inclusion des citoyens dans les processus de décision. L'approche par la « balistique » (Chateauraynaud, 2011) mobilisée permet de rendre visible les ambivalences du processus et d'interroger ses différentes étapes. La première configuration identifiée est celle de « *l'émergence de la question de l'institutionnalisation de la participation du public dans les conflits d'aménagement au tournant des années 1980-1990* » ; la seconde « *la mise en place de la première Commission nationale du débat public* », suite à la loi Barnier de février 1995, la troisième est constituée par « *les premières formalisations de la conduite d'un débat public* » ; la quatrième est celle de la seconde CNDP, après la loi de 2002 qui la consacre en tant qu'autorité indépendante ; la dernière correspond à la période en cours, « *qui s'ouvre sur plusieurs types de contestations auxquelles doit faire face la CNDP* » (Fourniau, 2011, p.8).

Les raisons pour demander la suppression du débat sont multiples. D'abord sur le plan politique où la tentation est grande de mettre en avant le modèle de participation initié par le Grenelle de l'environnement. Dans cette procédure d'un genre nouveau, cinq parties prenantes représentantes de la société civile sont associées dans un processus de gouvernance qui n'est pas ouvert au public. Les discussions restent très policées et débouchent sur des recommandations, rapidement transposables dans la législation (Lascoumes, 2011). Au contraire, le débat public est relativement ouvert à la participation de la société civile non organisée et à l'expression de considérations générales moins formalisées (Valemont, 2001). Deuxième argument, sur un plan pratique nombreux sont ceux qui doutent de l'efficacité du débat, en particulier depuis la perturbation du débat sur les nanotechnologies qui a contribué à la remise en cause des méthodologies proposées par la CNDP, incapable de faire face à une opposition radicale comme celle du collectif Pièce et Main d'œuvre (PMO). Ces difficultés ont permis l'expression de positions critiques sur la CNDP comme celle exprimée dans le rapport parlementaire qui s'appuie sur ces difficultés pour proposer la suppression de la CNDP[31]. Penser l'institutionnalisation en matière de trajectoire illustre bien le fait que la

[31] Voir le rapport produit par René Dosière et Christian Vanneste, *Rapport d'information fait au nom du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur les autorités administratives indépendantes*, Assemblée Nationale, rapport n° 2925 enregistré le 28 octobre 2010. Disponible ici : http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i2925-tI.pdf La recommandation n° 9 du projet du rapport (publié quelques jours avant le dépôt officiel du rapport) disait : « Transformer et supprimer à terme la Commission nationale du débat public (CNDP).» Le rapport déposé reformule la proposition de suppression de manière positive: «Transformer

fenêtre d'initiative politique favorable à la participation peut se fermer à tout moment et comment chaque débat constitue une épreuve susceptible de remettre en cause la totalité du processus.

1.1.2) Un contexte propice à la montée en puissance du débat public

À la suite de Cécilia Claeys-Mekdade (2006), il nous semble que la « participation environnementale à la française » doit être sociologisée afin de mieux saisir le contexte dans lequel le débat public a été installé. À la période dite des « trente glorieuses », la France met en œuvre une politique de développement et d'aménagement de son territoire. Il s'agit de moderniser le pays et de tourner la page de la Seconde Guerre mondiale. Le géographe Jean-François Gravier parle de « *Paris et le désert français* » (1947) pour qualifier les importantes inégalités de développement que connaît le territoire. À cette époque, les ingénieurs des grands corps sont à la manœuvre. L'État est dans une politique de planification et multiplie les aménagements comme les aéroports, les centrales, les barrages… La principale justification est basée sur la portée « d'intérêt général » qui semble centralisée par l'État.

À partir des années 70, la société change profondément ce qui entraîne une remise en cause profonde du rôle accordé à la modernité. La décolonisation et la guerre d'Algérie, mai 68 ou encore le début de la contestation au Larzac font bouger les lignes et changent la perception que les Français ont du progrès. Cette période marque le début des luttes antinucléaires à la suite du choc pétrolier et du « plan Messmer »[32] qui initie le développement du nucléaire civile. Au niveau local, certains projets commencent à être contestés de manière plus virulente, comme les projets d'autoroutes dans les Alpes ou les premiers TGV dans le Sud-Est du pays. Les aménageurs, et le premier d'entre eux l'État voient leur mode de fonctionnement traditionnellement basé sur « le modèle français de la décision publique » (Müller, 1992) contesté par des mouvements sociaux porteurs de la cause environnementale. Un tissu d'associations locales et de grandes ONG se forment contribuant à organiser un maillage du territoire de mobilisations locales. Certains travaux en sociologie, ancrés dans une perspective critique, ont suivi ce mouvement (Blatrix, 1996, 2000) afin de retracer les conflits et les rapports de pouvoir qui ont émaillé l'expression de ces premières revendications. Face à eux, la première réponse de l'Etat est ferme, particulièrement dans le domaine ultra sensible du

et intégrer à terme la Commission nationale du débat public (CNDP) dans le Défenseur des droits. » Cité dans (Fourniau, 2011, p80)

[32] Le Plan Messmer, désigne un vaste programme de construction de centrales nucléaires lancé en France en 1974. Pour plus de détails voir Topçu S., « *L'art de gouverner une technologie contestée* », Paris, Seuil, 2013

nucléaire. Les travaux de Sezin Topçu (2013) illustrent bien la volonté des pouvoirs publics d'étouffer la contestation dès ses prémices. Pourtant, les mentalités évoluent vers une prise de conscience des enjeux liés au progrès et à la modernité et cette période marque l'émergence de ce que Ulrick Beck qualifie de « Société du risque » (2001) et Anthony Giddens de « Modernité seconde » (2000). C'est à cette époque également que débute l'étude des « nouveaux mouvements sociaux » par Alain Touraine (1980) qui interrogent la montée en puissance de ce qui sera progressivement qualifié de « société civile », terme valise pour regrouper les initiatives organisées et non étatiques. De nouvelles revendications autour du « mieux vivre » et de l'écologie émergent, portées par des acteurs issus des nouvelles classes moyennes qui se décalent des mobilisations traditionnelles orientées vers une nouvelle répartition des richesses. Ces forces nouvelles contribuent à installer une culture de dialogue pour faire avancer leurs causes et proposer une alternative à l'opposition frontale et au conflit direct, ancré dans la culture militante d'alors. Les militants s'engagent près de chez eux (Neveu, 1996) contribuant autour de chaque situation problématique à ouvrir des espaces d'échanges plus ou moins fructueux avec les pouvoirs publics. L'intérêt général défini de manière centralisée se trouve rediscuté au local et traduit un pluralisme des attentes qui font concurrence à la version officielle d'unité. C'est le début du développement de la démocratie locale, et de ses formes participatives (Blondiaux, 1999 ; Bacqué et al, 2005). Dans les années 90, on assiste à la mise en place de dispositifs comme les conseils de quartiers (Blondiaux, 2001), d'associations comme l'ADELS (association pour la démocratie locale et sociale) et de la revue *Territoires* qui l'accompagne. Le contexte politique de décentralisation accompagne ce mouvement d'ancrage local de la participation et d'expression des citoyens. Progressivement, l'information du public est jugée insuffisante par un certain nombre d'acteurs, notamment associatifs, et les revendications pour une plus grande implication des citoyens montent en puissance.

C'est également à cette période que se multiplient les enquêtes publiques. Cette procédure consultative s'inscrit dans la démocratie locale, mais s'en distingue notamment par sa dimension obligatoire qui la rapproche du droit administratif (Blatrix, 1996). Menée par un commissaire enquêteur qui a la liberté d'auditionner les acteurs qu'il souhaite, de se rendre sur les lieux, voir d'organiser des réunions publiques, elle débouche sur un avis consultatif à propos de la dimension administrative du dossier. Décriée pour son opacité et la complexité de sa procédure, l'enquête publique a tout de même permis d'ébaucher une réflexion sur la notion d'intérêt général (Piechaczyk, 1998). En effet, sur le terrain les commissaires sont

amenés à se prononcer à la fois sur le fond du dossier et plus seulement sur sa dimension administrative. L'État porteur de projets est amené de manière pragmatique à faire des compromis sociaux, qui, de fait, donnent une réalité à la pluralité des formes de l'intérêt général révélées par les projets.

Mais les pouvoirs publics ne jouent pas forcément le jeu du dialogue et comme le montre Cécile Blatrix (2000), les enquêtes publiques se réalisent souvent sans public et constituent une forme de neutralisation de l'expression des citoyens. Ainsi le dispositif montre progressivement ses limites et ne peut empêcher les tensions et la multiplication des conflits d'aménagement du territoire, parfois très violents (Guerin, 2005). Ainsi, le conflit autour du TGV Méditerranée entre 1990 et 1994, étudié par Jacques Lolive (1997), est un cas marquant qui donne lieu à la mission Quérien en 1990 afin de réfléchir aux causes de l'opposition et de sa radicalisation. Le passage par le rapport de force est une étape essentielle dans la montée en puissance des revendications pour la création d'espaces de débats publics. À la suite de ce conflit, un certain nombre d'associations se sont réunies, à l'instar de France Nature Environnement (FNE), pour demander une plus grande démocratisation de la décision. Cette revendication va s'avérer essentielle dans le processus d'institutionnalisation du débat public à l'origine de la création de la CNDP (Fourniau, 2011) dans la mesure où c'est pendant ce conflit fondateur que les associations ont inventé le concept du débat public en organisant, devant le public, la discussion avec les différentes parties prenantes afin de montrer que leurs mobilisations dépassaient la défense des intérêts particuliers.

1.1.3) Un cadre juridique qui pousse vers une meilleure intégration de la participation

Si le processus d'institutionnalisation du débat public a été porté par ce contexte sociopolitique particulier, l'évolution du droit de la participation a largement contribué à sa progression. La réponse procédurale aux revendications sociales s'est appuyée sur un cadre juridique qui a progressivement rendu possible la mise en place d'un « détour procédural » (Blatrix, 2007) dans le processus administratif des projets, inscrit dans le droit. Là encore on peut signaler combien la progression a été lente, incertaine et irrégulière, dépendante des acteurs aux commandes et de leurs capacités à porter les réformes.

La première étape a consisté à moderniser l'existant, c'est-à-dire l'enquête publique. Ainsi, plusieurs circulaires et décrets sont venus réformer la pratique des enquêtes publiques pour essayer de prendre davantage en considération les attentes des populations. C'est le cas de la circulaire « Chirac » en 1976, alors premier ministre, qui met en place le principe de la

consultation : « *C'est bien dans une double perspective qu'il s'agit d'agir : celle d'une meilleure information des habitants au sujet des projets mis au point par les pouvoirs publics, et celle d'une meilleure connaissance par les pouvoirs publics des besoins des habitants* »[33]. En 1983, la loi Bouchardeau du 12 juillet[34], « relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement » ouvre la voie à plus de transparence. Elle généralise le principe de l'enquête publique pour tous les projets d'aménagement du territoire, impose une étude d'impact préalable afin de pouvoir la transmettre aux publics et renforce le rôle du commissaire-enquêteur en fixant de nouvelles règles concernant l'information du public. L'enquête publique a désormais pour objectif : « *d'informer le public, de recueillir ses appréciations, suggestions, contre-propositions, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information* »[35]. Cette réforme permet de dépasser la logique de la diffusion d'information pour initier une forme de consultation. La notion d'utilité publique est critiquée et la procédure d'enquête publique remise en cause dans son principe. La réflexion qui en découle va conduire au développement du débat public. Sa formalisation et son inscription dans la loi ont été rendues possibles par ces critiques qui vont accompagner sa mise en œuvre (Blatrix, 2000).

Ainsi, comme nous l'évoquions précédemment, différents conflits territoriaux ont été à l'origine de deux missions confiées respectivement au conseiller d'État Max Querrien sur le TGV Méditerranée en 1990 pour réfléchir au principe du débat associant les différentes parties prenantes et au Préfet Carrère en 1992 sur les infrastructures de transport qui esquisse l'idée d'un débat permanent sur leur localisation. Ces deux missions préconisent la création d'une instance de médiation indépendante qui puisse organiser un débat démocratique et transparent afin de pouvoir discuter des dimensions économiques et sociales des projets et de leur l'utilité publique. Sur le plan international, l'année 1992 est marquée par la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable qui affirme dans son principe numéro 10 que « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens* »[36].

Afin de mettre un terme définitif au conflit du TGV Méditerranée, la circulaire n° 92-11 du 15 décembre 1992 est publiée. Plus communément appelée circulaire Bianco, du nom du

[33] Circulaire Chirac, 14 mai 1976 premier ministre relative à l'information du public et aux enquêtes publiques

[34] La loi Bouchardeau : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692490

[35] Voir l'article L 123-1 du code de l'environnement : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006176443&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20111219

[36] Voir ici le texte de la déclaration : http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm

ministre des Transports de l'époque, elle est le premier texte réglementaire qui institue formellement un débat public amont « *une phase de débat sur l'intérêt économique et social préalable à l'enquête publique* » et un nouvel acteur tiers dans le processus « *une commission de suivi [... qui] veillera à la qualité et la pertinence des informations portées à la connaissance du public et à l'existence de débats ouverts et pluralistes* »[37]. Elle reprend partiellement les conclusions de la mission Carrère, mais confie les rênes de cette nouvelle instance aux préfets qui ont la tâche « *d'associer aux différentes phases de réalisation des grandes infrastructures décidées par l'État – précédant et suivant l'enquête publique – les responsables régionaux et locaux politiques, économiques, sociaux et associatifs* ». Le projet de TGV Rhin-Rhône est le premier « débat Bianco »[38]. L'application du texte se révèlera incomplète et rapidement routinisée par les administrations qui, en l'absence de tiers, seront accusées d'indulgence envers les maîtres d'ouvrages et d'instrumentalisation du public.

L'étape suivante est marquée par un rapport commandé par le ministre de l'Environnement de l'époque, Michel Barnier, à Huguette Bouchardeau, qui l'a précédé à ce poste. Remis en décembre 1993, le rapport fait le bilan des débats Bianco et insiste de nouveau sur la nécessité de placer la concertation le plus en amont possible de l'enquête publique et de l'accompagner d'une instance garante de l'égalité des parties et indépendante de tous les acteurs. Ce texte va préparer la loi Barnier qui inscrit officiellement le principe de participation des citoyens dans le système juridique français. Son article 2 affirme « *qu'un débat public peut être organisé sur les objectifs et les caractéristiques principales des projets pendant la phase de leur élaboration* » et *« pour les grandes opérations publiques d'aménagement d'intérêt national de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des sociétés d'économie mixte* »[39]. Pour suivre leur mise en place, elle impose la création de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dont le secrétariat est alors assuré par le ministère de l'Environnement. Son décret d'application du 10 mai 1996 donne le détail de la commission et en annexe la liste des opérations concernées, il fixe le nombre de membres des commissions sur le terrain (entre trois et sept) et fixe la durée du débat à quatre mois. La CNDP est installée le 4 septembre 1997 par la ministre de l'Environnement et de

[37] Voir ici le texte de la circulaire :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000163472

[38] Au sujet des débats bianco, voir Rui S., *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique,* A. Colin, Paris, 2004

[39] Voir le texte intégral ici :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000007982731

l'Aménagement du Territoire du gouvernement Jospin, Dominique Voynet. Si le débat est désormais organisé sur saisine, la question de la mise en débat de l'opportunité des projets n'est pas abordée, ni celle de sa portée au-delà du compte rendu et du bilan final de la CNDP.

La Charte de la concertation en matière d'environnement du 5 juillet 1996 initiée par Corine Lepage vient donner plus d'assise à l'action de la Commission en encourageant la concertation sur les projets locaux. Elle se donne pour objectifs *« de promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent, par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes ou de leurs craintes, l'échange et le débat ; d'améliorer le contenu des projets et faciliter leur réalisation en y associant, dès l'origine, aux côtés du maître d'ouvrage, le plus grand nombre possible d'acteurs concernés ; de fournir aux différents partenaires les éléments d'un code de bonne conduite définissant l'esprit qui doit animer la concertation et les conditions nécessaires à son bon déroulement »*[40]. Cette charte n'est pas une procédure administrative en tant que telle, mais elle contribue à donner de la visibilité aux démarches qui tentent d'initier un dialogue constructif entre les parties prenantes et donne un argument supplémentaire à la CNDP pour faire venir les acteurs à la table de discussion.

Le 25 novembre 1999, un rapport du Conseil d'État, dit « Rapport Questiaux » introduit une réflexion sur la notion d'intérêt général : « *Il existe deux conceptions divergentes de l'intérêt général. L'une, utilitariste, ne voit dans l'intérêt commun que la somme des intérêts particuliers. L'autre, volontariste, estime que l'intérêt général exige le dépassement des intérêts particuliers* »[41]. Cette seconde approche laisse la place à plus de discussion de l'intérêt et permet de sortir de l'opposition entre intérêt général et public d'un côté, et intérêt particulier et privé de l'autre. Le rapport propose également de transformer la CNDP *en une instance indépendante, garante du bon déroulement du débat public*. Cette question de l'autonomie de la CNDP devient progressivement une question centrale. Il s'agit de remédier aux carences des débats Bianco et de renforcer sa légitimité. Les tensions sont vives autour de ce point et les pouvoirs publics sont à la recherche d'un équilibre pour que la CNDP incarne le débat sans constituer un pouvoir alternatif sur les projets. Il s'agit de lui conférer un pouvoir d'influence dans un périmètre bien circonscrit. C'est une des conditions pour que les acteurs de l'aménagement acceptent de se plier au débat (Rui, 2004).

[40] Voir le texte intégral ici : http://www.ema-montfort.com/chartes/charteconcertation.pdf

[41] Pour plus de détails voir ici : http://www.conseil-etat.fr/fr/rapports-et-etudes/linteret-general-une-notion-centrale-de-la.html

C'est dans la loi « démocratie et proximité » de 2002[42] que la CNDP devient une Autorité Administrative Indépendante (AAI), chargée de veiller aux droits du citoyen en matière d'environnement. Si elle n'a pas de véritable juridiction ou de pouvoir de sanction, elle peut désormais organiser des débats selon des modalités qu'elle choisit intégralement, article L 121-9. Son bureau est nommé en conseil des ministres et ses crédits proviennent du premier ministre pour garantir son indépendance. La loi introduit également les débats sur les options générales, article L 121-10 « *le ministre chargé de l'environnement, conjointement avec le ministre intéressé, peut saisir la commission nationale du débat en vue de l'organisation d'un débat portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement* », et sur les projets privés, en réponse notamment à la catastrophe AZF dans son article L 121-8. Le code de l'environnement est également modifié dans ses articles L 121-1 à L 121-5 qui introduisent que « *la participation du public est assurée pendant toute la phase d'élaboration d'un projet, depuis l'engagement des études préliminaires jusqu'à la clôture de l'enquête publique* ». Un seuil de saisine obligatoire est fixé pour les projets les plus importants (300 millions d'euros), et une saisine facultative pour les projets plus modestes (150 millions d'euros). Le débat ne porte plus uniquement sur les caractéristiques des projets, mais également sur leur opportunité, ce qui, en théorie, fait évoluer de manière conséquente le périmètre du débat. Enfin, une dernière mesure importante est ajoutée en fixant un délai de trois mois maximum pour que le maître d'ouvrage publie une décision où il justifie « *le principe et les conditions de la poursuite du projet* ». Cette notion de justification est une innovation juridique inédite, pour la première fois un porteur de projet privé ou public doit faire état publiquement des éléments qu'il juge marquant de la concertation pour la suite de son projet. Ce texte, dont Yves Cochet était rapporteur définit une philosophie générale pour le débat public et constitue une étape majeure dans l'institutionnalisation du débat public.

Ce mouvement est renforcé le 8 juillet 2002 lorsque la France ratifie, au côté d'une quarantaine de pays, la convention d'Aarhus[43] (Danemark) proposée dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU). La convention est relative à l'accès à l'information (articles 4 et 5), la participation du public au processus décisionnel (articles 6, 7 et 8) et l'accès à la justice en matière d'environnement (article 9). Les principes énoncés par la Convention d'Aarhus visent la participation effective des citoyens aux décisions concernant l'environnement. Elle sert de base juridique à un certain

[42] Les différents articles de cette loi cité ici sont disponible ici : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000593100

[43] Voir le texte de la convention ici : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf

nombre d'initiatives de procédures de concertation et de débat public : les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC), les agendas 21, la réforme des enquêtes publiques en cours… La convention marque le droit à l'accès à l'information en matière d'environnement et met la participation des citoyens au cœur du dispositif d'un droit opposable en justice. Plus récemment, les lois Grenelle ont renforcé ce mouvement et sécurisé la question de l'accès à l'information et le principe de la participation du public en amont. Dans la loi Grenelle 2, les dispositions de l'article L.122-1-1 traduites dans le code de l'environnement prévoient désormais que « *les observations et propositions recueillies au cours de la mise à disposition du public sont prises en considération par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage et l'autorité compétente pour prendre la décision* »[44]. La loi prévoit également l'élargissement du périmètre de la CNDP. Ce ne sont plus seulement les infrastructures qui peuvent être soumises au débat public, mais également les politiques et les programmes généraux. On parle alors de « débats d'orientations ». L'exemple le plus connu de ce type de saisine reste le débat public sur les nanotechnologies en 2009[45]. Enfin, la loi donne les moyens à la CNDP de gérer l'après-débat, pour que les acteurs engagés puissent continuer à peser tout au long du projet.

1.1.4) Le cadre et le fonctionnement du débat public CNDP

Progressivement, la CNDP est donc mise en place. Le processus d'institutionnalisation est le fruit d'une évolution d'un contexte social qui a conduit l'administration française à intégrer des détours participatifs afin de repenser le concept d'utilité publique des projets. La réforme de l'enquête publique et les multiples avancées juridiques ont donné un débouché aux revendications portées par le milieu associatif pour intégrer plus de transparence dans les procédures. Une attention nouvelle est accordée aux expertises alternatives et aux savoirs dits « profanes ».

La CNDP, en tant qu'Autorité Administrative Indépendante, doit à la fois garantir la neutralité et la qualité des débats tout en contribuant à diffuser les principes du débat public. Elle a deux missions principales. Sa première mission est de décider de la place que doit

[44] Voir la loi Grenelle 2 du 10 juillet 2010, et sa traduction dans le code de l'environnement : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022496600&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20140929&oldAction=rechCodeArticle&fastReqId=651586722&nbResultRech=1

[45] Pour plus de détails sur ce débat voir le travail de Brice Laurent, *Politique des Nanotechnologies*, *op.cit*, 2010

occuper la participation dans un projet lorsqu'elle est saisie. Lorsqu'elle juge que les citoyens doivent être associés, elle fixe alors les modalités de la concertation. Celle-ci peut prendre la forme d'un débat public organisé par la CNDP, d'une concertation recommandée au maître d'ouvrage, avec éventuellement un garant désigné par elle. Elle se voit également confier la tâche, essentielle, « *d'émettre avis et recommandations à caractère général ou méthodologique et ainsi d'élaborer une "doctrine" en matière de participation du public au processus décisionnel pour les projets d'aménagement du territoire* » (CNDP, Rapport Annuel 2003, p. 15). Son action contribue a unifier les pratiques de démocratie participative en France. C'est une institution productrice de normes et de méthodologies de la concertation. Depuis 2004 elle édite des cahiers méthodologiques, régulièrement mis à jour depuis, qui ont pour mission de faire connaître aux acteurs en charge de l'organisation des débats la philosophie de la CNDP et les outils à leur disposition. Comme le note Loïc Blondiaux (2004), les principes de la CNPD recoupent d'une manière étonnante les attendues théoriques de la délibération, qui se trouvent ici mis en pratique.

La particularité de son statut tient également au fait qu'elle n'émet pas d'avis sur le projet. C'est par ailleurs un des points qui la différencie distinctement de l'enquête publique à l'issue de laquelle le Commissaire enquêteur formule un avis sous la forme d'un rapport. Après s'être assurée que l'information ait pu circuler auprès de tous les acteurs et des publics, la CNDP est chargée de produire un compte rendu, au sens littéral du terme, de rendre compte de ce qui a été dit pendant le débat, sans laisser apparaître ses propres convictions. Elle doit produire un répertoire d'arguments, faire le tour des pour et des contres. Avec ce document remis au Commissaire enquêteur, il s'agit de préparer la décision à venir. Le débat doit se situer suffisamment en amont de la réalisation du projet pour que son opportunité puisse être discutée. C'est la raison pour laquelle, dans l'esprit des parlementaires, sa neutralité est essentielle : la commission se situe à égale distance de tous les participants et peut explorer la complexité socio-technique du projet avant que les éléments récoltés ne soient reversés au dossier administratif. Le débat est donc conçu comme un temps, une étape du projet où ce dernier acquière suffisamment de visibilité pour pouvoir être discuté. Mais il ne remplace pas le processus administratif. Cette contrainte est à l'origine de beaucoup de frustrations autour des débats qui se situent assez loin des procédures de décision. On peut discuter de l'opportunité, mais ce n'est pas pour autant que celle-ci est remise en cause. La décision finale n'appartient pas aux publics des débats ni à la Commission.

Concrètement, la CNDP est donc une autorité indépendante, elle est composée de 21

membres, un tiers représente le parlement national et les collectivités locales, un tiers est composé de magistrats ou membres des juridictions, un tiers de porte-paroles associatifs et deux représentants syndicaux depuis la loi grenelle II. La composition, fixée par l'article L-121-3[46] du code de l'environnement se détaille comme le présente le tableau suivant[47] :

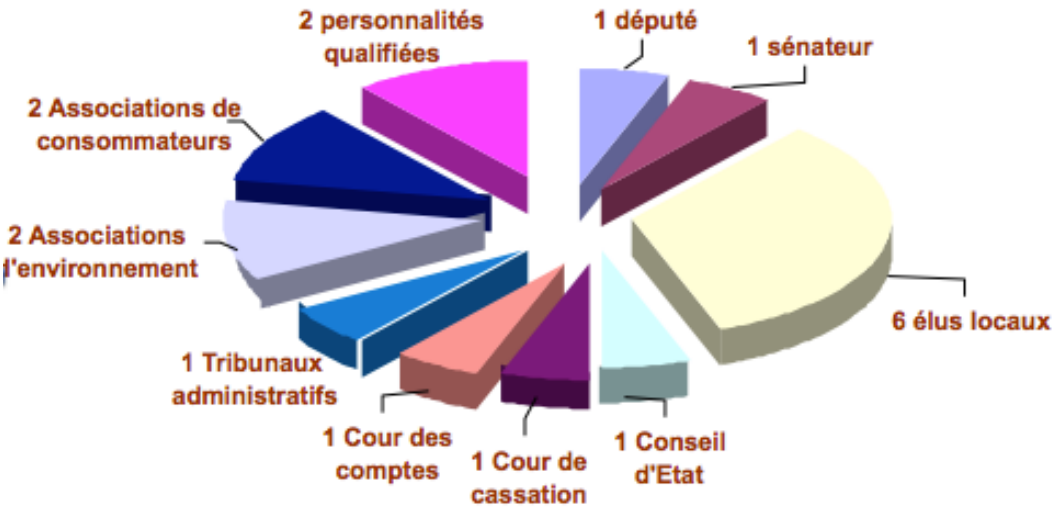


Figure 1 Composition de la CNDP

La diversité des membres est censée assurer une certaine diversité représentative des différentes parties mobilisées par le débat public. La commission a un bureau composé de trois personnes à plein temps, un président et deux vice-présidents nommés par décret. Tous trois sont rémunérés sur le budget propre de la CNDP. Cette équipe est assistée d'un chargé de mission, d'un Secrétaire Général et d'un secrétariat. En théorie, le président est un Conseiller d'État en activité ou honoraire. Une vice-présidence revient au corps des ponts et chaussées et l'autre à un acteur proche du monde associatif.

Les conditions de saisine sont réglementées par la loi. Ainsi, le code de l'environnement stipule que « *la commission nationale du débat public soit saisie de tous les projets d'aménagement ou d'équipements qui, par nature, leurs caractéristiques techniques ou leur coût prévisionnel, tel qu'il peut être évalué lors de la phase d'élaboration, répondent à des critères ou excèdent des seuils fixés par décret en conseil d'État* » (CNDP, Rapport Annuel 2006, p. 22). On trouve un certain nombre d'informations complémentaires dans les cahiers méthodologiques où il est stipulé que la saisine est obligatoire pour la Commission

[46] Voir l'article ici : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006176440&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20100827

[47] Le détail de la composition est disponible ici : http://www.debatpublic.fr/sa-composition

« *pour un projet que ses caractéristiques situent au-dessus du seuil défini à l'annexe du décret (300 millions d'euros). La saisine est obligatoire, et le maître d'ouvrage adresse à la Commission Nationale un dossier présentant les objectifs et les principales caractéristiques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques, le coût prévisionnel et l'identification des impacts significatifs du projet sur l'environnement ou l'aménagement du territoire*.

Les projets dont le coût prévisionnel est d'un montant inférieur au seuil fixé pour la saisine obligatoire, mais supérieure à des seuils planchers fixés par décret en Conseil d'État (150 millions d'euros) doivent être publiés et peuvent faire l'objet d'une saisine de la CNDP. Si la CNDP a été saisie, elle en informe le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable du projet qui, dans un délai d'un mois, adresse à la CNDP un dossier relatif au projet » (CNDP, Rapport Annuel 2006, p. 23). Le texte reste relativement vague quant à la nature des projets susceptibles de faire l'objet d'un débat, la définition des intérêts « significatifs » relevant largement de l'appréciation des membres de la Commission. En fonction des lectures, la définition peut être « resserrée » ou « élargie », changeant considérablement le champ de saisine.

La saisine de la CNDP peut être à l'initiative de différents acteurs, au niveau ministériel, part des élus nationaux ou locaux ou bien par une association agrée de protection de l'environnement. *« Pour les projets obligatoirement soumis au débat public, la saisine appartient au maître d'ouvrage ou à la personne publique responsable du projet. Pour les projets publiés, la CNDP peut-être saisie, dans un délai de deux mois au maximum, par : le maître d'ouvrage ; 10 parlementaires ; une collectivité territoriale ayant une compétence en matière d'aménagement de l'espace, territorialement intéressé ; une association agréée de protection de l'environnement »* (CNDP, Rapport Annuel 2006, p. 24).

Une fois saisie, les textes laissent là encore une véritable marge de manœuvre à la CNDP quant aux modalités d'organisation du débat. Le Conseil d'État considère qu'elle en est la seule responsable[48]. Il s'agit principalement d'éviter de retomber dans les travers de l'enquête publique et de son hyperformalisme pour donner la possibilité aux acteurs de s'adapter aux réalités locales. Les contraintes sont de deux ordres, d'une part sur la question de la neutralité comme évoquée précédemment, et d'autre part sur celle du calendrier. Après avoir été saisie, la CNDP a deux mois pour décider de la tenue ou non d'un débat. Le débat a une durée fixe de quatre mois entre l'ouverture et la clôture. Cette temporalité a été critiquée dans la mesure où elle laisse finalement assez peu de temps aux publics pour monter en compétences et

[48] Voir CE, 13 décembre 2002, n° 229348

produire de l'expertise alternative. Afin d'y remédier, le débat peut être rallongé de deux mois afin de permettre la commande d'expertises complémentaires. Le seul moment qui n'est pas contraint par le calendrier est celui de la préparation du débat. Même si bien souvent le porteur de projet fait pression pour que le débat se tienne selon son propre calendrier. La préparation se termine par un document qui rend public le calendrier des réunions, le cadre de la saisine (enjeux nationaux, incidence territoriale, enjeux socio-économiques…), la présentation des membres chargés de l'organisation matérielle du débat et la présentation du projet mis en discussion. On parle d'un dossier de maître d'ouvrage (DMO), qui est préparé pendant environ 6 mois. À l'issue du débat et dans un délai de deux mois, doivent être produits le compte rendu des débats et le bilan du président de la CNDP qui récapitule les propositions alternatives au projet initial, les arguments exprimés et les mesures nécessaires pour répondre aux enseignements du public. Enfin, le maître d'ouvrage à trois mois après le bilan pour publier sa décision et expliquer ce qu'il retient du débat. Le principal angle mort de ce calendrier est que le maître d'ouvrage garde complètement la main sur le calendrier de saisine. Il décide à quel moment faire appel à la CNDP, avec le risque que soit présenté un projet trop structuré où l'opportunité n'est plus vraiment en question.

Pour organiser concrètement le débat sur le terrain, la CNDP nomme une Commission particulière du débat public (CPDP). Son président est nommé par la CNDP et elle peut comporter jusqu'à sept membres, choisis par le président. Celui-ci incarne et personnifie le débat aux yeux du public. Il est le garant légitime des relations avec la presse et les acteurs et valide les documents produits par la CPDP. On choisit généralement pour remplir cette fonction une personne d'expérience, avec une capacité à la synthèse et à la concertation, d'autant que généralement les autres membres sont choisis pour leur expertise présupposée d'une des composantes du projet mis en débat. Ainsi, pour un débat sur un contournement autoroutier passant par une zone humide, des ingénieurs spécialistes des transports sont susceptibles d'être choisis, tout comme des spécialistes de l'environnement. La CPDP est assistée d'un secrétariat général, présent depuis la phase de préparation jusqu'au bilan du débat. Encore une fois, le cadre formel de l'action de la CPDP n'est pas totalement prédéfini, les grands principes portés par la CNDP doivent être intégrés par les acteurs et traduits sur le terrain, en fonction du contexte. Les marges de manœuvre d'un président varient donc de manière importante d'un débat à l'autre. Il n'y a pas véritablement de compétences requises au préalable et chacun investit différemment son rôle. On dénombre trois grands principes qui guident la mise en place du débat : l'équivalence entre les participants (qui que vous soyez

vous avez le droit à la même information et à la parole, c'est la portée de l'argument qui compte) ; la transparence (toutes les étapes du débat doivent être réalisées publiquement) ; l'argumentation (les prises de parole doivent être argumentées afin de contribuer aux discussions, on ne peut pas se contenter d'exprimer une opinion).

La CPDP est chargée sur le terrain de définir le cadre du débat (quels axes sont mis en discussion ?), de sélectionner les points saillants du dossier qu'il convient de mettre en discussion et de définir le périmètre du débat en autorisant plus ou moins la montée en généralité du public. Elle doit faire accepter ses choix de cadrage tout en conciliant les exigences des différents acteurs pour que tous puissent prendre part au débat dans un cadre partagé. Ces tâches s'effectuent pendant la phase, déterminante, de la préparation du débat où la CPDP fait le tour des acteurs pour repérer les points essentiels du projet qui feront les débats. C'est à ce moment que les équilibres se négocient et que l'autorité du président est testée par les acteurs. Cette phase est aussi importante pour faire venir les acteurs dans le débat et désamorcer les conflits en amont. Il s'agit pour la CPDP de prouver qu'elle est un tiers de confiance, que sa parole est fiable. Elle a également la charge de mettre à disposition l'information dont disposent les acteurs dans un souci de transparence. C'est elle aussi qui assure l'animation des réunions et rédige les documents de synthèses publiés pendant et à la fin du débat. Elle doit s'assurer que tous les arguments sur le projet ont émergé et que les différentes questions soulevées par le public ont obtenu une réponse. La médiation proposée a pour rôle de réduire les asymétries d'accès à l'expression et à l'information sur le projet. Dans le débat, les publics émergent en fonction de leur capacité à porter les arguments et à s'insérer dans des dynamiques dialogiques (Rui, 2004), les CPDP doivent donc accompagner les porteurs les plus défavorisés pour leur assurer une juste représentation dans le débat. Cet accompagnement, cette configuration du public par la CPDP donne une visibilité à certains acteurs en leur permettant de côtoyer des représentants d'institutions et des experts auxquels ils n'auraient pas accès autrement. Cette démarche demande du temps et de l'attention de la part de la CPDP, posture parfois mal perçue par les maîtres d'ouvrage. Délimiter le public des débats est donc une tâche difficile. À qui s'adresse-t-on dans un débat ? Aux citoyens d'une manière générale ? Aux riverains qui vivent à proximité du projet ? Quelle place pour les groupes organisés aux concernements préalables importants ? Dans quelle mesure doit-on encourager les prises de parole individuelles ? De manière située, chaque CPDP tente de proposer ses propres réponses à ces questions.

Derrière la CNDP, il y a un projet politique de mise en scène de l'implication des citoyens en

lui donnant un nouveau statut dans l'action publique. L'institutionnalisation est un processus qui progresse entre des formes d'apprentissages institutionnelles et des logiques de bricolages plus pragmatiques. La CNDP cherche donc à s'inscrire dans une perspective dialogique de la démocratie en amont des projets. Son objectif est de permettre aux publics de faire des propositions et des contre-propositions sur les projets débattus et de créer un espace de dialogue où les différents arguments pourront être confrontés pour construire collectivement l'intérêt général. La manière d'organiser la discussion prônée par la CNDP est susceptible de donner une réalité aux théories de la délibération, en fonction des choix des CPDP. La tentative de proposer une doctrine générale sur la manière d'organiser les débats publics ne peut se faire sans les retours d'expériences du terrain. Si le cadre général du débat est très codifié, ces dernières ont une souplesse certaine quant aux modalités de mise en place des débats. À chaque fois la méthode est mise à l'épreuve et doit s'imposer aux acteurs.

1.2) Le cadre de la démocratie dialogique : rendre discutable l'incertain.

Comme nous venons de le présenter, le débat public est un dispositif complexe, créé pour discuter des projets d'aménagement du territoire. Le débat est une forme de réponse à la multiplication des conflits locaux et représente également une tentative d'évolution de l'action publique afin d'intégrer plus de concertation et de co-construction avec les riverains des projets. Comme nous l'évoquions, les débats sont de plus en plus le lieu de discussion des controverses socio-techniques dans la mesure où les projets d'infrastructures peuvent en effet être considérés comme des espaces qui donnent des « prises » aux publics sur des thématiques plus larges. S'il est difficile de discuter de la politique énergétique de manière abstraite, un débat sur un parc éolien fournit une occasion concrète aux publics de rentrer dans la discussion. Ce que nous proposons dans la section suivante c'est de présenter de manière détaillée les théories de la démocratie technique et le concept de forum hybride afin de comprendre ce qui se joue dans les débats lorsque des questions scientifiques controversées sont abordées. Qu'apportent les théories dialogiques dans la régulation des sciences ? Peut-on considérer les débats CNDP comme des forums hybrides ?

1.2.1) Pourquoi étudier la démocratie technique ?

Les sciences et les techniques sont au cœur de nos sociétés et constituent et des piliers de leurs développements. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le rythme s'est accéléré et les transformations majeures du monde causées par les développements scientifiques, à l'instar du nucléaire ou des technologies numériques, se multiplient. Les rapports qu'entretiennent ces innovations scientifiques et techniques avec le monde social forment un enchevêtrement complexe, composé des objets techniques, des normes sociales, des représentations, des rapports de pouvoir et des rationalités économiques qui façonnent les identités et les relations entre acteurs. Cette organisation amène à considérer le social, la nature et la technique en tant qu'ils sont liés par des formes de co-déterminations qui structurent les relations entre savoir et pouvoir. Être capable de saisir l'organisation et l'évolution de ces interdépendances demande de se doter d'outils pour comprendre les rapports entre technologie, science et société[49], d'une grille de lecture pour analyser ces relations. Ce programme de recherche est une invitation à étudier la science et l'innovation « en train de se faire » et relève du domaine des STS. Après les travaux fondateurs de Thomas Kuhn sur la structure des révolutions scientifiques qui désacralisent les sciences et rendent compte de leur dimension située (Kuhn, 1962), c'est au cours des années 70 et avec l'émergence de la sociologie constructiviste des sciences qu'émergent des études pour mieux comprendre l'inscription sociale de la pratique scientifique (Latour et Wooglar, 1979 ; Latour, 1989). Ces approches de terrain font écho à un mouvement philosophique qui remet en cause l'universalité et la neutralité des sciences et de la technique pour mieux penser leur ancrage culturel et leur dimension performative dans le social (Ellul, 1954, 1977 ; Habermas, 1968 ; Foucault, 1976). Les travaux de Michel Foucault (1975), constituent un tournant important pour penser la dimension politique des sciences et du savoir, notamment à travers sa proposition d'articuler dans une même dynamique pouvoir et connaissance en mettant à jour les logiques de co-constitution qu'entretiennent les savoirs, les sujets et le pouvoir. Dans *surveiller et punir* (1975) le philosophe propose une lecture du pouvoir basée sur une conception relationnelle, et non plus comme un attribut, qui donne des clés pour le saisir dans les interactions sociales les plus fines. Cette approche permet de déconstruire l'environnement social, dans la mesure où les interactions contribuent à façonner les corps et les identités, et de poser un nouveau regard sur les relations de pouvoir qui structurent la fabrique de la science. « *Il s'agit de savoir, non pas quel est le pouvoir réalisé de l'extérieur sur la science, mais quels effets de pouvoir circulent entre les énoncés*

[49] Pour une introduction à cette question qui esquisse une tentative de présentation du champ d'étude des STS et des travaux fondateurs, voir (Bonneuil et Joly, 2013).

scientifiques » (Foucault, 1975, p18). Cette analyse s'oppose aux lectures traditionnelles de la science comme une activité à part du monde social, produite dans un espace différent et neutre, comme celles de Karl Popper (1977) ou Gaston Bachelard (1934). Savoir et pouvoir seraient intimement liés, dans la mesure où « *il n'y a pas de relation de pouvoir sans émission corrélative d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir* » (Foucault, 1975, p. 32). Les savoirs s'objectivent dans des dispositifs qui conditionnent les modes d'existences des objets à observer. Les dispositifs construisent la « vérité » et le pouvoir en rendant ses effets observables[50].

Cette approche par la co-production des sciences et de l'ordre social marque également les travaux de Bruno Latour pour qui le « social » et le « naturel », ne sont que deux formes différentes de stabilisation de réseaux d'actants qui régulent la formation des collectifs (1985) nous invitant à dépasser la dichotomie classique entre nature et culture (1991). Ces travaux ouvrent la voie à de nombreux autres qui interrogent la frontière entre science et politique, comme l'ouvrage de Steven Shapin et Simon Schaffer (1985) sur la querelle entre Hobbes et Boyle à propos de l'existence du vide. En retraçant minutieusement les étapes du conflit, les auteurs montrent que la production de la science repose sur des « effets de savoir » qui se co-déterminent avec les « effets de production du social » dans de multiples dispositifs, dont la *Royal Society* qui détermine les normes de validité des pratiques scientifiques en Angleterre.

Percevoir de manière symétrique la science et le social a ensuite permis à un courant des STS de se développer pour venir interroger la performativité politique des objets techniques : les relations entre les statistiques et la création de l'État moderne (Dérosière, 1993) ou les « instruments d'action publique » (Lascoumes et Le Galès, 2004). Pour approfondir les rapports entre science et démocratie, de nombreux travaux ont interrogé la fabrique de l'expertise et sa dimension politique, notamment sur la question du risque et de la légitimité des pouvoirs publics à les gérer (Roqueplo, 1997 ; Benoit-Joly et Kaufmann, 1999). Le risque est une situation où les différents états possibles sont connus, identifiés par des scénarios, où les décisions sont prises en se basant sur un maximum d'éléments tangibles. En théorie, il est possible de développer une expertise pour prendre une décision sur l'intérêt de prendre, ou non, le risque lié à un scénario en proposant un calcul « socialement acceptable ». Si l'on prend l'exemple d'une centrale nucléaire, on peut réaliser un calcul en introduisant différentes variables (et si la centrale est frappée par un incendie dans la salle du réacteur ?), à partir

[50] Nous reviendrons plus en détail sur ce concept de « dispositif » dans le chapitre 2, important dans l'œuvre de Michel Foucault et mobilisé de manière centrale dans notre travail.

desquels on définit plusieurs scénarios (si le feu est circonscrit, on ne coupe pas la production, si le feu se propage on ouvre les canalisations pour noyer la pièce, etc). Les ingénieurs développent ensuite des normes de sécurités, sur les conseils d'experts, pour prendre en charge ces risques.

Avec les récents développements technoscientifiques, la situation a changé et les scénarios sont de plus en plus difficiles à établir. L'un des changements essentiels engendrés par le progrès technoscientifique est une montée en puissance de l'incertitude[51], où la décision se caractérise par la nécessité de faire appel à l'arbitrage, sans avoir toutes les informations en main. Sans être totalement dépourvu de connaissances, un manque de faits établis modifie les formats de la décision et remet en cause les standards établis pour la gestion des risques. Si l'on prend l'exemple des déchets nucléaires, on comprend qu'il est difficile d'établir des normes de sécurité en adéquation avec la durée de vie de plus de 100 000 ans de certains déchets. Comment tenir compte des générations futures ? Les acteurs de la filière sont obligés de produire des arbitrages, de faire des choix, qui peuvent être remis en cause par la suite. Cette nouvelle posture épistémologique, implique que les pratiques de l'expertise, les protocoles d'action en cas de crise et l'usage du principe de précaution soient repensés (Gilbert, 2003 ; Borraz, 2008). L'incertitude complexifie le calcul de gestion des risques du fait de la non-maîtrise des paramètres. La mesure est impossible, ce qui entraîne inévitablement l'introduction d'une dimension subjective dans la décision et dans la compréhension des enjeux par le public (Callon et al, 2001). Le risque est considéré comme « *un danger bien identifié, associé à l'occurrence d'un événement ou d'une série d'événements [...] dont on sait qu'ils sont susceptibles de se produire* », mais « contrairement à ce que l'on aurait pu penser il y a encore quelques décennies, le développement des sciences et techniques n'a pas apporté plus de certitudes. Au contraire, d'une manière qui peut paraître paradoxale, il a engendré toujours plus d'incertitudes et le sentiment de ce qu'on ignore est plus important que ce que l'on sait » (Callon et al, 2001, p.37). La perception de son environnement par le citoyen évolue, sa conception du « milieu » dans lequel il évolue (Chateauraynaud, 2011) et la rationalité de ses actions sont remis en cause par cette absence de repère fiable. L'incertitude est une forme de fragilisation des certitudes qui demande aux acteurs de « rouvrir » la question du risque, d'inventer d'autres modes de gestion que

[51] L'incertitude liée aux développements scientifiques se caractérise par une difficulté à anticiper leurs conséquences sur le monde social. Pour une analyse plus développée voir l'intervention de Francis Chateauraynaud au séminaire RISCO : « les figures de l'incertitude dans les controverses publiques autour des risques collectifs ». Le texte intégral est disponible en ligne : http://www.gspr-ehess.com/documents/FC-figures%20de%20l%27incertitude.pdf

l'expertise. L'incertitude radicale sur le plan technoscientifique engendre une forme d'incertitude sociale qui devient une invitation à l'exploration collective des controverses.

1.2.2) L'entrée par les controverses

Cette montée en puissance des situations d'incertitude entraîne une multiplication des situations de controverses socio-techniques, de situations où les rationalités des acteurs s'opposent sur des connaissances non-stabilisées, qui, dans certains cas, mettent l'incertitude en discussion dans l'espace public. En fonction du degré de publicisation du désaccord et des domaines qu'il touche, différentes catégories d'acteurs se mobilisent, experts ou profanes pour porter des points de vue sur le problème posé. Cyril Lemieux définit les controverses comme une « *discussion entre deux parties et un public qui est en position de juge* » (Lemieux, 2007 : p8), il parle de « conflit triadique ». Les controverses que nous étudions ont une dimension « socio-technique » dans la mesure où si le noyau du problème est scientifique un certain nombre d'acteurs se mobilisent autour de ses conséquences sociales. De manière schématique, il s'agit de problèmes où des points de vue, parfois diamétralement opposés, sont soutenus par une forme de rationalité. Par exemple, si l'on considère que le développement des centrales nucléaires en France fait controverse, on trouve différents acteurs qui s'opposent : les partisans de l'énergie nucléaire qui vont mobiliser une rationalité économique (l'énergie ainsi produite est peu coûteuse) qui vont s'opposer à d'autres acteurs qui s'appuient sur une rationalité plutôt écologique pour défendre le fait que les incidents dans la filière peuvent avoir de graves conséquences sur l'environnement. Ces acteurs vont s'opposer devant le grand public qui va avoir accès à certains éléments de la controverse via leurs traitements médiatiques (Comby, 2009).

Dans notre travail, la dimension socio-technique des controverses est considérée de manière à respecter un principe de symétrie entre les dimensions scientifique et sociale des controverses. Ainsi, il apparaît que la posture d'enquête sur le monde social des pragmatistes se prête bien au suivi des controverses. Les caractériser avec cette approche permet de penser les controverses en termes « d'épreuve », comme des moments où l'ordre social est remis en cause par les acteurs, où les croyances et les rapports de domination font l'objet de discussions plus ou moins intenses. Il s'agit de suspendre les jugements sur ce qui est vrai ou faux « a priori », pour essayer de suivre les acteurs en les traitant avec la même rationalité. Dans la pratique, le postulat de la symétrie permet de voir à quel point le monde social est construit d'asymétries qu'on observe « en train de se faire ». Cette approche au plus près du

terrain permet de penser les moments de discussions en terme de dissensus, de mettre en lumière les rapports de force et de pouvoir dans lesquels évoluent les acteurs. La controverse permet d'aller explorer les différentes arènes[52] dans laquelle elle se déploie, de suivre l'évolution de la thématique et de voir évoluer les collectifs qui la prennent en charge. Les controverses engendrées […] vont bien au-delà des seules questions techniques. Un de leurs enjeux est […] d'établir une frontière nette et largement acceptée entre ce qui est considéré comme indiscutablement technique et ce qui est reconnu comme indiscutablement social. […] Reconnaître sa dimension sociale, c'est redonner une chance [à un dossier] d'être discuté dans des arènes politiques » *(Callon et al, 2001, p42)*

1.2.3) Le traitement démocratique des controverses

Dans un contexte où les controverses autour des objets technoscientifiques préoccupant le citoyen se multiplient (OGM, changements climatiques, nanotechnologies, nucléaire…) et face à la remise en cause de la complexification croissante des modes de gouvernance de la science et de l'innovation, les pouvoirs publics ont progressivement mis à l'agenda politique le développement de dispositifs de délibération qui permettent de débattre des options scientifiques et techniques en prenant en compte différents systèmes de valeurs et différentes visions du monde (Bourg et Boy, 2005). Dans ce cadre, les expérimentations de dispositifs se sont multipliées aux échelles locale, nationale, européenne et mondiale (conférences de citoyens, débats publics...) contribuant à offrir une réalité de terrain à ce « *nouvel esprit de la démocratie* » (Blondiaux, 2007) et répondre par la même à « *l'impératif délibératif* » (Blondiaux et Sintomer, 2002) imposé par les citoyens. L'objectif de ce « tournant participatif des sciences » est de redonner de la légitimité aux décisions prises en situation de controverses et d'incertitude en faisant appel aux citoyens dans un cadre procédural pour prendre une décision partagée par tous. Il s'agit également de profiter du dialogue engendré par les dynamiques des controverses pour avancer dans leur définition. C'est par exemple dans ce cadre que les conférences de citoyens se sont multipliées en France sur des sujets sensibles et caractérisés par un fort degré d'incertitude, à l'instar des OGM et des nanotechnologies. Comme le rappellent Dominique Bourg et Daniel Boy (2005), il s'agit de tirer au sort un panel de « naïfs », censés représenter l'avis de la population dans son ensemble. L'objectif est que ce panel, après s'être formé auprès d'experts, puisse émettre un certain nombre de recommandations concernant les relations entre l'innovation scientifique

[52] Nous reviendrons en détail sur la définition d'arène dans le chapitre suivant, pour le moment nous contentons de renvoyer au travail de Daniel Céfaï (1996)

questionnée et la société. Les conférences de citoyens permettent également de « faire exister » un problème, de construire une arène pour qu'il soit discuté.

Parallèlement à ce mouvement, les STS ont suivi ce tournant participatif (Pestre, 2011) qui se caractérise par la prise en compte affirmée des rapports entre les ordres technoscientifique et démocratique et par la production d'un nombre croissant d'études incluant des propositions normatives pour mieux saisir la construction des rapports aux savoirs dans le cadre d'expérimentations concrètes de la fabrique des sciences[53], notamment en s'inspirant du modèle dialogique de la démocratie. Cette approche repose sur un présupposé normatif qui postule que la discussion permet de gérer l'incertitude. La proposition est séduisante, sur le papier, en organisant la discussion, il devient possible de produire de la légitimité démocratique.

Dans l'approche dialogique[54] initiée par Jürgen Habermas le consensus ne peut émerger qu'à travers la discussion entre des acteurs légitimes et représentatifs provenant des groupes concernés par le sujet mis en débat. Le langage est doté d'une « pragmatique universelle » et la rationalité des acteurs est directement fondée sur l'activité de communication, utilisée pour rendre possible l'entente via une discussion argumentée. C'est par le dialogue que les membres du collectif concerné peuvent se mettre d'accord et le langage est conçu comme en capacité de faire circuler les arguments. Jürgen Habermas parle « d'éthique de la discussion » pour traduire cette force de l'argument qui devient constitutive de la modernité et du progrès social. « *Un argument contient des raisons qui sont systématiquement reliées à la prétention à la validité d'expressions problématiques. La « force » d'un argument se mesure, dans un contexte donné, au bien-fondé des raisons ; ce bien-fondé se montre entre autres, dans la capacité d'une expression à convaincre les participants d'une discussion, à motiver l'admission d'une prétention à la validité. Sur cet arrière-fond, nous pouvons aussi juger de la rationalité d'un sujet capable de parler et d'agir d'après la façon dont il se comporte dans un cas donné en tant que partie prenante de l'argumentation* » (Habermas, 1987, p34).

L'argumentation a pour objectif d'élire le meilleur argument en favorisant

[53] On peut par exemple se référer à l'ouvrage de Hackett E . J ., Amsterdamska O ., Lnch M ., Wajcman J . (dir .), *The Handbook of Science and Technology Studies*, Cambridge, MIT Press, 2008 qui donne une bonne idée du nombre d'études sur la participation citoyenne dans la régulation scientifique. Voir aussi Laurent B., 2011, «Un tournant participatif ? Une mise en perspective historique de la participation du public dans les politiques scientifiques américaines », *in* Bacqué M., Sintomer Y.,. (ed.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, p.246-260.

[54] Pour une synthèse voir les travaux de l'ANR Parthage présentée ici : http://www.icam.fr/filebase/recherche/journee_de_la_recherche/posters_de_la_4e_edition/JRICAM12_Lavelle.pdf

l'intercompréhension dans la discussion, qui permet aux citoyens de se forger leurs avis. La communication est rendue possible grâce à la présence d'un espace public, vu comme un espace social de communication duquel émerge l'opinion publique qui relaie l'expression de la société civile. Cette conception largement idéalisée a été très critiquée (Calhoun, 1992). Pour Habermas, quatre idéalisations fondamentales rendent la communication valide : « *(1) la publicité et l'inclusion : quiconque peut apporter une contribution pertinente à la controverse dont une prétention à la validité est l'objet ne peut être exclu. (2) L'égalité des droits dans la communication : tous reçoivent les mêmes chances de s'exprimer sur la question débattue (3) l'exclusion de toute mystification ou illusion : les participants doivent penser ce qu'ils disent (4) l'absence de contrainte : la communication doit être affranchie de toute restriction susceptible l'empêcher la manifestation du meilleur argument et de déterminer l'issue de la discussion* » (Habermas, 2006, p56). Si ces conditions fortement procédurales sont respectées, « l'agir communicationnel », qui renvoie à « *l'expérience centrale de cette force sans violence du discours argumentatif, qui permet de réaliser l'entente et de susciter le consensus* » (1987, pp. 26-27) débouche sur la production d'une décision légitime. On le voit, chez Jürgen Habermas, le paradigme dialogique est central pour créer de l'entente et parvenir à la visée de compréhension et de consensus en offrant les conditions de la symétrie de l'échange.

Ce courant théorique est à l'origine de la « démocratie délibérative » (Habermas, 1973 ; Cohen, 1989), qui a contribué à outiller sur le plan théorique le développement de la démocratie participative en lui offrant l'opportunité de procéduraliser ses dispositifs pour obtenir des décisions collectives et légitimes. L'approche dialogique de la démocratie a également inspiré le développement de la « démocratie technique » (Latour, 1991 ; Callon, 1998 ; Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Feenberg, 2004) qui tente de répondre aux problèmes posés par les sciences et techniques en situation de controverses. Dans cette forme d'approfondissement de la démocratie, et de l'approche habermassienne, le postulat de départ est que l'organisation représentative de la démocratie n'est pas équipée pour faire face à cette montée de l'incertitude. Michel Callon dans un article « *Des différentes formes de démocratie technique* » (1998) précise sa définition et propose de faire évoluer le modèle habermassien pour l'adapter au contexte particulier des relations entre science et société. Dans cet article normatif, il propose trois modèles de démocratie technique. Le « modèle 1 » est celui de l'instruction publique où la science est seule productrice d'un savoir universel et objectif qui « descend » vers la société. Les rôles sont clairement définis et le partage entre moyens et fins

est à l'origine de la légitimité du savoir produit : à la société de faire savoir quelles orientations elle désire et de financer la science. En retour, à la science d'établir ce qu'il est possible de faire. La clé de voute de ce modèle réside dans la confiance que la société porte en la science.

Le « modèle 2 » est celui du débat public, qui serait au moins partiellement à l'œuvre dans nos sociétés. Dans cette variante du premier modèle, la société n'est plus un espace indifférencié, mais elle est constituée de publics variés qui sont porteurs d'une expertise locale distincte. La science n'est plus considérée comme « étanche » à son environnement et il est admis que le savoir qu'elle produit est lacunaire. Le savoir est établi, complété et légitimé dans l'espace du débat public où se rassemblent les experts scientifiques et profanes. Il s'agit de mettre en place des procédures pour explorer les controverses en associant le grand public et les groupes constitués, car concernés par la thématique. Le débat public est conçu comme un espace pour récolter les points de vue sur le sujet débattu. L'équilibre de ce modèle, et donc la légitimité du savoir produit tient à la bonne identification des publics invités à participer au débat public. Un important travail pour aller à la recherche des publics est donc nécessaire tant il est essentiel de ne pas laisser d'arguments valides en dehors de la discussion.

Enfin, le « modèle 3 », qui a assez nettement la préférence de l'auteur, est celui de la co-production de savoirs entre spécialistes et profanes. Conformément à une forte tradition en STS[55], l'implication des non-spécialistes est valorisée dans la production de savoirs et de savoirs-faire, dépassant ici les deux modèles précédant en incluant directement l'ensemble des acteurs. Dans ce cas, et fort de son expérience de terrain auprès des groupes de malades atteints de myopathie, Michel Callon introduit la notion de « collectifs hybrides ». Un tel collectif associe à la fois des scientifiques et des groupes concernés (des malades par exemple) dans la recherche d'une solution. La légitimité du savoir produit dans ce cas-là est acquise par l'étape fondamentale de « l'intéressement ». Le groupe hybride doit arriver à mobiliser des acteurs extérieurs et les intéresser à sa cause dans un processus de construction dynamique de son identité. C'est par exemple des malades du sida qui vont chercher à élargir le collectif en s'intéressant aux politiques de prévention contre la toxicomanie afin d'intégrer les associations de lutte contre la toxicomanie dans leur collectif. Dans ce dernier modèle, c'est la reconnaissance des minorités qui est la source de la stabilité. C'est par ce processus de mise en visibilité qu'une controverse parvient à agréger le public légitime pour la discuter, en

[55] Voir par exemple : S. Jasanoff, « Ordering knowledge, ordering society », in S. Jasanoff (ed.), *States of Knowledge. The Co-Production of Science and Social Order*, Londres/New York, Routledge, 2004, pp. 13-45

dépassant le cercle des acteurs directement concernés.

Par la suite, Michel Callon va continuer à développer le concept de démocratie technique dans un ouvrage « *Agir dans un monde incertain* », coécrit avec Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001). Le présupposé fondamental de la force du dialogue pour faire fonctionner la démocratie, hérité d'Habermas, est conservé. À la suite des travaux de Bruno Latour sur les « politiques de la nature » (1991), une forme de « pragmatique traductionnelle » à l'origine d'un « d'agir traductionnel », nécessaire pour faire une place aux non humains et non-langages inscrits dans des réseaux, est inclue au modèle. Ces déplacements d'actants au sein des collectifs socio-techniques pensés par Bruno Latour permettent de prendre en compte la rationalité dont sont porteurs les objets qui viennent modifier les formes de l'argumentation. La finalité évolue également, plus que l'entente, la démocratie technique insiste désormais sur la nécessité de « co-production » dans le monde social, qui, fidèle à la perspective pragmatiste, ne s'inscrit plus dans un espace public général, mais dans une succession d'arènes. De fait, la conception procéduralisée est assouplie pour pouvoir accueillir la diversité des acteurs concernés.

Pour conceptualiser ces espaces où les controverses sont discutées sur le modèle dialogique, le concept de « forum hybride » est progressivement développé. C'est au sein de ces forums que les acteurs ont la possibilité d'explorer les zones d'incertitudes et l'émergence des trajectoires d'apprentissages par les réseaux d'acteurs. Il s'agit d'une adaptation pragmatiste du concept d'espace public, en considérant que c'est au sein de ce type d'arène que les acteurs viennent co-construire une vision du monde partagé, dont la définition évolue en passant de forum en forum. La qualification du terme de « forum hybride », apparue pour la première fois dans un article de Michel Callon et Arie Rip (1992), est assez souple pour prendre en compte les différents espaces où la controverse est discutée dans un cadre procéduralisé afin de faire évoluer sa définition. La dimension procédurale permet de mettre en discussion les équilibres pouvoir/savoir institués et de donner la parole à de nouveaux groupes, jusque là exclus du processus, qui vont pouvoir s'exprimer. Dans « *Agir dans un monde incertain* », les trois auteurs s'appuient sur le postulat majeur que l'absence de connaissances scientifiques indiscutable constitue une chance pour la démocratie et offre la possibilité de penser les mondes communs qui s'offrent aux citoyens. Les controverses produiraient des « dynamiques dialogiques » qu'il conviendrait de capter via des forums hybrides. L'opération de constitution de ces forums serait alors une occasion de penser à nouveaux frais le fonctionnement de la démocratie en remettant en cause « les grands partages » comme celui

entre représentation et participation.

Il s'agit ici « d'approfondir » la démocratie et de sortir de l'approche par les crises que provoquent les controverses pour observer comment elles obligent la démocratie à se réinventer pour repenser la représentation des minorités (les groupes minoritaires qui se retrouvent concernés par le problème) : la technique est une entrée pour penser les modalités de constitution des mondes communs. Les forums hybrides seraient une opportunité pour enrichir les délégations qui caractérisent la gestion des incertitudes : la production de connaissance scientifique est déléguée aux scientifiques et la gestion politique des choix techniques est déléguée aux élus. Les décisions techniques prises par les politiques échapperaient au débat démocratique, alors qu'elles engagent notre mode de vivre ensemble. De leur côté, les scientifiques ont acquis dans nos sociétés un pouvoir politique important, Bruno Latour parle à ce sujet de « *la plus fabuleuse capacité politique jamais inventée […] faire parler le monde muet, dire le vrai sans être discuté* » (Latour, 1999, p. 28), sous couvert de la « neutralité de la science », puisqu'ils ont le pouvoir d'imposer de nouveaux objets dans la société et de faire taire les oppositions des autres acteurs sociaux. Ainsi, il convient de délégitimer le monopole des experts dans l'orientation des choix techniques et de remettre en cause le cloisonnement de la science de laboratoire.

« Agir dans un monde incertain » est un ouvrage important, qui a un statut particulier dans la mesure où c'est avant tout un essai, chargé de développer une nouvelle conception des rapports entre science et société à un moment où la réflexion sur le sujet était intense, tant sur le plan académique que dans le monde des acteurs de terrain. L'ouvrage formule un certain nombre de propositions normatives, plus que des solutions démocratiques « clés en main ». « *Le pari de ce livre, car pari il y a, est de considérer que ce mouvement [de multiplication des controverses socio-techniques] est irrépressible* » (Callon et al., 2001, p. 352). Son accueil a été largement positif dans la communauté scientifique comme le montrent les nombreux comptes rendus[56] et les innombrables citations dans des travaux récents. Il s'agit de proposer des pistes pour gérer l'incertitude en se décalant du rapport à la décision, qui relève du travail des représentants. L'objectif est de parvenir à prendre des mesures, à « décider sans

[56] Voir : Antoine Goxe, « CALLON (Michel), LASCOUMES (Pierre), BARTHE (Yannick), 2001, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Paris, Le Seuil (collection "La couleur des idées"), 358 pages. », *Développement durable et territoires* [En ligne], Lectures, Publications de 2001, mis en ligne le 01 février 2003, http://developpementdurable.revues.org/1316 ; ou celui de Jean-Paul Gaudillière : « À propos de « démocratie technique » », *Mouvements* 3/ 2002 (n°21-22), p. 191-193
URL : www.cairn.info/revue-mouvements-2002-3-page-191.htm ou encore A. Jaunait, « Lectures critiques », *Raisons politiques* 3/2002 (n° 7).

trancher » en passant par le dialogisme pour venir enrichir les décisions. Pour que ces mesures soient légitimes, il conviendrait alors de proposer des espaces composites où savants, experts, politiques et citoyens pourraient échanger afin de définir les mondes communs et les identités des groupes sociaux qui se mobilisent autour des controverses et des débordements dans le social qu'elles entraînent. Pour la science, le postulat est que les connaissances scientifiques peuvent être bousculée par les profanes, que le grand partage entre la « recherche confinée » des scientifiques en laboratoire et la « recherche en plein air » des profanes peut être remis en cause dans ce nouveau modèle démocratique. Les forums hybrides permettraient ainsi des formes de coopérations inédites avec des acteurs jusque là invisibles, s'inscrivant dans la démarche de co-construction entre science et société défendue par Michel Callon. Le rôle des profanes est renouvelé dans la mesure où ils sont considérés comme une partie prenante indispensable à la formation des collectifs hybrides développant des formes de recherches coopératives. Pour illustrer ce point de vue, l'ouvrage développe l'exemple de la conférence de citoyens de 1998 sur la question des OGM en insistant sur leur capacité à entrer dans le débat et à apporter des connaissances sur le sujet. L'un des points importants de la démarche est de bien dissocier l'exploration des controverses de celle des collectifs qui viennent participer à la discussion. Le forum hybride doit en effet permettre de faire émerger des groupes minoritaires et concernés par le sujet, par ces formes de discussions inédites, il s'agit de modifier la perception que les groupes ont les un des autres. Par exemple si le débat porte sur une usine de produits chimiques et que lors des échanges un lien est identifié entre des maladies survenant dans la région et la hausse des cancers, les malades et leurs porte-paroles sont susceptibles de rejoindre le collectif aux côtés des écologistes et des scientifiques.

Le concept de forum hybride renvoie à l'idéal de la démocratie athénienne, à l'agora publique où tous peuvent prendre la parole. Mais conformément au modèle dialogique, la circulation de la parole au sein des forums n'est pas anarchique et repose sur un certain nombre de critères de validité, qualifiés de « règles du jeu ». Ces règles doivent permettre l'émergence des collectifs et la production de légitimité pour le fruit de la collaboration. Discuter des controverses dans un espace formalisé est censé favoriser l'identification des groupes concernés et la coproduction des connaissances susceptibles de venir nourrir la définition du monde commun aux acteurs. Ces règles de validité sont opérationnalisées à travers une série de critères, censés permettre d'évaluer le degré de dialogisme des procédures et leur capacité à remettre en cause la délégation[57]. Il y a trois critères principaux. Le premier est celui de

[57] Voir le tableau complet dans Callon et al, (2001) op. cit., p219

« l'intensité » qui correspond au degré de coopération entre profanes et spécialistes autorisé par la procédure et à la précocité de leur engagement. Il permet également d'évaluer le souci porté à assurer son hybridité pour venir composer de nouvelles identités et dépasser une approche agrégative. Le second est celui de « l'ouverture » qui est relatif à la diversité des groupes consultés et leur indépendance, et d'autre part la représentativité de leurs porte-paroles. Il est nécessaire pour évaluer la liberté de prise de parole et sa capacité inclusive et l'indépendance des acteurs engagés. Le dernier critère est celui de la « qualité », c'est-à-dire le degré de sérieux et de continuité dans le temps des prises de parole. Ce critère évalue la capacité de la procédure à assurer une véritable possibilité d'expression en développant la totalité de leurs arguments. À cette première série de critères, les auteurs ajoutent une seconde série, relative aux conditions de mise en œuvre de la procédure : les conditions d'accès au débat, la transparence et la traçabilité des débats, et la clarté des règles qui les organisent.

Ce mouvement de procédualisation, souvent qualifié de « tropisme procédural » (Mazeau, 2012) touche fortement tous les espaces où l'on essaye de produire des décisions collectives. Les mouvements sociaux, à l'image des Indignés n'échappent pas à ce mouvement d'organisation de la participation pour améliorer la légitimité des décisions (Nez, 2012). Les grandes assemblées collectives font exister des formes inédites de délibération, basées sur des techniques d'organisation de circulations de la parole innovantes. Sur le plan institutionnel, la professionnalisation de la participation pousse également à une plus forte procéduralisation (Nonjon, 2005). Assurer le commanditaire de la réussite de sa procédure en se basant sur la mise en place d'une série de critères, qu'il peut ajuster en fonction de ses stratégies, semble séduisant pour des politiques en mal de légitimité. Parmi ces multiples procédures, l'ouvrage en relève plusieurs, classées en fonction de leur degré de dialogisme. Le premier, et donc le moins dialogique, est celui des *focus groups*, ou groupes de discussion, qui est une technique issue du marketing où l'on sélectionne en moyenne six citoyens pour récolter leur avis sur un sujet ou un produit en leur donnant la possibilité de discuter ensemble pour faire évoluer leur point de vue. La seconde est celle des enquêtes publiques, procédure administrative où le public a la possibilité de donner son avis auprès d'un commissaire enquêteur. La procédure suivante est celle du débat public tel qu'organisé par la CNDP, notre objet d'étude. Enfin la procédure jugée la plus dialogique est celle des conférences de citoyens, où un panel de citoyens tiré au sort et représentatif de la population a la charge, après formation, de produire un avis collectif sur la thématique.

La démocratie technique et les forums hybrides semblent offrir des perspectives pour une

régulation démocratique des sciences et notamment une prise en charge des incertitudes engendrées par les controverses et leurs nombreux débordements dans le monde social. Issus d'un ouvrage militant et normatif, ces concepts doivent être mis à l'épreuve du terrain. Les exemples choisis par les auteurs semblent tous fonctionner, les profanes se sont fait entendre et ont participés à co-construire l'objet du débat. L'objectif est ambitieux, montrer que les controverses changent les relations entre élus et citoyens, quand sa capacité supposée à reconfigurer les relations entre experts et profanes doit être questionnée. Le débat CNDP, cité comme un possible forum hybride, semble un terrain propice pour étudier la réalité des interactions entre ces différentes catégories d'acteurs.

1.3) Les critiques du modèle dialogique et des forums hybrides.

Développer des forums hybrides n'est pas chose facile. Le concept théorique développé par Michel Callon et les auteurs « *d'Agir dans un monde incertain* » et le modèle de démocratie dialogique dans lequel il s'inscrit fait l'objet de nombreuses critiques qui traduisent les difficultés que connaissent les forums sur le terrain. Les tentatives pour le rendre opérationnel à travers les débats CNDP ont permis également de faire ressortir un certain nombre de limites sur lesquelles il convient de revenir afin de complexifier la manière dont nous mobilisons les concepts de forums hybrides et démocratie dialogique. Nous avons identifié plusieurs niveaux de critiques[58] : les critiques systémiques, pour lesquelles les forums hybrides s'insèrent dans un champ de force fortement structuré qui vient cadrer la participation du public de manière à lui faire perdre sa pertinence. Les procédures pourraient alors être considérées comme des « techniques de gouvernement » qui contribuent à diffuser certaines formes de gouvernementalité. Le second niveau est celui de la critique des apories du modèle dialogique qui dénonce sa vision irénique de la démocratie, incapable de prendre en charge les conflits et de permettre l'inclusion de tous les citoyens. Enfin, le troisième niveau est celui de la remise en cause de la nature des interactions qui se déroulent dans les forums hybrides. Ces critiques remettent en cause la capacité des procédures à organiser la coproduction et à modifier l'identité des groupes sociaux engagés.

[58] Pour les besoins de l'exercice nous avons tenté de regrouper les critiques autour de catégories, mais nous sommes pour autant conscient des liens et des interconnexions qui existent entre ces catégories.

1.3.1) Les critiques systémiques

Les critiques systémiques sont portées en France par des chercheurs comme Dominique Pestre (2003 ; 2006, 2011 ; 2012) et avancent l'idée que bien souvent la participation du public dans la régulation des sciences arrive trop tard, lorsque les décisions sont déjà prises. Le contexte socio-économique transformerait la participation en un outil libéral d'instrumentalisation des populations afin de leur faire accepter les décisions et les innovations. « *Faire comme si ces derniers n'étaient pas tenus, en terme économique et politique, par des rigidités et des asymétries durables, est une trop grande naïveté* » (Pestre, 2012, p.144). En se plaçant dans un régime de production de savoirs contemporain, Dominique Pestre évoque les transformations dues au tournant libéral que connaissent les sciences ces dernières années pour expliquer les difficultés que connaît l'ordre démocratique pour venir réguler la production scientifique. Le développement du concept de « gouvernance »[59] pour associer la société aux problématiques de régulation, en lieu et place de la notion de gouvernement, serait un indice de cette tendance à écarter la société des véritables enjeux, dont la gestion serait confiée au marché. À une justice sociale fondée sur le trio « *Etat Nation, Monde de l'industrie et Monde traditionnel* » (Pestre, 2011, p 212) se substitue un espace où la justice sociale est gouvernée par des logiques de marché. Ainsi, l'un des aspects clés de la « gouvernance » serait sa capacité à évacuer les grands débats du circuit démocratique. En effet, l'hypothèse avancée est que dans un monde sans guerre et mondialisé les questions de société les plus conflictuelles ne sont plus au cœur de la politique qui est uniquement cantonnée à une fonction de gestion des intérêts. La capacité d'action et la légitimité des Etats Nations s'effaceraient à mesure que leur pertinence pour répondre aux attentes globales des populations est remise en cause (exemple de la crise environnementale). Dans cette approche, les différentes parties prenantes se retrouvent mises sur le même plan dans la procédure, les acteurs économiques ont autant de poids dans la procédure que les gouvernements, la dite « société civile » ou les grandes entreprises. Tous sont chargés de parvenir à un consensus sur les choix de régulation. Pourtant, la réalité du terrain est complexe et chacun défend ses intérêts en fonction de ses moyens. Dans ce jeu marqué par des rapports de pouvoirs fortement asymétriques il est bien difficile pour les Etats et les citoyens de forcer le marché à respecter les règles de fonctionnement procédural qu'il a lui-même contribué à établir. Cette baisse de l'influence de l'Etat-Nation ferait écho à une forme de dépolitisation de la société depuis les dernières décennies résultant d'une régulation

[59] Pour une synthèse des travaux sur la gouvernance voir les travaux de l'ANR Vox Internet sur la gouvernance de l'internet: http://www.csi.ensmp.fr/voxinternet/www.voxinternet.org/index-2.html

encourageant le « laissez-faire », défavorable aux biens communs et profitable aux intérêts défendus par le marché.

La place acquise dans la régulation par des formes de gouvernance peu ou mal politisées attribue, de fait, une place ambiguë à la participation dans ce nouveau pacte social. La « gouvernance » peut ainsi être perçue comme une manifestation du « *Nouvel Esprit du Capitalisme* » à l'origine d'une nouvelle forme de gouvernementalité, c'est-à — la mise en place d'une nouvelle forme de contrôle sur les populations. Dans cette optique, l'une des émanations de cette gouvernementalité serait les discours sur la participation qui trouveraient leur place dans les systèmes de gouvernements actuels en contribuant à préserver les équilibres de pouvoir en place. Si les dispositifs participatifs se multiplient, une partie de la régulation scientifique y échappe et reste entre les mains d'institutions également dépositaires de formes de régulation, à l'instar de la banque mondiale qui en finançant des projets importe une certaine conception de la science et de sa régulation hors des espaces dialogiques[60]. Dans ce nouveau pacte social, la participation a un rôle clé et des effets contrastés : s'il y a un impératif participatif de plus en plus fort à l'implication citoyenne dans la construction de la science, les acteurs au pouvoir développent en parallèle des stratégies de plus en plus complexes pour manipuler cette demande et s'en accommoder. Contrôler les espaces dialogiques reviendrait ainsi en partie à canaliser la demande d'ouverture qu'ils accompagnent et à donner une nouvelle matérialité aux relations de pouvoir qui structurent les relations sciences et société. La participation ferait office « d'outil » dans une ingénierie de l'acceptation sociale (Levidow et Marris, 2001), de technique pour fabriquer artificiellement de la confiance, sans que le projet global d'orientation libéral des sciences puisse être remis en question. Les procédures seraient des détours participatifs qui « *donnent le change, plus qu'elles ne changent la donne* » (Sadran, 2003). Ainsi, il convient d'analyser les forums hybrides en les replaçant dans un contexte plus large, où la participation s'inscrit dans la « diversité écologique » des institutions chargées de la régulation des sciences (Pestre, 2012). Si cette critique n'épuise pas les approches des dispositifs participatifs, loin sans faut, elle oblige à penser les conditions de mise en place des procédures et à identifier leurs finalités, au-delà des affichages politiques. Mettre en place un forum hybride, ou un débat public, s'inscrit dans un projet politique qui oriente la nature des interactions qui s'y tiennent. Les forums hybrides ne sont donc pas de simples *artefacts* insérés dans le monde social. Ils doivent être considérés comme le résultat de processus et de jeux d'acteurs aux intérêts

[60] Voir sur le sujet : M. Goldman, « Imperial Science, Imperial Nature : Enviromental Knowledge for the World (Bank) » in Earthly Politics, S. Jasanoff and M. Long Martello (eds), MIT Press, 2004, pp. 55-80.

parfois contradictoires.

1.3.2) Les critiques du modèle dialogique

Le second niveau de critique concerne directement le modèle dialogique qui sous-tend la mise en place des forums hybrides et de la CNDP[61]. Dans l'approche habermassienne le dialogisme est ancré dans l'éthique de la discussion et valorise une situation idéale de parole, sans contrainte ni inégalité dans l'échange, qui permet d'atteindre l'objectif normatif du consensus. Mais le dialogisme serait est trop souvent présenté comme un « horizon indépassable » pour paraphraser Jean Paul Sartre. Ces procédures sont-elles suffisantes pour corriger les asymétries de ressources et dépasser l'écueil des antagonismes ? Dans leur ensemble les critiques de ce modèle pointent son absence de prise en charge de la dimension agonistique de la démocratie, de la domination et des rapports de force, considérés comme constitutifs de la démocratie par d'autres auteurs comme (Bourdieu, 1997 ; Honneth, 2000). Elles dénoncent également son prisme procédural qui oblige à penser la participation via des espaces de dialogue organisés, à l'instar des débats publics ou des conférences de citoyens. Or, comme montré par ces travaux, l'Homme n'est pas qu'un être rationnel qui agit et parle, il est également mué par ses instincts et ses émotions qui contribuent à définir son comportement et son attitude au-delà des principes normatifs.

Ainsi, la supériorité du principe dialogique en politique, tant sur le plan cognitif que normatif est remise en cause. S'il constitue bien une condition idéale de la démocratie, l'observation concrète du terrain invite à relativiser ce postulat de départ. Ainsi, les acteurs articulent en permanence l'agir communicationnel et l'agir stratégique, leurs arguments sont basés sur des croyances et ont une force située qui est mobilisée quand les acteurs rediscutent le partage du sensible (Rancière, 1995). D'autres critiques, à l'instar de Chantal Mouffe (1994), ont montré que cette éthique de la discussion était impossible, dans la mesure où le fonctionnement de la démocratie est basé sur un pluralisme agonistique. De manière radicale, le consensus est impossible tant la dimension agnostique de la démocratie est co-constitutive des espaces de débats. En d'autres termes, la démocratie ne fonctionne pas uniquement par des échanges entre des acteurs qui cherchent à s'entendre, mais entre des groupes qui défendent des intérêts, y compris en passant par la voie du conflit et des rapports de force. Le processus d'institutionnalisation du débat public décrit précédemment, nous semble illustrer cette

[61] Les éléments qui composent ce second niveau de critique ont été travaillés et discutés dans le cadre des séminaires de l'ANR PARTHAGE, à laquelle nous avons participé. Nous remercions l'intégralité des participants de nous avoir ouvert tant de pistes de réflexions.

conception dans la mesure où c'est la complexité et la tension des rapports entretenus par les acteurs du monde de l'aménagement du territoire et de la question environnementale qui a poussé au développement du débat public.

Cette remise en cause de l'irénisme du modèle rejoint les critiques qui ont été faites aux forums hybrides et à la démocratie technique suite à la publication d'« *Agir dans un monde incertain* » notamment celle de Jean-Paul Gaudillière dans la revue *Mouvement* qui souligne que : « *Il s'agit d'une démocratie un peu irénique. Dans ce monde où les malheurs viennent avant tout des blocages de la délégation, le social a tendance à être réduit à une multiplicité d'acteurs, tous égaux devant le débat. Ici, les inégalités économiques, politiques ou culturelles ne pèsent ni en amont ni en aval des procédures démocratiques. La conférence citoyenne de 1997 [sur les OGM] est une initiative riche et intéressante, utile à analyser en détail. Mais comment parler de son déroulement ou de ses (petits) effets sans évoquer les conflits entre industriels de la semence, ministères, chercheurs en biotechnologie, organisations paysannes ou écologiques ?* »[62].

Des critiques similaires apparaissent dans *Raisons Politiques*, où Alexandre Jaunait avance : « *La capacité à critiquer le partage des compétences scientifiques entre savants et profanes – et par-là même, à élargir l'espace démocratique via des micro-espaces publics – est étroitement liée à la perception que certains groupes ont d'eux-mêmes. [...] Contester les grands partages de la raison scientifique moderne nécessite des ressources que chacun n'est pas à même de mobiliser. Ce problème des inégalités à l'entrée d'un espace de délibération, qui fonctionne comme un filtre quelle que soit l'ouverture institutionnelle, est une des objections classiques opposées à la théorie de la démocratie délibérative et s'impose ici.* »[63].

Cette critique relève ici un point qui nous paraît particulièrement notable. Dans leur conception de la démocratie technique et du dialogisme, Michel Callon et ses collègues du Centre de Sociologie de l'Innovation (CSI) proposent un enrichissement de l'approche d'Habermas, sans pour autant reprendre les critiques qui lui ont été opposées dans d'autres disciplines comme la Science politique, particulièrement dans les théories de la délibération qui ont fortement critiqué le modèle habermassien. Le principal apport de l'équipe du CSI est d'analyser les procédures dans une optique pragmatiste classique, où le pouvoir n'est pas pensé en termes de domination « *mais comme le produit d'un certain nombre d'épreuves, comme un résultat qu'il s'agit d'expliquer et non comme un facteur explicatif. Il s'agit donc*

[62] JP Gaudillère : « À propos de « démocratie technique » », *Mouvements* 3/2002 (n°21-22), p. 191-193.

[63] A. Jaunait, « Lectures critiques », *Raisons politiques* 3/2002 (n° 7), p. 199-220.

de ne pas déterminer à l'avance les asymétries, mais d'observer leur réalisation au travers des controverses. [...] Si les asymétries étaient réellement figées, verrait-on autant d'effervescence autour des procédures de débats publics, et autant d'insistance sur la nécessité de trouver des arrangements ? » (Callon et al, 2005, p124). Mais cette définition ne dispense pas de prendre en compte les intenses débats qui ont animé la Science politique, notamment américaine, sur ces mêmes points que sont la difficulté à prendre en charge les relations de pouvoir et la capacité des procédures à contrer les asymétries de ressources à l'entrée dans le débat. Le manque de dialogue, qui se traduit par une absence de références bibliographiques en Science politique dans « *Agir dans un monde incertain* » nous montre l'importance d'un dialogue sérieux entre Science politique et STS pour venir enrichir l'approche par les forums hybrides en profitant notamment des nombreuses mises à l'épreuve sociologique et théorique qu'a connue la théorie de la délibération. Cette critique a été particulièrement portée par les féministes américaines (Fraser, 1992 ; Benhabib, 1996 ; Sanders 1997 ; Young, 2000) qui dénoncent la persistance des rapports de domination pendant l'échange d'arguments dans le monde social. En effet, ces études ancrées dans les études de genre et des mouvements sociaux ont montré que les groupes minoritaires ou socialement plus faibles, les « contres-publics » (femmes, classes populaires ou minorités raciales) sont désavantagés au sein des procédures délibératives dont les critères de validité favorisent ceux qui maîtrisent le mieux les codes du langage et exclus de fait les groupes en difficulté. Ces travaux insistent également sur la difficulté de maintenir une sphère publique distincte du marché, des relations de pouvoir et permettant un accès équitable et une compréhension réciproque nécessaire à l'inclusion des citoyens. Les « sans pouvoirs » pour reprendre une expression de Nancy Fraser[64], victimes de différentes formes d'oppression seraient soumises à des injustices sociales que ne pourrait contrecarrer la délibération qui se contenterait d'une forme d'égalité formelle entre participants au détriment d'une égalité « réelle ».

Les travaux de la féministe et spécialiste des théories critiques de la justice Marion Iris Young (1996, 2000) se sont largement interrogés sur la possibilité de mettre en place, dans des systèmes politiques aux fragilités structurelles apparentes, un dialogue équitable et légitime. Lorsque l'on met en place des organes chargés de trouver des consensus, comment faire pour que les intérêts en position dominante ne profitent pas des dispositifs pour conforter leur

[64] Fraser Nancy et Valenta Muriel, « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement » Extrait de Habermas and the Public Sphere, sous la direction de Craig Calhoun, Cambridge, MIT Press, 1992, p. 109-142, *Hermès, La Revue*, 2001/3 n° 31, p. 125-156.

ascendant ? Cette auteure remet en cause le primat accordé à l'expression rationnelle dans la délibération pour promouvoir les mérites de registres alternatifs comme la rhétorique ou les salutations. Ainsi, elle prend l'exemple du discours de Carole Moseley-Braun au Sénat américain dans le débat pour le renouvellement du brevet d'une association de descendants d'anciens combattants confédérés lors de la guerre de sécession américaine. En faisant appel à la rhétorique, la sénatrice explicite le lien, selon Marion Iris Young, entre le symbolisme du drapeau de cette association et la lutte des Noirs contre l'esclavage et pour l'obtention des droits civiques. Son intervention passionnée basée sur l'histoire du pays et l'appel aux valeurs du peuple américain a provoqué un débat de trois heures au sein de l'assemblée et entraînée un rejet massif de l'amendement. Pour Marion Iris Young dans ce cas, et plus généralement, la rhétorique permet de mettre en œuvre le principe de publicité, de faire émerger des problèmes sur lesquels délibérer et de donner une place dans la délibération aux émotions, naturellement présentes dans les interactions interpersonnelles. L'apport de la rhétorique serait ici de créer une relation inclusive entre l'auditoire et l'orateur. Les figures de style permettent de faire le lien entre le contexte particulier dans lequel le discours est prononcé et des principes plus universels. Ce processus autorise la discussion de valeurs, justifiables dans le cadre d'une discussion rationnelle et l'expression de ce qu'elle nome « la différence », c'est à dire l'expression pluraliste de point de vue en démocratie, remettant ainsi en cause le présupposé normatif d'unité et de création d'un monde commun.

Dans d'autres travaux, Marion Iris Young montre également que les activistes peuvent parfois mobiliser d'autres tactiques que la voie institutionnelle pour mettre en avant leurs idées en maniant par exemple la protestation et l'ironie (Young, 2011). La primauté donnée à l'intérêt général serait susceptible d'empêcher l'évolution des relations de pouvoir et de freiner l'expression des groupes subalternes et leur mobilisation. Melissa Williams abonde dans le même sens et avance l'idée : « [qu'] *il y a de bonnes raisons de croire que les groupes privilégiés auront systématiquement tendance à rejeter comme déraisonnables les interprétations des pratiques sociales que formulent les groupes marginalisés* » (Williams, 2002). Être représenté n'implique pas nécessairement de peser dans le processus et pour elle, le point de vue des plus faibles a de fortes chances de se voir disqualifié par les autres participants.

Ce que l'on retiendra, c'est que pour éviter l'impasse de l'injustice, la procédure doit se montrer suffisamment ouverte pour accueillir la diversité des acteurs et leurs différents registres d'expressions. La contestation des règles du débat et de son cadrage doit trouver sa

place dans le *design* de la procédure pour permettre le concernement du public (le fameux débat sur le débat souvent évoqué dans les débats publics), sous peine de voir le public déserter ces espaces. Parfois l'injustice est telle que la délibération ne semble pouvoir être promue que par des moyens non délibératifs. Mais ce recours à l'opposition par des moyens plus radicaux interroge : comment convaincre les citoyens d'intégrer les procédures si l'engagement « sauvage » permet de mieux faire avancer une cause ? Ne risque-t-on pas de perdre une partie des effets en termes *d'empowerment* engendrés par la délibération ? Il faut alors trouver l'équilibre entre le coût éthique de la transgression des normes et le gain obtenu. Pour des auteurs comme Archon Fung et sa théorie de « l'activisme délibératif » (2005), la tension entre délibération et activisme n'est pas irrémédiable et l'on peut assouplir l'acceptation de la délibération pour préserver la dimension délibérative des échanges. Lorsque la persuasion ne suffit pas, il devient nécessaire d'organiser la défense de ses intérêts pour éviter l'injustice.

Ces éléments enrichissent considérablement la lecture traditionnelle des forums hybrides dans la mesure où elles permettent de percevoir la complexité sociale de ce type de dispositif. Les normes qui guident la délibération, les « règles du jeu » dans les forums hybrides constituent un idéal, un horizon, mais il semble difficile, voir dangereux de vouloir que tous s'y plient à n'importe quel prix. Le risque principal est de vider de sa substance l'engagement des acteurs pour ne plus y voir qu'une façon de se conformer à un idéal procédural. Il importe de donner une place centrale aux objectifs des acteurs pour saisir les logiques dans lesquelles s'inscrivent leurs participations. Tous n'entrent pas dans le débat pour la même raison, les intérêts défendus sont multiples et entraînent des configurations particulières des relations de pouvoir, chacun amène son monde, son « milieu », sans forcément se fondre dans un idéal commun. Il y a un enjeu crucial à mieux comprendre ce qui fait que les participants entrent dans les dispositifs, se sentent concernés, de redonner de l'épaisseur sociologique aux acteurs, de capter leur engagement « en situation ». C'est un des objectifs majeurs de notre travail. Ce passage en revue des critiques du modèle dialogique nous a également permis de pointer l'importance de capter la diversité des formes de l'expression des acteurs, la manière dont ils déploient leurs argumentaires, sans disqualification, a priori. Ainsi, les formes d'expression plus conflictuelles doivent être prises en compte comme le résultat de stratégies, et non comme une simple perturbation du débat. La contestation est un élément essentiel de la démocratie qui mobilise des ressorts parfois bien éloignés de l'idéal délibératif.

1.3.3) Les critiques sur l'idéal normatif de la co-construction

Enfin, la troisième série de critiques concerne la capacité des forums hybrides à produire du commun, c'est à dire dans leur finalité même, à réussir à ce que les acteurs co-produisent la définition de l'objet technoscientifique mis en débat et dépassent leurs identités individuelles plus larges pour former des collectifs hybrides. On peut tout d'abord remarquer que dans le modèle de la démocratie technique, la production collective est placée comme un idéal normatif, c'est le « modèle 3 » de Michel Callon, qui ne pense la montée en compétence du public que par la circulation des connaissances au sein du réseau. Les implications normatives sont fortes et rentrer dans le collectif, pour « co » - construire demande de donner un statut particulier à autrui, d'être capable de se mettre à sa place pour lui faire une place dans son monde. On imagine aisément les limites d'une telle posture. Dans quelle mesure les habitants rendus malades par la proximité avec une usine de produits chimiques peuvent-ils « comprendre » la nécessité des propriétaires de l'usine de rationaliser les coûts, quitte à négliger les exigences de sécurité ? Les victimes d'AZF à Toulouse peuvent-elles « comprendre » les raisons de l'accident ? La question se pose également à l'échelle des débats publics, est-ce si facile de rentrer dans une logique de co-construction ? Finalement, on voit que le partage de la décision n'est pas si évident, c'est un processus complexe et souvent tendu. Ce n'est évidemment pas la même chose de demander l'avis avant d'agir, que d'agir ensemble. Cette nuance est une des ambiguïtés constitutives du débat public CNDP. Pour qu'il y est co-construction, il est nécessaire que le projet du maître d'ouvrage soit suffisamment ouvert pour être discutable et que des acteurs s'en saisissent, il doit à la fois être formalisé, mais sans être figé.

Dans cette même logique, on peut également critiquer la place accordée à la construction de l'identité dans le modèle de la démocratie technique. Dans quelle mesure est-elle soluble dans la co-construction ? À moins d'être dans une définition totalement plastique des identités, on peut raisonnablement estimer que l'identité ne se forge pas uniquement dans la coopération, mais également dans la compétition et le conflit. Ainsi, plutôt que de penser l'identité des individus et des groupes comme un état préalable qu'on mélange ensuite, à l'instar de différents produits chimiques pour obtenir une réaction, nous soulignons l'importance de prendre en compte le processus de subjectivation qui résulte du conflit et de l'interaction au sein du débat politique (Lamizet, 2004). En fonction des rapports de force établis et des identités préalables, les processus d'exploration de la controverse diffèrent et les possibilités de « faire sujet » s'affirment. Par exemple, des riverains d'une ligne à haute tension (THT)

venus dans une réunion pour s'informer, qui découvrent pendant le débat les risques encourus sur leur santé, décident alors de s'opposer au projet, au nom de leur statut de riverain et de premier concerné, quitte à rentrer en conflit avec les pouvoirs publics. C'est par ce processus que nombre d'habitants vont alors faire exister leur statut de riverain. À travers ce processus de subjectivation, les acteurs peuvent être amenés à circuler entre les arènes, notamment lorsque le cadre du débat proposé est trop contraignant. C'est ce que montre par exemple Oscar Negt dans sa théorie de « l'espace public oppositionnel », réplique à « l'espace public civique bourgeois » d'Habermas, qui évoque la « subjectivité rebelle » des acteurs, lorsque ces derniers jouent la rue contre le pouvoir, comme l'a illustré les récents remous autour de la controverse sur le mariage pour tous en France ou les manifestations qui ont suivi le 21 avril 2002 et la qualification du leader du Front National à l'élection présidentielle.

On le voit, dans les débats il y a des formes de « mésentente » au sens de Jacques Rancière, lorsque cette confrontation correspond à une situation « *où la discussion d'un argument renvoie au litige sur l'objet de la discussion et sur la qualité de ceux qui en font un objet* » (Rancière, 1995, p.15). Dans cette approche, l'opposition et le conflit discursif ne peuvent régler les conflits sociaux qui le sous-tendent. L'un des risques de la dynamique dialogique, est de sacrifier sur l'autel de la discussion procédurale l'ouvrage collectif, en créant une *police*, au sens très particulier que lui donne Rancière, c'est-à-dire « *l'ensemble des processus par lesquels s'opèrent l'agrégation et le consentement des collectivités, l'organisation des pouvoirs, la distribution des places et fonctions et les systèmes de légitimation de cette distribution* ». Empêchant par la même le surgissement du politique, en tant qu'activité qui « *rompt la configuration sensible où se définissent les parties et les parts ou leur absence par une présupposition qui n'y a par définition pas de place : celle d'une part des sans part… laquelle manifeste elle-même, en dernière instance, la pure contingence de l'ordre, l'égalité de n'importe quel être parlant avec n'importe quel autre être parlant ».* (Rancière, 1995, pp. 51-53).

Là encore, plusieurs éléments complètent notre approche des forums hybrides, tant il semble important de considérer qu'au sein des espaces participatifs, les individus gardent leur « grain social », ils ne sont pas normalisés par la procédure. Les Forums ne sont pas des espaces décontextualisés, comme nous l'évoquions précédemment et il importe de ne pas vouloir répondre à tous les problèmes avec une seule figure dialogique, de ne pas céder à « *la tendance à réduire toutes les formes de discussion à une figure et une seule* » (Chateauraynaud, 2007, p.146).

Conclusion :

Dans ce chapitre nous avons mis en évidence les spécificités des débats publics organisés par la CNDP. En partant de ces origines, nous avons essayé de montrer comment le débat s'était progressivement institutionnalisé pour prendre en charge des projets d'infrastructures, que l'on peut considérer comme des objets de controverses en fonction de la thématique liée. Cela ne correspond pas à tous les débats, certains objets sont déjà très construits et ne correspondent pas à la définition des controverses prises en charge dans les forums hybrides dont l'objet n'est pas socialement construit. On peut ainsi prendre l'exemple d'un contournement autoroutier ou de la modification d'une infrastructure existante : la définition est très claire, le cadre juridique précis et les acteurs concernés bien identifiés. Dans ce cas-là la portée normative des objets est déjà bien définie. En revanche, dans d'autres cas, le débat public devient parfois l'arène d'une controverse, une nouvelle mise à l'épreuve. C'est par exemple le cas du nucléaire, des nanotechnologies ou encore des éoliennes en mer lorsqu'il n'y a pas de parc en France. Le débat peut alors contribuer à faire émerger des acteurs et des arguments et à faire évoluer la définition de l'objet débattu. On se rapproche du forum hybride, au sens où l'entendent Michel Callon et les auteurs *d'Agir dans un monde incertain*. Le concept de forum hybride est très plastique et semble pouvoir s'adapter à de nombreux cas de figure et pouvoir correspondre au débat public CNDP. Pourtant l'analogie n'est pas complète et c'est seulement *certains types de débats* qui correspondent au modèle théorique qu'on ne peut plaquer *a priori* sur les procédures. Le risque de confusion est alors important et l'enquête doit être approfondie pour faire le tri entre les débats.

L'étude des critiques faites au modèle de la démocratie technique que nous avons réalisée nous a permis de pointer les limites du concept (celles plus systémiques sur les rapports de pouvoir en amont, celles liées au modèle dialogique et à son irénisme et celle sur son idéal normatif qui ne conçoit que la « co-construction » comme horizon). Elles s'appliquent plutôt bien au débat public et nous invitent à les prendre en compte pour construire notre propre grille de lecture des débats publics. Celle-ci s'inspirera des principes normatifs des forums hybrides, mais prendra en compte les angles morts identifiés par la littérature. Notre proposition est introduite dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 : Organiser les interactions pour fabriquer les publics

"[...] quand je songe à cette phrase qui va encore s'en aller dans l'éternité et que je n'ai peut-être pas encore tout à fait comprise. "
Michel Foucault, *L'ordre du discours*.

Introduction :

Dans le premier chapitre, nous avons montré que le modèle des forums hybrides ne permet que partiellement de capter ce qui se passe dans les débats publics tels qu'organisés par la CNDP. La procédure est bien dialogique, mais elle n'a pas été conçue pour discuter *uniquement* d'objets technoscientifiques dont la définition n'est pas encore socialement construite. La grille de lecture de la démocratie technique, très normative ne peut s'appliquer pour tous les débats CNDP étudiés. C'est pourquoi nous proposons de poser dans ce chapitre un certain nombre de principes et d'éléments théoriques qui nous permettront de tenir compte à la fois des limites du modèle des forums hybrides présenté précédemment et de s'adapter à la réalité de notre objet que sont les débats publics.

Dans cette optique nous mobiliserons une méthode d'analyser l'activité démocratique qui tienne compte des relations de pouvoir entre acteurs et des interactions qu'ils déploient pour atteindre leurs objectifs en utilisant diverses formes d'expression, y compris les plus conflictuelles. Nous porterons une attention particulière à la manière dont les objets contribuent à structurer les discussions autour d'eux et à activer certains publics en suscitant du « concernement ». Pour analyser comment l'activité politique s'organise en relation avec les objets nous interrogerons les dispositifs de médiation, en tant qu'ils organisent les interactions, ce qui nous permettra de conceptualiser une approche communicationnelle des procédures.

La relation entre l'objet technoscientifique est rendue possible par des médiations, matérialisées dans des dispositifs. L'analyse théorique des dispositifs de médiation bénéficie d'une tradition en SIC, et particulièrement à l'UTC de Compiègne où s'est développée une conception particulière du dispositif issue de sa lecture deleuzienne et adaptée à l'environnement numérique. Le « dispositif » est en effet un concept issu de la philosophie assez souple et mobilisable dans diverses situations, mais qui a besoin d'être retravaillé pour être rendu plus fonctionnel et opérationnel lors de nos enquêtes de terrain[65]. À la base le

[65] Cette approche du dispositif « opérationnalisé » que nous mobilisons s'inscrit dans le prolongement des travaux menés dans le projet CDE et des recherches de Laurence Monnoyer-Smith et Virginie Julliard que nous présentons plus tard dans ce chapitre.

dispositif n'a pas de forme matérielle attitrée, chaque étude lui donne donc une réalité de terrain située et le fait dialoguer avec son cadre théorique. Cette reconfiguration implique de prendre quelques libertés par rapport à des concepts philosophiques, de circonscrire la puissance de la réflexion théorique de la philosophie à notre analyse de terrain et à notre « point de vue » communicationnel. Nous posons ici un postulat normatif fort : mobiliser des concepts philosophiques dans un travail en SIC implique d'accepter qu'ils changent, qu'ils évoluent. Il s'agit d'une forme de mise à l'épreuve des concepts qui sont relus par le chercheur en SHS pour venir s'insérer dans son cadre théorique et sont alors confrontés au terrain pour devenir « incarnés ». Notre objectif est de mobiliser une manière de pensée héritée de la philosophie qui soit la « première brique » de notre étude, celle à partir de laquelle va construire l'enquête, le point de balance afin d'articuler correctement théorie et empirie.

Notre travail s'inscrit ainsi dans une double perspective lorsqu'il mobilise le concept de dispositif : premièrement il s'agit d'être attentif à l'étude des relations, à la manière de Michel Foucault, afin de se placer dans une perspective constructiviste et interactionniste du social. Nous mettons l'accent non seulement sur ce qui se passe entre les sujets, mais aussi sur la manière dont ces derniers interagissent avec les actants non humains afin de comprendre comment la matérialité des dispositifs participatifs joue un rôle dans le fonctionnement de l'ordre démocratique. La seconde perspective que nous adoptons est celle de l'analyse du « mouvement », héritée de la lecture deleuzienne du dispositif, qui prend en compte la manière dont le sujet en interaction avec le dispositif s'inscrit dans un tout qui le dépasse, qui l'emporte. À travers son actualisation, le dispositif change, évolue grâce aux usages qui en sont faits. Penser l'insertion des acteurs dans des flux et des mouvements permet de capter la dimension dynamique des phénomènes sociaux et de porter une attention renouvelée aux contextes sociaux dans lesquels se déroulent les interactions et de les réinscrire dans des réseaux sociotechniques plus larges. Cette « pensée en réseau », semble fournir un cadre heuristique afin de réfléchir à la circulation du pouvoir dans ces réseaux, dans et en dehors du dispositif. Est-il présent avec la même intensité dans tous ses points ? Y a-t-il des nœuds plus importants que d'autres ?

Notre approche communicationnelle, du fait de son attrait pour la complexité et l'interdisciplinaire, est une opportunité pour faire tenir ensemble ces deux approches. Réussir à les mobiliser dans notre enquête sera l'occasion de faire le lien entre médiation, interaction et pouvoir dans les situations de communication contenues dans des dispositifs qui articulent

des formats d'expression numériques et physiques. Sur un plan épistémologique il s'agit, au sein des SIC, de contribuer à faire exister ces rencontres entres disciplines en tant qu'elles sont nécessaires pour préserver l'originalité de notre point de vue et de contribuer à la réflexion sur le statut de l'objet technique dans les études de communication.

2.1) Capter la démocratie par ses « instruments »

2.1.1 Ordonner le pluralisme du monde socio-politique

L'un des objectifs de cette étude est de comprendre comment se constituent les publics dans les espaces de débats publics, tels qu'organisés par la CNDP. Dans le chapitre précédent, nous avons considéré le rôle clé des procédures dans la démocratie technique et la manière dont le débat public pouvait être considéré comme l'une d'entre elles à certaines conditions. Nous avons également pointé un certain nombre de limites du modèle, celles plus systémiques qui redoutent que la participation puisse être utilisée comme une « technique de gouvernement », celles qui portaient sur le modèle dialogique lui-même et notamment sa difficulté à prendre en charge les conflits et les rapports de pouvoir et enfin celles qui critiquaient la nature des interactions qui se déroulent dans les forums, particulièrement à travers une remise en cause du primat accordé à la « co-construction » du social et de l'objet du débat. Ces différentes critiques nous ont permis de pointer les limites de la conceptualisation des débats publics en tant que forum hybride et d'insister sur la nécessité de faire évoluer le cadre théorique pour réellement saisir ce qui se joue dans les débats, notamment les relations de pouvoir et les conflits qui structurent les interactions entre acteurs. En effet, le pouvoir, compris dans son acception foucaldienne comme une relation, est au cœur de notre travail qui va avoir pour tâche de le rendre visible et d'identifier ses manifestations entre les acteurs des débats. Michel Foucault le décrit comme « *un faisceau plus ou moins organisé, plus ou moins pyramidalisé, plus ou moins coordonné, de relations* » (Foucault, 1994, p.302). Ces relations créent des rapports de forces, des mises en tensions entre des injonctions parfois contradictoires et souvent éphémères, dont les équilibres peuvent changer et être remis en cause par l'action des acteurs eux-mêmes. Ainsi, Michel Foucault propose de saisir les mécanismes par lesquels le pouvoir est imposé et rendu tangible, via des « dispositifs », composés d'éléments hétérogènes, à la fois discursifs et matériels et plus ou moins conscientisés par les acteurs. Ces assemblages diffusent le pouvoir par leur portée normative en organisant les contraintes de l'action. Les situations de son émergence sont aussi diverses que les situations dans lesquelles sont engagés les humains. C'est donc le rôle des sciences humaines et sociales que de venir

« débusquer » la diversité de ses manifestations et de mettre à jour son fonctionnement : depuis les objets ou les sujets sur lesquels il s'exerce jusqu'à ceux qui en bénéficient en passant par les outils qui rendent possible cette relation. Le pouvoir circule à travers des médiations, il s'exerce *via* quelque chose, un dispositif, qui permet à une personne A d'avoir le contrôle sur B qui actualise le dispositif (qui l'utilise). Face à cette multitude de dispositifs, le social est vu comme une sorte de bouillonnement, où le pouvoir serait protéiforme. Le rôle du chercheur est alors de créer un « pluralisme ordonné », pour reprendre l'expression de Mireille Delmas-Marty (2006), afin de saisir comment ces éléments prennent sens pour les acteurs, contribuant ainsi à faire exister des interprétations du social qui deviennent le contexte de leurs actions.

Dans sa thèse (2013), Guillaume Sire propose une typologie des modalités d'expression du pouvoir. En s'inspirant des théoriciens de l'acteur-réseau (ANT), et notamment de John Law (Law, 1991), il propose de caractériser le pouvoir par une série de prépositions le « pouvoir sur », « le pouvoir de » et le « pouvoir faire » et le « pouvoir de faire faire ». Nos observations de terrain confirment la pertinence de cette typologie pour analyser les débats publics, tout en nous invitant à nous réapproprier les définitions exactes de ces termes. Le « pouvoir sur » désigne ici la capacité de la commission à faire exister le cadre dans lequel le débat va avoir lieu et le public venir participer. C'est le pouvoir d'orienter la définition de l'objet mis en débat et de contrôler les possibilités d'actualisation offertes aux publics. Le « pouvoir faire » désigne la capacité d'action des usagers qui viennent actualiser les dispositifs de débat, ce que les dispositifs les autorisent concrètement à faire comme forme de participation (venir poser une question, voter une proposition, participer sur un forum de discussion, sur un blog…) et le « pouvoir de faire faire », ici délégué à la technique, dans le sens où nous le considérons à travers la capacité du dispositif à contraindre et organiser la participation. Avec ce « faire faire » il s'agit de prendre en compte les manifestations indirectes du pouvoir via le *design*[66] des dispositifs, comme la capacité d'un blog à organiser la participation de manière dialogique via son système de posts et de commentaires qui invite techniquement à engager le dialogue (Benvegnu et Brugidou, 2008). Les choix techniques effectués pour organiser les consultations prennent ainsi une dimension symbolique qui leur donne une valeur politique.

[66] Nous reviendrons sur cette notion essentielle de notre travail dans le 2.2 de ce chapitre. Pour le moment nous nous contenterons de dire que le *design* renvoi à la fois l'agencement de ressources techniques dans le dispositif et à sa fonction de contrainte de l'écriture au sens « d'architexte », que modèle incarné dans le logiciel voir Jeanneret, Y., Souchier, E. (1999). *Pour une poétique de l'écrit d'écran*, Xoana, 6-7.

Cette conception du pouvoir est explorée dans notre travail pour capter la manière dont se met en place concrètement le « gouvernement des sciences », pour reprendre une expression de Dominique Pestre[67]. Nous le considérons sous ses formes participatives, là où les citoyens sont impliqués. Le projet est d'examiner comment la discussion des savoirs et des techniques vient orienter l'organisation sociale et mettre à l'épreuve les relations de pouvoir qui la structurent. Le gouvernement est entendu dans un sens foucaldien, comme l'ensemble des mécanismes de gestion des individus matérialisés par de nombreuses techniques qui créent des formes de « gouvernementalité », notion qui permet de penser le pouvoir tel qu'il se manifeste en venant encadrer concrètement les pratiques des citoyens. Dans cette optique, les institutions prennent une place importante, en tant que structures sociales dotées d'une stabilité dans le temps et dotées de règles partagées, propice à la diffusion de formes de gouvernementalité. C'est avec cette approche que nous souhaitons traiter les débats publics, comme le produit de stratégies institutionnelles, mis en œuvre dans des dispositifs chargés « d'équiper la démocratie » pour reprendre les termes de John Dewey en mettant en forme des capacités d'action pour les citoyens et en donnant une définition légitime des thématiques du débat. Il s'agit de se donner les moyens de capter la démocratie « en train de se faire », via ses « instruments d'action publique » à l'instar de la proposition de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, pour qui l'instrument est « *un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur* » (Lascoumes et Le Galès, 2004 : 13). Comme le rappelle Pierre Lascoumes, « *pour Michel Foucault, s'attacher à l'étude de l'instrumentation dans la gouvernementalité c'est se donner les moyens de mieux comprendre les modalités par lesquelles l'action publique s'efforce d'orienter les relations entre la société politique (via l'exécutif administratif) et la société civile (via ses sujets administrés), mais aussi entre les sujets eux-mêmes* » (Lascoumes, 2004). Les instruments sont porteurs d'une conception particulière des rapports sociaux et déploient une représentation normative des mondes qui s'y attachent, déployée en fonction des stratégies de ceux qui les font exister et des significations qu'ils lui assignent, ce qui permet de les considérer comme « *un dispositif technique à vocation générique porteur d'une conception concrète du rapport politique/société et soutenu par une conception de la régulation* » (Lascoumes et Le Galès, 2004, p.14). Les formes concrètes de participation proposées dans les débats CNDP constituent une conception politique de la manière de mettre en société les sciences et les

[67] Voir son article dans *Participations*, Pestre (2011), *op.cit*

nouveaux aménagements du territoire dans la mesure où ils rendent concrets les discours sur le « mieux gouverner » portés par l'administration française.

Cette approche par les logiques qui sous-tendent la mise en place des instruments d'action publique rend visible l'élaboration et le déploiement progressif des normes d'action ainsi que les mécanismes de réinterprétation dont elles font l'objet depuis leur création, jusqu'à leur appropriation par les acteurs de terrain. Les instruments ne sont pas neutres et produisent des effets propres, parfois indépendants des objectifs initiaux (Akrich, 1989). Plutôt que d'interroger l'Etat de manière surplombante comme le font traditionnellement les SHS, il est ici proposé d'analyser l'étatisation de la société, la manière dont le pouvoir est rationalisé en son sein[68]. Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès ont défini trois niveaux d'observation pour définir la complexité de l'instrumentation des politiques publiques : « *l'instrument* » comme type d'institution sociale, « *la technique* » comme dispositif concret et « *l'outil* » comme micro-dispositif. Dans notre cas, les institutions sont l'ensemble de règles et de procédures qui gouvernent les interactions dans les organisations (ici l'arsenal juridique légiférant la participation citoyenne et constituant le socle des politiques publiques de participation), la technique est la mise en place d'autorités indépendantes comme la CNDP et les débats publics peuvent être considérés comme les outils de cette instrumentation.

2.1.2) La démocratie « en train de se faire » : entre description fine et prise en compte des conflits entre acteurs

Dans ce travail, nous nous intéressons aux activités politiques des acteurs venus débattre et la manière dont ils actualisent les dispositifs participatifs. Il s'agit de traiter la politique en tenant compte d'une distinction dont rend bien compte la langue anglaise, qui fait la distinction entre *policy* et *politic*, là où le français n'utilise qu'un mot : politique. Ainsi, nous cherchons à voir comment *le* politique (*politic*) impacte et met à l'épreuve *les* politiques (*policies*), au sens de règles collectives. Nous considérons donc *le* politique comme une activité qui engage dans un processus collectif, marqué par la participation à l'organisation du social. Notre acception se rapproche de celle proposée par les STS, qui dans le prolongement des travaux d'Ulrich Beck essayent de prendre en compte les « débordements » du politique lors de la discussion d'objets techniques, hors de ses activités traditionnelles (comme le vote ou de discussions à visées délibératives). Il s'agit de se placer dans une vision ontologique du social qui ne se contente pas d'analyser les discussions que l'ont pourrait qualifier de

[68] Notre approche ne souhaite pas se limiter à une conception du pouvoir institutionnalisé et descendant pour plutôt analyser comment il se construit dans les interactions entre acteurs, par le bas.

politique dans les espaces dialogiques pour tenter de prendre en compte la variété des modalités d'expression du public, venu interroger la « qualité politique » des objets scientifiques, dans la mesure où ils sont porteurs d'un projet social (Winner, 2002). Cette perspective a entraîné de nombreux travaux pour essayer de suivre « la mise en politique » d'objets technoscientifiques (Barry, 2001 ; Barthe, 2006). Dans *Agir dans un monde incertain*, la question de la mise en politique des technosciences est au centre du processus dans la mesure où c'est leur transformation en problèmes publics qui rend possible une politisation des effets de la science et des technologies. Cette étape serait même une forme de « précondition » pour donner une place aux objets dans l'ordre démocratique, à travers les forums hybrides. Comme nous l'avons montré dans le premier chapitre, cette approche reste fondamentalement normative dans le sens où elle sous-entend l'implication des participants dans un modèle de démocratie, prétendument orienté vers la construction collective du bien commun. La démocratie est alors perçue comme ayant *à priori* une finalité, un objectif, celui de la co-construction de mondes collectifs. Or, c'est précisément ce que nous cherchons à éviter : contraindre notre observation en partant d'une conception de ce que « la démocratie devrait être ». Notre perspective est différente. En partant d'une unité de lieu considérée comme un dispositif, celle des espaces de débats et des scènes d'expression qui les constituent, il s'agira d'analyser les interactions qui s'y développent. Dans le prolongement de l'invitation de Brice Laurent (2010) et Noortje Marres (2005) nous souhaitons construire une vision de la démocratie, en tant que système d'organisation du monde social, qui ne soit pas aussi préconçue normativement que la démocratie dialogique. Ce travail s'inscrit dans une perspective où la démocratie ne prend pas « la même forme » en fonction des objets qu'elle prend en charge. Pour le dire autrement, elle n'est pas « enactée » de la même manière en fonction des configurations qui se mettent en place pour discuter les objets. On ne peut donc pas la concevoir à travers une liste de critères, qu'il conviendrait d'opérationnaliser à l'image des débats qui ont eu lieu autour de la démocratie délibérative et l'évaluation de la « qualité » de la délibération (Stromer-Galley, 2003 ; Bächtiger et Pedrini, 2008 ; Monnoyer-Smith et Wojcik, 2012).

Notre entrée pour saisir la démocratie « en train de se faire » sont les procédures et leurs matérialités, afin d'analyser les conditions de production de l'expression citoyenne. Il s'agit de capter comment, dans les débats publics, les objets « entrent » en société et deviennent une source d'activité politique, de voir comment les points de tensions relatifs à leur intégration dans le monde social font exister une forme de démocratie. Cette approche théorique permet

de penser que dans ces espaces, l'objet est travaillé par le dispositif à la fois « par le haut » (contribution à la controverse globale) et « par le bas » (prise en charge de l'objet à travers un projet mis en débat) et que c'est dans cette double médiation que s'actualise la démocratie. Si l'on prend l'exemple des déchets nucléaires dans le projet CIGEO en tant qu'objet technoscientifique mis en discussion, le débat participe à la fois faire évoluer sa définition dans l'espace public (par le haut) : sur le degré d'incertitude collectivement accepté ou le coût réel de l'enfouissement ; et également à travers la définition proposée dans le projet, qui va contribuer à proposer un cadrage de l'objet (par le bas). Plus que la « qualité politique de l'objet » et les activités dialogiques associées il s'agit d'observer comment le social s'organise pour « faire une place » à ces objets en s'appuyant sur l'ordre démocratique, à travers les « technologies politiques »[69], plus ou moins dialogiques qu'il met en place. Dans notre travail, nous concevons la démocratie comme un système social, tel que décrit par Pierre Rosanvallon (2006), qui ne peut être compris qu'en prenant pour point de départ les problèmes qu'elle doit résoudre, à l'instar de la régulation sociale des objets technoscientifiques.

Pour autant, notre approche ne souhaite pas non plus se cantonner à une vision descriptive de la démocratie et cherche à introduire une portée critique afin d'être en mesure de tenir compte des tensions qui existent entre science, démocratie et marché, évoquées dans le premier chapitre. Leur coexistence dans le monde social est à l'origine de nombreux conflits de légitimité engendrés par la pluralité des rationalités qui s'affrontent. Lors de nos observations de terrain, nous avons pu remarquer la place importante que prenait l'expression conflictuelle. Si l'on prend de nouveau pour exemple le débat CIGEO, empêché par les opposants, doit-on considérer que l'expression est sortie du cadre démocratique ? Dans notre conception, il ne s'agit pas de disqualifier ces formes d'expression critique, mais plutôt tenter de les replacer dans un champ de forces en construction. Nous rejoignons ici la proposition de Claude Lefort qui conçoit la démocratie comme une forme politique qui se construit à travers un ensemble de rapports contradictoires, contenant « virtuellement » une « puissance adverse » qui l'expose aux excès, comme le totalitarisme (Lefort, 1994 : 41). Ce pluralisme potentiellement conflictuel oblige l'Etat (maître d'œuvre de la démocratie pour Claude Lefort) à prendre en charge les conflits et « *instituer une scène sur laquelle le conflit se représente aux yeux de tous comme nécessaire, irréductible, légitime* » (Lefort, 1986 : 293). Le processus

[69] Technologie politique est ici employé au sens de Michel Foucault, qui parle de « technologie politique du corps » dans *Surveiller et Punir*, pour désigner les dispositifs qui contribuent à façonner le « corps », tant humain que social, nous revenons sur cette définition dans ce chapitre.

d'institutionnalisation du conflit qui en découle fonde la légitimité du régime en permettant l'expression de positions opposées dans un cadre qui limite l'indétermination liée au pluralisme des expressions. La mise en procédure devient alors constitutive de la démocratie et du vivre ensemble. On peut concevoir le débat public ainsi, comme un espace pour rendre visible publiquement les désaccords qui contribue à leur donner une place dans le monde social. On le voit, s'inscrire dans cette perspective offre des opportunités pour cerner les perspectives agnostiques de la démocratie, forme politique que Paul Ricœur décrit en ces termes : *« Une démocratie n'est pas un régime politique sans conflit, mais un régime dans lequel les conflits sont ouverts et en outre négociables (...). Sous ce régime, le conflit n'est pas un accident ou un malheur ; il est l'expression du caractère non décidable de façon scientifique ou dogmatique du bien public (...). La discussion politique est sans conclusion, bien qu'elle ne soit pas sans décision »* (Ricœur, 1991 : 167).

2.1.3) Prendre en compte la pluralité des scènes de l'espace public

Dans le cadre de notre étude, nous n'avons pas fait le choix de suivre un objet dans les différents espaces où il se déploie[70], mais plutôt de penser de s'intéresser à un type d'épreuve particulier, celle des débats publics. En quelque sorte, dans la trajectoire de la controverse, nous posons une loupe afin de mettre à jour les interactions qui s'y déroulent et de leur donner du sens. Ce choix est à la fois théorique et méthodologique, dans la mesure où il rend possible concrètement l'étude des interactions par le chercheur. Daniel Céfaï va dans la même direction et note à ce sujet que : « *les 'rapports de sens', les dispositifs de catégorisation et d'argumentation qui organisent l'expérience collective des 'forces' et des 'intérêts', les arènes de conversation et de délibération, de discussion ou de débat, et au-delà, les arènes de controverse, de procès, de bataille ou de polémique où se déploient 'rapports' et 'transaction' ne sont pas suffisamment examinées pour elles-mêmes* » (Céfaï, 2007, p711).

Ainsi, nous avons choisi d'analyser comment se forme un espace de publicisation autour d'une « communauté débattante » structurée par la procédure du débat CNDP. Cette démarche consiste à regarder comment s'activent des publics, autour d'un problème en mettant à profit les caractéristiques techniques de l'espace de discussion. Les travaux de Louis

[70] C'est par exemple le travail effectué par Brice Laurent autour de l'objet technoscientifique que sont les nanotechnologies, voir (Laurent, 2010) où il suit comment les différentes étapes du parcours de mise en société transforment la définition des nanotechnologies qui se trouvent mises à l'épreuve. On peut également citer l'approche par la « pragmatique de la transformation » de Chateauraynaud qui explore la manière dont la définition d'un objet se construit en fonction du sens donnée à leurs actions par les acteurs eux mêmes et des champs de forces rencontrés dans les différentes configurations (Chateauraynaud, 2007, 2011).

Quéré (1992) et son approche phénoménologique du politique peuvent ici être heuristiques dans la mesure où ils distinguent, dans une perspective praxéologique de la communication, deux dimensions de l'espace public - la « scène d'apparition » et la « scène d'exposition » - qui permettent d'analyser les fonctions que les acteurs attribuent aux arènes et de voir comment certaines d'entre elles sont utilisées pour se légitimer en tant qu'acteur quand d'autres sont plus propices à la discussion[71]. À l'intérieur même d'une arène les acteurs circulent pour tenter de tirer avantage des espaces et de leurs capacités à faire valoir leurs positions où leurs arguments. Son approche nous permet de penser la diversité des faits et des pratiques qui émergent de l'échange, en fonction du sens qu'il acquiert pour les acteurs susceptibles d'y accéder.

Considérer le débat public CNDP comme une épreuve « pour lui même » implique d'adopter une conception de l'espace public qui soit mosaïque (Bastien et Neveu, 1999), formée d'une succession d'arènes au sein desquelles des acteurs s'expriment. Le concept habermassien d'espace public (1962/1988) - que l'on peut rapidement caractériser comme un lieu où les individus discutent de problèmes publics en faisant usage de leur raison afin de faire émerger des principes axiologiques susceptibles d'universalisation - a, on le sait, suscité une très abondante littérature au sein de la communauté scientifique. Sa dimension heuristique se mesure à l'aune des très nombreuses recherches qu'il a suscitées et des critiques dont il a été l'objet (Calhoun, 1992). Ainsi des critiques historiques, mettent en avant le rôle des joué par des publics hétérogènes, et notamment les masses populaires, dans sa constitution (Chartier, 1990 ; Favre 1992) et d'autres, sociopolitiques, interrogent sa dimension inclusive (Paillart, 1995 ; Mansbridge, 1999 ; Bastien et Neveu, 1999 ; Dahlberg, 2001 ; Negt, 1972/2007, Miège, 2010) au point de conduire les chercheurs à en relativiser les effets ou à en limiter la pertinence. Pour ces auteurs en effet, l'espace public n'est plus unifié - ne l'a-t-il jamais été ? - mais il se diversifie, se différencie et se fragmente. Jürgen Habermas lui-même est revenu sur ses premiers travaux et analyse les effets structurants de la médiatisation de l'espace public moderne sur l'émergence de structures normatives au sein de conglomérats d'espaces isolés, dans lesquels sont retirés des publics dispersés par l'explosion des formes techniques de la médiation publique (Habermas, 2006). Radio, télévision, presse puis Internet favorisent en effet la naissance d'une « mosaïque » d'espaces thématisés et de mini-publics qui peinent

[71] Ce point autour de la mobilisation différenciée des espaces de débat a été travaillé avec Laurence Monnoyer-Smith, dans le cadre du programme CDE, puis approfondis dans le cadre d'une communication (Mabi et Monnoyer-Smith, 2012), puis dans le cadre d'un chapitre pour l'ouvrage collectif du programme (Mabi et Monnoyer-Smith, 2014).

d'autant plus à se rencontrer que, selon Sunstein (2002), le web favorise davantage la polarisation des audiences que leur délibération. L'approche procédurale de l'espace public qui soumet l'émergence de principes axiologiques à des exigences normatives liées à leurs conditions d'énonciation semble ainsi se heurter à la réalité phénoménale de l'apparition d'espaces hétérogènes de discussion non soumis aux mêmes contraintes. Nous proposons ainsi d'envisager ces espaces comme des « nécessités » symboliques et stratégiques pour les acteurs : il est dès lors intéressant d'affiner l'analyse pour étudier les modalités de circulation des énoncés entre ces espaces pour comprendre les logiques de percolation des problèmes publics.

Daniel Cefaï (2007) a montré comment la sociologie des problèmes publics a repris et complexifié le modèle de constitution des collectifs de Dewey (1923/2003), pour insister sur la diversité des arènes de discussions et les formes de publicisation des problèmes publics par leur circulation entre elles. Cette nouvelle lecture a l'avantage de donner une forme d'épaisseur culturelle à des phénomènes jusqu'à là trop atténués par une vision concentrée sur les jeux des stratégies d'acteurs et les formes de domination. La sociologie des controverses, et particulièrement les travaux de Francis Chateauraynaud (1999, 2011), complètent cette approche généalogique en insistant sur la pluralité des procédures et des logiques d'interactions entre ces arènes qui permettent l'émergence des problèmes publics. L'approche par les arènes est issue de la sociologie des problèmes publics et de l'action collective (Gusfield, 2009 ; Céfaï, 2007). Leurs travaux considèrent que les « problèmes » évoluent en fonction de la manière dont ils sont discutés par les publics, à travers différentes « configurations », dans lesquels ils sont portés en public et à travers lesquels une signification leur est désignée, via les interactions entre acteurs (Céfaï, 1996). Ces configurations sont multiples et permettent la circulation des problèmes de l'espace politique à l'espace médiatique (Julliard, 2012). L'exemple le plus célèbre étant celui de la conduite en état d'ivresse au volant, qui est progressivement devenu un problème social, puis politique lors de sa transformation en « problème public », qui se trouve « configuré » dans les arènes médiatiques (Gusfiled, 2009).

Nicolas Dodier propose de définir les arènes ainsi : « *Nous utilisons le terme général d'arène pour qualifier un dispositif visant à mettre en relation des locuteurs et des audiences auxquelles ils s'adressent. Quatre éléments caractérisent généralement une arène : 1. Des conditions régissant l'entrée des locuteurs et ce sur quoi ils peuvent s'exprimer ; 2. Des conditions relatives au mode de confrontation entre locuteurs, ou entre locuteurs et*

audience ; 3. Des supports d'inscription des discours produits (papier, films, vidéos, supports électroniques, etc.) ; 4. Des conditions d'accès pour les audiences (grand public, membre d'une organisation, spécialistes...) (Dodier, 1999 : 120). Si cette définition permet d'identifier un certain de nombre de conditions qui rendent possible l'interaction en public, il convient également de prendre en compte les remarques de Daniel Céfaï lorsqu'il précise qu'une arène publique « *se configure à travers toutes les confrontations et toutes les controverses qui y ont lieu, dans la coordination entre scènes publiques où le problème public est mis en forme, gagne visibilité et publicité, acquiert réalité et légitimité »* (Céfaï, 1996, p.57). L'auteur nous invite ici à une certaine souplesse dans la conception des arènes et rappelle l'importance de la « situation » : l'arène se forme autour des débats des acteurs, elle existe par la réalité des échanges. Le débat est incarné par la discussion et ne peut être réifié totalement par la métaphore de l'arène, qui par certains aspects renvoie à une structure rigide et préétablie.

Dans cette logique, nous proposons de mobiliser de nouveau la définition de l'espace public de Louis Quéré considéré « *d'abord et avant tout comme une réalité phénoménale, une réalité qui advient et qui se manifeste comme un phénomène sensible, à travers un ensemble de pratiques sociales* » (Quéré, 1992 : 80). Cette définition permet de prendre en compte la dimension scénarisée de l'espace public et de caractériser la présence symbolique des acteurs au sein des espaces qui le composent : l'espace public est ce qui « apparaît » comme réalité et qui s'institue par des pratiques, par incorporation de médiations symboliques. Louis Quéré propose, en rediscutant les définitions de Jürgen Habermas et Hannah Arendt, de prendre en compte les « scènes d'apparition », où le fait politique est reçu par le public et soumis à son jugement réfléchissant. L'espace public est considéré comme se révélant aux yeux de ceux qui participent à une même discussion, à travers le processus de formation des jugements et de confrontation de l'opinion individuelle émergente à celle des autres participants. Il ne peut préexister au débat : « *le cadre toujours donné et néanmoins à recomposer à nouveaux frais dans chaque situation, dans lequel les actions et les paroles, les événements et les personnes, les situations et les relations acquièrent, en tant que réalités phénoménales, leur individualité et leur socialité, leur intelligibilité et leur objectivité »* (Quéré, 1992 : 89). Ce cheminement est particulier dans la mesure où il émerge dans un espace qui n'existe que par la relation qui se crée avec d'autres acteurs autour d'un sujet commun. L'espace public serait donc partiellement régi par les codes symboliques de la publicité.

Une autre dimension de cette « scène d'apparition » mise en évidence par Louis Quéré s'appuie sur une lecture des travaux d'Erwin Goffman (1974) sur la « scénarisation de la vie

sociale ». Cette approche permet de prendre en compte la dimension de « mise en scène » de l'action dans notre observation des interactions, sans céder à la tentation de la réification. Chaque acteur dispose de répertoires de cadres symboliques qui donnent leur sens aux actions et aux événements tout en rendant possible un ensemble de médiations qui constituent l'espace public. Il y a donc dans l'action une forte dimension située qui autorise une étude empirique de la formation et de la construction du social « en train de se faire ». L'espace du débat public, qui déborde ainsi des cadres institutionnels censés l'organiser, est constitué par des échanges et des médiations symboliques entre les participants dans le cadre des différentes arènes et qui leur permettent d'exister et de se penser.

La définition de Louis Quéré permet également d'observer que les différents types d'espaces ne sont pas dissociables : les acteurs doivent « apparaître » pour intégrer les cadres de l'espace commun et pouvoir ensuite « exposer » leurs arguments au collectif. Cette conception de la circulation entre les espaces semble pertinente pour une approche communicationnelle afin de penser l'appropriation par les participants des éléments donnés de la médiation et les contraintes techniques propres à chaque arène. L'espace public ainsi défini est circonscrit à un « *ensemble de procédures normatives d'institution du commun, d'individuation et de socialisation des entités sociales, via des opérations de mise en forme, de mise en scène et de mise en sens »* (Quéré, 1992 : 91).

Nous retenons de ces discussions autour de la notion d'arènes qu'elles se composent d'une multiplicité de scènes qui contribuent à mettre en forme les interactions et à donner du sens aux actions. Leurs fonctions sont différentes et si elles ne s'activent que dans l'actualisation qu'en font les acteurs, leur dimension matérielle est importante dans la mesure où elle contribue à la visibilité des acteurs et de leurs arguments en cadrant leurs possibilités d'expression. La notion de circulation et la pensée du mouvement sont également un élément caractéristique de la conception proposée : les acteurs sont en mouvement entre les différentes scènes (pendant un débat, un acteur reste rarement limité à un seul espace). On peut prendre l'exemple des associations qui par moment ont une place à la tribune, interviennent à d'autres depuis la salle ou encore depuis les espaces en ligne du site web, voir même depuis les scènes hors du débat, comme leurs propres sites web ou les médias. Les choix sont effectués, comme nous le montrerons, en fonction de critères stratégiques de visibilité et de portée permise par la scène et également en fonction des compétences des acteurs. Le contexte d'action, la situation, joue un rôle déterminant et permet de rendre compte du pluralisme et de la richesse du monde social. Les définitions des concepts évoluent en fonction de leur contexte de

mobilisation et l'un des objectifs de cette recherche est de tenter de faire valoir cette pluralité du sens, afin de ne plus penser la « participation » ou le « débat public » sans « s », synonyme de situation. La démocratie est donc appréhendée à travers la manière dont elle est actualisée par les acteurs, par les stratégies que déploient les citoyens pour venir faire public et construire leurs légitimités. Notre rôle en tant que chercheur sera de parvenir à décrire les procédures et ce qui s'y déroule avec suffisamment de minutie pour comprendre comment l'environnement matériel contribue à l'activation des publics. La phase de description minutieuse des procédures et de leurs actualisations nous fournira les bases pour une lecture critique des configurations sociotechniques proposées en mettant à jour les relations de pouvoir qui s'y déroulent. En leur sein, la conceptualisation théorique proposée permet de prendre en compte les interactions « non-dialogiques », qui ne cherchent pas forcément le consensus (Chateauraynaud, 2010). En s'intéressant à la variable numérique, aux interactions avec le public que les outils numériques organisent, il s'agira de mieux comprendre comment ces scènes sont mobilisées pour mettre en place des rapports de forces. La communication numérique a-t-elle les ressources pour « irriter » le pouvoir ?

2.2) Comprendre comment se construit le « concernement » des publics

Concevoir les espaces de débat public comme des arènes de la controverse, composées de scènes qui permettent l'émergence des publics et leur activation pour résoudre un problème invite à renouveler la réflexion sur ce qui fait venir les acteurs dans les débats. L'une des hypothèses fortes de ce travail est que cette mobilisation repose sur la création d'un lien entre l'individu et l'objet du débat, on parle alors de « concernement », et que ce lien est socio-techniquement construit. Ainsi, des travaux en science politique, en STS ou en sociologie de l'action collective ont cherché à comprendre ce qui faisait venir les citoyens dans les espaces de dialogue entre sciences et société : la défense d'intérêts personnels (Mansbridge et al 2010), « la soif de savoir » (Callon et al, 2001) ou encore « l'émergence de motifs d'action » pour se mobiliser sur un problème public (Céfaï et Trom, 2001). Daniel Céfaï a d'ailleurs intitulé son ouvrage synthèse des théories de l'action collective « *Pourquoi se mobilise-t-on ?* » (2007). L'un des principaux résultats de ces recherches a été de montrer que les logiques qui sous-tendent l'engagement reposent sur la formation d'un lien entre l'objet technoscientifique mis en discussion et son public. Pour venir participer, il serait ainsi nécessaire de créer en amont une relation de sens (découverte et sensibilisation à un événement) qui engendre une « proximité » suffisante avec l'objet technoscientifique pour motiver une contribution au débat. Afin de qualifier cette modification de l'environnement

des acteurs à travers la prise en charge d'une controverse, ou d'un « problème » pour reprendre les termes de John Dewey (1927/2003), le concept de « concernement » peut être mobilisé. Cependant, les logiques de la constitution de ce lien n'ont, pour le moment, pas été suffisamment caractérisées. Il semble en effet qu'une réflexion sur les conditions sociales du concernement soit nécessaire tant il apparaît difficile de le comprendre comme un mouvement spontané, comme si aucun travail de mobilisation et de construction du concernement n'était nécessaire à l'émergence des groupes sociaux prêts à s'impliquer dans le débat. La littérature STS a pour une part valorisé l'implication citoyenne, prenant le risque de tomber dans l'apologie du *bottom up*[72] et de verser dans une lecture aseptisée du social, notamment dans sa structuration en terme de relations de pouvoir[73]. Pour dépasser ces premiers écueils, la sociologie de l'action collective a contribué à identifier tout un ensemble de motifs et de conditions d'activation, ou non, du concernement (Céfaï, 2007), pointant ainsi la nécessité d'une analyse approfondie de ce qui constitue l'expérience du « sens du public » (Cefaï et Pasquier, 2003).

2.2.1) À l'origine du concernement

De fait, il semble essentiel de montrer que le concernement ne va pas de soi, que c'est avant tout une construction sociale issue des interactions entre les acteurs, leur environnement et l'objet du débat. Il s'agira ainsi de le conceptualiser pour enrichir notre compréhension de la participation du public dans la démocratie dialogique, et donner des éléments pour répondre à la question : « qu'est-ce qui pousse les citoyens à se sentir concernés par, et parfois à participer aux débats publics ? ». Le terme de « concernement » en lui-même demande d'être explicité pour comprendre ce qu'il recouvre réellement pour pouvoir ensuite en proposer une généalogie conceptuelle. La racine commune avec le verbe transitif « [être] concerner » donne quelques indications sur le sens qu'on peut lui accorder : « être préoccupé par », « être touché par », « être intéressé par »… Semble ici se dessiner un lien entre deux éléments qui recouvrent l'intérêt d'un acteur pour un événement ou une autre personne. Un acteur A est concerné par ce qui arrive à un acteur B. Mais a ce stade, impossible de dire si ce lien est réciproque ni s'il est possible de caractériser avec précision cette relation (peut-on se sentir concerné pour ce qui arrive à un groupe ou est-ce plutôt un mécanisme interpersonnel ?). Nous n'avons pas non plus d'éléments sur la distance physique ou cognitive nécessaire pour

[72] Voir Winner L., *La baleine et le réacteur*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2002, qui à notre sens est représentatif de ce penchant des STS.

[73] Voir sur ce point le travail de Dominique Pestre (2011), qui interroge les nombreuses inégalités de ressources qui limitent la réelle possibilité d'implication des citoyens dans le gouvernement des sciences.

se sentir concerné par quelque chose, quelle configuration de l'environnement social permet de se sentir concerné ? Rajouter le suffixe « — ement », pour former le concept de « concern-ement » met en avant la dimension instrumentale du concept, qui doit être compris comme « ce qui décrit le fait que je sois en train de me sentir concerné *par*… ». La dimension processuelle (décrire l'action telle qu'elle est en train de se passer) évoque une sémantique anglophone.

En effet, le concernement semble trouver son origine étymologique exacte dans une transposition en langue française de l'expression « *to feel concern* » que l'ont peut traduire d'après le Oxford-Hachette Dictionary par « être inquiet pour » ou à l'opposé « prendre soin de ». Ainsi, le concernement serait bien à mettre en relation avec la notion de préoccupation pour un problème ou une cause. Ce retour aux racines anglophones nous permet de saisir la dimension dynamique de l'expression, qui mobilise à la fois un registre émotionnel (être inquiet pour) et renvoie à un répertoire d'actions (agir sur la cause qui nous concerne). L'emploi du verbe « *to feel* » traduit le fait que se sentir concerné implique de « ressentir » un lien avec une entité extérieure et laisse transparaître un rapport à la psychologie des acteurs. L'expression décrit à la fois ce lien en mode passif (ressentir une préoccupation qui nous relie à une entité) et renvoie à des modalités d'actions sur l'objet (je suis préoccupé par, donc je prends soin de).

On trouve des traces du concept de « concernement » en psychiatrie où il désigne le glissement vers la folie où le patient à l'impression d'être au centre de tous les regards et de toutes les attentions jusqu'à succomber au délire de persécution. Ce moment pathologique de l'entrée dans la psychose où l'individu prend conscience de la nature du lien qui l'unit aux autres a été identifié par Henri Grivois au début du vingtième siècle (1909). Cette origine psychologique introduit dans la compréhension du concernement un rapport à l'autre et à son environnement direct qui met l'accent sur la volonté de traduire la proximité et l'identification au groupe.

Dans son ouvrage « *La souffrance à distance* » (1993), Luc Boltanski s'est approprié ce concept pour analyser les ressources morales mobilisées par les acteurs lorsque ces derniers sont indirectement impliqués dans un problème. Dans ce travail sur le lien entre pitié, politique et médias à travers une analyse du traitement des conflits et de l'aide humanitaire à la télévision, le sociologue interroge les ressources morales à disposition des téléspectateurs face à des événements sur lesquels ils n'ont aucune prise : comment se sentir concerné malgré l'impossibilité d'agir ? Son analyse des formes discursives susceptibles de véhiculer une

information sur la souffrance et les émotions de celui qui transmet cette information montre que le concernement « à distance » se construit dans la mise en circulation d'émotions chez d'autres membres du public, dans la mesure où c'est la seule action à sa portée. Ainsi, on découvre une nouvelle dimension au concernement, plus indirecte, qui prend en compte la mobilisation et le partage des émotions et entretient un lien fort avec la morale.

Les théories délibératives, notamment dans leurs formes critiques, ont montré que lorsque les communautés débattantes mobilisaient des formes d'expressions non-rationnelles, par exemple basées sur l'expérience personnelle (Young, 2000 ; Dryzek, 2000), le processus délibératif permettait aux participants d'expliciter publiquement leurs priorités politiques et leurs rapports individuels à la thématique. En d'autres termes ils ont alors l'opportunité d'expliciter ce qui les relie à l'objet du débat et ainsi de rendre public leur concernement. L'un des effets de la délibération serait donc la « mise à l'agenda » de certaines problématiques, c'est à dire leur mise en visibilité de manière à déterminer quels acteurs vont s'engager dans sa discussion en fonction de la manière dont elles sont définies[74]. Dans ces travaux, le concernement est construit de manière discursive, dans l'échange entre les participants au sein des procédures. Le lien qui relie l'objet et ses publics serait explicité par la discussion collective.

2.2.2) Identifier les « populations concernées »

Les études sur la concertation et les mobilisations qui les entourent font également appel à la notion de concernement, particulièrement pour qualifier le processus qui contribue à définir le public concerné par les procédures. Dans ces travaux le concernement est rapproché de l'allemand et du concept de « *Betroffenheit*[75] *»,* mobilisée outre-Rhin en sociologie des mouvements sociaux : « *se sent concernée, en effet, toute personne qui se sent affectée par des situations, voire qui adhère à des modes de vie qu'elle cultive* » (Gendron, Vaillancourt, Claeys-Mekdade, Rajotte, 2007 : 120). La notion de « population concernée » est utilisée dans les travaux en sociologie de C. Clayes-Mekdade (2001) pour analyser les processus de désignation des populations directement impactées par un projet et légitime à participer à sa discussion. Son travail montre que les différents acteurs autour d'un projet ont chacun une vision stratégique du public qu'ils souhaitent concerner dans la mesure où ces opérations de

[74] Voir sur ce point précis Lukes S., (1974) *Power: A Radical View* (London: MacMillan) ou Baumgartner, Frank R. & Bryan D. Jones (1993) *Agendas and Instability in American Politics* (Chicago, IL: University of Chicago Press).

[75] Betroffenheit signifiant embarras.

cadrages traduisent de forts enjeux en termes de pouvoir et d'espace : contrôler qui peut prendre la parole et sur quel périmètre est un des enjeux clés de la concertation. Il existe selon elle trois modalités de désignation d'une population concernée : « *globalisante* » (concertations ouvertes à tous), « *hiérarchisante* » (certains citoyens sont concernés en priorité par les débats) et « *excluante* » (un nombre réduit de citoyens peuvent s'investir dans les débats). Ces opérations de sélection des participants contribueraient à la construction/déconstruction de l'identité d'un territoire et la définition des objets débattus (en fonction du type de public mobilisé, on ne parle pas d'un objet de la même manière). Le concernement est ici considéré comme un processus dynamique et stratégique qui participe à déterminer l'espace public du débat et la manière dont se cristallisent les relations de pouvoir entre acteurs en fonction du public choisi.

Plus récemment, Philippe Brunet (2008) a tenté un effort de définition du concept afin d'inciter les chercheurs à un « *usage raisonné de la notion de concernement* ». Sa réflexion théorique se base sur une étude des mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire. Pour lui la notion de concernement recouvre « *ces postures à partir desquelles découlent aussi bien les engagements visibles, c'est-à-dire mobilisés publiquement, que ceux qui sont en attente […] Elle est une posture disponible pour l'action collective. Bien qu'elle s'apparente à une posture de non-engagement, elle n'est pas désengagée car, en ce cas, elle signerait la fin de toute disponibilité. […] Le nier limiterait l'appréhension du sens de l'engagement aux seules situations organisées et donc à le confondre avec le terrain visible de son effectuation. L'affirmer ouvre sur une dichotomie instable car on pressent que l'engagement ne dit justement pas tout du sens de l'engagement. Il peut exister des situations […] où l'individu demeure dans une posture de passivité vigilante* » (Brunet, 2008 : 320). Le concernement traduirait donc un rapport de proximité passive, de disponibilité pour l'action. À la différence de l'engagement militant qu'il est possible d'analyser en croisant des trajectoires individuelles et un ensemble de faits sociaux (Fillieule, 2001), le concernement est du ressort de la potentialité, il crée une relation de sens (découverte et sensibilisation à un objet) et organise une diffusion des ressources symboliques entre les acteurs pour mieux appréhender l'objet débattu. Dans son étude Philippe Brunet propose de conceptualiser ce rapport de proximité entre les acteurs et leur environnement direct en faisant appel à la notion de « *milieu local* » de George Canguilhem (2003) pour traiter l'environnement normatif dans lequel les individus évoluent et interagissent. Ainsi théorisé, le milieu devient l'espace co-construit par les acteurs au sein duquel se forgent des définitions partagées. Philippe Brunet propose de mettre à profit

ce cadre pour saisir les interactions entre acteurs qui les conduisent au développement de « *comportements orientés* » que le sociologue peut suivre pour retracer les dynamiques de concernement, à l'instar des études menées sur l'engagement. Dans son analyse, l'événement qui vient bouleverser le milieu joue un rôle majeur sur le concernement, qui se transforme en expression publique sous le double effet d'une mise en lien (entre l'expertise proposée et le risque évalué) et une rupture avec la définition dominante du milieu local qui se trouve remise en cause par les groupes concernés.

Ces différentes approches nous invitent à penser le concernement comme un processus dynamique qui fait le lien entre l'expérience des individus et une situation problématique caractérisée par l'introduction d'un objet technoscientifique dans l'environnement des individus. Ce lien peut donc être direct, ou indirect lorsqu'il mobilise les valeurs de participants qui ne sont pas impactés par une évolution de leur milieu. Ce processus est également différent en fonction des objets débattus qui contribuent à l'opération, hautement stratégique, de sélection et d'intéressement de leurs publics. Une fois concernés, ces derniers peuvent choisir de s'engager, ou non, dans la discussion de la controverse à travers des formes plus ou moins organisées de participation.

2.2.3) Quand l'objet technoscientifique suscite du concernement

Notre approche du concernement peut également être enrichie par la lecture des travaux en STS qui se sont interrogés sur les rapports entre controverses socio-techniques et démocratie. La compréhension des logiques de l'engagement du public en science est progressivement devenue un des axes forts des travaux en STS, au point d'entraîner un « tournant participatif » dans la discipline, nécessaire pour décentrer les STS des relations entre institutions scientifiques (Jasanoff, 2005a ; Pestre, 2011). Après avoir montré que la fertilité des rapports entre les objets controversés avec l'ordre démocratique (Sclove, 1995), des travaux ont cherché à comprendre comment penser l'implication des citoyens dans les discussions autour des objets technoscientifiques (Barry, 2001 Latour et Wiebel, 2005). Leur principal résultat a été de montrer que contrairement au paradigme de la science « normale » où les objets scientifiques sont construits et validés par la communauté de pairs (héritage de Kuntz), un certain nombre d'objets controversés, en suscitant l'engagement du public, contribuent à repolitiser une conception de la science trop longtemps considérée comme neutre et technocratique (De Vries, 2007). En suivant cette voie, d'autres recherches ont montré le rôle clé des espaces dialogiques pour prendre en charge ces objets et organiser les rapports

science/société afin de répondre à la demande sociale d'être associé aux grandes orientations scientifiques (Irwin, 2001). Mais si les dispositifs participatifs sont missionnés pour prendre en charge les préoccupations des citoyens, des travaux plus critiques ont par ailleurs montré que cette ouverture était contrainte par un certain nombre d'effets de cadrages qui pèsent sur la manière dont le public peut s'approprier le sujet débattu. Ils relèvent ainsi la dimension stratégique des dispositifs où sont mis en avant les éléments de cadrages susceptibles d'activer un concernement compatible avec les intérêts stratégiques des pouvoirs publics (Irwin, 2001 ; Jasanoff, 2003 ; Wynne, 2005). Le concernement des publics serait donc bien mis en forme par les dispositifs participatifs.

Cette entrée par l'analyse du cadrage est un élément intéressant pour comprendre la construction du concernement. Mobiliser ce concept issu des travaux d'Erwin Goffman (1974) donne des éléments pour comprendre comment s'organisent les relations de pouvoirs dans les dispositifs participatifs et mieux concerner comment l'organisation de la procédure et la définition de l'objet du débat participaient à la sélection des publics. S. Jasanoff (2005 b) a également démontré l'importance de démocratiser la construction de ces cadres pour favoriser l'inclusion des citoyens. Pour autant, la lecture par les cadres n'épuise pas la compréhension du concernement. En effet, il nous semble que pour comprendre comment la formulation du concernement est possible dans ces dispositifs, il est nécessaire de prendre en compte les conditions de production de l'expression des préoccupations des citoyens, c'est-à-dire prendre en compte le *design* des formats d'expression proposés dans les procédures. Cette conception permet de ne pas se contenter de revendiquer une plus grande inclusion des citoyens dans les dispositifs, mais invite à comprendre comment les dispositifs font exister un modèle de démocratie.

Une autre approche développée par les STS est basée sur le postulat que la mise en visibilité des controverses permet de structurer l'implication du public et de motiver sa participation pour venir échanger sur les éléments ainsi mis en lumière. Comme montré précédemment, la procédure contribuerait à cadrer les éclairages offerts sur le sujet et à présenter la controverse au grand public. Cette approche du concernement est basée sur une conception socio-discursive dans laquelle la circulation des énoncés dans les différentes arènes de l'espace public expliquerait pourquoi certaines controverses obtiennent de la visibilité jusqu'à devenir un problème public (Chateauraynaud, 2011). Ainsi les discours et les arguments des acteurs traverseraient une série d'épreuves qui détermineraient la « portée du débat ». Leur trajectoire est susceptible de changer sous l'action des « *lanceurs d'alertes* » qui tiennent alors le rôle de

« *sombres précurseurs* » (Chateauraynaud et Torny, 1999). L'analyse de la « *balistique* » des arguments permet ici d'articuler le profil sociologique des acteurs et la médiatisation de leurs discours pour comprendre l'émergence des controverses dans l'espace public. Dans cette approche les espaces de débats publics sont considérés comme des « épreuves » où se forgent les arguments sur une situation problématique et le concernement des acteurs évolue en fonction des possibilités qu'ils ont de pouvoir développer leurs arguments et obtenir des « prises » sur l'objet du débat.

La question du rapport aux objets est un élément central pour comprendre comment s'active le concernement. Après ses premiers travaux sur les sciences, Bruno Latour a étendu son modèle et initie un « tournant des objets » qui remet en cause les "méthodes" de la démocratie. Comme nous l'évoquions précédemment, Bruno Latour considère les objets comme des "*matters of concern*" qui renvoient à l'idée de sujet d'inquiétude et réfèrent, conformément à la sociologie de la traduction, à l'assemblage d'humains et de non humains qui participent à la mise en société des objets scientifiques. Dans son ouvrage sur les « politiques de la nature », Bruno Latour explique que ces objets demandent à être articulés aux processus démocratiques afin de permettre leur prise en charge dans le monde social et la construction de mondes communs, où les différentes catégories d'« actants » trouveront leur place du fait de la prise en charge des différentes dimensions sociotechniques des objets. C'est la démocratie technique que nous avons présentée dans le premier chapitre.

Dans la continuité de l'approche latourienne, d'autres travaux comme ceux de Noortje Marres (2005, 2007) ont montré que les études sur le processus de formation des problèmes publics et des controverses, repérés par la littérature en STS, donnaient trop de poids à l'approche discursive de la constitution du concernement. Leur focalisation sur la dimension stratégique des discours les amènerait à occulter le rôle de l'objet du débat dans le processus de concernement. Portent-ils en eux-mêmes les ressources pour modifier la portée des controverses ? Dans cette approche qu'elle qualifie de « socio-ontologique », la visibilité des problématiques ne serait donc plus le seul facteur d'implication des publics et les objets pourraient être considérés comme « démocratiquement problématiques », c'est-à-dire capables de susciter des débats et de structurer les publics concernés par leur introduction dans le monde social. Ainsi, dans leur ouvrage « *Making things public* » (2005) Bruno Latour et Peter Weibel nous invitent à penser les débats politiques en se détachant des procédures démocratiques, au sens où elles sont conceptualisées par la science politique, pour s'intéresser à *« ce qui fait venir les gens dans les dispositifs de participation* » (Latour et Weibel, 2005 :

14). Ils proposent ainsi de « *prendre les objets de débat et les choses au sérieux* » (Latour et Weibel, 2005 : 14), pour éviter qu'ils ne soient relégués dans le décor de la concertation. Le raisonnement traditionnel est alors inversé, on ne part plus des discours sur l'objet pour comprendre sa visibilité, mais de l'objet pour saisir le type de discours qu'il génère et le type de concernement qu'il active. Bruno Latour propose de considérer ce qu'il appelle une « *démocratie objet-orientée* » pour analyser la manière dont la nature de l'objet débattu contribue à déterminer le type de public qui prend part aux échanges et les contours du monde social. Une « *démocratie objet-orientée* » doit à la fois permettre de sélectionner les gens concernés et de réfléchir sur la méthode pour placer l'objet débattu au centre du débat à travers des procédures adaptées. La dimension sociotechnique des objets offre des opportunités dialogiques qui modifient sa définition dans l'espace social. L'objet structure donc le concernement, il devient alors important de mettre en place des procédures susceptibles de prendre en charge ses publics. Bruno Latour se replace ainsi dans le débat entre John Dewey et Walter Lipmann[76] en proposant de fournir les outils nécessaires aux citoyens pour développer de l'expertise conformément à la position de John Dewey, tout en assumant de la circonscrire aux publics de l'objet, se rapprochant ainsi des positions lippmanniennes. En suivant Bruno Latour (1999, 2005) et Noortje Marres (2005, 2007), il semble intéressant de développer l'approche « orientée-objet » de la démocratie pour comprendre les implications en termes d'engagement des publics tout en maintenant l'ontologie des publics, c'est à dire en captant les différents espaces où ils se constituent et viennent définir l'objet du débat. Il s'agit ici de problématiser les dimensions objectives de l'objet et les construits discursifs qui lui donnent son épaisseur socio-technique.

Bruno Latour introduit ici une critique du modèle habermassien dans la mesure où il remet en cause le primat accordé par ce dernier à la procédure, au détriment d'une compréhension fine de ce qui fait venir les gens dans ces procédures. Il dénonce le fait qu'au sein de ces procédures, les objets et les thématiques qu'ils portent sont aplatis afin de permettre au public des procédures de participer. Cette approche STS de l'activation des publics montre que la relation entre objet et procédure est à l'origine d'une série d'ajustements qui « fabrique » les publics de la démocratie dialogique (pour que le débat puisse avoir lieu, la procédure implique une mise en forme de l'objet afin de proposer une définition qui se prête au débat démocratique, ces adaptations induisent une opération de sélection des publics).

[76] Ce débat a été présenté en détails dans les travaux de Joëlle Zask, en particulier « Pourquoi un public en démocratie ? Dewey versus Lippmann », *Hermes, n°31*, 2001, pp63-66

2.3) L'approche SIC des procédures de débat public

Comme nous venons de le montrer, le débat public prend forme à travers une succession de scènes qui composent les arènes de la controverse et au sein desquelles circulent les publics qui cherchent à débattre des objets technoscientifiques mis en discussion. Les publics s'engagent dans le débat pour éventuellement y participer si le lien qui les relie à cet objet est opérationnalisé par la procédure. En effet, le concernement des publics s'opérationnalise dans le débat si la procédure permet son expression et sa discussion. Les SIC semblent avoir les outils conceptuels pour décrire la dynamique préalable à l'inclusion des publics et pour ne plus considérer la procédure comme le simple support des interactions sociales. Proposer une approche SIC de l'analyse du lien entre un objet technoscientifique et ses publics permet de venir donner corps à une opération jusque là considérée comme une opération indolore pour les acteurs : la médiation qui permet la prise en charge de l'objet par la procédure. À l'instar de ce qu'a montré Joëlle Le Marec pour la pratique scientifique (2002), nous faisons l'hypothèse que cette conception trop souvent instrumentale est liée au fait que la dimension communicationnelle des pratiques au sein des débats sont pour le moment peu prises en compte par les observateurs qui la considère comme du « savoir commun ». Or, il s'agit dans ce travail de se donner les outils pour analyser les procédures pour ce qu'elles sont : des espaces de communication. Nous souhaitons montrer que les SIC permettent de « scruter » l'opération de mise en procédure des objets technoscientifiques en mettant l'accent sur le rôle et la nature des technologies utilisées pour faire débattre, pour faire exister des conceptions particulières de la démocratie dialogique. Là où les STS cherchent à dépasser les procédures étudiées en Sciences politiques pour aller chercher le politique partout où il se trouve, nous proposons au contraire de nous placer au centre des procédures, pour mieux prendre en charge la manière dont elles sont organisées et le rôle de leur matérialité dans la fabrication des publics.

2.3.1) Conceptualiser le concernement à travers les médiations

Ainsi, il nous semble qu'un élément n'a pour le moment pas été suffisamment pris en compte dans le processus de compréhension du concernement : la multiplicité des médiations qui permettent aux publics d'avoir accès aux objets débattus et de s'en construire une définition sous une forme cognitivement appréhendable (cadrages médiatiques, éléments techniques, nature du dispositif de participation…). En effet, ces dernières ne prennent pas suffisamment en compte le fait que la mise en débat d'un objet contribue à sa redéfinition et

influence l'activation de son public. Nous voulons montrer ici que ce type de processus socio-techniques participe au travail de concernement et favorise l'engagement de certains acteurs dans la résolution d'un problème donné. Ainsi notre objectif est de prolonger les travaux précédents pour expliquer que le concernement des publics ne se construit pas uniquement dans des dimensions sociales ou psychologiques, mais que la manière dont la thématique est mise en débat, via des dispositifs de médiation, configure en partie l'expérience des publics.

Aussi, nous proposons l'hypothèse que ces médiations participent au travail de concernement dans la mesure où elles contribuent, en fonction de l'agencement des dispositifs qui la composent, à la sélection et à la « hiérarchisation » des publics venus contribuer à sa définition en facilitant l'accès à certaines dimensions de l'objet (considéré ici comme un construit socio-technique). Il y aurait donc une mise en forme du concernement par le dispositif, nous parlerons de « construction dispositive du concernement », dans l'objectif de « fabriquer » le public du débat. Pour suivre au plus près ces ajustements entre la procédure et l'objet technoscientifique débattu, nous défendons l'idée qu'une approche communicationnelle constitue un cadre heuristique. Introduire le positionnement des SIC dans ce dialogue permettra de saisir dans un même mouvement les procédures, les objets technoscientifiques et les publics mobilisés en redonnant toute leur épaisseur aux démarches de médiation qui rendent ce lien possible. Pour faire dialoguer les différentes approches du concernement, nous proposons de considérer le rôle du dispositif socio-technique de médiation qui bénéficie d'une longue tradition en SIC. Ce cheminement n'est rendu possible que par le lien particulier noué par la discipline avec les technologies, qui permet aux SIC de développer une *« attache (au double sens d'attachement et de fixation) de la pratique scientifique à la dimension technique des objets* » (Davallon, 2004 : 31). L'« *attachement* » qui caractérise les SIC permet de s'appuyer sur une épistémologie de la recherche profondément interdisciplinaire qui fonde son objet d'étude en se concentrant sur la complexité et l'hétérogénéité qui composent les dispositifs sociotechniques et sur la manière dont-ils se co-constituent avec les pratiques sociales analysées. Ce type de cadre est mis en pratique pendant les interactions entre acteurs et objets techniques. La technique n'est ainsi pas réduite à sa dimension instrumentale et devient un point de départ pour appréhender dans un même mouvement la manière dont les outils techniques sont façonnés par les Hommes (anthropologie de la technique) et les possibles cognitifs qu'ils autorisent (au sens de technologies intellectuelles). Notre perception du monde, et nos actions sur lui, proviennent

en partie des objets que l'on manipule dans la mesure où ils permettent l'émergence de rationalités inédites (Goody, 1977 ; Bachimont, 2000).

Mobiliser les SIC permet ainsi de proposer une définition spécifique de la médiation, qui est vue comme *« une instance qui assure, dans la communication et la vie sociale, l'articulation entre la dimension individuelle du sujet et de sa singularité et la dimension collective de la sociabilité et du lien social »* (Lamizet, Silem, 1997 : 364). En ce sens, le langage et le symbolique sont des formes de médiations, puisqu'ils assurent l'appropriation par le sujet de codes collectifs qui favorisent la diffusion des représentations dans le champ social. Ainsi, les dispositifs, tels que les scènes des débats publics que nous étudions, sont des espaces de médiation dans la mesure où ils permettent aux individus de s'approprier les controverses sociotechniques et ainsi de faire évoluer leur représentation dans l'espace public. La médiation fournit le cadre potentiel pour vivre une expérience : « *les médias et les autres formes sociales de la communication sont des médiations car ils assurent, dans l'espace public, l'appropriation singulière, par leurs lecteurs ou leurs usagers d'une manière générale, des informations qui constituent la culture collective caractéristique d'une identité, d'un groupe social [...]. (Lamizet, Silem, 1997 : 364-365) ».*

La médiation est un concept « valise », à la polysémie forte qui recouvre des réalités diverses. La médiation a d'abord un sens « profane », très opérationnel, qui recouvre les pratiques sociales autorisant l'intervention d'un tiers, d'un intermédiaire qui fait le lien entre deux personnes pour résoudre un conflit. C'est par exemple le cas des débats publics que nous étudions. Une de leurs fonctions est bien de faire médiation, au sens d'organiser le dialogue entre plusieurs positions controversées sur un sujet, dans une posture de tiers, qui « facilite » la mise en relation. Pour autant, définir ce concept reste difficile du fait de sa quasi-naturalisation dans la pratique de nombreux acteurs, au point d'inscrire une définition générale autour des questions de « mise en lien » de deux entités, sans que ne l'on questionne véritablement les discours qui l'entoure ou les dispositifs mobilisés pour lui donner une forme concrète (Rouzé, 2010). Sur le plan académique, le terme a également été utilisé dans de nombreuses disciplines et bénéficie d'une forte tradition dans les études de communication[77]. Compte tenu de la généralisation de son usage, il nous semble qu'un important travail de définition soit nécessaire afin de ne pas se limiter à une vision « instrumentalisée » de la médiation qui en limiterait par exemple une lecture en termes de relations de pouvoir. Nous proposons ici de retracer les principaux débats académiques autour de sa mobilisation, avant

[77] Sur la diversité des acceptations de la médiation, voir Couldry 2008 ou Livingstone, 2009.

de les confronter à ses acceptions dans d'autres disciplines afin de s'en constituer une définition susceptible de prendre en charge les rapports de force entre acteurs que nous avons observés sur le terrain. Ce dialogue entre terrain et théorie est rendu possible par le double statut de la notion de médiation qui est à la fois une notion empirique et un concept théorique qui doit être étayé.

Comme le rappelle L. Lievrouw and S. Livingstone (2009) le concept de « médiation » a souvent été mobilisé pour créer un effet de distinction entre la communication qui se déroule via un artefact technique et la communication interpersonnelle, qui se déroule en face à face. Cette dichotomie reflète la structuration traditionnelle du champ des *communication studies* américaines qui se structure autour de deux sous champs que sont la communication interpersonnelle et communication de masse comme le rappelle J. Thompson (1995). Le développement du numérique a intensifié les interconnexions entre les deux branches, tandis que la réflexion sur le concept de médiation permet de faire le pont entre les différentes approches :

I suggest that the concept of mediation, advanced as a bridge between the two traditions since the early days of new media research in the 1970s and 1980s, and further elaborated since the 1990s, may offer a promising direction for a discipline that faces the challenge of reconceptualising communicative practices, technologies and social arrangements as inseparable, mutually-determining aspects of the communication process. (Lievrouw, 2009, p. 304)[78].

Au fil des années, le concept a beaucoup évolué (Miège, 2008) et fait l'objet de nombreux débats académiques (Davallon, 2003). Il bénéficie d'une forte tradition, non seulement dans les SIC françaises[79], mais aussi à l'étranger dans les « *communication studies* ». Sonia Livingstone note ainsi que c'est un concept qui se traduit facilement et qui garde le même sens en français et en anglais, même si l'on ne peut pas utiliser les médiations dans tous les contextes (Livingstone, 2009). De manière générale, la médiation peut être définie comme une opération entre différentes parties prenantes où le sens se construit. Elle induit une forme

[78] Traduction personnelle : « *Je suggère que le concept de médiation proposé fonctionne comme un pont entre deux traditions depuis le début des recherches sur les nouveaux médias dans les années 7O et 80 et encore plus dans les années 90 et qu'il est susceptible d'offrir une perspective prometteuse à une discipline qui doit faire face au challenge de la reconceptualisation du lien entre les pratiques de communication et les dispositifs technologiques, qui doivent être considérés comme co-construit inséparables* ».

[79] On pourra ici se référer à l'article de Simon Gadras qui fait une synthèse des travaux SIC sur la question : Gadras, S., « La médiation politique comme cadre d'analyse de l'Évolution des pratiques de communication au sein de l'espace public local », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2010/ Dossier 2010, p. 12-25

« d'avant » et « d'après », dans la mesure où elle contribue à transformer le message qu'elle véhicule et se situe au centre du processus. La médiation doit être distinguée du terme de "médiatisation" qui réfère au changement fondamental dans nos sociétés introduit par les technologies. Si elle induit un rapport direct à la technique, dans la mesure où la circulation des messages est souvent outillée comme dans le cas du numérique, la médiation va plus loin que l'observation de l'équipement technologique et doit être appréhendée comme un processus sociotechnique complexe. Il est important de préciser qu'elle ne peut être confondue avec le support qui permet l'interaction. Au-delà d'une définition instrumentale, il convient de la considérer dans son épaisseur sociologique, comme le passeur des représentations entre des individus et entre un individu et des groupes.

Les recherches en communication sur le concept de médiation peuvent être rassemblées en quatre grandes catégories : les travaux qui ont introduit le concept de médiation et qui avaient pour objectif de rendre visible le rôle des technologies comme médiation du sens, ceux où le concept est utilisé pour montrer la circulation du sens dans différents contextes culturels ; ceux qui cherchent à comprendre comment se constituent les représentations et enfin ceux cherchent à connaître la nature des « médiateurs ».

Dans le premier ensemble on retrouve par exemple les travaux de Roger Silverstone (2005) qui utilise la médiation pour se concentrer sur la circulation « sans fin » du sens. Son travail appelle à donner une place centrale aux médias pour comprendre cette circulation dans la mesure où c'est eux qui sont responsables de son entrée dans l'espace public et de sa diffusion auprès du public. Pour lui, le développement des technologies Internet mobiles renforce ce phénomène dans la mesure où le sens produit par les médias ne s'arrête jamais de circuler et peut être interprété par les individus dans une multitude de situations. Ce questionnement autour du rapport entre sens et technologie est aussi au cœur des travaux de Daniel Peraya (1999) qui s'interroge, dans le cadre de la relation pédagogique, sur la place de l'équipement technique entre apprenants et formateurs. Pour lui la mobilisation du concept de médiation permet de ne pas se contenter du prisme de la « médiatisation » et d'inclure la circulation du sens et la dynamique d'apprentissage[80].

Dans une seconde approche, héritée des *cultural studies* anglo-saxonnes, d'autres chercheurs (Couldry, 2006) ont cherché à se décentrer des médias pour prendre en charge le contexte culturel inclus dans la médiation. Sonia Livingstone explique ainsi que la médiation est

[80] Voir sur le sujet Daniel Peraya, Pascal Marquet, Thomas Hülsman et Pierre Mœglin, « Médiation, médiations … », *Distances et médiations des savoirs* [En ligne], 1 | 2012, http://dms.revues.org/153

souvent utilisée pour prendre en charge le contexte culturel dans lequel la compréhension des médias se fait, se refait et circule.

It seems that we have moved from a social analysis in which the mass media comprise as one among many influential but independent institutions whose relations with the media can be usefully analyzed to a social analysis in which everything is mediated, the consequence being that all influential institutions in society have themselves been transformed, reconstituted, by contemporary processes of mediation[81]. (Livingstone, 2009 : 2)

Une troisième approche se concentre sur les représentations diffusées par les médias et définit la médiation comme lien entre le représenté et son audience. « *Remained dissatisfied with the notion of mediation, nothing that mediation, like reflection, still assumes a fundamental and problematic distinction between (rather than mutually constitutive relation between) the representation and that which is represented* »[82]. (Livingstone 2009, p.14)

Cette dimension a beaucoup été utilisée dans les études sur les médias télévisés et le cinéma, pour étudier dans la production audiovisuelle la représentation du réel et ses processus de construction[83]. Mobiliser le concept de médiation a permis de mettre l'accent sur la question de la production et de l'édition et des différents filtres qui opèrent entre le réel et la représentation comme construit médiatique (Corner, 1994).

La dernière catégorie de travaux cherche à comprendre *qui* engendre la médiation. Autour des travaux de E. Katz qui s'appuie sur l'idée de "désintermédiation" et explore l'idée que les membres du public pourraient communiquer entre eux sans professionnels des médias comme intermédiaires (Dayan et Katz, 1996). Le développement des TIC a encouragé ce type de réflexion laissant penser à une forme de contribution directe à l'espace public (Cardon, 2010). Dans une approche plus critique, Bernard Miège (2008) nous invite à éviter cet écueil et plaide pour une analyse conjointe des médias, des médiations et des médiateurs qui verraient

[81] Traduction personnelle : « *Nous semblons être passé d'une analyse du social dans laquelle les médias de masse étaient compris comme l'une des nombreuses institutions influentes parmi d'autres dont les relations avec les autres médias pouvaient être analysées utilement à une analyse sociale où tout est médiatisé. La conséquence de ce changement étant que toutes les institutions influentes dans la société ont elles-mêmes été transformées, reconstitué, par les processus contemporains de médiation ».*

[82] Traduction personnelle « Nombreux sont ceux restés insatisfaits de la notion de médiation, de n'avoir que la médiation comme réflexion, qui suppose toujours une distinction fondamentale et problématique entre la représentation et ce qui est représenté (plutôt que de relation mutuellement constitutive entre différents partis) ».

[83] On peut citer les nombreuses études menées sur les séries télévisées comme *The Wire*, voir Bramall, R. and Pitcher B. (2013) 'Policing the Crisis, or, why we love The Wire',*International Journal of Cultural Studies*. 16 (1): 85-98 ou plus récemment Marie-Hélène Bacqué, Amélie Flamand, Anne-Marie Paquet-Deyris, Julien Talpin (dir.), *The Wire. L'Amérique sur écoute*, Paris, La Découverte, 2014

leurs statuts évoluer avec le développement du numérique qui engendre de nouvelles formes de médiations[84].

Dans ce travail nous portons un intérêt particulier à la médiation technique, largement étudiée en sociologie des usages et dans les études de communication (Jouët, 2000). Cette conception de la médiation est importante pour comprendre ce qui se joue autour de l'introduction d'outils de participation en ligne dans les procédures de débat public. Ainsi, la médiation est conçue comme une opération, un processus dynamique rendu possible *par* un *artefact* technique, considéré comme une instance de médiation (c'est à la fois ce qui instrumente et ce qui institue). L'opération n'est pas neutre, elle influence la nature de l'action déployée par les acteurs et le résultat de cette action. Conceptualisée en ces termes, la technique obtient un statut particulier qui dépasse le simple instrument de communication. Les outils de communication proposés dans le débat sont donc porteurs d'un message et de valeurs qui retranscrivent les intentions des concepteurs à travers les « scripts » de l'objet techniques (Akrich, 1993). Tenter de les révéler permet saisir la vision du monde transportée, de voir comment la technique modifie le sens de la communication et « *renvoie à cette épaisseur, cette profondeur de la technique* » (Akrich, 1993 : 88). Quatre dimensions sont données à la médiation : l'interférence, le principe de composition, la mise en boîte noire et la délégation. L'interférence insiste sur la nécessité de comprendre l'objet technique comme la rencontre entre plusieurs scripts, une forme d'assemblage de ressources offertes par la technique pour rendre possible l'usage. Les pratiques autorisées par les outils sont basées sur un principe de composition qui permet de penser l'action comme le fait d'actants humains et non-humains qui forment un « réseau ». Une fois stabilisé les actants s'assemblent dans un *artefact* qui contribue à les rendre invisibles, c'est le concept de la mise en boîte noire. Les éléments qui composent l'objet technique ne sont plus identifiables de manière indépendante et disparaissent dans *l'artefact*. Enfin la délégation renvoie à l'idée que si l'usager délègue systématiquement des tâches à la technique, c'est également le cas des concepteurs qui délèguent certaines missions à travers un programme d'action. Dans un site de débat en ligne, l'usager délègue au forum la mission de représenter son expression et de rendre visible sa contribution au débat quand les concepteurs délèguent au forum la mission de récolter les arguments des participants et de diffuser de l'information sur le projet pour ceux qui ne se déplacent pas aux réunions publiques.

[84] Voir sur le sujet la thèse de Guillaume Sire : (Sire, 2013).

Pour rendre compte de cette imbrication du social et de la technique Josiane Jouët évoque une « double médiation » constitutive des pratiques communicationnelles (Jouët, 1993). L'un des enjeux de cette double médiation est de réussir à penser l'usage sans tomber dans le déterminisme technique ou social. L'outil donne un cadre à la pratique, mais le sens qui la transforme en usage est lui issu du contexte social. L'objectif est de montrer que l'usage ne découle pas « naturellement » de l'objet technique : « *face au modèle techniciste, le social se rebiffe et se manifeste dans des pratiques novatrices qui agissent en retour sur la configuration socio-technique. Face au modèle sociétal, la technique montre son emprise sur les modalités de l'action* » (Jouët, 1993 : 117). Cette posture autorise un renouvellement stimulant de l'approche de l'objet technique : celui-ci « *ne peut pas plus être confondu avec un dispositif matériel qu'avec l'ensemble des usages "remplis" par ce dispositif : il se définit très exactement comme le rapport construit entre ces deux termes* » (Jouët, 1993 : 117).

La sociologie des usages affirme donc un principe de non-neutralité de la technique : "*la matérialité de l'objet infiltre les pratiques*" (Akrich, 1987 : 51), dans la mesure où ces dispositifs présentent des règles incontournables pour leur fonctionnement. La plasticité des usages n'est pas infinie, et les dispositifs techniques dictent des prescriptions auxquelles doivent se conformer les usagers. Le dispositif organise donc la contrainte des pratiques, dans une acception « encapacitante » : le dispositif technique autorise un certain type d'action, qu'il configure, lui assignant également des limites. C'est parce qu'il permet une action que le dispositif « contraint » cette action.

Les travaux de Madeleine Akrich se sont ainsi intéressés à la médiation technique à travers notamment le concept de « programme d'action » des outils techniques, la manière dont l'outil technique va encadrer l'usage à travers des principes et des savoirs *inscrits* dans sa matérialité. La sociologue s'intéresse en effet aux compétences et aux savoirs qu'engage l'action humaine outillée par l'informatique. Ces savoirs seraient ainsi incorporés dans l'objet sous la forme d'un « schème », c'est-à-dire d'un *repérage de situation*. Elle en donne pour exemple la touche « valid » d'un ordinateur, qui entraîne chez un usager la représentation quasi-immédiate de ce qui est attendu de lui, et des formes d'engagement que suppose la pression de la touche en question. Selon elle, il existe ainsi une « *intelligence sociale nous permettant de retrouver le programme d'action d'un dispositif peu explicite* » (Akrich, 1993 : 89). Cette notion de programme d'action nous permet d'approfondir le lien entre médiation technique et contrainte et de penser à nouveau frais la manière dont l'objet technique organise les relations de pouvoir à l'intérieur du dispositif. Au sein d'un site web, la médiation peut

organiser les interactions des internautes et donc la manière dont ils agissent et font collectifs au sein des scènes de discussions et d'apparitions ouvertes par les outils numériques.

Comme nous l'avons vu, la médiation, au-delà de sa fonction instrumentale, doit être comprise dans sa complexité socio-technique. Elle est considérée dans ce travail comme une relation à travers laquelle se construit le sens du message, un « moment intermédiaire » qui implique la production et la réception de contenus ou de messages. La définition proposée tente donc de donner de l'épaisseur à la notion et de comprendre comment le monde social peut être perçu à travers un ensemble de médiations qui influent sur le sens qu'on lui donne. La connaissance est systématiquement rendue accessible *par* quelque chose et cette opération n'est pas neutre. Si l'inscription sur un livre modifie une connaissance d'une manière propre aux propriétés de ce support, le numérique dote d'autres propriétés l'opération de médiation (Bouchardon, 2009). Entrer par la médiation permet d'interroger les acteurs, les contextes, les outils, les productions sémiotiques et symboliques, les discours tout en prenant en compte leurs contextes techniques de production et ceux plus larges qui relèvent de l'environnement socio-politiques. Ainsi cette manière particulière d'aborder la complexité interroge la notion de co-production des éléments médiatisés et donne de la profondeur à l'analyse de la matérialité technique des supports de médiation afin de saisir les contraintes qui pèsent sur la production de sens et la manière dont ils contribuent à la diffusion de normes sociales et politiques.

Suivre un dispositif de débat public se prête bien à une analyse par les médiations. En effet, l'analyse de la démocratie à travers ses instruments telle que nous souhaitons la mener demande de pouvoir saisir les processus par lesquels les publics interprètent le sens des contenus qui circulent pour définir collectivement les objets technoscientifiques. L'influence des travaux issus des *cultural studies* nous rappelle que saisir la construction du sens et ses contraintes permettent également de comprendre les relations de pouvoir qui se jouent dans le processus interprétatif mis en place à travers la médiation et de mettre en lumière la dimension stratégique de ce type d'opération (Hall, 2007).

Dans ce travail nous proposons d'analyser trois types de médiations : **institutionnelle, technique et symbolique** afin de capter comment se construit le sens dans les débats publics. La première catégorie de médiation est le travail effectué par la CNDP elle même dans la mesure où elle prend en charge des objets technoscientifiques et les met à la disposition du public pour la discussion avec une visée décisionnaire. Nous observerons les formes de la médiation technique, dans le prolongement de la littérature présentée précédemment, à travers

l'analyse de la matérialité des dispositifs proposés par la commission pour récolter l'expression des citoyens. Enfin analyser les médiations symboliques nous permet de prendre en compte les rapports de force et les relations de pouvoir qui sont mis en formes dans la manière dont la procédure de débat public organise les interactions entre les acteurs.

2.3.2) Mobiliser le concept de « dispositif »

Les médiations sont analysées au sein d'un dispositif sociotechnique, espace où se déroulent les interactions entre les acteurs. Il est considéré comme une entrée dans la complexité du monde social (Davallon, 2004) qu'il participe à rendre accessible aux acteurs (Peeters et Charlier, 1999). La relation entre les acteurs et l'environnement dans lequel ils évoluent se trouve recomposée par les éléments issus de son propre parcours introduits lors de la médiation.

Le dispositif tel que nous le mobilisons dans notre travail comprend plusieurs réalités. C'est à la fois un concept théorique chargé d'une forte dimension stratégique, quand on le prend dans son sens foucaldien (sur lequel nous reviendrons) ; un outil d'analyse (dans la mesure où il permet au chercheur de capter les interactions entre éléments hétérogènes et les transformer en objet traitable) ; une réalité concrète pour les acteurs qui le considèrent comme un objet technique dans un rapport « moyens/fins » très instrumental et loin de la complexité matérielle des usages. Cette dimension pratique doit inévitablement être prise en compte tant le terme de « dispositif » a progressivement acquis un sens commun et s'est quasiment naturalisé dans le discours des acteurs, dans lequel il peut renvoyer aussi bien à un outil technique qu'au processus participatif dans sa globalité.

Dans notre travail nous nous emploierons à « dénaturaliser » ce concept, à le sortir de cette dimension de « déjà là », comme donné dans le monde social, pour lui redonner une place de concept, doté d'une charge critique sur la vision du monde qu'il contribue à faire exister en matérialisant un projet, des intentions. Le « dispositif » connaît une place importante dans l'histoire des idées françaises, principalement depuis les années soixante-dix et la *French Theory*. Dans le langage courant il constitue une forme d'héritage de ce courant critique des sciences humaines françaises. Si le terme a une origine ancienne en langue française, notamment dans son acceptation militaire ou juridique, qui valorise l'usage stratégique de moyens pour parvenir à une fin ou la partie opérationnelle d'un texte administratif (on dispose des éléments dans un espace donné afin de parvenir à objectif), les penseurs français comme Michel Foucault, Gilles Deleuze ou Jean François Lyotard lui ont donné une portée critique

qu'il convient de resituer afin de le mobiliser en prenant en compte sa généalogie complexe (Beuscart et Peerbaye, 2006).

Pour Michel Foucault, le dispositif est un moyen d'analyser le monde social. Dans ses cours au Collège de France,[85] il propose d'ailleurs de relire son propre travail d'historien (histoire de la folie, histoire de la sexualité) comme une série d'essais susceptibles de dévoiler les dispositifs fondamentaux nécessaires pour comprendre le monde qui nous entoure. Dans cette optique il a cherché à montrer comment différentes institutions ont pu engager un mouvement de « rationalité » dans leur fonctionnement grâce à l'introduction de « dispositifs disciplinaires » (Lascoumes, 2004). La discipline est ici considérée comme une « technologie politique ». À l'instar des technologies développées dans le monde industriel pour améliorer l'efficacité de la production, les « technologies politiques » sont considérées comme des procédés pour améliorer la diffusion du pouvoir auprès des populations. Ces technologies évoluent et se perfectionnent dans le temps long afin d'améliorer la rationalité des institutions. D'après Foucault, il existe ainsi de nombreuses technologies qui contribuent à façonner le monde social en aménageant l'environnement dans lequel se déroulent les interactions. En fonction de leurs configurations, la géographie du pouvoir ne peut être la même.

Le dispositif est composé d'éléments hétérogènes, qui peuvent être analysés en identifiant les liens entre les éléments auxquels il donne une cohérence. Le dispositif a donc pour mission de mettre en lien les éléments qui le composent, de les faire tenir ensemble afin qu'ils jouent leur rôle dans la construction des relations sociales. La citation la plus célèbre à propos de sa définition, devenue quasi un passage obligé pour tout chercheur, est celle extraite de l'entretien dans la revue Ornicar :

« *Ce que j'essaye de repérer sous ce nom [i.e. dispositif] c'est [...] premièrement, un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements d'architectures, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propos philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments* » (Foucault, 1977, p63).

[85] Michel Foucault, Sécurité, territoire, population (Paris: Gallimard/Seuil, 2004).

Le dispositif comprend à la fois une dimension technique, dans le sens où il fournit des formats d'expression ; pragmatique, dans le sens où il comprend les interactions qu'il autorise et enfin symbolique dans la mesure où il comprend un ensemble de significations dégageant différentes portées axiologiques[86]. Ainsi, on peut dire qu'au sein des dispositifs de débats publics, les citoyens viennent se saisir de formats d'expression (niveau technique), afin de participer à la définition collective de l'objet (niveau pragmatique) ce qui leur permet de venir défendre leurs intérêts (niveau symbolique).

Entrer dans le social par le concept de « dispositif » en lieu et place de celui « *d'épistémè* », la recherche de la vérité, permet de ne plus faire dépendre la définition du vrai et du faux uniquement des énoncés produits par l'ordre social, mais bien d'un ensemble d'éléments hétérogènes, et donc à la fois discursifs et non-discursifs. Cette nouvelle conception lui offre une possibilité de dépasser la pensée structuraliste qui met tout le poids de la construction de la connaissance sur les structures sociales et de prendre en compte la dimension matérielle des formes d'incarnation du pouvoir. Gilles Deleuze en a fourni une lecture particulière (Deleuze, 1989), qui insiste sur les « fuites » du dispositif, c'est-à-dire la capacité des sujets à dépasser le dispositif et à mobiliser ses ressources pour le transformer et créer un nouveau dispositif. Dans cette lecture deleuzienne, le pouvoir n'est pas un horizon indépassable, et des sorties du dispositif sont possibles.

2.3.3) De la diversité des usages du concept de dispositif en SIC

Un important travail a été réalisé pour importer le concept de dispositif en SIC. Un numéro spécial de la revue Hermès lui a été consacré[87] ainsi que plusieurs ouvrages récents[88]. Ainsi, à l'intérieur de notre discipline le dispositif est mobilisé pour parler de beaucoup de choses, sous des angles provenant de sensibilités et d'approches différentes, mobilisés dans des contextes variés (télévision, cinéma, Internet…). Ce succès s'explique en partie par la proximité du dispositif avec la technique et sa dimension heuristique pour décoder les situations d'interface homme/machine.

---

[86] Voir sur la définition de ces trois éléments Ortel P., *Discours, image, dispositif: Penser la représentation, Volume 2*, Paris, L'Harmattan, 2008 ; qui interroge les rapports entre art et dispositif et dont l'introduction propose une généalogie complète des débats autour de la conceptualisation du terme de « dispositif ».

[87] Monnoyer-Smith L. et Jacquinot-Delaunay G., « Le dispositif : entre usage et concept », *Hermes,* N°25, 1999

[88] Le laboratoire CREM en a fait un axe fort de ses recherches. Un colloque a d'ailleurs été organisé qui a donné lieu a publication Aghababaie, M., Bonjour, A., Clerc, A., Rauscher, G., dirs. (2010). *Usages et enjeux des dispositifs de médiation,* Nancy, PUN ; et un autre ouvrage qui propose une analyse détaillée : APPEL Violaine, BOULANGER Hélène, MASSOU Luc (dir.), 2010, *Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets*, Bruxelles, De Boeck. Ces deux ouvrages proposent une synthèse assez complète des approches SIC sur le sujet.

« *À la fois objet et concept, ils se trouvent {les dispositifs} au cœur de larges problématiques, invitant à identifier des applications concrètes de dispositifs de médiation, repérées sur le terrain et/ou éclairer un objet de recherche par le biais des modèles théoriques du dispositif et de la médiation* » (Rauscher et Aghababaie, 2010, p18).

Le dispositif est alors considéré comme un passeur entre le sujet et la machine (Meunier, 1999). On peut observer que les usages qui en sont faits s'écartent du champ disciplinaire à l'origine de la réflexion de Michel Foucault à mesure qu'ils prennent leurs distances avec les notions « d'intentionnalité » et de « stratégie » au cœur de son approche pour mobiliser le dispositif pour comprendre l'opération de médiation et la manière dont il la rend possible. Ce mouvement est remarqué par H. Peeters et P. Charlier : « *Il {le dispositif} devient de moins en moins panoptique et plus pragmatique, interactionniste* » (1999 : 18).

Pourtant, le dispositif est trop souvent perçu par les chercheurs en SIC comme une solution toute trouvée pour analyser des situations de médiations. Il permet aux études qui le mobilisent de retracer ses effets et la réalité sociale qu'il éclaire, en termes d'expériences vécues par les sujets, de production de sens (en éclairant éventuellement les décalages avec les attendus), d'espace d'interaction homme/machine ; mais sans interroger en amont la constitution de l'agencement sociotechnique qui autorise sa mise en place[89]. Pour aller plus loin notre travail ambitionne de prendre en compte l'ensemble du processus de médiation via un dispositif : de sa matérialité technique jusqu'aux effets qu'il engendre, en passant par le sens qui est produit en son sein.

Lorsque l'on analyse la littérature SIC sur le sujet on est surpris de la grande homogénéité des références pour comprendre l'origine du dispositif comme le note Mouna Aghababaie et ses coauteurs (Aghababaie et al., 2010). La plupart des études se réfèrent principalement à la citation canonique de Michel Foucault (comme nous l'avons fait précédemment) sans forcément mobiliser les débats qui ont suivi et aux différentes relectures effectuées comme celles de Gilles Deleuze. Comme le note Laurence Monnoyer-Smith « s*on usage relève régulièrement de la citation obligatoire sans que la terminologie ne soit véritablement pensée* » (Monnoyer-Smith, 2013, p 172). Les risques de mésusages sont nombreux contribuant à le détourner de sa problématique de départ : « *vider le concept de dispositif de son fondement heuristique. Isoler le dispositif de la problématique qu'il entend éclairer et de*

[89] A l'exception notable de certains travaux dont les thèses de Romain Badouard (2012), Guillaume Sire (2013) et Jean-Christophe Plantin (2013).

son contexte de formation revient à nier sa définition, quand la définition du concept est justement sa généalogie » (Gavillet, 2010 : 20).

Les travaux menés au sein du laboratoire COSTECH de l'UTC de Compiègne ont eux tenté de véritablement « penser » le concept de dispositif à l'aune du numérique. Ces recherches ont eu le souci de délimiter l'usage qui pouvait être proposé du concept philosophique à un objet afin de construire un observable, compatible avec l'approche communicationnelle mobilisée et considéré dans sa matérialité. Plusieurs espaces ont permis à ces travaux de se développer, on peut citer le numéro *d'Hermes* puis le programme CDE (2012), tous deux dirigés par Laurence Monnoyer-Smith. La réflexion sur ce concept s'insère à la suite de ses travaux autour des ressources créatives incorporées dans les dispositifs et ses précédents travaux théoriques sur le concept même de dispositif (Monnoyer-Smith, 2006, 2010, 2013). Dans une démarche interdisciplinaire, l'équipe a progressivement opérationnalisé un cadre d'usage pour le dispositif afin d'analyser les nouvelles formes de médiations du politique, notamment numériques.

Parmi les travaux qui en sont sortis, on peut signaler l'article de Julia Bonaccorsi et Virginie Julliard (2010) qui offre une lecture de sites web participatifs en tant que dispositif. Leur approche sociosémiotique permet de faire tenir dans un même mouvement la dimension technique, et la manière dont la matérialité de *l'artefact*, considérée à travers un ensemble de signes, crée du sens via les interprétations des acteurs. Le dispositif est ici perçu comme un complexe qui matérialise des processus de communication en prenant la mesure de la manière dont les enjeux techno-sémiotiques des dispositifs « *norment et régulent l'action en proposant et en mettant à disposition une forme* » (Julliard et Bonaccorsi, 2010 : 66). Ce travail s'appuie sur la relecture deleuzienne du dispositif et met en valeur sur le plan empirique la dimension éditoriale de l'architecture afin de penser la contrainte technique comme une forme de configuration du débat à travers les actions autorisées. Il s'agit ici d'étudier les rapports entre production normative et créativité des pratiques dans des environnements stratégiques où la communication est fortement contrainte par la technique. La lecture proposée de la théorie du dispositif met en tension l'observable et le concept, permet de le percevoir comme un complexe hétérogène qui à travers sa matérialité régule l'action. À travers l'analyse « techno-sémio-pragmatique » des sites web, il devient possible de voir comment les modèles politiques contenus par les dispositifs, en continuité d'une approche latourienne, sont mis en signes et existent via les pratiques autorisées par le

dispositif. L'apport deleuzien permet d'interroger les ressources critiques face à la contrainte du pouvoir.

Dans un article plus récent, Laurence Monnoyer-Smith (2013) propose d'aller encore plus loin et de conceptualiser le web comme un dispositif. Dans la première partie de son article elle propose une genèse critique du concept afin de mieux situer l'usage qui peut être fait de la lecture deleuzienne par un chercheur en SHS s'intéressant au web. Son analyse met en avant le concept de « ligne de fuite » comme fondamental pour comprendre cette relecture du dispositif. Ainsi, le web « fuit » et peut être pensé comme un ensemble hétérogène, résultats de différentes dynamiques qui entretiennent des relations entre elles. Une lecture deleuzienne du web permet de penser le mouvement et la circulation qui le caractérise et d'opérationnaliser le rapport à la créativité.

« *De l'approche deleuzienne, je retiens que les dispositifs construisent et structurent du désir, stratégisent et contraignent, mais leurs structures complexes et leurs limitations inhérentes à l'impossibilité d'instrumentaliser totalement le désir les rendent toujours perméables à la subversion et à la profanation. Pour aller plus loin que Deleuze, je dirai même que ce qui prime c'est l'aptitude humaine à constituer sa créativité dans sa relation à la technique : les dispositifs fuient donc parce que le désir est inséparable des conditions de leur matérialisation* » (Monnoyer-Smith, 2013 : 72)

Sa volonté de poursuivre le travail d'opérationnalisation accompli l'amène à considérer les sites web participatifs à travers le prisme des quatre dimensions du dispositif perçu par Gilles Deleuze : le premier régime, celui de la visibilité, insiste sur le fait que les dispositifs font voir et rendent visible les « enchevêtrements socio-techniques » qui rendent possible participation. Le chercheur interroge ce que le dispositif fait exister, ce qu'il veut nous révéler. Le second, celui « des énoncés » est à l'origine de l'environnement axiologique rendu visible dans les énoncés. Il s'agit de prêter attention à la manière dont les conditions de production influent sur la production des contenus, comment la configuration des formats d'expression cadre la formulation des productions citoyennes. La troisième dimension est celle des « lignes de forces » du dispositif comme instigateur des relations de pouvoir. Il s'agit repenser l'expression des relations de pouvoir au sein des sites web pour les comprendre plus finement et dépasser l'approche qui veut qu'internet soit un outil pour inverser les relations de pouvoir entre élus et citoyens. La dernière est celle des « lignes de fuite », perçues comme des formes de résistance aux contraintes imposées par le pouvoir. Les « lignes de fuite » sont la part d'imprévue du dispositif, tournée vers son devenir. Elles montrent que le dispositif contient

en lui les ressources créatives pour permettre aux sujets de le dépasser et de le faire évoluer. Sur le terrain il s'agit d'observer les situations où les sujets font preuve de créativité pour résister aux manifestations du pouvoir en place. Ainsi le dispositif met à l'épreuve les relations de pouvoir, et certaines pratiques inédites sont susceptibles d'émerger dans l'épreuve. La médiation ne reflète pas toujours les stratégies que le dispositif souhaite mettre en œuvre.

Dans notre travail nous souhaitons à notre tour nous approprier le concept de dispositif pour proposer une définition qui soit à la fois une adaptation du concept philosophique et une description des dispositifs rencontrés sur le terrain. Avec l'étude des débats publics, le dispositif a pour vocation de rendre possible l'opération de médiation par sa dimension de « *concept d'entre-deux* » (Peeters et Charlier, 1999 : 15) qui rend possible la construction du sens, et donc la médiation, entre un ensemble d'éléments hétérogènes. À l'intérieur de ce processus qui ne semble avoir ni début ni fin, nous proposons d'analyser la médiation sous ses formes institutionnelles, techniques et symboliques. Analyser ces trois formes de médiation demande de bien spécifier les contours du dispositif au sein duquel nous allons réaliser notre observation. La définition du dispositif que nous proposons s'articule donc sur plusieurs niveaux : nous considérons d'une part le dispositif institutionnel proposé par la CNDP pour la tenue du débat public. Il s'agit de l'ensemble des éléments qui y contribuent : (l'équipe de la CPDP, les formats d'expression proposés, la proposition de cadrage par la CNDP, les textes de lois qui régissent la participation…). Sur le plan technique notre dispositif comprend la matérialité de tous les espaces d'expression, qu'ils soient officiels ou non. Nous porterons en effet une attention particulière à l'épaisseur de la technique, dans la continuité des travaux proposés à l'UTC. Enfin traiter la dimension symbolique nous demande de suivre à la fois les espaces où la définition des objets technoscientifiques se joue et les lieux où le pouvoir est organisé et se diffuse à travers les interactions entre acteurs.

Notre travail va également tenir compte de la lecture deleuzienne du dispositif. Les travaux de Gilles Deleuze nous permettent de mettre au centre de notre analyse le « mouvement », perçu comme la circulation des informations et des concepts entre les participants au débat. Nous proposons de partir des quatre régimes identifiés par Deleuze : le premier régime, celui de la visibilité, dit régime de lumière, où nous allons regarder ce que le dispositif nous montre. Sur nos terrains, plusieurs éléments semblent mis en avant : tout d'abord, les dispositifs de débat montrent la démocratie, « en train de se faire ». De part leur existence matérielle, les dispositifs sont chargés de montrer aux citoyens une démocratie participative en action, qui

fonctionne. Une des missions des débats publics est de prouver que le public peut être entendu dans le cadre des projets d'aménagements. La démocratie est ici présentée comme un processus d'expérimentation, une série d'épreuves à laquelle le public est (plus ou moins) associé. On donne également à voir les conflits qui émaillent la participation du public. Le dispositif fournit une scène à ces conflits pour les rendre visibles à tous et prouver qu'il est possible d'exprimer la dimension agonistique de la démocratie. Il s'agit de donner une matérialité au cadre législatif qui régit la participation du public en France. On montre matériellement que la loi a été respectée.

Le second élément mis en visibilité est l'objet technoscientifique en tant que tel. Avant le débat le public n'a à sa disposition que le projet du Maître d'ouvrage dans lequel l'objet reste largement abstrait. Pendant son déroulé, le dispositif contribue à lui donner une réalité à la fois sémiotique et symbolique, à le territorialiser et à le faire exister avec les termes choisis par les acteurs du débat. Sur un plan plus technique, il s'agira d'observer comment la délibération et la participation sont mises en scène et les traces qu'elles laissent. Ces différents éléments cohabitent dans une forme de « faire voir » qui caractérise les dispositifs que nous étudions.

Le second régime est celui des énoncés. Dans une acceptation foucaldienne, nous nous intéressons ici au « faire dire » du dispositif. Comment l'expression du public est-elle cadrée ? Comment la participation est-elle organisée ? Dans le prolongement des travaux de Julia Bonnacorsi et Virginie Julliard sur les sites web, nous regardons ici comment la configuration des formats d'expression influence les formes de l'expression du public et donc du débat. Nous nous intéresserons à la manière dont le citoyen est autorisé à prendre la parole, les conditions de production engendrées par le dispositif, dans un environnement hybride (peut-on commenter un contenu, ou simplement poser une question ?). Quelles sont les spécificités de chaque arène ? L'approche par le dispositif nous permet de replacer la constitution de ces énoncés dans la construction du composite hybride et de faire le lien entre le contexte sociopolitique, les stratégies des concepteurs et les réalisations techniques. Nous regardons comment ces énoncés contribuent à « problématiser » l'objet, là encore au sens foucaldien, à l'instar de sa réflexion sur les prisons : « *Le G.I.P. {Groupe d'Information sur les Prisons} a été je crois une entreprise de « problématisation », un effort pour rendre problématiques et douteuses des évidences, des règles, des institutions et des habitudes qui s'étaient sédimentées depuis des décennies et des décennies* ». (2001 : 1507). Dans notre étude nous regardons comment les énoncés construisent la problématisation de l'objet en permettant plus ou moins

la remise en cause des évidences et des règles par les participants, nous invitant ainsi à une réflexion sur les logiques d'actualisation des dispositifs.

La troisième dimension considère le dispositif comme un lieu de pouvoir. Il s'agira ici de mettre l'accent sur les relations de pouvoir afin de voir comment les énoncés contraignent les pratiques. Dans cette optique, l'objectif est d'identifier les rapports de force qui organisent la contrainte technique et symbolique et d'identifier les nœuds de pouvoir au sein du dispositif. Le pouvoir sera traité sur deux niveaux : dans le rapport à la technique (contrainte technosémiotique) et dans les interactions entre participants (comment les asymétries entre participants sont-elles prises en charge par le dispositif ?). Encore une fois cette analyse de la circulation du pouvoir sera l'occasion de réfléchir sur le statut des différentes arènes et de réfléchir aux conditions de l'hybridité du dispositif. Certains espaces sont-ils plus favorables à la renégociation des relations de pouvoir ?

Enfin nous considérons les « lignes de fuite ». Cette dernière dimension est comme nous l'avons vue essentielle pour capter la dimension évolutive et tournée vers l'avenir du dispositif. L'analyse des « fuites » demande d'être attentif aux circulations des contenus pour voir ce que ces mouvements impliquent en termes d'appropriation des formats, comment les acteurs mobilisent-ils les ressources des formats pour donner corps à leurs stratégies ? Nous regarderons comment certains acteurs vont s'appuyer sur les lignes de force pour interpréter différemment le dispositif. C'est par exemple le cas d'acteurs, qui vont entrer dans la procédure sans chercher à argumenter dans le débat pour tenter de profiter de la visibilité qu'elle offre. Cette sensibilité au processus de subjectivation permet d'être attentif aux questions *d'empowerment* et aux décalages avec le programme d'action du dispositif.

Conclusion :

Dans ce chapitre nous avons cherché à montrer que pour réussir à réellement capter ce qui se déroule dans les débats publics il est nécessaire de se dégager de visions préconçues normativement pour préférer partir des interactions entre acteurs et de la démocratie « en train de se faire ». Cette attention portée aux interactions et aux relations de pouvoir qui en découlent est possible grâce à la conceptualisation des dispositifs de médiation que nous avons mobilisés. Concept mobilisé par Michel Foucault puis Gilles Deleuze, le dispositif a beaucoup circulé dans les sciences humaines et sociales jusqu'à perdre une partie de son sens original et de sa portée politique. Les SIC ont su trouver les ressources théoriques et méthodologiques pour l'opérationnaliser en conservant sa portée philo-politique et prendre en charge la dimension agonistique des interactions qu'il rend possible. Le dispositif organise les

conditions d'expression des participants, il autorise certaines formes de participation, plutôt que d'autres, matérialisant ainsi des relations de pouvoir. L'autorité est exprimée en partie par le contrôle des flux de communication qui se retrouvent formatés par le dispositif. La prise en compte des lignes de fuites permet d'insister sur les résistances au sein du dispositif et sur la manière dont les participants se confrontent aux formes du pouvoir et tentent de « faire sujet » en mobilisant les ressources techniques du dispositif. Ce processus de subjectivation prend appui sur les dispositifs en place pour transformer leurs objectifs initiaux et le mettre au service de leurs propres stratégies. C'est par exemple lorsque des participants entrent dans un débat, mais sans avoir réellement l'objectif de contribuer à la discussion pour préférer rendre visible leur point de vue. Dans cette optique ils vont pouvoir utiliser la tribune qui leur est offerte pour publiciser leurs points de vue et toucher un public plus large. Ce cadre d'analyse nous offre une grille des lectures des débats qui prend en compte l'expression des conflits et des tensions qui en découlent.

L'analyse par le dispositif nous permet également de saisir comment s'organise l'activation des publics dans la mesure où l'opération de médiation contribue à la mise en forme du concernement des publics. Il rend accessible l'objet technoscientifique, impose certaines constructions du sens et légitime la participation de groupes concernés, au détriment d'autres, tout en contrôlant la manière dont ils seront discutés. Ainsi le dispositif a une dimension performative dans la mesure où il rend possible la production d'énoncés qui d'une façon ou d'une autre suscite la réalité qu'ils désignent. « *Performer c'est provoquer, instaurer, constituer, faire que quelque chose ait lieu* » (Muniesa et Callon, 2009, p. 301). Cette performativité est également visible à un niveau plus macro (par le haut), si l'on considère que le dispositif incarne une certaine vision de la démocratie, portée par ses concepteurs. La participation dans les débats est donc la rencontre entre un projet politique, des possibilités techniques et les usages qui en sont faits.

Chapitre 3 Méthodologie : mener l'enquête dans un environnement « hybride ».

« La logique de la recherche, c'est cet engrenage de problèmes dans lequel le chercheur est pris et qui l'entraîne, comme malgré lui. »

Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*.

Introduction :

Ce chapitre termine la première partie de cette thèse. Après avoir présenté de manière théorique notre terrain d'étude et proposé une grille de lecture pour comprendre les enjeux socio-politiques qui le structurent, nous souhaitons introduire ici une nouvelle étape dans la construction de notre objet de recherche : la présentation de notre posture d'enquête à travers le développement de notre positionnement épistémologie et de l'appareil méthodologique que nous avons déployé concrètement pour fournir des éléments de réponses aux questionnements présentés en introduction de ce travail.

Dans un premier temps nous avons souhaité expliciter le contexte dans lequel notre enquête s'était déployée. Après avoir présenté les spécificités d'une recherche sur un dispositif de démocratie électronique du fait des rapports qu'entretient ce secteur avec le monde académique, nous poserons les bases pour défendre une posture de « chercheur engagé », assumant la dimension publique et socialement engagée de son travail. Pour étayer notre réflexion, nous prendrons appui sur les relations qu'entretient depuis quelques années la CNDP avec notre équipe à l'UTC de Compiègne. Cette démarche réflexive devra nous permettre d'identifier un certain nombre de biais constitutifs de cette étude et de tenter de les prendre en compte dans notre recherche. Cette étape de notre raisonnement nous permettra également d'expliciter la manière dont nous avons abordé le terrain.

Dans un second temps nous proposons de détailler notre appareil méthodologique mis en place pour répondre à nos questionnements. Dans l'objectif de contribuer à la question de l'inclusion dans les débats et de comprendre le rôle joué par le dispositif de médiation dans la relation qui relie l'objet technoscientifique et ses publics nous avons proposé une méthodologie appuyée sur trois étapes principales : d'abord la construction du cadrage de l'objet débattu, en se basant sur l'analyse des cadres issues de la sociologie des problèmes publics, puis l'analyse du design du dispositif mobilisé pour le mettre en discussion, à travers une analyse des logiques de « traduction » d'un projet politique dans un dispositif technique. Le modèle de médiation incarné sera analysé en mobilisant une approche sémio-pragmatique et une série de critères mis en place pour opérationnaliser ce processus. Dans un dernier

temps, nous concentrerons notre analyse sur l'actualisation du dispositif afin de capter ce que les participants font réellement des formats d'expression qui leur sont proposés.

3.1) Construire une démarche de recherche

3.1.1) Comment se positionner par rapport à son objet de recherche ?

Lorsque l'on commence une recherche sur la participation politique, et plus particulièrement en ligne, construire sa posture (et surtout en rendre compte) n'est pas chose aisée. Dans ce travail nous avons choisi de prendre la voie d'une « proximité critique » avec notre objet (Revel et al, 2007), qui consiste à assumer une relation étroite avec le terrain et ses acteurs tout en préservant le recul nécessaire pour donner du sens aux pratiques des acteurs et rendre visibles certains mécanismes sociaux, à l'instar des relations de pouvoir. Sensible, cette question de la posture d'enquête interroge la communauté des chercheurs sur la participation et il nous semble important de contribuer ici à l'effort de réflexion et de conceptualisation méthodologique mené notamment au sein du GIS Participation du public, décision, démocratie participative[90].

La question se pose avec d'autant plus d'acuité que le mouvement actuel d'institutionnalisation et de professionnalisation de la participation contribue à une redéfinition du statut des différents acteurs engagés dans ce mouvement. Dans quel cadre les chercheurs peuvent-ils s'impliquer tout en préservant une posture de recherche nécessaire pour continuer à produire du savoir sur le sujet ? Quelle relation doivent-ils (et peuvent-ils) entretenir avec les praticiens ?

Dans le domaine de la démocratie participative, de nombreux chercheurs sont investis dans la mise en place des dispositifs participatifs, notamment pour garantir leur bon déroulement. Cette proximité entre terrain et observateurs peut en partie s'expliquer par le fait que ces formes de démocratie puisent leur légitimité dans des concepts issus de la recherche académique[91] et bien souvent les praticiens connaissent le travail des chercheurs. Avec la

[90] *Le GIS organise d'ailleurs un colloque en novembre 2014 sur ce thème, intitulé : «* Chercheur.es et acteur.es de la participation : Liaisons dangereuses et relations fructueuses *» qui montre bien l'intérêt de la communauté pour cette thématique. Un numéro de la revue* Quaderni *aborde également cette question :* Produire la démocratie. Ingénieries et ingénieurs de l'offre publique de participation*, n° 79, 2012/3. Ces éléments illustrent la place prise par ces questionnements actuellement dans la communauté.*

[91] On pense ici particulièrement aux théories de la délibération évoquées dans les chapitres précédents qui mettent l'accent sur les conditions procédurales nécessaires à la réussite de la participation. La connaissance

création de formations comme le master « ingénierie de la concertation » à l'université Paris 1 ou le parcours « concertation et développement durable » de l'IEP de Rennes, de nombreux acteurs de la concertation sont désormais formés par les chercheurs et logiquement influencés par leurs prescriptions normatives. Dans ce contexte, se positionner en tant que chercheur pose de nombreuses questions, notamment sur le plan épistémologique : le chercheur est à l'origine de la mise en place des procédures, dont il garantit le fonctionnement tout en ayant pour mission principale de les observer. Pour qualifier ces chercheurs impliqués dans la conception et l'évaluation des procédures, on parle de « chercheurs embarqués »[92] dans les dispositifs ou de « chercheurs engagés », concepts qu'il importe de retravailler pour mieux en définir les contours. Pour y parvenir, notre réflexion s'appuie sur les relations qu'entretient notre équipe de chercheurs à l'UTC de Compiègne avec la Commission Nationale du Débat Public et le milieu des praticiens autour des travaux sur la participation citoyenne. Depuis plusieurs années nous sommes régulièrement mobilisés, particulièrement pour notre expertise du numérique et de ses usages en politique[93]. Peut-on observer des dispositifs qu'on a conçus ou participé à mettre en place ? Comment qualifier ces liens parfois étroits ?

Le développement des dispositifs de démocratie électronique qui cherchent à diversifier les formes du dialogue entre citoyens et institutions, s'est également largement appuyé sur de l'expertise universitaire, fournissant ainsi aux chercheurs pléthore de terrains d'études et de possibilités de financements de travaux. Le recours aux chercheurs a été d'autant plus important que pour nombre d'acteurs du monde de la participation, la culture numérique reste méconnue et nécessite un décodage tant technique que sociologique. Les chercheurs en sciences sociales mobilisés sur ces thématiques, souvent par ailleurs militants de la démocratie participative, ont eu à cœur de ne pas laisser un terrain politique entre les mains d'informaticiens, et se sont en général beaucoup investis pour « faire exister » des dispositifs numériques innovants. Ces derniers ont ensuite été considérés comme objet de recherche par les universitaires et valorisés sur le plan académique par des publications. En ce sens, les travaux académiques ont produit un puissant « effet de réalité » (Rieffel, Neveu, 1991) en étudiant un objet qu'ils avaient contribué à créer. Si cette forme de recherche pratique est

---

théorique des critères de réussite de l'organisation de la discussion est un préalable à leur importation sur le terrain.

[92] Cette notion de chercheur embarqué renvoie à la posture de journaliste « embarqués » par les forces armées sur les terrains de conflit. Dans les deux cas il s'agit d'insister sur le fait que l'institution organisatrice consent à faire une place à l'observateur dans ses missions de terrain en lui donnant un statut officiel.

[93] Laurence Monnoyer-Smith a largement initiée cette réflexion au sein du laboratoire lorsqu'elle le dirigeait. Il nous a semblé important de la poursuivre ici.

courante (Coleman et Moss, 2012), elle reste assez peu explicitée par les chercheurs, qui ne sont pas encore parvenus à formuler clairement les enjeux axiologiques et épistémologiques qu'elle induit.

Dans cette optique, nous souhaitons aller au-delà de la question méthodologique de l'engagement du chercheur sur le terrain, déjà bien travaillée par la recherche en SHS (Burawoy, 2006) pour se replacer dans le débat sur la posture épistémologique du chercheur et son rapport au terrain. La revue *Questions de Communication* a initié un débat sur plusieurs numéros relatifs à cette question de la construction de l'engagement du chercheur[94]. Comment ne pas se laisser emporter par la « passion » militante lorsqu'on produit de la recherche ? Où fixer la ligne jaune ? Le point de départ des échanges est un texte de Nathalie Heinich (2002) où elle revendique la nécessité pour le chercheur de suspendre, temporairement du moins, ses engagements axiologiques le temps de son étude afin de limiter les jugements de valeurs sur les objets étudiés. Pendant son terrain le chercheur serait obligé de mettre à distance ses opinions et ses valeurs pour produire des connaissances « neutres ». C'est ce processus qui lui permettrait de ne pas tomber dans une expression normative relevant alors de la pratique militante ou de l'intellectuel engagé[95], plutôt que de la pratique scientifique. Nathalie Heinich invite le chercheur à prêter attention au contexte pour moduler son expression et tenter de ne pas se laisser dominer par son affect politique. « *Je la réserve {l'axiologie} à l'énonciation de niveau épistémique, sur les outils de la recherche. Si l'on tient absolument à l'énonciation axiologique, alors il faut changer de posture et passer à celle d'expert ou de penseur ; mais, ce faisant, on renonce à couvrir des positions axiologiques par des références à la vérité, c'est-à-dire à faire passer des valeurs au nom de la science, dans la droite ligne du scientisme le plus autoritaire !* » (Heinich, 2002). Dans son approche, l'affirmation de positions épistémologiques ne pourrait donc pas recouper l'engagement dans l'espace public. Là où il exprime un avis, en tant que « penseur », le chercheur serait incapable de produire de la science. Un choix doit donc être fait. Mais, peut-on réellement mettre de côté son opinion et ses valeurs comme elle le suggère ? Est-ce la condition absolue pour objectiver le social et produire de la science ? Cette recherche de neutralité n'est-elle pas illusoire ?

[94] Pour une présentation détaillée du débat initié voir : Béatrice Fleury-Vilatte et Jacques Walter, « L'engagement des chercheurs », *Questions de communication*, 2 | 2002, 105-115.

[95] Nous ne reviendrons pas ici sur les nombreux débats, notamment animés par Pierre Bourdieu ou Michel Foucault, sur la posture de « l'intellectuel engagé » et de sa présence dans les médias. Si certains comme Bourdieu et Foucault défendent l'idée que l'intellectuel doit mettre ses connaissances au service de la société, d'autres comme Pierre Vidal-Naquet estiment n'avoir aucune compétence particulière lorsqu'ils s'expriment dans l'espace public. Pour plus d'informations voir : Michel Foucault, *Dits et écrits*, tome 3, « La Fonction politique de l'intellectuel », nº 184, 1976, p. 97-11.

Les échanges autour de ce texte ont été très vifs et de nombreux chercheurs ont tenu à lui répondre dans les différentes livraisons de la revue, avant qu'elle-même ne produise un second texte en 2004, valorisant sa position autour de la « neutralité engagée »[96]. Nous ne pouvons ici rendre compte de l'intégralité des échanges, articulant des retours d'expériences de chercheurs engagés sur le terrain et des réflexions théoriques plus larges, mais deux postures épistémologiques sont données à voir à travers ce bouillonnement de prises de position. D'une part on trouve ceux qui revendiquent une recherche distanciée, caractérisée par la neutralité axiologique et inscrite dans une posture surplombant le social qui s'oppose à ceux qui assument un engagement fort dans l'espace public, au plus près du terrain.

Pour cette première catégorie, le travail de recherche doit se distinguer de celui de l'intellectuel et ne demande pas les mêmes outils conceptuels : prendre position n'implique pas de chercher la « vérité ». Le militantisme est associé à une forme d'idéologie, assimilée à l'affirmation normative de principes et de convictions. Pour les autres, les outils mobilisés pour comprendre le social ne peuvent être complètement rationalisés et peuvent également servir la défense de valeurs dans le champ politique. La posture du chercheur serait alors celle d'un acteur engagé sur le terrain et défenseur de certaines valeurs. Son action serait d'autant plus efficace qu'elle mobiliserait les outils théoriques et méthodologiques robustes des sciences humaines et sociales pour contribuer à transformer le monde social.

Un numéro de la revue sociologie du travail (1999) apporte une contribution intéressante à ce débat. Deux articles sont à l'origine d'une série d'échanges : un texte de Michel Callon suivi d'une contribution de François Dubet. Michel Callon rappelle ainsi l'importance des sciences humaines et sociales dans la fabrication du social. D'une manière plus générale, les sciences auraient une dimension performative, à l'instar des sciences économiques qui viennent performer l'économie réelle (Callon et Munesia, 2008). La science contribue à faire émerger des catégories et des identités, notamment via les controverses, qui impactent fortement le monde social. « *Les sciences reconfigurent le monde qui est le nôtre en important de nouvelles entités et en s'efforçant de produire des effets de réalité suffisamment forts et durables pour que nous ne puissions plus les ignorer* » (Callon, 1999 : 3). C'est ce qui fait que le chercheur « *représente le social et intervient dans sa conception* », il « fait exister » de nouvelles entités chaque jour dans sa pratique et contribue à leur donner une réalité. Adapté à notre cas, travailler sur la démocratie participative, et plus particulièrement ses formes

[96]Nathalie Heinich, « Pour en finir avec l'engagement des intellectuels », *Questions de communication*, 5 | 2004, 149-160.

électroniques, le chercheur contribue à rendre visible ce qui se passe dans les procédures, la participation en action. Il lui donne de la visibilité sociale. C'est lui qui analyse les débats et fait exister des catégories comme celle de « publics » ou « d'acteurs », il contribue à mettre à jour les mécanismes d'échanges et à montrer la réalité de la politique en ligne. Michel Callon nous invite à nous replacer dans les débats sur les régimes de production du savoir en étude des sciences afin de remettre en cause leur universalité, dans une approche co-construite de la science avec la société, le chercheur a nécessairement un rôle actif. Cette contribution insiste sur les effets, inévitables, de l'action du chercheur qui contribue nécessairement à modifier les équilibres qui constituent le social. Plutôt que de le taire ou de tenter de le contourner, Michel Callon propose de le considérer comme un des paramètres constitutifs de la recherche.

Dans le même numéro, François Dubet interroge les relations qu'entretient le chercheur avec l'action publique, pourquoi à un moment peut-on être tenté de passer du côté des institutions et d'aller agir sur son terrain ? Pour François Dubet, la question du rapport à l'engagement est centrale : lorsque l'on devient familier d'un objet de recherche, on développe également des idées sur la manière de l'améliorer et le reformer sans tomber dans la « critique de principe ». Ainsi, il y aurait une forme « d'éthique de l'engagement » qui inviterait « le sachant » à venir défendre ses idées pour améliorer le fonctionnement des institutions dans la mesure où il connaît ses dysfonctionnements. Cette « posture réformiste » demande un fort investissement des chercheurs qui lorsqu'ils s'engagent « *ne changent pas tout le système, ils l'améliorent là où ils sont* » (Dubet, 1999 : 3). Le chercheur est pour lui une sorte de « passeur » entre les techniciens et les décideurs politiques, une sorte de médiateur qui fait le lien entre ceux qui décident des orientations politiques et ceux qui les mettent en place. François Dubet termine en rappelant que cette posture a ses limites, dans la mesure où le chercheur finit nécessairement par quitter cet « entre-deux » pour adopter une position soit plus politique ou plus opérationnelle et proche du rôle du technicien. La posture du chercheur engagé serait en fait caractérisée par son inconfort, car *« dans cette position, il est difficile de mesurer son propre pouvoir, et ceci d'autant plus que les autres vous attribuent toujours plus ou moins de pouvoir que vous n'en possédez réellement* » (Dubet, 1999 : 7), la rendant nécessairement temporaire.

Dans un autre article du numéro, Jean Claude Thoenig apporte une contribution qui paraît particulièrement éclairante. En effet, le sociologue défend la posture du « bricolage des engagements ». « *Entre la communauté scientifique et la cité, j'éprouve de la peine à distinguer des frontières. De là à parler d'une ligne de conduite disciplinée, qu'ordonnerait*

quelque projet a long terme ou que régirait une quelconque finalité stable, il y aurait beaucoup d'exagération. Le tout relève beaucoup plus d'une séquence de compromis entre des opportunités » (Thoenig, 1999 : 9). Cette conception plus pragmatique de l'engagement, et peut-être moins reconstruite à postériori, semble refléter la construction d'une carrière de chercheurs, où certaines opportunités se présentent que l'on saisit en réfléchissant en parallèle à la manière dont elles s'intègrent à une posture de recherche.

À la lecture de ces différents points de vue exprimés dans la littérature, nous plaidons ici pour la valorisation des postures réflexives du chercheur sur son terrain qui doit réfléchir en permanence aux situations dans lesquelles il est engagé. En effet, il nous semble impossible d'éliminer totalement les jugements de valeur (d'ailleurs est-ce souhaitable ?) qui doivent plutôt être pris en compte dans la démarche pour préserver la dimension scientifique de l'approche du terrain. La posture neutre, si elle existe, n'est pas compatible avec la conception de la recherche développée dans la construction des questionnements dans ce travail. En effet, nos valeurs et nos engagements citoyens ont largement orienté leur construction. S'interroger sur la structuration des rapports de pouvoir autour de la constitution des publics et faire le lien avec la question de l'inclusion fait échos à notre conception citoyenne de la participation, vue comme un levier pour favoriser la transformation de notre système politique et l'élargissement de ses sources de légitimité. Nous portons cette conception afin de pouvoir tendre vers un horizon normatif incarné par une société plus égalitaire et basée sur une plus grande exigence des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques.

Pour parvenir à adopter une posture réflexive face à nos engagements et notre rapport au terrain, notre étude a été conçue dans une perspective itérative, où l'échange avec les acteurs de terrains et les collègues de recherche tient une place très importante. Bien évidement, il n'agit pas d'endosser les postures axiologiques des acteurs ou de les défendre en l'état, mais plutôt de faire émerger des questionnements issus des interrogations portées par les acteurs, d'identifier des valeurs communes afin de donner une portée sociale à la recherche, de construire des résultats dont ils puissent se saisir pour faire évoluer leur pratique. La démarche permet d'échanger sur ses questionnements et ses résultats avec les acteurs de terrain et d'éviter ainsi de s'écarter de leur réalité en tombant dans la surinterprétation. Concrètement cette posture demande au chercheur de créer des temps d'échanges où il vient présenter ses questionnements, ses résultats afin de susciter de la réaction et d'affiner son discours. Nous avons eu ainsi l'occasion au cours de cette thèse de présenter nos travaux auprès de membres de la CNDP, de militants associatifs dont les retours nous ont permis de

prendre en compte des réalités qui nous échappaient jusqu'à lors et de mettre en perspective leurs questionnements.

Ainsi se dessinent les contours d'une posture de « recherche engagée » où les positions et les questionnements se définissent et évoluent par ces ensembles d'échanges. Adopter ce positionnement permet d'inscrire le chercheur dans un nouveau rapport avec la société dans lequel il doit prendre en charge la responsabilité de (co) — producteur de connaissances utiles pour le monde social. La posture de « chercheur public » (Burawoy, 2006), et donc engagé, implique de penser à nouveau frais le rapport à l'objet, notamment en termes de responsabilité du détenteur de savoirs. Dans quelle mesure le chercheur peut-il se dispenser d'apporter sa contribution à la société, sur son domaine d'expertise, afin de venir éclaire la décision du pouvoir politique et participer au débat public ? En retour, cette implication dans l'espace public contribue à donner au chercheur de la visibilité auprès de la société, qui peut ainsi mieux mesurer la nature de son travail et sa portée pour ordonner le monde social. Ce mouvement demande un recul critique important, une « réflexivité de méthode » pour emprunter une expression bourdieusienne afin de pouvoir décoder comment se construit notre subjectivité pour mieux la prendre en compte. L'aptitude à la remise en cause de ses propres concepts constitue la meilleure preuve de la vitalité de la recherche menée et de l'absence d'enfermement heuristique. Il s'agit donc moins ici de revendiquer une proximité avec le terrain *a priori* que de proposer une épistémologie de la recherche responsable dans un environnement complexe. Comment valoriser l'engagement en théorie et ne pas se l'appliquer ?

La présence sur le terrain engendre une forme d'intersubjectivité avec les acteurs, qui semble nécessaire pour avoir accès à la connaissance située et lui donner une portée sociale. Rester dans une posture d'observation et de description ne nous semble pas permettre de capter la diversité des modalités de construction du sens mises en jeu dans les interactions entre acteurs. Les « interférences » avec l'objet sont inévitables, celui-ci évolue par le fait que nous soyons sur le terrain comme le rappelle Michel Callon. Dans cette approche l'un des principaux écueils pour le chercheur est de tomber dans une logique d'imposition normative qui lui ferait trouver sur le terrain ce qu'il est venu y chercher. Le glissement est facile et demande beaucoup de rigueur et de réflexion sur sa pratique pour l'éviter. C'est dans ces conditions que la recherche produite aura le plus de chance de contribuer à améliorer le fonctionnement des institutions comme le propose François Dubet.

3.1.2) Intégrer la réflexivité à la démarche d'enquête

Dans notre démarche nous proposons une posture qui vise à défendre des prises de position normatives couplées à une lecture critique des dispositifs mis en place. Nos résultats sont mis à la disposition des acteurs pour qu'ils puissent s'en saisir et faire évoluer les dispositifs en les faisant tendre vers un idéal normatif qui valorise l'implication citoyenne dans la vie de la cité. Pour parvenir à la développer, le chercheur doit être suffisamment rigoureux pour circonscrire ce qui relève du travail de chercheur et de la valorisation de positions axiologiques.

Nous avons identifié plusieurs points qui semblent déterminants dans la construction de la démarche[97]. Tout d'abord **affirmer la transparence de son statut**, c'est-à-dire ne jamais cacher la démarche de recherche en cours, ne pas laisser de doute aux acteurs quant à notre positionnement. **La temporalité du travail** est également un élément clé. Il est nécessaire d'accumuler des connaissances sur le terrain pour pouvoir ensuite déconstruire les mécanismes microsociologiques qui contraignent les interactions des acteurs et les examiner avec la grille de lecture critique des sciences humaines et sociales. Enfin, fort de ces savoirs il devient possible de valoriser son expérience dans le cadre d'un engagement. Le dernier point est celui de **l'inscription de sa pratique scientifique au sein d'une équipe**, d'un collectif, qui permet au chercheur de ne pas s'isoler et d'avoir la possibilité de discuter ses choix et ses actions avec d'autres ainsi que l'explique Joëlle Le Marec : « *l'articulation réflexive entre sens commun et recherche est saisie par l'articulation entre dimension identitaire des appartenances disciplinaires et mise en œuvre de la rationalité dans l'échange collectif. Ce que le chercheur individuel fait par un retour sur lui-même très long et trop individuel, le collectif peut le faire dans la pratique partagée ici et maintenant* ». (Le Marec, 2002 : 12). C'est cette posture ouverte qui permet de délimiter ce qui relève de la pratique de recherche et du rapport à l'engagement personnel, à rester conscient de son positionnement.

Au sein de ce champ de force que constitue la recherche, nous avons donc choisi d'adopter une démarche réflexive, intégrée dans notre enquête. Il s'agit, à la suite des travaux de Joëlle Le Marec ou de Beaudouin Jurdant sur la dimension réflexive de la pratique scientifique (Le Marec, 2002 ; Jurdant, 2009), de prendre conscience du rôle du chercheur dans la construction de sa démarche de recherche (construction des hypothèses et des postulats), afin d'identifier

[97] Ces différents points ont en partie été élaborés en partie grâce à la lecture de l'ouvrage des doctorants de l'AJC CREM, *La position du doctorant. Trajectoires, engagements, réflexivité*, (Di Filippo et al, 2012) qui nous a permis de mobiliser de nombreuses ressources théoriques et retours d'expériences de doctorants en SIC. Nous remercions tout particulièrement Laurent Di Filippo pour les fructueux échanges que nous avons pu avoir ensemble sur le sujet.

les normes et les valeurs qu'il y incorpore. Notre objectif est de sortir cette démarche de l'analyse de la science en train de se faire, pour l'appliquer au champ des études sur la participation.

Ce type d'approche permet d'expliciter les subjectivités de l'étude menée et de parvenir à « *intégrer la situation d'enquête à {l'} objet* » (Le Marec, 2002 p11). En effet, on considère de manière générale qu'il y a de nombreux implicites dans un travail d'enquête, d'opérations triviales qu'il faut chercher à formuler pour les faire entrer dans la norme du travail de recherche. C'est le cœur de la « démarche composite » proposée par Joëlle Le Marec, qui inclue la critique de l'approche choisie et des outils sélectionnés dans la posture de chercheur. Il s'agit de ne pas séparer ce qu'on observe sur le terrain des outils qui rendent possible cette observation. L'enquête organise des situations de communication, c'est une posture qui mélange l'action et l'interprétation. Ainsi, elle explique qu'elle *« revendique la nécessité de faire exister, et même de rendre nécessaire dans l'argumentation, des articulations entre la manière dont un chercheur pense sa pratique, ses références et la construction de sa démarche, et le discours épistémologique sur la pratique, les références, et la construction des démarches. C'est une position elle-même empiriste* » (Le Marec, 2002 : 17). Empiriste dans le sens où c'est au prix de ce travail réflexif que le terrain peut être analysé de manière rigoureuse. Que la portée normative des instruments d'analyse qui construit des représentations des mondes sociaux peut être identifiée.

La réflexivité n'est pas un « moment » dans la démarche, mais bien une composante permanente de la posture du chercheur. Elle est nécessaire pour comprendre comment a été construit (et choisi) le sujet de la recherche, les terrains sélectionnés, les méthodologies mises en place, la récolte et l'analyse des résultats. La recherche comprend par essence les conceptions préalables du chercheur, qui construit un point de vue sur son objet. Nous ne travaillons pas sur les « débats publics CNDP » de manière générale, mais sur les débats publics tels que perçus par nous même. Il y a une conception particulière du social et du politique derrière la démarche. Le travail de recherche a une dimension performative dans le sens où il fait exister l'objet de recherche tel que nous le définissons.

3.1.3) Ouvrir la boîte noire de la démarche de recherche

Les débats publics tels que nous les concevons sont avant tout une scène d'interaction entre les acteurs, où s'expriment les acteurs, sous des formes différentes et plus ou moins conflictuelles. La CNDP est considérée comme une instance de médiation où sont discutées

des thématiques scientifiques et techniques, plus ou moins controversées. À l'intérieur de ces espaces, notre attention se porte spécifiquement sur l'organisation des relations de pouvoir et l'observation des asymétries « en train de se faire » ainsi que leurs impacts sur l'inclusion des publics et la formation des collectifs. La participation des citoyens y est perçue comme une opportunité pour les différents acteurs du monde social de venir se faire entendre, de donner de la visibilité à leurs arguments, y compris en s'opposant au cadre proposé à la discussion. Les outils numériques sont considérés comme une variable d'analyse, susceptibles d'une part d'améliorer l'inclusion des citoyens en élargissant leurs possibilités d'expression, mais qui doivent également être vus comme un cadre technique contraignant leurs actions.

Suite à un premier mémoire sur le débat d'Ivry-sur-Seine, dirigé par Laurence Monnoyer-Smith, nous avons entamé notre travail doctoral en SIC à l'UTC sur l'étude des débats CNDP, de nouveau avec Laurence Monnoyer-Smith et au sein du laboratoire COSTECH et de l'équipe EPIN. Depuis longtemps déjà l'équipe a entamé une réflexion sur la posture réflexive et le rapport à l'objet de recherche. Le professeur Serge Bouchardon est par exemple à la fois chercheur spécialiste des questions d'écriture numérique et créateur d'œuvres numériques sur ces mêmes thématiques. Laurence Monnoyer-Smith a par le passé été membre de plusieurs CPDP, dont celle du débat d'Ivry-sur-Seine, étudiée dans le cadre du projet CDE, de notre mémoire de master, puis de ce travail doctoral. Les liens entretenus avec la CNDP sont très proches, marqués par plusieurs collaborations offrant des entrées inédites sur le terrain. Dans un premier temps nous avons donc été confrontés à cette proximité. C'est à partir de cet état de fait que nous avons commencé à réfléchir de manière réflexive à son impact sur notre travail. Progressivement nous avons décidé de mettre à profit ces relations pour connaître l'institution de l'intérieur et pouvoir observer les acteurs dans des contextes auxquels nous n'aurions pas eu accès autrement. Laurence Monnoyer-Smith travaillait particulièrement avec un des vice-présidents de la CNDP, Philippe Marzolf, plutôt favorable au développement de dispositifs contenant des outils de participation en ligne[98]. Par l'intermédiaire de ce dernier, nous avons eu l'opportunité de réaliser deux missions d'évaluation pour des CPDP qu'il a dirigé[99]. Ces études consistaient en une analyse du public de ces débats, mesuré à travers un questionnaire préparé pour mieux connaître les pratiques réelles des participants. Nous cherchions à savoir qui ils étaient, leur niveau d'information sur le sujet, leurs apprentissages

[98] Nous reviendrons en détails sur ce point dans le chapitre suivant afin de détailler les stratégies d'usage du numérique par Philippe Marzolf et l'impact de la mobilisation de notre équipe de l'UTC sur ses stratégies et plus généralement sur les usages du numérique dans la suite de ce travail.

[99] Nous avons réalisé l'évaluation des débats du Parc éolien en mer des deux côtes et Aquadomitia.

pendant le débat… Ce type de démarche s'inscrit dans la volonté réflexive de la CNDP, qui cherche régulièrement à faire évoluer ses pratiques. Sur l'année 2012, nous avons ensuite été mandatés, en compagnie de David Prothais[100], pour réaliser une étude sur les usages du numérique à la CNDP. Cette étude avait une portée plus générale et a débouché sur une série de recommandations pour améliorer ces usages. Une série de débats a été analysée[101], à travers l'analyse des dispositifs numériques proposés, des comptes rendus des débats et des entretiens menés avec l'ensemble des présidents de CPDP et leurs secrétaires généraux. Nous avons ainsi pu avoir une vue plus générale du fonctionnement des débats publics et des CPDP et compléter les observations réalisées dans le cadre de nos études de cas. Un élément important de cette étude a été le mandat officiel fourni par la CNDP. Il nous a d'abord fortement facilité l'accès aux terrains, dans la mesure où toutes les CPDP nous ont donné accès aux documentations et ont accepté les entretiens sans difficulté. Deuxièmement, c'est par cet intermédiaire que nous avons pu nouer des contacts directs avec la CNDP, interagir avec les membres de son bureau et de son secrétariat et ainsi observer leur fonctionnement. Nous avons également été reçus pour deux réunions de travail en présence du secrétaire général de la CNDP Jean François Béraud, de Philipe Marzolf et de plusieurs membres de la Commission. Ces temps de travail nous ont permis de comprendre finement les attentes réelles des commanditaires en termes d'usages du numérique, mais également leurs craintes et parfois leur méconnaissance de l'objet technique et des possibilités qu'il offre en terme d'élargissement des formes de communication. Le principal risque de cette relation était de tomber dans une forme de complaisance à l'égard de la CNDP. De voir notre regard critique s'émousser du fait de cette proximité. Pour éviter ce travers, nous avons choisi de bien dissocier les deux activités. Les études ont été effectuées avec les contraintes liées à l'activité de conseil, principalement la pression d'un commanditaire à qui l'on doit rendre des comptes, quand les activités de recherche ont été réalisées dans la plus totale indépendance, sans bien entendu que nous ayons à en rendre compte à la CNDP. Nous avons également veillé à toujours inscrire ce travail dans une dynamique collective en échangeant sur leur déroulé avec les autres membres d'EPIN. À partir de mars 2013, nos rapports avec la CNDP ont encore évolué. Laurence Monnoyer-Smith ayant été nommée vice-présidente de l'institution. Cette

[100] David Prothais est un ingénieur spécialiste des usages du web dans les concertations et les débats publics. Il est également chercheur associé au Costech. Il a souvent joué un rôle de « trait d'union » entre nous et les acteurs de terrain, dans la mesure où il a été responsable de la partie numérique des dispositifs d'Ivry sur Seine et de celui des Deux côtes.

[101] Les débats traités lors de cette étude étaient le débat sur les nanotechnologies, Penly 3, Castre-Toulouse, Deux Côtes, Ivry Paris XIII, LNPN, Terminal méthanier de Dunkerque

nouvelle posture nous a permis de renforcer notre proximité et d'avoir accès aux coulisses du fonctionnement de la Commission. Les nombreux échanges avec Laurence Monnoyer-Smith nous ont donc offert un accès inédit au terrain, particulièrement sur le débat CIGEO[102]. Nous avons ainsi pu suivre les choix effectués suite au blocage des réunions « de l'intérieur » et de mieux cerner les enjeux de ce débat pour l'institution d'une manière générale.

3.1.4) Délimiter et appréhender son terrain

Toujours dans le cadre de notre démarche réflexive, il convient de revenir sur la manière dont nous avons constitué notre terrain. Nous le considérons comme un espace d'interactions où les acteurs et le chercheur se croisent. Joëlle Le Marec le définit comme « *une catégorie complexe structurée par le rapport entre les communications sociales instrumentalisées pour les besoins de l'enquête, et les communications sociales constituées en données ou en objets* » (Le Marec, 2004, p145). Dit autrement, le terrain est construit, délimité par le chercheur comme le lieu à partir duquel il va reconstruire le sens qu'il perçoit des interactions entre acteurs. C'est également à partir de son terrain que vont être co-construit les questionnements, projetant une partie des subjectivités du chercheur.

Dans un premier temps, le choix des cas d'étude est une étape importante. Comment procéder ? Notre souhait de départ était de travailler sur l'usage du numérique dans les débats publics CNDP. Notre inscription en SIC nous a amené à regarder avec attention la dimension technique des dispositifs étudiés. Nous avons donc choisi des débats publics qui ont tenté d'expérimenter d'ouvrir leurs dispositifs à des outils numériques. Le premier débat choisi, celui d'Ivry-sur-Seine, a d'abord été sélectionné, car son étude a été entamée dans le cadre du projet CDE et a fait l'objet de notre mémoire de master. Il correspondait à nos objectifs dans la mesure où le blog proposé est une innovation inédite à la CNDP. Dans un second temps nous avons sélectionné le débat dit « des Deux Côtes ». Ce débat nous intéressait à double titre, d'une part le dispositif numérique promettait là aussi d'être innovant, de pousser plus loin l'expérience d'Ivry tout en faisant l'objet de fortes tensions sociales, le rendant susceptible de mettre à l'épreuve des questionnements autour de la place du conflit dans les débats et de ce que le numérique pouvait susciter en termes de reconfiguration des relations de pouvoir. Nous souhaitions également intégrer dans notre étude un questionnement sur la possibilité de débattre d'une thématique générale dans le cadre d'un débat sur un projet à laquelle se prêtait bien la thématique de l'éolien offshore. Le calendrier était également

[102] Le débat CIGEO avait la particularité d'avoir été préparé par l'ancienne CNDP mais d'avoir été le premier débat à gérer pour les nouveaux nommés, dont Laurence Monnoyer-Smith.

favorable étant donné que le débat a commencé en avril 2010, à la période où a été initié ce travail doctoral. Après avoir étudié ces deux débats et mené l'étude avec la CNDP, nous avons souhaité pour le troisième terrain introduire une nouvelle variable. Il nous semblait en effet nécessaire de prendre un débat qui ne soit pas organisé par Philippe Marzolf[103] afin d'interroger la capacité des présidents de CPDP à incarner un modèle particulier de débat public. Nous avons donc porté notre choix sur le débat CIGEO qui semblait répondre à l'ensemble de nos critères de sélection. Le débat a été organisé par Claude Bernet, porteur d'une autre approche du débat. La thématique des déchets nucléaires était tout à fait propice à tester nos questionnements sur la conflictualité et sur la possibilité de monter en généralité avec le numérique. Sa « réorientation » vers une formule uniquement en ligne nous a finalement donné un terrain idéal pour tester nos hypothèses sur le rôle du numérique.

3.2) Aborder son terrain

3.2.1) Multiplier les entrées sur l'objet de recherche

Mener à bien ce travail demande un important travail méthodologique. Plusieurs défis doivent être relevés. Il s'agit d'abord de réussir à se doter d'outils pour analyser le débat public pour ce qu'il est vraiment, de réussir à capter comment l'analyse met à l'épreuve le débat public en tant que concept pour rendre compte de la réalité des pratiques. C'est par cette démarche qu'il devient possible de proposer des questionnements ancrés dans la réalité des acteurs. La théorie devient une ressource qui peut ensuite être rediscutée à l'aune des observations de terrain et de la réflexivité déployée par le chercheur. L'objectif est de s'appuyer sur une conception philo-politique de la participation citoyenne et du débat public qui doit être confronté à nos observations sociologiques afin de faire ressortir des éléments normativement valides.

Pour y parvenir, nous proposons de faire tenir ensemble plusieurs entrées dans notre objet de recherche afin de refléter sa complexité socio-technique. Dans un premier temps il convient de tenir compte de la perspective offerte par la macro histoire des technosciences, telle que la propose Dominique Pestre (2003 ; 2006) ou Sezin Topçu (2013). Il s'agit de replacer les débats étudiés dans un temps long propre à l'approche historique, afin de mieux saisir les logiques de pouvoir et de domination à l'œuvre. Il y a des logiques fortes qui contraignent

[103] Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur l'importance des conceptions du débat public incarnées par les différents membres de la CNDP.

l'organisation du débat, sur lesquelles les concepteurs ne peuvent pas directement agir. C'est par exemple le cas des logiques de marché ou des politiques liées à la mise en politique du nucléaire en France qui influent directement sur la manière dont on va débattre des déchets nucléaires dans CIGEO. L'exemple des nanotechnologies illustre bien cette entrée comme le rappelle Dominique Pestre : avant que cette innovation scientifique ne soit soumise à la régulation démocratique, elle a déjà été largement mise sur le marché et incorporée dans un certain nombre d'applications, ce qui impacte nécessairement le déroulé du débat. La perte de contrôle sur le produit de la science renforce le sentiment d'instrumentalisation du débat et renforce le sentiment de défiance tout en contribuant à légitimer l'expression de critiques radicales.

La seconde entrée est celle que nous qualifierons de formalisme étendu. Elle consiste à analyser la CNDP et ses débats en tant qu'instruments de l'action publique afin de capter les tensions que suscitent leurs déploiements et la manière dont ils interrogent le fonctionnement de la démocratie, notamment dans l'opérationnalisation de ses formes les plus dialogiques. À travers l'analyse de la CNDP sur un plan formel, les rapports entre démocratie représentative et participative peuvent être appréhendés par le chercheur. Cette entrée permet de mobiliser nos observations de terrain pour saisir comment s'organisent matériellement la participation des citoyens et les éventuels décalages avec le projet politique. C'est dans cette optique que l'on souhaite étudier les dispositifs proposés et analyser les choix faits en termes d'équipement en identifiant leur dimension politique et symbolique.

Nous proposons également une entrée par l'historiographie des acteurs, qui demande de suivre au plus près les acteurs pour comprendre comment s'organise « le monde » de la CNDP. L'étude prend ici un angle plus institutionnel et organisationnel afin de comprendre finement le fonctionnement de la CNDP. C'est ici que notre posture de « proximité critique » entre le plus clairement en jeu dans la mesure où nous mobilisons une connaissance précise des acteurs, de leurs points de vue sur le débat public, de leurs arguments pour tenir ces positions et de l'organisation des interactions entre eux.

La dernière approche est celle de l'étude des milieux en interactions, qui renvoie à l'approche de Francis Chateauraynaud (2007) lorsqu'il nous invite à observer comment les acteurs plongés dans différentes expériences du monde viennent se confronter aux dispositifs et remettre en cause les formalismes proposés par la CNDP. Le dispositif de débat public est alors considéré comme une scène d'exposition, où les acteurs s'affrontent en déployant leurs argumentations. C'est là où les experts vont croiser les associatifs, qui vont interagir avec les

élus et les citoyens dans le cadre proposé par les membres des CPDP. Différents mondes s'entrechoquent pour donner naissance au débat public tel qu'il est vécu par les acteurs qui actualisent le dispositif.

3.2.2) Comment saisir la construction dispositive du concernement ?

Après avoir défini nos entrées sur le terrain et les différentes manières dont nous souhaitions aborder notre objet de recherche, nous sommes amenés à relever un second défi méthodologique. Comment capter la mise en forme du concernement par le dispositif ? Comment rendre compte de ce processus à travers un ensemble de méthodologies ? Au vu de notre objet d'étude, nous nous sommes rapidement aperçus que pour comprendre ce qui se passait au sein des débats, conçus comme des médiations, nous étions obligés de faire appel à un ensemble varié de méthodes. Or, notre approche SIC nous permet effectivement d'agencer différentes méthodologies, qui nous permettront de traduire la complexité du processus de concernement et de faire tenir ensemble les conceptions issues des STS et des sciences politiques, tout en leur apportant un nouvel éclairage issu des études en communication. En partant de notre objet de recherche, nous avons progressivement construit un assemblage, certes hétérogène, mais qui trouve sa cohérence dans le point de vue adopté.

Pour capter le processus de mise en procédure dialogique d'un objet technoscientifique et ses effets sur le concernement des publics, nous avons composé avec des méthodes issues de disciplines différentes tout en conservant notre ancrage disciplinaire. Si l'on prend une image, on pourrait comparer notre étude à l'observation d'une étoile avec une lunette optique : pour percevoir le lointain, il est nécessaire de s'équiper d'un dispositif technique (une lunette et un ensemble de lentilles nécessaires pour rendre la cible nette). Notre recherche sur le concernement demande elle aussi un équipement : pour percevoir le rôle de la médiation « sans flou », il est important de se doter d'un dispositif méthodologique composé d'une approche SIC (l'équivalent de la lunette) et d'un ensemble de méthodologies (comparable aux lentilles optiques qui ne sont utilisables que grâce à la lunette). L'ensemble de ce « bricolage », s'il est bien agencé par le chercheur, révèle toute la complexité sociotechnique de l'opération de médiation.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire, proche de ce que Patrick Charaudeau appelle « l'interdisciplinarité focalisée », soit « *un état d'esprit engendrant une démarche qui cherche à tenir à la fois la multi-appartenance disciplinaire des phénomènes sociaux (interdisciplinarité) et la rigueur d'une discipline (focalisée)* » (Charaudeau, 2010 :

215). Cette réflexion épistémologique s'inscrit dans un débat ancien au sein des SIC, discipline composée de diverses sources d'influences théoriques (Miège, 2004). Le texte de Patrick Charaudeau cité précédemment est le point de départ d'une série d'échanges dans la revue *Questions de Communication* particulièrement éclairants pour mieux définir le statut épistémologique de cette posture particulière. Ce dernier définit l'interdisciplinarité comme « *l'effort d'articuler entre eux les concepts, les outils et les résultats d'analyse de différentes disciplines. Cela ne peut se faire avec plusieurs disciplines à la fois, car, pour pouvoir procéder à une interrogation ou un empreint entre plusieurs concepts, il faut pouvoir les considérer dans leur cadre théorique afin de ne pas les déformer, les interroger à la lumière d'une autre discipline et expliquer dans quelle mesure et à quelles fins d'analyse ils peuvent être empruntés et intégrés dans l'autre discipline* » (Charaudeau, 2010 : 205). De cette proposition nous retiendrons la notion « d'effort d'articulation » qui invite le chercheur à dépasser la superposition des approches pour venir interroger leur travail inscrit dans une discipline à l'aune du cadre théorique fournit par d'autres disciplines sur un objet partagé. C'est le travail que nous avons entrepris avec les débats publics et la question de la construction du concernement en mobilisant les apports de la science politique, de la sociologie de l'action collective et des STS pour venir enrichir notre démarche en SIC. Ce fonctionnement nous permet de contribuer aux recherches sur la question de l'inclusion (qu'est-ce qui fait venir les citoyens dans les dispositifs participatifs ?), en interrogeant le rôle du dispositif de médiation, spécifique aux SIC. Les angles de vue ne sont bien sûr pas les mêmes au départ, mais organiser la rencontre interdisciplinaire permet d'enrichir notre lecture du problème posé en croisant les perspectives. On ne peut prétendre analyser et donner du sens aux pratiques communicationnelles des acteurs, sans prendre en compte leurs sociologies et les logiques de mobilisation ou les enjeux politiques qui les amènent dans le débat. Notre attention est « focalisée » sur les phénomènes communicationnels, mais l'étude ne prend sens que dans leur replacement dans un contexte socio-technique plus large.

3.2.3) Composer avec un environnement « hybride »

La particularité de notre terrain est qu'il se caractérise par sa dimension « hybride ». Ce terme d'hybride est à prendre en compte sur plusieurs niveaux. Tout d'abord notre terrain comporte une dimension « hybride » au sens des STS, c'est-à-dire qu'il est composé à la fois d'éléments humains et non humains, d'objets pris dans leur dimension matérielle et sociale. Le social et les objets techniques sont imbriqués dans une logique de coproduction qui contribue à fabriquer l'ordre social (Jasanoff, 2004). Bruno Latour évoque cette coproduction

à travers le principe de symétrie qui invite à « prendre les objets au sérieux », en tant qu'actants de notre environnement socio-technique. Dans notre travail nous prolongerons cette posture de prise en charge de la dimension hybride du social à travers l'analyse de la dimension matérielle des dispositifs de débat et de la manière dont ils organisent les interactions. Pour autant, nous nous attacherons à ne pas surinterpréter le rôle des objets, à ne pas les faire parler via le chercheur qui serait une sorte de « porte-parole » des actants techniques. Nous reprenons ici la critique portée par Simon Schaffer au modèle latourien (Schaffer, 1991) auquel il reproche de mobiliser un artifice stylistique qui donne une capacité d'action trop forte aux actants non humains, auxquels on ne peut attribuer une intention, contrairement aux acteurs humains. L'un des défis de ce travail sera donc de trouver une forme d'équilibre dans nos descriptions pour ne pas accorder une indépendance exagérée à la technique et réussir au contraire à analyser la manière dont elle est mobilisée par les acteurs afin de mieux rendre visible les relations de pouvoir, parfois agonistiques, qui découlent de son usage. La politique est une affaire d'humains qui mobilisent des objets pour parvenir à leurs fins. Si les objets ont une dimension symbolique indéniable qui oriente l'action, cette dernière est largement pensée et contrainte par des asymétries issues du contexte macro que ne permettent pas nécessairement d'identifier les analyses microsociales des actants.

La notion d'hybridité est également présente dans notre travail pour désigner l'articulation d'outils de discussion en ligne (outils numériques sur le web) et hors ligne (espaces de discussion en face à face). Comment analyser des pratiques communicationnelles qui s'articulent entre les deux espaces aux normes d'actions si différentes ? La comparaison est-elle valide ? Nous souhaitons mener une réflexion poussée sur la place du web dans les dispositifs de participation. S'il n'est bien entendu pas la réponse à « tous les problèmes », nous postulons qu'on ne peut le traiter comme un « simple espace de plus », qui viendrait prolonger le hors-ligne. Bien entendu, il ne s'agit pas non plus de lui donner une place trop importante, de tomber dans le biais qui consisterait à regarder *d'abord* les échanges qui se déroulent en ligne, plutôt que de suivre les dynamiques dialogiques là où elles nous mènent. Trop souvent les terrains « en ligne » et ceux « hors ligne » sont traités de manières séparées par les chercheurs. En effet, la littérature est traversée par une forte dichotomie qu'il convient désormais de dépasser pour saisir ce que le numérique fait réellement à la participation politique. Les terrains hybrides semblent être une opportunité pour y parvenir, notamment en proposant des comparaisons entre les usages des différents formats. Certains travaux s'y sont essayés et montrent par exemple que, dans un même contexte, en ligne le statut social pèserait

moins sur la capacité à prendre la parole, engendrerait moins de pression symbolique et serait susceptible de favoriser l'inclusion de publics plus fragiles (Stromer-Galley, 2002 ; Stanley, Weare, 2003 ; Coleman, 2004 ; Beierle, 2004). Ainsi, nous proposons de mettre à profit cette dimension hybride pour proposer une analyse fine des circulations des acteurs et des arguments entre les différents espaces de discussion.

Chaque espace a ses propres contraintes. Entrer dans la partie hors-ligne du terrain demande un investissement du chercheur qui doit se déplacer, accorder son emploi du temps avec celui des acteurs… Il faut mettre en place les conditions pour « être là au bon moment » et être en situation pour capter les interactions. À l'inverse, en ligne l'accès est rapide, continu et, sauf problème d'archivage, il est possible de revenir sans cesse sur le terrain et de continuer à analyser la production des acteurs en contexte qui sont matérialisés dans les traces engendrées par toutes les activités numériques (tous les contenus créés par les internautes, les informations qu'ils déposent comme celles liées à l'identité…). Il y a donc une sorte de mise en abyme, au lieu d'observer l'interaction directement à la manière du terrain classique, le chercheur observe les traces de l'interaction qui sont à sa disposition. Le contexte de l'action est préservé, dans la mesure où les normes sociales et techniques sont confondues dans l'environnement numérique. Il y a donc moins pour le chercheur le risque de passer à côté de quelque chose, de ne pas voir un élément déterminant, les données sont disponibles pour être examinées à différentes reprises, peuvent alors être questionnées par différentes hypothèses...

Plusieurs écueils méritent pourtant d'être signalés. Tout d'abord, le numérique entraîne une illusion de proximité avec les enquêtés, en réalité, la distance est importante et le chercheur n'a accès qu'à une partie du contexte. Il n'a pas, par exemple, accès à la communication non verbale des acteurs, ce qui peut s'avérer problématique pour reconstruire les nuances et comprendre le sens qu'avaient voulu mettre les acteurs dans leur action en ligne. Il convient donc de rappeler la nécessité de croiser les méthodes d'analyse en ligne avec d'autres plus classiques comme l'entretien afin d'éviter les contre-sens et les surinterprétations. De plus, l'observation d'interaction en ligne, rompt avec les règles classiques de l'observation ethnographique dans la mesure où les observés ne savent pas qu'ils vont être observés. La présence du chercheur est indétectable et dans le même temps il ne peut vérifier l'identité des observés. Le fait de réaliser nos observations dans un espace de débat officiel limite le poids de cette contrainte. Dans la mesure où les citoyens qui se rendent à un débat acceptent par défaut la publicité de leurs propos et sont invités par la Commission à s'identifier. Il convient donc, dans le prolongement des travaux de Christine Hine sur l'ethnographie en ligne (2009),

de noter l'importance d'une connaissance de l'environnement technique dans lequel l'observateur évolue afin de gérer au mieux ces difficultés.

3.3) Définir sa démarche d'enquête

3.3.1) Articuler des méthodes pour entrer dans son objet de recherche

Ainsi, notre approche interdisciplinaire nous permet d'articuler un ensemble de méthodes pour analyser notre objet de recherche dans ses différentes dimensions socio-technique. Il convient de présenter l'agencement que nous avons mis au point puis la manière dont nous comptons le déployer pour contribuer à répondre à nos questionnements.

Pour construire ce processus méthodologique, nous avons identifié deux préalables. Nous avons tout d'abord réalisé de l'observation, qu'elle soit participante ou non. Pour pouvoir parler des débats publics et les analyser, le chercheur doit avant tout se rendre sur le terrain, à des réunions publiques. Assister à plusieurs réunions du débat d'Ivry nous a permis de comprendre l'importance de traiter de la question de l'inclusion afin de comprendre pourquoi les participants semblaient si homogènes en termes d'âge (plutôt âgé), de genre (plutôt masculin) et de catégorie socioprofessionnelle (CSP+). Les observations menées lors des réunions du débat du Tréport, nous ont rendus visibles la dimension conflictuelle du débat public. Notamment lors de la réunion d'ouverture, nous avons été frappés par la virulence des participants, leur volonté de s'opposer au projet et leur capacité à mobiliser des formes d'expression conflictuelles.

Dans un second temps, nous avons de nouveau utilisé l'observation, participante cette fois, afin de rentrer dans l'institution de la CNDP. Lorsque nous avons réalisé l'étude sur les usages du numérique dans les débats. Lors des réunions avec les membres de la CNDP nous avons pu échanger sur la place du numérique de manière poussée, notre travail a débouché sur la refonte totale du portail de la CNDP et des outils à dispositions des CPDP[104]. Nous avons pu alors assister à plusieurs réunions et discuter nos résultats avec les acteurs principaux. Ainsi, l'observation a été conçue dans ce travail comme un outil pour la découverte de nos terrains, d'abord des débats puis de l'institution qui les organise.

[104] Ce changement de fond de la stratégie a été entreprit par la nouvelle CNDP et Laurence Monnoyer-Smith

Ivry-Paris XIII	Parc éolien des Deux Côtes	L'institution CNDP
4 réunions publiques	7 réunions publiques	3 réunions de travail avec les membres du bureau.

Figure 2 Tableau des observations réalisées

Pour poursuivre notre exploration, nous avons ensuite mené une série d'entretiens. Il s'agissait dans un premier temps de récolter des « points de vue » sur les terrains, de mieux comprendre les liens entre les acteurs, avoir un accès indirect aux interactions « derrière le rideau ». Ces entretiens sont utiles pour la constitution des hypothèses et de la problématique. Il s'agit de confronter les intuitions du chercheur aux acteurs qui ont nécessairement une bonne connaissance du terrain. Les acteurs peuvent partager des fragments de leurs expériences, qui nous permettent de donner du sens à certaines pratiques, de reconstruire des chronologies, de poser de nouvelles hypothèses. Par ces phases de discussions, le chercheur peut également saisir les systèmes de valeurs dans lesquels s'inscrivent les acteurs. Ces entretiens étaient menés sur des formats semi-directifs, ni complètement ouverts, ni complètement fermés. Nous avons fonctionné avec des thèmes que nous souhaitions voir abordés, plus qu'avec des questions, sans véritablement interroger le cadre matériel et symbolique des interactions. L'objectif principal était de laisser venir l'enquêté, mais dans un cadre, construit cette fois par le chercheur (Le Marec, 2002). Progressivement le chercheur est identifié sur le terrain, reconnu par les acteurs, plus ou moins bien accepté. Certains de ces entretiens ont été menés dans le cadre de l'étude CNDP en duo avec David Prothais, les questions issues de ces entretiens sont relativement factuelles et ne concernent que des membres de CPDP, principalement des présidents de CPDP et leurs secrétaires généraux. Nous les avons interrogés uniquement sur leurs usages du numérique dans les débats. Mais malgré tout, dans le cadre de l'entretien, nous avons pu comprendre la conception générale du débat public porté par ces acteurs.

Dans un second temps, nous avons réalisé une série d'entretiens, pour confronter le point de vue des acteurs à d'autres données récoltées. Ces entretiens sont globalement moins longs, mais plus nombreux ont eu pour objectif de mettre à l'épreuve nos hypothèses et nos questionnements et de préciser le sens donné par des acteurs à certaines interactions.

Au travers de ces différentes expériences, nous avons pu expérimenter différents rapports à nos enquêtés. Considéré tour à tour comme un « parisien », un collaborateur du maître d'ouvrage ou simplement comme un chercheur, nous avons progressivement tissé un réseau de relations au sein des acteurs ce qui facilite parfois l'accès à certains lieux ou documents, mais nécessite également une forte réflexivité de la part du chercheur. Du fait de la complexité de notre positionnement, nous avons toujours pris la précaution d'expliquer à mon interlocuteur « d'où nous parlions » et ce que nous attendions de lui lors de l'entretien afin de bien définir la nature de l'interaction. Certains acteurs ont par ailleurs refusé nos demandes d'entretiens. Malgré de multiples relances et plusieurs échanges téléphoniques, nous n'avons pas réussi à fixer de rendez-vous avec certains opposants au projet CIGEO. Nous avons échangé sur ces difficultés avec différents chercheurs, confronté nos terrains à leurs expériences[105] et consulté différents ouvrages, comme le *Guide de l'enquête de terrain* (Beaud et Weber, 2003) ou La Misère du monde de Pierre Bourdieu (1993), afin de construire notre relation aux acteurs et adopter une posture cohérente qui prenne en compte les effets « triviaux » de cette situation de communication (Le Marec, 2002). De l'ensemble de ces lectures, nous avons acquis la conviction que la situation d'entretien comportait de nombreux biais. Il y a d'abord les biais liés à la domination symbolique lorsque les enquêteurs ont un capital social moins élevé que l'enquêteur, ensuite, à l'inverse lorsque les enquêtés ont un statut social élevé (certains membres du bureau de la CNDP, des maîtres d'ouvrages). L'enquêté se met en posture, et cherche à renseigner le chercheur, parfois à vouloir lui même se mettre dans une posture d'analyse. C'est pour tenter de compenser ces interférences que nous avons opté pour une conception ouverte des entretiens, souvent empathique, parfois convivial, afin de mettre l'enquêté dans de bonnes conditions, afin de lui permettre de nous raconter son expérience.

Ivry Paris XIII[106]	**Par éolien des Deux Côtes**	**CIGEO**	**L'institution CNDP**
17 entretiens : • 6 membres de	19 entretiens : • 5 membres de	13 entretiens : • 3 membres de	13 entretiens : • 2 anciens

[105] Nous tenons ici à remercier particulièrement Romain Badouard pour nos échanges. Nous avons de plus trouvé de précieux matériaux théoriques sur le rapport à l'enquêté dans son travail doctoral (Badouard, 2012).

[106] La liste complète des entretiens est disponible en annexe.

la CPDP • 3 membres de l'équipe du maître d'ouvrage • 5 Associatifs • 3 Citoyens	la CPDP • 3 membres de l'équipe du maître d'ouvrage • 7 Associatifs • 5 Citoyens	la CPDP • 1 membre de l'équipe du maître d'ouvrage • 7 Associatifs • 2 Citoyens	présidents • 3 anciens vice-présidents • 5 présidents de CPDP • 3 secrétaires généraux

Figure 3 : Tableau des entretiens réalisés

3.3.2) Analyser la relation entre l'objet technoscientifique et ses publics

Notre objectif principal est de montrer comment le dispositif de débat public joue un rôle de médiation qui contribue, en fonction de sa configuration, à opérationnaliser le concernement des publics. C'est le point que nous avons proposé en problématique. Comme discuté dans le chapitre précédent, ce concernement serait intrinsèquement lié à la nature de l'objet technoscientifique débattu. Pour pouvoir interroger le rôle de la configuration des dispositifs dans l'activation des publics, **la première étape est de définir les caractéristiques de l'objet mis en débat**, telles qu'elles nous sont montrées à travers le dispositif (le faire voir), de montrer ce que le dispositif nous montre de l'objet. Ensuite nous regarderons la manière dont la configuration du dispositif **à travers l'étude de son *design* organise cette prise en charge** en régulant les possibilités d'expression des participants (le faire dire du dispositif, et sa représentation comme lieu de pouvoir). Enfin, **nous étudierons la manière dont le dispositif est actualisé** (ses lignes de fuites), afin d'observer comment les participants s'approprient les formats d'expression qui leur sont proposés pour venir discuter l'objet technoscientifique dans le cadre proposé. Analyser ces différentes étapes nous permettra d'interroger la nature du concernement exprimé par les acteurs et ses appuis dans l'argumentation des participants.

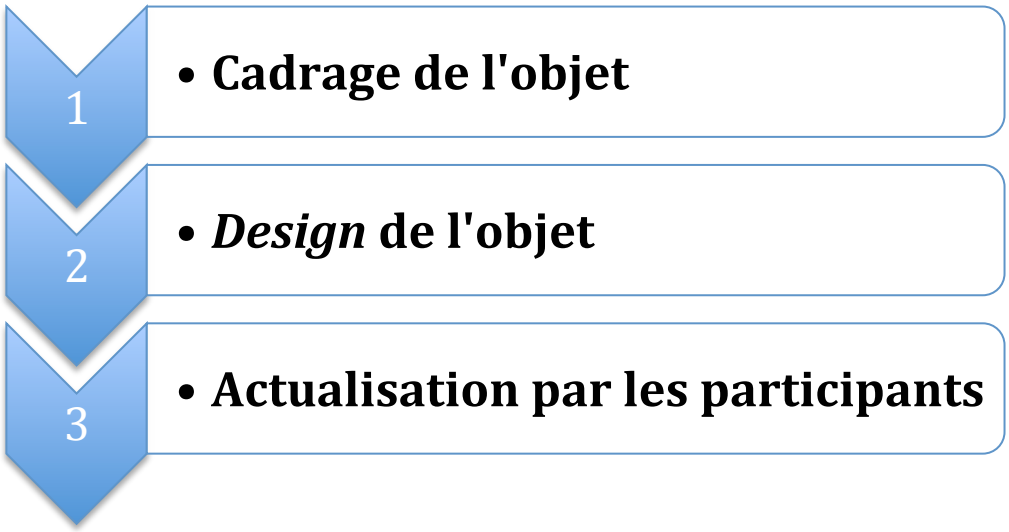


Figure 4 : Méthodes d'analyse de la construction dispositive du concernement

Étape 1 : le cadrage de l'objet

Se pencher sur l'objet technoscientifique mis en débat et sa construction est une étape obligée. Il s'agit de comprendre l'objet de manière située : lorsqu'est évoqué « l'incinérateur » à Ivry, tous les acteurs parlent du même incinérateur de déchet qui est déjà là, bien ancré dans le paysage. Dans le cas du débat du Tréport, parler d'éolienne offshore fait référence au projet du maître d'ouvrage et au territoire directement concerné. Évoquer les « déchets radioactifs » dans le débat CIGEO renvoie précisément aux déchets enfouis dans le projet de Bure. Il y a une première opération de cadrage, engendrée par la médiation qui rend l'objet cognitivement appréhendable par le public. Le dispositif forme une sorte de « technologie intellectuelle » à l'origine d'un référentiel commun entre les acteurs du débat, Erwin Goffman parle de « schémas interprétatifs » qui permettent aux individus et aux groupes d'étiqueter les événements les entourant et de produire un sens qui guide les actions futures en conséquence. C'est à travers cette opération que la couche des enjeux socio-techniques du débat est configurée. Dans la mesure où l'objet technoscientifique se retrouve ancré dans un contexte, sa définition prend en compte un certain nombre d'enjeux sociopolitiques qui viennent composer la controverse. « Les déchets » de CIGEO sont définis en tenant compte des débats sur la sécurité, l'éthique, la réversibilité liés aux caractéristiques du projet…

Pour capter ce cadrage, le chercheur doit reconstruire le sens que donnent les acteurs aux énoncés produits dans le débat et relever là où se nichent le politique et les rapports de force.

Cette prise en compte des cadres se réalise principalement par l'analyse de contenus des documents fournis par les maîtres d'ouvrages et les CPDP ainsi que les discours des officiels (les membres de la CPDP et les représentants des maîtres d'ouvrages). Étudier les contenus demande pour le chercheur d'adopter un regard distancié par rapport aux différents énoncés qui circulent dans le débat, textuels ou non, afin de faire émerger des indicateurs pour faire ressortir des lignes directrices. En partant de la grande hétérogénéité des énoncés, l'objectif est de relever des récurrences aussi bien sur le plan quantitatif que thématique. Pourquoi un terme est-il utilisé à de nombreuses reprises plutôt qu'un autre ? La démarche est ici proche de celle proposée par les *Cultural Studies*, et Stuart Hall (2007) en particulier lorsqu'il mobilise la sémiologie de Saussure et la différence entre « signifiant » et « signifié ». Concrètement il s'agit de lire les énoncés, de saisir leur sens objectif (le signifiant des termes), puis d'en proposer une seconde lecture plus analytique en mobilisant son contexte (basée sur le signifié). La difficulté est ici de faire tenir les deux dimensions sans perdre de vue le sens premier du texte pour réussir à rendre compte de la pluralité de ses effets sur le monde social. Ainsi, un cahier d'acteur du débat des Deux Côtes qui évoque « les opportunités économiques du projet pour le territoire », contribue à renforcer le discours dominant sur le projet, porté par le maître d'ouvrage qui inscrit le projet de parc éolien dans la lignée des objectifs du Grenelle de l'Environnement, comme un moyen de participer au dynamisme économique du territoire et de contribuer à la diversification énergétique du pays. Un certain nombre d'entretiens devront également nous permettre de voir comment le cadrage proposé est mobilisé par certaines catégories d'acteurs comme les équipes du maître d'ouvrage et les membres des CPDP pour définir dans leurs discours l'objet technoscientifique.

Étape 2 : Analyse du *design*

Pour comprendre comment l'objet du débat est pris en charge par la procédure nous avons choisi de proposer une analyse du *design* du dispositif de débat, et notamment de sa partie numérique afin de comprendre la dimension stratégique de l'opération de mise en relation de l'objet avec ses publics. La technique est ici perçue comme mise au service d'un projet politique porté par des acteurs et la définition du *design* intègre la dimension symbolique des choix techniques afin de ne pas se contenter d'une conception en termes de contraintes induites par l'interface pour mieux faire émerger la dimension politique des choix techniques effectués dans la mesure où ils configurent l'action des participants. En autorisant certaines formes de communication plus que d'autres, la technique rend tangible un modèle de

participation particulier, en venant contraindre les pratiques des internautes. Il s'agit de capter les *intentions* des concepteurs et d'observer la mise en technologie d'un projet politique (Badouard, 2014). Avec les outils de participation en ligne cette dimension est d'autant plus importante que la technique normalise entièrement les interactions : on interagit uniquement dans le cadre donné par les concepteurs et la technique détermine le contexte de l'interaction.

Pour capter ce processus, nous faisons appel à la théorie de l'acteur réseau (ANT), afin de saisir le processus de traduction des stratégies des concepteurs dans un *artefact* technique. Bruno Latour parle de « programme d'action » pour décrire les projections sociales dans un objet technique, des scripts introduits dans l'objet technique que nous cherchons à rendre visible afin d'identifier les « attendus », ce que souhaitent « faire faire » les concepteurs aux utilisateurs. Cette entrée latourienne dans la technique nous permet également de spécifier notre usage du concept de « dispositif »[107] qui désigne ici, dans une lecture foucaldienne, l'ensemble de la procédure de débat public qui vient faire médiation en apportant une attention spécifique à la matérialité des objets techniques et aux conditions de productions de l'expression citoyenne. L'ANT comprend une conception normative de l'action, du changement, qui permet de donner une dimension dynamique au dispositif de médiation, de les considérer comme le résultat de processus, plus qu'un « déjà là » que l'on pourrait observer de manière *ad hoc*, de comprendre comment se constituent les instruments d'action publique qui font exister un modèle particulier de démocratie. La construction théorique mobilisée dans ce travail invite le chercheur à penser les configurations, les moments où les réseaux se stabilisent ce qui lui permet de saisir les rapports de pouvoir, les bras de fer et les moments où les circulations se bloquent, d'observer comme le dispositif vient créer des « plis » dans les courbes qui traversent le dispositif pour emprunter un vocabulaire deleuzien. L'ANT permet donc une lecture dynamique des objets techniques, qui prend en compte les négociations pour « faire tenir » les configurations que représentent les dispositifs. Aborder ces dispositifs grâce à la sociologie de la traduction permet de penser les opérations de « traduction » des stratégies dans les dispositifs. Il s'agit ainsi de retracer les logiques qui ont présidé la mise en place, de comprendre les choix qui ont été faits en fonction des problématiques des acteurs, en un mot, comprendre les « attendus » des dispositifs observés.

[107] Nous faisons le constat que le concept de dispositif est mobilisé dans de nombreux cadres, sans qu'une définition rigoureuse soit proposée. Le terme a d'ailleurs colonisé le langage des organisateurs de débats publics qui renvoient couramment l'organisation pratique du débat au « dispositif ». Il y a donc une nécessité à proposer une lecture précise et conceptualisé du dispositif pour le mobiliser comme un concept en s'appuyant sur les développements théoriques proposés dans le chapitre 2.

Opérationnaliser la traduction passe par des entretiens avec les concepteurs et des analyses de contenus des documents pour capter leur projet.

L'étape suivante consiste à « faire parler » le dispositif en suivant une approche « techno-pragmatique » (Julliard et Bonaccorsi, 2010) qui demande de recenser les possibilités d'action offertes et de faire ressortir leur dimension symbolique, c'est-à-dire la manière dont ils mettent en scène les usages. Les formats d'expression sont analysés en tant qu'ils rendent possibles l'action, ils habilitent les participants à certaines formes d'action et c'est par ce biais que ces derniers peuvent contribuer au débat. C'est la ressource de base pour développer pour le déploiement des pratiques sociales. L'objectif est donc de capter la complexité du processus qui fait exister le projet politique des concepteurs, de montrer qu'il ne s'agit pas que d'un simple agencement de ressources techniques, mais que d'autres variables entrent en ligne de compte. Pour y parvenir, nous avons mis au point cinq critères pour opérationnaliser cette mobilisation politique de la technique. Ils sont inspirés des travaux menés en collaboration avec Romain Badouard (Badouard et Mabi, 2011), puis de ceux développés dans sa thèse (Badouard, 2012). Notre approche puise son inspiration dans les travaux d'Archon Fung (2006) et de Laurence Monnoyer-Smith (2010) qui ont tenté de mettre en place des grilles d'analyse du *design* des dispositifs participatifs afin de mesurer leur degré « d'ouverture » et de dialogisme des procédures. Dans un premier travail, nous avions mis en avant les possibilités de formater l'expression des citoyens et de favoriser l'expression afin d'identifier le rôle de la contrainte technique auquel le numérique soumet la participation. L'objectif était d'identifier la dimension encapacitante du numérique. Nous nous étions ainsi interrogé sur les outils à disposition pour participer, les possibilités de commenter les contenus, le filtrage (l'organisation du contenu par des mots-clés associés par exemple), l'évaluation (comme le vote) afin de parvenir à identifier comment l'agencement des ressources rend possible certaines formes de participation.

Dans ce travail nous avons cherché à prolonger cette préoccupation pour le formatage de l'expression et des relations de pouvoir qui en découle en ajoutant de nouvelles dimensions liées à nos questionnements. Nous avons ainsi cherché à observer comment le dispositif organise la prise en charge de l'objet technoscientifique en fonction de sa capacité à formater les échanges. L'analyse a également été adaptée à la spécificité des dispositifs des CPDP. La catégorisation proposée ci-dessous est issue de l'analyse exploratoire d'une série de sites web de CPDP effectuée grâce à nos différentes entrées sur le terrain. Elle reflète donc les problématiques spécifiques liées à la CNDP et ses usages du numérique. C'est par exemple le

cas du critère sur la mise en visibilité du contenu, conçu pour étudier comment la montée en généralité est rendue possible par le dispositif conformément à nos questionnements. De même, le dernier critère relatif à la capacité d'intervention des concepteurs sur les échanges et leur capacité organiser le « débat sur le débat » ont été retenus du fait de l'importance de ces discussions dans les débats CNDP.

- Notre premier critère est le choix des outils, c'est le critère des **ressources techniques et éditoriales** à disposition des participants. Il s'agit de regarder quels outils sont mobilisés et de s'interroger sur les possibles qu'ils ouvrent et de s'interroger sur la nature de l'expression qu'ils rendent possible, quels contenus peuvent produire les internautes ? En plus des réunions publiques, les CPDP ont un site de base à leur disposition à partir duquel elles peuvent implémenter des outils participatifs en ligne qui ne propose pas la même contrainte sur l'expression. Elles ont donc *le choix* de plus ou moins tourner leurs débats vers le numérique et d'inclure, ou non, dans le débat les formes d'expressions spécifiques qu'il autorise. Par exemple, organiser un débat uniquement à partir de réunions renforce le poids des publics locaux, seuls habilités à s'exprimer. L'objectif dans ce critère est d'identifier les formats d'expression disponibles et la modélisation de l'écriture qu'ils véhiculent.
- Le second critère est celui d'**interactions autorisées,** c'est à dire la manière dont le formatage de l'expression organise les flux de communication et rend possible le dialogue. Les participants peuvent-ils se répondre directement, ou sont-ils cantonnés à un rôle de questionnement du maître d'ouvrage ? Ce critère a été choisi, car il nous semble que la discussion *entre les* participants favorise le développement de l'intelligence collective et la montée en compétence.
- Le troisième critère est celui de **l'organisation des contenus et des stratégies de mise en visibilité**. Il s'agit ici d'analyser la mise à disposition de l'information, le travail éditorial, et son rôle dans le cadrage du projet. Comment par exemple les contenus sont-ils filtrés ? Y a-t-il une thématisation, un système de tag ou est-ce simplement antéchronologique ? Comment l'arborescence des pages est-elle construite dans le site ? Ce critère permet également de voir la volonté, ou non, d'organiser la montée en généralité axiologique du public, en organisant la discussion autour de grandes thématiques liées au projet débattu, ou au contraire en essayant de resserrer son cadrage sur des aspects concrets du projet.. C'est par exemple le cas d'un débat

sur un contournement autoroutier qui laissera plus ou moins de place à la discussion sur la politique des transports dans ses espaces de discussion en ligne.

- Le quatrième critère s'intéresse à la manière dont les participants doivent **s'identifier sur la plateforme.** Ce critère est important pour comprendre quel public est légitimé à participer. Nous regardons si les participants sont obligés de donner leurs vrais noms ou s'ils peuvent se contenter d'un pseudonyme, sont-ils obligés de renseigner leur origine géographique ? Dans certains débats la ville d'origine peut par exemple être un facteur important de légitimité. Ainsi dans le projet de parc éolien en mer des deux côtes, les riverains s'estiment prioritaires et s'opposent sur le forum aux participants venus d'ailleurs (Mabi, 2011).
- Enfin, le dernier critère est celui de **la capacité d'intervention des concepteurs**. Il s'agit d'observer la manière dont ces derniers donnent de la cohérence au projet politique mis en œuvre dans le dispositif. Nous interrogeons ici la nature de la modération (a *priori* ou a *postériori*), la plus ou moins grande tolérance pour l'opposition et le « débat sur le débat », la manière dont l'interface renvoi graphiquement à une figure d'autorité, à une représentation du pouvoir. L'objectif ici est d'analyser comment la « main visible » de la médiation est représentée symboliquement dans le code. Ce critère nous permet de voir si la CPDP cherche à verrouiller le débat ou au contraire si de la place est laissée aux participants pour remettre en cause l'organisation du débat lui même.

La grille ainsi conçue relève largement de critères techniques qui doivent permettre de comprendre le plus finement possible l'environnement technique dans lequel les échanges prennent place. L'objectif est de révéler le poids de la contrainte technique dans les dispositifs avant d'explorer la manière dont les échanges et les argumentations se sont concrètement déployés dans la troisième étape.

Étape 3 : l'actualisation du dispositif par les participants

La dernière étape de notre démarche consiste à observer comment les participants actualisent les dispositifs et les contenus qui leur sont proposés. Il s'agit d'étudier la manière dont le concernement des publics prend forme à travers l'expression des participants, qui s'approprient plus ou moins les contraintes imposées par le contexte de production, qu'il soit technique ou social. L'objectif est d'interroger la nature de leur concernement (du lien qui les relie à l'objet) et la manière dont il se déploie dans les différentes scènes du débat en

mobilisant différents appuis. Comment les ressorts de l'argumentation évoluent-ils en fonction des formats d'expression mobilisés ?

Cette phase de l'analyse se concentre sur les prises de parole en contexte, le discours des participants est étudié en essayant d'en reconstruire le sens et les intentions stratégiques qu'ils lui accordent[108]. Nous avons fait le choix de ne pas avoir à utiliser de logiciel ou d'outils d'analyse lexicométrique. Nous ne souhaitions tout d'abord pas recréer de boîte noire où le chercheur perd la main sur l'analyse ni mettre l'accent sur la dimension quantitative des résultats. Notre choix a donc été de réaliser l'analyse manuellement, c'est à dire en lisant la totalité du corpus constitué par l'ensemble des échanges sur nos trois terrains et en réalisant une analyse de discours (Charaudeau, 2007) pour garder la spécificité du contexte de l'expression, tel que compris par le chercheur. L'une des particularités des débats CNDP est que pour assurer la transparence des échanges, les réunions publiques sont retranscrites dans leur totalité, via des verbatim. Nous avons ainsi été en mesure de cumuler l'analyse des espaces en ligne et hors ligne et de réaliser des comparaisons des formes d'expression entre les scènes du débat. Cette analyse a donc nécessairement une dimension subjective, dans la mesure où elle dépend de notre lecture, mais cela lui permet également de garder une véritable cohérence.

Avec cette approche compréhensive des échanges, nous avons réalisé un codage sur l'ensemble de notre corpus. Dans un premier temps nous avons essayé de capter les manifestations du concernement. Pour ce faire deux éléments ont d'abord été extraits : lorsque les participants se référaient à la **thématique générale** (par exemple un participant qui parle des éoliennes de manière générale, ou des déchets nucléaires en tant que thématique, sans spécifier qu'il se réfère à CIGEO) et à l'inverse lorsqu'ils se faisaient **directement référence au projet** mis en débat (Ivry, les Deux Côtes ou CIGEO), c'est-à-dire lorsque les participants évoquent la thématique à travers sa problématisation située. Notre second critère a été de coder l'expression **d'un lien à l'échelle locale ou nationale** dans l'énoncé. Il s'agit de différencier les énoncés où les participants font référence au territoire de ceux qui renvoient à une échelle plus globale, faisant par exemple référence à la situation du pays.

Cette première série de critères devra nous permettre de capter la nature du concernement exprimé par les participants, de saisir comment il se manifeste dans le discours et ses énoncés.

[108] Cette grille de codage trouve son origine dans le travail mené par l'équipe CDE, que nous avons bien entendu adaptée à nos problématiques. Nous tenons à remercier plus particulièrement Julien Talpin avec qui nous avons eu le plaisir de collaborer sur ce point.

Dans un second temps nous avons codé les appuis de l'argumentation développés pour exprimer le concernement, afin de voir comment ces derniers sont mobilisés en fonction des scènes de débat. Quels sont les effets des contraintes des formats numériques sur l'appui développé ? Notre hypothèse forte est que les appuis de l'argumentation seraient plus importants en ligne et favoriseraient des énoncés mobilisant un concernement axiologique. Pour le vérifier, nous nous sommes intéressés aux registres de justifications mobilisés par les acteurs pour accroître la validité de leurs propos. Nous avons ensuite identifié une série de situations : il y a d'une part **les énoncés sans appui**, qui ne mobilisent pas de justification « *le projet CIGEO est un crime contre l'humanité* ». Le second type d'énoncé codé concerne ceux dont l'argumentation fait appel à **l'expérience personnelle des participants**. C'est-à-dire les situations où le participant avance l'idée que « *de mon temps ça ne se passait pas comme ça* », ou « *vous ne pouvez pas détruire mon paysage, c'est ma côte* ». Enfin la troisième catégorie regroupe les argumentations mobilisant **une justification générale**, basée sur des croyances ou des valeurs (Boltanski et Thévenot, 1991). Ce type de justification prend appuie sur sept cités différentes, qui forment les ressources pour identifier les registres de justifications : **la justification civique**, où l'argument est porté par le fait que l'expression citoyenne et la participation, sont, en soi, une chose positive : « *nous avons décidé collectivement, c'est donc la bonne décision ».* Il y a ensuite **la justification écologique**, où l'argument fait appel à l'impératif que constitue la défense de l'environnement. C'est lorsque les participants avancent des propos comme « *vous ne pouvez pas enfouir des déchets nucléaires sans savoir le mal que vous allez faire à la planète.* » On trouve également la **justification industrielle**, ou réaliste, qui renvoie à la nécessité d'efficacité économique ou pragmatique : « *ce projet est le meilleur, car il répond à l'ensemble des exigences techniques* ». La **justification domestique** est mobilisée lorsque les arguments renvoient à la nécessité de faire respecter la sphère privée des individus, c'est lorsqu'un participant s'oppose au projet qui risque de changer son quotidien : « *si vous supprimez le panache de fumée de l'incinérateur, mon fils oubliera qu'il y a un incinérateur à proximité de chez nous* ». La justification **solidaire** est le support d'un argument basé sur le principe d'altruisme et d'intérêt collectif, comme celui des générations futures. C'est un participant qui exprime « l'enfouissement des déchets nucléaires c'est faire prendre un risque inconsidéré aux générations futures, il faut donc refuse l'enfouissement ». La **justification de proximité** qui invoque la proximité géographique pour donner de la valeur à un argument : « *mais en fait, comment pouvez-vous dire ça sans connaître notre région et le territoire comme nous le connaissons ici ?* » On trouve enfin la **justification esthétique** où l'argument est porté par la

beauté d'un élément (une ville ou un paysage) : « *les éoliennes vont détruire le paysage, est-on prêt à cela ?* »

Cette grille permet d'apporter de nombreux éléments empiriques pour discuter nos hypothèses. Pourtant mobiliser les principes de justification de Luc Boltanski et Laurent Thévenot ne va pas sans poser de problèmes que nous avons été obligés de résoudre en effectuant, là encore, une sorte de « bricolage » pour les adapter à nos problématiques et les faire rentrer dans notre cadre théorique. Dans l'approche par l'économie des grandeurs il nous semble notamment qu'il y ait un problème entre les dimensions lexicale et sémantique. Autrement dit, les concepts associés aux mots peuvent être différents de leur signification littérale. En réalité, le contexte d'énonciation est essentiel et dépend des configurations sociotechniques et des rapports entre acteurs. L'usage des registres de justification est donc certainement plus situé que leur définition qui comporte une dimension essentialiste que nous avons souhaité retravailler afin d'éviter de créer de trop importants effets de codages. Ainsi, dans de nombreux cas, des énoncés se retrouvent à cheval entre deux cités, et sont placés dans un registre de manière arbitraire. Pour limiter cet effet essentialiste, la stratégie adoptée a consisté à particulièrement adapter la sémantique aux milieux dans lesquels l'analyse a été menée, ceci afin que les catégories mobilisées soient cohérentes avec le contexte des échanges dans les différents débats.

Cette démarche nous a permis de proposer une démarche cohérente avec l'approche du social mobilisée dans cette étude, c'est à dire ancrée dans les interactions entre acteurs, capable de capter le débat public « en train de se faire ». Notre grille de codage n'a pas été imposée au terrain, mais a fait l'objet d'un travail de mise à l'épreuve pour *chacun* de nos trois terrains. Au total, 6525 occurrences ont été codées. Nous avons pour se faire utilisé le logiciel Sphinx qui offre une très grande souplesse en offrant la possibilité d'entièrement composer sa grille et d'intégrer des variables très qualitatives tout en donnant également la possibilité de collecter des réponses ouvertes et de les intégrer à ses nombreuses possibilités de calculs. Dans ce travail de codage, nous avons fait le choix de donner le même statut à toutes les formes d'expression (les avis dans les forums en ligne, les commentaires, les prises de parole à l'oral, les questions, les messages de blog…) pour valoriser le *contenu exprimé*. Une expression peut être valorisée par plusieurs occurrences si plusieurs éléments doivent être codés. Notre codage est donc cumulatif : une même phrase peut à la fois faire référence à la thématique générale et mobiliser plusieurs appuis de l'argumentation. Les pourcentages présentés dans les tableaux

sont obtenus en rapport au nombre total d'occurrences obtenues sur un terrain. On peut ainsi prendre l'exemple de l'avis suivant posté sur le site du débat CIGEO :

« *Notre éthique de responsabilité est mise à mal. Le sort des générations à venir n'est pas pris en compte... ou si peu, sur le bout des lèvres, la main sur le cœur. Quid de ce site et de ses conséquences dans quelques centaines ou milliers d'années ? Nous prenons une décision lourde devant l'histoire. Nous nous préoccupons du confort de notre génération, sans nous préoccuper du sort des générations futures. Nous serons jugés, et les générations à venir nous reprocheront d'avoir semé les germes de pollutions irréversibles. Personnellement je ferai confiance au lobby nucléaire, et je serai rassuré sur les conséquences des choix industriels pris sur le site de Bure, lorsque le même site industriel sera installé... sous la ville de Paris, par exemple. Pourquoi chez les Meusiens, loin des grandes villes ? Et pourquoi pas près d'une grande métropole ? Les paysans meusiens peuvent avaler la pollution nucléaire, mais pas les gens des beaux quartiers. Ce qui est bon pour Bure et pour la Meuse ne l'est pas pour Versailles et pour Paris. De grâce, ne parlez pas de réversibilité ! Vous savez très bien que le site, une fois ouvert, ne sera plus jamais refermé. Vous mentez aux populations, et vous le savez. D'autant que les générations passant, plus personnes ne se souviendra des décisions prises dans les années 2010/2015. Et le site de Bure, tout doucement, polluera la nappe et l'environnement. Et plus tard, tout le monde se demandera comment on a pu faire un tel choix industriel. Mais les décideurs pollueurs d'aujourd'hui ne seront plus là pour être jugés. J'espère seulement que, là où ils seront, ils auront des remords éternels. Mais il est vrai que le sort des populations ne compte guère devant les exigences de la finance...* »[109].

De nombreux éléments peuvent être codé[110] : le participant fait référence au territoire local et mobilise de nombreuses justifications générales pour appuyer son argumentation : **écologique** (« *Et le site de Bure, tout doucement, polluera la nappe et l'environnement »)* ; **réaliste** (« *De grâce, ne parlez pas de réversibilité ! »*) ; **domestique** (« *Les paysans meusiens peuvent avaler la pollution nucléaire »*) ; **solidaire** (« *Notre éthique de responsabilité est mise à mal. Le sort des générations à venir n'est pas pris en compte... »*) ; **proximité** (« *Ce qui est bon pour Bure et pour la Meuse ne l'est pas pour Versailles et pour Paris »*).

On le voit ce codage est largement subjectif et reste une analyse située réalisée par un chercheur. Il n'est d'ailleurs possible qu'à travers une lecture analytique et contextualisée.

[109] Avis #259 http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/les-avis.html

[110] Pour le détail de la grille de codage adoptée pour CIGEO voir le chapitre 7.

Ivry-Paris XIII	Par des Deux Côtes	CIGEO
1212 occurrences : • 469 en ligne • 743 hors-ligne	2854 occurrences : • 1062 en ligne • 1792 hors-ligne	2459 occurrences : • 1120 des débats contradictoires • 1339 des espaces en ligne

Figure 5 Tableau du codage

Mener à bien ces différentes étapes nous permettra de fournir des éléments de réponses aux hypothèses que nous avons développées au début de ce travail autour du rôle du dispositif de médiation et sa capacité à mettre en forme le concernement des publics. Notre première hypothèse s'interroge sur la nature du concernement exprimé dans le débat, peut-on montrer qu'il se construit autour de ressorts « axiologiques » et « sensibles » ? Pour tenter d'y répondre, nous mobiliserons des éléments issus de notre codage et plus spécifiquement les éléments relatifs aux manifestations du concernement : le participant exprime-t-il un lien plutôt relié à la thématique associée ou au projet spécifique ? D'un ancrage local ou d'une insertion dans la thématique nationale de ses préoccupations ? La construction du cadrage mis à jour par notre analyse contribue évidemment à délimiter le périmètre dans le lequel le codage a pu être réalisé et le sens à donner aux énoncés des participants.

La seconde hypothèse introduit l'idée que le concernement axiologique serait plus présent en ligne, dans les espaces de participations numériques. Les contraintes du numérique favorisent-elles certaines formes de construction des énoncés ? La participation en ligne est-elle plus propice à la mobilisation de certains ressorts ? Peut-on ainsi imaginer que la possibilité de passer par l'écrit, avec l'appui de sources extérieures soit plus favorable à la montée en généralité et à la mobilisation de « grands principes » (Boltanski et Thévenot, 1991) quand l'échange en face à face, réalisé dans la tension de la confrontation lors de la réunion publique verrait dominer l'expression du rapport sensible au milieu ? Pour développer cette hypothèse, nous avons réalisé l'analyse du *design* des trois sites des trois CPDP afin de voir la manière dont les choix stratégiques effectués en terme de ressources techniques ont pu influencer l'expression du concernement et éventuellement favoriser sa dimension axiologique. Dans un

second temps nous avons codé, en plus des ancrages locaux/nationaux ; thématique/projet déjà évoqués, les registres de justification mobilisés par les participants.

La troisième hypothèse s'interroge sur la place du conflit dans les débats et sur la capacité du numérique à exercer un régime de gouvernementalité numérique qui rend possible le débat malgré l'expression de la critique radicale. Que se passe-t-il lorsque les formes d'expression plus conflictuelles prennent le dessus ? Les logiques du « faire public » restent-elles les mêmes ? Sur le plan méthodologique, cette hypothèse plus qualitative est appuyée par l'analyse du *design* des sites pour voir comment la contrainte technique peut être utilisée pour mettre à distance la critique radicale. Nous mobiliserons également des éléments qualitatifs issus des entretiens ainsi que de l'analyse de contenus des verbatim des réunions et des différents sites des CPDP afin de saisir les dynamiques des échanges qui s'y sont déroulés.

	Sources	**Méthodes**	**quantité**
Hypothèse 1 : nature du concernement	• 12 verbatim des réunions • espaces de discussion en ligne des 3 sites de CPDP	• codage de l'ancrage local ou national • codage de l'ancrage projet ou sur la thématique associée	• 2261 occurrences hors ligne • 3873 occurrences en ligne • 1120 des débats contradictoires
Hypothèse 2 : présence du concernement		• Analyse du *design* des sites	• 2261

axiologique en ligne	• 3 sites web des CPDP • 12 verbatim des réunions • espaces de discussion en ligne des 3 sites de CPDP	• codage de l'ancrage local ou national • codage de l'ancrage projet ou sur la thématique associée • registres de justification associés	occurrences hors ligne • 3873 occurrences en ligne • 1120 des débats contradictoires • 3 sites web
Hypothèse 3 : rapport au conflit et gouvernementalité numérique.	• 12 verbatim des réunions • espaces de discussion en ligne des 3 sites de CPDP	• Analyse de contenus • Analyse du *design* • entretiens	• 12 verbatim de réunions • 12 verbatim débats contradictoires • 3 sites web • 13 entretiens

Conclusion :

Ce chapitre nous a permis de développer les grandes lignes de notre rapport au terrain. Nous avons cherché à nous intégrer dans les débats actuels autour de la place du chercheur dans les dispositifs participatifs. Dans quelle mesure la « proximité critique » est-elle tenable ? Comme l'ont montré depuis longtemps les SHS, le chercheur arrive sur le terrain avec ses propres représentations du monde et ses convictions (Elias, 1983/93) structurées par ses

valeurs et ses engagements. Partant du constat qu'on ne peut les laisser de côté et que la « neutralité axiologique » n'est pas complètement tenable, nous proposons de considérer la posture du « chercheur engagé » qui tient compte de ses orientations intellectuelles et militantes dans le choix de son cadre épistémologique et théorique tout en préservant la rigueur scientifique et méthodologique nécessaire à son travail. La problématisation du travail de recherche s'accomplit alors dans une logique itérative, ponctuée par des temps d'échanges avec les acteurs du terrain. Cette approche demande au chercheur d'être capable de remettre en cause ses certitudes et d'accepter d'être critiqué pour bâtir des questionnements qui reflètent les enjeux les plus subtils suivis par les acteurs et qui restent largement avec d'autres approches. C'est dans ce cadre que nous avons étudié les débats publics CNDP. L'équipe EPIN de l'UTC de Compiègne nous a largement encouragé dans cette voie. Plusieurs chercheurs sont engagés dans cette voie et entretiennent des rapports étroits avec leurs terrains, auxquels sont parfois associés des livrables et des créations artistiques. Cette proximité avec la CNDP nous a permis d'avoir un accès au terrain assez large et de comprendre les enjeux de la participation du public et de l'intégration d'outils numériques dans les dispositifs comme nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

Nous avons ensuite été en mesure d'interroger le débat public sur des éléments précis et critiques pour son développement : l'inclusion des publics et les logiques de sa constitution en fonction des choix d'équipements effectués. L'assemblage méthodologique cherche à doter notre enquête d'outils pour mettre à l'épreuve le terrain et révéler certains mécanismes jusqu'à là invisibles en s'adaptant à un environnement hybride (au sens socio-technique et articulant des espaces de discussion en ligne et hors ligne). Trois grandes étapes ont été dégagées : la construction de l'objet du débat (le cadrage), l'analyse du *design* du dispositif qui permet d'impliquer le public dans sa construction et l'étude des logiques de son actualisation par les participants. À l'image de notre questionnement à l'intersection de plusieurs disciplines, notre méthodologie articule différentes méthodes issues des SHS. En partant du principe que le concernement des publics s'opérationnalise dans les procédures, si ses dernières rendent possible la discussion des thèmes qui lui sont associés, nous avons analysé la construction du cadrage pour comprendre comment le sens se construit dans le débat et la manière dont certains thèmes sont légitimés. L'analyse du *design* à travers la prise en compte de la manière dont le dispositif formate l'expression permet de comprendre le rôle de la technique dans le déroulé du débat. Plusieurs méthodes sont nécessaires pour capter ce processus de traduction : analyse socio-sémiotique, opérationnalisation à travers une série de

critères… Enfin dans un troisième temps nous avons proposé d'analyser ce que font véritablement les participants du dispositif. En partant du principe que le projet politique des concepteurs n'existe que dans l'usage, nous proposons d'analyser les échanges qui se sont tenus dans les dispositifs. De partir du concernement exprimé pour comprendre ce qui fait venir les citoyens dans les espaces participatifs. Pour y parvenir, nous avons analysé les échanges et produit un codage basé sur les principes de justification de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) qui nous permettra de comprendre plus précisément la nature du concernement exprimé ainsi que les logiques d'appropriation des différents espaces. Les contraintes d'expression liées au format numérique influencent-elles l'activation des publics ?

Partie 2 : « Appréhender les publics des débats »

Chapitre 4 : un ou des modèles de débat public ?

« Ordonner un chaos, voilà la création »
Guilaume Apollinaire

Introduction

Lorsque l'on étudie les débats publics organisés par la CNDP le premier réflexe du chercheur est de s'intéresser aux débats tels qu'ils sont organisés sur le terrain, de considérer les études de cas comme autant d'expériences de démocratie à analyser. Le chercheur a tendance à aller là où se trouve le politique, là où le citoyen « participe », à suivre l'épreuve procédurale pour tenter de mieux comprendre son déroulement et ses effets et à analyser les débats comme études de cas. Dans la genèse de ce travail, nous avons d'ailleurs adopté cette démarche en commençant par étudier des débats précis : Ivry Paris XIII, les Deux Côtes et CIGEO pris les uns après les autres en fonction de leurs usages du numérique.

Pourtant, ces études de cas nous ont invités à prendre en compte un nouvel acteur, la CNDP en tant qu'institution. Dans un second temps nous avons essayé de comprendre la manière dont chacun s'intégrait, et interrogeait, dans le fonctionnement de la CNDP et dans le développement de la démocratie participative en France. Nous avons commencé par chercher à mieux comprendre le fonctionnement des CPDP et leurs liens avec l'instance nationale. L'hypothèse de travail qui a sous-tendu cette étape de la recherche a consisté à tenter d'identifier les éléments constitutifs d'un « modèle de débat public CNDP ». En étudiant les débats, peut-on identifier des invariants méthodologiques et logistiques ? Très vite, nous nous sommes aperçus que la grande diversité des cas rendait difficile la normalisation de la participation : un débat est une étape dans la vie longue d'un projet qui importe ses propres milieux, il s'inscrit dans un territoire, dans des configurations d'acteurs situées et évolue en fonction de la manière dont ses organisateurs l'incarnent, au-delà des consignes et du matériel. Le style de la présidence de la CPDP impacte beaucoup le débat, en fonction de la personnalité du président et de sa conception de la participation le débat sera différent. En observant le terrain, on ne peut conclure à l'indépendance totale des CPDP qui inscrivent leurs débats sous l'égide de la Commission nationale. Quelle relation entretient-elle avec les CPDP sur le terrain ? Quel rôle la Commission nationale tient-elle dans la diffusion d'un

modèle de débat public ? En quoi cela impacte-t-il les choix en matière d'équipement du débat public ?

C'est en partie pour répondre à ces questions que nous avons décidé de nous intéresser plus spécifiquement à l'institution, de tenter d'ouvrir la « boîte noire » de la CNDP pour mieux comprendre son fonctionnement et la manière dont elle contribue aux débats sur le terrain. La nouvelle hypothèse de travail mise à l'épreuve dans ce chapitre consiste à avancer que la CNDP propose un cadre normatif général qui est ensuite approprié de manière située en fonction des débats. Il n'y aurait donc pas un modèle du débat public « clé en main », mais une orientation générale qui résulte aussi bien de la philosophie du débat des acteurs que des contraintes matérielles et juridiques qu'ils doivent supporter.

Pour explorer cette hypothèse, nous allons tenter de décrire la CNDP et ses configurations d'acteurs. Pour ce faire nous avons réalisé une analyse de contenu de nombreux documents produits par la CNDP, notamment les cahiers méthodologiques, livrets distribués aux présidents de CPDP afin qu'ils maîtrisent les règles de base du débat. Nous avons également mené des entretiens avec plusieurs présidents et vice-présidents de la CNDP. Dans ce cadre nous avons rencontré Pierre Zémor, Philippe Deslandes, Philippe Marzolf, Georges Mercadal et Patrick Legrand. Nous avons également mis à profit l'observation réalisée lors de nos différentes visites à la CNDP qui nous a permis de rencontrer le personnel de la CNDP et de nous rendre compte de leur manière de travailler. Nous avons par ailleurs fait face à certaines difficultés pour collecter le matériel empirique nécessaire. En effet, plusieurs acteurs n'ont pas répondu à nos sollicitations et ont refusé nos demandes d'entretiens. Les raisons sont multiples. Certains s'estimaient partis de la CNDP depuis trop longtemps et nous ont renvoyé vers leurs écrits, ne voulant apparemment pas se replonger dans cette période. D'autres n'ont pas justifié leur choix. Ce refus pourrait s'expliquer par notre proximité avec des membres de la nouvelle équipe. La préoccupation pour le fonctionnement de l'institution a émergé dans la dernière partie de notre étude de terrain, peut-être n'aurions-nous pas eu les mêmes réponses en sollicitant les acteurs plus tôt.

Pendant cette étude de l'institution nous avons progressivement mis en place différentes conceptions « idéales-typiques » du débat, largement basées sur les discours des acteurs rencontrés, afin de pouvoir ensuite la mettre à l'épreuve de nos études de cas. L'objectif de cette typologie est d'identifier des façons de faire, des modèles d'organisation du débat portés par les acteurs de terrain. Il ne s'agit donc pas de savoir dans quelle mesure les discours tenus reflètent la réalité de leur action ou contribuent à « donner à voir » leur pouvoir, mais

d'identifier des fonctionnements et la manière dont ces derniers sont liés à des choix d'équipement.

4.1) Un modèle de débat public CNDP ?

4.1.1) La gouvernance de la CNDP : diversité des approches et rapports de pouvoir

La CNDP est une autorité administrative indépendante (AAI) qui est organisée autour d'un bureau de permanent et d'une Commission composée de 25 membres qui prend les décisions sur l'organisation ou non des débats publics de manière collégiale. Le bureau est organisé autour d'un président et de deux vice-présidents, tous à plein temps, qui assurent la préparation et la mise en œuvre des décisions prises par la CNDP. Il assume la gestion financière, les ressources humaines et la gestion administrative de la Commission. Il est également le responsable légal de son activité et du rapport annuel. Il rédige les bilans des débats lors de leur clôture. Contrairement au président[111], les vice-présidents ont la possibilité de s'occuper de CPDP, ils sont également chargés du suivi des débats et se répartissent les dossiers de saisine avec le président. Ils assurent également le suivi des débats engagés et l'examen des modalités des débats décidés ainsi que le suivi des décisions prises par les maîtres d'ouvrages. Le bureau est assisté d'une équipe administrative, composée d'un secrétaire général, Jean-François Beraud jusqu'en décembre 2013, d'un conseiller technique, d'une chargée de mission, de deux chargés d'affaires administratives et financières et de trois agents de secrétariat[112].

La CNDP a d'abord été présidée par Hubert Blanc préfet et conseiller d'Etat de 1995 à 2000 puis Pierre Zémor, conseiller d'Etat entre 2000 et 2002. À partir de cette date est introduite la fonction de vice-président, le bureau est alors composé de l'ancien préfet Yves Mansillon, entouré de Georges Mercadal, vice-président honoraire du Conseil Général des Ponts et Chaussées et de Philippe Marzolf, ancien associatif. En 2008, et jusqu'en 2013 la CNDP a été dirigée par l'ancien préfet Philippe Deslandes assisté par Patrick Legrand, ancien dirigeant de France Nature Environnement et de Philippe Marzolf. Depuis mars 2013, la CNDP est dirigée par Christian Leyrit, lui aussi ancien préfet, accompagné par Laurence Monnoyer-Smith, professeure des universités et Jacques Archimbaud, ancien conseiller technique de Dominique

[111] Voir l'article R. 121-7 du code de l'environnement : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006834937&dateTexte=&categorieLien=cid

[112] Cette organisation est valable sur la période de notre étude. Depuis 2013 de nombreuses réorganisations sont en cours en terme de ressources humaines à la CNDP.

Voynet et Cécile Duflot. On peut noter la forte représentation du corps préfectoral qui a fourni trois présidents à la CNDP. Les représentants de la société civile ont également une certaine visibilité, avec deux représentants issus du monde associatif (présents sur trois mandats) et une professeure des universités. Le corps des ingénieurs des Ponts a une proximité historique avec le débat public, du fait de son activité largement dédiée aux questions d'aménagements. Comme expliqué précédemment, le bureau reçoit les dossiers de saisines qu'il prépare et présente devant la Commission nationale qui se réunit une fois par mois. Lors de cette réunion, le bureau rapporte les dossiers avant que la CNDP ne prenne une décision qui est ensuite rendue publique par communiqué de presse. Cette réunion mensuelle est censée être un espace de discussion et de réflexion, où l'on construit la feuille de route des débats à venir.

Ce fonctionnement présente un certain nombre de particularités. On peut d'abord remarquer que, comme souhaité par le législateur, les moyens dédiés sont assez faibles, notamment sur le plan humain. Les membres du bureau sont finalement bien peu pour préparer la totalité des dossiers et les restituer devant la Commission qui dispose de seulement deux mois pour examiner chaque dossier. De plus la gouvernance reste relativement fragile et exposée aux conflits. Les vice-présidents disposent finalement de peu de moyens, en dehors de l'équipe dirigée par le président, ils n'ont par exemple pas de secrétariat propre. En cas de conflit avec ce dernier, un vice-président peut se retrouver isolé. Dans cette configuration, l'une des stratégies possibles pour trouver des ressources consiste à partir sur le terrain présider des CPDP et bénéficier des moyens qui leur sont alloués. On peut ainsi noter que Patrick Legrand et Philippe Marzolf ont par exemple effectué de nombreux débats[113] et ont été également garants de concertations. Lorsque nous avons commencé à fréquenter la CNDP, nous avons pu noter que chacun d'eux était très régulièrement sur le terrain. Lors d'un entretien, Patrick Legrand nous a donné quelques éléments supplémentaires sur cette question. Ingénieur de formation, Patrick Legrand est l'ancien directeur de la Mission Environnement-Société de l'INRA avant de devenir conseiller technique de Dominique Voynet entre 1999 et 2000. Ancien membre du Conseil Economique et Social, il est également président d'honneur de FNE, membre de la CNDP depuis 1997. Son parcours lui permet de bien connaître les rouages de l'administration.

« *La CNDP est depuis sa création un front de combat où s'expriment les tensions autour du retour de la parole au public. Il y a des lignes de fractures, qui créent des déséquilibres dans la gouvernance, les rapports peuvent être assez conflictuels, et ce depuis le début de la*

[113] Philippe Marzolf a présidé sept débats et Patrice Legrand cinq.

Commission. Tenez, prenez le secrétaire général Jean-François Beraud, arrivé avec Zémor, il représente une approche très classique de la participation du public. Avec l'arrivée de Mansillon, qui avait lui aussi une vision assez classique du débat. { ...} ils vont s'opposer à Mercadal et Marzolf et créer deux camps qui communiquent peu. Après mon arrivée et l'éviction de Mercadal, et donc des Ponts, les tensions vont se poursuivre et c'est comme ça que la CNDP s'est construite ».

Cet extrait d'entretien nous apprend plusieurs choses. D'après Patrick Legrand il y a plusieurs lignes qui s'affrontent, qui représentent différentes visions de la participation du public, entre de simples consultations et des exercices « d'intelligence collective ». La CNDP est un des espaces où ces tensions sont rendues visibles. Ces rapports de forces influencent la construction de l'institution, les stratégies des acteurs. Les conflits internes perdurent et influencent la définition du périmètre de chacun. L'appartenance aux grands corps de l'Etat est également une donnée importante pour comprendre comment se nouent les interactions. Les préfets dominent pour le moment le bureau et en assurent la présidence. De là se joue une conception particulière de la fonction et de la place du public. Lorsque nous nous sommes entretenus avec monsieur Deslandes, nous avons pu le mesurer. Philippe Deslandes est un ancien officier de marine, sous-marinier, et ancien préfet qui défend une conception légaliste et administrative du débat public.

« *Le rôle premier du président c'est d'animer la Commission, ce qui suppose que le président connaisse bien les articles du code de l'environnement qu'il est chargé d'appliquer. Le droit est à la base de son travail. Le cadre d'action est très délimité, il y a dans le code de l'environnement une liste d'opérations susceptibles d'être soumises au débat public et ensuite des seuils très précis. Notre principale mission est d'examiner les saisines à l'aune de ce cadre* ».

Dans cette optique, le plus important est que le droit soit respecté, que le débat joue son rôle de discussion autour d'un projet afin de diminuer le nombre de recours administratifs. La question des conditions de l'inclusion des citoyens n'est ici même pas évoquée. La mission est perçue dans sa dimension juridique et administrative, comme une étape de la vie du projet. Au contraire d'acteurs comme Georges Mercadal ou Patrick Legrand, qui portent le débat comme un temps de discussion particulier avec le public[114]. Ces différentes conceptions s'affrontent à la tête de l'institution et gagnent ou perdent en influence en fonction des

[114] Dans la seconde sous partie de ce chapitre nous reviendrons plus en détails sur les conceptions du débat portées par ces acteurs.

rapports de force. La philosophie du débat proposée se concentre sur l'application du cadre légal pour l'expression des citoyens. Mais à l'intérieur de l'institution les points de vue diffèrent, tous ne font pas la même interprétation du cadre.

4.1.2) Le fonctionnement des CPDP : aménager le cadre général du débat

Comment cette diversité se traduit-elle sur le terrain ? Comment les CPDP organisent-elles les débats publics et comment s'approprient-elles les consignes de la CNDP ? Pour répondre à ces questions, nous avons étudié le fonctionnement des CPDP en nous basant sur les documents internes de la CNDP, particulièrement le cahier méthodologique et le document sur l'évolution des moyens de la CNDP, ainsi que sur les entretiens avec les présidents de CPDP que nous avons pu rencontrer. Ces éléments nous permettent de saisir ce qui est « attendu » des Commissions particulières, de capter le modèle de débat public qui doit, en théorie, être appliqué. Cette étape descriptive nous permettra ensuite de mettre en perspective différentes approches que nous avons identifiées sur le terrain.

Dans un premier temps nous avons consulté le document intitulé « La pratique du débat public : évolutions et moyens de la Commission nationale » paru à l'occasion des dix ans de la CNDP. Il s'agit d'un récapitulatif de l'action de la Commission et des moyens investis sur la période 2002-2012. Un rapide coup d'œil sur les différentes saisines et débats menés sur cette période nous permet de tirer un premier constat : la majorité des débats s'est tenu sur les questions d'équipement et il n'y a eu que trois débats dits « d'orientation ». Mais on remarque surtout l'augmentation très sensible du nombre de saisines. De plus en plus de débats sont organisés, sans que la taille de l'équipe CNDP n'augmente. Pour autant cette multiplication des débats montre qu'ils deviennent une étape incontournable dans la vie des projets et se sont installés dans le paysage de l'aménagement du territoire.

Chacun de ces débats mobilise donc une CPDP. Si l'on reprend l'article L121-9 du code de l'environnement, la CNDP désigne un président (dans un délai de 4 semaines maximum après sa décision) qu'elle charge de constituer une CPDP. Elle se compose généralement de trois à sept membres. Après cette sélection, la CNDP valide la nomination et nomme officiellement les membres. D'après le document sur l'évolution de la Commission Nationale, 52 % des membres sont en activités, choisis dans un souci d'équilibre entre fonctionnaires et

représentants du secteur privé[115]. Pourtant la sociologie des présidents de CPDP semble intégrer une proportion plus forte de retraités, comme l'évoque Philippe Deslandes :

« *Les présidents de CPDP sont très souvent de jeunes retraités, car c'est très mal indemnisé et il faut avoir du temps. En général pour les recruter nous puisions parmi les membres de la CNDP ou alors dans le vivier que nous avions constitué. L'idéal pour un président c'est qu'il ait déjà été membre d'une CPDP, mais ce n'est pas toujours possible du fait de la multiplication des débats publics* ».

Ce choix préliminaire est important pour la suite, sur eux repose la légitimité du débat et la garantie de sa bonne tenue. Pour trouver de bons candidats, le bureau dispose d'une liste de potentiels présidents et membres de CPDP, susceptible d'être opérationnels rapidement. Il serait intéressant ici de faire une analyse poussée de la sociologie des présidents des CPDP, étude que nous n'avons pas eu le temps de faire dans ce travail doctoral, afin de déterminer l'influence des réseaux directs des membres du bureau dans cette liste. Trouve-t-on par exemple beaucoup d'anciens préfets ? Progressivement le nombre toujours plus important de débats à effectuer oblige la CNDP à ouvrir son recrutement vers d'autres membres de la société civile et à élargir le « vivier », cela contribuera-t-il à faire évoluer la composition des commissions et les manières de concevoir les débats ?

Dans son travail la CPDP est assistée d'un secrétariat général d'au moins trois membres. Il a pour mission de « *soulager la CPDP des tâches matérielles* [116]» et de faciliter le travail de la CPDP. Il gère les relations avec les maîtres d'ouvrages et les prestataires. Là encore son choix est stratégique pour le président qui doit s'adjoindre un homme ou une femme de confiance, capable de le représenter face à certains interlocuteurs tout en gérant parfaitement la logistique des débats. Choisir un secrétaire général expérimenté peut ainsi permettre à un président novice de s'immerger plus rapidement dans la culture du débat public.

Lorsque le président est choisi, on lui remet rapidement le cahier méthodologique de la CNDP pour qu'il puisse s'approprier les règles de base du débat. Le document est très didactique et présente les différentes activités de la CNDP et renseigne sur les principales consignes liées à l'organisation d'un débat public. L'analyse détaillée de son contenu permet de reconstruire les grandes lignes de la philosophie normative du débat que la CNDP souhaite voir appliquée. Le document est organisé en plusieurs grandes parties : « *les principes et règles de base ; la préparation d'un débat public ; le déroulement d'un débat public ; la conclusion du débat* ».

[115] Voir document *La pratique du débat public : évolution et moyens de la Commission nationale*, p93

[116] Voir *La pratique du débat public, op. cit p103*

Dans la partie sur les règles de base on trouve en ouverture les critères qui définissent en creux la fonction de président de CPDP, il ne doit pas avoir d'intérêt ni avec le projet ni avec le maître d'ouvrage (il doit être indépendant) et tout ayant un certain nombre de qualités telles que : « *l'indépendance d'esprit, l'autorité morale, l'aptitude à l'écoute et au dialogue et avoir la capacité d'animer une équipe* »[117]. Autant de capacités nécessaires pour organiser le dialogue. On donne également des conseils aux présidents pour choisir leurs membres. Il est donc souhaitable que ces derniers aient des qualités comme « *la disponibilité, la capacité d'adaptation, avoir tempérament sociable et ouvert, une aptitude à l'écoute et le sens de l'équité* »[118]. On le voit le sens du contact humain est fortement requis pour participer, c'est la condition pour créer un climat de confiance avec les publics et les acteurs du débat. Cet impératif humaniste est résumé par Patrick Legrand de manière caricaturale :

« *Le plus important pour être dans une CPDP c'est d'aimer les gens. Moi c'est la première chose que je regarde chez les membres que je choisis. Je leur dis : 'tu aimes ou pas toi les gens ? ' Il faut qu'ils soient capables d'écouter tout le monde, même les moins pertinents en se disant 'mais c'est super il est venu s'exprimer'* ».

En plus de ces compétences sur le plan humain, il est explicitement demandé aux CPDP une capacité à respecter les règles du débat (l'indépendance, la capacité à assurer l'expression de tous, le devoir de neutralité et de réserve) en adoptant une posture éthique et déontologique spécifique, d'« *engagement en faveur du débat* ». Le futur membre de CPDP, et à fortiori son président, s'engage à respecter les principes du débat et les valeurs de la CNDP, notamment à travers la signature d'une charte de déontologie. Il s'engage ainsi à contribuer à diffuser les valeurs associées au projet d'une culture du débat public, en mettant « en œuvre les orientations générales, les directives et les recommandations méthodologiques de la CNDP ». Les principes essentiels du débat sont également rappelés comme socle de référence : la **transparence** (rendre accessible toute l'information) ; **l'argumentation** (valeur et pertinence d'un argument sont la base du débat) ; **l'équivalence de traitement** (le statut du locuteur ne compte pas), la **neutralité** (la CPDP ne se prononce pas sur le fond). Il y a une volonté de faire connaître les règles du jeu avant de commencer le débat, de rappeler l'importance du respect de ces principes pour que les CPDP ne puissent pas être ensuite accusées de partialité ni de connivence avec le maître d'ouvrage. Sa mission est de « *créer les conditions propices à ce qu'un nombre aussi élevé que possible d'éléments d'appréciations sur le fond du projet*

[117] Voir *Cahier Méthodologique*, p12

[118] Voir Cahier Métodologique, p12

soit exprimé lors du débat »[119] afin de les faire ressortir dans le compte-rendu. Cela passe par la mise en avant de la qualité de l'argument plus que du statut de celui qui le porte « *ce n'est pas la position, la qualité de celui qui s'exprime qui prévaut, mais bien la qualité de son argument* »[120]. Pour y parvenir, la CPDP doit favoriser l'expression de tous, sans se prononcer sur le fond, elle ne rend pas d'avis, ce qui différencie le débat de l'enquête publique. « La mission de la CPDP consiste à veiller à ce que les informations, opinions et argumentations délivrées lors du débat, que ce soit par le maître d'ouvrage, les acteurs ou le public, soient « *étayées, claires, sincères et aussi complètes que possible* »[121]. En théorie, elle prend les arguments qui se présentent à elles, sans aller les chercher. Les consignes données tendent à faire de la CPDP une sorte de tiers de confiance, missionné pour faciliter l'expression des acteurs concernés qui décideraient de venir s'exprimer d'eux-mêmes.

Pour les CPDP le travail commence largement en amont des débats, entre six et huit mois avant, lors de la phase de préparation. Philippe Marzolf, ancien vice-président, explique que :

« *Pour arriver à faire sortir quelque chose il faut commencer tôt { ...} c'est pour ça que c'est très important de bien préparer les débats, de rencontrer tous les acteurs pour co-élaborer les modalités d'organisation du débat, lui-même et de co-élaborer les questions du débat. C'est ça, c'est à partir des questions qui se proposent, mais ce n'est pas seulement il est beau mon projet. C'est quels sont ces enjeux ? Quels sont ses objectifs ? De quelle politique il découle ? Quels sont ces risques ? Tac, tac, tac, tac… Déjà, c'est avec les acteurs qu'on compare ça* ».

La première mission de la CPDP est de finaliser avec le maître d'ouvrage la transformation du dossier de saisine en dossier du maître d'ouvrage, support principal de présentation du projet dans le débat. « *Le rôle de la CPDP est de l'inciter à approfondir les raisons du projet, à présenter des alternatives ou des mesures d'accompagnement* »[122]. Il s'agit de produire un dossier accessible à tous, qui traite de l'opportunité, identifie les besoins actuels et à venir auxquels le projet apporte une réponse tout en retraçant son historique et la genèse de la démarche du maître d'ouvrage. Le dossier doit exposer à la fois les solutions alternatives et la préférence du maître d'ouvrage, expliciter les impacts négatifs et les opportunités socio-

[119] *Cahier méthodologique*, p14
[120] *Cahier méthodologique*, p13
[121] *Cahier méthodologique*, p14
[122] *Cahier méthodologique*, p21

économiques pour le territoire tout en le replaçant dans le processus de décision dans lequel il s'inscrit. Ce premier exercice est délicat et comme nous le rappelle Philippes Deslandes :

« *Le dossier c'est un rapport de force qui se noue avec le maître d'ouvrage. Déjà les présidents commencent à négocier avec eux et on voit vite à qui on a faire. Certains essaient de 's'économiser', de faire en sorte que leur projet bouge le moins possible quand d'autres jouent vraiment le jeu* ».

L'objectif est de s'assurer que le dossier soit suffisamment solide pour servir de support à la discussion, que les éléments clés pour comprendre le projet sont détaillés, de manière à la fois précise et compréhensible par tous. Dans le même temps, le président doit également veiller à ce que le dossier ne soit pas trop construit, que l'opportunité ne soit plus vraiment en discussion et que les alternatives soient écartées avant le début du débat. Le point d'équilibre est difficile à trouver, mais est pourtant une condition essentielle pour créer un climat de confiance. C'est à partir de ce document que se définit largement le périmètre du débat, la thématique exacte mise en débat. Le cahier invite le futur président à évaluer si le projet s'inscrit dans une thématique plus large, par exemple un débat sur un contournement autoroutier qui amènerait le public à interroger la politique des transports à laquelle s'adosse le projet. Nous reviendrons plus en détail sur cette question du périmètre dans la troisième partie de ce chapitre, mais on peut déjà remarquer que le cahier méthodologique ne donne pas véritablement de consignes sur la place à accorder à la montée en généralité dans le débat. On aurait par exemple pu attendre que la méthodologie spécifie si ces discussions plus générales étaient susceptibles d'intégrer le compte-rendu et dans quelle mesure le maître d'ouvrage était tenu de répondre aux interrogations suscitées…

Pendant cette phase de préparation, la CPDP est amenée à se familiariser avec le sujet, parfois extrêmement technique, et à explorer le territoire sur lequel le projet doit s'implanter. Cette étape est cruciale, il s'agit d'identifier les enjeux du sujet, « les points chauds » qui risquent de sortir dans les échanges, d'identifier les sujets que les acteurs veulent voir traités. La préparation permet d'installer la CPDP dans une position de médiation, en lien à la fois avec le maître d'ouvrage et les acteurs du territoire. Par ces discussions, le dossier du maître d'ouvrage est censé s'enrichir des réalités territorialisées des acteurs locaux. Si la CPDP réussit à inscrire leurs préoccupations dans le dossier, elle contribue au concernement de ces acteurs.

Pour y parvenir, le cahier méthodologique donne plusieurs conseils, dont celui de « *s'implanter localement* »[123], de trouver des locaux près de la zone concernée par le projet pour créer de la proximité avec le public et être disponible pour les acteurs. S'installer sur la zone permet à la CPDP de se rendre compte de la nécessité de faire des repérages, de visiter, de s'imprégner de la réalité dans laquelle le projet va s'insérer. La CPDP est également invitée à « *entrer en relation avec le maître d'ouvrage* »[124], à l'aider à rentrer dans le débat et se mettre dans une posture dialogique, notamment en le sensibilisant aux principes du débat. Il est également conseillé de *« rencontrer les acteurs* », tous ceux qui sont concernés par le projet, pour les inviter à rentrer dans le débat. Fort de ces éléments, la CPDP est ensuite invitée à « *établir le calendrier du débat* » et à définir le lieu des réunions. Ce dernier est relativement contraint, il doit s'inscrire dans les quatre mois du débat. Enfin, la CPDP est invitée à « *préparer l'information préalable du public* », c'est-à-dire les relations avec la presse, le site web et la campagne de communication sur le débat.

La CPDP à une mission de publicité du débat, l'article R.121-6 du code de l'environnement prévoit que la publication des décisions de la CNDP d'organiser un débat sont publiées au J.O[125]. De plus, l'article R.121-7 V prévoit qu'à la clôture du débat « *Le président de la Commission particulière élabore le compte-rendu du déroulement du débat et l'adresse à la Commission nationale du débat public de telle façon que le bilan dressé par le président de la Commission nationale puisse, ainsi que le compte-rendu, être publié dans le délai de deux mois à compter de la date de clôture du débat* »[126]. Le reste de la communication est à sa discrétion et il varie en fonction des CPDP.

Pour mener à bien son débat, la CPDP a une boîte à outils à sa disposition pour organiser la participation du public. Le principal outil est les **réunions publiques**, ouvertes à tous, où le maître d'ouvrage présente son projet avant d'engager la discussion. La CPDP peut également organiser des tables rondes thématiques sur des sujets précis en complément des réunions générales, elle dispose d'un **système de questions/réponses** (SQR), alimenté en ligne, par des formulaires déposés dans la salle ou par les cartes T parfois jointes au journal du débat. Ce système permet aux participants de poser directement une question au maître d'ouvrage qui a

[123] *Cahier méthodologique*, p23

[124] *Cahier méthodologique*, p 20

[125] Voir l'article : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006834937&dateTexte=&categorieLien=cid

[126] Voir l'article : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006834937&dateTexte=&categorieLien=cid

obligation d'y répondre. Le SQR est géré par le secrétariat général et un membre de la CPDP. Il s'agit principalement de s'assurer que les navettes entre les équipes du maître d'ouvrage et la CPDP produisent une réponse adaptée dans un délai raisonnable. Le nombre de questions varie d'un débat à l'autre. La CPDP a également la possibilité de faire éditer des **cahiers d'acteurs**. C'est un texte de quatre pages mis en forme par la CPDP afin de fournir à certains acteurs un moyen d'expression équivalent aux maîtres d'ouvrages et de rendre visible leur prise de position sur le projet. Ces cahiers permettent de distribuer en réunions des documents proposant un point de vue alternatif à celui du maître d'ouvrage, disponible dans son dossier. Leurs contenus engagent leurs auteurs, pas la CPDP, et doit être un argumentaire motivé, illustré et cadré sur les problématiques du projet, afin qu'il ne soit pas un simple outil de communication. Leur sélection est plus ou moins stricte en fonction des CPDP. Ils peuvent être publiés à tout moment du débat. Enfin, les CPDP disposent d'un **site web**, considéré comme un « *impératif moderne* »[127]. Pour minimiser les coûts, la CNDP a décidé de réaliser un « site type » que les CPDP peuvent ensuite agrémenter en passant un marché avec la société Aléaur. Ces ajouts sont financièrement assumés par le maître d'ouvrage. Socle de diffusion de l'information et plus ou moins participatif, le site reste un élément essentiel pour la visibilité et le dynamisme du débat[128].

La partie suivante du cahier méthodologique est consacrée « au déroulement du débat »[129], qui donne les informations de base sur le déroulement et l'animation des réunions. Au début de chaque réunion la CPDP doit rappeler sa mission, son double rôle « *celui de bien faire comprendre au public sa position, indépendante et au service de la démocratie ; celui de faire en sorte que le maître d'ouvrage se place dans une posture de franchise, d'ouverture et d'esprit d'écoute* »[130]. À propos de l'animation en tant que telle, il est précisé que « *l'animateur doit faire preuve de diplomatie, mais aussi de fermeté, en particulier lorsque les échanges se font vifs* », anticipant ainsi la difficulté à gérer certains conflits.

L'accent est mis sur la réunion d'ouverture, premier grand moment de visibilité du débat afin d'attirer l'attention du futur membre de CPDP sur sa dimension symbolique pour la suite du débat. On y explique qu'il est « *important que le public ait, lors de cette première réunion, la vision d'une équipe soudée autour de lui {le président}* [131]», que le débat soit incarné par la

[127] *Cahier méthodologique*, p19

[128] Nous reviendrons largement sur les usages du site web dans le chapitre 6, 7 et 8.

[129] *Cahier méthodologique*, p33

[130] *Cahier méthodologique*, p33

[131] *Cahier méthodologique*, p33

CPDP. Cette réunion est bien souvent la plus fréquentée et permet aux acteurs de se tester, de rendre publiques les différentes positions de chacun. Les associatifs vont pouvoir mettre à l'épreuve la capacité dialogique du maître d'ouvrage qui va pouvoir lui aussi mesurer les résistances suscitées par son projet. Le second moment de visibilité importante est, en dehors des éventuelles perturbations, la réunion de clôture, où la CPDP doit faire le point sur la suite de la procédure et le maître d'ouvrage présenter les grandes lignes de ses actions à venir, voire ses engagements.

La dernière étape du cahier donne une sorte de « conducteur » pour la menée des réunions. Le fil rouge est assez léger et marque les grandes étapes : un mot d'accueil du maire qui reçoit, la CPDP qui rappelle les règles du débat et ses modalités, le maître d'ouvrage qui expose son projet puis la parole circule entre les acteurs. La partie du cahier consacré au débat public se termine en donnant quelques éléments sur la conclusion du débat, la rédaction du compte rendu de la CPDP avant le bilan du président.

Ces différents éléments forment donc le canevas sur lequel vont s'appuyer les membres de CPDP pour organiser les débats publics. Ces éléments fournissent une philosophie générale du débat public, telle que conçue par la CNDP, qui tente à la fois de prendre en compte les nombreuses contraintes, notamment les obligations légales qui orientent la manière dont se déroule un débat, tout en présentant le socle de valeurs nécessaires à la bonne tenue de la concertation. Nous avons pu voir que différentes visions conceptions du débat cohabitaient sous le terme de « débat public », y compris entre les membres de la CNDP. Cette polyphonie est accentuée par la place prise dans les consignes par des valeurs et des qualités, relativement générales. Le document évoque par exemple « *la capacité d'écoute* », « *la franchise, l'ouverture* », autant de caractéristiques humaines difficilement objectivables.

En pratique, la dimension juridique et administrative du débat, où il est conçu comme une étape de la vie du projet, formaté par les nombreux articles de lois qui le régissent, est très présente. Mais pour autant, sur le terrain les CPDP sont dans l'obligation de s'adapter au sujet, au territoire, à son histoire. La trame dont disposent les acteurs du débat public est systématiquement mise à l'épreuve, confrontée à la réalité des arguments et des tensions que suscite le débat. Le fonctionnement relativement indépendant des CPDP permet aux présidents de s'approprier les principaux concepts pour proposer leurs visions, de faire leurs choix méthodologiques, tant qu'ils s'inscrivent dans la trame générale. Ce sont eux qui sont au contact du public, qui sont identifiés comme les porteurs du débat public, la CNDP en tant qu'instance nationale n'a que peu de visibilité et n'est pas en mesure d'imposer des choix

normatifs aux présidents de CPDP. La CNDP propose donc une philosophie normative du débat, ses documents en dressent le fonctionnement type, mais son niveau d'abstraction laisse une place importante à l'interprétation qui nous rappelle, si besoin était, l'importance de la dimension humaine dans les concertations et le déroulement des interactions. Elle peut exercer des pressions sur les CPDP, mais à moins d'une grave remise en cause de leur fonctionnement, c'est bien les CPDP qui font les choix de terrain.

4.1.3) L'équipement du débat public : se démarquer avec le numérique ?

Pour beaucoup de présidents de CPDP, l'apport du numérique au débat public n'est pas évident, loin de là. Pour certains, la participation en ligne ne semble pas offrir de plus-value pour organiser le débat dans son cadre juridique et pourrait même plutôt être considérée comme une source de troubles et d'incertitude. Le problème du suivi de l'identité de celui qui s'exprime est souvent mis en avant comme un frein majeur à l'usage du numérique. Les avis exprimés sur les forums ne permettraient pas de s'assurer que celui qui s'exprime le fait en son nom (mais le peut-on véritablement en réunion ?). La question du droit à l'oubli est également posée. Certains participants ne souhaitent pas qu'après le débat leurs contributions en nom propre apparaissent dans les résultats des moteurs de recherche lors des requêtes les concernant. D'autres, soucieux d'assurer la mise à l'épreuve des arguments, se méfient assez globalement du web dans la mesure où celui-ci ne permet pas la confrontation directe des personnes nécessaire pour forger les arguments. La participation en ligne est perçue comme un espace où chacun peut s'exprimer sans tenir compte des autres, il n'y aurait donc pas la même dynamique qu'en réunion.

Si le numérique a été progressivement expérimenté dans les débats publics, c'est plutôt du fait des certains membres de la Commission qui y ont vu un moyen d'élargir l'audience et de faire monter les publics en compétence. Le numérique serait porteur d'espoir d'inclusion d'autres publics que les acteurs préalablement concernés qui se déplacent traditionnellement dans les débats.

Philipe Marzolf a largement contribué à cette évolution. Il a d'une part souvent expérimenté en la matière dans les débats qu'il a lui-même dirigés, notamment à Ivry Paris XIII et sur les Deux Côtes, et a recruté dans plusieurs de ses secrétariats généraux David Prothais, ingénieur informatique, chargé de la mise en place et de l'animation des sites de CPDP. Leur collaboration sur plusieurs débats a permis une forme de capitalisation et de retours d'expériences pour améliorer les dispositifs. Le vice-président a aussi largement fait appel à la

recherche pour améliorer la réflexivité de l'institution, notamment à l'équipe de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) à laquelle nous appartenons. En effet, plusieurs chercheurs du COSTECH sont fortement investis dans l'étude des débats publics : David Prothais est chercheur associé et Laurence Monnoyer-Smith travaille sur cet objet depuis des années. En plus d'avoir rédigé de nombreuses publications scientifiques sur le domaine qui ont pu être lues par les acteurs, Laurence Monnoyer-Smith a progressivement renforcé son implication sur le terrain : elle a d'abord été membre de deux CPDP (débats DUSCAI et Ivry Paris XIII) puis a dirigé les évaluations des usages du web de plusieurs CPDP avant de se voir commander la direction d'une étude, mandatée par la CNDP, sur les usages du web dans les débats publics. Depuis mars 2013 elle est désormais vice-présidente en lieu et place de Philippe Marzolf comme nous l'indiquions précédemment. Le démarrage de notre thèse sur les usages du web dans les débats CNDP sous la direction de Laurence Monnoyer-Smith a également contribué à ce mouvement. Nous avons pu collaborer aux différentes études menées et contribué à nourrir la réflexion des acteurs de terrain. Lors de notre observation à la CNDP nous avons constaté que Philippe Marzolf avait également poussé au développement du numérique comme argument dans les rapports de force interne à la Commission et à son bureau. Lors de la réunion à la CNDP pour faire un point sur l'étude que nous menions, Philippe Marzolf s'est exprimé sur le sujet :

« *Bon si avec tout ça ils finissent pas par comprendre qu'il faut qu'elle bouge cette maison, je ne peux plus rien moi. Là je crois qu'on aura poussé le bouchon. Avec ce projet Internet on a joué un bon coup, même si c'est pas gagné hein, c'est du rapport de force tout ça »*[132].

Il s'agissait notamment de se démarquer des autres organisateurs de débats publics en proposant une autre méthode, avec des éléments visibles aux yeux de tous comme le site web, qui lui permettent de travailler une image de réformateur du débat public, et ce malgré sa faible marge de manœuvre réelle. Comme nous l'avons évoqué, le Président de Commission concentre les pouvoirs et garde la main mise sur le bureau, à l'exception des moments où les vice-présidents animent des CPDP. Philippe Marzolf a donc utilisé ses expérimentations pour montrer le changement « en train de se faire », et illustrer sa volonté de réformer l'institution. Ces observations ont été confirmées en entretien par le président Philippe Deslandes :

« *Marzolf a utilisé Internet pour ça. Il a voulu nous montrer qu'il pouvait faire autrement et que lui il allait réussir à changer le débat public. Finalement mettre en ligne ça a été un peu sa marque de fabrique, sans vraiment être sûr de comment ça allait concrètement*

[132] Extrait de nos notes de terrain récoltées lors de l'étude CNDP.

fonctionner, car il n'y avait pas de recul pour faire de vraies évaluations de ce qui se passe sur Internet ».

Patrick Legrand a également confirmé cette volonté de se démarquer et d'imprimer sa façon de faire :

« *En fait il a joué sa carte avec les sites Internet Marzolf, il a voulu se démarquer des autres et leur montrer que leur façon de faire était un peu vieillotte, ça a plutôt pas mal réussi* ».

Ainsi, il semble que la mobilisation du numérique ait été l'opportunité pour Philippe Marzolf d'utiliser le fait qu'il ait présidé de nombreux débats publics pour valoriser une posture d'expérimentation contribuant à l'évolution de l'institution et au développement de la concertation en France.

4.2) Le débat et ses publics : entre conceptions normatives et ambiguïtés constitutives

Ainsi, notre étude montre qu'il n'y a pas un modèle unifié de débat, qui « arriverait d'en haut » et viendrait s'implanter sur le terrain. Nos observations montrent plutôt que le cadre général mis à disposition des présidents est approprié de manière différente en fonction des situations et surtout des caractéristiques des présidents. Nous avons identifié plusieurs façons de faire, différentes conceptions « idéales typiques » du débat et de la place réservée au public. Cet exercice n'est évidemment pas exhaustif dans les différentes façons d'aborder un débat, chaque président pourrait présenter sa propre façon de faire. On peut également noter que les modèles se chevauchent et marquent plutôt des « degrés » d'implications possibles du public dans les débats. Le découpage en typologie est donc quelque peu artificiel et doit être compris comme un outil pour marquer les grandes approches de la participation du public dans le débat et la manière dont elles sont incarnées par certains présidents de CPDP.

Pour identifier les éléments constitutifs de ces catégories, nous avons mobilisé ici plusieurs sources. Tout d'abord les débats étudiés dans notre étude pour la CNDP qui nous a permis de rencontrer de nombreux présidents de CPDP et leurs secrétaires généraux, nos trois études de cas que nous avons complétées avec la consultation de nombreux compte-rendu de débats publics afin d'élargir notre corpus. Nous avons également régulièrement échangé sur cette typologie avec des acteurs du débat et certains observateurs [133] afin de la rendre plus robuste. Lors de notre entretien avec Philippe Marzolf, nous avons pu échanger sur les différentes

[133] Nous remercions ici particulièrement David Prothais, Jean-Michel Fourniau et Magali Nonjon pour les échanges que nous avons eus autour de la constitution de ces « idéaux-types ».

approches du débat, portées par les présidents de CPDP, qui nous a conforté sur la piste à explorer.

« *C'est des choses naturelles par rapport aux expériences professionnelles de chacun. Chacun est formaté par son expérience professionnelle et c'est logique. Un Bergougnoux qui avait l'habitude d'être à la SNCF, à EDF, c'est un homme de projet donc à la fin du débat il faut sortir avec un projet. Donc, il va faire de la médiation à essayer de trouver un projet qui aille à tout le monde et donc, tout le monde lui tombe dessus. Notre dame des Landes, l'A104, nanotechnologies, c'est lui donc. Voilà* ».

À notre sens, cette diversité des approches dévoile une des ambiguïtés constitutives du modèle de débat public, c'est la nature du « public » des débats en tant que tel. La cible du débat n'est pas clairement définie. Qui est censé venir débattre ? Est-ce les acteurs préalablement concernés ? Les riverains ? Le « grand public » utilisateur des infrastructures ? Chacun conçoit le public en fonction de ses propres représentations et met en place les méthodologies qu'il pense adapter pour le faire venir. Dans ce cadre, le numérique est perçu tour à tour comme une opportunité intéressante, comme une contrainte particulièrement coûteuse qui n'apporte rien au débat…

4.2.1) Quand le public est cantonné à un rôle consultatif

Ainsi, la première conception du débat met en œuvre une conception de la participation qui semble favoriser le recueil de questions et d'avis sur le projet et donne la priorité au dialogue direct entre le maître d'ouvrage et les membres du « grand public », nous la qualifierons de « **modèle consultatif** ». Cette vision ne cherche pas à favoriser l'échange entre citoyens, ou entre ceux-ci et les acteurs institutionnels et experts, en vue d'une reformulation collective de l'intérêt général. Elle encourage plutôt l'expression de préférences individuelles et permet d'« évaluer » l'acceptabilité sociale des projets mis en débat. C'est l'approche traditionnelle du débat public, conforme à la tradition administrative française qui récolte les points de vue pour enrichir sa décision et la parole de la démocratie représentative. Dans le cadre de notre étude pour la CNDP nous avons réalisé un entretien avec un président de CPDP s'inscrivant dans cette approche. Nous avons rencontré Pierre-Fréderic Tenière-Buchot, centralien et gouverneur de l'agence mondiale de l'eau. Ce dernier a dirigé plusieurs CPDP dont celles sur le projet de port méthanier de Dunkerque » (2007/2008) puis celle relative à l'extension « Calais Port 2015 » (2009/2010) et celle dite « Port-la-nouvelle 2015 » (2012/2013). Sa

conception du débat est très fortement influencée par sa dimension juridique. Comme il le présente, le débat est une étape du projet qui doit permettre de limiter les recours administratifs en enrichissant le projet avec les avis récoltés en amont. Le respect des règles, de la loi, est au cœur des préoccupations.

« *Je vais vous dire un truc. Je suis d'une amoralité totale vis-à-vis des projets. Que ça se fasse, que ça se fasse pas, que les arguments soient bons, qu'ils soient pas bons, je m'en fous, mais alors totalement. Je ne suis pas là pour ça. Je suis là pour appliquer la loi* ».

« Je suis très à cheval sur… comment dirais-je, les procédures parce que… ce que j'évite parce que j'essaie d'éviter et ce que je crains c'est le procès. Hein… à Dunkerque je n'ai pas eu de procès. Il y aurait y pu en avoir. Au Verdon et surtout à Antifer y a eu procès. Et… c'est encore en examen. Le tribunal administratif c'est toujours comme ça. Je veux dire que c'est ça l'enjeu. Si vous créez des procès, vous avez… pas très bien fait. Vous avez manqué dans le slalom vous avez manqué des piquets. Voilà, ce que ça veut dire »

Dans cette optique, il est très important que les acteurs constitués s'expriment. Par exemple dans un débat sur la rénovation d'un port organisé ainsi, la prise de position des syndicats de dockers va être un élément très attendu pour éviter un recours par la suite. La CPDP est conçue comme une médiation neutre et indépendante, qui se contente de récolter les arguments et qui doit aider le projet à passer entre les piquets du slalom.

« *Mais je n'ai surtout pas de… surtout pas de... d'a priori sur… comment dirais-je ? Voilà ce qu'il faut faire ou pas faire et si le maître d'ouvrage se débrouille bien et bien j'apprécie sa compétence, ça revient à ça. Ça ne veut pas dire qu'il a raison. Et si telle ou telle association ou tel ou tel riverain ou association riverains se démerdent bien je salue leurs compétences. Mais… mais pour moi, bon bien, je suis arbitre, y a… les bleus et les rouges qui… jouent avec un ballon, mais… je suis là pour siffler les… les fautes, c'est tout. Pas pour savoir qui va gagner. Si je suis un arbitre honnête et pas acheté. J'essaie* ».

L'important est que la CPDP ne se prononce pas sur le fond et « compte les points » entre les acteurs. Il n'y a pas de volonté particulière d'aller chercher des acteurs, de les aider à monter en compétence pour faire émerger de nouveaux arguments. La CPDP organise la mise à disposition de l'information, conformément à son obligation légale, et le public qui le souhaite se l'approprie avant de donner son avis. La préparation du débat consiste alors à faire savoir aux acteurs concernés qu'un débat va se tenir et qu'ils auront l'opportunité de venir s'exprimer. Le public se déplace dans les réunions publiques pour s'exprimer et mobilise le

SQR pour solliciter les réponses du maître d'ouvrage. Le cahier d'acteur est ici considéré comme un outil central pour rendre visibles certaines contributions.

« *Cahier d'acteurs, c'est quelque chose qui pour moi est très important parce que ça permet justement de chercher l'argument. Donc, le cahier d'acteurs, c'est une plaidoirie, c'est-à-dire c'est quelque chose qui correspond à la… défense tant qu'à faire convaincante d'un acteur qui donc, et… déclaré en tant que tel, qui prend sa responsabilité d'acteur et qui dit voilà, mon point de vue. Alors ce point de vue peut être le point de vue béta, peut être le point de vue d'une chambre de commerce, le point de vue… d'accord constitué d'un privé bien entendu, mais c'est quelqu'un qui dit voilà, je suis représentatif de quelque chose qui peut exister au sein du débat, ça n'est pas l'avis de quelqu'un, c'est quelqu'un qui est représentatif parce que il a été désigné, il est… légitimé par sa fonction. Il a une existence et à l'occasion du cahier d'acteurs, il prend cette existence et il dit « voilà, comment je vois les choses » et il le dit avec des arguments qui doivent convaincre. Il faut faire le projet parce que premièrement, deuxièmement ou septièmement… ou il ne faut pas faire le projet pour telle ou telle raison. Et donc, c'est ce qui permet au maître d'ouvrage d'être entre guillemets éclairé ».*

Le cahier d'acteur est perçu, suivant un vocabulaire juridique, comme une « plaidoirie », une prise de parole organisée par un acteur jugé « représentatif », c'est à dire fédérant l'avis d'autres participants. Les avis individuels, des citoyens profanes, sont relégués au second plan, considérés comme le « café du commerce » et l'expression des acteurs organisés est favorisée.

Les avis, c'est souvent des avis personnels et je dirais sans le dire comme ça d'une manière aussi choquante au public. On s'en fout. Complètement. Le personnage ne compte que s'il fédère un certain nombre d'avis autour de lui de façon à devenir une association. Mais s'il représente que lui-même, on s'en moque totalement. Ça ne compte pas. Il n'a pas compris ce que c'était un débat public. C'est public, c'est pas… le café du commerce. Donc, si les gens du café veulent se réunir au sein d'une association, les amis de on boit un coup… entièrement d'accord. Pas de problème, mais faut-il encore qu'ils prennent la forme d'une entité qui existe. Le cahier d'acteurs sert à ça ».

Dans ce modèle, la conception de la participation est relativement étroite et limitée au cadre inscrit dans la loi, prise au pied de la lettre. Les CPDP sont perçus pour permettre l'expression sur les citoyens, mais sans tenir compte des asymétries socio-politiques préalables. Chacun peut prendre la parole et la CPDP consigne ses expressions, qu'elle reverse ensuite dans le

dossier du projet afin que l'enquête publique puisse, éventuellement en tenir compte. On peut reprocher à ce modèle sa conception « par le bas » du débat, dans la mesure où la procédure n'est pas utilisée pour rendre possible l'expression de tous, mais seulement ceux qui sont en position de le faire. Le principal bénéficiaire du débat est le projet et le maître d'ouvrage qui voit s'améliorer l'acceptabilité autour de son projet. Les attentes pour le public sont très faibles.

4.2.2) Privilégier l'inclusion des arguments à celle des publics ?

Une seconde vision part du postulat que le plus important dans un débat est de faire le « tour des arguments », nous parlerons de « **modèle argumentatif** ». Elle fait écho aux théories de la démocratie délibérative, qui valorisent les vertus des discussions argumentées au sein de l'espace public et l'émergence attendue de manière sous-jacente de formes « *d'intelligence collective*[134] ». Dans cette optique, la commission doit faire en sorte de proposer le dispositif le plus ouvert possible pour avoir accès à la diversité des arguments. La constitution du répertoire d'arguments sur le projet n'impose pas nécessairement la présence d'un public très nombreux, l'objectif est ici d'élire le meilleur argument, qui peut être porté par un acteur faiblement représentatif au sens traditionnel. « Faire le tour des arguments » est une expression imparfaite, mais symbolique, qui rend compte de la dynamique dialogique recherchée dans ce type de modèle. Évidemment on ne peut pas faire objectivement le tour des arguments de manière exhaustive dans un débat public. La « récolte » reste tributaire d'une écologie de problématiques liées à l'inclusion des publics. Conformément à l'idéal habermassien, pour que le tour des arguments puisse être fait il est nécessaire que tous les points de vue soient représentés, ce qui est en pratique rarement le cas dans les débats…

Cette vision est portée par des acteurs comme Georges Mercadal, ancien Vice Président de la CNDP. Ingénieur des ponts il s'est beaucoup interrogé sur la portée du débat public. Il a d'ailleurs rédigé un ouvrage *Le débat public : pour quel développement durable* ? (Mercadal, 2012) où il expose sa propre conception du débat. Georges Mercadal a également été président de la CPDP du débat d'orientation sur les déchets nucléaires en 2006. À cette occasion il a pu expérimenter sa méthode. Après une longue préparation composée d'une série de « réunions de concertation » qui a réuni l'ensemble des acteurs, la première réunion

[134] Dans son cahier méthodologique, la CNDP décrit « l'intelligence collective » comme « *le recours à l'expertise plurielle, l'élaboration de scénarios, la mise en exergue de controverses »,* p 56

s'est tenue à Bar-le-Duc, à proximité du centre de stockage CIGEO, là où les citoyens étaient directement confrontés au problème des déchets afin que les premiers concernés puissent développer leurs arguments.

« *Et donc, à mes yeux il ne faut pas chercher à avoir cinq mille personnes, dix milles personnes, cent mille personnes, c'est pas ça pour moi le débat public. Pour moi, le débat public c'est un plan d'expérience qui balade le sujet dans des groupes sociaux où j'ai la chance d'avoir balayé tous les points de vue à travers lesquels la société peut voir le sujet. Sur les déchets nucléaires, c'est là que ça a le mieux marché. Les réunions de concertation de préparation l'ont vraiment montré au fond. Bien entendu, Bar-le-Duc et Saint-Dizier parce que c'est là qu'on prévoyait d'enfouir les déchets. Donc là, les gens… comme le disent les sociologues, les milieux concernés.* »

La condition de réussite serait donc de tenir des réunions là où la critique sociale est forte, pour lui apporter la contradiction et faire émerger des arguments qui sont d'habitude peu entendus. Le débat est perçu comme un moment d'interaction susceptible de faire émerger des arguments et des groupes sociaux et de créer une concertation durable avec la société où ces voix se feraient entendre au même titre que le maître d'ouvrage. Aller au contact direct de la population et des acteurs préalablement concernés permet de créer un climat de confiance et de pacification, préalable au dialogue.

Pour créer ce climat de confiance, la phase de préparation est essentielle. L'objectif est de définir collectivement les conditions pour que les acteurs se mettent autour de la table. Georges Mercadal a donc organisé dans ses débats un certain nombre de réunions de concertations préalables qui permettent de désamorcer les conflits en amont et de faire en sorte que les réunions soient principalement dédiées à l'expression des arguments. Cette stratégie va au-delà de la préparation traditionnelle, la CPDP essaye de rentrer en contact avec les principaux porteurs d'arguments qu'elle identifie, y compris les opposants farouches pour instaurer un dialogue *avant* la date officielle. L'objectif est de trouver avec un compromis, par de la négociation, afin que le débat puisse se tenir et refléter la diversité des points de vue sur la question posée. Lors de notre entretien, Georges Mercadal est revenu sur la genèse de cette expérimentation, en prenant l'exemple d'une concertation dans les Landes.

« On décide qu'il ne faut surtout pas aller voir le préfet. Qu'il faut surtout aller voir personne. Il faut commencer par aller voir le plus opposant des opposants qui est à l'époque le représentant de FNE localement. On lui demande rendez-vous et on se laisse vraiment imbiber par ce type-là pendant des heures et heureusement et ça… au moins, ça nous a… bon

après, le préfet bon ben… ok. Et dans tous les débats après on fait ça. On s'est dit on est biaisé. On a fait toute notre carrière dans l'administration. Il faut commencer par s'immerger dans la culture des associatifs, c'est ce qu'on a fait dans un peu tous les débats notamment, celui sur les déchets ».

« *Ma méthode a été premièrement d'aller voir les autres… pas simplement les voir, les imprégner. Voir les autres. Et ensuite, de les mettre tous ensemble dans ce que j'ai appelé une concertation de préparation du débat. Le débat ne vaut rien si il fait question lui-même. Donc, comme m'a dit un jour quelqu'un si le débat fait débat, pas la peine. Donc, il faut arriver et c'est essentiel que cette préparation soit collective. Vraiment essentiel. Je souligne de trois traits. Bien les contacts bilatéraux comme ça, il faut parce que, il faut obtenir l'accord des opposants, les plus, les plus farouches qui considèrent que d'aller à une réunion c'est déjà se compromettre* ».

C'est donc l'immersion de la CPDP dans le milieu, et la diversité des arguments qui y circulent, qui rend possible une exposition à des avis contradictoires, condition pour instaurer un climat de confiance et convaincre chacun du bien fondé du débat. Dans un second temps, à l'intérieur de ce cadre partagé, le débat est conçu comme un « espace de liberté » où les acteurs peuvent venir s'exprimer dans un fonctionnement qu'ils ont choisi en concertation avec le président de la CPDP qui a alors la légitimité nécessaire pour organiser son débat.

« *Et au président de trouver quelles sont les modalités du débat qui permettent d'en faire un espace de liberté où tout le monde va pouvoir s'exprimer, être assez convaincu que le compte-rendu sera honnête et s'il faut pour ça avoir des comptes rendus intermédiaires, montrer patte blanche, etc. il faut s'y engager. Vous voyez*. »

Cette approche demande en théorie une certaine souplesse dans le choix des modalités du débat afin de s'adapter aux porteurs d'arguments et aux thématiques qui ont émergé pendant la préparation. Le débat s'organise sur une série de réunions au cadrage volontairement large afin que chacun puisse exprimer son concernement.

« *Deuxièmement la structuration des sujets en sous-thème, où tout ce qu'on voudra, la réunion de préparation, la concertation de préparation vous donnent une structure qui déjà est une structure qui vous est envoyée par le terrain. Néanmoins, en réunion publique les gens sont imperméables à l'absorption de quoique que ce soit et… il faut faire émerger leur structure ou en tous les cas leur permettre de s'approprier la structure que vous allez leur*

proposer bref… et tout ça, il faut que ça soit de la pédagogie active et non pas… voilà. Donc, moi ma règle est tout par-dessus tête commençons toujours par ce que tout le monde considère la fin {la discussion avec le public}. Faut commencer par… j'ai eu avec… là-dessus avec les maîtres d'ouvrages il y avait surtout les gens du nucléaire, les discussions éthiques quand même… »

« *Vous les réunissez, vous leur dites 'mesdames messieurs, on est là pour parler des déchets nucléaires. Vous savez bien ce que c'est. C'est long, c'est ceci, c'est cela' au bout de cinq minutes qui demande la parole. Tout de suite dix doigts qui se lancent. Et ça y est. Alors là vous donnez la parole au maître d'ouvrage en lui disant « monsieur si je comprends bien y a ça, y a ça, y a ça. Voyez un petit peu ce que vous pouvez commencer à dire. Il faut qu'il y ait de la chair et de l'émotion* ».

Le débat est donc essentiellement basé sur la discussion entre les participants. En partant de l'exposé d'un problème et des variantes de solutions proposées par le maître d'ouvrage, le débat fait remonter les interrogations au fondement du problème, si besoin jusqu'aux politiques publiques qui sous-tendent l'opportunité du projet. Les participants ont la possibilité de monter en généralité si cela permet de faire émerger de nouveaux arguments. La structure ne doit pas être établie de manière trop rigide et s'adapter en permanence pour suivre les échanges. Dans cette approche le statut de celui qui s'exprime n'est pas mis en avant, qu'il soit associatif, simple citoyen ou industriel. Les formes d'expression émotionnelles sont autorisées, ce qui facilite l'inclusion de publics variés comme montrés par les théories critiques de la délibération. Le conflit peut ainsi s'exprimer sans être disqualifié, tant qu'il repose sur des arguments.

On peut reprocher à ce modèle de limiter l'inclusion du public et de favoriser l'inclusion du public aux porteurs d'arguments et surtout de demander d'importantes compétences socio-culturelles, notamment autour de la prise de parole en public. Dans ces conditions on peut craindre que le tour des arguments soit limité à ceux exprimés par les présents…

4.2.3) Le débat comme lieu d'émergence des « collectifs hybrides »

Une troisième conception du débat public cherche principalement à amener les participants à la construction collective des arguments. Le collectif ainsi crée est censé mélanger des acteurs au concernement préalable importante et des « profanes » qui rentrent dans le débat pour découvrir le sujet, ce qui le différencie du modèle précédent. Il y a ici une véritable volonté de créer des « collectifs hybrides » pour reprendre une expression de Michel Callon (1998). Le

projet est vu comme une base technique pour la discussion, qui doit être, au cours du débat, enrichie par les discussions afin d'amener les techniciens à légitimer leurs choix. Le débat est considéré comme une épreuve dans laquelle sont mises en lumière les dimensions sociales et politiques du projet qui font du projet un complexe « socio-technique » plus conforme aux attentes de la société.

C'est la vision portée notamment par Patrick Legrand qui considère le débat comme l'étape pour « rendre complexe » le projet et prendre en compte d'autres enjeux que ceux initialement anticipés par le maître d'ouvrage. L'expertise profane est largement valorisée. Comme l'ont bien montré les travaux de Bruno Latour, la mise au point d'un objet technique, implique la traduction de nombreux présupposés idéologiques. Le débat serait alors le moment de les rendre publics et discutables et d'enrichir le projet grâce à leurs déconstructions.

« *Quand un projet rentre dans un débat public, il commence sur un objet technique, il rentre rond comme une bille, et quand il sort du débat public, il est complètement complexe. La bille c'est comme si elle avait fait 3000 kilomètres de terrain alpin, et le projet technique devient totalement sociotechnique* ».

La CPDP doit alors rendre cette exploration de la dimension sociale du projet possible. Permettre que le projet soit bousculé et discuté jusque dans son opportunité. Les points aveugles et les incertitudes sont alors rendus visibles par la discussion collective. C'est par cette démarche dialogique qu'émergent de nouveaux arguments, portés par les participants. En questionnant le projet, les participants le font évoluer, ses outils comme les cahiers d'acteurs leur permettent d'affiner leurs positionnements. La Commission est en charge de faire parler les participants, de noter les fluctuations de position et de pointer les convergences et les ouvertures en les restituant dans son compte rendu. Elle peut également demander des expertises complémentaires. Ce modèle de débat s'inspire largement de la démocratie technique et de ses ressorts dialogiques. L'organisation des interactions peut prendre différentes formes, elle doit être capable de s'inscrire dans une démarche expérimentale. L'objectif est de s'adapter aux spécificités du territoire, du contexte et des acteurs pour permettre d'aborder tous les sujets.

« *Moi je suis plutôt pour une co-construction des arguments, on est dans une situation où on produit des représentations plus complexes et plus partagées. Le débat public, c'est la construction d'un partage des options environnementales, la construction de majorité politique sur des enjeux environnementaux* »

La mise en débat permettrait la construction d'un compromis, de dégager une forme d'accord politique pour que le projet soit accepté. Pour parvenir à ce résultat ambitieux, la CPDP doit pouvoir mettre sur la table la totalité des « points chauds » de la controverse, le cadrage doit être ouvert et sans tabou. On retrouve ici encore le concept de « construction d'un monde commun », très proche des théories développées par les auteurs *d'Agir dans un monde incertain* (Callon et al, 2001). L'effort demandé au maître d'ouvrage est considérable. Ce dernier est censé mettre en discussion les moindres recoins de son projet, soulever les plis sociotechniques et jouer la transparence la plus totale. Cette volonté est-elle réellement partagée ? Il semble qu'en pratique, les postures des acteurs soient, elles aussi, plus complexes qu'il n'y paraît au premier abord.

La proximité de ce modèle de débat avec les théories de la démocratie technique invite à lui faire les mêmes critiques. Les antagonismes et les conflits sont susceptibles de venir gripper la machine. Dans certains secteurs, les maîtres d'ouvrages sont peut-être moins enclins à la transparence que ne peuvent le souhaiter les organisateurs du débat. On pense par exemple au nucléaire où l'accès à l'information est parfois difficile comme le montre le débat d'ITER ou de l'EPR de Penly[135]. On peut donc reprocher à ce modèle une forme d'irénisme conforté par le fait que la CPDP n'a pas de moyen pour forcer le porteur à s'impliquer au-delà du minimum légal. On peut également noter que les CPDP ne peuvent pas non plus obliger les pouvoirs publics à intervenir bien qu'ils soient souvent interpelés par les publics[136].

4.2.4) Aller à la recherche du grand public ?

La quatrième conception du débat s'appuie sur des dispositifs qui favorisent plus nettement les échanges multipartites entre citoyens, acteurs institutionnels, experts et maîtres d'ouvrages. C'est un « **modèle inclusif** » du débat, porté par certains présidents de CPDP, comme Philippe Marzolf, l'ancien vice-président CNDP, qui avance que pour que la délibération puisse se tenir et que les arguments soient récoltés dans leur diversité il est nécessaire que le public soit présent en nombre pour donner de la légitimité aux arguments. Cette vision du débat s'éloigne nettement des modalités de l'enquête publique pour s'inspirer des panels de citoyens ou des sondages délibératifs qui valorisent des formes d'expertises citoyennes.

[135] On peut voir sur le sujet la contribution de E. Ballan, V. Baggioni, J. Métais et A. Le Guillou « Anticipation et contrôle dans les débats publics: le cas des premiers débats « nucléaires », dans, M. Revel et al, (2007), *Le débat public une expérience française de démocratie participative*, *op. cit*

[136] Les débats CIGEO et des Deux Côtes sont un bon exemple à ce sujet sur lesquels nous reviendront en détail dans la suite de ce travail.

« *Un débat, un débat réussi c'est en fin de compte quand tous les participants ressortent du débat que ce soit le maître d'ouvrage, le grand public ou les acteurs, ressortent avec quelque chose en plus. Ils ont appris quelque chose et en plus, ils ont pu s'exprimer, ils ont pu participer et à la fin, la décision du maître d'ouvrage correspond à peu près ce que chacun a dit. Pas tout, il est impossible de retenir tout, mais ça va dans le sens que le maître d'ouvrage a été ouvert et à écouter et a pris en compte quand même ce qui était dit, les bonnes choses. Parce qu'il y a quand même dans notre grande, dans le grand public, dans les acteurs il y a quand même des gens qui sont experts aussi. Des retraités, des riverains, des gens qui sont experts dans leur domaine et dans le domaine du projet. Ils sont aussi compétents que le maître d'ouvrage et en plus, eux ils ont la maîtrise d'usage. En fin de compte, c'est le les futurs utilisateurs du projet quand même. Donc, ils savent aussi. Donc voilà, c'est ça un débat réussi pour moi. C'est tout le monde a appris des choses, tout le monde a appris à s'écouter, à parler, à s'exprimer et le projet est ressorti mieux compris, grand, amélioré, mieux intégré… »*

La place faite à l'apprentissage du public est centrale. Dans ce modèle, des experts profanes animent les discussions avec le public et permettent la montée en compétence du plus grand nombre. Il s'agit par exemple des associatifs qui ont développé une expertise particulière autour de technologie par exemple l'éolien. Leurs connaissances, supérieures au public profane, doivent servir à venir nourrir les avis énoncés et accompagner le public pour dépasser la simple expression de préférence. La CPDP doit alors chercher à valoriser ces appuis pour pousser plus avant la discussion et pousser le maître d'ouvrage dans ces retranchements. Pour Philippe Marzolf, l'indépendance de la CPDP est à ce prix :

« *C'est important de montrer qu'on se différencie bien du maître d'ouvrage, il faut parfois être un peu percutant avec lui, le bousculer pour qu'il comprenne que le débat ne va pas être une promenade de santé* ».

Méthodologiquement, ce modèle s'appuie sur une organisation particulière qui accompagne la préoccupation de montée en compétence du public. Les premières réunions du débat sont consacrées à la thématique de manière générale, avant de confronter les apprentissages effectués au projet débattu dans une seconde série de réunions, plus locales.

« Forcément, après c'est une question d'organisation. Moi, je suis toujours parti du principe, j'ai été critiqué pour ça, mais j'ai toujours trouvé que c'était un bon système qu'il fallait d'abord commencer par des réunions thématiques où on monte en généralité, où on fait intervenir toutes sortes d'experts, d'acteurs, d'expérience, de retour, etc. pour justement que

tous les publics puissent se faire une idée générale. On fait la synthèse de tout ce qu'on peut dire sur les différents enjeux du projet et donc, les politiques qui sont questionnées, forcément. Et après, on parle plus du projet lui-même, ses objectifs, ses caractéristiques. Et là, le public peut s'exprimer parce que il a… Moi, j'ai toujours au début des réunions générales puis après locales. Après les réunions thématiques fait une synthèse de qu'est-ce qui s'était dit dans les réunions thématiques les gens sont, montent en compétences. C'est ça. Soit on veut rester à l'époque 1789 ou le peuple est ignare et les représentants eux ils savent et on ne peut surtout pas les éduquer. Soit maintenant, c'est plus possible parce qu'il y a Internet, parce que les gens sont éduqués et bien on veut leur donner toute l'information qu'il y a pour qu'ils se fassent une idée réelle ou alors, on veut cacher, pas tout leur donner et laisser un peu dans l'ignorance pour pouvoir continuer à décider. C'est une question de politique ça. Avec un grand P ».

Les outils classiques sont du débat public sont fortement exploités, à mesure que l'apprentissage augmente. La CPDP produit des synthèses intermédiaires, qu'elle fournit au public à travers le journal du débat. Ces synthèses ne doivent en aucun cas prendre parti sur le projet. Pourtant, la frontière est parfois ténue dans la mesure où la CPDP qui ne doit pas prendre parti sélectionne et met avant la fin du débat certains éléments.

Contrairement au modèle précédent qui implique un engagement important du maître d'ouvrage et des acteurs institutionnels, ce modèle demande une forte implication du public. En effet, pour que le débat fonctionne ce dernier doit avoir un groupe actif relativement important. Faute de quoi, il risque de tomber à plat et de ne pas connaître la montée en généralité et le dynamisme dialogique pour lequel il a été conçu[137].

4.2.5) Quels périmètres pour quels publics ?

Qui vient débattre dans les débats publics ? Quels publics les CPDP doivent-elles aller chercher ? Nous avons pu voir qu'en pratique la réponse à ces questions varie en fonction des conceptions du débat défendues par les acteurs. Chacune des conceptions présentées implique un rapport différent au public et à son implication dans le débat. Nous formulons l'hypothèse que ce problème de la définition du public attendu dans les débats est fortement corrélé avec

[137] Dans le cadre de notre travail mené pour la CNDP, nous avons étudié le débat dit Aqua Domitia, mis en place par Philippe Marzolf. Dans ce débat construit sur un modèle inclusif, le public n'a pas été au rendez-vous et a faiblement investi les outils à sa disposition.

la question du périmètre du débat et la place accordée à la montée en généralité et à la question du périmètre du débat. Le président de la CPDP gère a priori ce qu'il considère comme faisant partie de son débat, et le public que cela va faire venir. La question de la montée en généralité est omniprésente dans les débats, alors qu'elle ne s'inscrit pas dans la feuille de mission des débats projets. Cette question est un véritable casse-tête pour les présidents de CPDP et les méthodologies existantes ne sont pas parvenues à fournir de réponse efficace. Bien souvent, la figure du public est réduite à un public de proximité qui s'exprime le projet via les réunions. L'omniprésence de ce format d'expression contribue à fabriquer un public adapté à ses spécificités communicationnelles.

Dans l'entretien que nous avons mené avec lui, Pierre-Frédéric Ténière-Buchot aborde ce problème et fait directement le lien entre périmètre et public.

« *Tous les problèmes d'équilibre. C'est-à-dire que… la difficulté du débat c'est son périmètre. Jusqu'où vous allez aller. Est-ce que vous vous limitez au site ? Est-ce que vous allez régionalement ? Est-ce que vous prenez une distance de cent kilomètres ? Est-ce que vous allez jusqu'aux autorités européennes ? Il faudrait. C'est pas le cas dans la plupart des débats. On ne consulte pas Bruxelles… est-ce que vous consultez les confrères et bien sûr concurrents de du maître d'ouvrage avec la difficulté que si vous les consultez, tout le monde se ferme dans la mesure où y a des… informations à caractère institutionnelles et commerciales qu'on ne veut pas régler et alors que le cacher facilement au public, on le cachera évidemment au contraire. Donc, où s'arrête le débat ? Vraiment pour moi, la grande critique que je ferais est sur l'organisation parce que si vous avez un mouchoir de poche, c'est plus facile à mener que si vous avez un drap de lit. Ceci le premier point. Deuxième point qui est corolaire du précédent qui est… les acteurs… qui est-ce que vous excluez d'office du débat ? Or dans tous les débats, il y a des exclusions. Donc ça, ça me parait être un point très délicat, je n'ai pas de réponse. C'est un compromis comme tout compromis c'est quelque chose qui… qui n'est pas vraiment satisfaisant, mais ça vaut mieux que de rien faire* ».

Les projets mis en débats sont nécessairement reliés à des thématiques plus larges et la délimitation proposée par la CPDP va à la fois impacter la manière dont le projet va être discuté et le public qui va être concerné. Dans un modèle consultatif du débat, la difficulté est de réussir à ne pas manquer d'acteurs qui souhaiteraient s'exprimer sur le projet. Monsieur Ténière-Buchot rappelle à quel point il est difficile d'arrêter le débat, de le circonscrire. Même pour cette approche qui donne la priorité aux échanges sur le projet la frontière reste

ténue entre un argument directement sur le projet et un autre qui prendrait appui sur les valeurs associées à la thématique. Peut-on vraiment ignorer les discussions sur les échanges associés et disqualifier ces publics ? La conception du public porté ici se résume largement à celle du riverain, qui va pouvoir développer une expertise d'usage. Le public plus éloigné est exclu de fait, comme une conséquence du modèle de débat adopté. La problématique du périmètre du débat est résolue en adoptant une définition restreinte du public du débat.

Dans le modèle argumentatif, Georges Mercadal est confronté au même problème et regrette l'impossibilité de répertorier les publics concernés par le débat afin de pouvoir mieux cibler les endroits où mener les réunions et faire émerger la diversité des arguments. Il avoue également son impuissance face à ce problème, que faire quand le public réclame une montée en généralité ?

« *Ce qui marche bien c'est le débat sur un projet parce que c'est assez facile de trouver les publics concernés et de faire une espèce de typologie des concernements pour avoir une typologie des lieux où je dois aller. En outre, les réunions elles-mêmes se passent bien parce que si c'est un débat sur un contournement autoroutier tout le monde sait ce que c'est. Alors que si c'est un débat sur les nanotechnologies… donc, ça, ça marche. Quel est le problème sur ces débats-là ? C'est quand le maître d'ouvrage invoque à l'appui du projet quelque chose qui est une espèce de norme générale, technique, économique, tout ce que vous voudrez. Qui a été établi pour la catégorie projet dont il s'agit. Si vous pensez à un contournement autoroutier bien entendu on est en France et y a une direction centrale de bien entendu des règlements des, des normes, des circulaires, des, etc. là alors le public est fou furieux qu'on lui oppose un truc qu'il ne peut pas discuter. Puisque c'est la méthode d'autorité, c'est… c'est le général qui a dit. On n'y peut rien. Sur le moment, sur le débat particulier on n'y peut rien* ».

Dans les deux derniers modèles, celui dit de la co-construction et le modèle inclusif, la problématique du périmètre est également très sensible. Dans ces deux approches la montée en généralité tient une place importante ce qui contribue à interroger le périmètre du débat : pour créer des publics et engendrer de l'intelligence collective les organisateurs contribuent à intégrer la thématique associée dans le débat. Pourtant le périmètre légal du débat, centré sur l'objet oblige les porteurs de ces modèles à circonscrire à leur tour le public du débat à celui qui vient se déplacer en réunion pour parler du projet. Philippe Marzolf note lui aussi ce phénomène :

« *Pour faire un bon débat, on est obligé de prendre en compte les discussions sur la thématique, c'est ça l'entrée pour monsieur et madame tout le monde, c'est grâce à ça qu'ils entrent dans le débat. Après le problème c'est quand ils voient le compte rendu complètement rabougri sur le projet, ben on a l'air fin… Ils se disent, 'ah bah bravo ! ça sert à quoi de venir participer si mon avis n'est pas pris en compte ? Donc c'est sûr que ça fait venir du monde de pouvoir élargir le périmètre, mais après encore faut-il avoir les moyens de le gérer* ».

Dans son cahier méthodologique, la CNDP regrette la difficulté à mobiliser le public dans les débats, mais précise que « *tel semble être le cas pour des sujets dont les habitants ne voient pas précisément les conséquences directes et immédiates sur leurs conditions de vie quotidienne* [138] ». Dans ses textes officiels, la CNDP affirme donc que lorsque le débat est construit autour de problématiques localisées et centrées sur les projets le public a tendance à se mobiliser plus largement, que ceux qui sont directement concernés par le projet auront tendance à se déplacer aux réunions publiques. Cette méthodologie a des effets de hiérarchisation sur les publics et entraîne un risque de « fracture participative » induite par le modèle de participation de la CNDP qui peine à répondre à ses missions en termes d'inclusion des citoyens : le public participant aux débats risque de largement se composer d'amateurs déjà bien éclairés, voire à un cercle de professionnels directement concernés par la thématique du débat. Les méthodes et outils mobilisés (principalement des réunions publiques) ont pour effet de favoriser ceux que la commission nomme des « acteurs » : les associations, les élus et les organismes socioprofessionnels[139] préalablement concernés. Le présupposé est que ces « *acteurs* » pourront venir renforcer « *le public faible* » (Eliasoph, 1998) des profanes grâce à une introduction dans le débat d'éléments critiques sur le projet du maître d'ouvrage. Dans la pratique cette distinction acteurs/profane pose problème dans la mesure où elle met à mal le principe d'égalité entre participants, constitutif du débat public[140]. Favoriser l'expression de positions argumentées pour venir éclairer le grand public offre l'opportunité à ces « acteurs » de se mettre en scène pour rendre visible leurs positions, au risque d'accaparer les différentes modalités d'expression (monopolisation de la parole en réunion publique,

[138] *Cahier méthodologie de la CNDP*, « Abcédaire du débat public », entrée « public », p78

[139] *Cahier méthodologie de la CNDP*,« Abécédaire du débat public », entrée « acteur »p9 et 10

[140] La CNDP s'appuie sur une série de principes : égalité entre participants, argumentation des contributions, transparence des échanges et neutralité de la Commission. Dans les textes, l'égalité est définie comme : *« toute personne concernée par le projet doit pouvoir participer au débat et la CPDP doit s'assurer que chacun puisse y parvenir dans des conditions semblables », Cahier Méthodologique n°3 p11.*

multiplication des cahiers d'acteurs par plusieurs groupes affiliés, etc.), dénaturant ainsi la figure du public mobilisé dans les différents modèles de débat.

C'est en partie ce constat qui a ouvert la réflexion à la CNDP sur le *design* des procédures et la possibilité d'inclure d'autres formats d'expression, notamment numériques, dans les dispositifs de manière à capter ces publics au concernement plus axiologique. Certains comme Philippe Marzolf vont chercher à expérimenter assez largement quand d'autres vont se montrer plus réfractaires et se contenter d'utiliser le kit de base proposé aux CPDP. Faute d'avoir véritablement réfléchi aux opportunités que peut apporter le numérique dans les différentes situations, les expérimentations se font en ordre dispersé.

4.3) Le positionnement hésitant de l'institution CNDP par rapport aux publics des débats

Dans ce chapitre nous avons montré l'organisation « par le bas » des débats, basée par l'appropriation d'un cadre général diffusé par la CNDP. La diversité des applications concrètes de ce cadre nous a permis d'apprécier la variété des conceptions du public portées par les acteurs de terrain. En fonction des CPDP et des contextes, le « débat public » ne recouvre pas la même réalité.

Depuis mars 2013 la CNDP en place tente de « reprendre en main » la communication de l'institution et d'installer une identité mieux établie, moins dépendante des CPDP[141]. L'objectif est d'être reconnu par le public, en tant qu'institution garante de la participation, chargée de « *garantir vos droits d'expression* »[142]. On peut ainsi observer une évolution importante dans la communication institutionnelle de la CNDP. L'ancien modèle de communication rend compte des ambiguïtés du modèle et des difficultés rencontrées pour cibler un public. Si les discours présentaient la CNDP comme un instrument d'action publique pour « démocratiser la décision », nous verrons que la cible de sa communication oscille entre cet objectif inclusif et une communication tournée vers ses partenaires institutionnels, notamment pour affirmer sa légitimité et défendre son action. Sa stratégie consistait donc à assurer la légitimité de l'institution et assurer sa pérennité vis-à-vis des politiques sans chercher à aller à identifier les publics des débats. Cette tâche étant largement déléguée aux CPDP.

[141] Cette nouvelle stratégie de communication est portée en interne par Laurence Monnoyer-Smith et David Prothais en tant que consultant. Cette section de l'étude est donc rendue possible par les échanges réguliers que nous avons avec eux.

[142] Voir le site web de l'institution et la définition de son rôle : http://www.debatpublic.fr/son-role

La stratégie de la nouvelle CNDP est différente et cherche beaucoup plus à entrer en contact avec le grand public, défini par l'ensemble des citoyens, au-delà des riverains ou des publics concernés. Nous montrerons ensuite que la refonte du site web de la Commission permet de comprendre le mouvement en cours et la nouvelle stratégie pour limiter l'imperméabilité entre la CNDP et ses commissions sur le terrain.

4.3.1) Une institution entre ouverture au public et impératif de légitimité

La CNDP en tant qu'institution a une politique de communication qui découle de ses objectifs. Par sa création la Commission est censée incarner l'ouverture de l'Etat à plus de dialogue avec les citoyens et à une meilleure transparence de l'information. En tant qu'autorité administrative indépendante, sa mission est de s'assurer que le dialogue ait bien lieu, que le droit opposable conféré aux citoyens soit respecté. Cette posture relève de ce que Caroline Ollivier-Yaniv appelle « l'Etat Communicant » (2000), lorsque l'Etat tente de faire évoluer son rapport aux citoyens en renouvelant ses pratiques de communication afin de rapprocher les citoyens de leurs administrations. Il s'agit ici de les sensibiliser à l'évolution des modalités de l'action publique et à la place nouvelle faite à la « démocratisation de la décision publique ». Rendre visible cette dimension dialogique est essentiel pour engendrer de la confiance et faire évoluer la relation gouvernants/gouvernés, objectif de l'autorité indépendante. Le développement d'un droit à l'information des citoyens dans le sillage de la convention d'Aarhus, base de l'action de la CNDP, invite l'Etat à repenser les formes de la communication publique (Goëta et Mabi, 2014) et à donner de la visibilité aux espaces de dialogue, contribuant ainsi à diffuser une culture de la participation plus importante.

Dans un article récent (2013), Caroline Ollivier-Yaniv identifie plusieurs registres de communication publique qui peuvent nous éclairer sur les différentes facettes de la communication de la CNDP. Le premier registre identifié est celui qui fait le lien avec la décision politique, la Commission doit valoriser l'implication des citoyens dans les processus de décision. Elle est chargée de communiquer sur les finalités de son action pour qu'elle soit mieux acceptée, afin de donner de la visibilité dans l'espace public aux enjeux réels de la participation du public à la construction de l'intérêt général. Le second registre mobilisé par la CNDP est celui des « campagnes d'information d'intérêt général », proposées afin d'informer les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs. Il s'agit de rendre public, au sens de publicité kantienne, le développement du droit à la participation qui accompagne la mise en place de la

CNDP. L'objectif ici est de faire changer les mentalités et les comportements en faisant connaître la possibilité de participer. La CNDP s'inscrit dans ce registre dans la mesure où l'une de ses missions est de contribuer à diffuser une culture de la participation du public afin de réussir à dépasser le scepticisme et la défiance de notre société. Mais dans le même temps, la Commission est dans l'obligation de communiquer pour améliorer son image et sa visibilité. En effet, pour pouvoir mener à bien ses missions, l'institution doit elle même avoir une certaine visibilité, mieux se faire connaître. Les objectifs théoriques en termes de communication sont ambitieux.

Dans la pratique, la CNDP dispose d'un ensemble d'outils pour développer sa communication : permettent-ils à la CNDP d'atteindre ses objectifs et d'aller chercher le grand public pour le convaincre de venir dans les débats ? Depuis 2003 elle a sa disposition une **charte graphique** unifiée qui doit lui permettre de renforcer son identité dans toutes les actions de communication extérieures. Un second outil pour assurer la diffusion de ses résultats est **le rapport d'activité annuel**. C'est une obligation légale ainsi qu'une occasion pour la Commission de faire de la pédagogie en diffusant très largement ce rapport aux différentes autorités de l'Etat. Il s'agit de faire connaître le modèle de débat et son fonctionnement à un public élargi. Dans la pratique c'est l'ensemble des acteurs concernés par le débat public (les associatifs, les maîtres d'ouvrages, les chercheurs…) qui consultent ces documents. C'est pour le moment le cœur du dispositif de communication en place, mais s'adresse principalement à un public préalablement concerné. La Commission peut également compter sur les **documents de présentation de la CNDP**. Il y a par exemple une *plaquette de présentation* destinée à un large public, c'est le principal outil de vulgarisation de son action. Un autre document est le *cahier méthodologique* évoqué précédemment. Il est à destination des membres de CPDP, mais il est également lu par les différents acteurs concernés par le débat et contribue à son tour à la diffusion de la culture de la participation. La CNDP le met à jour régulièrement, la dernière édition date de 2012.

Enfin, depuis 2003 la CNDP a mis en place **un site web** qui depuis sa refonte en 2008 reçoit environ 80 000 visites annuelles. En plus de son rôle de vitrine, le site est principalement utilisé pour mettre l'information du public (voir figure 6). On y trouve trois rubriques principales : débat public, la Commission nationale et l'activité de la CNDP. La première rubrique présente le concept de débat public et ses modalités. Il met notamment à disposition les textes fondateurs directement téléchargeables. La seconde rubrique présente la CNDP. On y trouve l'historique de sa composition et des projets pour lesquels elle a été saisie (avec à

chaque fois les comptes rendus de la CPDP et les bilans du président), ainsi qu'un centre de ressource regroupant l'ensemble des documents de communication à télécharger. La dernière rubrique est celle de l'actualité. On y trouve toutes les saisines, les décisions et les avis émis par la CNDP. On peut également remarquer que le public n'a aucun espace pour s'exprimer sur le site. Deux images occupent le centre de la page d'accueil. La première, en noir et blanc, montre deux personnes (un homme et une femme) marcher dans un espace public avec des documents dans les mains. La femme porte un cartable. L'illustration choisie rend compte d'une des fonctions essentielles du site : diffuser de l'information et la mettre à disposition des citoyens. La seconde image montre un public, une assemblée dans ce qui semble être un amphithéâtre. Le public est composé en grande majorité d'hommes âgés et semble attentifs, plusieurs d'entre eux prennent des notes. Cette représentation du public rend compte de plusieurs critiques traditionnellement renvoyées au débat : une surreprésentation des hommes âgés dotés d'un capital culturel important. L'amphithéâtre semble en pente renforçant l'impression d'un cours magistral dispensé par un orateur en bas de l'estrade. On peut d'ailleurs remarquer que personne dans le public ne semble demander la parole. Cette image diffuse une représentation d'un public des débats passifs et principalement à la recherche d'informations.



Figure 6 page d'accueil de l'ancien site de la CNDP

Plusieurs observations peuvent être faites. Tout d'abord, nous faisons le constat d'un décalage entre les objectifs et les moyens mis en œuvre. Si en théorie la CNDP cherche à toucher le

grand public, sa communication est largement tournée vers les autres institutions et les acteurs du débat public. D'après notre analyse, cette difficulté de positionnement rend compte des difficultés de la Commission qui oscille entre une approche « institutionnelle » de sa communication qui met en avant son cadre juridique et administratif et sa volonté d'être transparent en mettant la totalité des informations à disposition du public face à une communication « inclusive » qui contribuerait à faire connaître le concept du débat au plus grand nombre. À part la plaquette de présentation, très peu d'outils de communication sont destinés au grand public. Le site web, susceptible d'être consulté par le plus grand nombre, est principalement conçu comme une ressource de mise en ligne de documents administratifs. Aucune synthèse ou représentation graphique n'est proposée pour faciliter la découverte de la CNDP. L'ergonomie du site est complexe et le rubricage difficile à analyser. Pour les non-initiés, comment faire la différence entre la rubrique sur la CNDP qui comprend tous les documents liés aux débats passés et la rubrique actualité qui présente les différentes saisines ? La maîtrise du vocabulaire technique de l'administration semble un préalable à la navigation. On peut noter également noter qu'aucun effort particulier n'est fait pour définir le concept de « débat public ». En effet, l'expression est polysémique et possède un imaginaire puissant qui mobilise aussi bien la démocratie athénienne que les assemblées constituantes ou les débats dans l'espace public comme celui sur la peine de mort, l'avortement voir le mariage pour tous. Le risque de confusion, source de frustration pour le public, est important. La question du rapport à la décision est également posée, dans l'expression « débat public » les citoyens comprennent bien souvent « donner mon avis pour qu'il soit pris en compte ». Or, le cheminement de cette prise en compte est très particulier à la CNDP, l'avis des citoyens est récolté, mais ce n'est pas la CNDP qui prend la décision, les arguments récoltés sont synthétisés dans le compte rendu de la CPDP, et ensuite soumis au maître d'ouvrage qui prend ensuite sa décision. À aucun endroit ce processus n'est expliqué sur le site.

L'entretien que nous avons mené avec le président Philippe Deslandes illustre également ce décalage. Lorsque nous avons évoqué sa conception de la fonction de président, ce dernier nous a parlé de sa double mission, à la fois administrative et politique, qui révèle en creux sa conception de la communication.

« *La mission du président c'est de donner une âme à cette commission, de l'incarner. L'un des grands rôles du président c'est faire connaître et de faire respecter l'institution à l'extérieur. Il assure sa visibilité et doit veiller à inscrire l'institution dans son temps tout en respectant les règles fixées* ».

Ainsi, on comprend que le président défend une vision traditionnelle du fonctionnement d'une institution publique, où le responsable en assure l'image et la représentation. La légitimité de son action est issue du droit et le président en est le garant. Dans cette optique la communication essentielle est assurée par le président qui fait connaître l'institution dans ses réseaux et auprès des autres institutions. Ainsi, le grand public n'est pas la cible, car ce n'est pas de lui qui vient la légitimité de l'action de la CNDP. L'interaction principale qui lui est dévolue est de rendre accessibles les documents qu'il est dans l'obligation de venir chercher sur le site. Nul n'est censé ignorer la loi et donc l'existence de la CNDP. La Commission se charge des relations avec les autres institutions et les CPDP des relations avec le public.

4.3.2) Faire clairement de la CNDP une institution tournée vers les citoyens?

Le renouvellement de la CNDP opéré en mars 2013 a marqué un changement de stratégie et une volonté affirmée de rentrer *directement* en contact avec les citoyens (voir figure 7). La refonte du portail effectuée en juin 2014 rend compte de cette évolution[143]. Un slogan a été ajouté au logo « *Vous donner la parole et la faire entendre* ». Cette formulation est assez habile dans la mesure où elle rend compte de la mission principale de la CNDP et de son rôle de médiation. L'utilisation du « vous » rend compte du changement de cible dans le public visé : le site est orienté directement vers les citoyens et plus simplement vers les publics concernés souhaitant s'informer.



Figure 7 Page d'accueil du nouveau site de la CNDP

[143] Le nouveau portail est visible ici : http://www.debatpublic.fr/

Au centre de la nouvelle page d'accueil une série d'illustrations sont proposées. On peut remarquer qu'ici la participante mise en avant est une femme jeune et en train de prendre la parole. Le rubricage est pensé autour de cinq rubriques principales « la commission, le débat public, les projets en débat, le débat demain et actualités ». On comprend dans cette organisation la volonté de sortir d'une présentation uniquement par les textes juridiques fondateurs : chaque rubrique propose un menu déroulant qui permet de détailler son contenu. On peut également remarquer que le site s'est adapté évolution du web actuel et propose une page d'accueil en longueur. En dessous cette première section, sont disponible les « projets en cours » et « actualités » qui bénéficient donc d'une double entrée afin d'améliorer le dynamisme du site et son adaptation à sa réactivité.



Figure 8 Rubrique "La Commission"

La rubrique « la commission », (voir figure 8), est une bonne illustration du changement de posture. La partie supérieure du menu déroulant propose un sous-titre à la rubrique « Une commission indépendante pour garantir votre droit à l'expression ». De nouveau la CNDP s'adresse directement aux citoyens et de nombreux mots clés essentiels pour définir son action : la commission est « indépendante » et « garantit » au public son droit d'expression. L'engagement est fort. On peut également noter qu'insister sur « l'expression » plus que sur la « participation » est une manière de diminuer l'ambiguïté liée au faible lien à la décision dont dispose la CNDP. La CNDP présente ensuite son « rôle » à travers ses missions : permettre la participation des citoyens, l'organiser, désigner un garant, veiller à l'information et à la participation du public jusqu'à la réalisation du projet, promouvoir le débat public. On peut noter le souci d'éviter l'emploi de termes trop techniques et administratifs afin de

faciliter la compréhension par les citoyens. La sous-rubrique suivante présente « les ambitions : les 21 chantiers » et introduit les objectifs de la CNDP dans le futur à travers la présentation de sa feuille de route en 21 points. Les sous-rubriques suivantes présentent « la composition » de la Commission, « les partenaires » nationaux et internationaux, c'est à dire les institutions qui œuvrent pour le développement de la participation citoyenne à l'image du BAPE québécois ou du *Danish Board of Technology* ou du Conseil Economique et social en France. « Les publications » permettent d'avoir accès à de nombreux documents sur la participation par exemple la présentation du budget participatif de la ville de Paris. Une seconde colonne, intitulée « en savoir+ » donne accès aux différents textes officiels sur le débat et la Commission, qui sont donc nettement moins mis en avant que dans la version précédente.

La rubrique « débat public » est construite sur le même modèle (voir figure 9). Un sous-titre est proposé afin d'expliciter la rubrique « Une opportunité pour tous de participer à l'élaboration des grands projets ». Les sous-rubriques sont orientées vers le citoyen « à quoi ça sert ? », « comment ça marche ? », « ce qu'ils en pensent » en évitant le jargon administratif et en faisant appel à des témoignages concrets comme dans la dernière sous-rubrique et une seconde colonne où les documents officiels sont mis à disposition.



Figure 9 Rubrique "Débat Public"

On peut également noter que cette rubrique mobilise des infographies de simplifier l'accès aux contenus pour le public profane.



Figure 10 Infographie sur le processus du débat

D'une manière générale, l'analyse du portail rend compte du changement de stratégie de la CNDP qui cible désormais directement le grand public et souhaite s'imposer comme un espace de promotion de la participation. Le principal mérite de cette stratégie est de chercher à sortir de l'ambiguïté relative au public des débats. La perspective de l'inclusion est clairement mise en avant par la CNDP qui rend légitime l'implication du plus grand nombre dans les débats. Pourtant des inconnus demeurent : la ligne directrice proposée est plus précise, des choix sont faits, mais la CNDP parviendra-t-elle à les imposer aux CPDP ? Quelle sera la place des tenants d'une ligne plus consultative ou argumentative à l'avenir ?

Conclusion :

Dans ce chapitre nous avons montré que le débat public ne pouvait être considéré comme un modèle unifié. C'est avant tout un cadre général mis à l'épreuve du terrain et des acteurs qui font exister les dispositifs. Les acteurs de terrain bénéficient d'une relative autonomie face à la Commission Nationale. Bien entendu, cette marge de manœuvre doit être négociée et dépend en partie du charisme du président de la CPDP et de sa capacité à s'imposer. Mais dans l'ensemble les présidents de CPDP imposent leurs styles aux débats.

Nous avons identifié différentes conceptions du débat qui fonctionnent comme des « idéaux-types », chacune proposant un degré d'implication du citoyen dans les débats différents et organisant à sa manière la prise en charge des projets. Dans l'approche consultative le public est cantonné à un questionnement du maître d'ouvrage et de son projet quand l'approche par la co-construction des arguments ou le modèle inclusif valorisent une forte implication des différentes parties prenantes dans les échanges. Ces modèles sont mobilisés dans notre étude

comme un outil exploratoire du fonctionnement des débats. La réflexion autour de leur mise en place nous a notamment permis de pointer l'une des difficultés majeures du débat public : **l'absence d'un périmètre clairement défini et d'un public cible en cohérence avec ce choix**. En effet, nous avons montré que le débat souffrait, depuis sa création, de l'absence d'une décision explicite concernant la place accordée à la montée en généralité dans les débats. Si l'on décide de prendre en compte les discussions sur la thématique associée au projet, alors l'engagement des publics profanes est favorisé par rapport à un débat qui va mettre l'accent sur les arguments techniques portés par des acteurs au concernement préalable important. Les publics sont activés par la configuration sociale de l'objet débattu, mais les choix en matière d'organisation de la procédure opèrent inévitablement une sélection et configurent les capacités d'expression.

Les présidents doivent composer avec ces difficultés pour organiser les débats. En fonction de leurs convictions, de leur lecture de la situation chacun fait ces choix. Bien souvent le « réflexe réunion publique » domine et le numérique n'est pas jugé utile dans toutes les situations. Ceux qui souhaitent le développement du numérique l'expérimentent dans leurs débats et ceux qui sont plus réticents s'en passent. Jusqu'à peu il n'y avait pas de politique générale à ce sujet de la part de la CNDP : ce type de responsabilités étaient entièrement déléguées aux CPDP. La nouvelle Commission ambitionne de fixer une ligne forte et de faire des débats une procédure inclusive, porte d'entrée dans une culture de la participation plus large. La refonte du portail est un premier pas. Reste à voir s'il le reste suivra.

Chapitre 5 : Pourquoi « l'objet » compte ?

« L'évidence n'est jamais évidente - du moins au début ; quant à l'indiscutable, il est toujours discuté - du moins au commencement ».

Bruno Latour, *Cogitamus : Six lettres sur les humanités scientifiques*.

Introduction :

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent, appréhender les publics des débats est une question sensible dans les débats organisés par les CPDP. Derrière l'appellation « débat public », plusieurs conceptions de la participation citoyenne cohabitent. Il semble ainsi que la définition du public soit largement située, qu'en fonction des choix d'organisation effectués par les CPDP, le processus de « fabrication » des publics soit différent. La question du périmètre du débat est au cœur du processus de sélection, et la nature du public mobilisé évolue en fonction de la méthodologie et du périmètre établi. Un débat qui se concentre sur le projet, sans encourager la montée en généralité des participants, légitime la participation de publics directement concernés. Les publics au concernement plus « axiologique » se verraient à priori disqualifiés du fait de l'absence de mise en discussion des valeurs associées au projet. Si un débat sur un contournement autoroutier n'interroge pas la politique de transport dans laquelle il s'inscrit, les publics qui ne sont pas directement impactés par l'infrastructure ne voient pas leur participation légitimée et ne peuvent exprimer leurs concernements. La nature des parties prenantes et des groupes concernés change donc en fonction de la manière dont l'objet est mis en débat.

Il y a souvent un décalage dans les attentes entre le maître d'ouvrage qui souhaite évidemment que le débat se concentre sur son projet et le public qui exige d'avoir la possibilité de monter en généralité pour discuter le choix de société associé, obtenant ainsi une entrée dans le débat moins coûteuse pour un public profane que l'entrée technique. L'arbitrage de la CPDP sur ce point est crucial et oriente la suite du débat. Il convient donc de revenir en détail sur ce processus. C'est également l'un des questionnements centraux soulevés par cette thèse : comment le dispositif de débat, contribue-t-il à la sélection des publics ? Quels effets produit le processus de médiation sur leurs concernements ? Nous allons donc nous employer dans ce chapitre à démontrer que l'objet technoscientifique mis en débat est transformé par sa prise en charge dans le dispositif. Le travail de mise en forme effectué pour le rendre discutable contribuant à légitimer la participation de certains groupes concernés. Le dispositif a un « effet » sur la définition de l'objet mis en débat, il le rend donc

discutable et l'adapte plus ou moins au contexte local. On ne débat pas d'un incinérateur de déchets, mais de l'usine d'Ivry Paris-XIII, pas d'un parc éolien lambda, mais du parc éolien en mer des deux côtes. Les procédures ne sont pas des cadres d'interaction décontextualisés, et le débat rend nécessairement compte des enjeux situés, hérités de la configuration particulière de la controverse au moment du débat. Le concernement n'est ici pas traité à travers « ce qui se passe dans la tête des participants », ce qui relèverait d'hypothèses sociologiques ou psycho-sociales comme nous l'évoquions en introduction, mais dans sa dimension communicationnelle, comprise comme le processus d'organisation des flux de communication de manière à mettre en avant certaines thématiques, au détriment d'autres au sein des procédures.

La manière dont la discussion est organisée conditionne la manière dont les participants vont pouvoir explorer l'objet technoscientifique et ses dimensions controversées. Dans la tradition pragmatiste souvent mobilisée par les STS (Callon et al, 2001 ; Benvegnu, 2011) les procédures dialogiques, à l'instar du débat public, peuvent être perçues comme un outil d'exploration des controverses afin d'identifier les acteurs, leurs positionnements et leurs arguments — étape préalable pour trouver des solutions collectivement acceptables. Ce processus contribue à poser les termes du problème et les conditions de la discussion de l'objet, ainsi que la manière dont la connaissance nécessaire à son exploration va être produite. L'enjeu de pouvoir est important, dans la mesure où l'exploration est conditionnée par le périmètre du débat établi par la CPDP. Les participants ne peuvent explorer que les dimensions qui sont ouvertes à la discussion, celles sur lesquelles l'information est mise à disposition. Si dans un débat sur une installation nucléaire les informations sur le coût ne sont pas révélées, la question ne peut être véritablement explorée par le public, à moins de faire évoluer le rapport de force et d'ouvrir de nouvelles thématiques. Comme évoqué dans le chapitre 2, le dispositif offre des prises aux acteurs pour « faire exister » l'objet du débat de manière située, il « fait voir » certaines dimensions. En rendant possible l'exploration et en faisant participer les citoyens à sa définition, il « fait dire » et produit des discours, c'est aussi un lieu de pouvoir dans la mesure où il impose des contraintes à cette exploration. Les rapports de force et de pouvoir qu'il instaure peuvent être remis en cause par les acteurs, créant ainsi des « lignes de fuite ».

5.1) Ce que le dispositif fait à l'objet

5.1.1) Définir le « problème » mis en débat

Pour que les publics d'un débat se mobilisent, la construction de l'enjeu est une étape décisive. En nous basant sur les travaux de John Dewey (1927/2003), nous partons du principe que les publics se mobilisent collectivement pour résoudre un problème, pour trouver une solution à une modification de leur environnement. Cette mobilisation nécessite des équipements, à l'instar des procédures dialogiques pour discuter des controverses socio-techniques. Pour lancer une discussion, un certain niveau de formalisation du sujet est nécessaire : les échanges se basent sur la définition proposée de l'objet technoscientifique mis en débat qui offre des « prises » aux participants. La CPDP s'emploie à fournir cette base aux échanges en mettant à disposition le dossier du maître d'ouvrage et l'ensemble des documents nécessaire pour explorer le projet. Comme l'avance Chris Anderson (1988), l'élaboration d'une politique publique commence, avant de les résoudre, par construire des problèmes auxquels les instruments mis en place pourront répondre. Ces problèmes circulent ensuite dans les différentes arènes de l'espace public et passent parfois par les débats publics où le public peut apporter sa contribution à cette élaboration.

La manière dont se constituent les problèmes publics est désormais bien balisée par la littérature, notamment depuis la somme réalisée par Daniel Céfaï (2007) qui propose une synthèse critique des théories de l'action collective et de la sociologie des problèmes publics. Dans notre travail, nous souhaitons aborder cette question de la définition d'un problème sous un autre angle. Dans le prolongement de travaux en STS nous proposons ici de nous intéresser à la manière dont le problème est représenté, rendu visible puis discuté dans les dispositifs, qui sont à la fois des espaces de « démonstration » et de « discussion » (Barry, 2001 ; Latour et Weibel, 2005 ; Benvegnu, 2011, Marres, 2012). L'objectif est de ne plus se centrer uniquement sur les acteurs pour prendre en compte l'ensemble des actants qui composent la controverse et participent à son déploiement, y compris la solution participative mise en place. Les débats ne sont qu'une part du processus, une épreuve dans une circulation plus large. Dans cette optique, la visibilité d'un problème relève de la « chimie politique » (Barry, 2001), d'un équilibre complexe dans lequel la matérialité des dispositifs joue un rôle complexe qu'il convient de mettre à jour. C'est donc dans la relation entre le dispositif et l'objet que se constitue la visibilité du problème, susceptible de mobiliser ses publics. La

procédure dialogique constitue un espace public pour ce problème, qui se retrouve mis en discussion, problématisé.

Il y a ainsi un effet de problématisation de l'objet par le dispositif, qui définit le cadre de l'expérience démocratique proposée aux citoyens. Les débats sont conçus comme des systèmes d'action produits par des acteurs sociaux, qui constituent des cadres d'interaction. Le déroulement de ces interactions met à l'épreuve la conception normative de la démocratie portée par les concepteurs. Cette problématisation contribue à mettre en avant certaines dimensions de l'objet, ce qui a pour effet de renforcer la légitimité des publics à venir participer. C'est ce processus de problématisation, perçu comme une épreuve, qui transforme « *l'issue* » (l'objet technoscientifique en tant qu'enjeux controversés) en problème public et construit le cadre dans lequel elle va être discutée. Yannick Barthe (2006) a bien montré que tous les objets n'avaient pas la même capacité à « absorber » les épreuves et si certains en sortent « renforcés », d'autres se retrouvent « affaiblis » au point de quasi disparaître de l'espace public. De nombreux travaux ont montré que les objets sont le résultat de la confrontation entre différents « programmes d'action » et leurs environnements d'usage, et comment cette mise en relation engendre un certain nombre d'ajustements qui font évoluer sa définition (Akrich, 1993 ; Flichy, 1995 ; Jouët, 2000). C'est également au cours de ce processus que le projet technique va être enrichi des contraintes morales, sociales, économiques et politiques qui permettront son intégration dans le monde social. La problématisation prend ainsi la forme d'une succession d'opérations de traductions qui permettent d'assembler les différentes dimensions d'un objet, quelles que soient leurs formulations. Il semble ainsi difficile de définir les objets sans prendre en compte cette étape dialogique qui contribue à les faire exister socialement. L'approche communicationnelle que nous mobilisons permet de ne pas les séparer artificiellement et de capter ce que le dispositif fait à l'objet. Avant d'être repris par les STS et le travail de Michel Callon (1989), Yannick Barthe (2006) ou Brice Laurent (2010), le concept est issu des travaux de Michel Foucault (1976)[144]. Cette dimension de rendre visible ce qui pose problème, de contester l'évidence fait écho avec la démarche d'exploration que nous étudions. C'est par exemple à travers cette démarche que le public souhaite discuter « l'évidence » d'enfouir des déchets nucléaires dans le centre CIGEO, plutôt que de les stocker en surface. L'approche par le dispositif permet de replacer la constitution de ces énoncés dans la construction d'un artefact hybride et de faire le

[144] Pour plus de détails sur la problématisation, voir le chapitre 2 du présent travail.

lien entre le contexte sociopolitique, les stratégies des concepteurs et les réalisations techniques.

Dans les débats, la problématisation est souvent centrée sur les projets et légitime de manière inégale le concernement axiologique des participants. Ce processus détermine largement le périmètre du débat, ce sur quoi va pouvoir se porter la discussion, et laisse plus ou moins la possibilité aux acteurs de mettre à l'épreuve le projet discuté. C'est pendant sa problématisation que les acteurs qui se sentent concernés vont évaluer le degré d'ouverture et de transparence du débat en préparation. Si tout semble joué d'avance, la mobilisation risque d'être faible et l'opposition vive… Concrètement, les commissions particulières en charge de l'organisation des débats (CPDP) peuvent jouer sur deux variables pour mettre en procédure les objets : le cadrage qu'elles construisent pour définir le périmètre du débat et le *design* de la procédure, c'est-à-dire les choix qu'elles font en terme de formats d'expression (les outils de participation à destination des participants). En fonction de l'équilibre proposé, la prise en charge de l'objet rendra plus ou moins compte de sa complexité sociotechnique ce qui contribuera éventuellement à configurer des prises à destination des publics pour explorer l'objet. Le positionnement de ces « curseurs » par la CPDP a lieu en partie lors du travail de préparation du débat public, en amont. Cette dernière est chargée d'effectuer une évaluation de la situation et du contexte dans lequel va se dérouler le débat en allant à la rencontre des acteurs afin de les impliquer et de faire émerger les principales thématiques qui constitueront, pour le public, le cœur du débat. Cette phase est cruciale : c'est à ce moment que la CPDP décide par exemple de la place qu'elle va accorder à la dimension substantielle du projet débattu (l'ouverture axiologique du cadrage) et des formats d'expression qu'elle va mettre à la disposition des publics ainsi que de leurs configurations.

5.1.2) Analyser le cadrage pour saisir la construction du sens

Afin de rentrer de décrire en finesse le processus de problématisation et de comprendre comment il contribue à rendre l'objet plus ou moins discutable, nous proposons de faire appel à la notion de cadre qui devra nous permettre de mieux comprendre comment le dispositif retravaille et catégorise l'objet mis en débat. Le choix de ce concept est important. Comme celui de dispositif que nous avons présenté dans le chapitre 2, la notion de cadre, et le processus de cadrage qui permet son déploiement, a la particularité d'être issu des Sciences humaines et sociales et d'avoir colonisé le monde des acteurs de la concertation (Chateauraynaud, 2011). Tous les organisateurs de débats, ainsi que les membres de CPDP,

cherchent à cadrer les échanges, pour « faciliter » la discussion. Ce large succès s'explique en partie par le fait que le cadrage est une réalité facilement appréhendable : dans une optique procédurale, la discussion doit être organisée, il faut donc la border, poser des clôtures pour pouvoir définir et atteindre des objectifs. On crée une frontière, avec un « dedans » légitime et un « dehors » qui regroupe les propos considérés comme « hors sujet ». Le cadrage influence donc fortement la réalisation du « tour des arguments » que souhaitent réaliser les organisateurs des débats en sortant certaines dimensions du périmètre. Dans un débat on ne réalise donc pas véritablement un tour des arguments, on explore la controverse dans un cadre construit. L'expression renvoie en fait à un idéal délibératif, où tous les arguments sont mis à l'épreuve par le collectif. Sur le terrain la réalité est plus complexe, et surtout plus incomplète. Dans un débat, une CPDP est amenée à cadrer l'objet du débat, et doit pour cela ouvrir le champ des questionnements tout en parvenant à centrer le débat dans une zone de préoccupations communes au maître d'ouvrage et aux publics. De manière générale, le cadrage ne doit pas exclure des parties prenantes à priori et doit être en adéquation avec les attentes des participants tout en s'inscrivant dans les objectifs du dispositif (notamment au niveau de l'inscription dans le cadre législatif). La notion de cadre, les anglo-saxons parlent de « *frames* », est utile empiriquement et permet de décrire le processus de régulation du concernement des publics par la production du sens, en problématisant l'objet autour de quelques thématiques sélectionnées.

À l'origine, cette notion est issue des travaux du sociologue interactionniste Erwin Goffman avec le concept de « cadres de l'expérience » (1974) qu'il mobilise pour analyser comment une série de règles norment l'expérience de l'interaction sociale. Son travail est une tentative pour appréhender les faits sociaux sous un angle nouveau et de rendre visible les procédures cachées derrières nos actes les plus courants. Pour lui, nous disposons de cadres qui nous permettent de définir les situations et de les construire en fonction de grands principes d'organisation, lorsque nous les confrontons à notre engagement subjectif. Ces cadres peuvent évoluer en fonction des situations à laquelle l'individu est confronté, lui demandant un nouvel effort de modélisation pour s'adapter et créer un nouveau cadre pour comprendre la situation sociale à laquelle il prend part. « *Les cadres sont des schémas d'interprétation utilisés par les individus pour localiser, percevoir, identifier et étiqueter un nombre infini d'occurrences concrètes* ». (Goffman, 1973 : 21).

Nous mobiliserions des « cadres primaires » afin de donner du sens à des actions qui n'auraient autrement pas de signification directe. C'est par exemple le cas d'un arbitre de

football qui va lever le bras dans la direction de l'équipe victime d'une faute. Hors du terrain, ce geste n'aurait pas la même signification. Des stratégies peuvent être mises en place pour détourner les cadres et les mobiliser dans un contexte différent de la norme sociale partagée par la communauté. C'est par exemple le cas de certains mouvements sociaux brésiliens qui en marge de la coupe du monde qui se déroulait dans leur pays à l'été 2014 se sont déguisés en arbitre pour déclarer « hors-jeu » les inégalités sociales dans leur pays. Parfois, et souvent de manière moins stratégisée, il peut y avoir rupture dans le cadrage, comme lorsqu'un journaliste explose de rire en présentant une information sérieuse dans un journal télévisé.

Se plaçant en rupture avec l'approche fonctionnaliste dominante à l'époque, la sociologie d'Erwin Goffman nous permet de descendre au plus près des acteurs et d'intégrer la pluralité des rationalités qui s'affronte dans l'espace public, comme autant de conceptions de la réalité. Une des particularités de son approche est que cette pluralité est déterminée par un ensemble de contraintes et soutenue par des règles qui lorsqu'elles sont respectées permettent l'accomplissement de l'expérience. L'approche par les cadres bénéficie d'une certaine plasticité chez Erwin Goffman, qui ne propose pas véritablement de méthodologie pour leur analyse. Chaque recherche est donc amenée à « bricoler » ses méthodes, à s'adapter en fonction des cas d'étude.

Ce concept a ensuite été appliqué aux mouvements sociaux par David Snow (2001) à travers la « *frame perspective* » ou « l'analyse des cadres » pour étudier les formes de l'action collective et des mouvements sociaux. L'objectif est de sortir de l'analyse microsociale proposée précédemment pour réintroduire une perspective plus macro en analysant les ressources symboliques et les schèmes idéologiques qui permettent aux militants de lire et de comprendre une action en fonction de leurs expériences et de leurs opinions. Ce processus est possible grâce à un « alignement des cadres » afin d'homogénéiser la lecture des évènements entre les membres d'un groupe. Considéré comme un travail d'ajustement cet alignement permet d'expliquer l'implication individuelle dans un mouvement collectif. C'est par exemple le cas d'un groupe d'écologistes qui va discuter d'une action sur le nucléaire à venir et opérer une forme de cadrage pour s'en faire une définition partagée et légitimer son action, du moins en interne. La discussion entre les membres va par exemple replacer l'action comme une lutte contre le capitalisme en tant qu'il détruit l'écosystème, créant ainsi un référentiel partagé entre les membres. Ainsi, les mouvements sociaux sont considérés comme des producteurs de significations dans la mesure où ils produisent un regard sur la réalité, qui va ensuite influer sur leurs actions à venir.

L'objectif pour les chercheurs est donc d'identifier les éléments interprétatifs structurants, qu'ils soient culturels ou biographiques par exemple. Les tenants de cette perspective insistent sur la dimension fortement conflictuelle de la construction de cadres. Nécessairement les mouvements sociaux où plus généralement les groupes qui cherchent à imposer un *point de vue*, sont confrontés à d'autres conceptions de la réalité, portées par d'autres acteurs (Benford et Snow, 2000). Les cadres sont confrontés aux tensions internes, aux « contre-cadres » des autres groupes impliqués et à l'évolution des évènements.

L'analyse des cadres a été largement critiquée. Daniel Céfaï montre ainsi que le modèle est trop large et reste « *incroyablement positiviste et utilitariste* » (Céfaï, 2007 : 474) sans prendre véritablement en compte la texture de l'expérience et les épreuves que peuvent subir les cadres. Trop souvent ces analyses se limiteraient à la dimension discursive de la construction des cadres : « *les actions symboliques, et la dimension du 'faire croire' qui leur est inhérente, ne sont pas totalement arbitraires. Les mises en scène, en argument et en récit ne relèvent pas de la simple opération de réclame ou de propagande, comme des analyses 'constructivistes' le laissent entendre parfois. Elles remodèlent la perception que nous avons de la réalité, fabriquent des outils pour mieux la connaître et la transformer, et dans le même mouvement elles engendrent des réseaux sociaux, techniques et institutionnels, des équilibres d'alliances et d'oppositions politiques, des intrigues historiques, des textures d'expériences, des convictions idéologiques, des positions d'autorité, des fortunes privées, des institutions publiques, des carrières professionnelles, des itinéraires personnels* ». (Céfaï, 2007 : 499)

Cette proposition de mieux prendre en compte la dimension construite et scénarisée des processus de cadrage semble heuristique pour notre analyse de la problématisation des objets technoscientifiques par les dispositifs de débat public. Elle permet de faire une place aux actants non-humains, à la manière dont la technique contraint l'expression, notamment à travers le dispositif. Nous proposons donc d'intégrer dans le processus de cadrage l'ensemble des actants qui contribuent à délimiter l'espace d'interactions entre acteurs. Plutôt que de penser en terme de clôture comme évoqué précédemment, le cadrage est pensé en mouvement, comme pouvant être débordé. C'est également ce qui ressort de la proposition de Michel Callon (1999 b), lorsque mobilisant une métaphore venue du rugby, il parle de « cadrage/débordement », pour rendre compte de cette dimension dynamique et en réseau des cadres. Pour lui ces derniers fournissent avant tout des ressources aux acteurs (matérielles, stratégiques, organisationnelles, cognitives) et créent bien un « dedans et un dehors », mais le « dehors » est compris dans le même mouvement que le « dedans » dans la mesure où aucune

action ne peut être complètement cadrée et engendre nécessairement une forme de débordement. Cette proposition permet d'intégrer la dimension d'appropriation des cadres par les acteurs afin de les dépasser et rouvrir les négociations (ou les conflits) pour les redéfinir. Ainsi les cadres renvoient à deux éléments importants : ils rendent compte des compréhensions particulières du monde et des acteurs qui les interprètent dans la mesure où ils influent sur l'interprétation, la classification et la caractérisation des comportements et des situations, donc de l'objet du débat. Deuxièmement, ils introduisent la possibilité de contestation et d'alternative, de relations de pouvoir. Ce rapport au pouvoir par la circulation et l'imposition sociale du sens est au cœur de notre travail et de l'analyse des processus de cadrage proposés. La mise en dispositif des objets implique des choix, l'imposition de cadres. Déconstruire les logiques de leur mise en place permet de faire ressortir les dimensions de pouvoir et de domination qui contraignent les échanges à travers l'imposition de ressources, notamment sémantique. Dans notre approche, le sens se construit de manière dynamique, dans la circulation entre les différentes scènes du débat, mettant à l'épreuve les cadres qui les composent.

Dans ce chapitre nous proposons de nous concentrer sur la construction du sens à travers les énoncés qui contribuent à définir l'objet technoscientifique. Nous nous intéressons à la proposition de définition mise en discussion. Le procédé retenu consiste à analyser l'imposition sociale du sens à travers les énoncés : en fonction de quels mécanismes techniques, sociaux, sémiotiques, les « êtres culturels »[145] recouvrent-ils des significations ? Sur le plan méthodologique, il s'agit de réaliser une analyse de contenus des documents produits par la CPDP et le maître d'ouvrage, *avant* le débat, avant qu'ils ne soient appropriés, contestés et discutés par les participants afin de saisir les logiques qui ont présidé à la construction du cadrage. L'analyse proposée se rapproche de la mise à jour de ce que Michel Foucault qualifiait de formations discursives qui viennent incarner des régimes de vérités, à l'échelle des débats :

« L'important, je crois, c'est que la vérité n'est pas hors pouvoir ni sans pouvoir [...] La vérité est de ce monde, elle y est produite grâce à de multiples contraintes. Et elle y détient des effets réglés de pouvoir. Chaque société a son régime de vérité, sa politique générale de la vérité : c'est-à-dire les types de discours qu'elle accueille et fait fonctionner comme vrais,

[145] L'expression « être culturel » est issue du travail d'Yves Jeanneret (2004, 2008) et désigne les complexes sémiotiques produits par l'Homme qui circulent entre les espaces sociaux, associant des objets matériaux, des représentations et des énoncés textuels. Il s'agit de formes sémiotiques qui pendant leurs circulations se chargent de valeurs, dans un processus de « trivialité », d'ancrage social qui incluse différentes médiations, y compris techniques et symboliques.

les mécanismes et les instances qui permettent de distinguer les énoncés vrais ou faux, la manière dont on sanctionne les uns et les autres, les techniques et les procédures qui sont valorisées pour l'obtention de la vérité, le statut de ceux qui ont la charge de dire ce qui fonctionne comme vrai » (Foucault, 1977 : 158)

5.2) Ivry Paris XIII. La mise en débat des déchets ménagers

Dans notre étude des débats publics, nous pensons donc que le dispositif impose un cadrage à l'objet technoscientifique mis en débat. Que son objectivation dans des énoncés, tels que proposés dans les documents du débat, induit des effets d'exclusion et d'inclusion de certaines thématiques, contribuant ainsi à définir le périmètre du débat, et, *in fine*, à légitimer le concernement de certains groupes concernés. Ce processus met en avant certaines formations discursives qui vont devenir les ressources de la discussion et circuler entre les scènes du débat.

Pour analyser ce processus, nous proposons de mettre à l'épreuve notre conceptualisation théorique avec nos études de cas. La première concerne le débat public Ivry-Paris XIII sur l'usine d'incinération des déchets ménagers. Ce débat a été étudié dans le cadre du projet CDE et les données que nous exploitons ont été collectées au sein d'une équipe interdisciplinaire[146]. Laurence Monnoyer-Smith était membre de la CPDP et David Prothais était membre du secrétariat général, chargé du site web. Tous deux étaient donc dans une posture de « chercheurs embarqués » et nous ont permis d'analyser ce débat en bénéficiant d'un regard au plus près des préoccupations de la CPDP et des autres acteurs de terrain. Sur un plan méthodologique, nous proposons ici une analyse de contenus des documents du maître d'ouvrage et de la CPDP afin de saisir la proposition de cadrage qui est faite aux participants.

5.2.1) Présentation du débat d'Ivry/Paris XIII

Le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII gère actuellement les ordures de plus de 1,4 million d'habitants issus des bassins du Sud de Paris et de la commune d'Ivry sur Seine. Il est composé d'une unité d'incinération avec valorisation énergétique, d'un centre de tri des collectes sélectives et d'une déchetterie. En service depuis 1969, l'usine, gérée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération

[146] Le travail a été réalisé présenté ici est le fruit de la recherche collective menée en collaboration avec Julia Bonaccorsi, Virginie Julliard, Laurence Monnoyer-Smith, Julien Talpin et Stéphanie Wojcik. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés de nous avoir ainsi initié à l'enquête de terrain. Nous avons également réalisé notre mémoire de master sur ce débat.

parisienne (SYCTOM), qui représente 84 collectivités adhérentes, doit être rénovée. Cette réhabilitation est l'occasion pour le syndicat de proposer une réorganisation importante de son activité, la reconstruction totale de l'usine et le réaménagement des espaces de traitement. Soumise à l'évolution de la règlementation européenne sur le traitement des déchets (directive déchet de 2008 [147]), aux lois de programmation et d'orientation du Grenelle de l'environnement[148]) ainsi qu'au Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA)[149], le SYCTOM se prépare à faire évoluer significativement sa politique de traitement en optant pour la réduction des quantités de déchets traités et incinérés, le tri mécano-biologique des déchets (incinération sélective), la méthanisation et la sensibilisation du public au tri des ordures ménagères.

Dans ce cadre, il est prévu de transformer le site d'Ivry en un centre de valorisation organique et énergétique avec des équipements de tri mécanique, de méthanisation, de compostage tout en rénovant les unités d'incinération actuelles. L'objectif est d'anticiper la nécessaire réduction des déchets en diminuant de 20 % les capacités de traitement du site et de diversifier les modes de traitement conformément au Grenelle de l'environnement en réduisant d'environ 50 % le volume de déchets incinérés.

Au vu de l'ampleur du projet (un peu moins de 800 millions d'euros), la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été saisie le 12 janvier 2009 par le SYCTOM au titre de l'article L121-1 du code de l'environnement. Le 4 mars 2009, considérant l'exemplarité au niveau national de la démarche proposée, la CNDP a décidé d'organiser pour la première fois un débat sur un projet relatif au traitement des déchets ménagers.

L'organisation concrète du débat sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII a été confiée à une Commission particulière du débat public (CPDP)

[147] - La directive-cadre relative aux déchets du 19 novembre 2008 constitue le texte de référence de la politique de gestion des déchets au sein de l'union européenne. Elle établit une hiérarchie entre les différents modes de traitement des déchets en valorisant les actions de prévention, le réemploi, le recyclage, la valorisation, et en dernier ressort, l'élimination. La directive considère que l'incinération peut être considérée comme une opération de valorisation si elle s'accompagne d'un rendement énergétique dépassant un certain seuil. Le site d'Ivry s'inscrit dans ce cadre puisqu'il est relié au réseau de chauffage urbain.

[148] - La loi Grenelle 1 adoptée le 23 juillet 2009 fixe pour objectif de réduire la production de déchets ménagers de 7% d'ici 2014, d'augmenter le recyclage de matière organique des déchets ménagers pour atteindre un taux de valorisation de 35% en 2012 et de 45% en 2015, de diminuer de 15% d'ici 2012 les quantités de déchets stockés et incinérés, et enfin de parvenir à un taux de recyclage de 75% pour les déchets d'emballages ménagers en 2012.

[149] - Elaboré par la Région Ile de France, le plan veut, d'ici 2019, réduire de 50kg/personne la production de déchets ménagers sur 10 ans, pour la ramener à 440kg, augmenter le taux de collecte sélective de 16,2 kg/habitant, collecter 65% des déchets dangereux des ménages, réduire le 25% l'incinération et de 30% l'enfouissement des déchets municipaux, développer l'usage du transport alternatif à la route.

composée de 5 membres, et présidée par Philippe Marzolf. Sur proposition de ce dernier, la Commission Nationale a nommé le 1er avril Anne-Laure Bedu, consultante dans le domaine de l'environnement, Alain Marabout, avocat retraité, Laurence Monnoyer-Smith, Professeure des universités, et Jean-Paul Puyfaucher, ingénieur EDF retraité, membres de la Commission particulière. Le secrétaire général était monsieur Aurélien Rateau, assisté d'une équipe composée de Marie Belmonte, Dominique de Lauzière en tant que chargée de communication et David Prothais, chargé de mission Internet. La CPDP s'est attachée les services de KSH communication et d'Alain Dessagne pour ses conseils.

Le débat s'est organisé autour de huit réunions publiques et d'un site web participatif, expérimentant de nouvelles modalités d'interactions avec le public. En ligne, diverses modalités de prise de parole étaient offertes aux participants (associatifs, élus, experts, maître d'ouvrage ou « simples » citoyens) : un blog du débat, un système de question/réponse (SQR) et une interface *Co-ment* permettant d'amender les comptes-rendus des réunions publiques. Les internautes avaient également la possibilité de télécharger différents types de documents (dossier du maître d'ouvrage, études et documents complémentaires, cahiers d'acteurs) et de s'abonner à une newsletter.

5.2.2) Ivry Paris XIII : débattre du « déjà là »

L'entrée dans ce débat se fait donc par la question des déchets ménagers, et plus particulièrement de leur traitement via l'usine d'Ivry Paris XIII. Les enjeux soulevés sont importants, notamment sur le plan énergétique et écologique. L'un des objectifs du projet est de participer à réorienter la politique de gestion des déchets en Ile de France à travers la rénovation de ses équipements afin d'anticiper le « tournant » à venir en terme de réduction de la production de déchets, amorcé par le Grenelle de l'environnement. C'est la spécificité de ce débat. Le projet mis en discussion se base sur du « déjà là » et la rénovation d'un équipement existant tout en s'inscrivant explicitement dans une politique générale plus large. Pour rentrer dans le débat, le maître d'ouvrage doit organiser la présentation de son projet et, de fait, mettre en avant certains aspects qu'il souhaite voir explorer par le public. Quelle stratégie a adopté le maître d'ouvrage pour rendre « discutable » son projet tout en restant à l'intérieur d'un cadre qu'il a tenté d'imposer ?

Dans la synthèse de son dossier[150], document de 4 pages très largement diffusé, le maître d'ouvrage présente les grandes lignes de sa stratégie. Dans l'éditorial, signé par François Dagnaud le président du SYCTOM, cinq principaux enjeux sont identifiés : d'abord, « *assurer le traitement de nos déchets ménagers dans le respect du principe obligatoire de proximité (traitement des déchets sur le territoire où ils sont produits)* », ensuite « *encourager la réduction à la source des déchets, de l'ordre de – 5 % à l'horizon 2023. La diminution de l'ordre de 20 % de la capacité du futur centre s'inscrit dans cet objectif* ». Le troisième enjeu identifié est la nécessité de « *rééquilibrer les capacités de traitement sur le territoire de l'agglomération parisienne notamment par la relocalisation du centre de tri à Paris XII* ». Il conviendrait également « *d'adapter le traitement à la nature des déchets et optimiser la valorisation des déchets fermentescibles et combustibles par la production de compost, de chaleur, de biogaz et d'électricité »* et enfin de « *garantir la maîtrise par le service public du traitement des déchets* ».

Ces cinq éléments nous permettent d'identifier les grandes lignes du cadre proposé par le maître d'ouvrage. En effet, le SYCTOM s'inscrit dans une problématique de service public de gestion des déchets du territoire. C'est le principe de proximité qui est affirmé. Les évolutions démographiques et les politiques d'aménagements du territoire ont rendu nécessaire la redéfinition du « bassin versant », c'est à dire des zones autorisées à envoyer leurs déchets à l'usine. Cet enjeu territorial est central dans le cadrage du débat. Tout en préservant la continuité de sa mission de service public territorialisé, le projet puise sa légitimité dans une politique plus large, strictement encadrée par le Grenelle de l'environnement et les directives européennes, qui invite à mettre en place des politiques de prévention afin de moins produire de déchets et de mieux traiter ceux qui restent. Le SYCTOM défend l'idée que son projet est nécessaire et surtout qu'il n'y a pas d'alternatives qui répondent aussi bien aux critères établis par la loi. Le maintien sur place du projet semble être la meilleure solution, en tout cas la plus favorable à l'environnement. Ainsi la marge de manœuvre pour le débat paraît bien étroite tant le projet est inscrit dans une conception de l'intérêt général à la fois locale et nationale. À la fin de la synthèse, le maître d'ouvrage se positionne d'ailleurs par rapport au débat : « *le SYCTOM définira ensuite, au terme du débat public, des modalités de mise en œuvre de son projet qui tiendront compte des avis exprimés pendant le débat* »[151]. L'engagement semble

[150] La synthèse du dossier est disponible en ligne http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/IMGS/DOSSIER_MO/SYNTHESE_DEBAT.PDF

[151] Synthèse du projet du maître d'ouvrage, p4

mince et ne laisse pas vraiment de place à la discussion de l'opportunité du projet qui a été tranchée par le maître d'ouvrage.

Pour comprendre la manière dont ce cadrage s'est déployé, nous avons ensuite analysé le dossier du maître d'ouvrage, document complet de plus de 100 pages, afin de mieux saisir comment le maître d'ouvrage a tenté de construire un discours sur son projet. Celui-ci s'organise autour de plusieurs grands thèmes qui façonnent les ressources à la disposition du public du débat.

Le premier registre mobilisé est celui de la **territorialisation** du projet, le maître d'ouvrage annonce vouloir proposer « *un équipement urbain de service public qui accompagnera la mutation du quartier dans lequel il s'inscrit, participera pleinement à sa recomposition et marquera un nouveau lien avec la ville et ses habitants* »[152]. Le projet est fortement territorialisé, les discussions portent sur le devenir d'une usine présente à Ivry depuis le début des années soixante-dix. Le territoire en question est en train d'être redessiné par l'opération en cours, au nom d'objectifs fixés par les lois Grenelle. L'accent est mis sur l'inscription locale du projet et sa dimension située. Ivry-sur-Seine est une commune en pleine mutation, marquée par le « communisme municipal » et qui voit son espace urbain se réorganiser progressivement (Gouard, 2014). Le projet est qualifié « d'usine urbaine »[153], acteur moteur de la recomposition locale. Si son ancrage ivréen est mis en avant, il est également replacé dans une dynamique territoriale plus large. « *Il prend place dans notre stratégie de rééquilibrage territorial des capacités de traitement (mise en service d'une unité de valorisation organique* à Romainville en 2013, relocalisation des capacités de tri du centre actuel à Paris XII)* »[154]. Le maître d'ouvrage souhaite montrer que le projet reflète des choix de politiques publiques d'aménagement plus vastes afin de fournir une « énergie de proximité » aux habitants. Le dossier valorise également le fait que le projet a bénéficié de plus de six ans de concertation et d'études, renforçant le sentiment que le projet est fortement territorialisé, laissant ainsi entendre que son implantation ne fait pas véritablement débat et est largement acceptée par les habitants. En effet l'une des caractéristiques du dossier est de ne pas proposer de version alternative du projet. « *Faute d'autres possibilités d'implantation pour le traitement des ordures ménagères dans le bassin versant d'Ivry-Paris XIII, et compte tenu des nombreux avantages du site et des impacts négatifs que provoquerait une*

[152] Dossier du maître d'ouvrage, p8
[153] Dossier du maître d'ouvrage, p17
[154] Dossier du maître d'ouvrage, p3

relocalisation, le maintien de capacités sur place apparaît comme la solution la plus satisfaisante sur le plan environnemental, énergétique et économique »[155].

Le site de l'usine est présenté comme inévitable, à sa place sur le territoire, dont l'opportunité ne peut être discutée. D'autres stratégies auraient pu être envisagées, mais elles ont été déclarées sans suite. Ainsi le dossier évoque la possibilité de coupler stockage des matières (une décharge) et recyclage organique (compost pour les plantes). Mais sans ambiguïté l'option est écartée, et ce dès le sous-titre « *Coupler le stockage de la FCR[156] au recyclage organique : une solution écartée* »[157]. Le découpage de la phrase avec les deux points accentue la rupture, la solution a été écartée, fermez le ban. La raison avancée est que cette option « *nuirait fortement au bilan énergétique du traitement et à la valorisation globale des ordures ménagères (cf. graphique ci-dessous)* »[158], objectif du projet. La démonstration est ensuite appuyée par une série de graphiques comparant les deux options. Là encore la démonstration paraît difficilement contestable.

Tout semble en place pour atteindre le projet. Les partenaires de la région semblent au diapason. Le maître d'ouvrage insiste sur l'ancienneté de la concertation sur le territoire. Comme pour montrer en creux son excellente préparation au débat public, voir la relative légitimité de ce dernier. « *Dans le prolongement des réflexions menées par les services du SYCTOM depuis 2000, une réflexion collective a été engagée dès 2003 sur l'avenir du centre, en étroite collaboration avec la ville d'Ivry-sur-Seine* »[159]. Le dossier présente le SYCTOM comme intégré dans une démarche de concertation plus large. *« La ville a également engagé une concertation publique sur la problématique générale des déchets, sur leur prévention ainsi que sur les modes de traitement. Le débat a été élargi à la population d'Ivry-sur-Seine lors de la réunion du 22 septembre 2004* »[160]. Cette fois le maître d'ouvrage va encore plus loin et utilise le terme de débat pour désigner une concertation réalisée en amont de la procédure CNDP. L'énoncé indique qu'avant de discuter avec le public des débats CNDP, le SYCTOM a pu échanger sur la thématique générale avec les habitants afin de co-construire les meilleures solutions techniques et environnementales, dont le projet serait le résultat. Pourtant dans cet espace de concertation qui est décrit, nous ne pouvons connaître avec

[155] Dossier du maître d'ouvrage, p29
[156] FCR pour fraction combustible résiduelle
[157] Dossier du maître d'ouvrage, p71
[158] Dossier du maître d'ouvrage, p71
[159] Dossier du maître d'ouvrage, p74
[160] Dossier du maître d'ouvrage, p74

certitude la nature du public venu discuter. La concertation est qualifiée de « *publique* », mais le débat « *a été élargi à la population* » lors d'une seule réunion. Cet artifice permet au maître d'ouvrage de problématiser le débat autour de son projet, comme si la discussion sur les valeurs associées avait eu lieu dans d'autres arènes avec d'autres acteurs que le grand public. Le SYCTOM semble avoir créé une sorte de compromis politique avec les acteurs politiques du territoire que le débat CNDP vient remettre en cause. Il s'agit donc pour le maître d'ouvrage d'ouvrir son projet, sans profondément le remettre en cause. La dernière partie du dossier du maître d'ouvrage renforce cette impression. Intitulée « éléments de cadrage du projet »[161] ces pages, très techniques, contribuent fortement à orienter le débat à venir en définissant ce qui peut être débattu, ou non, en définissant ce qui peut légitimement être questionné et ce qui relève de principes directeurs. Cette volonté de verrouiller la problématisation laisse penser que les élus membres du syndicat sont arrivés à un accord préalable et que la concertation obligatoire que représente le débat public risque de remettre en cause.

Le second registre mobilisé est celui de **l'écologie**, de la protection de l'environnement et du changement dans nos modes de consommation, notamment énergétique. En effet, le changement profond de comportement de notre société est le pari sous-jacent à ce projet. C'est en faisant évoluer nos modes de consommation que la quantité de déchets à traiter diminuera, justifiant ainsi la reconstruction de l'usine. Le dossier multiplie les appels aux générations futures, présentés comme les principaux bénéficiaires du projet. On peut par exemple trouver une photo d'un enfant avec un casque de chantier sur la tête visitant le centre et regardant un monticule de déchets[162].

D'une manière générale, le maître d'ouvrage insère son projet dans la lutte pour la protection du climat. Le développement de transports alternatifs à la route pour amener des déchets s'inscrit dans cette optique, « *et le projet d'Ivry Paris XIII prévoit d'y recourir le plus largement possible* »[163]. La capacité du projet à produire de l'énergie alternative est également régulièrement rappelée. « *Le SYCTOM a une responsabilité particulière dans la lutte contre le changement climatique. Ses capacités actuelles d'incinération permettent de chauffer 300 000 logements* », grâce à la production de vapeur[164].

[161] Ces éléments de cadrage vont de la page 74 à 77 du dossier du maître d'ouvrage.
[162] Dossier du maître d'ouvrage, p8
[163] Dossier du maître d'ouvrage, p93
[164] Dossier du maître d'ouvrage, p66

Plusieurs références au GIEC et à ses objectifs pour limiter le réchauffement climatique sont faites pour justifier les mesures prises. Le SYCTOM insiste d'ailleurs sur les dispositifs en place pour maîtriser les impacts environnementaux et contrôler ses émissions de gaz nuisibles, notamment via son panache de fumée. « *Afin de minimiser les émissions d'éléments polluants dans l'atmosphère, et de les maintenir en deçà des limites fixées par les seuils réglementaires sanitaires et environnementaux, un dispositif de traitement des fumées en 3 étapes est appliqué depuis 2005 dans l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII* »[165]. Plusieurs pages du dossier présentent les différents relevés sanitaires et environnementaux effectués afin de mettre en avant la transparence du SYCTOM en la matière[166].

Inscrit dans une démarche de « développement durable », le projet cherche à limiter l'enfouissement, considéré comme un facteur de pollution. Dans cette logique, l'inclusion de la méthanisation dans le processus de l'usine est mise en avant en tant qu'il contribue à protéger l'environnement. Le dossier valorise les expériences à l'étranger et ailleurs en France ayant déjà fait ce choix. « *La méthanisation des déchets organiques est encore peu connue en France, mais elle est plus couramment pratiquée dans d'autres pays européens tels la Suède, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne ou les Pays-Bas* »[167]. L'objectif est de montrer que le processus fonctionne et offre des résultats probants. L'expérience de réalisation de composts à partir des déchets organiques est également valorisée, notamment à travers le cas Lillois ou le Syndicat Mixte du Traitement des Ordures Ménagères de Launay-Lantic dans les Côtes-d'Armor[168]. Dans les deux cas, il s'agit d'établissements publics, avec un statut proche de celui de SYCTOM. Là encore l'objectif est de montrer que le choix effectué est le bon et s'inscrit dans des objectifs de respect de l'environnement, que scientifiquement le projet est robuste.

Le rapport à l'environnement se traduit principalement par la référence à un cadre juridique, et ce sur plusieurs niveaux. La directive-cadre européenne de 2008 sur les déchets est régulièrement citée[169] : « *Le scénario 'tri-valorisation organique-incinération' est conforme à la hiérarchie des modes de traitement fixée par la directive européenne déchets, qui donne la priorité au recyclage par rapport à la valorisation énergétique* »[170].

[165] Dossier du maître d'ouvrage, p21

[166] Voir les pages 21 à 25 du dossier du maître d'ouvrage.

[167] Dossier du maître d'ouvrage, p53

[168] Voir les pages 55 à 57 du dossier du maître d'ouvrage.

[169] La directive-cadre est d'ailleurs présentée en détails page 39 du dossier du maître d'ouvrage.

[170] Dossier du maître d'ouvrage, p63

Au niveau national le projet souhaite s'inscrire dans les objectifs du Grenelle de l'environnement. Traduit dans les lois Grenelle 1 et 2, les objectifs principaux en matière de déchets sont la réduction de 7 % d'ici 2014 et l'augmentation du recyclage de matière organique de 35 % en 2012 et de 45 % en 2015 tout en diminuant le nombre de déchets stockés et incinérés d'ici 2012. « *Avec la mise en service de ses 2 unités de tri-valorisation organique en Seine-Saint-Denis et du centre Ivry-Paris XIII, le SYCTOM pourrait réduire de 22 % ses quantités de déchets ménagers stockés et incinérés à l'horizon 2023* »[171]. À de très nombreuses reprises, le Grenelle est présenté en cadre de l'action. Sa mise en place relative aux politiques de gestion des déchets est déclinée dans le PREDMA (le Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagés et Assimilés) piloté par la région Ile de France. Il précise la portée des objectifs du Grenelle à l'échelle du territoire. Des objectifs sont fixés (réduire de 50 kg par habitant la production de déchets, augmenter le tri sélectif de 16 kg, etc., etc.), que le SYCTOM entend atteindre et même dépasser. « *Les objectifs du SYCTOM en termes de réduction des quantités mises en centre de stockage vont au-delà des orientations régionales* »[172].

Le troisième registre mobilisé dans le projet du maître d'ouvrage est celui du **maintien du service public et de l'intérêt général**. « *Afin que le processus de concertation puisse se dérouler dans des conditions sereines, et d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets dans la perspective de la réalisation d'un projet ambitieux, le SYCTOM a engagé en 2009 un programme de travaux sur les équipements de l'unité actuelle étalé sur 3 ans (2009-2010-2011) d'un montant de 87 millions d'euros TTC. Ces investissements permettront de prolonger le fonctionnement de l'unité d'incinération jusqu'à la mise en service de la nouvelle unité, dans des conditions de fiabilité et de sécurité optimales et à un coût maîtrisé* »[173]. Le SYCTOM avance ici l'argument que les travaux précédemment évoqués sont nécessaires pour qu'il puisse continuer à assurer sa mission de service public. Ainsi, il renforce la dimension « inévitable » du projet : les travaux effectués permettent d'assurer sa mission de service public et de respecter les normes, mais pour un temps. Avant le nouveau projet. Ce vocabulaire de l'établissement public, porteur d'une vision de l'intérêt général revient régulièrement dans le document. Le maître d'ouvrage tient à rappeler ainsi qu'il n'est pas une entreprise privée, il officie pour la collectivité et le bien commun. « *Un projet comme Ivry-Paris XIII garantit la maîtrise publique du traitement des*

[171] Dossier du maître d'ouvrage, p63
[172] Dossier du maître d'ouvrage, p41
[173] Dossier du maître d'ouvrage, p3

déchets et l'indépendance du service public du traitement des ordures ménagères dans ses choix techniques comme dans la définition de sa stratégie de valorisation. Porté par un rassemblement de collectivités locales, ce projet est un outil de solidarité et de mutualisation à l'échelle de l'agglomération qui préfigure une nouvelle dynamique territoriale au cœur de l'Île-de-France »[174]. On fait ici fortement appel aux valeurs du service public, notamment à son indépendance et à son à son détachement des intérêts particuliers. Le projet est présenté comme un outil de solidarité, au service de la société. Le concept de service public est ici clairement défini par la loi. « *Le Syndicat exerce une mission de service public obligatoire, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement (cf. encadrés page 8) : le traitement des déchets produits par les ménages habitant sur son territoire. Il remplit sa mission conformément au principe de proximité posé par la loi de 1992 et rappelé par l'ensemble des textes européens et nationaux relatifs au traitement des déchets ménagers »*[175]. L'usine est donc présentée comme un instrument d'action publique, qui permettrait d'éviter de faire appel au privé et de défendre les valeurs du service public. Là encore la mise en valeur de cet aspect dans le dossier contribue à rendre le cadrage inattaquable, à moins de vouloir s'attaquer aux valeurs de la République et du service public.

Enfin le dernier registre mobilisé concerne le **niveau technique important** du dossier. En effet, l'une des caractéristiques du dossier produit par le SYCTOM pour présenter son projet est son niveau de technicité élevé. Sa lecture, et sa compréhension demandent des compétences et des savoirs importants. Imposer ce registre engendre un effet de filtre sur le public et favorise la mobilisation d'un public fortement impliqué, capable de suivre les échanges qui ont pour base un dossier déjà complexe. Si les enjeux évoqués dans le cadrage sont, à priori, une source de concernement large (la protection du climat, des intérêts du service public…) insister sur la nature technique du projet limite cette entrée inclusive et permet au maître d'ouvrage de mieux contrôler le public du débat et s'assurer la présence des techniciens du territoire. Le grand public, profane en matière de déchet ménager, ne semble pas être la cible prioritaire de ce dossier. L'enjeu central du dossier n'est d'ailleurs pas facile à identifier : pourquoi réduire la capacité d'une usine ? Quelles sont les alternatives à l'élimination ? Quels sont les potentiels de la valorisation ? Quel est le coût réel du recyclage par rapport à l'incinération ? Autant de questions dont il convient de maîtriser les principaux

[174] Dossier du maître d'ouvrage, p3

[175] Dossier du maître d'ouvrage, p11

enjeux pour entrer dans le débat. Ce registre technique crée un coût d'entrée assez élevé. Ainsi, le dossier comprend de très nombreux sigles, difficilement accessibles pour le profane. Bien que résumé dans un imposant tableau[176], leur nombre rend bien compte du degré de connaissance attendu. Globalement, le lexique employé[177] introduit de nombreux termes scientifiques qui compliquent la lecture. On peut également noter que le document comporte de très nombreux tableaux. Bien souvent ces tableaux sont difficiles à lire. Nous avons en avons reproduit un à titre d'exemple sur le contrôle des rejets atmosphériques à Ivry-Paris XIII.

Nature des rejets	Valeurs limites d'émission applicables depuis le 28/12/2005	Ivry-Paris XIII			
	Arrêté ministériel du 20/09/2002	janv.	juin	juil.	nov.
Concentrations en mg/Nm³ à 11 % d'O_2					
Poussières	10	4,1	7,7	2,3	7,5
Acide chlorhydrique (HCl)	10	1,8	0,7	4,4	1,6
Acide fluorhydrique (HF)	1	0,2	0,1	0,5	0,1
Oxydes de soufre (SOx)	50	15	20	23	27
Oxydes d'azote (NOx)	80(1)	62	65	52	85
Cadmium + thallium (Cd + Tl)	0,05	0,013	0,012	0,005	0,011
Mercure (Hg)	0,05	0,019	0,001	0,003	0,002
Antimoine (Sb) + arsenic (As) + plomb (Pb) + chrome (Cr) + cobalt (Co) + cuivre (Cu) + manganèse (Mn) + nickel (Ni) + vanadium (V)	0,50	0,22	0,36	0,11	0,25
Dioxines et furanes (en ng/Nm³) (2) (PCDD/F)	0,10	0,025	0,022	0,018	0,014

(1) Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³) et repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen.
(2) Ng/Nm³ = nanogramme (milliardième de gramme) par mètre cube.

Nota : les valeurs indiquées sont des valeurs maximales prenant en compte la valeur du seuil de détection lorsque la valeur réelle est inférieure à ce dernier.

Figure 11 tableau de contrôle des rejets atmosphériques

Au fil des pages, de nombreuses références scientifiques compliquent la lecture. Par exemple une norme peut être évoquée, sans être mise en contexte : « *Mais existe-t-il des techniques de tri suffisamment performantes pour pouvoir extraire la fraction fermentescible en vue de produire un compost conforme à la norme NFU 44 051, laquelle définit les exigences de qualité d'un compost utilisé en agriculture ?* »[178]. Le document ne comprend aucune note vers une définition de la norme NFU 44 051. Le lecteur qui souhaite mieux comprendre doit faire les recherches par lui même. Nous aurions pu multiplier les exemples. Deux pages sont également consacrées à présenter les résultats d'une étude, menée sur plus de dix ans, par l'INRA[179] sur les composts de déchets ménagers. Le protocole suivi est rappelé, ainsi que les

[176] Le tableau est disponible p4
[177] Le lexique est disponible p14
[178] Dossier du maître d'ouvrage, p49
[179] L'étude est disponible page 60 et 61 du dossier du maître d'ouvrage

paramètres de l'expérience et les principaux résultats. Ce souci de la démarche scientifique donne une dimension robuste aux éléments avancés pour les publics techniciens, mais contribue à rendre le document difficile d'accès pour les profanes. La fin du document entre les pages 70 et 87 est consacrée à la présentation des résultats d'études sanitaires et à la présentation technique du projet. Là encore le niveau technique des énoncés est très important.

Dans cette proposition de cadrage, le maître d'ouvrage souhaite imposer l'idée qu'il n'y a pas de problème ni de controverse, autour de son projet, que le débat n'est qu'une étape administrative dans la vie longue de l'usine Ivry Paris XIII. Le SYCTOM veut montrer qu'il maîtrise la définition de l'intérêt général, dans la mesure où il assure un service public de proximité tout en s'inscrivant dans des objectifs définis par la loi, son projet serait ainsi inévitable pour peu que l'on souhaite maintenir un service public tout en respectant les engagements du Grenelle et les contraintes des directives européennes. Le dossier insiste sur la dimension fortement territorialisée du projet, qui aurait bénéficié d'une concertation préalable, en amont de la saisine CNDP. Valoriser le consensus politique et citoyen autour du projet donne l'impression que les valeurs associées au projet ont déjà été discutées dans d'autres arènes et sont donc exclues du cadrage. Dans cette optique, la seule chose qui reste à débattre concerne les caractéristiques du projet, comme si le reste était verrouillé. Les travaux sont indispensables pour atteindre les objectifs fixés par la loi, ne reste plus qu'à discuter les caractéristiques de cette transformation de l'usine existante. La montée en généralité est rendue difficile par ce processus de cadrage orienté sur le projet qui confisque la dimension politique du débat. Le dossier du maître d'ouvrage a une dimension très « cahier des charges », très technique. Sa construction découpe les différentes étapes du processus industriel (le tri, la méthanisation, l'incinération…) comme si la question de l'opportunité n'était pas une question du débat. Le cadrage proposé par le SYCTOM construit un concernement situé, que nous pourrions qualifier de sensible, orienté vers un public de technicien et préalablement concerné. Les élus locaux qui se sont entendus politiquement sur le projet donnent le sentiment de vouloir représenter l'avis des citoyens dans une démarche délégative.

5.2.3) La mise en discussion de l'opportunité par la médiation de la CPDP

Le dossier du maître d'ouvrage est au cœur du débat dans la mesure où il présente le projet. Mais le cadrage évolue également en fonction de la manière dont la CPDP organise sa discussion. Son rôle consiste à rendre possible la participation du public pour lui permettre de discuter de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet. Le maître d'ouvrage devra ensuite tenir compte du contenu des échanges dans sa décision et en cas de poursuite du projet. Comme nous l'avons vu précédemment, le SYCTOM a tenté d'orienter le débat vers la question des caractéristiques en verrouillant celles de l'opportunité et des objectifs qui auraient déjà été discutées dans d'autres arènes. Comment s'est positionnée la CPDP ? S'est-elle décalée de la proposition de cadrage du maître d'ouvrage ? Quel périmètre de débat a-t-elle installé autour du projet ?

Nous souhaitons ici montrer que la CPDP a tenté d'ouvrir le cadrage, de donner au citoyen la possibilité de réintroduire une dimension axiologique dans le cadrage des débats. La question de l'opportunité est sensible. Sa mise en discussion permet de montrer que tout n'est pas décidé à l'avance et que l'avis du public compte véritablement. La CPDP cherche donc à l'inclure dans le périmètre de son débat. La phase de préparation du débat est essentielle pour la construction du périmètre, c'est à ce moment que la CPDP définit les questions qu'elle va concrètement poser au public et donc les thématiques qu'elle va chercher à rendre légitimes. Sous l'impulsion de Philippe Marzolf, les citoyens ont été associés à la préparation dans une logique inclusive. L'idée du président de la CPDP est que pour susciter de la participation, il importe de tenir compte des thèmes que les participants veulent voir discutés[180]. Ainsi, du 6 juin au 8 juillet 2009, soit trois mois avant le lancement officiel, les internautes ont été invités à proposer sur le site de la CNDP les thèmes qu'ils souhaitaient voir aborder lors des débats[181]. Trente-trois contributions, venant de onze usagers ont été recensées puis synthétisées par la CPDP en douze thématiques. Ces propositions thématiques ont ensuite été notées par vingt-quatre internautes par ordre de préférence. Le classement qui résulte de cette consultation fait nettement ressortir les interrogations au sujet de l'impact sur la santé et l'environnement du nouveau centre de traitement, se décalant des préoccupations très

[180] Cette préoccupation fait écho aux développements théoriques que nous avons proposé sur la notion de concernement, notamment autour du rôle de l'objet pour mobiliser le public (Latour et Weibel, 2005 ; Marres, 2005, 2007).

[181] Voir le compte rendu du débat, p 39. Cette opération est une innovation inédite dans les débats organisés par la CNDP.

techniques présentées par le dossier du maître d'ouvrage. La CPDP a organisé son débat autour de six questions :

1- *Faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII ?*
2- *La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?*
3- *Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique (vapeur) dans l'agglomération parisienne ? Quels impacts environnementaux et sanitaires ? Quelles mesures de contrôle et de suivi ?*
4- *La méthanisation avec valorisation biologique (compost) est-elle une solution acceptable pour l'agglomération parisienne ?*
5- *Comment intégrer le centre de traitement dans son environnement urbain ?*
6- *Quel coût et quelles modalités de financement du projet ? Qui va décider ? Quelle concertation en cas de poursuite du projet ?*

L'analyse des questions permet de mieux comprendre comment la CPDP aborde le projet. La première question pose clairement la problématique de l'opportunité. On comprend rapidement que la CPDP tente de maintenir ouverte la discussion sur la nécessité de reconstruire le centre. La seconde question interroge ensuite les questions de politiques générales que le dossier a tendance considérer comme déjà traitées. La CPDP tente de ramener ces thèmes dans les périmètres du débat dans la mesure où questionner le développement des politiques de recyclage et de prévention c'est également mettre en discussion la raison d'être du projet, qui doit être redimensionné en fonction des nouveaux objectifs définis par le Grenelle. La suite des questions traite de la dimension territorialisée du projet. Il s'agit de tenter de mesurer la pertinence des options de valorisation proposées (la combinaison entre la méthanisation et la valorisation biologique) à l'aune des spécificités du territoire. Plusieurs angles sont abordés. D'abord celui des impacts, particulièrement environnementaux et sanitaires, conformément aux attentes exprimées lors de la préparation du débat. La CPDP tente également d'intégrer dans le débat les logiques politiques associées au projet, notamment en posant la question de la gouvernance du projet « s'il est poursuivi », via la concertation proposée après le débat. Elle tente également d'interroger son adéquation avec les orientations locales en termes de politique énergétique. Si le projet se fait, quel projet politique accompagnera les choix énergétiques qu'il implique ? Enfin la question du coût du projet, jusqu'ici relativement peu abordée est à son tour intégrée dans le débat. On comprend que la CPDP tente de ne pas prendre pour acquis les éléments avancés par le maître d'ouvrage et de maintenir un maximum de sujets ouverts afin de faciliter l'inclusion des citoyens.

Le deuxième point important qui permet à la CPDP de définir son périmètre est d'ordre méthodologique. Il s'agit des choix effectués au sujet de l'organisation des réunions publiques. Pour chacune d'elle, la CPDP définit une question centrale proposée à la discussion. L'objectif est d'encourager les participants à aller dépasser le simple questionnement du projet pour mettre en débat ce qui les préoccupe en relation avec le projet. Philippe Marzolf défend une méthodologie particulière afin d'accompagner la montée en compétence des participants. Après une réunion d'ouverture, une première série de réunions dites « thématiques » offre l'opportunité d'explorer le sujet de manière générale afin d'identifier les points qui font controverses. La seconde série de réunions, dites « locales » permet de confronter le projet à ces apprentissages, avant une réunion de clôture qui fait le bilan des enseignements tirés pendant le débat par la CPDP.

Les thèmes des premières réunions recoupent les questions du débat. La réunion d'ouverture pose directement la première question : « *faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII ?* » afin que tous les acteurs présents puissent se positionner sur ce point et énoncer leurs arguments. Ensuite les trois réunions de portée générale prolongent l'exploration de la controverse. La première reprend la seconde question du débat : « *la prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?* ». La réunion cherche à évaluer l'efficacité des mesures déjà en place pour réduire la production de déchet et évaluer la taille des équipements nécessaires pour les traiter. La deuxième réunion générale pose la question suivante : « *quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?* ». L'objectif est d'échanger sur les avantages et les inconvénients de l'incinération, de mieux évaluer les différents processus disponibles de gestion et de valorisation des déchets, afin de comprendre les enjeux de l'incinération. Doit-on tenter de trier et de recycler un maximum avant de brûler les résidus ou faut-il favoriser l'incinération de déchets bruts ? La dernière réunion thématique pose la question de la méthanisation. Est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ? Il s'agit d'interroger la pertinence de la méthanisation lorsqu'elle est associée au tri mécanisé, comme dans le projet du maître d'ouvrage. Quelles formes de valorisation peut-on en tirer ?

La seconde série de réunions, locales s'est organisée autour de quatre thèmes interrogeant la pertinence territoriale du projet, en s'appuyant sur la seconde partie des questions du débat :

1. Quels modes et quelles capacités de traitement pour le nouveau centre ?

2. Quels sont les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets à Ivry/Paris XIII ? Quelles sont les mesures de contrôle et de suivi ?

3. Comment intégrer le centre de traitement dans son environnement urbain ?

4. Quel coût et quelles modalités de financement du projet ? Qui va décider ? Quelle concertation en cas de poursuite du projet ?

Ce fonctionnement doit permettre d'assurer que chaque question soit abordée, qu'il n'y ait aucun thème sélectionné au départ qui ne soit finalement discuté. La CPDP tente de définir un périmètre de débat qui ne laisse pas penser que toutes les décisions sont prises et que le projet est sur des rails, impossible à arrêter. L'objectif de sa médiation est au contraire de donner l'assurance au public que son avis compte et que le maître d'ouvrage est susceptible d'amender son projet, que l'opportunité est en débat. La stratégie pour assurer l'inclusion du public consiste à diversifier les registres de concernement légitimés afin que les différents publics entrent dans le débat. Quand le maître d'ouvrage tente d'exclure du périmètre des questionnements axiologiques, la CPDP leur assure une forme de légitimité. Le cadrage proposé par le SYCTOM était conçu comme une sorte de cahier des charges, assez technique, et la CPPD tente de le réinscrire dans une perspective plus large, susceptible de créer le climat de confiance entre les acteurs nécessaires pour débattre. Il s'agit de donner aux participants les ressources pour venir construire une définition de l'objet technoscientifique qui tienne compte de sa complexité socio-technique tout en l'inscrivant dans une réalité territoriale. La CPDP prend ici position sur la problématique du périmètre et du public attendu dans les débats en s'inscrivant clairement dans une perspective inclusive qui cherche à élargir au maximum l'audience du débat. Cette prise de position sera fortement contestée par le maître d'ouvrage tout au long du débat qui reprochera à la CPDP son interventionnisme.

5.3) Débattre de l'éolien en mer à travers le projet des Deux Côtes.

5.3.1) Présentation du projet de parc éolien en mer des deux côtes et son débat

Le second cas étudié dans cette recherche est le débat sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, au large des côtes d'albâtre et picarde qui s'est tenu du 28 avril au 10 septembre 2010 dans la région du Tréport. Le maître d'ouvrage est la Compagnie du Vent, une PME spécialisée dans l'éolien terrestre et filiale de GDF-Suez. L'objet technoscientifique mis en discussion est ici un parc éolien *offshore*. À la différence du débat d'Ivry-Paris XIII qui se base sur une usine existante, le débat dit des Deux Côtes, était la première étape pour le développement d'une filière de l'éolien en mer encore balbutiante en France. Aujourd'hui

l'industrie éolienne française compte, « *selon les sources, de 130 entreprises pour l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à 380 entreprises pour Observ'ER et 450 pour le Syndicat des énergies renouvelables (SER)* »[182]. L'un des objectifs du projet est de contribuer à la structuration de ce secteur industriel sur le territoire français où il n'y a pour le moment aucun parc *offshore*. Les enjeux à l'échelle nationale autour de ce sujet sont importants, et, comme nous le verrons, de nombreux points autour de la stratégie française dans le secteur font l'objet de controverses. Les échanges sont vifs et les oppositions mobilisées. La définition de l'objet technoscientifique n'est pas complètement définie et reste à construire, notamment au niveau de son implantation territoriale. Pour le moment l'éolien en mer existe principalement à travers des rapports et des documents pro ou anti éoliens. Pour la CNDP, le débat des Deux Côtes est le premier d'une série de saisines à venir, d'autres devraient suivre à mesure que des projets de parcs seront développés. Le débat du Tréport est donc observé par tous les acteurs du milieu, soucieux de mesurer le niveau d'acceptabilité sociale de ce type de projet sur les côtes françaises. Il s'agit d'une sorte de « ballon d'essai », d'une opportunité pour observer les réactions concrètes face à la réalisation d'un projet.

Le développement de l'éolien en mer est encadré juridiquement en France par trois échelles de textes : les politiques européennes de l'énergie, le Grenelle de l'environnement et les précisions apportées dans le Grenelle de la mer, et enfin la traduction de ces cadres généraux dans le droit français. Sur le plan européen, le paquet énergie-climat de 2008 engage l'Union Européenne sur un objectif chiffré : d'ici 2020, 20 % de sa consommation énergétique totale devra venir des énergies renouvelables. L'objectif de 23 % d'énergie renouvelable dans sa consommation a été fixé à la France[183]. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement a été fixé l'objectif à la filière de l'éolien de constituer un quart de la production d'énergie renouvelable pour 2020. Traduit de manière chiffrée, l'objectif est de 5 Mégatonnes équivalent pétrole (Mtep) (soit 8 000 éoliennes) sur 20Mtep. Il est important de noter que la France vient de loin en la matière, l'énergie éolienne ne constituant que 0,2 Mtep en 2006, soit environ 2000 éoliennes. La loi du 3 août 2009[184] relative à la mise en œuvre du Grenelle

[182] Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la mission d'information commune sur l'énergie éolienne présidée par Patrick OLLIER, présenté par REYNIER Franck, Assemblée nationale (Documents d'information de l'Assemblée nationale, n° 2398), Mars 2010, p.14

[183] Directive 2009/28/ce du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/ce et 2003/30/ce

[184] http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548&dateTexte=&categorieLien=id

demande de porter à 23 % la part de renouvelable dans la consommation finale d'ici à 2020, dont 6000 Mega Watt (MW) d'énergie éolienne.

La France a progressivement mis en place une politique de développement de la filière éolienne que l'ont peut qualifier de « volontariste », c'est-à-dire basée sur des mesures incitatives. La loi de février 2000[185] crée pour EDF une obligation d'achat de l'électricité produite par les éoliennes à un tarif fixe sur une période de quinze ans. La seconde mesure concerne le financement de la filière qui est assuré par une part de « la contribution relative au service public de l'électricité » (CSPE), définie par la loi du 10 février 2000 afin d'alléger les coûts de mise en place des infrastructures. La troisième mesure prévoit le lancement d'appels d'offres concernant la construction de fermes éoliennes *offshore* sur des zones favorables décidées par les préfets de région.

Cette politique de soutien étatique précède une règlementation plus concrète d'encadrement de l'éolien, entraînant une sorte de flou sur le statut juridique des projets. Ainsi, les rapports publics/privés qu'ils instaurent sont questionnables. Bien qu'intégrée dans la politique libérale de l'énergie, la filière bénéficie d'un soutien appuyé des pouvoirs publics. Le maître d'ouvrage est perçu au local comme le principal dépositaire d'une politique publique. Ce positionnement suscite de nombreuses résistances face à une politique publique perçue comme fortement libérale qui s'appuie sur le marché pour obtenir des objectifs quantitatifs (Evrard, 2013). Cette forme de décentralisation des politiques publiques de l'énergie s'inscrit en rupture avec l'approche classique pilotée par l'Etat. La politique française en la matière peut être qualifiée de « planification à rebours et située » (Nadaï, 2007). Les incitations sont proposées avant que les instruments de planification territoriale ne soient en place.

C'est dans ce contexte que se présente le projet des Deux Côtes. La Compagnie du Vent souhaite contribuer à atteindre les objectifs chiffrés de l'Europe et du Grenelle avec son projet et choisit elle même un territoire censé lui permettre d'y parvenir. Un appel d'offres par façade maritime est prévu un an plus tard, mais le maître d'ouvrage décide de profiter du flou juridico-politique actuel pour prendre de vitesse la concurrence et tenter d'implanter son projet sur une zone considérée par l'Etat comme « favorable » en vue de l'appel d'offres.

Après sa saisine par la Compagnie du Vent et au vu du caractère inédit du projet de parc éolien *offshore*, la CNDP a décidé le 7 octobre 2009 de l'organisation d'un débat public. Elle en a confié l'organisation concrète à son vice-président Philippe Marzolf, nommé président de

[185] http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000750321

la CPDP. Il a choisi de s'adjoindre les services de trois membres, Chantal Sayaret, professeure de droit honoraire et ancienne élue locale en Normandie, de Alain Brisac, médiateur et de Thierry Masnou, ingénieur honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts. Le secrétariat général a été confié à l'agence Entrée de jeu, qui en a confié l'animation à Dominique de Lauzière assistée par Marie Belmonte, puis Ludivine Tetu. L'équipe était composée de David Prothais responsable Internet, de Nadine Zaffran attachée de presse, de Maxime Dupettit puis de Romain Lacuisse en tant que rédacteur et de deux graphistes Sylvain Hourany et Jerôme Bourgeix.

Le dispositif mis en place était composé d'une série de douze réunions publiques et d'un site web participatif construit sur le même modèle que celui d'Ivry-Paris XIII. Un certain nombre de fonctionnalités supplémentaires ont été implémentées, notamment un forum thématique[186] permettant la discussion sur une série de sujets présélectionnés. Les internautes avaient également la possibilité de télécharger différents types de documents (dossier du maître d'ouvrage, études et documents complémentaires, cahiers d'acteurs) et de s'abonner à une newsletter.

5.3.2) Concilier l'urgence et la performance dans un projet

En entrant dans le débat, le maître d'ouvrage déploie une stratégie de cadrage pour présenter son projet et le mettre en discussion. Quels éléments a-t-il choisi de mettre en avant ? Cette stratégie se traduit dans les documents utilisés pour le débat, soit le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse. Nous proposons donc de réaliser une analyse de contenus de ces documents pour mieux identifier la manière dont l'objet « éolienne offshore » est circonscrit dans le cadre du débat des Deux Côtes. Sa stratégie consiste à montrer que son projet répond aux objectifs nationaux fixés en proposant de produire 700 Mega Watts sur les 6000 demandés. Il s'agit ensuite de montrer que le territoire sélectionné correspond bien au type de projet qu'il souhaite développer et que ce dernier peut également bénéficier de nombreuses retombées, notamment économiques. Pour y parvenir, le maître d'ouvrage va tenter de lier autant que possible la dimension écologique et la dimension industrielle, d'inclure les valeurs associées au cœur du projet.

[186] Pour une définition synthétique de ce qu'est un forum voir Romain Badouard, « Forum en ligne », *in* Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : http://www.dicopart.fr/fr/dico/forum-en-ligne.

L'analyse de la synthèse illustre bien ce point. Dans ce document de cinq pages, largement diffusé, la Compagnie du Vent présente son projet. Les choix sont très graphiques et pédagogiques, le maître d'ouvrage multiplie les cartes et les schémas pour faciliter la représentation et l'appropriation de son projet. Sa stratégie est organisée autour de deux questions : « **Comment** réaliser le parc éolien en mer des Deux Côtes ? » et « **Pourquoi** réaliser le parc éolien en mer des deux côtes ? », relayant clairement l'association souhaitée entre la dimension technique et les valeurs servant de justification. Sur la seconde page, intitulée « **Comment** réaliser le parc éolien en mer des Deux Côtes ? » une rubrique intitulée « *Le projet devra* » présente les six principaux critères établis par le maître d'ouvrage :

1. *Conjuguer performance énergétique, respect de l'environnement, rentabilité économique.*
2. *S'insérer harmonieusement dans les activités humaines en mer comme à terre.*
3. *Maîtriser au mieux les impacts sur les milieux naturels.*
4. *Tirer parti des avis et propositions du public et des acteurs locaux.*
5. *Répartir de manière équitable les retombées économiques et sociales induites.*
6. *Contribuer au développement durable des territoires*.

On peut observer que ces différents critères s'inscrivent dans le prolongement de la stratégie de communication proposée. L'accent est mis sur le rapport au territoire et les retombées du projet dans les cinq derniers critères et cherche à montrer la volonté du porteur de projet de limiter les impacts négatifs et de faire profiter les habitants du territoire des retombées sociales et économiques.

La page suivante expose les arguments principaux du maître d'ouvrage sur la seconde question : **pourquoi** réaliser un parc éolien ? Quatre arguments sont mis en avant. Il s'agit tout d'abord de « *répondre à la double urgence climatique et énergétique* » afin d'inscrire le projet dans la perspective du développement des énergies propres et renouvelables à l'échelle internationale. Le second argument avancé est de contribuer aux objectifs du Grenelle de *« 6 000 mégawatts d'éolien en mer d'ici 2020* ». Il est rappelé que la France s'est engagée à une part de 23 % de renouvelables d'ici 2020 dans sa « feuille de route ». Le troisième argument concerne la « *valorisation d'un territoire marin à fort potentiel* » qui veut montrer que la zone sélectionnée a un fort potentiel et possède « *des atouts considérables* », notamment au niveau des gisements de vent. Le dernier argument mis en avant est celui de la « *contribution au développement d'un pôle industriel multi-énergies* » entre les régions Haute-Normandie et Picardie en valorisant l'engagement de : « *Nombreux acteurs politiques et économiques*

souhaitent valoriser les retombées positives du parc éolien des Deux Côtes pour l'emploi, les entreprises et les territoires »[187].

Ces différents arguments déclinent la stratégie de communication du maître d'ouvrage : le projet s'inscrit dans des objectifs politiques, est adapté au territoire et peut lui bénéficier. La page 4 de la synthèse revient sur le projet et ses variantes. En effet, pour montrer son souci de mettre en discussion l'opportunité du projet, le maître d'ouvrage propose au public de trancher entre « *un projet privilégié* » appelé « *la variante large* », et « *deux variantes étudiées* ». « *Au regard des impacts sur l'environnement, des performances énergétiques, des coûts et de la complexité de construction et de maintenance, le projet "LARGE", réalise le meilleur compromis* »[188]

Ce découpage est une manière de donner des gages sur la volonté dialogique du maître d'ouvrage avant de commencer le débat : tout n'est pas décidé en amont. Si finalement son projet lui semble devoir se faire, il laisse, apparemment, une marge de manœuvre au débat public. Les trois variantes sont ensuite examinées dans un tableau comparatif, à travers une série de critères : « *Alimentation électrique/an ; Emplois locaux induits ; Impact Distance pêche à la côte ; Impact biodiversité ; Gain de C02 ; Nombre d'éoliennes ; puissance totale ; Coût du parc Taxe reversée* ». À chaque fois, la variable large semble la plus attractive, refermant subtilement l'ouverture affichée… D'ailleurs sur la même page, une rubrique rappelle « les atouts du projet large » rappelant, si besoin était, la préférence du maître d'ouvrage pour cette configuration. C'est un projet de 140 éoliennes de 5 mégawatts, *implantées* à 14 km des côtes, qui a l'avantage d'avoir :

- *Un impact visuel limité notamment depuis la baie de Somme*
- *Un raccordement à la centrale de Penly*
- *A moins de 20 km, un développement des activités portuaires locales*
- *Un plus grand respect des zones de pêche, notamment à la coquille Saint-Jacques*
- *Une bonne distance de sécurité*
- *Par rapport au rail maritime très fréquenté*
- *Une garantie de paiement de la taxe spécifique aux éoliennes en mer*
- *Le meilleur rapport coût/performances énergétiques*

[187] Synthèse du projet du maître d'ouvrage, p3

[188] Synthèse du projet du maître d'ouvrage, p4

Ces premiers éléments nous permettent d'identifier les grandes lignes de la stratégie de communication du maître d'ouvrage. Mais pour voir comment sa proposition de cadrage s'est déployée plus en détail, nous avons ensuite analysé le dossier du maître d'ouvrage, document de 120 pages, afin de comprendre comment la présentation de l'objet a été orientée, comme le rappelle la CPDP en avant propos : « *Le dossier présente les objectifs et les principales caractéristiques du projet, notamment son coût estimatif, ainsi que les enjeux socio-économiques, les impacts significatifs du projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire* »[189].

Le passage par la procédure circonscrit l'objet du débat et propose des ressources discursives pour le faire exister. Jean-Michel Germa, président de la Compagnie du Vent, délivre un propos introductif qui permet de mieux saisir ce que le maître d'ouvrage attend du débat.

« *À tous égards, le débat public qui s'engage sur le projet des Deux Côtes constitue un rendez-vous déterminant. Nous souhaitons qu'il soit l'occasion pour chacun de s'informer le plus complètement possible sur tous les aspects du projet et de dialoguer sur son intérêt et ses objectifs. De ces échanges, nous attendons également qu'ils nous aident à préciser les caractéristiques et les conditions de réalisation du projet des Deux Côtes, les mesures dédiées à la préservation de l'environnement et les mesures d'accompagnement qui favoriseront le développement durable des territoires* »[190].

Le débat public est perçu comme un moment d'information sur le projet, un temps d'échanges susceptible d'aider le maître d'ouvrage à « *préciser les caractéristiques et les conditions de réalisation du projet* », c'est-à-dire à co-construire certaines dimensions tout en le territorialisant. La question de l'opportunité n'est pas évoquée. Le maître d'ouvrage se présente comme désireux de dialoguer, mais dans un cadre précis, où les participants acceptent l'idée que le projet se fera. Ce cadre est relayé dans le dossier, pensé autour des deux questions « *pourquoi* » et « *comment* » construire un parc éolien en mer des Deux Côtes.

Nous avons identifié quatre registres utilisés pour décrire le projet et servir de base à sa mise en débat. Le premier registre est celui de **l'impératif écologique et industriel**. Une partie de l'argumentaire du dossier est construite sur l'idée que la France est au pied du mur et doit impérativement réagir face au tournant annoncé en terme énergétique. La lutte contre le réchauffement climatique est régulièrement invoquée pour justifier le projet. « *Les experts internationaux s'accordent sur ce point : le changement climatique est inéluctable, ses*

[189] Dossier du maître d'ouvrage, p2

[190] Dossier du maître d'ouvrage, p3

conséquences sont potentiellement dramatiques pour notre planète et beaucoup de ses habitants. Il est de la responsabilité de chacun d'en limiter l'amplitude »[191].

Les termes choisis sont forts, le changement est « inéluctable » et la « responsabilité de chacun » engagée, nécessitant une « *prise de conscience collective* »[192]. L'idée sous-entendue est que le parc contribue à cette responsabilisation. Le dossier n'hésite pas à dramatiser les enjeux et rappelle les « *conséquences potentielles dramatiques du réchauffement climatique* »[193].

Les ressources en énergies fossiles sont présentées comme étant en voie de disparition, renforçant l'image d'une fin de cycle industriel. « *Les énergies fossiles que sont le pétrole, le gaz et le charbon sont à l'origine de notre développement industriel. Elles sont toujours au cœur de nos modes de vie et restent largement majoritaires dans notre consommation énergétique. Mais pour combien de temps ?* »[194]. Ce besoin d'énergie renouvelable serait combiné avec les progrès technologiques en la matière, notamment pour l'éolien. Seule cette source d'énergie serait susceptible d'apporter une alternative crédible aux énergies fossiles.

« *À l'heure actuelle et à brève échéance (moins de 5 ans), seul l'éolien en mer fait l'objet d'une véritable exploitation, notamment en Europe du Nord où les investissements (sociétés d'énergies, fabricants de matériels, sociétés de service) sont réels. Ce n'est qu'à une échéance plus lointaine à 10 ans, que les premiers projets basés sur d'autres formes de ressources (hydroliennes, houlo-moteurs) constitueront de réels moyens de production d'électricité* »[195]. La France est-elle « *en retard* » dans ce schéma ? Pour le moment, il semble que non. Mais les choix à faire en termes de compétitivité sont décisifs. D'autant que le pays semble paré d'atouts non négligeables. « *La France métropolitaine dispose d'une des plus longues façades maritimes d'Europe. Tous les secteurs littoraux ne se prêtent pas à l'implantation de parcs éoliens en mer. Les atouts du littoral de la Manche Mer du Nord sont considérables. Le Grenelle de la Mer et les Schémas de Façade posent les bases des choix à faire sur le futur de l'éolien en mer et des secteurs où il pourra se développer* »[196].

[191] Dossier du maître d'ouvrage, p8
[192] Dossier du maître d'ouvrage, p9
[193] Dossier du maître d'ouvrage, p8
[194] Dossier du maître d'ouvrage, p10
[195] Dossier du maître d'ouvrage, p22
[196] Dossier du maître d'ouvrage, p34

Mais pour pouvoir se développer en France, l'éolien en mer doit bénéficier de « *certaines conditions* »[197] afin d'être compétitif. La Compagnie du Vent a étudié les sites capables d'accueillir dans de bonnes conditions le premier parc éolien en mer de France. En tenant compte de toutes les contraintes liées à ce type d'installation et « *le secteur des Deux Côtes (les côtes d'albâtre et picarde) s'avère le plus propice et pourrait devenir la tête de pont d'une nouvelle filière énergétique pour le pays* »[198].

Ainsi, le dossier du maître d'ouvrage replace le projet dans un contexte d'urgence internationale. Il est urgent de prendre en compte le changement climatique et de se donner les moyens pour structurer une filière des énergies renouvelables, y compris en France, capable de répondre à nos besoins. On fait mobilise ici très fortement les valeurs associées au projet pour l'inscrire dans une perspective large.

Le second registre mobilisé par le dossier est celui de la **performance énergétique du projet**. Il s'agit de montrer que le projet des Deux Côtes est en capacité de répondre à ces objectifs ambitieux, notamment sa variante Large. « *Comment concilier les objectifs de performance énergétique et de rentabilité économique, les enjeux socio-économiques du territoire, les impacts environnementaux sur le paysage et la faune et les conséquences sur les activités humaines de pêche et de tourisme du parc éolien en mer ? Ce sont autant de questions complexes qui sont portées au débat public* »[199].

Le maître d'ouvrage cherche à montrer que la performance énergétique du projet est dépendante d'une série de variables territorialisées, qui doivent être discutées au cours du débat. C'est une manière de lier la performance du projet à l'acceptabilité sociale. Si les habitants du territoire acceptent de discuter de la mise en place du parc, cela permettra de réunir les conditions favorables pour que ce dernier puisse produire suffisamment d'énergie pour atteindre ses objectifs. Tout le monde est impliqué. Mettre en valeur la capacité des éoliennes à produire beaucoup d'énergie permet également de justifier la taille importante du parc. « *La dimension industrielle d'un parc éolien renforce sa viabilité économique à long terme et amplifie les mesures d'accompagnement favorables au développement économique et à l'emploi sur son territoire d'implantation. Un projet de taille importante contribue de façon significative aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de*

[197] Dossier du maître d'ouvrage, p25
[198] Dossier du maître d'ouvrage, p39
[199] Dossier du maître d'ouvrage, p40

diversification des ressources énergétiques. La tendance, à travers toute l'Europe, est à l'accroissement de la taille des parcs éoliens en mer »[200].

Ce choix d'éoliennes puissantes s'inscrit aussi dans une volonté des pouvoirs publics de limiter les conflits autour de l'acceptabilité en concentrant le développement de l'éolien en mer autour de parcs peu nombreux, mais très puissants. Le choix des sites est donc stratégique et dans ce cadre celui des Deux Côtes est présenté comme « *un choix raisonné* »[201], dans la mesure où il réunirait un maximum de critères favorables : « *Le secteur, appelé des « Deux Côtes » par La Compagnie du Vent, peut être considéré comme particulièrement favorable au développement de l'éolien en mer. Il présente en effet 4 critères déterminants pour l'installation d'un parc éolien en mer : une zone bien ventée, une faible profondeur d'eau loin des côtes, la possibilité d'un raccordement à proximité au réseau électrique, un éloignement suffisant du rail maritime* »[202].

L'objectif du dossier est de montrer que la zone est favorable et que c'est en installant le parc dans cet espace que la performance sera au rendez-vous. Plusieurs critères plus précis sont détaillés pour montrer le bienfondé de la démarche : les vents dominants Sud/Sud-Ouest sur la zone sont suffisamment fort ; la visibilité depuis la côte sera minimisée du fait des possibilités d'agencer le parc (en mettant les éoliennes en lignes) ; la possibilité d'un raccordement à faible distance à la centrale de Penly permettrait de limiter les coûts ; la profondeur des fonds, entre 10 et 30 mètres, convient à l'implantation des fondations ; les activités humaines à proximité ont des solutions pour cohabiter avec le parc ; la zone est dans les eaux territoriales et limiterait les impacts environnementaux. Le maître d'ouvrage donne ici l'impression d'avoir anticipé toutes les critiques possibles et que son projet, si l'on accepte la nécessité d'optimiser la performance énergétique, ne pourrait avoir de meilleure localisation que la mer des Deux Côtes.

Le troisième registre mobilisé dans le dossier du maître d'ouvrage est celui de la **maîtrise des impacts** engendrés par le projet. La Compagnie du Vent tente d'imposer l'idée que son projet impacte de manière limitée son environnement direct. La stratégie consiste ici à valoriser son sens du compromis. C'est par exemple le cas sur la question de l'éloignement des côtes, critère décisif pour limiter l'impact visuel, facteur important de contestation. « *L'éloignement*

[200] Dossier du maître d'ouvrage, p52
[201] Dossier du maître d'ouvrage, p38
[202] Dossier du maître d'ouvrage, p38

des côtes limite fortement l'impact visuel des éoliennes. Mais il se traduit souvent par une profondeur d'eau plus importante qui augmente le coût global du projet »[203].

Le projet cherche à se placer suffisamment loin pour limiter l'impact visuel, mais doit composer avec la réalité des coûts. Le maître d'ouvrage cherche à rendre ses arbitrages les plus transparents possible afin de créer un climat de confiance avec le public. Cette question de l'impact visuel est largement abordée tout au long du document, notamment à travers des simulations visuelles[204] qui tentent de montrer le faible impact, du point de vue de la Compagnie du Vent. Il est essentiel de déminer cette problématique pour ne pas que l'opposition contre le projet ne soit trop intense. En effet, l'entrée dans la controverse par le paysage ne nécessite pas d'importantes connaissances techniques et peut rapidement fédérer les publics contestataires.

Le maître d'ouvrage avance également l'argument que grâce à un important travail d'étude en amont du débat public les impacts sur les zones protégées, les espèces benthiques et pélagiques, avifaune, mammifères marins, récifs et qualité des eaux sont limités. Ainsi, l'impact sur les Zones Marines Protégées (ZAP) est considéré comme de « *très faible à nul* »[205]. « *Les expertises réalisées sur les oiseaux marins des ZP et des mammifères marins des ZsC qui pourraient se trouver en dehors de ces zonages natura 2000, permettent d'affirmer que les impacts sur ces populations seront faibles* »[206].

De même pour la ressource halieutique, le maître d'ouvrage se base sur des études produites à l'étranger afin de montrer que là également les impacts seront faibles. « *Diverses études, au Danemark ou en Grande-Bretagne, ont été menées pour estimer et prévoir les conséquences du bruit d'un parc éolien en mer sur les ressources halieutiques. La phase de construction est la plus impactante mais le niveau sonore dépend du type de fondation envisagé et de la technique d'installation, et les incidences sont limitées dans le temps et dans l'espace* »[207]. La Compagnie du Vent cherche à montrer qu'elle a pris en compte tous les désagréments que l'ont peut imputer à un parc éolien de cette envergure. Pour ce faire, elle s'appuie à la fois sur son expérience dans l'éolien terrestre (utile pour déminer les tensions autour de la visibilité du parc) et les expériences étrangères, sollicitées en tant que retours d'expériences. Elle cherche à montrer dans son dossier de maître d'ouvrage qu'il n'y a pas de désagrément majeur autour

[203] Dossier du maître d'ouvrage, p55
[204] Dossier du maître d'ouvrage, p58
[205] Dossier du maître d'ouvrage, p84
[206] Dossier du maître d'ouvrage, p85
[207] Dossier du maître d'ouvrage, p88

de l'arrivée d'un parc de cette ampleur, en partie grâce au fait que la Compagnie ait été « raisonnable », capable de faire des compromis pour le bien de tous.

Le dernier registre mobilisé par la Compagnie du Vent va dans ce sens du bénéfice partagé en insistant sur la **territorialisation du projet.** Il s'agit de montrer que si le projet est réalisé les retombées pour les acteurs du territoire seront nombreuses. Le projet est présenté comme une opportunité pour valoriser et dynamiser les deux régions concernées. Pour valoriser cet aspect de son discours, le maître d'ouvrage insiste sur le fait que depuis plusieurs années il associe les acteurs du tissu local au développement de son projet. « *Depuis 5 ans, La Compagnie du Vent associe les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques du littoral normand picard à l'élaboration du parc éolien des Deux Côtes* »[208]. Les différentes catégories d'acteurs engagés dans un dialogue avec la Compagnie du vent sont égrenées : « les élus des collectivités ; les professionnels de la pêche en mer ; le secteur associatif ; le secteur socio-économique et les services de l'Etat. L'objectif est de montrer des liens solides ont été noués, à l'image des élus des collectivités : « *La concertation sur un projet d'envergure concerne plusieurs échelles de territoire. C'est ainsi que La Compagnie du Vent est en contact avec les communes et communautés de communes ou d'agglomération depuis maintenant 5 années* »[209].

Le projet est également présenté comme « *une opportunité pour le développement durable des deux régions* », comme un « *investissement majeur dans l'économie verte* », susceptible d'apporter de nombreuses retombées, comme par exemple en terme d'emplois. « *En Haute-Normandie et en Picardie, il ne s'agit pas seulement de participer à la lutte contre le changement climatique dans le cadre des engagements nationaux et internationaux de la France, dont l'urgence a été rappelée au sommet de Copenhague. Il s'agit surtout de prendre le virage de l'économie verte en se servant des « renouvelables » comme d'un point d'appui pour la construction d'une nouvelle filière d'excellence* »[210]

L'argument de l'impératif écologique est décliné à l'échelle locale, qui prendrait la forme d'une filière locale d'excellence centrée sur l'énergie. Le développement de parc éolien en mer constituerait un nouveau bassin d'emplois dans des territoires plutôt à la peine économiquement. Le projet est présenté comme structurant pour le territoire et dépositaire d'une nouvelle forme d'action publique associant le privé et les pouvoirs publics. « D*ans*

[208] Dossier du maître d'ouvrage, p40
[209] Dossier du maître d'ouvrage, p40
[210] Dossier du maître d'ouvrage, p98

l'éolien en mer, de nombreuses parts de marché sont encore aujourd'hui à prendre, et dans le cas d'un projet d'ampleur comme celui des Deux Côtes, le maître d'ouvrage et les instances politiques peuvent influencer le choix de la sous-traitance de leurs fabricants »[211]. Le parc est également présenté comme une « *opportunité pour le tourisme* »[212], en organisant par exemple des visites du site. Le dossier avance que : « *Le tourisme lié au parc peut conserver une dimension traditionnelle et intégrer une image forte de modernité* »[213]. Le maître d'ouvrage veut montrer que le territoire est inscrit dans une image assez traditionnelle et que l'arrivée du parc lui permettrait d'accéder à une image de modernité. Cette opposition contribue à légitimer l'idée que le parc participe à la rénovation du territoire en lui ouvrant de nouvelles opportunités. Mais prudemment, le dossier rappelle que ces opportunités dépendent avant tout de la manière dont les acteurs du territoire s'en saisiront. Pour le maître d'ouvrage, la balle est dans leur camp.

Dans sa proposition de cadrage, le maître d'ouvrage insiste sur plusieurs éléments. De très nombreuses valeurs lui sont associées, notamment écologiques. Il cherche avant tout à rappeler que son projet s'inscrit dans des objectifs chiffrés de production d'énergies renouvelables, contribuant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique et à diminuer notre dépendance aux énergies fossiles. La Compagnie du Vent veut également montrer que le développement de l'éolien en mer est un des seuls moyens d'y parvenir de manière efficace. Les enjeux industriels et écologiques sont donc fortement liés. Ces éléments constituent le « pourquoi » le parc doit être réalisé : lancer une filière de l'énergie « verte » capable de répondre aux objectifs ambitieux fixés par les lois cadres. Le second axe fort de cette proposition de cadrage consiste à montrer que le territoire sélectionné a les caractéristiques nécessaires pour atteindre ces objectifs. Le territoire français est présenté comme disposant d'atouts, bien représentés par la zone de la mer des Deux Côtes. Le maître d'ouvrage veut montrer que la localisation de son parc est pensée pour obtenir une performance énergétique de haut niveau et à la mesure du défi à relever. La Compagnie du Vent aurait donc fait tout ce qui est en son pouvoir pour rendre le projet compétitif. C'est le « comment » le parc doit être réalisé.

Mais implanter un projet d'une telle envergure sur un territoire ne peut se faire sans impacts sur l'environnement direct du parc. Le maître d'ouvrage a donc cherché tout au long du

[211] Dossier du maître d'ouvrage, p103
[212] Dossier du maître d'ouvrage, p82
[213] Dossier du maître d'ouvrage, p82

dossier à montrer sa capacité à gérer ces impacts. L'objectif est de rassurer les populations locales tout en valorisant ce que peut apporter le parc en termes de développements économiques. L'une des stratégies développées a consisté à montrer la capacité de la Compagnie du Vent à faire des compromis, à discuter. L'impact visuel est une donnée importante pour les riverains et la Compagnie est prête à reculer le parc pour le limiter. Mais cette concession a un coût et il convient de le présenter aux publics pour montrer son engagement dans la territorialisation du projet. Insister sur cette posture dialogique permet de rappeler que tous les aspects ne sont pas calés et que le maître d'ouvrage compte sur le débat pour favoriser la bonne implantation du projet. À la lecture des documents produits par la Compagnie du Vent, on a l'impression que cette dernière a fait le maximum pour que son projet soit à la fois performant et respectueux du territoire et de ses habitants mais que ces derniers doivent également s'engager pour que le projet soit viable. Le public ciblé par le maître d'ouvrage est large, il légitime l'expression d'un public concerné par la thématique tout comme d'un public plus territorialisé et directement concerné. Le projet s'inscrit dans un territoire mais semble dépendre de nombreuses autres variables.

5.3.3) Comment articuler différentes échelles de débat dans le cadrage ?

Ce débat pose problème à la CNDP. Il se situe en amont de l'appel d'offres qui doit être lancé par les pouvoirs publics l'année suivante et annonce une multitude de saisines sur des projets semblables. Le risque est de voir l'autorité de la CNDP diluée et le débat public réduit à une étape administrative dans la vie des projets. La question de l'opportunité ne pourrait plus vraiment être discutée, du fait que les zones auront été désignées comme favorables à la construction de parc. Cette intégration du débat dans la politique publique favorise une conception très juridique de la mission de la CNDP et s'oppose à une mise en discussion plus large des principes et valeurs liées au projet débattu. La CNDP a regretté cette situation susceptible de l'affaiblir et dans sa décision du 2 juin 2010[214] et a rappelé qu'elle avait fait la demande auprès du Ministère de l'Environnement et du Développement durable d'une saisine par façade maritime, conformément aux possibilités offertes par le Grenelle. Plutôt que d'être saisie pour chaque projet de par éolien en mer, la CNPD aurait préféré organiser un grand débat par façade afin de décider avec les citoyens des zones propices pour accueillir les parcs.

Le débat sur le projet de parc éolien a donc de fortes implications, tant pour le développement de la filière industrielle que sur celui de l'institutionnalisation du débat public. Il s'agit, une

[214] Voir les décisions disponibles ici : http://www.debatpublic.fr/projet-parc-eolien-mer-deux-cotes

fois de plus, d'une configuration particulière susceptible de mettre en danger la portée politique de l'institution et de cette forme d'action publique incluant le citoyen. La CNDP fait le choix de nommer à la tête de la CPDP son expérimenté vice-président Philippe Marzolf qui va avoir la difficile mission de réussir à trouver un équilibre entre les enjeux situés du projet et les concernements plus thématiques qu'il suscite. L'objectif de la CPDP est de réussir à s'inscrire dans le cadre d'un débat sur projet tout en construisant un périmètre qui laisse s'exprimer les publics concernés par des enjeux plus larges. Dans le cas contraire, elle prend le risque que le débat passe à côté du problème et ne permette l'exploration que d'une fraction (le projet des Deux Côtes), limitant de fait le tour des arguments. Philippe Marzolf, fidèle à son approche inclusive souhaite ancrer son débat dans les préoccupations des publics et ne pas se limiter à de la validation de cahier des charges du maître d'ouvrage.

La méthode appliquée reprend en partie celle d'Ivry-Paris XIII. En amont du débat, entre le 8 et le 29 mars, la CPDP a mis en place un module de pré-consultation en ligne permettant au public de se prononcer sur les principaux thèmes à mettre en débat, et de les hiérarchiser. Elle a reçu 108 propositions de thèmes provenant de 71 personnes différentes, qu'elle a synthétisées en 10 thèmes jugés structurants pour le débat. Les participants soulignent l'importance de débattre de l'opportunité de l'énergie éolienne (légitimant ainsi l'angle choisi par la CPDP), un bilan complet de l'impact environnemental et de ses conséquences sur les activités socio-économiques a aussi été demandé, en particulier la pêche et le tourisme.

Fort de ce recueil des préoccupations des différents publics susceptibles de participer, la CPDP a ensuite décidé des questions du débat, élément de cadrage décisif. Lors de notre travail d'observation autour de ce débat, plusieurs acteurs nous ont confié que cette phase avait été compliquée avec la CNDP. En effet, les premières moutures de question insistaient trop sur la dimension axiologique du sujet et ne restaient pas suffisamment centrées sur le projet, conformément à ce que demande la loi. Finalement la formulation retenue a organisé le questionnement en deux temps : Une première question posant clairement celle de l'opportunité « *Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'albâtre et picarde ? Si oui, à quelles conditions au vu des différents usages de la mer ?* » et une seconde confrontant les réponses apportées à cette première série au projet en lui même : « *Le projet de parc éolien des Deux Côtes répond-il à ces enjeux et ces contraintes ?* ». Les questions posées par la CPDP rendent compte des tensions engendrées par la définition du périmètre du débat et de la tentative de légitimer l'expression de concernements axiologiques dans le débat.

Cette ouverture vers les valeurs associées à la thématique générale se retrouve dans la construction de la série de réunion. Comme lors du débat d'Ivry-Paris XIII, la CPDP décide d'organiser une première série de réunions thématiques suivie d'une seconde série de réunions, dites locales qui permettaient de confronter les apprentissages effectués au projet du maître d'ouvrage. On retrouve ici la perspective introduite par les questions du débat : d'abord faire monter en compétence le public sur le sujet avant de mettre à profit ces apprentissages pour questionner le projet.

La réunion d'ouverture portait sur la question des « *Politiques et règlementations encadrant la production d'énergie renouvelable et plus spécifiquement l'éolien en mer* ». Cette thématique volontairement large afin d'introduire la thématique et de replacer le projet dans la politique publique plus large de la production d'énergie renouvelable.

Ensuite, la CPDP a organisé une série de cinq réunions thématiques :

- *Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'albâtre et picarde ?*
- *Quels seraient les effets du projet des deux côtes sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ?*
- *Quelles seraient les perspectives d'emploi et de formation pour les deux régions, si le projet des deux côtes se réalisait ?*
- *Quelles incidences aurait l'implantation du projet des deux côtes sur la faune et la flore ?*
- *Quel serait l'impact de l'implantation du projet des deux côtes sur les paysages ? Quels enjeux pour le tourisme et quelle incidence sur les activités de loisirs de la mer ?*

L'objectif de ces réunions était de permettre aux participants de découvrir les aspects de la thématique mobilisés par le projet. La formulation des questions illustre la volonté de la CPDP d'organiser la montée en généralité des participants à partir du projet. La première réunion pose directement la question de l'opportunité, avant d'aborder la question des « effets » sur la pêche et les professionnels de la mer, question qui mobilise fortement les participants et les riverains. La réunion suivante est consacrée à la thématique des retombées économiques, fortement mise en avant par le maître d'ouvrage. Les deux dernières réunions s'intéressent à la thématique des impacts, sur la faune et la flore et l'impact visuel. Il s'agit de donner la possibilité aux participants de mieux apprécier la capacité du maître d'ouvrage à limiter l'impact de son projet sur son environnement direct. On peut noter que la question de

« l'incidence » sur le tourisme a été associée aux questions d'impacts, plutôt que de retombées, contrairement au discours de la Compagnie du Vent. L'organisation du débat par la CPDP des Deux Côtes est marquée par une volonté de mettre en place un périmètre susceptible de faire tenir ensemble les discussions sur le projet et celles sur la thématique plus générale de l'éolien et les valeurs qui lui sont associées.

Conclusion :

Ce chapitre avait pour objectif de décrire finement le processus de construction sociale de l'objet technoscientifique au sein d'un dispositif de débat public. Comme évoqué précédemment nous avons montré que le dispositif problématise l'objet, il le fait exister d'une manière concrète : c'est sa dimension performative. Nous avons identifié deux variables dans ce processus : le cadrage de l'objet proposé par les porteurs de projets et les concepteurs du dispositif et dans un second temps le *design* de l'objet. Dans ce chapitre nous nous sommes concentrés sur la première dimension, celle du cadrage afin de montrer qu'en fonction des choix qui étaient faits pour présenter l'objet, le périmètre de la discussion (le tour des arguments) n'était pas le même. Cette mise en forme de l'objet configure le problème posé et donc le ressort de la mobilisation des participants. Elle permet de légitimer certaines dimensions du concernement qui pourront plus facilement être exprimées. L'analyse par les cadres rend compte des conceptions du monde portées par les acteurs et également des logiques d'imposition du sens qui contraignent leur expression.

Sur le cas du débat d'Ivry Paris XIII, la discussion est organisée sur la thématique du retraitement des déchets ménagés et plus particulièrement de la rénovation de l'usine du SYCTOM, syndicat mixte de la région Ile de France, qui doit s'adapter aux objectifs du Grenelle à venir. La particularité de ce débat est que l'usine est déjà présente et le cadrage ne peut donc porter sur son opportunité mais sur celle de sa rénovation. Divers registres sont mobilisés comme celui de la territorialisation, de l'écologie, du maintien du service public et celui de la forte technicité du dossier. La stratégie du maître d'ouvrage a principalement consisté à inscrire le projet dans une conception particulière de l'intérêt général, à la fois basé sur le respect des engagements nationaux et le maintien d'un service public de proximité. Son objectif est de montrer que son projet est la seule solution viable pour le territoire et qu'elle fait l'objet d'un consensus avec tous ses acteurs. Dans cette optique le SYCTOM cherche à circonscrire et cadrer le débat sur les caractéristiques du projet. Comme s'il n'y avait pas véritablement de problème à discuter…

Face à cette tentative de verrouillage, la CPDP s'est efforcée de maintenir ouvert les discussions, de donner aux citoyens la possibilité de réintroduire une dimension axiologique dans les discussions et de maintenir possible les échanges sur l'opportunité du projet. Elle a ainsi pris clairement position sur la problématique du périmètre du débat, qu'elle souhaitait élargir au maximum afin d'inclure le « grand public ». Cette préoccupation inclusive s'oppose à la perspective du maître d'ouvrage qui s'est principalement attaché à concerner les acteurs susceptibles de venir enrichir la discussion sur les choix techniques autour des modalités de fonctionnement du centre.

Pour le second cas d'étude que nous avons présenté, la démarche est différente. Sur le débat sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes la définition de l'objet débattu est en construction. Il n'existe pas, pour le moment, de parcs éoliens en France et le débat va donc contribuer à en définir les contours. Il est également très observé par tous les acteurs de la filière du fait qu'il est le premier d'une série de saisines pour la CNDP dans le cadre d'un appel d'offres national à venir. Le maître d'ouvrage cherche à prouver là aussi que son projet permet d'atteindre les objectifs chiffrés fixés par les politiques internationales et nationales. Il s'agit de montrer qu'il répond à un besoin urgent, et que son projet, du fait de la localisation choisie, est suffisamment performant pour y parvenir tout en offrant de nombreuses retombées positives au territoire. Il va donc tenter de fortement lier les valeurs liées au développement durable avec l'impératif de réussite industrielle. Quatre registres sont mobilisés : l'impératif écologique et industriel ; la performance énergétique du projet ; la maîtrise des impacts ; territorialisation du projet.

Dans son cadrage, le maître d'ouvrage souhaitait associer les valeurs liées à l'environnement et l'efficacité économique et industrielle du projet. Pour lui, le parc contribuerait à la fois à répondre aux objectifs de développement de l'industrie verte et de lutte contre le réchauffement climatique. L'objectif est de montrer que la Compagnie du Vent a fait le maximum pour que son projet puisse répondre à ces objectifs. Contrairement à Ivry Paris XIII où le maître d'ouvrage cherchait à favoriser un concernement sensible et très territorialisé, la Compagnie du Vent inscrit son projet dans une dimension axiologique importante afin de légitimer son projet.

Une fois de plus la CPDP a tenté de construire un périmètre qui fasse une place conséquente aux valeurs associées afin d'encourager l'expression d'un public élargi. Mais cette fois la relation est moins conflictuelle avec le maître d'ouvrage et la stratégie de la CPDP prolonge les choix faits dans le dossier du projet. La difficulté sur ce débat pour la CNDP est d'ordre

politique. La saisine en amont de l'appel d'offre à venir et est susceptible de remettre en cause la portée politique du débat. Une fois de plus la CNDP doit prouver sa légitimité en construisant un débat qui rentre dans le cadre de la saisine sur projet tout en ayant une ouverture axiologique suffisamment importante pour ressembler à un débat d'orientation. L'approche inclusive de Philippe Marzolf semble bien convenir à cette stratégie. En ouvrant le débat à un public élargi, il donne la possibilité au débat de monter en généralité et d'aborder plus largement la thématique de l'éolien.

Dans les deux cas les CPDP emmenées par Philippe Marzolf ont adopté une stratégie de prise en charge inclusive et ont tentées de rendre possible l'expression du grand public en ouvrant le cadrage aux valeurs associées au projet. Pourtant les objets débattus sont très différents et les deux débats ne semblent pas ouvrir les mêmes perspectives en terme de participation et d'implication des publics. Pour le vérifier, il convient maintenant d'explorer les choix techniques qui ont été faits pour permettre l'actualisation des cadres par les participants. Les objectifs stratégiques des maîtres d'ouvrages et des CPDP ont-ils été atteints ? Les participants sont-ils parvenus à se rapproprier la définition proposée ?

Chapitre 6 : Équiper le débat en ligne

« Le conflit est la mouche du coche de la pensée. Il stimule l'observation et la mémoire. »
John Dewey, *Morale et conduite*.

Introduction :

Depuis plusieurs années déjà des outils numériques sont introduits dans les débats publics CNDP. Chaque CPDP dispose désormais d'un site web lui permettant a minima de diffuser les documents du débat en format électronique. Le système de questions/réponses (SQR) traditionnellement utilisé dans les réunions publiques connaît sa déclinaison numérique. Les participants peuvent désormais interroger le maître d'ouvrage en ligne, via un formulaire, consulter la réponse apportée et lire la totalité des questions disponibles. En plus de ce socle commun, certaines CPDP intègrent progressivement des outils de participation en ligne dans leurs dispositifs, afin de tenter de récolter les avis et les arguments des publics qui ne se déplacent pas aux réunions. Il n'y a pas, pour le moment, de politique générale en termes d'équipement des CPDP. La logique qui prime est celle de l'expérimentation - en fonction des présidents, de leurs connaissances de la culture numérique et de leur estimation des besoins spécifiques aux débats qu'ils organisent. Le numérique fait partie de la « boîte à outils de la démocratie dialogique » (Benvegnu, 2007), mais il n'y a pas d'obligation formelle.

Les présupposés derrière ces expérimentations sont de deux ordres. On fait d'une part le pari que favoriser la participation en ligne permettra d'approfondir les capacités d'exploration d'une controverse par ses publics (Benvegnu, 2011). En plus d'accéder à une plus grande diversité d'information grâce au web, le numérique est censé donner la possibilité d'organiser la discussion de manière plus délibérative en accentuant la mise à l'épreuve des arguments et la confrontation aux opinions contraires. Le second point mis en avant concerne l'inclusion des publics (Monnoyer-Smith, 2006, 2010). En introduisant des modalités de participation alternatives à la prise de parole publique, le numérique favoriserait l'inclusion de publics maitrisant d'autres compétences sociales. La participation en ligne serait alors vue comme une possibilité de répondre aux critiques d'Habermas et de la délibération (Young, 2000) en légitimant d'autres formes d'expression.

L'objectif de ce chapitre va être d'interroger les effets sur le terrain de cette logique d'équipement et son influence sur l'expérience des participants. La démarche adoptée consiste à étudier ce qui se produit lorsque des outils numériques sont mis à disposition des publics dans les procédures de débat. Qu'est-ce que veut dire participer en ligne dans un débat

public ? Comment les présupposés résistent-ils à l'épreuve du terrain ? Comment les outils sont-ils appropriés par les participants ? La nature des discussions et leur forme évoluent-elles ? Ainsi nous proposons de questionner le rôle des conditions d'expression dans le déploiement des formes de participation, et de regarder comment la configuration des outils influence la manière dont on peut discuter de l'objet du débat et de son cadrage. Autrement dit, en fonction du format d'expression utilisé (l'outil), la forme de la participation serait différente (l'énoncé produit)[215]. Prendre la parole en réunion, poster un message sur un blog ou sur forum ou envoyer un *tweet* ne permettrait pas de produire le même type d'énoncé. Les possibilités communicationnelles des outils contraindraient l'expression des acteurs et leurs capacités à reformuler leur point de vue et à rendre publiques leurs argumentations. Dans chaque situation, le sens ne serait donc pas construit de la même manière et l'objet technoscientifique pas discuté de la même façon, modifiant ainsi la portée des arguments énoncés.

La question du choix des formats est une étape essentielle de la problématisation de l'objet par le dispositif. Contrôler le *design* du dispositif d'énonciation permet aux concepteurs d'ouvrir et de fermer certaines portes, de favoriser l'expression de certains publics et d'en décourager d'autres. Comme nous l'avons évoqué, le dispositif a un programme d'action, traduit un modèle de participation en fonction des choix effectués. Le *design* oriente la circulation des acteurs qui s'investissent là où les conditions socio-techniques leur sont le plus favorables pour déployer leurs arguments. Mais ces logiques d'encapacitation de l'action (le dispositif rend possible) ne peuvent être analysées sans prendre en compte les logiques d'actualisation qui le parcourent, ce que les participants font véritablement des formats. Un modèle de participation n'existe que lorsque les participants le rendent tangible à travers leurs actions. Nous souhaitons montrer comment le sens se construit à travers des stratégies et des rapports de pouvoirs qui permettent de plus ou moins discuter le cadrage proposé. Dans chaque situation le rôle des formats est différent. Les mêmes outils introduits dans des contextes différents ne produisent pas les mêmes effets, leurs appropriations demeurent très situées.

[215] Cette hypothèse de travail sur la relation entre format et forme de l'expression des participants a été travaillée dans le cadre du projet CDE à travers le cas d'Ivry paris XIII et prolongée dans le présent travail.

6.1) Ivry Paris XIII : De la difficulté de mobiliser sans « poser le problème »

Le premier cas d'étude que nous mobilisons dans ce chapitre est celui du débat Ivry Paris XIII en tant que terrain d'expérimentation des logiques d'équipement du débat. Présidée par Philippe Marzolf la CPDP a proposé un dispositif innovant, en particulier grâce à l'introduction d'un blog. L'étude menée dans ce chapitre s'appuie en partie sur les travaux réalisés dans le cadre du projet CDE, notamment sur l'analyse de l'agencement des formats d'expression au sein du dispositif et de leurs caractéristiques techno-sémiotiques. Lors de ce travail collectif, nous avons également montré l'importance de l'analyse de l'appropriation des outils afin d'inclure les logiques d'actualisation dans l'analyse des dispositifs.

La démarche que nous présentons ici s'appuie sur une analyse du dispositif, dans son *design*, en tant que processus dynamique porteur d'un modèle de participation. Pour la mener à bien nous proposons d'étudier sa dimension techno-sémiotique pour saisir la manière dont les formats d'expression contraignent l'action des participants. Cette étude du *design* est ensuite opérationnalisée à travers une série de critères qui permettent de rendre visible le modèle de participation incarné.

Dans un second temps, nous proposons une étude des logiques d'actualisation du dispositif à travers l'étude de la répartition des formes d'expression et des acteurs en fonction des scènes du débat. Cette analyse, réalisée grâce à notre codage, devra permettre de déconstruire les énoncés pour capter la manière dont les participants discutent de l'objet technoscientifique et rendent compte de leur concernement. Cette étude des échanges devra également nous permettre de prendre en compte les éventuelles mises en tensions du cadrage proposé : comment les participants se sont-ils approprié les registres composant le cadrage ? Pour chaque étape nous mobilisons les entretiens réalisés avec les acteurs du débat Ivry Paris XIII par les enquêteurs de l'équipe CDE. L'objectif est de mieux comprendre où les différentes formes de concernement sont développées par les acteurs et comment les formats d'expression proposés organisent la discussion, participant ainsi à cette régulation.

6.1.1) S'équiper pour maintenir le cadrage ouvert sur l'opportunité du projet

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent, le projet du maître d'ouvrage, le SYCTOM, avait tendance à soumettre l'idée qu'il n'y avait pas véritablement de « problème » à mettre en débat, que le projet s'inscrit dans l'intérêt général tel que défini par le Grenelle de l'environnement et qu'ainsi l'opportunité de réaliser une telle infrastructure sortait du périmètre du débat. Sa proposition de cadrage tentait de montrer que les valeurs

associées au projet avaient été définies dans d'autres arènes et qu'il ne restait plus qu'à débattre des caractéristiques techniques, valorisant un concernement très situé et basé sur des dimensions sensibles (proche de l'expérience du territoire) et techniques. Dans sa prise en charge, la CPDP a tenté de maintenir ouvertes les questions axiologiques afin de favoriser l'inclusion de citoyens sans concernement préalable.

Pour se faire, elle a tenté de réinscrire le projet dans une perspective plus large, afin de donner des prises moins techniques aux participants. Dans une logique de « traduction » d'un projet politique dans un « programme d'action », le dispositif mis en place est associé a cet effort afin de proposer un modèle de participation inclusif et invitant le citoyen à venir donner son avis. L'analyse du *design* du site web proposé par la CPDP permet de mieux comprendre ce phénomène dans la mesure où il va organiser la mise en relation de l'objet et de ses publics.

Alain Dessagne, le conseil en communication de la CPDP résume bien la stratégie de la CPDP, qui cherche à maintenir le débat ouvert pour aller chercher le « grand public », face à un maître d'ouvrage assez réticent à rentrer dans le débat :

« *il nous est apparu assez vite que 1/le projet était extrêmement finalisé du point de vue du maître d'ouvrage – il avait à peu près tout en tête – et qu'il considérait globalement que le débat public était du temps perdu. Il aurait aimé, je pense, se soustraire à cette obligation. Pour lui c'était une perte de temps, il avait le sentiment par ailleurs d'avoir beaucoup concerté jusqu'à présent et en gros il n'en attendait rien de bon. Donc on avait un maître d'ouvrage extrêmement sur les freins ».*

Le président de la CPDP, Philippe Marzolf, a d'ailleurs regretté que le SYCTOM tente de sortir du cadrage la question de l'opportunité, traitée par les politiques dans d'autres arènes. Maintenir ouverte cette entrée dans la discussion est essentielle pour créer le climat de confiance nécessaire au débat et donner envie aux publics de s'investir. On peut également noter que la discussion de l'opportunité si tout semble décidé en amont, le risque est que les citoyens ne se déplacent pas et que ceux qui investissent le dispositif le contestent fortement, empêchant la tenue d'un débat serein.

« *Parce que la décision de traiter les 600 000 tonnes de déchets avait déjà été prise en concertation avec les 86 communes de la région Ile-de-France. Donc quand ça a été décidé, la quantité à traiter, quand on fait un débat public, on remet en débat l'opportunité, faut-il*

reconstruire, et si oui combien il faut traiter. Tout le monde veut débattre de ça. Et là le débat a tourné court, parce que ça avait été décidé, c'était fini »[216].

Pour tenter d'y remédier, la CPDP a tenté de jouer sur l'organisation de son dispositif. Ses membres se sont ainsi opposés au maître d'ouvrage sur la question de l'organisation des réunions qui donne des prises pour que les participants puissent mettre en discussion l'opportunité du projet en le « contextualisant » dans la politique générale comme le rappelle Alain Dessagne :

« *Le maître d'ouvrage a décidé que l'on s'engageait dans ce débat en faisant un débat de politique générale sur les déchets de l'agglomération parisienne. Le point de vue du maître d'ouvrage est que, dans ce débat, la politique de gestion de l'agglomération parisienne avait été arbitrée à l'échelle régionale puisqu'il y avait un plan régional des déchets et qu'il n'y avait pas lieu d'y revenir. La CPDP a estimé et nous avons estimé collectivement qu'il était néanmoins important à l'occasion de ce projet de le contextualiser dans la politique générale de la gestion des déchets. { ...} D'où ces réunions thématiques. Il y a eu un premier sujet non pas de conflit, mais de friction et d'énervement sur le fait qu'au lieu d'interroger strictement le projet industriel lui-même, le débat public prenne du recul thématique en interrogeant les différentes dimensions de la thématique comme la prévention et la méthanisation. Le maître d'ouvrage, d'après ce que j'ai senti, n'a pas très bien vécu le fait que l'on repose ce type de questionnement* ».

Pour parvenir à maintenir ouvert le débat la CPDP a choisi de thématiser les réunions pour faciliter la montée en généralité et élargir les formes de concernement des publics, comme le précise Alain Dessagne :

« Par ailleurs, il s'agissait d'un projet de reconstruction, donc il fallait intéresser le public. Donc on a trouvé un débat en deux morceaux, en deux temps. On a commencé par un débat de problématiques qui a commencé par 3 réunions thématiques. On a tout d'abord commencé par une réunion d'ouverture où l'on a clairement posé la question : « faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets à Ivry ? ». On a récolté des points de vue en début de débat sur oui/non/peut-être. On a voulu très clairement poser la question de l'opportunité dès le début, dans une réunion d'ouverture. Ensuite on a fait 3 réunions thématiques, de portée générale. Justement pour voir si les objectifs du projet étaient acceptés. »

[216] Entretien avec Philippe Marzolf.

Le dispositif comprenait également un site web, chargé d'élargir les possibilités d'expression des participants. La présence de Laurence Monnoyer-Smith dans la CPDP avait pour objectif de pousser la logique d'expérimentation des outils numériques. La stratégie mise en place va vers une forte articulation entre site web et réunions publiques. Cette complémentarité est censée renforcer la légitimité des publics en ligne en les rapprochant des publics traditionnels du débat, ceux qui se déplacent en réunion.

« *C'est-à-dire que Laurence, qui travaillait sur le débat depuis pas mal de temps, avait été réinvitée par Philippe avec qui elle avait déjà travaillé sur un autre débat, et clairement c'était pour pousser cet aspect internet parce que ça intéresse Philippe et que Laurence a envie de promouvoir les usages d'internet dans le débat. La volonté ça a toujours été d'articuler site et réunions publiques, en se disant que les outils doivent être complémentaires et pas disjoints, pour éviter qu'il y ait deux débats au lieu d'un ou ce genre de choses. Donc il y avait la volonté d'animer le site pour que les gens avant les réunions puissent s'exprimer sur le site, pour poser des questions qui seraient relayées pendant la réunion et qu'après sur le site on publie tous les documents et que le débat puisse se prolonger* »[217].

Cette volonté de mettre sur un pied d'égalité site web et réunions publiques est défendue par Philippe Marzolf :

« *Il y a toujours eu un site internet dans les commissions particulières où les gens venaient s'informer, pouvaient poser des questions directement, et donner un petit peu leur avis. Là on a essayé d'aller plus loin, pour que les gens puissent regarder directement les réunions, surtout les réunions thématiques, ce qui permet maintenant qu'il y ait un peu une mémoire, de ce qui se dit sur les déchets ménagers, de ce que sont les bonnes techniques ou pas, et que les gens puissent poser aussi plus de questions ».*

Le site web sert à diffuser de l'information sur la thématique et à sensibiliser les citoyens, à créer du concernement pour susciter de la participation. Certaines réunions sont retransmises en direct, renforçant la symétrie entre les scènes.

6.1.2) Organiser l'imbrication des formats pour légitimer la participation en ligne

L'analyse techno-sémiotique du dispositif réalisée par Julia Bonaccorsi et Virginie Julliard dans le cadre du projet CDE rend compte de cette stratégie d'articulation des formats

[217] Entretien avec David Prothais, chargé de mission Internet pour la CPDP

d'expression et de leur complémentarité[218]. Leur analyse vient à l'appui de l'approche plus sociologique développée précédemment afin de montrer comment les concepteurs mettent la technique au service de leurs stratégies norment et régulent l'action en proposant une forme qui donne une valeur symbolique et sociale aux pratiques d'écriture. Dans cette approche, les formats sont considérés comme des espaces d'écriture qui engagent des modes de visibilité et de contrôle sur le déroulé du débat et le rendent possible. Le dispositif est perçu comme un « architexte », du grec arché, pour commandement (Jeanneret et al, 2003) qui encadre les pratiques des participants et norme leurs productions écrites.

L'objectif est d'étudier les formes de la médiation politique et de considérer comment la matérialité sémiotique des formats d'expression rend compte des conceptions du débat inscrites dans l'imbrication des formats supportés par le dispositif. Cette méthode demande de décrire finement les composantes du dispositif pour mieux identifier ses potentialités et la manière dont l'action est mise en scène. Par les choix techniques effectués, une représentation de l'action se trouve mise en scène. L'analyse consiste alors à rendre compte des logiques symboliques qui en découlent.

Le premier espace analysé est le site web de la CPDP. Il a été développé autour d'un modèle de base à partir duquel la CPDP a pu rajouter des fonctionnalités, notamment les formats de participation, comme l'explique David Prothais :

« *La CNDP a fait développer un site type à un prestataire qui s'appelle Aleaur, qui, du coup, fournit un canevas type pour chaque débat. Donc ce site là était plus ou moins déjà en place* »,

Le site de la CPDP d'Ivry Paris XIII est organisé autour de quatre rubriques principales : « Débat Public », « S'informer », « Participer », « Actualité » (voir Figure 12). La rubrique « Débat Public » regroupe les informations concernant les objectifs, les modalités et l'organisation du débat et son compte-rendu. La rubrique « s'informer » permet de télécharger tous les documents mis à la disposition du public, selon une entrée par outils (cahiers d'acteurs, synthèses des contributions Internet, les journaux du débat, etc.). La rubrique « participer » regroupe les différents outils de participation à la disposition du public (information sur les réunions publiques, accès au blog, au SQR, etc.). La rubrique « Actualité » met en avant les évènements importants de la vie du site du débat (mise en ligne de vidéos, suites données au débat, etc.). Le site web répond donc à deux objectifs pour les

[218] Pour plus de détails voir le rapport final en ligne : http://www.concertation-environnement.fr/documents/cs/ri/RI_COSTECH.pdf

concepteurs : d'abord informer le public (outre les documents mis en ligne, sont expliqués les objectifs du débat et son organisation) et deuxièmement, faire participer le public suivant des formats spécifiques et complémentaires aux autres modalités proposées dans le cadre des réunions publiques.



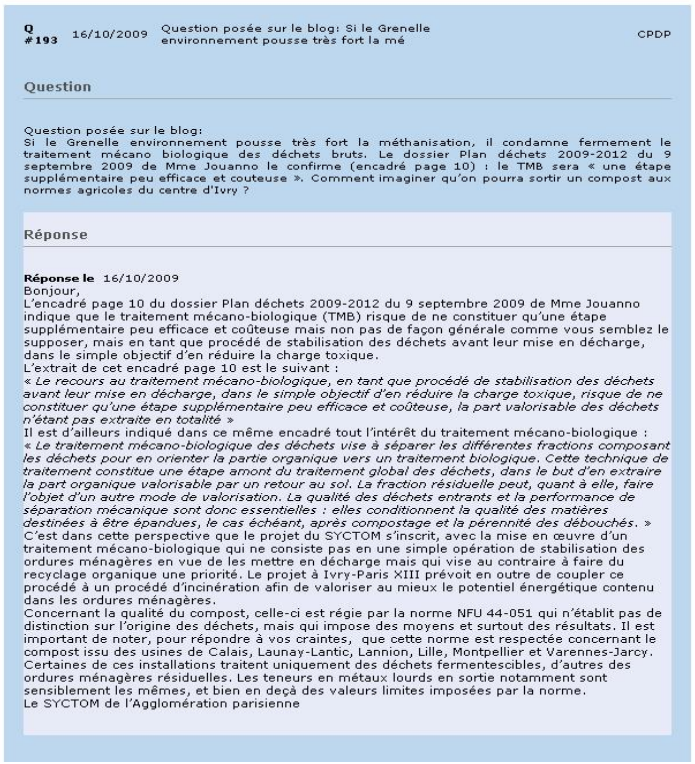
Figure 12 Page d'accueil du site de la CPDP Ivry Paris XIII

Le site web a permis de poser des questions avant et pendant les réunions publiques, de les suivre en direct, de conserver une trace audiovisuelle des échanges et de télécharger les documents mis à la disposition du public. L'imbrication des formats d'expression au sein du dispositif de concertation, voulue par la CPDP, est visible dans les deux espaces du débat que sont les réunions publiques et le site Web. Lors des réunions publiques, les questions des internautes sont projetées sur un écran. Cette stratégie d'imbrication est également relayée dans les différents formats d'expression que contient le site comme le précise Aurélien Rateau, le secrétaire général de la CPDP lors d'un entretien :

« *Au niveau internet, il y avait la volonté que ça se corresponde bien tout ça. Donc avant les réunions, on demandait aux internautes de poser des questions qu'ils voudraient voir posées en réunion, on les relayait parfois en réunion. À l'issue de la réunion, il y avait un compte-rendu court, « les enseignements du débat » qui était établi, et ça, c'était mis en ligne pour être commenté par les internautes avec un système co-ment. Donc ça se répondait pas mal. Et puis il y avait le blog. Donc le blog il y avait un message par réunion, un post pour dire « posez vos questions ».*

La circulation des textes et des arguments entre les espaces, qui justifie l'imbrication des formats d'expression, est largement encouragée par la CPDP. Ainsi, en amont d'une réunion publique, l'internaute est encouragé à poster une question sur le blog : « *Vous êtes invités dès aujourd'hui à poser les questions que vous souhaiteriez voir aborder au cours de cette réunion. Pour cela, il suffit de laisser un commentaire à cet article. La CPDP relaiera les questions des internautes préalablement postées sur le blog ou envoyées dans le cadre de la diffusion en direct sur Internet auprès des différents intervenants tout au long de la réunion*[219]». À la suite des réunions, les supports de présentation des intervenants à la tribune, le verbatim de la réunion et sa synthèse, ainsi qu'un document rédigé par la CPDP intitulé « les enseignements de la réunion » étaient mis en ligne. Ce dernier document était soumis aux commentaires des internautes en utilisant la plate-forme *Co-ment.* La CPDP se chargeait ensuite d'intégrer les commentaires aux versions finales des documents (en libre téléchargement sur le site).

L'outil le plus communément adopté par les CPDP est le système de questions/réponses (SQR) (figure 13). Sa version numérique prolonge la version papier, où les participants peuvent déposer des questions à l'attention du maître d'ouvrage que la CPDP se charge de relayer.



Q #193 16/10/2009 Question posée sur le blog: Si le Grenelle environnement pousse très fort la mé — CPDP

Question

Question posée sur le blog:
Si le Grenelle environnement pousse très fort la méthanisation, il condamne fermement le traitement mécano biologique des déchets bruts. Le dossier Plan déchets 2009-2012 du 9 septembre 2009 de Mme Jouanno le confirme (encadré page 10) : le TMB sera « une étape supplémentaire peu efficace et couteuse ». Comment imaginer qu'on pourra sortir un compost aux normes agricoles du centre d'Ivry ?

Réponse

Réponse le 16/10/2009
Bonjour,
L'encadré page 10 du dossier Plan déchets 2009-2012 du 9 septembre 2009 de Mme Jouanno indique que le traitement mécano-biologique (TMB) risque de ne constituer qu'une étape supplémentaire peu efficace et coûteuse mais non pas de façon générale comme vous semblez le supposer, mais en tant que procédé de stabilisation des déchets avant leur mise en décharge, dans le simple objectif d'en réduire la charge toxique.
L'extrait de cet encadré page 10 est le suivant :
« Le recours au traitement mécano-biologique, en tant que procédé de stabilisation des déchets avant leur mise en décharge, dans le simple objectif d'en réduire la charge toxique, risque de ne constituer qu'une étape supplémentaire peu efficace et coûteuse, la part valorisable des déchets n'étant pas extraite en totalité »
Il est d'ailleurs indiqué dans ce même encadré tout l'intérêt du traitement mécano-biologique :
« Le traitement mécano-biologique des déchets vise à séparer les différentes fractions composant les déchets pour en orienter la partie organique vers un traitement biologique. Cette technique de traitement constitue une étape amont du traitement global des déchets, dans le but d'en extraire la part organique valorisable par un retour au sol. La fraction résiduelle peut, quant à elle, faire l'objet d'un autre mode de valorisation. La qualité des déchets entrants et la performance de séparation mécanique sont donc essentielles : elles conditionnent la qualité des matières destinées à être épandues, le cas échéant, après compostage et la pérennité des débouchés. »
C'est dans cette perspective que le projet du SYCTOM s'inscrit, avec la mise en œuvre d'un traitement mécano-biologique qui ne consiste pas en une simple opération de stabilisation des ordures ménagères en vue de les mettre en décharge mais qui vise au contraire à faire du recyclage organique une priorité. Le projet à Ivry-Paris XIII prévoit en outre de coupler ce procédé à un procédé d'incinération afin de valoriser au mieux le potentiel énergétique contenu dans les ordures ménagères.
Concernant la qualité du compost, celle-ci est régie par la norme NFU 44-051 qui n'établit pas de distinction sur l'origine des déchets, mais qui impose des moyens et surtout des résultats. Il est important de noter, pour répondre à vos craintes, que cette norme est respectée concernant le compost issu des usines de Calais, Launay-Lantic, Lannion, Lille, Montpellier et Varennes-Jarcy. Certaines de ces installations traitent uniquement des déchets fermentescibles, d'autres des ordures ménagères résiduelles. Les teneurs en métaux lourds en sortie notamment sont sensiblement les mêmes, et bien en deçà des valeurs limites imposées par la norme.
Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne

[219] Le 13 octobre : réunion thématique sur la méthanisation, salle Mas (Paris XIII) et en direct sur Internet ! », Article publié par CPDP le 2 octobre 2009

Figure 13. SQR, réponse du SYCTOM[220]

Dans une optique classique du débat public, il s'agit de donner les moyens aux publics d'interroger le maître d'ouvrage directement et de récolter de l'information sur des points précis avant de pouvoir formuler des arguments. L'ensemble des questions constitue une base de données consultable par tous. Les questions sont récoltées, numérotées par la CPDP qui les envoie aux interlocuteurs susceptibles d'y répondre. C'est un outil important du débat, qui demande beaucoup d'investissement de la part de tous les acteurs. Aussi bien pour le maître d'ouvrage qui doit produire des réponses adaptées et les faire valider par sa hiérarchie que pour la CPDP qui doit assurer le suivi de toutes les questions pour qu'elles soient complètes, documentées et cohérentes avec le dossier du maître d'ouvrage. Ce format s'inscrit dans la tradition consultative et administrative du débat qui donne un poids important aux engagements pris par écrit comme nous l'explique Philippe Marzolf :

« *Parce que pour nous il faut toujours que par rapport à une question il y ait une réponse par écrit aussi. Même les personnes qui ont posé une question pendant un débat public, leur question est rentrée dans le système question-réponse, et ils ont reçu une question à l'oral pendant la réunion publique, ils recevront une question écrite* ».

La CPDP a également fait le choix d'introduire un blog dans le débat. C'est un outil classique du web dit « 2.0 »[221]. Il permet la publication de contenus, on parle alors de « billets », qui sont classés de manière antéchronologique. Chacun d'eux peut faire l'objet de commentaires. C'est une pratique expérimentale dans les débats publics CNDP comme l'explique David Prothais :

« *L'évolution majeure ça a été, pour Aleaur, d'intégrer le blog, comme rubrique de « Participez », ce qui n'existait pas dans les fonctionnalités de base. Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont pris Wordpress, qui est assez classique dans le secteur, ils l'ont installé et ils l'ont mis aux couleurs. Je crois qu'ils ont eu des problèmes pour reformater la page pour que ça s'intègre un peu correctement dans leur site. Et ça se voit d'ailleurs. Ça reste correct, mais c'était un peu bricolé quand même. Notamment en termes d'ergonomie, la page de gauche est pas très cohérente. C'est parce qu'il y avait un menu à double colonne, et ça, on pouvait pas le changer* ».

[220] http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/participer/consulter-questions-reponses.html?id=10, consulté le 7 décembre 2010.

[221] L'expression « web 2.0 » désigne les technologies du web permettant les interactions sociales et la discussion (forum, blog, réseaux sociaux…).

Le blog est donc intégré directement dans le site, comme un page supplémentaire. Il adopte sa charte graphique. Avec cet outil, la CPDP fait le choix d'une modération a postériori : les internautes peuvent publier des billets que l'équipe d'animation peut ensuite modérer si besoin. Publier demande aux participants de s'inscrire afin que le billet puisse être signé et fournir plusieurs informations comme la ville d'origine.

La page principale du blog est organisée autour de trois colonnes (voir figure 14) : la première est commune à l'intégralité du site et permet de naviguer entre les principales rubriques du portail : « Débat public », « S'informer », « Participer ». La partie du site en cours de visite (ici Participer) est en surbrillance en noir. À tout moment, l'internaute peut se rediriger vers d'autres pages du portail et quitter le blog via ce menu. La seconde colonne rend compte des outils disponibles à l'intérieur de la rubrique « Participer ». On peut naviguer entre les informations sur les réunions, le blog du débat, le SQR et le kit pédagogique pour les enseignants. Elle comprend également les liens hypertextes qui sont utilisés pour classer les billets sur le blog à l'aide de mots-clés. Chaque mot-clé constitue une « catégorie », un chiffre entre parenthèses placé à côté du mot-clé permet de connaître le nombre de billet associé. La troisième colonne correspond à la page principale du blog. Elle accueille le bandeau commun à tout le site, qui rappelle l'injonction à la participation et le thème général du débat « nos déchets en débat », qui relaye la stratégie de contextualisation de la CPDP. La suite de la colonne est utilisée pour mettre à disposition les différents billets.



Figure 14 Blog de la CPDP

Le troisième outil proposé *Co-ment* est un outil d'annotation textuelle développé par l'agence *Sopinspace* pour permettre aux publics de venir commenter les documents proposés par la

CPDP. *Co-ment* est une plateforme web d'interaction sur des textes qui est organisée autour de deux colonnes et d'une barre de tâches en haut de l'écran.

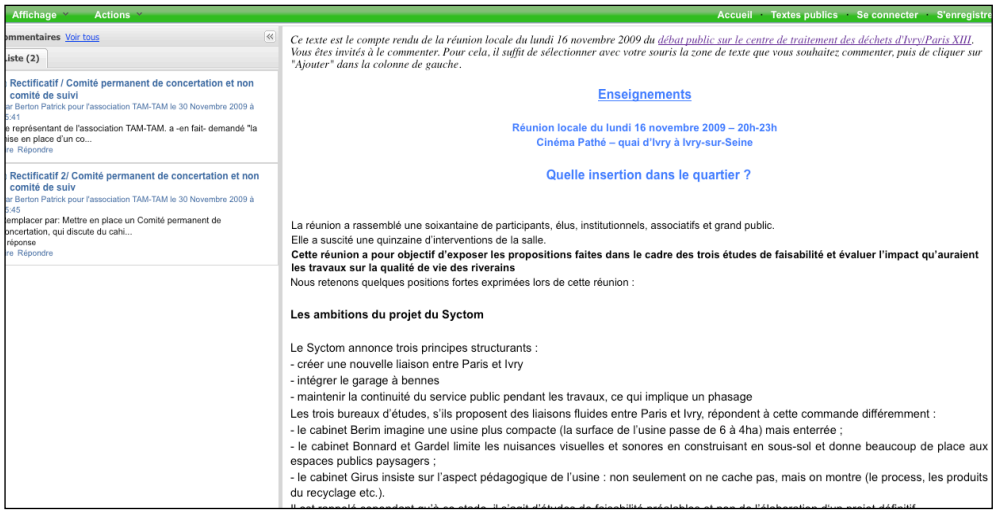


Figure 15 Interface Co-ment

La première colonne (à gauche de l'écran) recueille les commentaires, la seconde est constituée du texte à commenter. Cette colonne, la plus large des deux, est composée d'un chapeau rappelant la marche à suivre pour publier un commentaire et cadrant l'usage du logiciel *Co-ment* tel que souhaité par la CPDP, d'un lien hypertexte vers le site du débat, du titre du document, suivi du corps du texte. La barre de tâche regroupe plusieurs menus, « affichage », « action », « accueil », « textes publics », « espace de travail », « votre profil », « se déconnecter ».

Pour commenter le texte, il est nécessaire de surligner la zone du texte que l'on souhaite commenter, puis cliquer sur « ajouter » dans la colonne de gauche. Et les commentaires se rangent par ordre chronologique dans la colonne commentaire. Chaque commentaire commence par un titre, le nom de son auteur et sa date de publication. Les premières lignes du texte apparaissent ensuite en mode aperçu. En bas de chaque commentaire, deux possibilités sont offertes à l'internaute qui peut soit « lire » la totalité du commentaire soit choisir d'y « répondre ». Lorsque le commentaire est ouvert pour lecture, une liste de tags associés s'affiche. Lorsqu'un commentaire a plusieurs réponses, un chiffre entre parenthèses s'affiche à côté du titre. Le lecteur a alors la possibilité « d'afficher toutes les réponses ». Les usagers ont également la possibilité de « s'abonner » au texte pour être prévenus des nouveaux commentaires.

Cette description détaillée des formats d'expression à la disposition des participants et des possibilités d'action qu'ils autorisent permet de mieux saisir comment la technique rend

compte de la stratégie des concepteurs. Le dispositif a été conçu pour assurer une véritable imbrication avec les réunions publiques, notamment en encourageant la circulation des énoncés. Le rappel continu de cette articulation vise à renforcer la légitimité du public en ligne en veillant à ce que tous aient accès aux mêmes contenus.

6.1.3) Un design conçu pour baisser le coût d'entrée dans la participation

Comme nous l'avons vu, le dispositif du débat d'Ivry Paris XIII est composé d'un ensemble de formats d'expression fortement imbriqués qui constituent les ressources pour la participation. La technique rend possibles certaines pratiques sociales, et pas d'autres, ce qui implique certains choix de la part des concepteurs qui ont l'*intention* de « faire faire » certaines actions aux participants. C'est ce processus que nous souhaitons ici analyser pour montrer que la mise en technologie d'un projet politique est une dynamique complexe qui ne peut se limiter à un simple assemblage de ressources. La CPDP d'Ivry Paris XIII cherche à montrer que le débat est toujours ouvert, y compris sur les enjeux axiologiques, et à faire entrer le « grand public » dans le débat en favorisant l'inclusion de ceux qui n'ont pas de concernement préalable, notamment en équipant le dispositif avec un site web participatif. Il y a une volonté d'aller chercher le public et de susciter la participation en faisant monter en compétence le public et en cherchant la discussion entre participants. Comment ce projet s'est-il incarné dans le dispositif en ligne ?

Pour le savoir, nous avons analysé ce processus de mobilisation politique de la technique à travers les cinq critères que nous avons mis au point et présentés dans le chapitre 3. L'analyse s'appuie sur la description technosémiotique proposée précédemment et la compréhension de l'environnement technique qu'elle autorise. Le premier critère est celui des **ressources techniques et éditoriales**, le choix des outils et la nature des contenus que peuvent produire les participants. Ce critère est particulièrement important dans la mesure où les suivants découlent de ces choix et a déjà été largement analysé dans l'étude technosémiotique. Dans le cas présent, différents formats sont mis à disposition. Il y a le SQR qui permet d'interroger le maître d'ouvrage sous la forme d'une question. La forme d'expression qui en découle est donc particulière, celui qui pose la question cherche à *faire dire* quelque chose au maître d'ouvrage dans sa réponse, à obtenir une trace écrite. La production se limite à une forme interrogative. Le second format disponible est le blog. C'est également le plus innovant dans un débat public. Les participants peuvent poster des billets ou commenter ceux des autres. La particularité des billets est de fonctionner comme une sorte de page blanche, le nombre de

caractères n'est pas limité et les contraintes faibles. Des contenus multimédias (photos, vidéos peuvent être inclus). Le type d'expression produit est donc peu formaté. L'outil *Co-ment* permet aux participants de venir compléter et commenter un document donné. La forme de participation est contrainte par le texte support qui cadre l'expression. Ce type d'outil permet aux participants de demander des précisions, d'affiner le texte. Ces commentaires peuvent également être commentés à leur tour afin d'enclencher une discussion nécessaire pour s'accorder sur un point précis, renforçant la dimension très située de cette forme de participation qui correspond bien à un sujet technique comme celui de la rénovation d'un incinérateur.

Le second critère est celui des **interactions autorisées**, la manière dont le formatage de l'expression organise le dialogue et répartit les flux de communication. Pour le SQR la seule interaction possible est celle avec le maître d'ouvrage, les participants ne peuvent pas échanger entre eux. Sur le blog les interactions sont de deux sortes, les billets peuvent éventuellement se répondre entre eux, même si cela devient plus difficile lorsque différents billets s'empilent. La seconde fonctionnalité, plus dialogique, est la possibilité de commenter les billets. La possibilité de poster des commentaires est censée faciliter la discussion entre les participants en créant une dynamique d'échanges (Benvengnu et Brugidou, 2008). Dans *Co-ment*, les formes d'interactions étaient également de deux ordres : plusieurs participants pouvaient annoter le même segment de texte et enclencher ainsi une discussion sur l'extrait sélectionné, deuxièmement, chaque contribution pouvait faire l'objet de commentaires.

Le troisième critère est celui de **l'organisation des contenus et des stratégies de visibilités**, l'analyse de la mise à disposition de l'information. L'entrée dans le débat en ligne est organisée autour des trois rubriques principales sur la page d'accueil : « Débat Public », « S'informer » et « Participer ». Le rubricage est conçu en fonction de la procédure et des missions du débat public : on ne propose pas de venir participer à une discussion thématisée sur des sujets comme l'incinération ou la méthanisation, mais plutôt de venir consulter les documents dans « s'informer », d'accéder aux différents formats réunis dans la rubrique « participer » (les réunions, le blog, le SQR) afin de discuter du projet. Cet aspect procédural est renforcé par la première rubrique « Débat Public » qui rappelle les règles du débat (son cadre législatif) et les grandes lignes de son fonctionnement.

Pour rentrer dans la rubrique « Participer », il est nécessaire de cliquer sur le format auquel on souhaite accéder. Pendant la navigation sur le site, la colonne de gauche permet à tout moment d'accéder aux trois rubriques principales. Pour le SQR, l'internaute arrive

directement devant la liste de questions déjà posées avec leurs réponses et publiées dans l'ordre où la CPDP les reçoit, sans classement thématique. Face à l'effet « d'empilement » des questions, il paraît difficile de les parcourir dans leur ensemble. Le risque de cette non-organisation est que chacun se contente de venir chercher la réponse à la question qu'il a posée sans utiliser les réponses produites pour les autres questions. On ne peut par exemple pas identifier les questions posées sur le projet ou celles plus larges touchant à la thématique.

Sur le blog en revanche les billets sont rangés par « catégories », des mots clés (appelés tags) qui permettent d'accéder directement aux billets en fonction de la thématique consultée. Ce classement permet de rompre avec la logique antéchronologique du blog et d'offrir une entrée thématique dans le débat. Sur *Co-ment*, c'est le texte support qui est mis en avant. Il occupe la totalité de la colonne de droite. C'est en partant de ce texte que les participants peuvent annoter.

Le quatrième critère est celui de la manière dont les participants doivent **s'identifier sur la plateforme**, la gestion de leur identité. Cette question est très sensible dans les débats publics. D'une manière traditionnelle, les participants sont encouragés à décliner leur identité avant de s'exprimer, dans un souci de respect du principe de transparence. Cette préoccupation a une dimension juridique : assumer la responsabilité de ses propos. Pour autant cela peut sembler contradictoire avec le primat accordé à l'argumentation, qui fait que peu importe qui exprime un argument, c'est sa valeur qui déterminera sa portée dans le débat comme défendu par de nombreux acteurs du débat public. Pourquoi un argument inclus dans le débat aurait-il moins de force si celui qui l'exprime le fait à travers un pseudonyme ? Cela empêche-t-il de faire « le tour des arguments » ? Sur ce point, le dispositif d'Ivry Paris XIII s'inscrit dans la continuité des débats traditionnels et demande aux internautes de s'inscrire pour participer en donnant leur nom et leurs prénoms ainsi que leur ville d'origine. En revanche, dans une logique expérimentale, les participants étaient également autorisés à contribuer avec un pseudonyme. Les deux options sont ouvertes afin de tenter de baisser les coûts d'entrée dans le débat.

Le cinquième et dernier critère que nous avons analysé est celui de la **capacité de contrôle des concepteurs**, la manière dont ces derniers incarnent la médiation. Le dispositif dans son *design* incarne l'autorité de la CPDP et sa propension à organiser la discussion. La médiation de la CPDP puise sa légitimité dans la loi. Ce cadre juridique est rappelé dès la page d'accueil et les textes sont consultables tout au long de la navigation. Si les questions sont examinées et traitées avant d'être rendues publiques, la modération sur le blog et *Co-ment* s'effectue a

postériori, c'est-à-dire que les participants peuvent poster des contenus qui sont ensuite contrôlés par la CPDP afin de s'assurer qu'ils respectent bien les principes du débat. Ce fonctionnement de *Co-ment* permet de préserver le dynamisme des échanges pour favoriser le dialogue entre deux participants sur un temps court.

Le *design* du dispositif d'Ivry Paris XIII nous permet d'identifier la forme de médiation souhaitée par la CPDP et les attendus des concepteurs en termes de participation. Le projet politique consiste à favoriser l'inclusion de publics variés et de leurs permettre d'échanger entre eux, dans une conception délibérative de la participation, pour mieux discuter des enjeux axiologiques qui accompagnent le projet. Ce projet se traduit par un modèle de participation particulier, matérialisé par les choix techniques effectués dans le débat. Ceux-ci vont dans le sens d'un assouplissement des contraintes pour tenter de faire baisser le coût d'entrée dans le débat. Afin que chacun puisse adopter les formats qui lui conviennent et contourner les critiques de la réunion publique, la CPDP a intégré différents formats d'expression, présentant chacun leurs contraintes et leurs spécificités (critère 1). Certains vont favoriser l'exploration du projet comme le SQR ou *Co-ment* en donnant aux participants l'opportunité d'approfondir certains points précis du projet (ou de préciser les enseignements que la CPDP devrait tirer du débat) conformément au principe de transparence, quand d'autres, comme le blog, ont été intégrés à destination de publics profanes afin d'introduire des formes d'interactions plus dialogiques comme les commentaires et de favoriser les montées en généralité (critère 2). Dans l'ensemble l'entrée dans la participation est organisée de manière procédurale. On entre par le choix du format plus que thème de débat et le rappel des règles est très présent. Le blog constitue une ouverture, le système de tags mis en place favorise une entrée thématique dans le débat et l'expression de concernements plus axiologiques. Cette organisation du contenu contribue à rendre visible l'ouverture du cadrage souhaité par la CPDP (critère 3). Sur ce débat plusieurs expérimentations sont ainsi menées pour assouplir les normes du débat et contribuer à baisser le coût d'entrée. La possibilité laissée aux internautes de s'identifier par un pseudonyme illustre la volonté de la CPDP de mettre au second plan la question de l'identité du participant par rapport à la force de l'argument, en accord avec le principe d'équivalence (critère 4). Dans la même perspective, la modération a posteriori est censée favoriser la discussion entre les participants et susciter de la montée en généralité (critère 5). La CPDP souhaite faire venir un maximum de citoyens dans le débat et pouvoir augmenter la légitimité de son entreprise à travers un tour des arguments le

plus large possible. Cet équipement technique a-t-il été suffisant pour activer une variété de publics dans le débat ?

6.1.4) L'appropriation du dispositif par les participants : entre déceptions et stratégies

La CPDP a proposé un dispositif afin de prendre en charge l'objet technoscientifique du débat. La problématisation s'est articulée autour d'un cadrage que le maître d'ouvrage a tenté de circonscrire au cahier des charges du projet, quand la CPDP a cherché à le recontextualiser en le replaçant dans la politique de gestion des déchets en Ile de France. La stratégie d'équipement mise en place va dans le même sens et propose un design qui articule fortement réunions publiques et formats de participation en ligne pour augmenter la légitimité du public en ligne.

Mais sur le terrain, le débat a mis à l'épreuve le dispositif. Les participants sont venus actualiser le dispositif et sa proposition de modèle de participation en mobilisant les formats proposés pour exprimer leurs concernements. Quelle est la nature du lien à l'objet exprimé en ligne ? Notre étude montre que les logiques d'appropriation des formats par les participants sont différentes en fonction de leurs stratégies argumentatives et de leurs compétences techniques. Le concernement exprimé varie en fonction des scènes du débat et de ses contraintes socio-techniques. Comment le dispositif d'Ivry Paris XIII a-t-il été actualisé ?

Lorsque l'on échange avec les membres de la CPDP le premier sentiment exprimé est celui de la déception. Globalement le public s'est assez peu mobilisé dans le débat comme le note Philippe Marzolf :

« *Alors le public, là c'est une grosse déception, parce que le public n'est pas venu en fin de compte, il n'y a pas eu assez de public. Alors pourquoi… Ça, c'est toujours difficile à expliquer. À une séance on a informé tout le monde, tout le public concerné était informé, est-ce qu'ils ont senti qu'il n'y avait plus rien à changer, que tout était déjà décidé, est-ce que le projet semblait bien, cohérent, etc., et qu'ils n'avaient pas à venir pour expliquer quoi que ce soit. Donc c'était soit de l'information qu'ils ont pris, et ils ne sont pas venus parce qu'ils sentaient qu'ils n'avaient pas… Soit qu'ils n'avaient pas d'influence sur la décision, que ça ne servait à rien de venir. Et c'est toujours plus difficile de mobiliser du public en Ile de France que dans d'autres régions, où à ce moment-là il y a un lien plus fort au territoire, et donc quand c'est des projets d'infrastructure comme ça qui ont un impact très fort sur le territoire, ils se mobilisent tous* ».

1400 personnes se sont déplacées pour les 9 réunions du débat[222] et le site Internet a enregistré 30 000 visites. 63 posts et 107 commentaires ont été postés sur le blog, 62 commentaires sur « Co-ment » et 280 questions SQR. Dans une perspective pragmatiste, on peut dire que les participants se sont peu impliqués faute de « problème » à résoudre[223]. Dans le cas d'un projet trop « ficelé », trop avancé dans sa construction, le public ne s'engage pas, vu qu'il ne peut pas avoir de prise sur la décision. La dimension fortement technique du projet a également pu constituer un frein à l'inclusion et favoriser un débat entre acteurs préalablement concernés, familiers avec la thématique des déchets ménagers et soucieux de l'avenir de l'usine.

Les échanges se sont cristallisés autour de 5 points principaux, relativement centrés sur le projet et ses enjeux techniques. Le premier est celui de la **localisation du site et sa capacité de traitement.** Dans la situation actuelle, le département du Val de Marne accueille 25 % de la capacité d'incinération de l'Ile de France alors qu'il ne représente que 12 % de sa population. Certains élus locaux s'adossent au principe de proximité pour défendre l'idée d'une meilleure répartition de la capacité de traitement en ouvrant d'autres centres plutôt que d'agrandir celui d'Ivry. Mais peu de municipalités sont évidemment disposées à ouvrir un nouveau site sur leur territoire, comme on peut l'imaginer.

Le second concerne **la taille des équipements nécessaires**. Face aux ambitions du SYCTOM de réduire de 50 % la capacité d'incinération de l'usine et de 20 % la capacité globale de traitement de l'usine, plusieurs associations ont exprimé leurs doutes. D'une part, elles remettent en cause les prévisions faites à 20 ans concernant le bassin versant, d'autre part elles contestent l'ordre des priorités établies par le SYCTOM qui fait reposer son projet davantage sur une problématique de traitement que sur une politique active de prévention et de recyclage des déchets. Certaines associations souhaitent que le dimensionnement du centre soit revu à la baisse, ou du moins qu'il soit possible d'en adapter le dimensionnement (en construisant plusieurs fours que l'on pourra par exemple fermer si nécessaire) afin de favoriser la prévention et le recyclage et ainsi se mettre en conformité avec la Directive Déchets et le PREDMA.

Le troisième point de controverse est le **principe de la méthanisation associé au tri mécano-biologique des déchets (TMB)**. Les collectivités soulignent que ce processus

[222] Si 1400 personnes sont annoncés aux réunions nous n'avons pas les données pour savoir précisément qui sont ces participants et s'ils sont venus à plusieurs réunions.

[223] Le travail doctoral de Noortje Marres sur le débat entre John Dewey et Walter Lippmann illustre bien ce point par son titre « No issue, no public », que l'on peut traduire par « pas de problème, pas de public », voir Marres, 2005.

dégage du biogaz qui permet de produire de l'énergie pour un coût maitrisé. Pourtant, une partie du public refuse l'idée que les contraintes liées au stockage de biogaz conduisent le SYCTOM à incinérer ce qui aurait pu être méthanisé. Pour éviter de faire classer l'usine d'Ivry en SEVESO seuil haut, le SYCTOM est en effet obligé de limiter la taille de la zone de stockage de biogaz. Or, la production de déchets étant marquée par une forte saisonnalité, le SYCTOM n'a pas caché qu'il serait certainement contraint d'incinérer des déchets qui, en saison plus basse, auraient pu être méthanisés. Des débats portent également sur la qualité du compost produit par ce processus et les nuisances qui en découlent (bruit, odeurs, etc.) ainsi que sur la dimension dissuasive du TMB pour le citoyen qui peut y voir une alternative au tri sélectif des déchets et ainsi nuire sérieusement aux politiques de prévention menées par ailleurs par le SYCTOM et la Région.

Le quatrième point est celui de **l'intégration du centre dans le tissu urbain et ses éventuelles nuisances pour les riverains**. Les riverains affichent une nette préférence pour une usine non camouflée, au panache de fumée préservé plutôt qu'à sa disparition dans un ensemble architectural paysagé. Pour garder la mémoire collective de cet équipement industriel, les habitants tiennent à la visibilité de l'usine, ce que ne souhaitent pas une majorité des élus. Ici, les logiques identitaires du territoire rentrent en conflit avec les logiques de développement économique et de modernisation que portent les élus.

Enfin, le dernier point de controverse porte sur **la suite des débats et le suivi du chantier.** C'est sur ce point que les oppositions ont été les plus franches : les associations plaident pour la création d'une structure de concertation avec un garant indépendant là où le SYCTOM suggère plutôt la pérennisation du comité de pilotage mis en place pour le suivi des études de faisabilité à côté d'outils divers de concertation pour le suivi du chantier (sentinelles, charte de qualité environnementale, espace d'information, visites de chantiers, etc.). Les relations qui se détériorent entre le maître d'ouvrage et la CPDP au fur et à mesure du débat conduisent le premier à refuser que la seconde n'intervienne de quelque façon que ce soit dans les phases ultérieures de concertation. Les associations qui créent un collectif en cours de débat présenteront ainsi des exigences très fortes sur les conditions de sa poursuite et exigent qu'un garant assure l'égalité entre les parties prenantes.

Dans ce contexte, les expérimentations numériques ont connu un succès mitigé, ainsi que l'avance David Prothais :

« Moi je trouve que ce n'est pas manifeste sur Ivry {la réussite des expérimentations}, mais il y a certainement des choses à tirer qui peuvent être répercutées sur d'autres expériences. Ce

qui fragilise un peu les choses à mon sens, c'est qu'on a eu un débat qui a eu très peu de prises sur le grand public, et du coup, on a quand même une participation sur le site qui est pas mal liée aux acteurs : la CPDP, le SYCTOM… Les Amis de la Terre ont commencé une stratégie d'être plus présents à la fin, etc. Ça prouve quand même l'intérêt, ça apporte quelque chose au débat. Après il y a des cas où ça pourrait être plus facilement visible, s'il y avait plus de public, plus de matière. Là il y avait quand même une grosse part expérimentale, je n'étais pas très content d'un point de vue technique, il y avait beaucoup de choses bancales, mais on a fait avec les moyens du bord ».

Que s'est-il passé en ligne ? Si les usages semblent en deçà des espoirs de la CPDP, il convient de les étudier de manière précise pour capter ce que l'introduction d'outils de participation en ligne fait au débat public. Dans cette optique nous avons étudié avec Laurence Monnoyer-Smith les logiques d'appropriation des formats d'expression pour essayer de mieux comprendre qui avait participé et avec quel format[224]. Cette analyse nous permet d'identifier les manifestations du concernement dans les différents formats et les éventuelles mises en tensions du cadrage en objectivant plusieurs points importants relatifs à son déploiement. Dans un premier temps nous proposons de nous intéresser à la **nature** du concernement déployé par les participants, à la manière dont ces derniers ont exprimé le lien qui les relie à l'objet. Il s'agit de comprendre là où la discussion s'est plutôt centrée sur le projet et son territoire et dans quelle mesure le contexte national a finalement été mis en discussion. Sur un plan méthodologique, nous avons mobilisé le codage présenté dans le chapitre 3. Afin de comparer les différents espaces, nous avons codé les discussions en salle de 4 des 9 réunions et la totalité des contributions en ligne. Notre corpus comprend donc pour le terrain Ivry Paris XIII 1212 observations (469 hors ligne et 743 en ligne).

Nous avons commencé par coder les énoncés où les participants faisaient référence à la thématique générale de la gestion des déchets ou au projet d'Ivry en particulier dans les différents formats du dispositif. Cette donnée nous permet de mieux identifier l'expression par les participants d'un concernement axiologique ou sensible en fonction des scènes du débat. Dans cette catégorie, nous avons inclus les références au Grenelle de l'environnement, au PREDMA, à la politique de gestion des déchets et à l'expression de valeurs comme la référence au principe de solidarité territoriale : « *les objectifs du Grenelle sont largement dérivés de la Directive Cadre Européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, qui a*

[224] Cette étude a fait l'objet de d'une publication sous la forme d'un chapitre dans l'ouvrage de synthèse du programme CDE (Mabi et Monnoyer-Smith, 2014) et d'une communication dans un colloque international (Mabi et Monnoyer-Smith, 2012)

un caractère contraignant pour les États membres, dont la France [225]». Dans la seconde catégorie nous avons codé les énoncés faisant *explicitement* référence au projet : « *Quel va être le coût du projet pour le contribuable (la taxe va-t-elle augmenter et de combien) ?* »[226].

Dans le tableau suivant (voir figure 16) nous avons croisé ces données avec les différents formats d'expression. Plusieurs éléments doivent être relevés. On peut ainsi noter que les références à la thématique, qui renvoient à un concernement axiologique, sont plus présentes en ligne. Ainsi 40,3 % d'entre elles ont été faites via le blog du débat, 27,4 % dans le SQR et 18,6 % dans *Co-ment* contre seulement 13,7 % en réunions publiques. Ce résultat nécessite évidemment d'être consolidé par la suite de notre analyse, mais nous avons ici un premier indice. Le numérique semble être un espace favorable à la discussion thématique et à la montée en généralité qu'elle induit par rapport au projet. Ce dernier est largement évoqué lors des réunions publiques (38,3 %) et dans le SQR à 27 %. Ce chiffre important en réunion (près d'un tiers des énoncés) s'explique en partie par le fait que quatre des réunions publiques étaient qualifiées de « locales » et principalement consacrées à la discussion du projet. Dans la réunion du 16 novembre 2009, dédiée à l'insertion territoriale du projet on a ainsi pu entendre un intervenant membre de la mairie d'Ivry, au concernement très sensible : « *La ville se pose deux questions : l'insertion urbaine de ces grands équipements et aussi, deuxième grande question, la ville aimerait bien bénéficier du produit de ces équipements. Je pense à la CPCU ou l'usine du SYCTOM, qui chauffent des logements qui ne sont pas les logements d'Ivry. Cette question d'insertion est très importante* »[227].

On peut par ailleurs remarquer que le SQR est un format « mixte » qui recueille 27 % de chacune des deux catégories. Les participants y interrogent le projet (sa mission principale), mais peuvent induire une montée en généralité dans leurs questions. C'est par exemple le cas de la question #123 : « *La directive cadre 2008 de l'UE sur les déchets demande une collecte séparée des biodéchets en vue de leur compostage et de leur digestion. Pourquoi cette option a-t-elle été écartée par le SYCTOM au profit d'un tri-mécano biologique industriel ?* »[228]. Ce participant prend appui sur un élément plus général, lié à la thématique des déchets afin de justifier sa question sur le projet du SYCTOM.

[225] Extrait du billet du CREDOC sur le blog, publié le 29 décembre 2009 : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/BLOG/INDEX.HTM

[226] Question #147 du SQR : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/PARTICIPER/CONSULTER_QUESTIONS_REPONSES.HTM

[227] Voir intervention de Gille Montmory, page 31 du verbatim : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/IMGS/REUNIONS_PUBLIQUES/REUNION_1116/091116_VERBATIM.PDF

[228] http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/PARTICIPER/CONSULTER_QUESTIONS_REPONSESF41.HTM

Format d'expression/ Manifestations concernement	**Références à la thématique générale en %**	**Références au projet en %**
Réunions publiques	**13,7**	**38,3**
SQR	27,4	27
Blog	**40,3**	11,4
Interface Co-ment	18,6	23,3

Figure 16 Les manifestations du concernement dans le débat d'Ivry Paris XIII

Pour prolonger notre étude du concernement exprimé dans le débat d'Ivry Paris XIII nous avons ensuite mobilisé une seconde donnée : celle des références aux **différentes échelles** de concernement exprimées (voir figure 17). Pour cela nous avons codé les énoncés faisant référence au territoire national[229] et ceux se référant explicitement au contexte local et au territoire d'Ivry-sur-Seine afin de tenter d'identifier des formes de concernement sensible. Ainsi dans les réunions on peut prendre pour exemple ce type d'énoncé très ancré dans l'expérience du territoire : « *C'est un questionnement et je suis élue d'Ivry, donc je sais bien que nous devons y prendre part, mais il faut réfléchir, je pense, sur les circulations des camions, enfin des choses très précises pour que la vie ne devienne pas un enfer pendant de très longues années pour tous les gens qui habitent dans ce secteur* »[230].

Ces deux données ont été croisées avec les différents formats de participation disponibles afin de nous donner des éléments relatifs à l'ancrage du concernement exprimé qui permettent d'interroger le rapport au territoire dans le débat. Nous souhaitions également tester l'hypothèse de l'expression d'un concernement qui pouvait être direct ou indirect comme nous l'évoque la littérature (Boltanski, 1993) à travers l'expression d'un lien déterritorialisé au projet.

L'analyse montre que les références au contexte national sont particulièrement importantes dans le blog (41 %), un peu moins de la moitié, en réunions publiques (28 %), soit plus d'un quart, et dans le SQR (22,1 %). Le pourcentage important en réunion nous montre que le

[229] C'est par exemple le cas des questions qui vont interroger la politique de prévention en Ile de France comme dans la contribution de l'IDFE (Union régionale des associations de protection de l'environnement) : « *Nous nous étonnons de l'absence de prise en compte d'engagements pris à l'échelle nationale et déjà appliqués sur d'autres territoires comme par exemple dans l'Essonne* ». *http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/BLOG/INDEXB5E7.HTM*

[230] Intervention Chantal Duchène, p48 http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/IMGS/REUNIONS_PUBLIQUES/REUNION_1116/091116_VERBATIM.PDF

cadrage du maître d'ouvrage, centré sur le projet a bien été discuté par les participants qui ont tenté de monter en généralité et de réintroduire des dimensions axiologiques dans leurs argumentaires comme nous le montre cet extrait de la réunion de clôture :

« Deux aspects sont plus importants pour les associations locales. Nous sommes tout à fait d'accord avec la plate-forme, et nous sommes partie prenante avec cette plate-forme dont vient de parler Patrick BERTON, mais nous voudrions rajouter deux points :

Le problème de la fraction combustible résiduelle de Romainville et d'Aulnay-Sous-Bois. Il s'agit donc de déchets concentrés issus du tri mécano biologique qui dans le projet vont être acheminés depuis les usines de méthanisation de Romainville et Aulnay-sous-Bois pour être incinérés à Ivry.

De fait, il s'agit de l'extension du bassin versant d'Ivry à une partie importante de la Seine-Saint-Denis. Il s'agit presque d'un doublement de la zone de collecte d'Ivry – Paris (+82 % exactement). Donc, M. DAGNAUD, ce qu'a dit Mme DUCHESNE est tout à fait exact »[231].

Sur le blog la montée en généralité identifiée traduit cette même confrontation au cadrage. Les participants, ici le groupe des Verts d'Ivry-sur-Seine, utilisent le blog pour tenter de replacer le projet dans son contexte politique :

« *Ainsi que l'a fait remarquer le conseil général, le Val-de-Marne dispose de 25 % de la capacité d'incinération de l'Ile-de-France, alors même qu'il ne compte que 12 % de la population francilienne ; de ce point de vue, la reconstruction d'une unité d'incinération à Ivry ne va pas dans le sens de l'équité territoriale* »[232].

On peut également noter que cette question des échelles du concernement semble assez peu avoir impacté les échanges via l'outil *Co-ment* qui a plutôt été utilisé pour discuter précisément de documents, comme le montre les deux chiffres assez proches obtenus dans le codage. On trouve dans *Co-ment* 18,6 % de références thématiques et 23,3 % de références au projet.

[231] Voir Verbatim, p43 : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/IMGS/REUNIONS_PUBLIQUES/REUNION_1214/091214_VERBATIM.PDF

[232] Avis du groupe local des Verts d'Ivry sur Seine http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/BLOG/INDEX678D.HTM

Format d'expression/ Échelles de concernement	**Références au contexte national en %**	**Références au local en %**
Réunions publiques	**28**	**27,4**
SQR	22,1	14,6
Blog	**41**	**46**
Interface Co-ment	8,9	3

Figure 17 Les échelles du concernement dans le débat d'Ivry Paris XIII

Les références au territoire d'Ivry ont été très nombreuses sur le blog (46 %), soit près de la moitié des références, et en réunions publiques (27,4 %) ce qui représente un quart des énoncés liés au territoire. Le nombre d'occurrences relevées lors du codage des réunions publiques s'explique en partie par les prises de parole du maître d'ouvrage qui a mis en valeur la territorialisation de son projet, ainsi que par les discussions sur l'insertion urbaine du projet et la localisation du site qui ont fortement fait appel à l'ancrage territorial du projet :

« *La municipalité d'Ivry a la volonté d'intégrer, c'est-à-dire de bénéficier des travaux de la Commission du Débat Public, dans la démarche qu'elle a initiée depuis plusieurs années avec les Ivryens, mais aussi avec les élus d'autres villes, notamment du bassin versant, ainsi que de nombreuses personnes, notamment des scientifiques, afin de réfléchir à cette problématique de la gestion des déchets sous tous ces aspects* »[233].

Là encore, la situation du blog est particulière dans la mesure où il rassemble la même proportion d'énoncés relatifs au territoire d'Ivry sur Seine que de références déterritorialisées. D'autres données sont nécessaires pour mieux comprendre le type d'échanges qu'il a abrité.

Ces premières analyses nous donnent quelques éléments pour saisir l'expression des différentes formes de concernement dans le débat d'Ivry Paris XIII. Lorsque l'on reconstruit les données présentées dans les deux tableaux (en additionnant les pourcentages des formats en ligne), on voit que 86,3 % des références à la thématique générale et 72 % des références au territoire national ont été faites en ligne. La participation via le site web permettrait de s'exprimer plus largement sur la thématique associée au projet et faciliterait l'expression d'un lien déterritorialisé par rapport au projet, plus politique. C'est par exemple le cas des discussions sur les études complémentaires fournies pendant le débat sur les gisements des

[233] Extrait du verbatim de la réunion d'ouverture, p2 http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/IMGS/REUNIONS_PUBLIQUES/REUNION_0922/09_09_22_VERBATIM.PDF

déchets à incinérer, publiées en décembre, soit vers la toute fin du débat. Les participants ont utilisé l'outil web pour prolonger le débat et commenter des éléments qui n'avaient pas eu le temps d'être exploités en réunions[234]. Le blog a ainsi été utilisé pour contester les expertises et notamment le cabinet qui les a menées. Ce passage à l'écrit permet de donner de la visibilité à ces réclamations, de les rendre officielles : « *J'ai bien noté que la CPDP, en application des règles d'éthique et de déontologie de la CNDP, telles que trouvées sur votre site internet, doit avoir à cœur de « veiller à assurer à l'ensemble du public une information complète, objective, honnête et accessible ». Or, la Commission a accordé, suite à une demande d'associations, une expertise complémentaire du modèle utilisé par le SYCTOM pour évaluer le gisement de déchets à traiter sur le site en 2023. Cette expertise a été attribuée au Bureau Horizons. Un document de synthèse présentant un premier bilan des travaux effectués, ainsi que les principales conclusions de l'expertise du Bureau Horizons, ont été présentés en réunion publique le 11 décembre. Je me permets par la présente d'attirer votre attention, comme cela a d'ailleurs été souligné au Président de la CPDP lors de cette réunion publique par plusieurs acteurs (maître d'ouvrage, journaliste, SVDU), sur l'absence totale d'objectivité du Bureau Horizons dans ce débat, puisqu'il se définit lui-même comme un cabinet militant, animé par des militants* »[235].

On peut également prendre l'exemple de la contribution d'ATTAC Ivry-Charenton qui utilise le blog pour se positionner sur la thématique des déchets en général dans une contribution postée le 9 décembre et intitulée « les déchets toujours plus ? » : « *Le problème des déchets pour nous n'est pas anodin : il pose la question du type de développement de nos sociétés, avec la recherche incessante de croissance (de la production, des profits, des marchandises, du pillage des ressources naturelles…). Nous pensons que dans le cas concret du centre de traitement des déchets d'Ivry, il est indispensable de le concevoir dans le cadre des objectifs à long terme de réduction drastique tant des déchets que des gaz à effet de serre, de la réduction de la consommation d'énergie et du gaspillage énergétique : tout ceci passant par des actions radicales tout en améliorant – et non en diminuant – notre confort et de nos conditions de vie* »[236].

[234] Pour prendre connaissance des échanges sur les études complémentaires : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/BLOG/INDEXD2AD.HTM

[235] Voir le commentaire de Luc Valaize au billet de la CPDP sur les études complémentaires : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/BLOG/INDEXD2AD.HTM

[236] http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/BLOG/INDEXD379.HTM

Le concernement axiologique semble donc pouvoir être plus facilement exprimé en ligne, validant le présupposé que l'équipement numérique des dispositifs, contrairement aux réunions publiques de débat public permet de maintenir ouvertes les discussions sur les valeurs associées aux projets. Ces premiers éléments doivent désormais être développés dans la suite de l'étude afin d'identifier notamment quels acteurs expriment les différentes formes de concernement et dans quels objectifs stratégiques. Nous proposons également d'interroger la répartition de ces manifestations du concernement entre les différents formats d'expression. Enfin, nous interrogerons la construction de ces manifestations à travers l'analyse des appuis de l'argumentation mobilisée.

Dans notre étude avec Laurence Monnoyer-Smith nous avons analysé la répartition des catégories de participants en fonction des lieux d'expression[237] et donc des formats mobilisés. Pour cela nous avons codé le statut des participants, croisé dans un tableau avec les différents formats. L'objectif était d'observer comment se répartissaient les participants dans chaque format.

Catégorie d'acteur/ Format d'expression	Citoyens	MO	Associatifs	CPDP	élus	experts
Réunions publiques	14,7	**20,7**	9,8	**41,5**	**5,6**	**7,7**
SQR	**40,1**	**40,3**	8,1	9,1	0,6	0,4
Blog	**32,1**	8,2	**17,6**	**39,0**	2,5	0,6
CO-MENT	37,5	0,0	**48,8**	1,3	0,0	**8,8**

Figure 18 Répartition des catégories de participants selon les lieux d'expression

Ainsi, il apparait clairement que les acteurs n'ont pas la même présence dans les différentes scènes : le SYCTOM est pour ainsi dire absent de l'espace en ligne alors qu'il est très présent en réunion. Les associations ont largement investi l'espace en ligne pour compenser leur moindre temps de parole en réunion. Les citoyens « profanes » se sont plutôt exprimés dans les formats numériques. Ce résultat s'explique sans doute par la nature technique du sujet débattu : les citoyens ont pu profiter de la documentation disponible pour venir demander des précisions et poser des questions. Il convient également de ne pas négliger les facteurs plus traditionnels de l'engagement en ligne, tel que montré par Manuel Castells (2002), qui font que la participation en ligne peut être asynchrone et libère des contraintes géographiques. Elle

[237] En respect du principe de transparence, les participants devaient déclarés leurs identités dans les différents formats nous permettant d'identifier leur statut. Certains énoncés n'ont pu être codés, du fait de l'usage de pseudonyme nous empêchant d'identifier le participant et expliquant le delta manquant dans certaines catégories.

procure donc une forme de « confort » aux participants. Les éléments empiriques fournis par notre codage permettent de comprendre plus finement les logiques de cette distribution.

En réunion publique, la configuration du dispositif et le fonctionnement de la procédure favorisent la prise de parole des officiels comme le SYCTOM et la CPDP. Lors de notre observation en réunion nous avons pu voir que l'organisation matérielle des réunions, avec les intervenants sur une estrade, favorisait l'expression de ces catégories d'acteurs. Leur position prééminente en tribune leur donne accès à des temps de paroles plus importants. En ligne la situation est différente. Sur le blog, les participants ont pu exprimer la diversité de leurs points de vue sur le projet et profiter de la possibilité de poster de longs messages pour développer leurs revendications et affirmer des positions officielles, qui pouvaient ensuite être commentées. La plateforme collaborative *Co-ment*, a permis aux participants de revenir sur les échanges en réunion et d'apporter des précisions ou des corrections aux éléments retenus sous la forme de commentaires. Ces deux espaces étaient modérés par la CPDP (qui n'a exclut aucun message). Sa seule intervention a été de transférer certaines questions posées sur le blog dans le SQR pour leur assurer une réponse de la part du maître d'ouvrage. La CPDP a dominé le blog avec 39 % des billets et des commentaires (ce qui fait d'elle l'acteur le plus présent sur le blog), ainsi que les prises de parole en réunion (41,5 % des interventions). Cette place prépondérante peut être expliquée par le fait que la procédure en elle-même lui donne pour mission d'introduire les débats, de les modérer et de faire des synthèses régulières, illustrant son rôle de médiation et d'encadrement des interventions des autres acteurs. Le SYCTOM s'est principalement contenté d'investir les réunions publiques (20 % des interventions). Son implication dans les arènes en ligne s'est limitée aux réponses qu'il était invité à fournir dans le SQR (40,3 % des interventions). Le maître d'ouvrage a justifié son absence du blog ou de *Co-ment* par le lien privilégié qu'il entretenait avec la CPDP depuis le début du débat. Mais les entretiens ont fait ressortir la dimension stratégisée de ce désengagement : la nature dynamique du blog s'est avérée difficilement compatible avec l'organisation très hiérarchisée de l'institution qui devait faire valider en interne les réponses avant toute publication. Le SYCTOM n'a donc pas répondu aux attaques qui lui étaient adressées en ligne comme le justifie Jean-Baptiste Poinclou le représentant de l'agence de communication *Parimage* qui a assisté le maître d'ouvrage :

« *Les réponses aux questions écrites demandent un travail colossal. Et là tous les maîtres d'ouvrages ne sont pas égaux. Les grands maîtres d'ouvrage nationaux qui ont une grande expérience du débat public vont se staffer et ont des ressources en interne* », ce qui n'est pas

le cas du SYCTOM. Son directeur général est en revanche très présent : « *il a été à toutes les réunions publiques et on se voyait toutes les semaines pour préparer le projet. Donc c'est énormissime comme travail et il validait l'ensemble des réponses écrites. Donc imaginez qu'en plus de ça on soit rentré dans un jeu de ping-pong sur le blog, humainement ce n'était pas possible. […] La réponse vite fait c'est l'oralité et on la réserve à l'oralité. […] Et sur un blog, on part du principe que si on doit faire des réponses sérieuses, ben on va mettre du temps pour les élaborer. Donc on perd toute interaction rapide donc tout intérêt à ce système là* ».

Les élus se sont assez peu impliqués dans le débat, même lors des réunions publiques (5,6 % des interventions). Leur présence en ligne est également très faible (3,1 %). Ce résultat s'inscrit dans la continuité d'études précédentes qui ont prouvé leur manque d'aisance face à ce type de démarche et de volonté politique (Wojcik, 2009) ainsi que leur faible appropriation de la temporalité particulière des TIC. Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer dans un débat technique, les experts sont également largement absents des échanges quand ils ne sont pas invités à la tribune (7,7 % des interventions en réunion). Certains d'entre eux, comme nous l'avons appris avec les entretiens, ont profité des possibilités d'anonymat offert par le blog ou *Co-ment* pour venir amender les verbatims et apporter des précisions en des termes que ne leur permettaient pas leurs activités professionnelles, liées à la gestion des déchets.

Les associatifs ont eu un usage du web très stratégique, qui s'explique par leur faible accès à la tribune (9,8 % des interventions en réunion) où la parole est largement monopolisée par la CPDP, le maître d'ouvrage et les experts invités. Dans les débats la visibilité est un des enjeux pour les acteurs militants. S'ils ne peuvent suffisamment l'obtenir en réunions, les formats de participation numériques offrent une scène de visibilité à ceux qui les investissent. Les associations se sont ainsi largement appropriés *Co-ment* (48,8 % des commentaires sur la plateforme), essentiellement pour prolonger les discussions suite aux réunions ou demander des précisions qu'ils n'ont pu obtenir dans les échanges faute de temps. Plutôt que d'amender les comptes-rendus de réunion comme imaginé par la CPDP, les associatifs ont fait de ce format un outil de négociation du cadrage du débat.

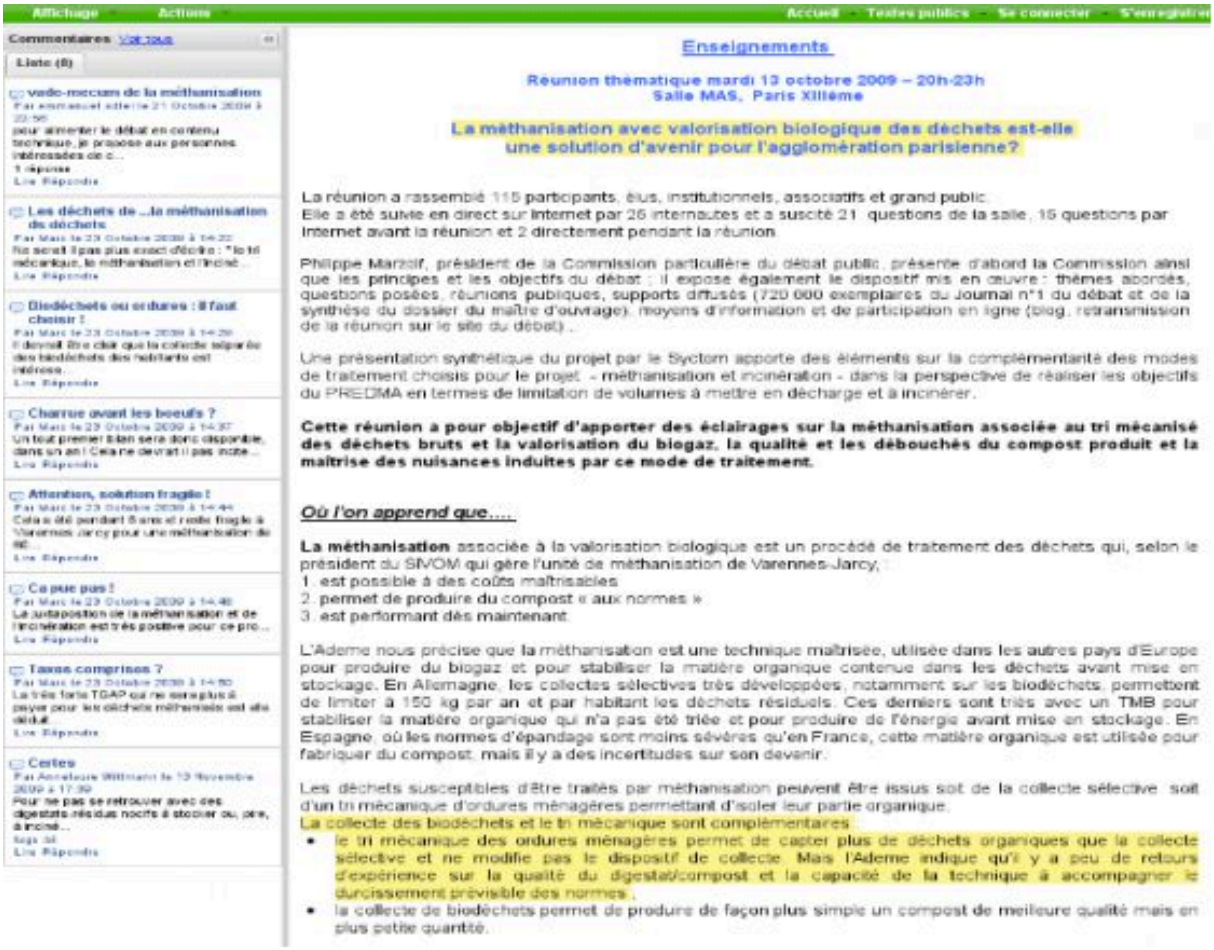


Figure 19 Echanges sur Co-ment sur les enseignements de la réunion du 13 octobre 2009

On peut ainsi voir dans cet extrait que 8 commentaires se succèdent sur un seul extrait (surligné en jaune). Les participants viennent discuter le fait que soit avancée la complémentarité entre tri mécanique et collecte des bio-déchets. Grâce à l'usage de *Co-ment,* les associatifs montrent qu'ils refusent que la complémentarité soit prise comme un *fait acquis* comme nous le montre le titre des commentaires : « *il faut choisir, charrue avant les bœufs ?, attention solutions fragiles ! ; ça pue en plus !* », postés par les Amis de la Terre deux fois ; Tam Tam (une association locale) et un citoyen « Marc ».

Deux types distincts d'associations se sont investis dans le débat : des associations nationales comme les Amis de la Terre, plutôt rompus aux débats contradictoires, et d'autres, plus locales, qui ont mis à profit l'inscription dans le temps de la procédure pour monter en compétences. L'appropriation des outils en ligne a été progressive comme l'explique David Prothais :

Les Amis de la Terre ont attendu le dernier moment, de façon très calculée, pour poster les messages sur le blog à minuit moins le quart, après avoir demandé à quelle heure se clôturait

le blog, donc c'est quand même relativement clair qu'ils voulaient être au-dessus de la pile. Et à partir du mois de décembre, ça a été quand même assez tardif, ils ont commencé à relayer des vidéos où il y avait Sébastien Lapeyre du CNIID, deux/trois éléments comme ça pour étayer leur propos, qui n'étaient pas forcément centrés sur le débat, mais qui parlaient des thématiques. Je pense qu'eux se sont saisis du blog en se disant que c'était le moyen de laisser une trace ».

Progressivement les associatifs ont mis à profit les caractéristiques techniques du blog pour venir « irriter » les relations de pouvoir établies entre les acteurs ainsi que le signale le secrétaire général de la CPDP :

« *Ce qui est intéressant de constater c'est que le site a été pris en mains par des gens déjà très présents en réunions publiques, notamment des associations qui sont rentrées dedans assez fort. Et c'est assez marrant parce qu'elles ont bien utilisé l'outil. Elles pouvaient soit poster un billet, soit mettre un commentaire. Je pense que rapidement elles ont compris qu'un billet chassant l'autre, il valait mieux faire des billets. Et à la fin du débat, quand c'était vraiment tendu par rapport à ces histoires d'expertise indépendante, un expert du Credoc, qui avait fait une expertise pour le SYCTOM avant le débat, a été mentionné dans un post, et a répondu un commentaire à ce post, et il y a eu une autre réponse par-dessus d'un associatif – lui, c'était un nouveau post. Et ça a agacé le SYCTOM pour qui les associatifs ne respectent pas les règles de jeu.* » (Rateau)

Ainsi, un billet de « Adamczewski », le 28 décembre[238] à 23h45, prend violemment à partie le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie), expert mobilisé dans le débat, lui reprochant de remettre en cause les objectifs du Grenelle de l'Environnement : « *Nous – les Amis de la Terre et CNIID, deux associations ayant participé activement au Grenelle de l'Environnement – sommes étonnés de lire que pour le CREDOC : ' Laisser penser que le PREDMA et le Grenelle de l'environnement sont des décisions qui prédisent la situation en 2020 est d'une naïveté extrême. Les orientations de l'action publique fixées par les pouvoirs publics n'ont jamais prédit l'avenir. Est-ce que le CREDOC est en train de dire tout haut ce que certains autres pensent tout bas : que le Grenelle de l'Environnement et le PREDMA (Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Région Ile de France) seraient de simples opérations de communication, sans une réelle volonté politique de mise en œuvre ?* ».

[238]- http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/blog/?p=720 , consulté le 10 aout 2014

Ce billet a été posté juste avant la clôture du débat. Le classement antéchronologique a permis à ce billet remettant en cause assez violemment un acteur et de manière peu dialogique de rester visible en première page, sans qu'une réponse ne puisse lui être apportée, ce qui a vivement été regretté par le maître d'ouvrage. Ce type d'appropriation stratégique s'inscrit dans une perspective de « ligne de fuite » du dispositif, une situation où les acteurs s'appuient sur ses ressources pour le dépasser et sortir de son cadre en entrant dans un processus de subjectivation[239].

Les éléments empiriques que nous avons développés nous montrent que certaines scènes du débat sont ainsi utilisées par les acteurs pour « légitimer » leur positionnement et donner du poids à leur mobilisation, Louis Quéré (1992) parle de « scènes d'apparition ». D'autres espaces, qualifiés de « scènes d'exposition » se prêteraient mieux à la discussion et permettraient aux acteurs d'avancer leurs arguments en public. Par exemple le SYCTOM se pensait le plus légitime pour s'exprimer pendant les réunions publiques, qu'il considérait donc comme une scène d'apparition, alors que les associations se sont approprié les arènes en ligne pour développer leurs argumentaires et légitimer leurs positions. Chaque espace a permis un mode d'existence particulier aux acteurs, et a parfois été mobilisé en fonction d'objectifs stratégiques particuliers. Le blog est apparu comme un espace de légitimation pour les associations qui y ont développé un type d'argumentation très rationnel et ont cherché à renforcer et à officialiser leur position d'acteur. Le SQR a été mobilisé, au fur et à mesure de la controverse, comme un espace de prolongement des discussions, d'officialisation des désaccords et de résolutions des conflits débutés en réunions où l'on vient chercher par écrit une réponse sur un point précis, souvent préalablement évoqué en réunion. *Co-ment* a été utilisé comme un lieu de prolongement des débats autorisant la négociation sur des points précis. Enfin, les réunions publiques ont permis l'élaboration de propositions partagées et discutées par les acteurs, grâce à la médiation active de la CPDP.

À cette étape de notre analyse, nous avons mis en avant plusieurs points. Les espaces de participation en ligne semblent favorables à l'expression d'un concernement axiologique et à la montée en généralité. Ces mêmes espaces sont appropriés de manière stratégique par les acteurs qui mobilisent les spécificités des différents formats d'expression à leur disposition. Nous avons pu voir que les formats numériques ont été utilisés pour des discussions plus politisées, faire des bilans thématiques qui leur permettent de venir mettre sous tension le

[239] A propos de l'appropriation des lignes de fuites du dispositif par les participants voir l'article de Julia Bonaccorsi et Virginie Julliard pour plus de détails, (Bonaccorsi et Julliard, 2012)

cadrage proposé par le maître d'ouvrage. Dans ces espaces la participation n'est pas soumise aux mêmes contraintes que dans les réunions où lorsque certaines thématiques sont passées, il est parfois difficile de revenir dessus : lorsqu'une réunion a été consacrée à la prévention, le thème est moins légitime pour être abordé dans la réunion suivante consacrée à l'incinération.

L'étape suivante de notre analyse consiste à montrer qu'en fonction du format mobilisé par les acteurs, la forme de leurs argumentations varie. Pour cela nous nous sommes intéressés aux appuis de l'argumentation, c'est-à-dire à la manière dont les participants justifient leurs prises de position et leurs concernements. Notre étude mobilise ici sur les travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans leur ouvrage *De la justification* (1991) qui théorise l'idée que dans la discussion les acteurs justifient leurs prises de position en se référant à une série de grands principes donnant de la validité à leurs propos. Les auteurs parlent de « cités » qui forment un registre de justification générale. L'hypothèse que nous avons mise au travail consiste a démontrer que les appuis de l'argumentation seraient plus nombreux en ligne, traduisant l'expression d'un concernement axiologique. Dans un second temps, nous souhaitons explorer l'idée qu'en fonction des formats d'expression les registres de justification varient, les contraintes techniques qu'ils imposent à la discussion conviendraient plus ou moins à leur confrontation aux autres arguments.

Ainsi, nous avons codé trois types de justifications. Tout d'abord les situations où **les énoncés n'ont pas d'appui**, lorsqu'ils ne mobilisent pas de justification et proposent une affirmation ou posent une question : « *Les associations veulent un projet plus écologique et non plus industriel, centré vers l'amont, avec de la prévention, avec du tri à la source, avec du recyclage* »[240]. La seconde catégorie regroupe les énoncés mobilisant **des registres de justification générale** que nous postulons traduire un concernement axiologique : « *Dans nos sociétés de relative abondance des ressources de toute nature, il est courant pour le "décideur " de tenter d'apporter une réponse satisfaisante aux dits "besoins exprimés ". Aujourd'hui, nul n'ignore que nous sommes entrés dans une période – qui s'impose à nous – d'accélération des mutations (faute d'avoir anticipé il y a plus de 30 années). Voici venu le temps de la rareté, de la restriction à l'échelle planétaire. Il n'est plus question de besoins qui puissent être satisfaits équitablement à la dimension de notre Terre. À l'expression de besoins, il nous faut, dès lors, envisager la notion de nécessité tirée d'une hiérarchie de ces*

[240] Verbatim de la réunion de clôture, p36

besoins »[241]. Enfin **les recours à l'expérience personnelle** qui rendraient compte d'un concernement plus sensible, axé sur l'expérience du territoire : « *Je n'habite pas très loin de l'usine et je vois les cheminées depuis très longtemps. Au début, il n'y en avait qu'une et sans vapeur d'eau, donc on ne voyait pas les fumées, à l'époque c'était quand même mieux. Depuis 1995, il y a eu de la vapeur d'eau et ensuite, la situation actuelle. Comment être sûr que les constructions actuelles ne feront pas de fumées ?* »[242].

Nous avons croisé ces trois catégories avec les différents formats d'expression dans l'objectif comme elles se répartissaient dans les formats. Certains énoncés pouvaient contenir plusieurs justifications, ce qui explique que certains résultats dépassent les 100 %.

Appuis de l'argumentation/Formats d'expression	**Aucune**	**Justification générale**	**Expérience personnelle**
Réunions publiques	**58,1**	39,5	**4,1**
SQR	14,9	**82,3**	3,0
Blog	30,2	**68,6**	**4,4**
Interface Co-ment	35,0	**65,0**	0,0

Figure 20 Les appuis de l'argumentation dans le débat Ivry Paris XIII

En réunion, plus de 60 % des arguments ne sont pas justifiés. Ce chiffre s'explique par le contexte d'échanges en direct et où les participants prennent position les uns par rapport aux autres. La dimension conflictuelle des débats CNDP et le grand nombre d'intervenants supposent des prises de parole rapides au détriment de l'explicitation de justifications, même générales. En ligne la justification est plus forte, 68,6 % des billets sur le blog et 65 % des commentaires sur *Co-ment* présentent une justification générale. C'est dans le SQR que les justifications semblent le plus forte (82,3 %) ce qui correspond à la nature de l'outil où la CPDP veille à ce que le maître d'ouvrage apporte une réponse argumentée, comme lorsqu'il est interrogé sur le modèle économique associé à l'incinérateur : « *Par ailleurs, le SYCTOM étant le premier syndicat de traitement de France de par la taille et la densité de son périmètre avec 10 % des déchets ménagers de l'hexagone, il dispose d'un volume de déchets*

[241] Lettre d'André Candio, publiée le 28 décembre 2009, http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/BLOG/INDEX.HTM

[242] http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/IMGS/REUNIONS_PUBLIQUES/REUNION_1116/091116_VERBATIM.PDF

à traiter très significatif en zone urbaine où le transport et le traitement sont plus difficiles et coûteux à organiser que sur d'autres territoires. L'intérêt du SYCTOM, des communes adhérentes et des habitants est donc bien en amont de la réalisation du projet d'Ivry-Paris 13 de réussir à atteindre des objectifs de prévention et de recyclage. Concernant la politique d'amortissements, le SYCTOM amortit ses travaux sur des durées de 20 à 40 ans selon la nature de l'équipement (process, bâtiment…). Comme la plupart des collectivités, sur un projet de l'envergure de celui d'Ivry-Paris 13, le SYCTOM finance l'équipement par des fonds propres, des subventions et en partie par emprunt »[243].

En réunion les registres varient assez peu, on voit que l'expérience personnelle est difficilement audible dans ce type de débat, quels que soient les formats, ce qui laisse supposer que l'enracinement dans la proximité (le projet d'Ivry Paris XIII est un projet local) ne favorise pas, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, une prise de parole plus personnelle et l'expression d'un concernement sensible. On aurait en effet pu imaginer que le cadrage local favoriserait une justification d'ordre plus personnelle, or dans ce cas, ce type d'expression reste délégitimé par la dimension très professionnelle des discussions. En effet, experts et professionnels ont tendance à dépersonnaliser les débats pour se focaliser sur des arguments plus techniques, basés sur les chiffres résultants des différentes expertises produites au cours du débat. Pour être robuste, ce constat devra être confronté à d'autres terrains, mais il semble renforcer l'importance du cadrage dans les logiques d'activation des publics et la légitimation de leurs concernements. Dans un débat technique comme celui d'Ivry-Paris XIII l'expression du sensible ne semble pas avoir trouvé sa place. La justification générale semble avoir été la règle, particulièrement dans les formats en ligne. Ainsi, les formats d'expression proposés par le site web ont été largement mobilisés pour discuter de la thématique par les associatifs et les citoyens qui se sont emparés de l'ouverture proposée par la CPDP en mobilisant des justifications générales qui ont contribué à recontextualiser le projet. Le concernement axiologique exprimé participe à remettre en cause le cadrage proposé par le maître d'ouvrage qui aurait souhaité rester centré uniquement sur le projet.

Cette expression de justifications générales nécessite d'être examinée plus en détail pour comprendre ce qui est réellement exprimé par les participants. La mobilisation des grands principes ne se fait pas de manière *ad hoc* au débat et la définition de chaque registre est

[243] Voir la réponse à la question #283 : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/PARTICIPER/CONSULTER_QUESTIONS_REPONSES525.HTM

appropriée et traduite dans le contexte situé. Ainsi dans le contexte du débat Ivry Paris XIII chacun prend un sens particulier :

- la justification **civique** valorise le fait de participer au débat public, de se mobiliser pour la démocratie participative et est exprimé dans ce qu'on appelle « le débat sur le débat » : « *nous remercions la CNDP d'avoir organisé ce débat qui nous permet d'interroger la pertinence de ce projet* »[244]
- La justification **écologique** s'inscrit dans le rapport aux déchets ménagers et la question de la gestion des impacts du projet : « *La méthanisation peut représenter une alternative intéressante à l'incinération des déchets (évitement des émissions de polluants générés par l'incinération et traitement à grande échelle des déchets organiques)*[245] ».
- La justification **réaliste** est mobilisée ici pour discuter du devenir de l'usine, des choix faits en terme de modalité de traitement des déchets (tri, incinération…) et la taille des équipements : « *vous opposez incinération et enfouissement comme si l'un de ces deux modes de traitement excluait l'autre. Or dans la pratique, l'incinérateur n'est pas qu'une usine à transformer nos déchets en chauffage urbain. Actuellement (page 23 du dossier du projet) l'usine traite 727 500 tonnes de déchets. Après tri et incinération, elle en stocke officiellement 51 655 tonnes (33 000 t en ISDND, 15 288 t en ISDD – les refioms hautement toxiques –, 3 367 t de gravats) et en dissémine dans la nature 130 278 tonnes sous forme de mâchefers utilisés en remblais de route* »[246].
- La justification **domestique** renvoie ici à tout ce qui touche aux problématiques de l'insertion urbaine et des risques de santé : « *Une des multiples incertitudes sanitaires d'incinération soulignée dans ma présentation lors de la soirée débat du 12 novembre (sur les impacts sanitaires et environnementaux) sont les effets inconnus des « cocktails » des multiples toxiques. Une raison de plus pour rester très attentif à la question de risques d'incinération pour la santé des riverains* »[247].
- La justification **solidaire** est utilisée pour discuter du maintien du service public à travers le renouvellement de l'usine et des activités du SYCTOM ainsi que des

[244] Verbatim réunion d'ouverture, p 42 http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/IMGS/REUNIONS_PUBLIQUES/REUNION_0922/09_09_22_VERBATIM.PDF

[245] Blog, message des Verts d'Ivry, 28 décembre 2009 : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/BLOG/INDEX.HTM

[246] Blog, commentaire de Anne Laure Wittman : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/BLOG/INDEX4EF8.HTM#comments

[247] Blog, message de Adamcwezski, Les effets « cocktails » des polluants d'incinération des déchets : un souci aussi pour l'Europe » http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/BLOG/INDEX0B40.HTM

problématiques de bassins versants « *il faut repenser le gisement de déchets afin de mieux prendre en compte les spécificités des différents territoires, nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte* »[248].

- La justification de **proximité** est ici mobilisée largement dans les discussions à propos de la localisation de l'usine « *Au vu des nuisances olfactives et des risques sanitaires, la localisation de l'usine doit être questionnée. Peut-on vraiment penser que les habitants d'Ivry vont venir se balader sur cette zone ?* »[249]
- Enfin, la justification **esthétique** est mobilisée dans certaines discussions comme celles autour du panache de fumée qui doit être visible ou non : « *Nous préconisons par ailleurs qu'aucune mesure ne soit prise pour réduire le panache de fumée qui émane des cheminées, car celui-ci présente l'avantage de maintenir l'attention captée sur cette source de danger -dès lors que ledit panache ne présente en lui-même aucun danger pour la santé des riverains* »[250].

Nous nous sommes ensuite interrogés sur la manière dont ces registres étaient mobilisés dans les différents formats. Peut-on observer des liens entre l'expression de certains registres et les caractéristiques des formats ?

Type de justification générale[251]	Civique	Écologique	Réaliste	Domestique	Solidaire	Proximité	Esthétique
Réunion publique	12,4	18,2	**22,7**	4,9	9,0	6,6	0,6
SQR	9,5	**47,0**	**61,7**	16,3	7,1	11,3	0,4
BLOG	12,6	**52,2**	**53,5**	**34,6**	**20,8**	**14,5**	1,3
CO-MENT	2,5	27,5	**46,3**	6,3	3,8	8,8	**2,5**

Figure 21 Type de justification utilisée dans le débat d'Ivry

Si la justification personnelle semble difficile à susciter en débat public où la norme semble être la montée en généralité, la répartition des différents registres nous permet de comprendre plus finement les logiques de leurs mobilisations. Le tableau précédent (voir figure 21)

[248] Verbatim réunion d'ouverture, p 34 http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/IMGS/REUNIONS_PUBLIQUES/REUNION_0922/09_09_22_VERBATIM.PDF

[249] Verbatim, « Comment intégrer le centre dans son espace urbain ? », p36 http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/IMGS/REUNIONS_PUBLIQUES/REUNION_1116/091116_VERBATIM.PDF

[250] Blog, 16 décembre 2009, avis du groupe des verts Charenton Saint Maurice : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-traitement-dechets-ivry/BLOG/INDEX7348.HTM

[251] Total par ligne supérieur à 100 puisque chaque énoncé peut relever de plusieurs registres de justification

montre que si l'argumentation de type réaliste prédomine dans tous les espaces du débat d'Ivry, en revanche en ligne, les justifications écologique, domestique et solidaire sont plus fréquemment exprimées. Plus particulièrement, le blog concentre la plus grande variété des justifications. On peut donc penser que la diversification des lieux d'expression autorise les publics à s'exprimer plus librement, voire à d'autres publics de s'exprimer. Ce point a été évoqué lors de l'entretien réalisé avec Philippe Commegrain, un citoyen ayant participé au débat. Sa trajectoire est intéressante, ce participant est entré dans le débat par le site web avant de venir en réunion, notamment lors de la réunion de clôture :

« *En réunion publique vous prenez de l'information donc il faut la « digérer ». Donc, moi j'ai posé quelques questions, mais très courtes. Ce que j'ai fait surtout c'est une analyse sur le site en disant : « Il faut faire attention aux tensions de chapelles, là les gens ne s'écoutent plus » sur le site. Sur le site, y a pas photo. Sur le site, vous êtes tout seul, vous ne demandez pas la parole et vous n'attendez pas qu'on vous la donne* ».

Le dispositif d'Ivry Paris XIII en articulant différents formats d'expression joue un rôle important dans la construction de l'expression dans le débat. Pour autant, l'expérimentation montre certaines limites. Le dispositif a été conçu pour favoriser l'inclusion du public profane, mais celui-ci s'est très peu mobilisé dans le débat. On constate donc que la logique d'équipement n'a pas véritablement porté ses fruits en termes d'inclusion. Ainsi, il ne suffit pas d'outiller la participation pour que les publics se forment, d'autres facteurs sont importants comme la nature et la configuration de l'objet technoscientifique mis en débat. L'objet mis en débat ici ne soulevait pas de controverse importante, susceptible de poser un problème suffisant pour que les publics se mobilisent pour sa prise en charge. La conception du débat public déployée ici et traduite dans le dispositif a réussi à organiser sa discussion, sans que le modèle de débat porté ne soit remis en cause ni n'est réellement fait ses preuves.

6.2) Faire cohabiter les publics du débat des Deux Côtes

6.2.1) Articuler différentes échelles de débat dans le dispositif

Comme nous l'évoquions dans le chapitre 5, le débat des Deux Côtes s'inscrit dans un cadre particulier. Les incertitudes sur le développement de la filière sont nombreuses. Un appel d'offres national est en préparation pour l'année suivante et dans ce cadre, plusieurs démarches de concertation gérées par les préfets sont en cours (comme par exemple sur la

définition des zones propices à l'accueil des parcs). Le débat public arrive donc à un moment particulier où la politique de l'éolien en mer en France est en train de se construire et la définition de son périmètre de débat est complexe. Comment faire tenir ensemble les enjeux de la controverse nationale sur le développement de l'éolien en mer et ceux de la territorialisation du projet ? Certaines questions abordées dans le débat relevaient clairement de la compétence des pouvoirs publics. Dans ces conditions on observe que le débat contribue à définir la politique sectorielle et est mobilisé comme un instrument d'action publique (Jobert et Brugidou, 2011). Dans leur étude, les deux sociologues insistent sur la circulation des contenus produits dans le débat du Tréport et montrent qu'une partie des propositions faites par le maître d'ouvrage a été reprise dans le cahier des charges de l'appel d'offres. La zone du Tréport sélectionnée correspond très exactement à la variante large du projet de la Compagnie du Vent. Ensuite, plusieurs éléments sont directement issus des contenus du débat : sur la question de la gouvernance du parc avec la création d'un GIS pour le suivi, sur l'autorisation des différents types de pêche au sein des parcs, sur l'ensouillement des câbles, sur l'association des pêcheurs à la définition des zones et aux études d'impacts ainsi que sur la question des retombées locales en termes fiscaux ou de créations d'emplois. Le projet s'inscrit dans un cadre général fixé par le Grenelle de l'environnement qui se décline en objectifs chiffrés que le débat contribue à territorialiser. Certains enjeux de fiscalité, de réglementation, (on pense particulièrement à la question de la sécurité maritime), ne sont pas pour le moment précisément définis avant le débat dans une logique de planification à rebours. Ce projet est le premier du genre en France et les acteurs manquent d'expériences et de jurisprudences. Ainsi la loi ne précise pas clairement comment les communes concernées devront se partager les rentrées fiscales générées par le parc.

Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 5, la CNDP regrette le périmètre de sa saisine. Elle s'est publiquement exprimée sur le sujet, mais justifie la tenue du débat par un argument juridique. En effet, le maître d'ouvrage est seul responsable du calendrier de saisine et la CNDP est ensuite fortement contrainte pour répondre à la sollicitation du maître d'ouvrage et décider de l'éventuelle organisation d'un débat public. Formulée de cette manière, la justification de la CNDP assure la légalité du débat, même si elle a pour effet d'éviter de questionner le modèle de débat d'une manière générale et la légitimité de son action. Pourtant, ce type de débat interroge à la fois la temporalité de la concertation dans le déploiement des projets d'aménagement, mais également son périmètre : quelle place accorder aux valeurs associées au projet ? La CPDP hérite de cette situation tendue. Elle est missionnée pour

mettre en place un débat sur projet, celui du maître d'ouvrage, alors qu'elle aurait souhaité, à l'instar de la CNDP, qu'un débat d'orientation à l'échelle des façades maritimes soit organisé. Sa stratégie va donc être d'aménager le cadre du débat projet pour essayer d'y inclure un maximum de montée en généralité, comme nous l'a expliqué Philippe Marzolf qui présidait la CPDP :

« *Avec ce débat on est bien dans le cadre du projet de la Compagnie du Vent, mais là on voit bien qu'il y a des enjeux qui le dépassent sur lesquels on ne nous demande pas notre avis. Au niveau de la politique nationale, de l'appel d'offres, il y avait plein de choses que les gens voulaient voir discuter dans le débat, on a essayé de s'adapter comme on a pu pour permettre à ses différents publics de venir s'exprimer* ».

Dans le compte-rendu du débat, elle précise que le débat s'est déroulé dans un contexte « *marqué par les incertitudes sur le calendrier, le cadre législatif, le nombre et la localisation de projets éoliens potentiels* »[252], et que le débat a fait l'objet de demandes de reports de la part de plusieurs acteurs afin de s'inscrire dans le calendrier de l'appel d'offres.

La situation est différente d'Ivry Paris XIII, l'objet mis en débat vient mettre à l'épreuve le modèle du débat public, dans la mesure où sa configuration oblige les acteurs à repenser les cadres méthodologiques pour le discuter, notamment pour adapter le périmètre du débat et prendre en charge la complexité socio-technique de l'objet et ses dimensions axiologiques. La CPDP a cherché une solution pour associer les différents publics concernés à la fois par le projet des Deux Côtes et la thématique de l'éolien en mer. La démarche d'expérimentation est là aussi prolongée. Le pari est de faire appel au numérique pour faire participer un public au concernement indirect, parfois éloigné géographiquement. David Prothais qui cette fois encore responsable du dispositif numérique le formule ainsi :

« *En fait, utiliser Internet dans ce débat ça avait du sens. Là on avait des publics de partout à faire participer, et pas que des locaux. On a essayé de mobiliser le site web pour ça, de l'articuler aux réunions afin d'élargir la discussion et de permettre que tout le monde trouve sa place* ».

La démarche prolonge celle initiée à Ivry Paris XIII. Dans un souci de cumulation de l'expérience, le dispositif en ligne prend comme base ce qui était proposé à Ivry et tente de l'améliorer. Le blog, où les contributions ont été jugées trop générales a été remplacé par des « espaces de discussions thématiques », qui se rapprochent des forums classiques du web.

[252] « Compte rendu du débat public » *op.cit*. Titre du point 1.2 p. 14.

L'idée est d'orienter les échanges sur des points précis du débat, pour favoriser un véritable dialogue et éviter les prises de position trop générales ainsi que l'explique Philippe Marzolf :

« *Le blog en fin de compte, c'était un petit peu gênant, c'est-à-dire que comme un blog les interventions arrivent les unes derrières les autres donc pour en retrouver une il faut aller tout en bas ou on ne sait pas trop où… Donc là on a plutôt structuré en espaces de dialogue, donc sur l'impact sur l'économie, l'impact sur la pêche, etc.* »

Dans le prolongement d'Ivry Paris XIII, la CPDP fait donc le choix d'une procédure hybride qui associe un site web avec de nombreuses fonctionnalités participatives et une série de réunions publiques. Pour accentuer la visibilité donnée à l'hybridation la CPDP a largement relayé ce qui s'est dit en ligne, en lui faisant une place spécifique. C'est par exemple le cas dans le compte rendu du débat où les enseignements tirés sont présentés par format d'expression[253]. Ainsi, chaque thème abordé dans les espaces de discussion bénéficie d'une synthèse particulière.

6.2.2) Quand la technique incarne la volonté de « faire cohabiter » les publics

Afin de comprendre comment le dispositif, à travers l'agencement de différents formats d'expression, rend visible une forme de médiation qui traduit la stratégie de la CPDP nous avons réalisé une analyse technosémiotique du dispositif des Deux Côtes. Il s'agit ici de considérer la matérialité des formats en tant qu'une proposition d'organisation de la médiation politique mise en place par la CPDP. La matérialité ici mobilisée prend en compte à la fois la technique, la mise en forme des textes et l'écriture en tant que technique) dans la mesure où elle contraint l'action et autorise le déroulement du débat dans sa capacité à inscrire et fixer les sens.

Cette approche devra nous permettre d'identifier la valeur sociale et symbolique des pratiques autorisée par le dispositif afin de comprendre comment les modalités d'écritures imbriquent des rapports de pouvoir et mettent en scène l'action. Elle demande une analyse des choix techniques effectués afin de mieux saisir le projet politique qu'il incarne. Une partie d'entre eux prolonge les orientations prises dans le débat d'Ivry Paris XIII, notamment autour de l'imbrication des formats et de l'équivalence des espaces en ligne et hors ligne. En effet, le même souci a été apporté à ce que les réunions soient diffusées en ligne via le site et que des questions posées en ligne puissent être relayées à la tribune. Philippe Marzolf s'en est chargé et note la difficulté de la tâche dans ce débat :

[253] Voir le compte rendu du débat public, p 56-62

« *Ici aussi on a essayé de relayer des questions qui venaient d'Internet pour les poser en réunions. Mais ce n'est pas facile quand la salle est remplie de gens qui veulent prendre la parole et que déjà on n'a pas assez de temps pour prendre toutes les prises de paroles. On a fait au mieux, mais c'était important que ceux qui regardaient le débat par les retransmissions en ligne se disent que c'était possible de participer* ».

L'outil au centre du dispositif est le site web de la CPDP. Le module de base est là aussi fourni par *Aléaur*, à partir duquel des fonctionnalités ont été incluses. L'organisation de la page d'accueil présente quelques différences avec celle d'Ivry Paris XIII qu'il convient d'expliquer.

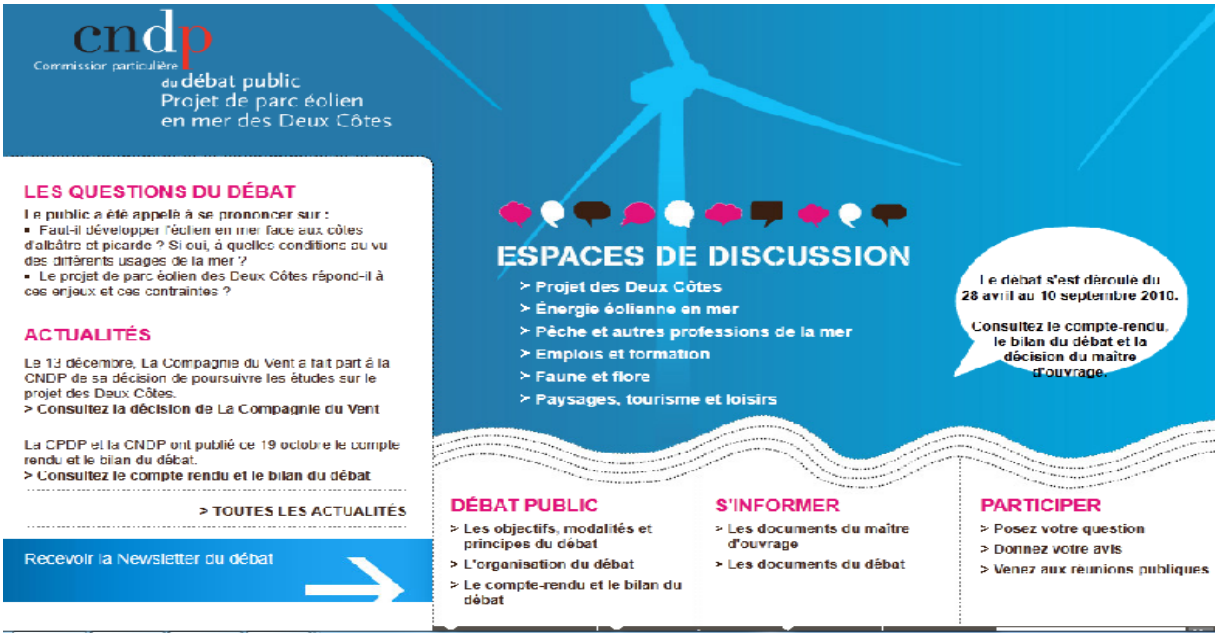


Figure 22 Page d'accueil du site de la CPDP des Deux Côtes

La construction des sites de CPDP est particulière sur un point. Il existe une structure commune que les responsables de suite peuvent ensuite s'approprier. Ainsi en est-il des quatre rubriques principales « Débat Public », « S'informer », « Participer », « Actualités » (Figure 22). En revanche, leur agencement peut évoluer. Ici le choix a été fait de garder un bloc « Débat Public », « S'informer », « Participer » en bas à gauche et de décaler dans une colonne à gauche la rubrique « Actualités ». Cette colonne comporte également un élément très important pour cadrer les échanges : les deux questions du débat. Cet emplacement fait que les questions sont le premier élément que peut lire l'internaute lorsqu'il visite la page. Le cadrage est fortement mis en valeur. Une fois informé de la formulation du problème, l'internaute peut contribuer via la rubrique « Participer » et via les « Espaces de discussion » placés au milieu de la page. Cette double entrée vers les espaces de discussion peut être

perturbante pour l'internaute qui dans un premier temps se demande s'il s'agit de deux formats distincts. Contrairement à Ivry Paris XIII, la rubrique « Participer » n'est pas organisée autour des formats à disposition, mais autour d'actions disponibles : « Posez votre question », « Donnez votre avis » et « Venez aux réunions publiques », comme autant d'invitation à contribuer.

Pour poser une question les internautes peuvent mobiliser le système SQR, semblable à celui d'Ivry Paris XIII. On peut cependant remarquer la volonté de faciliter la consultation des questions posées par les autres en organisant de manière thématique leur consultation (voir figure). Deux rubriques principales sont proposées : « sur le projet » et « sur le débat ». Chacune d'elle est divisée en sous-thème avec le nombre de questions posées sous ce thème entre parenthèses (voir figure) : « Projet des Deux Côtes » « Énergie éolienne en mer », « Pêche et autres professions de la mer », « Emplois et formation », « Faune et flore », « Paysages, tourisme et loisirs de la mer » et « Autres ». Pour la rubrique sous le débat les thèmes sont : « Le débat public et son déroulement », « Suites du débat » et « Autres ». À l'intérieur de chaque thème, les questions sont visibles, ainsi que le nom de la personne qui l'a posée et sa ville d'origine. Un onglet « voir la réponse » permet d'accéder aux réponses fournies par le maître d'ouvrage. Une bulle symbolisant la prise de parole permet d'accéder au formulaire pour poser une question.



Figure 23 Système de SQR des Deux Côtes

La principale différence entre les deux dispositifs se situe au niveau des espaces de discussion qui ont remplacé le blog (voir figure 24). On peut rentrer dans ces espaces par les deux entrées que sont la rubrique dédiée ou celle par son emplacement central sur la page

d'accueil du site. L'organisation est sur trois colonnes. Une première à gauche, permet de naviguer entre les trois rubriques principales du site ainsi que les espaces de discussion. La rubrique visitée est en surbrillance en bleu. Lorsque l'on se trouve dans la rubrique « Espaces de discussion », les thèmes proposés sont ensuite déclinés.



Figure 24 Espaces de discussion du site de la CPDP

La colonne centrale intitulée « vos avis » permet de consulter les avis émis. Un flux RSS est disponible pour être tenu informé des nouveaux avis émis. L'accès aux contenus est là aussi rendu possible à travers des menus déroulants. Il est nécessaire de cliquer sur une petite croix blanche dans un carré rose pour accéder à l'avis souhaité. Ces derniers sont ouverts aux commentaires. En dessous de chacun deux est inscrit le nombre de commentaires déjà effectués. Par un clic il est possible d'y accéder. Le menu invite également à la participation grâce à l'icône « réagissez » qui illustre la stratégie de la CPDP d'inviter au dialogue. Les internautes sont invités à réagir aussi bien à l'avis émis qu'aux commentaires qui l'accompagnent. Pour chaque avis les participants sont invités à donner leurs noms, leur ville d'origine et s'ils le souhaitent leur statut dans le débat.

La troisième colonne comprend un raccourci pour accéder à « tous les documents » et renvoie vers une sélection de documents, notamment le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse. La deuxième rubrique est intitulée « vos questions et leurs réponses » et permet d'avoir un accès rapide aux questions posées dans le SQR liées au thème consulté. Cette possibilité d'accès renforce l'imbrication entre les formats et la circulation des contenus textuels. L'objectif est que l'internaute qui souhaite produire un avis puisse bénéficier des informations obtenues par

les autres participants à travers les questions et qu'à l'inverse, le participant qui donne son avis, ou consulte ceux des autres, puisse poser une question rapidement. Ces espaces de discussion constituent une nouvelle innovation portée par Philippe Marzolf et constituent la fonctionnalité participative centrale du dispositif. La discussion y est organisée à travers les thèmes choisis pour constituer le cadrage illustrant une volonté délibérative de la part des concepteurs.

Dans ce débat la CPDP a de nouveau mis en avant sa volonté d'imbriquer au sein du dispositif de débat les réunions publiques et les formats de participation en ligne. Pendant les réunions publiques, retransmises sur le site, les questions des internautes étaient projetées sur le site. La CPDP encourage la circulation des textes et des arguments entre les différentes scènes du débat. À l'issu de chacune d'elle, les enseignements du débat sont mis en ligne ainsi qu'une série de vidéos de la réunion. Tous les documents (les supports des intervenants, les verbatims) sont mis en ligne et ouverts aux commentaires via *Co-ment*. Nous avons pu échanger avec la secrétaire générale de la CPDP Dominique De Lauzière qui nous a confirmé l'importance de cette stratégie :

« *Philippe ne voulait pas que le site Internet soit considéré comme un espace à part, 'un plus', il voulait que ce soit le prolongement des réunions, que les participants puissent circuler de l'un à l'autre, venir en réunion, venir sur le site… David a fait un gros travail sur le site pour que les gens puissent venir participer* ».

Cette circulation est également mise en scène dans le compte rendu du débat produit par la CPDP qui tire les enseignements des échanges par format d'expression et spécifie ce qui a été dit dans les 6 espaces de discussions, dans le SQR en les mettant au même niveau que les réunions publiques.

La caractéristique principale du dispositif des Deux Côtes est la construction d'une injonction à la participation qui justifie la position de médiation de la CPDP. L'organisation technique du dispositif invite fortement l'internaute à participer. Cette invitation est visible dès la page d'accueil. Après avoir consulté les questions du débat, l'internaute peut accéder en un seul clic aux « Espaces de discussion », qui sont en plein centre de la page. L'usage de l'impératif pour les entrées de la rubrique « Participer » : « venez poser une question », « donnez votre avis », « réagissez » rend compte de cette volonté de « faire produire de la participation » aux publics du débat. Le dispositif est conçu comme une scène du débat à part entière au sein de laquelle le public est accompagné. L'agencement des formats illustre une volonté d'inclure le public et de le rendre actif de faire en sorte qu'une dynamique de discussion s'installe dans le

débat. Le dispositif cherche à rendre visible la parole des citoyens, à montrer que le débat s'est tenu. Cette participation est organisée autour de thèmes qui valorisent le cadre donné par la CPDP. La masse d'information disponible contribue à valoriser la dimension délibérative de la concertation : le dispositif est conçu pour que les citoyens s'informent sur le projet et la thématique puis viennent s'exprimer. On peut cependant remarquer que si l'agencement des formats est pensé pour favoriser l'inclusion des publics (pensés comme des entrées dans la participation en fonction des compétences des participants) et les faire interagir, les formats ne sont pas pensés par les concepteurs *pour eux-mêmes*. C'est-à-dire que leurs effets propres ne sont pas anticipés. Ainsi, l'organisation sémiotique du dispositif a la particularité de rendre visible un certain nombre d'informations sur le contributeur au nom du principe de transparence (son nom, sa ville et sa fonction). Afficher sa ville d'origine permet de situer celui qui parle, appartient-il au public local ? Fait-il plutôt parti de ceux qui s'investissent à distance ? Le dispositif rend donc visible la cohabitation entre les deux publics du débat et contribue à mettre en scène leur cohabitation.

6.2.3) Un modèle de participation orienté vers le dialogue thématique et l'inclusion

Dans le cas du débat des Deux Côtes, la CPDP a tenté d'exploiter le cadre méthodologique du débat sur projet pour essayer de palier au mieux les difficultés rencontrées dans le cadre de cette saisine et l'absence de cadre général préalablement établi. Le modèle général du débat est mis à l'épreuve : le débat sur le projet de parc éolien doit cohabiter avec d'autres concertations sur le projet (notamment celles dirigées par les préfets) et risque de se voir assigner un rôle de construction de l'acceptation territorial alors que les orientations de la politique publique du domaine seront discutées dans d'autres arènes. L'expérimenté Philippe Marzolf, au fait de ces enjeux nationaux, va tenter d'exploiter les outils à sa disposition pour que ce débat se déroule, sans qu'il « passe à côté » de la controverse, en faisant en sorte que les publics au concernement plus axiologiques puissent s'exprimer et que le débat soit une arène de la controverse sur l'éolien en mer. Dans cette optique, le dispositif proposé cherche à faire cohabiter les différents publics, à articuler les différentes échelles de débat, entre enjeux sensibles et axiologiques. Il s'agit à la fois d'appliquer la loi tout en donnant du sens au débat, en le replaçant dans un contexte plus large. Pour prolonger l'analyse du modèle de médiation qu'il porte, nous avons ensuite tenté de l'opérationnaliser autour d'une série de critères.

Le premier critère est celui des **ressources techniques et éditoriales**. À l'instar d'Ivry Paris XIII, le site dispose d'un SQR pour interroger le maître d'ouvrage, d'un outil *Co-ment*

pour rediscuter ligne à ligne les documents produits dans le débat et des « Espaces de discussion ». Ces espaces thématisent fortement la discussion et permettent aux participants de donner leur avis sur le projet, sous forme écrite ou de petites vidéos captées à la fin des réunions. Les espaces de discussion constituent la nouveauté de ce dispositif et permettent aux participants de plus facilement engager la discussion que le blog proposé à Ivry Paris XIII, rendant une fois de plus compte de la volonté inclusive de la CPDP qui multiplie les possibilités de participation.

Le second critère est celui des **interactions autorisées**, la manière dont le formatage de l'expression organise le dialogue et répartit les flux de communication. Le dispositif a également évolué dans ce domaine par rapport à Ivry Paris XIII, dans le système de SQR notamment. Dans le dispositif des Deux Côtes, les questions sont rangées par thématiques afin de faciliter leur consultation par les internautes. Elles sont également ouvertes aux commentaires afin de ne plus être simplement qu'un espace d'échange entre le maître d'ouvrage et les participants, mais également directement entre les participants dans une optique plus délibérative. Dans les « Espaces de discussion », les participants peuvent à la fois poster des avis et se répondre entre eux et commenter les avis des autres. Dans *Co-ment*, les formes de participation sont multiples : plusieurs participants peuvent annoter le même segment de texte et enclencher ainsi une discussion sur l'extrait sélectionné, deuxièmement, chaque contribution peut faire l'objet de commentaires.

Le troisième critère est celui de **l'organisation des contenus et des stratégies de visibilités**, l'analyse de la mise à disposition de l'information. Sur ce point, plusieurs éléments prolongent les observations que nous avions pu réaliser sur le dispositif d'Ivry Paris XIII, notamment sur la présence importante du cadre législatif qui organise la participation dans le débat public. Les textes de références sont disponibles dans la rubrique « Débat public », que l'internaute peut consulter à tout moment dans la colonne de gauche lors de sa navigation. L'accent est fortement mis sur la participation, dès la page d'accueil, les « Espaces de discussion » sont fortement mis en valeur. En un clic, l'internaute peut rentrer dans la thématique de son choix pour venir donner son avis. En revanche sa navigation est quelque peu compliquée par une question de terminologie. Lorsque le participant entre dans le débat par les « Espaces de discussion » l'intitulé ne fait pas référence « aux avis » évoqués dans la rubrique « Participer ». L'internaute peut alors avoir du mal à identifier qu'il navigue dans le même format d'expression. La thématisation proposée dans ces espaces et dans le SQR contribue à mettre en visibilité l'ouverture axiologique souhaitée par la CPDP. L'entrée se fait

par des thèmes que l'on peut ensuite ramener au projet des Deux Côtes. Le dispositif montre également une forte complémentarité entre les formats d'expression. Dans les « Espaces de discussion », la colonne de gauche est par exemple consacrée aux questions du SQR sur le même sujet. La volonté des concepteurs est de faciliter la consultation de l'information pour susciter de la participation la plus large possible sur la thématique et la circulation entre les formats. On peut également noter une volonté de faciliter la navigation par l'usage de menus déroulants. Il s'agit de donner la possibilité aux participants de balayer rapidement la totalité des échanges afin qu'il puisse trouver plus rapidement ce qu'ils sont venus chercher.

Le quatrième critère est celui de la manière dont les participants doivent **s'identifier sur la plateforme**, la manière dont leur identité est gérée. Dans le dispositif des Deux Côtes, les participants sont invités à décliner leurs noms et leurs villes d'origines. Ils avaient également la possibilité de donner leurs fonctions afin de mieux préciser « qui parle ». Dans un débat comme celui des Deux Côtes, ces éléments sont importants dans la mesure où ils permettent d'identifier les participants concernés par la thématique générale ou par la territorialisation du projet. Cet indice constitue un élément contextuel important pour les participants afin de mieux comprendre la valeur qu'ils sont supposés accorder aux différentes expressions. En effet, un participant intéressé par la territorialisation du projet n'aura pas le même poids dans la discussion si les autres participants peuvent observer que sa ville d'origine est Montpellier, loin du Tréport.

Le dernier critère est celui de la **capacité de contrôle des concepteurs**, la manière dont ces derniers incarnent la médiation de manière visible. Dans ce débat la CPDP a fait le choix de modérer *a priori* l'ensemble des contributions à l'exception du *Co-ment*. Ce choix est en partie motivé par la dimension potentiellement conflictuelle de la controverse afin d'éviter la publication de propos agressifs et d'attaques contre d'autres participants.

La conception du dispositif des Deux Côtes s'inscrit dans la tension entre les différentes échelles de débat dans la mesure où il cherche à rendre possible l'expression des publics aux concernements plus sensibles et orientés vers le territoire et ceux aux concernements plus axiologiques, à les faire cohabiter dans les mêmes scènes du débat. Le modèle de participation qui en découle est orienté vers une conception dialogique de l'expression des participants qui cherche à leur offrir une entrée thématique dans le débat. Cette organisation autour d'une série de thèmes permet à la fois de faire monter en compétence le public concerné par le projet tout en légitimant l'expression du public concerné par la thématique. La variété des formats inclus (critère 1) va dans le sens d'une inclusion de publics éloignés

géographiquement et permet aux publics d'interagir avec les autres participants de plusieurs manières : en posant des questions qui peuvent être commentées, en donnant son avis, également ouvert aux commentaires ou en annotant un document dans Co-ment qui peut lui aussi être commenté (critère 2). Ces différentes entrées dans la participation ont pour objectif de donner des prises aux participants qui peuvent soit avoir une question précise à poser, vouloir s'exprimer sur le projet ou la thématique ou enfin rebondir sur un élément exprimé par un autre participant. Ce mécanisme encourage la confrontation des arguments et leur mise à l'épreuve par la discussion collective, conformément aux principes de la démocratie délibérative. Le dispositif encourage la navigation thématique (critère 3) dans la mesure où il favorise la répartition des participants vers les thèmes à propos desquels ils souhaitent se renseigner ou s'exprimer. C'est le cas du SQR ou des « Espaces de discussion » qui listent certaines thématiques autour desquelles le débat va s'organiser. Le *design* valorise un important cadrage du débat. Comme nous l'avons évoqué, la circulation entre les formats est également encouragée afin de faciliter l'appropriation par chacun de l'outil qui convient le mieux à ces compétences et à ses stratégies. Les participants s'expriment sous leur véritable identité et avec la possibilité d'indiquer leur ville d'origine et leur fonction (critère 4). Cet élément du *design* contribue à fabriquer deux publics, qui participent sur chacun des deux niveaux de la controverse. Enfin, la CPDP contrôle très largement les échanges en appliquant une modération *a priori* (critère 5). Cette approche lui permet de tenir sa ligne et d'encadrer la montée en généralité tout en s'assurant que le débat rempli bien sa mission première, mettre en discussion le projet du maître d'ouvrage.

6.2.4) Une répartition des publics dans les formats d'expression

Dans le débat des Deux Côtes, l'enjeu principal pour la CPDP était de faire tenir ensemble les deux échelles de la controverse, de permettre la discussion des publics concernés par la territorialisation du projet et ceux qui souhaitaient discuter sur la politique énergétique française et des éoliennes en mer d'une manière plus générale. Dans sa prise en charge, la CPDP a tenté de problématiser l'objet éolienne en mer pour permettre aux différents publics de cohabiter dans le dispositif. Sa stratégie d'équipement va être mise au service de cet objectif, en maintenant un cadrage ouvert sur les enjeux axiologiques et en proposant un dispositif dont le *design* permet l'inclusion des publics concernés. L'enjeu est important pour le débat public, son modèle et ses ressources méthodologiques sont mis à l'épreuve. La question du périmètre du débat, de son calendrier et de ses relations avec l'action publique est posée. La médiation proposée doit à la fois s'inscrire dans le cadre juridique contraint du

débat, tout en prenant en compte la variété des attentes. La CPDP est-elle parvenue à trouver un équilibre ? Comment le dispositif a-t-il été approprié ?

Contrairement à Ivry Paris XIII, l'objet technoscientifique en débat suscite une forte mobilisation. Le fait que sa définition ne soit pas encore complètement établie et que les discussions locales puissent contribuer à la faire évoluer est un facteur d'inclusion important. Le débat des Deux Côtes a donc connu une fréquentation relativement importante comme l'explique Philippe Marzolf :

« *Dans ce débat, on a réussi à faire venir madame Michu. Les gens sont venus s'informer, écouter, mais aussi participer. Contrairement à Ivry les éoliennes ça a intéressé les gens, aussi bien ceux qui habitent à côté que les autres. On a eu des gens de partout et pas mal de citoyens, pour ça le débat a été une réussite. Ça intéresse les éoliennes, c'est nouveau et tout le monde peut avoir un avis* ».

Effectivement la mobilisation semble avoir été au rendez-vous : 6000 participants au débat (1 800 en réunion et 4 200 sur internet), 33 000 visites sur le site web, 174 questions dans le SQR, 325 avis et commentaires dont 30 en vidéos dans les « Espaces de discussion » ; 31 cahiers d'acteurs et 9 contributions.

Le débat s'est focalisé autour de six points principaux qui reflètent la tension entre le projet et les enjeux nationaux du développement de l'énergie éolienne. Ainsi, deux niveaux de controverses, chacun avec leurs partisans et leurs opposants cohabitent : l'échelle macro avec des enjeux économiques liés à la filière et à l'échelle plus micro les questions d'acceptabilité du projet. Les échanges ont ainsi été marqués par une forte **controverse sur la place de l'éolien dans la production électrique française**. En effet, le rendement réel des éoliennes et leur capacité à répondre à la demande d'électricité de manière fiable ont été mis en question par certains participants. D'autres ont mis en doute la contribution de cette énergie à la réduction de gaz à effet de serre, dans la mesure où elle est développée en complément d'énergies polluantes et non en remplacement. Les conditions économiques favorables dont bénéficie la filière, notamment en termes de prix de rachat, ont été également discutées. Le second point est lié aux **inquiétudes du monde de la pêche**. Les pêcheurs se sont fortement exprimés dans le débat. Leurs inquiétudes portaient principalement sur la potentielle réduction de la zone de pêche, la sécurité de la navigation et la gestion de la ressource hélieutique. Après s'être fortement opposés au projet, notamment avec les représentants de l'IFREMER lors d'une réunion thématique, leurs représentants ont posé des conditions pour la tenue du parc, notamment sur la future gouvernance future du parc, sur son aménagement, sur les

modalités des études d'impact préalables et de leur suivi ou encore sur les compensations financières attendues par leur filière. La question de **l'impact paysager** a également fait l'objet de très vifs échanges et constitue un des ressorts principaux de l'opposition locale. Sur ce sujet les avis sont très variés et reposent sur des positions personnelles très affirmées. Tout le monde ne donne pas à la problématique de la visibilité la même place, le « beau » restant très subjectif. Le maître d'ouvrage s'est appuyé sur des photomontages, largement contestés tout au long du débat, pour tenter de démontrer l'impact minimum du projet depuis la côte. Ainsi, en théorie, les éoliennes ne seraient pas vues plus grandes que des allumettes de 1 cm placées à 1 m de l'œil, occupant en outre un secteur limité de l'horizon. Pour d'autres participants, en cas de temps clair, la visibilité des éoliennes reste très importante et intolérable. La problématique de **l'emploi et de la formation** a également été débattue. Pour certains acteurs, notamment socio-économiques, la possibilité de développer une filière de l'énergie verte peut engendrer un bassin d'emplois dont la région ne peut se passer. D'autres participants contestent cette vision optimiste et soulignent le risque que les entreprises locales soient laissées de côté au profit d'entreprises étrangères plus expérimentées. Les retombées locales se limiteraient alors aux emplois de maintenance et sur la période de mise en place du site, à mettre en perspective avec les destructions d'emplois dans le secteur de la pêche ou du tourisme. **L'impact du projet sur la faune et la flore** a également fait l'objet de vives discussions. Les questions ornithologiques ont ainsi été au centre des échanges critiques. Les études du maître d'ouvrage relèvent un faible impact sur les oiseaux, mais les méthodes utilisées par ce dernier pour réaliser les observations ont été remises en cause par les associations. Les chasseurs, très présents en baie de Somme, se sont invités dans le débat à partir de la dernière réunion thématique pour dénoncer les risques encourus par les oiseaux migrateurs. Enfin la problématique de **l'impact sur l'immobilier, le tourisme et les loisirs** a fait l'objet de controverses. Les inquiétudes sont fortes pour les riverains comme les saisonniers, la dégradation de la zone naturelle et de pêches qui sont pour le moment les atouts du territoire en matière de tourisme et d'immobilier. À l'inverse d'autres participants avancent l'argument de la curiosité que suscitera le parc comme facteur de dynamisme. Dans plusieurs domaines, le maître d'ouvrage a vu ses expertises et les études mobilisées remises en cause, par exemple sur les questions de l'emploi ou de l'immobilier. L'une des difficultés du débat est l'absence de références françaises et donc de données disponibles. L'exemple venant de l'étranger, notamment le Danemark, est violemment rejeté par les participants. Ce problème a motivé les acteurs à s'engager dans une logique de co-construction et à participer

à la collecte des données. Un des débouchés du débat est notamment la création d'un GIS susceptible de piloter le suivi des études.

Le débat a donc réussi le pari global de l'inclusion des publics. Nous proposons dans notre analyse de mieux comprendre les logiques de ce succès en analysant la manière dont le concernement des publics a été exprimé dans les différentes scènes du débat. L'objectif est de continuer à observer ce que l'introduction de formats de participation en ligne fait au débat. Sur le plan méthodologique, nous reprenons la méthode développée dans le chapitre 3 et précédemment appliquée au terrain d'Ivry. Afin de comparer les différents espaces nous avons codé les discussions en salle de 7 des 12 réunions (ouverture, clôture, les 3 réunions thématiques et 2 réunions locales et la totalité des contributions en ligne. Notre corpus comprend donc pour le terrain des Deux Côtes, soit 2854 observations (1792 hors ligne et 1062 en ligne). L'outil *Co-ment* n'a pas été inclus dans codage. En effet, les participants ne se sont pas saisis de ce format[254]. Il est difficile de prévoir quel sera l'usage réel d'un outil. Peut-être que les participants d'Ivry, largement des professionnels, avaient eu plus de facilité à le mobiliser pour venir porter la discussion sur des points de détails quand ceux des Deux Côtes, peut-être plus largement composés de profanes, n'y ont pas vu d'intérêt stratégique.

Dans un premier temps nous avons cherché à connaître la nature du concernement exprimé dans ce débat en fonction des différents formats disponibles. Pour cela nous avons codé les énoncés où les participants évoquaient soit la thématique générale de l'éolien en mer soit le projet des Deux Côtes en particulier. Dans le premier cas nous avons pris en compte les énoncés sur l'énergie éolienne d'une manière générale : « L*'impasse à court et moyen terme des énergies fossiles (pétrole, gaz, nucléaire) rend indispensable le développement des énergies renouvelables. L'énergie éolienne doit avoir toute sa part en tenant bien sûr compte des autres usages de la mer pour ce qui concerne l'éolien en mer. Je respecte les pêcheurs, mais crains qu'ils n'aient qu'une vision à court terme, tant pour les réserves halieutiques qui s'épuisent, que vis-à-vis d'autres utilisations du milieu marin comme l'éolien* »[255]. Dans le second cas, nous avons codé des énoncés centrés sur le projet du maître d'ouvrage : « *Là, nous parlons d'un champ éolien qui fait 80 kilomètres carrés environ et après qui est à 14 kilomètres des côtes. J'insiste bien. Là, si on fait des fouilles à 1,20 mètre ou à 1mètre – à Veulettes, on avait demandé 1,20 mètre ; j'espère que ce sera toujours 1,20 mètre – ça va*

[254] Nous avons choisi de ne pas prendre en compte les échanges sur *Co-ment* du fait de la quasi absence d'appropriation, seulement 4 commentaires ont été ajoutés.

[255] Avis « Développement de l'éolien en mer et sur terre » : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/ESPACE_DISCUSSION/ENERGIE_EOLIENNE.HTM

agrandir, forcément, déterrer un paquet de mines, d'obus, etc. Il n'y a pas que des mines : il y a des caisses de grenades, il y a tout ça. On en pêche pas mal. Donc, ça se rajoutera forcément. On est donc très inquiet de ça »[256].

Ces données ont ensuite été croisées avec les différents formats disponibles.

Format d'expression/ Manifestation concernement	**Références à la thématique générale en %**	**Références au projet en %**
Réunions publiques	17,7	**44,6**
SQR	26,3	32,3
Espaces de discussion	**56**	23,1

Figure 25 Manifestation du concernement dans le débat des Deux Côtes

Ce premier tableau nous donne plusieurs informations sur la nature du concernement exprimé dans le débat des Deux Côtes. On peut d'ores et déjà remarquer que, comme pour Ivry Paris XIII, les références à la thématique (favorables à l'expression d'un concernement axiologique) sont plus nombreuses en ligne. Les Espaces de discussion en regroupent à eux seuls 56 % et on en trouve 26,3 % dans le SQR. Nous avons par exemple pu relever de nombreux échanges liés aux relations entre renouvelable et nucléaire : « *Que ferons-nous des centrales nucléaires à la fin de leur exploitation ? Elles seront démantelées ? Laissez-moi rigoler, mais l'argent du contribuable va être mobilisé si tel est le cas ! Vive le vent et les éoliennes, qui produisent de l'énergie propre sans impacter la vie future sur notre planète ! Pensez à nos enfants !* »[257] ou encore « *On oppose très souvent éolien et nucléaire, le premier étant plus propre que l'autre et donc devant être développé. Admettons : mais sauf erreur, mais si l'on couvre la France d'éolienne, je n'ai jamais entendu parler du moindre projet de démantèlement de centrale nucléaire ! Les éoliennes ne sont pas construites dans l'objectif de supprimer la moindre centrale (essayez de trouver un seul promoteur de l'éolien ayant formulé un tel engagement), alors opposer éolien et nucléaire n'a aucun sens et ne peut constituer un argument pour l'éolien... Tout au plus l'éolien servira-t-il à produire un surplus d'énergie qu'EDF privatisée exportera au prix du marché pour son bénéfice...* »[258]

[256] Intervention réunion thématique sur les métiers de la pêche, verbatim p13 : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION1105/VERBATIM_1105.PDF

[257] Avis « démantèlement des centrales » : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/ESPACE_DISCUSSION/ENERGIE_EOLIENNE.HTM

[258] Avis « éoliennes et nucléaire » : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/ESPACE_DISCUSSION/ENERGIE_EOLIENNE.HTM

Ce résultat cumulé entre les deux débats permet de dégager une tendance : la présence de format de participation en ligne favorise la montée en généralité des échanges. Le projet est lui largement discuté en réunion (44,6 %) : « *Je vais être tout à fait bref. Le projet offshore des Deux Côtes n'a absolument rien d'urgent, ni sur le plan régional ni sur le plan national. Ses caractéristiques doivent être révisées* »[259].

On peut noter, ici aussi, le statut particulier du SQR qui regroupe tout de même plus d'un tiers des références au projet (32,3 %) et un quart de celles à la thématique (26,3 %). Le SQR permet à la fois de discuter d'un point précis, d'interroger le maître d'ouvrage, mais également de se raccrocher à des valeurs et de monter en généralité pour justifier sa question. Les espaces de discussion sont le lieu principal de la montée en généralité. Le *design* fortement thématisé adopté ici, au contraire du blog, a certainement permis de contribuer à cette répartition. Ce lien entre thématisation de la discussion et montée en généralité est une piste prometteuse pour la conception de dispositif de participation, notamment en ligne.

Pour continuer à mieux cerner la nature du concernement exprimé dans le débat, nous avons ensuite codé les différentes échelles de concernement mobilisées. Pour ce faire nous avons relevé les références au territoire national, comme cette intervention en réunion : « *En Haute-Normandie, comme il est rappelé dans les cahiers d'acteurs, nous sommes au cœur d'un archaïsme énergétique qui associe l'uranium et les hydrocarbures pour un impact excessivement nocif. Regardez les prévalences de maladies respiratoires dans les agglomérations de Rouen ou du Havre. Je pense qu'il serait temps de valoriser les ressources naturelles pour produire des énergies propres. C'est bien ce que nous propose La Compagnie du Vent. En Normandie, on crève de ce vieux modèle énergétique. La prévalence des taux de cancers est bien supérieure à la moyenne nationale. Vous pourrez trouver les chiffres du site du débat public EPR. Changer de modèle énergétique, c'est un enjeu aujourd'hui. Je pense qu'il est nécessaire d'engager la Haute-Normandie sur ce vaste chantier* »[260].

Puis nous avons codé les énoncés se référant explicitement au contexte local et au territoire directement concerné : « *Nous sommes ici dans une région particulière, attachée à son terroir, je ne comprends pas que l'on puisse vouloir nous implanter ce projet sans que cela ne*

[259] Intervention réunion d'ouverture, verbatim, p9 http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION0405/VERBATIM_0405.PDF

[260] Intervention, réunion locale n°3, verbatim, p13 : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION2007/VERBATIM_2007.PDF

fasse réagir. On prend le risque de détruire notre belle région ». [261] Cette donnée peut nous fournie des éléments pour mieux comprendre la répartition entre des formes axiologiques de concernement et d'autres plus sensibles et basées sur leur ancrage territorial.

Format d'expression/ Échelle de concernement	Références au contexte national en %	Références au local en %
Réunions publiques	**31,3**	**41,2**
SQR	14,3	19,6
Espaces de discussion	**54,4**	**39,2**

Figure 26 Echelles du concernement dans le débat des Deux Côtes

On observe que les formats en ligne se prêtent bien à l'introduction du contexte national, et donc à un concernement déterritorialisé (68,7 % des références). Les espaces de discussion à eux seuls regroupent 54,4 % de ces références. On parle beaucoup des l'Europe et de ses normes des exemples étrangers et de l'avenir du territoire : « *Avec une production électrique en France (chiffres EDF 2008) d'origine à 82.9 % nucléaire, 9.3 % renouvelable (dont 7.5 % hydraulique) n'est-ce pas excessif de parler d'urgence pour le développement de l'éolien ?* »[262].

Comme nous le montrent les données sur les deux débats, en ligne les participants expriment largement en ligne un concernement thématique et déterritorialisé. Pour l'échelle locale, qui fait directement référence à la zone sur lequel va se situer le parc, les résultats sont différents. On assiste ainsi à une répartition équitable entre les espaces de discussion (39,2 %) et 41,2 % dans les réunions publiques. Comment interpréter ces chiffres ? On peut faire l'hypothèse que les manifestations du concernement axiologique ont été contestées par certains participants qui ont cherché à ancrer le débat dans les enjeux territoriaux et sont venus s'y opposer dans l'échange comme le montre cet échange lors de la réunion thématique sur les métiers de la mer : « *Vous ne pouvez pas vous contenter de justifier votre projet par tous ces chiffres et des perspectives lointaines. Il y a une réalité ici. Des gens dont les emplois risquent de disparaître et c'est leur débat !* »[263].

[261] Intervention, réunion d'ouverture, verbatim p47 : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/OUVERTURE/VERBATIM_1105.PDF

[262] voir SQR, #7 : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/PARTICIPER/QUESTIONS_REPONSES_DETAILDCFD.HTM?id=4

[263] Voir réunion thématique sur les métiers de la mer, verbatim, p55 http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION1105/VERBATIM_1105.PDF

Ces éléments vont dans le même sens que les données récoltées sur Ivry Paris XIII et nous montrent que la participation en ligne est favorable à l'échange sur la thématique générale (82,3 % en variable reconstruite) et à la déterritorialisation des échanges (68,7 %). L'équipement du débat public permet donc de maintenir ouverte la discussion sur les valeurs associées et la thématique et favorise l'expression d'un concernement plus axiologique.

Nature du concernement (variable reconstruite)/Débat public	Références à la thématique générale en ligne	Références au contexte national en ligne
Ivry Paris XIII	86,3	72
Deux Côtes	82,3	68,7

Figure 27 Nature du concernement dans les espaces en ligne des deux débats

Les données rassemblées dans ce tableau rendent compte de ce fait et contribuent à donner une certaine portée à notre hypothèse concernant les liens entre le numérique et la montée en généralité des échanges.

Comme pour Ivry Paris XIII nous avons cherché à comprendre les liens entre formats d'expression et manifestation du concernement dans le débat des deux Côtes. Pour ce faire nous nous sommes intéressés à la répartition des catégories de participants en fonction des lieux d'expression et des formats d'expression disponible.

Catégorie d'acteur/ Format d'expression	Citoyens	MO	Associatifs	CPDP	élus	experts
Réunions publiques	24	**19,1**	11,5	**32,3**	**4,6**	**8,5**
SQR	**38,6**	**39,4**	11,1	8,3	0,2	0,3
Espaces de discussion	**53,7**	2,2	**22,4**	**16**	2,5	00

Figure 28 Répartition des catégories de participants selon les lieux d'expression

Les enseignements à tirer de ce tableau sont nombreux. Dans le prolongement de ce que nous avons vu à Ivry Paris XIII, il apparaît que les acteurs n'ont pas la même présence dans les différentes scènes. Là encore le maître d'ouvrage a largement déserté les espaces de discussion en ligne (2,2 %) pour se concentrer sur les réunions publiques (19,1 % des interventions). Sa présence dans le SQR est largement due à l'obligation de répondre aux questions posées. Comme pour le débat d'Ivry la difficulté matérielle en termes

d'investissement humain est mobilisée par la Compagnie du vent pour justifier son choix comme nous l'a expliqué le chef de projet Jean-Mathieu Kolb :

« *De toute façon nous ne pouvions pas tout faire avec nos moyens. Le SQR est un outil qui demande un investissement énorme côté maître d'ouvrage, pour pouvoir préparer des réponses adaptées à chaque question et les faire valider. C'est important de s'assurer que tout ce qu'on répond par écrit correspond à nos positions. Du coup ça devient compliqué de faire ça dans les espaces de discussion qui demandent de la réactivité* ».

Les élus et les experts se sont assez peu exprimés dans le débat, en dehors des interventions officielles à la tribune. Si les experts représentent 8,5 % des interventions en ligne, ces derniers ont totalement déserté les espaces de discussion. Les élus sont faiblement intervenus en réunions (4,6 %), principalement pour présenter des positions officielles, et seulement 2,5 % dans les espaces de discussion. Ce résultat permet là encore d'identifier une tendance lourde dans le débat public : les porteurs de paroles officielles préfèrent s'exprimer en réunion publique et rechignent à investir les espaces en ligne.

À l'inverse, les associatifs, qui sont présents dans tous les formats, se sont plus largement exprimés dans les espaces de discussion (22, 4 %). Profitant de cet espace pour développer leurs arguments de manière plus détaillée qu'en réunion. La stratégie menée par certaines associations a consisté à chercher à être présent sur toutes les scènes pour porter leurs arguments comme nous l'explique Gérard Billon, président de l'association basée au Tréport « SOS l'horizon » :

« *Internet ce n'est jamais que le prolongement de ce qui se dit en réunion. Nous on participe partout où l'on peut dénoncer les mensonges du maître d'ouvrage et les faiblesses du projet* ».

Pour d'autres, l'approche diffère. En effet, certaines associations nationales se sont impliquées dans le débat, notamment les anti-éoliens. Ainsi la Fédération Environnement Durable (FED), connue pour son engagement dans la lutte contre le développement de l'éolien terrestre a été représentée dans le débat. Nous avons rencontré l'une de ses représentantes, Catherine Boutin, qui nous a parlé de son rapport aux outils de participation en ligne :

« *Pour nous ça permettait aussi à la diversité de nos membres de s'exprimer. Moi par exemple je suis venue comme riveraine du projet, mais d'autres étaient plus loin et ne*

pouvaient pas forcément se déplacer à toutes les réunions qui ne sont pas forcément sur des créneaux faciles. Il faut pouvoir se déplacer à chaque fois, c'est loin, regardez Dieppe ».

Les chiffres concernant la participation des citoyens sont remarquables par rapport à ceux du débat Ivry Paris XIII. Leur place en réunion est nettement supérieure (14,7 % contre 24 %). Ainsi près d'un quart des interventions sont le fruit des citoyens, ce qui nous confirme la forte mobilisation observée en salle. Il est important de préciser que dans cette catégorie, nous avons compté les professionnels de la mer comme les pêcheurs lorsque ceux-ci ne s'exprimaient pas au nom d'une association. Leur investissement en ligne est important, de 38,6 % dans le SQR et 53,7 % dans les espaces de discussion. Ainsi, plus d'une prise de parole sur deux est le fruit des citoyens nous permettant d'objectiver leur forte appropriation du dispositif en ligne qui est à mettre en perspective avec l'absence du maître d'ouvrage et des experts.

La CPDP s'est beaucoup exprimée en réunion avec près d'un tiers des interventions (32,3 %), reflétant largement son travail de cadrage des débats afin de le garder dans le périmètre qu'elle a construit. Sa faible présence dans les espaces en ligne s'explique par la modération à priori qu'elle applique et la nature du format qui se rapproche des forums de discussion où la discussion s'organise entre les participants. Contrairement au blog d'Ivry Paris XIII qui laissait une place importante à l'information et à la diffusion d'annonces par la CPDP (39 %), les espaces de discussion thématisent fortement les prises de parole et limitent les interventions extérieures à la discussion. Ainsi, les formats de participation en ligne sont largement appropriés par les citoyens et les associatifs qui représentent 49,7 % des contributions dans le SQR et 76,1 % dans les espaces de discussion. Encore une fois notre analyse montre que la présence de formats en ligne permet l'expression d'un public différent de celui des réunions publiques qui a tendance à plus discuter de la thématique et de ses valeurs, exprimant un concernement axiologique.

Dans la suite de notre analyse, nous nous sommes intéressés aux appuis de l'argumentation, c'est à dire à la manière dont les participants justifient leurs prises de position et exprimer leurs concernements en s'appuyant sur le codage des principes de justification comme présentés précédemment afin de venir appuyer leurs prises de position. Pour rappel, l'hypothèse que nous travaillons est qu'en ligne les participants justifient plus prises de parole qu'en réunion, du fait des caractéristiques techniques du format d'expression. Le passage par l'écrit sera ainsi plus propice à la montée en généralité axiologique que dans le cadre des réunions, propices à l'expression d'enjeux sensibles. Ainsi, nous avons pu observer que dans

les espaces de discussion les participants ont pu développer leur point de vue dans un environnement protégé des tensions de la salle. Ils ont ainsi pu développer leurs points de vue et se positionner plus généralement sur la thématique, sans être interrompu : « *L'éolien avec les différents corps de métiers qui le compose que ce soit pour le développement, la construction, la maintenance et l'exploitation d'un parc, offre une pléiade d'horizons techniques qui sont aujourd'hui trop rare dans notre pays. Le vent dont la France est bien pourvue, n'est ni cotable en bourse, ni transportable, cela impose que le développement de l'éolien se réalise ici, offrant ainsi des emplois techniques un peu plus intéressant que ceux offerts part la grande distribution, qui seront bientôt les seuls horizons possibles* »[264].

Nous souhaitons également montrer qu'en fonction des formats, les registres de justification mobilisés sont différents, que les contraintes techniques qu'ils imposent correspondraient plus ou moins bien à l'expression de certains arguments.

Le débat d'Ivry Paris XIII nous a donné quelques éléments pour objectiver le lien entre justification générale et prise de parole en ligne (82,3 % dans le SQR, 68,6 % dans le blog et 65 % dans CO-ment). Le débat des Deux Côtes nous donnera-t-il suffisamment d'éléments pour confirmer ces premiers éléments ? Dans le premier cas d'étude, les réunions avaient été également l'objet de discussions assez thématiques et techniques, nous en avions déduit que la faible inclusion avait conduit les réunions à fabriquer un public de professionnels, très axés sur la discussion de points précis. La plus grande inclusion dans le débat des Deux Côtes nous permettra-t-elle d'apporter de nouveaux éléments ?

Nous avons donc codé les trois formes principales de justifications que l'on peut identifier dans les débats : les énoncés sans appuis : « *dire que les éoliennes vont créer des emplois est une erreur* »[265], ceux qui s'appuient sur une justification générale issue des cités de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, par exemple d'ordre écologique : « *Les éoliennes font quelques victimes par les oiseaux.... par choc sur le pâle... mais ne pensez-vous pas aussi que la chute soudaine de la pression de l'air à côté des pâles puisse causer des hémorragies internes chez quelques espèces qui fréquentent nos côtes ? Une étude sur la baltique dit que les éoliennes sont la source principale de la disparition des cétacés dans cette région !!!*

[264] Avis, « une voie intéressante » : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/ESPACE_DISCUSSION/REAGIR_EMPLOIS_FORMATIONE5F4.HTM?record_id=149&comment_id=43

[265] Intervention, réunion sur les retombées économiques, verbatim, p56 : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION1705/VERBATIM_1705.PDF

Qu'en pensez-vous ? »[266]. La dernière catégorie d'énoncés concerne ceux qui s'appuient sur leurs expériences personnelles pour donner de la portée à leurs propos : « *J'habite à côté de l'église au Tréport et tous les jours, je vois Cayeux. Il faut vraiment que ce soit bouché pour que l'on ne voie pas Cayeux. Par rapport à l'allumette dont on a parlé tout à l'heure, je vous invite à venir chez moi. À l'entrée de Cayeux, sur le front de mer, il y a des maisons avec des pignons jaunes. Elles doivent faire environ dix mètres de haut, je pense. On les voit un jour sur deux. On voit très bien les pignons des maisons du début du front de mer de Cayeux. Vous dites qu'une éolienne de 150 mètres sera une allumette. Je suis désolé, mais ce qu'a dit Monsieur Kolb ou les bureaux d'études qui ont travaillé pour lui, c'est de la désinformation et de l'intox. Ce n'est pas normal de diffuser de telles informations* »[267].

Là encore, certains énoncés pouvaient contenir plusieurs justifications, ce qui explique que plusieurs résultats dépassent les 100 %.

Appuis de l'argumentation/ Formats d'expression	Aucune	Justification générale	Expérience personnelle
Réunions publiques	**33,4**	42,4	**24,2**
SQR	11,9	**85,1**	4,4
Espaces de discussion	23,4	**71,1**	**7,4**

Figure 29 Appuis de l'argumentation en fonction des formats dans le débat des Deux Côtes

Les résultats sont riches d'enseignements. On observe ainsi qu'en réunion, près d'un quart des énoncés (24,2 %) mobilisent l'expérience personnelle des participants pour justifier leurs propos, favorisant ainsi l'expression d'un concernement sensible, issu de l'expérience du territoire. C'est le cas des débats sur la visibilité des éoliennes qui mobilisent une justification située très importante comme le montre l'exemple précédemment évoqué. Un nombre relativement important d'énoncés (42,4 %) s'appuient sur une justification générale alors qu'un tiers ne s'appuie sur une aucune justification. Cette répartition relativement homogène des types d'appuis demande d'approfondir l'enquête sur ce qui s'est réellement passé pendant les réunions publiques comme nous proposons de le faire après l'analyse du codage. On peut penser que l'organisation des réunions avec une première série de réunions thématiques

[266] Question #121 http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/PARTICIPER/QUESTIONS_REPONSES_DETAIL8803.HTM?id=7

[267] Intervention 1ère réunion locale, verbatim, p11 http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION2206/VERBATIM_2206.PDF

motive à la montée en généralité et l'appel aux justifications générales. Le nombre important d'énoncés sans justifications peut être le fruit de discussions à bâtons rompus, peut-être assez conflictuelles. Lors de notre observation de la réunion sur les activités des professionnels de la mer :

« *Catherine QUIGNON-LE TYRANT*

Vous dites que la géothermie est de l'écologie. Peut-être. Mais je crois au bouquet thermique. Je crois que nous devons être en capacité les uns et les autres, de se demander ce que nous voulons pour demain et quel est le « boulot » que nous offrirons aux autres. Face aux enjeux locaux, nos agriculteurs ne voulaient pas des éoliennes sur les terres du Santerre. Aujourd'hui, les agriculteurs du Santerre viennent nous voir en nous disant qu'il y a les éoliennes... Peut-être, mais c'est parce que vous êtes pêcheur, Monsieur. Moi, je suis Picarde !

Catherine QUIGNON-LE TYRANT

Monsieur, moi, les éoliennes, je les ai à côté de chez moi.

Philippe MARZOLF

Laissez-la parler, elle les a chez elle, justement.

Catherine QUIGNON-LE TYRANT

On les a chez nous, les éoliennes ! Aucune enquête publique, aucune contestation !

Tout à l'heure, vous parliez de l'appel d'offres public européen. Nous avons fait un appel d'offres public européen. Lors de ce débat, qu'est-ce que cela a donné ? Les entreprises qui ont répondu se sont engagées à ce que la sous-traitance soit locale. Conclusion, le terrassement, le raccordement électrique, la maintenance ont été faits par des entreprises locales et cela a été réinjecté dans le réseau...

Philippe MARZOLF

Donc, vous avez pu le faire »[268].

En ligne, les justifications générales sont omniprésentes. Elles représentent 85,1 % des énoncés dans le SQR et 71,1 % dans les espaces de discussion. Ces résultats confortent les éléments empiriques du débat d'Ivry Paris XIII (82,3 % dans le SQR et 68,6 % sur le blog).

[268] Intervention réunion sur les métiers de la mer verbatim, p38 : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION1705/VERBATIM_1705.PDF

L'expérience personnelle ne semble en revanche pas avoir trouvé sa place dans ces formats (4,4 % dans le SQR et 7,4 % dans les espaces de discussion).

Pour aller plus loin dans l'analyse, nous avons ensuite codé les différents registres de justifications exprimés pour ensuite les croiser avec les formats d'expression. Comme nous l'expliquions précédemment, la mobilisation des grands principes ne se fait pas de manière *ad hoc* au débat et la définition de chaque registre est appropriée et traduit dans le contexte situé des Deux Côtes :

- La justification **civique** valorise le fait de participer au débat public, de se mobiliser pour la démocratie participative et est exprimé dans ce qu'on appelle « le débat sur le débat » : « *Si ce débat public est une tribune d'expression démocratique, nous allons l'utiliser comme un moyen de combattre le projet* »[269].
- La justification **écologique** renvoie à la fois aux questions de pollution engendrée par les éoliennes et à l'impératif écologique que représenteraient les énergies renouvelables face au réchauffement climatique : « *En second lieu, nous devons produire de l'énergie propre, renouvelable et respectueuse de l'environnement, c'est-à-dire non émettrice de gaz à effet de serre et de déchets toxiques pour les générations présentes et futures. Le projet de parc éolien des Deux Côtes s'inscrit pleinement dans cette logique* »[270].
- La justification **réaliste** est mobilisée dans ce débat autour de la question de l'efficacité énergétique du parc, ainsi que sur les questions de développement d'une filière verte : « *Arrêtons de comparer l'éolien au nucléaire en disant que l'éolien ne pourra jamais remplacer la production électrique de nos centrales nucléaires. Car j'ai envie de dire que c'est un pléonasme : une éolienne fait au mieux 6 MW pour une centrale 1500 MW. L'éolien et plus globalement les énergies renouvelables (et non pas nouvelles) nous permettent d'avoir un mix énergétique et donc de ne pas dépendre exclusivement d'une seule source d'électricité* »[271].
- La justification **domestique** est destinée à la préservation de la vie locale et de ses traditions, comme le tourisme, qui seraient menacées par le parc ou la question de l'immobilier : « *La projection du panorama de tous les projets proposés montre que le*

[269] Intervention réunion d'ouverture verbatim, p 8 : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION0405/VERBATIM_0405.PDF

[270] Avis, « Pour le projet de parc éolien ! » http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/ESPACE_DISCUSSION/PROJET_DEUX_COTES.HTM

[271] Avis, « Pour le développement de l'éolien » http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/ESPACE_DISCUSSION/ENERGIE_EOLIENNE.HTM

parc éolien est visible de la côte (même dans le cas du projet Grand large situé à 25Km). Je refuse de voir gâcher notre panorama. Il va falloir présenter un projet TRES TRES Grand large, de sorte que les éoliennes ne soient pas visibles de la côte »[272].

- La justification **solidaire** est utilisée sur la question du développement régional : « *le projet de parc est une opportunité indéniable pour la région, elle va être créatrice d'emploi et replacer la Normandie dans une dynamique verte favorable pour notre avenir* »[273].
- La justification de **proximité** renvoie à la question des emplois créés ou détruits par l'arrivée du parc : « *Ma deuxième remarque concerne l'emploi. Le chiffre annoncé est de 1940 emplois pour le projet médian des Deux Côtes. On a besoin de connaître dans le détail les études, la construction, le transport, l'assemblage et le positionnement. Il nous faut du concret. Actuellement, nous avons des chiffres, que je ne conteste pas, mais nous n'avons pas les moyens de nous garantir l'exactitude de ces chiffres. Quelles entreprises françaises, régionales, locales sont intéressées ? Vous l'avez dit vous-mêmes, il y a un appel d'offres européen. C'est clair, cela fait partie des règles économiques. Qu'est-ce qui nous dit aujourd'hui que le Groupe GDF Suez va faire preuve de bonté concernant notre région plus qu'il ne le ferait pour d'autres ? »*[274]
- Enfin, la justification **esthétique** est mobilisée dans les discussions sur les questions de paysage et de visibilité des éoliennes : « *Lorsqu'on vit sur le littoral normand picard, on sait que ce même vent fait disparaître brouillards et brumes jusqu'à huit milles au large, du Tréport à Cayeux. Le parc éolien du projet large serait visible, au moins partialement, environ 300 jours par an* »[275].

[272] Avis, « Ne gâcher pas le panorama, pas de pollution visuelle : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/ESPACE_DISCUSSION/PAYSAGES_TOURISME_LOISIRS.HTM

[273] Intervention, réunion de clôture, verbatim, p45 http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION0709/VERBATIM_0709.PDF

[274] Intervention, réunion sur les métiers de la mer, verbatim p 17 : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION1705/VERBATIM_1705.PDF

[275] Intervention, réunion sur les impacts sur le paysage, verbatim, 64 : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION1705/VERBATIM_1705.PDF

Type de justification générale[276]	Civique	Écologique	Réaliste	Domestique	Solidaire	Proximité	Esthétique
Réunion publique	7,5	26,2	**23,4**	6,3	7	22,6	**19,5**
SQR	3,5	**38**	**57,4**	12,3	5,1	18,3	4,8
Espaces de discussion	15,4	**61,2**	**53,5**	**17,6**	**13,8**	**9,5**	11,3

Figure 30 Type de justifications utilisée dans le débat des Deux Côtes

Dans le débat des Deux Côtes, comme pour celui d'Ivry Paris XIII précédemment, la justification générale a dominé les échanges. Pour autant en fonction des formats d'expression ce ne sont pas les mêmes registres qui sont le plus mobilisés. En réunion, quatre registres sont le plus fréquemment mobilisés : d'une part les justifications écologiques et réalistes, afin de discuter de l'efficacité du projet et de sa raison d'être et d'autre part les échanges s'appuient sur les registres de proximité et esthétique, valorisant une entrée plus territoriale. On retrouve ici les deux grands axes du cadrage, preuve que celui-ci a constitué la trame des discussions.

En ligne, les registres mobilisés sont différents. Si les registres écologique et réaliste sont toujours très mobilisés (38 % et 57,4 % pour le SQR et 61,2 % et 53,5 % pour les espaces de discussion) et sont donc retrouvés au cœur du débat, d'autres registres moins présents en réunions ont pu trouver une place. En effet, les justifications d'ordre civique (15,4 %), domestique (17,6 %) et solidaire (13,8 %) sont présentes de manière significative dans les espaces de discussion, ouvrant d'intéressantes perspectives en termes d'élargissement du cadrage et confirmant l'hypothèse qu'un dispositif proposant divers formats d'expression. On a par exemple vu en ligne un public s'exprimer sur les questions immobilières (justifications domestiques) dont on peut supposer que l'implication est liée aux nombreuses résidences secondaires de la région : « *Comment empêcher le suicide du tourisme immobilier pour sauver notre "mer" nature en focalisant autant d'éoliennes au même endroit ? Voudriez-vous m'acheter ma jolie villa normande avec vue paranomique ?* »[277].

Les réunions publiques et le site web ont constitué deux scènes relativement distinctes dans le débat. Les réunions ont été le lieu de l'expression d'un concernement plus direct et sensible où les appuis de l'argumentation ont été moins diversifiés qu'en ligne. Cette répartition interroge, que s'est-il passé en réunion ? Nous proposons de tester l'hypothèse que cette

[276] Total par ligne supérieur à 100 puisque chaque énoncé peut relever de plusieurs registres de justification

[277] SQR, #32, http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/PARTICIPER/QUESTIONS_REPONSES_DETAILC3C9.HTM?id=8

variété s'explique par le fait que différents groupes se sont mobilisés dans le débat en fonction de temporalités différentes. Dans un premier temps, les pêcheurs sont fortement mobilisés avant de laisser leur place à un autre public, plus saisonnier, composé des propriétaires de maisons secondaires. Le point de rupture semble être un voyage organisé à mi-débat par la CPDP qui a emmené au Danemark une délégation d'acteurs afin de rencontrer des professionnels de la mer qui cohabitent avec un parc éolien d'une taille semblable.

Pour mettre à l'épreuve ce questionnement, nous nous appuierons sur notre enquête de terrain, et particulièrement nos observations des réunions publiques et des entretiens, les documents produits par la CPDP comme son compte rendu et des éléments tirés de l'enquête produite par Arthur Jobert et Mathieu Brugidou sur le débat (2011). Lors des premières réunions l'ambiance est tendue et la salle électrique. Les opposants sont présents, et le Maire du Tréport dans son mot d'accueil lors de la réunion d'ouverture le 4 mai rappelle sa « *farouche opposition* » au projet tout en souhaitant le bon déroulement du débat :

« *Soucieux de la démocratie et du débat, nous mettons donc nos moyens à disposition en formulant le souhait que ce débat ait lieu dans le respect des différentes positions ou appréciations, même si je le sais, les échanges risquent d'être vifs et passionnés, tant les impacts négatifs pour certains secteurs comme la pêche ou le tourisme sont à mon sens bien réels* »[278].

Lors des trois premières réunions, et notamment lors de la seconde réunion thématique consacrée à discuter de la question « *Quels seraient les impacts de l'implantation du projet des Deux Côtes sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ?* »[279], la situation des pêcheurs locaux et de leurs difficultés a été largement discutée. Cette réunion s'est déroulée dans une ambiance très tendue, semblable à celle de la réunion d'ouverture. Les participants expriment un concernement sensible important, ceux qui prennent la parole sont directement concernés par le projet. Les justifications générales exprimées sont majoritairement du registre écologique et réaliste, pour discuter des impacts socio-économiques du projet. La question de la localisation du parc, de son dimensionnement et la possibilité de continuer à pêcher autour font particulièrement débat. Rappelant l'atteinte que constitue le parc à cette zone dédiée à la pêche côtière et que la taille de la flottille empêchait les pêcheurs du Tréport de transformer leur activité comme l'a expliqué lors d'un entretien

[278] Voir le verbatim de la réunion d'ouverture, p1 http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/REUNIONS/REUNION0405/VERBATIM_0405.PDF

[279] http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/INFORMER/ENSEIGNEMENTS_REUNIONS.HTM#1105

Jean Marie Byhet, patron pêcheur retraité, élu au conseil municipal et membre de l'association « SOS l'Horizon » :

« *Les gars au Tréport ils ne peuvent pas aller trop loin, on n'est pas équipés pour ça, le parc risque de tuer notre activité. Déjà que les coûts explosent et qu'il n'y a pas toujours assez de poisson dans nos zones, là ce serait signer notre arrêt de mort* ».

Si le sujet est si sensible chez les pêcheurs, c'est que leur activité connaît des difficultés préalables au projet de parc éolien qui vont être détaillées lors des réunions. Susceptible d'affaiblir le secteur, le projet pourrait également être perçu comme une opportunité pour travailler à la restructuration de la filière. Pour cela ils doivent trouver un équilibre entre les griefs exprimés par la base et la nécessité d'entamer des négociations avec la Compagnie du Vent. Mais tout ne se fait pas dans la même arène, au débat public l'expression des oppositions et des concernements sensibles, aux coulisses la négociation et la préparation de l'avenir. C'est en substance ce que nous a expliqué Monsieur Longuent, Maire du Tréport lors d'un entretien. Malgré l'opposition :

« *Y a toujours un contact avec les marins pêcheurs quoi sont… qui sont normands, ils ont quand même deux fers au feu quoi. On ne sait jamais si… ce qui est logique. Un tiers vaut mieux que deux tu l'auras ! Donc, ils se disent si… si… le projet, il se fait, il faut quand même qu'on essaie d'aller chercher des avantages* ».

La possibilité que des négociations se déroulent en coulisse est habituelle dans les débats publics comme l'a bien montré la littérature (voir Revel et al, 2007) et nos échanges avec la CPDP confirme cet état, comme lors de cet entretien avec Alain Brisac :

« On a eu une trentaine d'entretiens préliminaires avec les différents acteurs avant de commencer le débat proprement dit. Et le premier entretien que nous avons eu avec le préfet de région du de Picardie, à Amiens, d'emblée il nous a dit, alors là moi je m'en souviens, les pêcheurs vous en faites pas ça se terminera, ils feront ce qu'on veut à condition d'avoir de l'argent.

On voit ensuite le président du comité national des pêches un ancien pêcheur vraiment… devenu, le responsable au comité national des pêches, c'est quand même un truc assez important, et qui nous dit d'entrée de jeu à peu près la même chose que le préfet. Il nous a bien fait comprendre que… un projet comme ça… (Rires) évidemment pour les pêcheurs ça… ça ne se laissait pas échapper quoi. J'exagère un peu, mais c'était… ça se terminerait comme ça par de l'argent alors je ne sais pas les arrangements finalement le groupe Suez

passera avec le comité national des pêches, mais évidemment qu'il aura des compensations de ce côté-là ».

Après la réunion de Dieppe sur les retombées économiques plutôt calme, l'ambiance est de nouveau conflictuelle le 27 mai 2010 lors de la réunion de Saint Valéry sur Somme, en pleine baie de Somme, consacrée aux impacts sur la faune et la flore. Chasseurs et militants écologistes sont très mobilisés autour d'enjeux territoriaux et les études sur les exemples étrangers sont fortement contestées.

Le voyage au Danemark du 7 au 9 juin, avant le passage aux réunions locales, semble avoir marqué les esprits et constituer une rupture, notamment pour les pêcheurs, comme l'indique la secrétaire générale de la CPDP Dominique De Lauzière :

« *Ça a forcément influencé la suite du débat public parce qu'ils sont revenus, je vous dis avec un discours plus nuancé, moins catégorique et... après, ils ont parlé en connaissance de cause. Ils pouvaient pas le faire avant. Donc, ça leur a donné une légitimité aussi qui venait derrière. Et par rapport à leurs petits camarades auprès desquels ils ont évidemment ils se sont empressés de raconter leur aventure, ça a donné des arguments plus, plus, plus fondés quoi. Plus, plus, plus objectifs.* ».

La CPDP a emmené, au frais du maître d'ouvrage, une délégation de 23 participants des différents collèges d'acteurs (4 élus, 4 pêcheurs, 4 acteurs économiques, 4 associatifs dont 2 chasseurs et 2 naturalistes et 7 membres de la CPDP). Il n'y a pas de compte-rendu formel du voyage, mais de nombreux contenus ont été mis en ligne sur le site de la CPDP. Parmi eux, une série de vidéos, où les acteurs présents commentent « à chaud », à l'arrière du bus, leur expérience et la rencontre avec leurs homologues danois. Il se dégage en effet de leurs témoignages une forme de fatalisme qui les conduit à plutôt discuter des modalités que du principe même du parc.

Au retour, le maître d'ouvrage a publié une liste de douze propositions, dont six sur la pêche, en réponse aux préoccupations exprimées pendant le débat qu'il va présenter lors de la première réunion locale le 22 mai à Cayeux.[280]. Ce document permet au maître d'ouvrage de répondre directement aux revendications des pêcheurs, d'être plus associé à la construction du parc : contribuer à définir la zone, être associé à la gouvernance du parc, réfléchir pour faire évoluer la législation sur la répartition de la taxe et autour des emplois à créer en tant qu'outils de reconversion.

[280] Voir http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/DOCS/DOSSIER_MO/12_PROPOSITIONS_LCV.PDF

La fin des réunions thématiques marque également une évolution dans le public présent aux réunions. Sur les 1770 personnes qui sont venues, 1410 sont venues lors des réunions thématiques contre 360 seulement pour les réunions locales[281]. Dans ces réunions, qui s'éloignent géographiquement de la zone du Tréport, la mobilisation baisse et renforce l'idée que les pêcheurs ne font plus le déplacement. De nouvelles thématiques émergent, notamment autour des questions de visibilité et d'impact sur l'immobilier, portées par d'autres publics. Ainsi, à la suite des observations d'Arthur Jobert et Mathieu Brugidou, on peut noter qu'un nouveau public, composé d'estivants et de saisonniers entre dans le débat. Ce point que nous avons pu également observer en salle est confirmé par Alain Brisac de la CPDP :

« Dans les réunions locales on a entendu comme argument que le projet allait faire baisser la valeur des maisons. Moi, j'ai discuté comme ça en aparté autour du pot avec un agent immobilier qui considérait que ça allait être la catastrophe donc, voilà. Mais bon, il y a eu des gens qui sont fortement implantés dans la région qui ont un peu… un peu pris le relai en fin de débat, fait prendre le débat en fin de débat autour de leurs questionnements ».

Mais ce public arrive tard dans le débat. Beaucoup de choses sont déjà engagées, des rapports de force établis. Le temps nécessaire pour monter en compétence et produire des documents conduit rapidement à la réunion de clôture, qui sera d'ailleurs elle aussi assez houleuse, laissant penser que ces nouveaux participants ont encore beaucoup de choses à mettre en discussion (plus de 27 orateurs prendront la parole pendant la réunion). Face à cette forte agitation, Philippe Marzolf est obligé de reprendre la parole et de recadrer son débat : « *Ce soir ce n'est pas un débat nous avons eu 34 heures pour cela, ce soir, on tire les enseignements* ».

Ainsi ces publics vont s'approprier d'autres outils que les réunions publiques. Ainsi plus des deux tiers des cahiers d'acteurs (21/31) sont produits pendant l'été et ne pourront être distribués qu'à la réunion de clôture. Pour le reste ils seront seulement visibles sur le site de la CPDP.

Face à l'expression de ces concernements sensibles dans les réunions, le site web a constitué une arène aux dynamiques de débat différentes. Notre étude montre ainsi que les concernements exprimés en ligne sont de nature beaucoup plus axiologique, liés à des discussions thématiques et très fortement justifiés par des principes moraux ou liés aux valeurs associées au projet, à l'instar du débat entre énergie fossile ou renouvelable comme en

[281] Dans son compte rendu la CPDP propose un tableau détaillé de la fréquentation des réunions.

fait état le compte rendu de la CPDP : *« La référence à l'énergie nucléaire s'est avérée très présente dans ce débat public (notamment dans les espaces de discussion en ligne). Les partisans de l'éolien déclarent ainsi qu'une centrale nucléaire n'est ni moins inesthétique ni plus aisée à démanteler qu'une éolienne, laquelle consomme par ailleurs une énergie totalement gratuite et disponible sans produire de déchets »*[282]. Ce discours beaucoup plus favorable à la thématique et moins hostile aux éoliennes tranche avec la tonalité des réunions où la territorialisation et l'acceptabilité ont été beaucoup plus discutées.

Dans sa stratégie la CPDP souhaitait donner de la visibilité aux discussions en ligne afin d'inclure le débat dans la dynamique de la controverse nationale sur l'éolien. La transmission sur le site web des réunions lui a permis d'élargir quantitativement le public et de faire rentrer dans le débat des publics éloignés géographiquement. « *La durée moyenne de consultation peut être estimée à un peu plus de 20 minutes. Un peu plus de 10 % des accès proviennent d'autres pays européens, ce qui témoigne de l'intérêt porté à ce débat au-delà du cadre régional et même national. (…) On peut considérer que la retransmission des réunions a permis d'élargir le public qui assistait aux réunions tout en permettant d'en garder une trace vidéo complémentaire aux autres documents écrits* »[283]. Cet extrait du compte rendu explicite la position de la CPDP qui cherche à légitimer la participation d'autres publics que les riverains en donnant un statut équivalent aux réunions qu'aux formats de participation en ligne afin de contribuer à élargir le périmètre du débat.

Les résistances à ces tentatives d'élargissement sont pourtant nombreuses, ainsi lors de la réunion de clôture, un participant s'en prend à ceux qui participent en ligne sans être originaires du Tréport. « *J'ai découvert ce projet par hasard, j'ai suivi de Paris les premiers débats par internet (…) Sur internet, j'ai été très surpris par les commentaires, surtout par les commentaires positifs au projet. Je voulais simplement vous faire la remarque que l'on voit les personnes du Tréport qui donnent un commentaire et lorsque les personnes ne sont pas de la région, ils ne précisent pas leur ville »,* dénonçant à cette occasion les participants en ligne issus de Vendée ou de Montpellier, ville d'origine de la Compagnie du Vent, qui seraient liés professionnellement au monde de l'éolien.[284] Philippe Marzolf réagit à cette remise en cause : « *Par rapport à internet, je dirais simplement que c'est pour cela que l'on privilégie les réunions publiques où les gens peuvent se voir directement et savent directement d'où ils*

[282] Ibid. p18.
[283] Compte rendu de la CPDP, p9
[284] Réunion de clôture du 7/9/2010.

viennent. En plus, c'est du face à face, donc c'est mieux ». Cette réponse reflète la difficulté de faire accepter la stratégie d'équivalence proposée par la CPDP.

Nous nous sommes ensuite interrogés sur la réalité de ces manifestations de concernements indirects sur le site. Si l'on prend l'exemple des espaces de discussion en ligne 125 commentaires ont été postés (dont 67 pour la thématique intitulée « projet des Deux Côtes »). 57 d'entre eux sont le fait de locaux engageant la discussion avec des participants qui ne sont pas de la région et qui tentent de réinscrire le projet dans son territoire et de disqualifier ces formes de concernement indirectes et plus axiologiques : « *Avec Charles FLIPO tout est dit "Habitant dans la région parisienne j'aime bien également aller me ressourcer dans votre région et la vue sur mer en général qui doit rester immuable". Alors on ne ferait rien pour les parisiens qui souhaitent que leur lieu de villégiature reste "immuable" ? Et tant pis pour l'économie locale ? Peu importe l'avenir de nos enfants pourvu que des gens extérieurs à la région ne soient pas troublés par la vue d'éoliennes minuscules lorsqu'ils fixent la mer ? Quel égocentrisme, quelle honte !* »[285]

Ces tensions autour du périmètre du débat public et des changements induits par la présence de formats de participation en ligne contribuent à interroger le modèle de débat public mis en place pour discuter de cet objet technoscientifique et des objectifs donnés au débat. Est-il véritablement possible de concilier la discussion du projet et celle de la thématique générale ? Comment rendre compte de la diversité des échanges ? Dans cette perspective peut-on donner exactement le même statut aux différents formats ? Les arguments exprimés se valent-ils ou doit-on continuer à donner une prime à celui qui se déplace ? Le cas des Deux Côtes a la particularité de s'être construit avec une certaine forme de segmentation de ces espaces : des réunions où la territorialisation du projet est discutée et les concernements sensibles exprimés, et des formats de participation en ligne, où la discussion est beaucoup plus thématique et les concernements exprimés beaucoup plus axiologiques. Or si l'on se fie à une lecture serrée des textes, la mission de la CPDP ne concerne que la mise en débat du projet. Les dimensions plus thématiques peuvent servir d'appuis à la compréhension du projet, mais doivent rester secondaires dans la mesure où elles ne sont pas clairement ciblées par le cadre juridique.

Ainsi, la logique d'expérimentation et d'équipement qui encourage la montée en généralité des participants et la discussion thématique est mise à l'épreuve par la prise en charge de

[285] Commentaire à l'avis « Projet des Deux Côtes » : http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/ESPACE_DISCUSSION/REAGIR_PROJET_DEUX_COTES0245.HTM?record_id=160&comment_id=3

l'objet éolienne en mer qui oblige ses concepteurs à s'interroger sur le modèle du débat public qu'ils souhaitent déployer. Cette réflexion est menée par la CPDP à l'échelle locale, qui pour incarner une conception inclusive du débat est obligée de s'approprier et à tirer parti des méthodologies et des outils disponibles pour réussir à capter la diversité des publics concernés. La limite de cette démarche est le risque d'accumuler les frustrations : que les locaux aient la sensation que d'autres participants souhaitent « voler leur débat » tout en mettant en difficulté la CPDP qui doit réaliser un compte rendu centré sur le projet alors que bien d'autres enjeux ont été débattus.

Conclusion :

Dans ce chapitre nous avons interrogé la logique d'équipement du débat public et ses effets. Les résultats diffèrent en fonction des terrains ce qui nous montre l'importance de prendre en compte la nature et la configuration des objets technoscientifiques mis en débat pour comprendre les logiques d'activation des publics. Ce n'est pas le même public qui vient débattre de la rénovation d'un incinérateur de déchets ménagers que du premier parc éolien en mer en France. Dans le premier cas, la difficulté de rendre accessible aux publics un problème à débattre sur lequel ils ont prise a contribué à faire du débat d'Ivry Paris XIII un débat de professionnels, entre « acteurs » traditionnellement mobilisés dans les débats publics. Le dispositif de prise en charge, basé sur une logique d'équipement innovant et d'expérimentations d'outils de participation numérique n'a pas suffi à lui seul à attirer un public. En revanche, ses effets n'ont pas été nuls et son étude nous a permis de produire un certain nombre d'observations. La diversité des scènes et la pluralité des modes d'expression qu'elles autorisent ont permis de maintenir ouverts certains questionnements et de diversifier les concernements exprimés. Nous avons également pu montrer que les différentes catégories d'acteurs s'approprient différemment les formats en fonction de leurs stratégies et des contraintes techniques imposées à leurs expressions.

Dans le débat des Deux Côtes, l'objet technoscientifique est d'une autre nature. L'éolien en mer est fortement « discutable » en France et ne bénéficie pas d'une définition socio-technique bien arrêtée. Différents publics se sont mobilisés pour venir participer aux débats. Leurs objectifs sont différents : une partie du public s'est mobilisé pour discuter des enjeux territoriaux, quand d'autres étaient plus intéressés pour échanger sur la thématique et intégrer le débat dans une controverse plus large. Chacun d'eux s'est approprié les formats qui leur convenaient le mieux : la territorialisation qui répond à des concernements sensibles a été largement débattue en réunion quand les échanges plus thématiques, associés à un

concernement plus axiologique se sont largement déroulés en ligne. Cette répartition offre d'intéressantes perspectives pour penser l'inclusion des publics dans leur diversité. Pour autant elle contribue également à interroger le fonctionnement du débat public qui se voit mis à l'épreuve. Certaines de ses faiblesses sont révélées au grand jour lorsque l'on étudie les choix d'organisation effectués par les CPDP. Ainsi, les difficultés à placer le débat dans le calendrier du projet et de la politique publique de manière à ce que l'avis des citoyens compte véritablement ou la problématique du périmètre réel du débat sont ici questionnées. Les outils de participation en ligne offrent l'opportunité à un public déterritorialisé, au concernement souvent indirect, de s'investir dans le débat. Quel poids donner à leur parole ? Dans une optique où le débat est centré uniquement sur la discussion du projet, n'y a-t-il pas un risque de voir l'expression des riverains « diluée » dans des avis plus généraux ? N'y a-t-il pas également le risque que les porteurs de projets favorisent l'expression en ligne pour apporter de la nuance aux échanges autour d'un projet controversé ?

La question de l'équipement est souvent l'occasion pour les CPDP de tenter des ajustements, d'introduire de nouvelles ressources pour compenser les faiblesses et tenter de faire progresser par le « bas » l'organisation des débats. Nous avons pu voir à travers le débat des Deux Côtes que la réponse juridique apportée aux défis posés par les saisines sur les différents objets technoscientifiques limite les possibilités de réfléchir sur le modèle général et place les CPDP devant une obligation d'adaptation et d'expérimentation. Dans cette logique le numérique offre des possibilités pour s'adapter et trouver des solutions pratiques à la prise en charge du problème. Faire participer sur le web ouvre ainsi d'intéressantes perspectives en termes d'inclusion de concernements axiologiques et des publics qui les expriment. L'analyse de la configuration des formats d'expression peut donc permettre de saisir le degré de réflexivité engagé par les CPDP.

Partie 3 : « Web et démocratie : vers un régime de gouvernementalité numérique ? »

Chapitre 7 : CIGEO : passer le débat en ligne

« Quelques combats au dénouements sans solution mais aux motifs valides »

René Char, *Lettera Amorosa : Suivi de guirlande terrestre*.

Introduction :

Dans le chapitre précédent, nous avons vu comment le débat public avait progressivement développé une politique d'équipement visant à incorporer des outils numériques dans les dispositifs de débat. Le principe consiste à articuler des réunions publiques avec un site web doté de fonctionnalités participatives. Le présupposé qui sous-tend ces initiatives est que le numérique peut être un facteur d'inclusion de nouveaux publics. Nous avons également montré que ces dispositifs dits hybrides favorisaient l'expression d'un concernement axiologique et élargissaient la palette des thématiques discutables, jouant ainsi avec le cadrage et le périmètre du débat. Nos cas d'études sur le débat d'Ivry Paris XIII et sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes nous ont permis de montrer que les différentes scènes du débat étaient mobilisées de manière stratégique par les acteurs. L'articulation des formats d'expression en ligne et hors ligne encourage différents groupes sociaux à s'engager tout en rendant possible la montée en généralité et la diversification des stratégies argumentatives.

Sur un plan plus théorique, nous avons pu montrer que le *design* des outils rend compte de la mise en forme d'un projet politique, d'une conception de la participation, « traduite » dans un objet technique. Ainsi, l'analyse des dispositifs réalisée ne se limite pas à celle des interfaces proposées par les CPDP pour prendre en compte le processus global de prise en charge de l'objet technoscientifique, de problématisation, en tant que projet socio-technique complexe qui donne sa dimension politique aux choix techniques effectués. Dans cette optique, ce ne sont pas les outils *en tant que tels* qui sont politiques, mais c'est plutôt la manière dont les acteurs les mobilisent au service d'un projet qui les rend politiques. En effet, les formats de participation en ligne ne produisent pas de l'inclusion par défaut mais peuvent produire d'autres effets sociaux eux aussi impactant sur les dynamiques de débat. Pour illustrer ce fait, nous avons choisi d'étudier un troisième cas d'étude, en contre poids des deux premiers, où les technologies étaient mises au service d'un projet d'inclusion du public tel que porté par

Philippe Marzolf. Dans cette optique nous nous sommes intéressés au débat sur le projet CIGEO sur le centre de stockage géologique des déchets nucléaires qui a connu d'importantes perturbations ayant conduit à l'annulation des réunions publiques. Pour parvenir à organiser son débat, la CPDP a fait appel aux outils numériques dans une démarche différente des précédents débats. Il ne s'agit plus simplement de favoriser l'inclusion mais également de permettre que le débat se tienne *coûte que coûte* en le « passant en ligne ». Sur ce point, la rupture avec la stratégie d'équipement qui prévalait jusque là dans les débats est inédite. Quels effets cette stratégie de substitution a-t-elle eus sur le débat ? N'y a-t-il pas un risque de tronquer le public du débat en limitant l'expression des concernements sensibles et directs traditionnellement favorisés par les réunions ? Quelle légitimité pour un débat déterritorialisé ?

Le projet CIGEO (acronyme de centre industriel de stockage géologique) est un projet de centre d'enfouissement en couche géologique profonde en vue d'un stockage définitif des déchets radioactifs. Sa mission est d'accueillir les déchets de haute activité et à vie longue issus des installations nucléaires françaises. Il s'agit d'apporter une solution au problème des déchets dits « ultimes », c'est à dire non recyclables en l'état de l'avancée des connaissances scientifiques. Ces déchets, dits HAVL (haute activité à vie longue), comme les produits de fission des centrales, et MAVL (moyenne activité à vie longue), comme les débris divers des installations. Actifs sur plusieurs centaines d'années, ils représentent environ 5 % des déchets dangereux produits par l'activité nucléaire civile. Les déchets HAVL sont vitrifiés et conditionnés dans des colis en inox. Une période d'environ 50 ans de refroidissement est nécessaire avant leur enfouissement. Les MAVL, moins radioactifs, sont conditionnés sous plusieurs formes (vitrification, cimentation) et pourraient commencer à être stockés dès l'ouverture. Les déchets sont la faiblesse majeure de la filière nucléaire, qui doit trouver une solution pour leur gestion afin de préserver son attrait commercial. Pour continuer à vendre des centrales, la France a besoin de montrer qu'elle est capable de gérer le problème des déchets produits par sa propre industrie nucléaire.

Le projet de centre industriel est implanté sur la commune de Bure dans la Meuse. Ce village d'une centaine d'habitants accueille depuis début 2000 un laboratoire de l'Agence pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) chargé d'y développer un prototype de centre industriel de stockage afin de produire les technologies nécessaires au confinement des déchets pendant 100 000 ans. La région a été jugée propice du fait de sa couche argileuse de 120 mètres d'épaisseur, dite du « Callovo-Oxfordien », constituée depuis plus de 155 millions

d'années et présentée comme imperméable. Présent à plus de 500 mètres de profondeur, le laboratoire devrait être transformé en centre de stockage, représentant plus de 15 km2 de galeries et d'alvéoles. L'objectif de ce mode de gestion des déchets est de les isoler de la biosphère pendant leur période de dangerosité afin de protéger l'homme et l'environnement. La stabilité du stockage des déchets ultimes serait donc obtenue grâce à la combinaison d'une « barrière naturelle » et d'un principe « d'irréversibilité ». Le but du projet est en effet de pouvoir, après une période de sécurité, « oublier » les déchets en les rendant inaccessibles pour les générations futures. CIGEO est donc tourné vers le très long terme tout en assurant la « réversibilité » sur un siècle. Comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre, les termes de « réversibilité » et « d'irréversibilité » sont très discutés et leurs définitions impliquent d'importants enjeux de pouvoir.

Comme prévu par la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion des matières et déchets radioactifs[286], l'ANDRA a saisi la Commission du débat public pour organiser un débat public sur le projet CIGEO. L'article 12 stipule que pour pouvoir déposer une demande d'autorisation de création du centre (DAC) un débat public organisé par la CNDP est nécessaire. Ainsi, la loi a préalablement décidé de la modalité d'intervention de la Commission qui n'a d'autres choix que d'organiser un débat. Le calendrier est fixé par la loi et s'impose à tous, dans la mesure où le DAC doit être instruit en 2015 afin que la procédure puisse se poursuivre avant l'exploitation prévue en 2025. L'ANDRA a saisie la CNDP le 12 octobre 2012, qui se trouve dès l'origine mise sous pression afin de respecter le calendrier fixé et se voit dans l'obligation d'organiser le débat en 2013.

Les tensions sont fortes autour de ce débat construit comme une étape administrative, sans réelle possibilité d'interroger l'opportunité de CIGEO. Plusieurs controverses *en* amont compliquent sa mise en place : le laboratoire est déjà là, des frais importants ont été engagés et tout laisse penser que le projet est décidé de manière irrémédiable ; les opposants dénoncent le calendrier du débat qui empêche selon eux un débat serein (pourquoi décider si rapidement d'un projet qui engage le très long terme ?) ; la collision avec le débat sur la transition énergétique qui se déroule en parallèle est également dénoncée ; le coût, dont le chiffrage n'a pas été publié, et ne le sera également qu'après le débat fait également polémique ; enfin, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme du nucléaire, a rendu

[286] http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000240700

public le 22 mai 2013 un avis[287], qui, sans remettre en cause le projet, énonce des réserves. La capacité de l'argile du sous-sol de Bure à confiner la radioactivité est ainsi questionnée, notamment en demandant à l'ANDRA de retenir *" à titre de précaution un scénario comprenant une ou plusieurs discontinuités [de la roche] afin d'évaluer la robustesse du stockage, même si la vraisemblance d'un tel scénario peut être considérée comme faible"*. Pour l'ASN la question de l'inventaire des déchets pose également problème : *"Les évolutions potentielles de l'inventaire doivent être présentées (...) dans des hypothèses majorantes, en fonction des choix possibles en matière de politique énergétique."*

Le sentiment de défiance est également important chez les opposants qui gardent en mémoire le précédent du débat de 2005/6 mené par Georges Mercadal et organisé pour examiner les différents scénarios de stockages des déchets radioactifs. Si ses conclusions avaient mis en avant la nécessité de prendre le temps d'examiner les différentes solutions (notamment le stockage en subsurface comme pratiqué à La Hague et l'enfouissement), la loi votée un an plus tard par les parlementaires[288] a clairement fait le choix de l'enfouissement, bien que pondéré par un principe de « réversibilité », installant un sentiment de frustration chez les acteurs investis dans ce premier débat. Après ce premier débat sur le principe, le débat sur les caractéristiques d'un centre de stockage est perçu comme une phase d'explication et non de remise en question de décisions déjà prises, limitant de fait l'enjeu des discussions. Dans ce contexte les réunions publiques ont été empêchées par certains opposants, à l'instar de ce qu'avait connu le débat sur les Nanotechnologies. Le débat a donc connu une « réorientation » vers un dispositif numérique entièrement en ligne combiné avec une conférence de citoyens. Ce nouvel agencement a été possible dans la mesure où aucun texte législatif ne précise la forme matérielle que le débat doit prendre. Seul son principe est affirmé.

Face à ces difficultés, « l'expérience de démocratie participative à la française » qu'est le débat public (Revel et al, 2007) se trouve mise à l'épreuve. Les conséquences d'un éventuel échec sont potentiellement importantes pour la CNDP qui doit montrer qu'elle a les moyens de ses ambitions participatives si elle souhaite que les pouvoirs publics lui fassent confiance sur des sujets sensibles et des controverses de société comme les OGM ou les gaz de schistes. Aux yeux des citoyens et des associations, elle doit prouver qu'elle n'est pas qu'une ruse

[287] L'avis est disponible en ligne : http://www.debatpublic-cigeo.org/docs/docs-complementaires/docs-avis-autorites-controle-evaluations/asn-avis-16-05-13-dossier-andra-2009.pdf

[288] Après la loi « Bataille » de 1991 qui a encadrée la recherche, la loi de 2006 affirme la complémentarité de l'entreposage et du stockage en couche géologique profonde là où le débat préconisait la prudence et la poursuite des recherches. Sous la pression un principe de réversibilité a été imposé. Les déchets doivent donc pouvoir être récupérés si dans quelques années la science propose une meilleure alternative.

technocratique pour épuiser les opposants et affaiblir la critique sociale mais bien un espace pour « donner la parole aux publics et la faire entendre »[289]. Le défi est d'autant plus important pour la CNDP que le projet est basé sur des connaissances scientifiques et techniques qui évoluent rapidement et que le projet dépend fortement d'un contexte socio-politique potentiellement changeant. A-t-elle les ressources pour dépasser ces incertitudes, assurer que le public puisse s'exprimer sur un sujet aussi sensible et voir son avis pris en compte ? Les aménagements proposés sont-ils suffisants pour qu'on puisse déclarer que le débat « a eu lieu » et que le public a été consulté ? Les avis divergent sur ces questions et les opposants continuent de clamer au déni de démocratie. De son côté la CNDP va tenter de défendre l'idée que le débat s'est bien tenu, qu'il y a bien eu un public au débat et que les arguments des différentes parties prenantes ont pu être confrontés.

7.1) Un Cadrage : sous tensions.

7.1.1) Le refus du cadrage orienté projet

Le projet CIGEO est d'autant plus difficile à mettre en débat pour la CNDP que son périmètre de saisine est celui d'un débat sur projet comme institué par la loi. Cette problématisation sur le centre de stockage implique que le principe qui sous-tend le projet est préalablement validé et accepté par tous. Or, de nombreux acteurs souhaitent de nouveau débattre des valeurs axiologiques associées au projet, rouvrir la controverse et lui offrir une nouvelle arène. Ils refusent de voir les discussions circonscrites aux modalités de stockages et de se retrouver impliqués dans un débat qui n'aurait pour seule utilité que de légitimer des décisions déjà prises. Le 16 novembre 2012, 44 associations réunies autour de France Nature Environnement (FNE), partenaire historique du débat public, produisent une lettre ouverte pour demander le report du débat après celui sur la transition énergétique arguant du fait que la question de l'inventaire des déchets, au centre du projet, était indissociable des choix de politique énergétique française. En décembre, ces mêmes associations appellent au boycott du débat[290], dénonçant la « supercherie » que constitue le débat à leurs yeux et annonçant les perturbations à venir : « *Ce débat public n'est pas prévu pour agir sur le projet tant controversé de stockage souterrain des pires déchets radioactifs, mais pour faire accepter la future poubelle atomique avec tous ses risques majeurs et prévisibles. Il permettra uniquement de recueillir (et d'encadrer) toutes les questions et peurs que suscite BURE :*

[289] Nous reprenons ici le slogan de la nouvelle CPDP, voir : http://www.debatpublic.fr/

[290] Le texte complet de l'appel au Boycott est disponible ici : http://www.reporterre.net/spip.php?article4257

« Ce n'est pas un référendum, mais une photographie, » dit le président de la Commission Particulière du débat public fin 2012. Faire croire à la population qu'elle a son mot à dire, aujourd'hui, relève de la supercherie. C'est la raison pour laquelle les associations ci-dessus ont décidé de ne pas y participer, que ce soit à la rédaction des cahiers d'« acteurs », aux 15 réunions publiques, aux réactions sur le site internet spécifique,... Pour autant elles ne seront pas inactives ».

La visite de Delphine Batho à Bure en février 2013 participe à la montée des tensions entre partisans et opposants au projet. Sa prise de position telle que rapportée dans les médias est sans équivoque et répond aux associations[291] : *"Les déchets radioactifs existent. Il faut assurer leur stockage dans des conditions sûres, et ce indépendamment de l'évolution de notre mix énergétique et de la part du nucléaire, qui fait l'objet du débat national sur la transition énergétique. C'est un sujet essentiel qui doit être abordé avec responsabilité. CIGEO est un projet au long cours, lancé en 1991. Le stockage en couche géologique profonde est la solution la plus responsable vis-à-vis des générations futures pour assurer un confinement le plus sûr possible des déchets radioactifs. Ce sujet est incontournable. 60 % des déchets de moyenne activité à vie longue appelés à être stockés dans CIGEO sont déjà produits ».*

La confrontation semble inévitable. Le débat va être mobilisé par la controverse nationale afin de lui offrir une nouvelle arène où les acteurs vont s'affronter et rendre visible les rapports de force qui la structurent. Ces tensions peuvent-elles s'accommoder d'un cadrage sur le projet CIGEO et les modalités d'enfouissement ?

7.1.2) Un maître d'ouvrage installé dans une posture pédagogique

D'une manière générale, la marge de manœuvre de l'ANDRA est étroite tant la contrainte juridique est importante : la loi balise les contours du projet, fixe son calendrier et affirme son opportunité. Le rôle dévolu à l'ANDRA est donc principalement d'expliquer cette situation complexe aux citoyens et de leur présenter son projet, dans une logique d'acceptabilité. Sa stratégie va principalement consister à rappeler que les enjeux de la gestion des déchets doivent être dissociés de la question de l'énergie nucléaire afin d'être ramenés à une problématique technique. En effet, l'ANDRA tient à rappeler que les déchets sont *déjà là* et que les pouvoirs publics, afin d'assumer leurs responsabilités face aux générations futures, ont

[291] Voir l'interview accordée au Républicain Lorrain : http://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2013/02/04/d-batho-le-stockage-a-bure-est-la-solution-la-plus-sure

fait le choix en 2006 d'enfouir les déchets, fixant ainsi le cap de sa mission. Dans ce contexte il s'agit ensuite pour l'agence de convaincre que son projet est techniquement au point et répond aux conditions fixées par la loi. En clair, des choix ont été faits par les politiques et l'ANDRA se contente de les appliquer.

La proposition de cadrage développée par l'ANDRA est détaillée dans le dossier du maître d'ouvrage, validé par la CNDP. L'édito de Marie-Claude Dupuis, la directrice générale de l'ANDRA précise le positionnement de l'agence et explique ce que l'ANDRA attend du débat public : « *Ce débat public permettra à l'ANDRA de présenter ses propositions pour répondre à l'exigence formulée par la loi de 2006 d'un stockage réversible pendant au moins 100 ans.*

Ce débat sera aussi un moment important d'échange avec les citoyens, qu'ils habitent en Meuse, en Haute-Marne ou partout en France. En effet, avec ce débat public, nous souhaitons apporter les réponses à toutes les questions que les citoyens se posent légitimement sur cette installation mais aussi transmettre notre conviction : le stockage profond que nous proposons est la meilleure solution pour assumer, dans le respect des territoires qui acceptent de l'accueillir, la responsabilité qui incombe à la société française de mettre définitivement en sécurité ses déchets radioactifs »[292].

Pour l'ANDRA le débat est donc plus affaire d'acceptabilité sociale que de discussion sur l'opportunité. Il s'agit de présenter des propositions, inscrites dans le cadre légal et de répondre aux questions des citoyens, riverains ou non. L'agence se place dans une posture de dépositaire de l'action publique dans la gestion des déchets, chargée de « transmettre sa conviction ». Le dossier de 104 pages permet comprendre comment l'ANDRA a déployé ce cadrage en construisant un discours, organisé autour de différents registres qui viennent proposer une définition des éléments mis en discussion.

Le premier registre mobilisé est celui de l'inscription du projet dans **un processus politique complexe**. Il s'agit pour l'ANDRA de bien rappeler au grand public la responsabilité du parlement dans un processus entamé dans les années 1980 : « *Le parlement se saisit de la question des déchets radioactifs et vote en 1991 une première loi qui définit un programme de recherche pour les déchets de haute activité et à vie longue. Après 15 ans de recherche, leur évaluation et un débat public, une seconde loi est votée en 2006. Elle retient le stockage*

[292] Voir dossier du maître d'ouvrage, p6

profond comme solution de gestion à long terme de ces déchets afin de limiter la charge de leur gestion sur les générations futures »[293].

L'objectif est donc de justifier le principe de CIGEO, de rappeler que ce dernier a été validé en amont, dans d'autres arènes, et que l'ANDRA n'est qu'exécutant. Mobiliser ce registre permet à l'ANDRA de répondre aux opposants qui considèrent l'agence comme le commanditaire du projet. Le choix de l'emplacement du centre, fortement contesté, est lui aussi inscrit dans un processus administratif et politique : « *La zone proposée par l'ANDRA, située à quelques kilomètres du Laboratoire souterrain, a été validée par le gouvernement, après avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de la Commission nationale d'évaluation (CNE) et après consultation des élus et du Comité local d'information et de suivi du Laboratoire (CLIS)* »[294].

Les principales étapes du processus de décision sont rappelées : la validation gouvernementale après un avis favorable du gendarme du nucléaire et de la CNE (chargée de l'évaluation des avancées des recherches sur la gestion des déchets) ainsi que la consultation de la CLIS de Bure. L'ANDRA cherche à prouver que sa marge de manœuvre sur le projet est réduite et qu'elle est obligée de composer avec de nombreux acteurs. Il s'agit également de rassurer les citoyens sur le fait que des autorités compétentes ont validé les choix effectués. Ainsi, la question de l'opportunité est écartée du débat public, renvoyée à la validation du projet par ces agences indépendantes : « *CIGEO doit répondre aux règles de sûreté définies par l'ASN. Le dossier de demande d'autorisation de création que déposera l'ANDRA en 2015 fera l'objet d'une instruction détaillée de l'ASN et de ses appuis techniques. La création du stockage ne pourra être autorisée que si l'ANDRA démontre sa sûreté et la maîtrise de tous les risques* »[295].

De même, la question épineuse de l'inventaire des déchets à stocker dans CIGEO est inscrite dans ce cadre. Il est renvoyé à une date ultérieure fixée par une loi en 2015, et donc après le débat : « *L'inventaire autorisé de CIGEO sera fixé par le décret d'autorisation de création du centre. Toute évolution notable de cet inventaire devra faire l'objet d'un nouveau processus d'autorisation, comprenant notamment une enquête publique et un nouveau décret d'autorisation* »[296]. Pour s'adapter à cette incertitude, fondamentale dans la définition du

[293] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p20
[294] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p34
[295] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p60
[296] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p63

projet, l'ANDRA propose une solution en mettant en avant la capacité du futur centre à s'adapter aux choix politiques : « *CIGEO est conçu pour être flexible afin de pouvoir s'adapter à d'éventuels changements de la politique énergétique et à ses conséquences sur la nature et les volumes de déchets qui seraient alors produits. Compte tenu du volume des déchets déjà existants à stocker, l'impact d'un changement de politique énergétique n'aurait de conséquences sur l'exploitation de CIGEO qu'à l'horizon 2070* »[297]. Cette dimension du discours a donc pour effet de placer le débat dans une démarche administrative et politique complexe. De cette manière l'ANDRA limite sa responsabilité et se place dans une posture de maître d'ouvre, chargé d'exécuter des décisions. Mais cette posture contribue également à affaiblir la légitimité du débat à venir dans la mesure où elle montre, en creux, que beaucoup de décisions lui échappent. À quoi bon participer si tout est décidé ?

Dans l'optique de désamorcer les oppositions, l'ANDRA cherche également à mettre en avant l'application du concept de **réversibilité**, imposé par la loi de 2006. Dans le premier débat public de 2005/6, la possibilité « d'oublier » les déchets et de faire confiance à la nature et à la science pour assurer la sûreté du projet a été fortement controversée. Les débats ont fait émerger la possibilité d'un entreposage surveillé et pérenne. Cette option impose de surveiller et d'être capable de récupérer les fûts à tout moment. Le pari qui est fait est celui de l'évolution, tant sur le plan scientifique et technique que sur celui des mentalités de nos sociétés. Afin d'en tenir compte, les pouvoirs publics et l'ANDRA ont introduit une part de réversibilité dans le projet orientée vers le stockage irréversible et à long terme. Pendant 100 ans, période estimée nécessaire au remplissage du centre, elle s'engage à assurer la réversibilité du choix de stockage malgré le temps passé et la profondeur de l'enfouissement. Il s'agit donc d'une forme de réversibilité des décisions (dimension politique), mais sans assurer la « récupérabilité » des fûts et sans pouvoir assurer que tout ce qui a été enfoui pourra remonter sans risque à la surface et à un coût acceptable (dimension technique). La concession est donc moins importante qu'il n'y paraît et ne change pas véritablement l'orientation du projet, seulement son ampleur. Cette conception s'appuie sur le fait que si la loi de 2006 affirme le principe de la réversibilité ses modalités ne sont pas définies, laissant le champ libre à l'ANDRA en attendant le vote d'une future loi : « *Les conditions de réversibilité seront fixées par une nouvelle loi qui sera votée avant l'autorisation de création de Cigéo* »[298]. Pour assurer la mise en œuvre de cette réversibilité, le projet est découpé en

[297] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p16

[298] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p76

étape, à chacune d'elle il est possible, à priori, d'arrêter le stockage et de récupérer les déchets (depuis le scellé des colis jusqu'à la fermeture du centre). « *CIGEO est conçu pour être réversible pendant au moins 100 ans. Pour répondre à cette exigence du parlement, l'ANDRA a pris des dispositions techniques réalistes sur le plan industriel et qui, sans jamais remettre en cause la sûreté du stockage, permettent non seulement de récupérer les colis stockés mais également de rendre CIGEO flexible pour s'adapter à des évolutions* »[299].

Ainsi, l'ANDRA construit l'idée que la réversibilité est possible, qu'elle peut se réaliser en assurant la récupérabilité des déchets sur une période donnée, au sein d'une installation de stockage adaptable et fermée progressivement. Cette définition de la réversibilité est fortement politique dans la mesure où elle est dépendante d'un certain nombre de questions décidées par la société : quels déchets seront stockés dans le centre ? Quand décider de sa fermeture définitive ?

Le troisième registre mobilisé est celui de la **territorialisation du projet et de ses bienfaits pour la région.** Ainsi, pour territorialiser le projet d'importantes retombées économiques sont mises en avant, notamment sur la question des emplois créés. Un « schéma interdépartemental de développement » est ainsi mis en place par les acteurs locaux : « *CIGEO est un projet industriel structurant pour le territoire. Il sera construit et exploité sur plus de 100 ans, entraînera la création d'emplois et nécessitera la création d'infrastructures pour assurer son alimentation en eau ou en électricité ainsi que sa desserte. L'implantation de CIGEO nécessite de préparer le territoire d'accueil. Pour cela, la préfecture de la Meuse a été chargée par le gouvernement de coordonner l'élaboration d'un schéma interdépartemental de développement du territoire sur les deux départements. L'ANDRA et les producteurs de déchets contribuent également à la préparation de ce schéma qui sera présenté lors du débat public* »[300].

Selon les estimations de ANDRA, entre 1300 et 2300 personnes travailleront à la construction de la première série d'installations sur la période 2019-2025. Pendant la phase d'exploitation, entre 600 et 1000 emplois pérennes seront créés pour exploiter CIGEO, tout en poursuivant le développement des tranches suivantes. « *Par ailleurs, l'ANDRA mène une politique volontariste visant le développement des relations avec le tissu économique local et favorable aux emplois indirects régionaux. Depuis quatre ans, cette politique est rythmée par la*

[299] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p72

[300] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p80

manifestation annuelle « Devenez prestataire de l'ANDRA » qui est destinée aux PME locales »[301].

D'une manière générale, l'accompagnement est important et il a déjà commencé : « *Deux groupements d'intérêt public (GIP) ont été créés en Meuse et en Haute-Marne pour gérer les équipements de nature à favoriser et à faciliter l'installation et l'exploitation du Laboratoire ou de CIGEO et pour mener au niveau départemental des actions d'aménagement du territoire et de développement économique. Ils ont également pour mission de soutenir les actions de formation et celles en faveur du développement, de la valorisation et de la diffusion de connaissances scientifiques et technologiques. Ils ont été dotés de 30 M€ par département en 2012* »[302]. La répartition de cette manne financière dans ces départements faiblement dotés est un enjeu important pour les acteurs politiques qui voient une opportunité inédite d'assurer le développement de leur territoire. Le député de la Meuse Bertrand Pancher nous l'a confirmé lors d'un entretien : « *Sur nos territoires, le GIP représente une source de financement dont on ne peut pas vraiment se passer. Les enjeux sont importants pour les élus dans la mesure où l'argent nous permet de financer des équipements pour nos administrés que nous n'aurions peut-être pas les moyens d'obtenir autrement. Une fois que le choix de faire le projet de Bure a été décidé, c'est normal que les locaux en tirent quelques avantages ».* Pourtant la gestion de cet argent fait débat. Certains considèrent qu'il s'agit d'une tentative « d'acheter les consciences » comme le signalent de nombreux opposants[303]. La territorialisation mise en avant par le dossier est considérée par le maître d'ouvrage comme un facteur important de l'acceptabilité du projet.

Le dernier registre mobilisé pour présenter le projet du maître d'ouvrage est celui de la **robustesse scientifique et technique du projet**. L'objectif est d'affirmer que scientifiquement et techniquement le projet est performant et à même de remplir les engagements pris par l'ANDRA. Le ton employé est très affirmatif afin de ne pas laisser de place au doute sur la solution technique employée : « *La profondeur du stockage, sa conception et son implantation dans une roche argileuse imperméable et dans un*

[301] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p87

[302] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p86

[303] Voir le communiqué collectif « Les populations locales. Enfouissez-les ou achetez-les ! » disponible ici : http://lesoufflecestmavie.unblog.fr/2012/10/03/cedra-breve-analyse-de-lactualite-dechets-nucleaires-le-probleme-des-dechets-nucleaires-les-populations-locales-enfouissez-les-ou-achetez-les/ . La presse s'est également fait l'écho de ces tensions, notamment dans une enquête fouillée de Médiapart de Jade Lindgaard« Déchets radioactifs contre argent frais, l'équation de Bure ? » disponible ici : http://www.mediapart.fr/journal/france/220513/dechets-radioactifs-contre-argent-frais-lequation-de-bure?onglet=full

environnement géologique stable permettent de mettre les déchets à l'abri des activités humaines et des événements naturels de surface (comme l'érosion) et d'isoler les déchets HA et MA-VL de l'homme sur de très longues échelles de temps. Une fois l'installation refermée, celle-ci ne nécessite plus d'actions humaines. Ainsi, la charge de la gestion de ces déchets n'est pas reportée sur les générations futures. » [304]Le débat doit permettre à l'ANDRA de convaincre le public que ses choix sont robustes, que la sûreté du stockage peut être assurée par cette combinaison entre un « coffre-fort naturel » et un dispositif technique adapté. Dans cette optique le discours produit dans le dossier tente de convaincre que la maîtrise scientifique de l'ANDRA suffit à rendre le projet sûr. « *CIGEO est conçu pour être sûr pendant sa construction, son exploitation et après sa fermeture. Cela repose sur de nombreuses dispositions qui permettent d'éviter la dispersion incontrôlée de radioactivité afin que la quantité de radioactivité qui se retrouve au contact des travailleurs et des populations riveraines soit très faible et ne présente pas de risque pour la santé. Après la fermeture du stockage, la sûreté doit être assurée de manière passive et ne nécessiter aucune action humaine* »[305].

Le postulat de l'ANDRA est que l'on peut faire confiance à la science, qui se base sur plus de 20 ans d'étude pour assurer le développement de l'enfouissement dans de bonnes conditions. Ces études permettent de mieux définir les modalités du projet, le comportement du stockage pendant l'exploitation et après la fermeture, le dimensionnement des installations, surveiller le milieu géologique… Autant d'éléments essentiels au bon fonctionnement du projet : « *Les recherches menées depuis plus de 20 ans ont ainsi permis de montrer la faisabilité et la sûreté du stockage profond. Elles permettent aujourd'hui de préparer la construction et l'exploitation de CIGEO, sa fermeture et sa surveillance* »[306]. Les risques potentiels sont évoqués, listés et présentés comme sous contrôle : risques naturels, risques d'incendie, risque d'explosion, de panne électrique, liés à la manutention des colis, de criticité (fission non contrôlée) ; d'irradiation… « *Pour garantir que le stockage reste sûr quoiqu'il arrive, tous les phénomènes qui pourraient dégrader ses performances et remettre en cause sa sûreté sont pris en compte (séisme, érosion, intrusion...) et leurs conséquences sont évaluées* » [307].

L'un des enjeux majeurs de ces études est d'être capable de s'inscrire dans le temps long et de garantir des résultats sur une période quasi infinie. Le défi est de taille. Impossible de faire

[304] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p26
[305] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p54
[306] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p64
[307] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p59

des tests en conditions réelles, la temporalité dépasse celle des humains. Pour y remédier, l'ANDRA fait appel aux outils de modélisations numériques qui lui permettent de construire une représentation du futur, basé sur des calculs mathématiques : « *Ces outils permettent de représenter des phénomènes complexes sur des échelles de temps et d'espace qui ne sont pas accessibles aux expérimentations en laboratoire. Les méthodes numériques constituent ainsi un moyen privilégié pour répondre aux questionnements scientifiques requis par le stockage et permettre en particulier l'évaluation de sa sûreté sur le long terme. Les études sont également menées afin d'analyser les incertitudes et les prendre en compte dans la conception du stockage* »[308].

Ainsi, l'ANDRA souhaite montrer que son projet s'appuie sur les retours d'expériences de 20 ans d'expériences et de recherches afin de réussir à prendre en charge les incertitudes engendrées par le projet. Les outils scientifiques développés doivent participer à créer la représentation d'un projet techniquement abouti, reposant sur une importante légitimité politique et susceptible de favoriser le dynamisme d'un territoire. Le discours produit rend compte des nombreuses contraintes auxquelles doit faire face l'ANDRA, tant sur le plan politique que scientifique, pour assurer la sûreté de son projet. Elle se construit une posture d'exécutant qui fait exister les choix issus d'un processus politique plus large. Dans cette optique, elle défend l'idée que le principe de l'enfouissement est arrêté politiquement et qu'il ne reste plus que les modalités techniques à décider. Mais cette posture contribue également à donner le sentiment que les décisions concernant CIGEO sont prises dans d'autres arènes et que le débat public a une légitimité limitée. Le maître d'ouvrage cherche à dissocier les problématiques axiologiques des concernements plus sensibles qui pourraient d'après lui se laisser convaincre par les opportunités d'accompagnement du projet. Le pari est d'offrir des garanties aux locaux et de tenter d'évacuer les enjeux thématiques du débat. Dans quelle mesure cette posture est-elle tenable ? Les participants vont-ils accepter de ne pas débattre de leurs concernements axiologiques et de se concentrer sur la dimension technique du projet ?

7.1.3) Le « non-cadrage » de la CPDP

Le contexte s'annonce donc difficile pour l'organisation du débat public. Comment problématiser un tel projet ? À l'instar du débat des Deux Côtes, la CNDP va mobiliser un argument juridique pour tenter de légitimer son débat. Le maître d'ouvrage, maître du calendrier, a saisi la Commission pour organiser son débat, elle doit donc examiner sa saisine,

[308] Voir le dossier du maître d'ouvrage, p67

et ce d'autant que le débat est prévu par la loi. Le 10 octobre 2012 la lettre de saisine est reçue par la CNDP, elle précise la manière dont l'ANDRA envisage le débat, comme nous l'évoquions dans la section précédente, perçu comme un moment pour « présenter les avancées » du projet, dans une logique d'acceptabilité : « *Après le débat public conduit par la CNDP en 2005/2006 sur la politique de gestion des déchets radioactifs, ce nouveau débat doit permettre à l'ANDRA de présenter les avancées du projet depuis 2006, en particulier les aspects liés à la conception industrielle de CIGEO, sa sûreté, sa réversibilité, son implantation et sa surveillance*. [309]»

Curieusement, la CNDP ne réagit pas particulièrement au cadrage proposé et publie le 7 novembre 2012 sa décision. Contrairement à ses habitudes, le texte produit tient sur une page, sous la forme d'un article unique, et ne donne aucun détail sur les aspects que la Commission souhaite voir mis en débat. Aucun élément de cadrage n'est fourni au futur président de CPDP pour organiser son débat[310] : « *La Commission nationale a décidé d'organiser elle-même le débat public sur le projet de création d'un centre de stockage réversible profond des déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne (projet CIGEO) et d'en confier l'animation à une commission particulière* »[311]. Pour mener à bien ce débat Claude Bernet, ancien préfet, a été nommé à la tête de la CPDP. Il s'est entouré de cinq membres : Jean Claude André, Ghislaine Esquiague, Bruno de Lasteyrie, Ariane Métais et Barbara Redlingshöfer. Audrey Wu a été nommée secrétaire générale, assistée de Mélanie Robinet-Rousset.

La CPDP a ensuite proposé une série de questions pour encadrer le débat qui nous permet de mieux comprendre comment la CPDP souhaite prendre en charge l'objet technoscientifique mis en débat :

- L'inventaire prospectif, dans différentes hypothèses de politique nucléaire, des déchets à gérer
- Les raisons de proposer le stockage profond, plutôt que d'autres solutions (transmutation, entreposage pérenne)
- Les raisons du choix du site de Meuse Haute-Marne

[309] La lettre est disponible ici : http://www.debatpublic-cigeo.org/docs/decisions/Lettre-de-saisine-10-10-12.pdf

[310] Un élément de contexte est ici important à préciser : la CNDP est au moment de cette saisine en pleine période de transition. L'ancienne équipe est sur le départ quand la saisine arrive et la nouvelle n'est évidemment pas encore en place. La CPDP va donc être nettement moins accompagnée que la normal et va construire elle même son cadrage.

[311] La décision est disponible ici : http://www.debatpublic-cigeo.org/docs/decisions/2012-58-CIGEO-1.pdf

- Le fonctionnement du centre
- La sureté nucléaire, la sécurité du travail et de l'environnement
- Les effets sur le paysage et l'environnement
- Les moyens de la réversibilité exigée par la loi
- La gouvernance du projet et son contrôle (rôle de l'Autorité de sureté nucléaire)
- L'insertion du projet dans le territoire (emploi, besoins de formation, de logement, transports routiers et ferroviaires)
- Les conséquences du chantier
- Le coût et le financement du projet
- Le déroulement de la procédure d'autorisation

Ce qui frappe ici c'est le nombre important de thématiques et leur diversité. À l'inverse des débats organisés par Philippe Marzolf comme celui des Deux Côtes qui était centré autour de deux questions : « doit-on développer les éoliennes en mer au large des côtes et si oui le projet convient-il ? » Ce cadrage invitait le public à monter en généralité avant de confronter les apprentissages effectués au projet. La CPDP CIGEO a elle rassemblé une sorte « d'inventaire à la Prévert » où différentes échelles et thématiques se croisent, sans véritable hiérarchie ni organisation. On retrouve pêle-mêle les questions de sûreté, du coût, du fonctionnement du centre, du déroulé de la procédure… La CPPD n'introduit pas ici de problématisation particulière et semble prendre en charge CIGEO tel que lui propose le maître d'ouvrage, sans chercher à mettre en discussion certains aspects plus que d'autres.

Le calendrier choisi lance le débat le 23 mai, jusqu'au 15 juillet 2013, avec une pause estivale avant une reprise du 1er septembre au 15 octobre 2013. Les modalités d'organisation choisies étaient : une série de 15 réunions publiques, un site internet avec des fonctionnalités participatives et des liens avec la presse locale.

- **23 mai, Bure** : réunion inaugurale
- **30 mai, Saint-Dizier** : réunion thématique « L'insertion sur le territoire »
- **6 juin, Joinville**
- **13 juin, Bar-le-Duc** : réunion thématique « L'insertion sur le territoire »
- **20 juin, Nancy** : réunion thématique « La réversibilité »

- **27 juin, La Hague** : réunion thématique « L'inventaire prospectif des déchets dans différentes hypothèses d'évolution du nucléaire »
- **4 juillet, Ligny-en-Barrois**
- **11 juillet, Chaumont**
- **5 septembre, Saint-Laurent-des-Eaux** : réunion thématique « Le projet Cigéo et les centrales de production électrique nucléaire »
- **10 septembre, Le Bugey** : réunion thématique « Le projet Cigéo et les centrales de production électrique nucléaire »
- **19 septembre, Marcoule** : réunion thématique « Les voies de gestion : transmutation, entreposage, stockage »
- **23 septembre, Paris** : réunion thématique « Les expériences internationales »
- **3 octobre, Commercy** : réunion thématique « Le coût et le financement »
- **10 octobre, Echenay** : réunion de conclusion

Cette organisation montre les ambiguïtés de la posture de la CPDP. Elle est en charge d'organiser le débat sur un projet mais elle intègre dans son cadrage la mise en discussion de certaines thématiques plus larges associées au projet, sans réellement créer de fil conducteur et définir un périmètre clair. C'est par exemple le cas de la réunion sur l'inventaire prospectif des déchets en fonction des hypothèses d'évolution du nucléaire ou encore de celle sur les différentes voies de gestion des déchets. Le risque de ce fonctionnement est que les opposants aient l'impression que le débat est une sorte de puits sans fond, chargé de récolter et « d'enfouir » leurs arguments. Ainsi, la réunion de Marcoule du 19 septembre prévoyait de revenir sur les modalités d'enfouissement, déjà mises en débat en 2005/6, choix étonnant pour un débat sur les modalités de CIGEO. Pour Claude Bernet :

« *Notre objectif était bien entendu de mettre le projet en débat, de pouvoir permettre aux citoyens de venir s'exprimer sur le projet CIGEO. Ce projet, au vu de sa complexité, pose de nombreuses questions. Nous avons essayé d'en mettre en avant certaines pour initier les échanges. Il était important que tout le monde puisse se faire entendre. Pour comprendre les enjeux de CIGEO, un certain nombre de thèmes devaient être abordés, c'est ce que nous avons tenté de faire dans l'organisation des réunions, même si elles n'ont pu se dérouler comme prévu. Nous avons essayé de faire le tour des questions et des enjeux ».*

Lorsqu'elle arrive sur le terrain la CPDP s'intègre dans un contexte situé particulier, où des discussions sont déjà en cours et certains sujets plus sensibles que d'autres. L'histoire du projet est déjà longue et des espaces dialogues officiels et officieux sont déjà existants, on pense notamment aux différentes CLIS qui organisent les échanges entre l'ANDRA, les élus locaux et les citoyens sur les territoires riverains du projet. Ces acteurs auraient d'ailleurs pu constituer le premier cercle des publics concernés par le débat public, à condition d'activer leurs concernements. Or, les questions du débat telles que formulées ne tiennent pas compte des réflexions préalables et des pistes de dialogues déjà ouvertes, préférant partir de zéro. Lors de nos échanges, certains acteurs nous ont ainsi fait part des tensions entre la CPDP et la CLIS de Bure, pourtant impliquée dans la concertation autour de CIGEO depuis longtemps, qui ont parfois ressenti leurs actions comme concurrentes. Ainsi Sébastien Farin, chargé de mission débat public à l'ANDRA nous a expliqué :

« On lui avait dit de s'appuyer sur le CLI, c'est un organe qui existe au niveau local, qui est chargé par la loi de faire de l'information et de la concertation. Ils n'ont pas réussi à s'entendre, une vraie guerre des clochers… C'était une catastrophe… Parce que Canova, le président du CLIS a vu arriver la CNDP en se disant ceux-là, ils vont marcher sur mes platebandes, donc il a vu ça d'un mauvais œil. Bernet à commencer a rencontré le préfet, le conseil général, les députés, le sénateur… et le président du CLIS était en vingtième position. Donc il s'est énervé et au moment où Bernet est venu, bon c'est quelqu'un qui n'est pas beaucoup dans l'écoute, c'est son quinzième débat en gros, c'est seulement quand les choses deviennent des évidences qu'il reconnaît. La personnalité du président est importante. Mais heureusement qu'on a eu ce président de CPDP parce que sinon ça aurait pu virer à la catastrophe. Donc Canova a vu ce mec-là qui n'écoutait pas trop, il l'a eue mauvaise. Quand le calendrier est sorti, il a dit dans la presse que c'était n'importe quoi. Et on est dans une espèce de situation comme ça qui n'a pas évolué. Alors on avait un truc local qui était prêt à organiser et ça n'a rien donné ! C'est une catastrophe ».

La préparation du débat semble donc avoir été difficile et ponctuée d'un certain nombre de maladresses. Claude Bernet nous a parlé de son organisation :

« *Nous sommes d'abord allés voir les autorités locales, les acteurs institués qui avaient un avis préalable sur le projet. C'était plus difficile avec les opposants qui étaient déjà dans une logique de Boycott. Peut-être que nous aurions pu nous y prendre autrement, mais sur le moment c'est ce qui nous a semblé le mieux à même de nous permettre de couvrir le territoire et d'identifier les principaux acteurs et leurs arguments* ».

Cette forme de préparation s'inscrit dans la conception consultative classique du débat public. La CPDP arrive sur un territoire, rencontre le préfet, les associations pour préparer son débat avant de le soumettre aux citoyens. Mais dans un contexte aussi conflictuel que celui de CIGEO, cette démarche contribue à entretenir la défiance, donnant la sensation aux opposants et aux citoyens d'être mis devant le fait accompli. De plus ces acteurs plus institutionnels partagent souvent la lecture du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics sur le projet qui souhaitaient orienter le débat sur les modalités de stockage, sans rouvrir le principe qui le sous-tend. La légitimité du débat dépendait de la capacité de la CPDP à articuler les différents publics et à imposer que l'opportunité du projet soit réellement mise en discussion, de réussir imposer sa voix pour ne pas laisser s'installer l'impression que tout était décidé en amont. En acceptant le cadre qui lui était proposé, la CPDP n'a pas utilisé sa marge de manœuvre pour reformuler les enjeux et s'est ainsi aliéné les publics aux concernements plus axiologiques qui se sont vus disqualifiés par ces choix.

Face aux difficultés rencontrées, et sur proposition de Claude Bernet, la CNDP a décidé le 3 juillet 2013 prolonger le débat jusqu'au 15 décembre du fait de sa nécessaire « réorientation » (réunions locales et débats contradictoires sur Internet). La CNDP a également décidé d'organiser une conférence de citoyens qui s'est tenue entre décembre 2013 et février 2014, dont les conclusions ont été rendues publiques le 3 février 2014. Dans ce contexte, le cadrage a lui aussi évolué afin de permettre l'expression d'un maximum de points de vue et de convaincre de la faisabilité du débat. Sous la pression, certains sujets ont été mis en discussion par la CPDP, à l'image du choix entre entreposage et stockage, largement évoqués dans les débats en ligne. La question des liens avec la transition énergétique s'est également fait une place dans le cadrage, notamment du fait de son impact sur le volume de déchets à stocker dans CIGEO. Cette inclusion dans le cadrage s'est faite de manière indirecte, sans que les différents scénarios énergétiques ne soient clairement mis en débat nuisant largement aux échanges sur le sujet.

Comme nous avons pu le voir, la CPDP CIGEO a rencontré de nombreuses difficultés pour organiser son débat sur un objet technoscientifique au passé difficile : le niveau de défiance autour des questions nucléaire est important en France et les marges de manœuvres pour organiser la participation du public assez faibles. Face à un maître d'ouvrage qui a joué la carte de l'acceptabilité et de la technocratisation de son projet, la CPDP n'est pas parvenue à déterminer un cadrage partagé par les différents publics qui auraient pu permettre à chacun de venir exprimer son concernement sur CIGEO.

7.2) L'important c'est de participer ? Quand le *design* protège le débat « à tout prix »

Le dispositif proposé par la CNDP a largement évolué en cours de débat. Son *design* a connu plusieurs phases qui ont marqué la dynamique du débat. Dans chacune d'elle, les outils numériques n'ont pas été mobilisés de la même manière. Face aux troubles qu'a connus le débat, ce dernier s'est déplacé vers des formats d'expression numériques qui lui ont permis de tenir son obligation légale. Ces évolutions impactent fortement les formes de l'actualisation : les formes d'expression autorisées et les logiques d'appropriations différentes.

7.2.1) Une approche classique de l'équipement du débat mise sous tension

La première phase du débat est celle de la préparation, en amont de la première réunion. C'est à cette phase que la première mouture du dispositif a été conçue par la CPDP. Elle est en adéquation avec la conception du débat très consultative portée par la CPDP emmenée par Claude Bernet. Après avoir rencontré les acteurs du territoire, il s'agit d'organiser la discussion sur le projet, conformément aux obligations légales du débat. Pour y parvenir, l'outil le plus adéquat reste la réunion publique qui contribue à fortement territorialiser le débat. L'usage du numérique proposé s'inscrit dans la continuité de la politique d'équipement du débat public évoquée dans le chapitre précédent. La CPDP CIGEO s'est dotée d'un site web afin de diffuser les documents du débat, contribuer à l'information du public et favoriser l'inclusion de publics qui ne pourraient pas se déplacer en réunion. Il s'agit également de faire connaître le cadre légal du débat en mettant à la disposition de tous les textes législatifs qui régissent le débat. Ce site est agrémenté de plusieurs fonctionnalités participatives : un SQR et un autre de recueil d'avis déposés sur le site. Pour Claude Bernet :

« *Internet était intéressant pour ce débat bien entendu, mais il ne faut pas oublier que nous étions sur un territoire rural où le taux d'équipement numérique est relativement faible. J'ai donc décidé, en accord avec ma commission, de mettre l'accent sur la rencontre physique et la réunion afin de permettre aux habitants d'intégrer le débat* ».

Ainsi le débat aurait très bien pu se dérouler de manière territorialisée, dans le cadre proposé par la CPDP. Le dispositif proposé aurait alors permis de recueillir les arguments des acteurs. Le site web aurait été mobilisé, à l'instar de celui d'Ivry Paris XIII ou des Deux Côtes pour diversifier le public du débat et favoriser des expressions plus axiologiques.

Pourtant, dans le débat CIGEO, la logique du débat sur projet a été mise à l'épreuve. Ici la CPDP n'a pas trouvé les ressources pour permettre aux acteurs de venir faire public en

légitimant leurs concernements. Le principe même de l'enfouissement, largement écarté du cadrage, a été remis en discussion de force par les participants conduisant à l'éclatement du dispositif prévu. En effet, comme évoqué dans la section précédente, les opposants ont décidé d'une part de boycotter le débat avant d'empêcher la tenue des réunions. Cette stratégie a mis un coût d'arrêt au débat et a mis en échec ses choix stratégiques, notamment sur les questions d'équipement. Les réunions qui étaient au cœur du dispositif ne peuvent se tenir après que des opposants aient empêché les deux premières. La première s'est déroulée comme prévu à Bure le 23 mai. Le choix de commencer le débat dans la commune la plus directement concernée est symbolique. Il s'agissait de montrer, à l'instar de ce qu'avait pu faire Georges Mercadal en 2005/6, l'importance d'aller à la rencontre de la contestation et de venir chercher les arguments là où ils sont. Dans le débat organisé par Georges Mercadal les cadres de la discussion étaient explicités en amont afin de constituer des règles du jeu partagées par tous susceptibles de définir un espace de confiance. En 2013 cela ne semble pas avoir été le cas comme l'indique Michel Marie, associatif représentant le CEDRA, association anti-CIGEO mais pro-débat public :

« *Il est venu faire sa première réunion à Bure. Moi, quand on était dehors qu'il y avait des jeunes boycotteurs, il est venu me voir pour me saluer. J'ai dit monsieur Bernet, faire la première réunion publique à Bure mais vous le faites exprès ou… c'est quoi ça ? Alors, symboliquement évidemment lui il a joué Bure mais sachant qu'il… sachant qu'il y a des gens qui commencent à brailler de tous les côtés, c'est certainement pas à Bure qu'il fallait venir. Nous, avant on les a rencontrés et puis leur expliqué par de long en large que ici c'est comme notre Dame des Landes si ce n'est pire parce que ça couve, ça couve depuis vingt ans et manifestement, il n'en a pas tenu compte parce qu'il a fait… il fait ses réunions comme si de rien n'était et il l'a fait à Bure. Donc… donc, manifestement sa préparation est nulle à chier et ça, c'est clair. Je n'en sais rien mais manifestement. Y a eu quelque chose, y a eu quelque chose qui a été mal fait. Ça, c'est clair. Donc, alors c'est pour ça quand on dit les boycotteurs ont empêché le débat public moi, je suis comme le canard enchainé qui avait dit à cette époque-là attendez vois si on gratte un petit peu le truc, c'est pas les boycotteurs qui ont empêché le débat public. C'est le débat public qui n'a pas bien fait les choses ».*

Pour Michel Marie, le choix du lieu de réunion n'était pas judicieux et les troubles auraient pu être évités si Claude Bernet avait su dialoguer avec les parties prenantes avant d'ouvrir le débat. La méthode classique employée ici a sous-estimée les tensions préalables qui risquaient de perturber fortement le débat. La réunion publique n'a pu devenir un lieu pour récolter des

arguments et a été transformée en scène d'exposition par les opposants qui ont mis sous pression le *design* prévu afin de donner de la visibilité à leurs arguments comme le décrit Sébastien Farin de l'ANDRA :

« *Au début, c'était plutôt bon enfant. Ensuite les gens sont entrés dans la salle, mais elle était quasiment pleine donc des gens râlaient, etc. La réunion a ensuite commencé et c'est à ce moment-là qu'ils ont fait une double action. Extérieure et intérieure. À l'extérieur, ils tapaient contre les vitres et à l'intérieur il y a deux personnes qui ont déclenché les hostilités en jetant une boule puante au début et après c'était plus en gueulant et tout de suite après la réunion, ce monsieur qui est un opposant local est intervenu, c'est Jean-Marc Fleury, il est membre du CLIS, il est président de la commission qui suit l'environnement* ».

Ainsi, certains acteurs, pourtant investis de longue date autour du projet, se sont déplacés avec la ferme intention d'empêcher le bon déroulement du débat. La stratégie de Claude Bernet est mise à mal et le format d'expression privilégié ne peut jouer son rôle et au bout d'une dizaine de minutes la réunion est arrêtée définitivement. Le 30 mai à Saint-Dizier la seconde réunion, dédiée à l'insertion sur le territoire du projet, connaît le même sort. Le bureau de la CNDP qui a fait le déplacement ne peut que constater les dégâts : il est impossible d'organiser une réunion publique pour permettre au public de discuter du projet CIGEO.

Le débat public est-il pour autant terminé ? Non, répondent la CNDP et le maître d'ouvrage car aucun article de loi ne précise la forme que doit prendre le débat. Le *design* privilégiant la réunion est un choix et non une obligation légale. Le débat peut donc être « réorienté ». Ainsi dans un communiqué de presse du 3 juillet 2013, le président de la CNDP Christian Leyrit annonce :

« *Après examen de la situation, la CNDP a décidé de réorienter le débat public en utilisant tous les moyens d'expression du public. À cette fin, quatre mesures nouvelles seront mises en oeuvre :*

1 - Pour aller à la rencontre du public à proximité du site du projet, des rencontres locales seront organisées avec les élus locaux, au niveau des communes, des cantons ou des intercommunalités, sous plusieurs formes : permanences, auditions publiques, petites réunions. Plusieurs dizaines de rencontres seront organisées en Meuse et Haute-Marne, les premières se tiendront dès la première quinzaine de juillet.

2 - Une dizaine de débats contradictoires interactifs sur Internet seront organisés de manière régulière. Le public sera invité à poser ses questions, ou à formuler son opinion, sur le site

internet www.debatpublic-cigeo.org. Seront présents pour lui répondre directement les représentants du maître d'ouvrage, l'ANDRA a, des experts français et étrangers et des parties prenantes du débat (élus, responsables d'association, syndicalistes, entrepreneurs...). Chaque réunion sera consacrée à un thème : opportunité du projet, solutions alternatives, nature et quantité des déchets, sécurité, transports, réversibilité, impact socio-économique...

3 - une Conférence de citoyens sera mise en œuvre. Cette formule de démocratie participative consiste à former au sujet traité un panel de citoyens représentatifs de la diversité des populations des deux départements et de les inviter à formuler un avis éclairé sur le projet.

4 - L'organisation d'un partenariat avec la presse locale : édition de neuf-pages dans l'Est Républicain et le Journal de la Haute Marne qui ont assuré une représentation des différentes opinions et ont rendu compte de manière détaillée de l'avis de la conférence de citoyens »[312].

Cette série de mesures impose une réorganisation du *design* du dispositif. Il s'agit de repenser la stratégie de la CPDP pour réussir à remplir l'objectif principal : que le débat puisse avoir lieu afin de respecter la loi et le calendrier convenu. On peut observer qu'à ce moment, la CNDP nationale reprend la main dans le pilotage du débat et place Claude Bernet et la CPDP au second plan. Les réunions sont abandonnées et remplacées par des « rencontres locales ». L'objectif est de permettre la discussion sur le projet à petite échelle, sans offrir la visibilité médiatique d'une réunion publique. Le pari est que sans exposition et en petits groupes le dialogue pourra s'installer. Malgré tout, ces rencontres seront rapidement abandonnées après avoir elles aussi été perturbées par les opposants.

La nouvelle stratégie, mise en place par la CNDP, consiste à tenter de protéger le débat de ses publics, de suffisamment le mettre à distance pour que celui-ci puisse se tenir sans perturbations. En plus d'organiser une conférence de citoyens, procédure basée sur un mini-public sélectionné et protégé des tensions, la CNDP va largement s'appuyer sur les formats numériques pour y parvenir. En effet, si le numérique offre un certain nombre de perspectives pour favoriser l'inclusion de participants qui ne s'expriment pas en réunion, comme évoqué dans le chapitre précédent, nous souhaitons montrer que son rôle politique est toutefois corrélé à la manière dont les concepteurs vont le mobiliser. Autrement dit, un même format d'expression peut être mis au service de différents projets politiques, en fonction de la manière dont il est configuré et de la stratégie à laquelle il est intégré, y compris lorsqu'il s'agit de contourner l'expression de la critique radicale du débat.

[312] Le texte complet est disponible ici : http://www.debatpublic.fr/file/370

7.2.3) Un design entre « rustine » et mise à distance

Pour comprendre la dimension politique du rôle assigné au numérique dans le dispositif de débat CIGEO, nous avons ensuite mené une analyse de son *design*. Les conditions sont différentes des deux cas d'études précédents. Il n'y a pas d'articulation entre des formats en ligne et hors ligne mais une dissociation forte : l'essentiel du débat se déroule via le site web du débat. Pour Claude Bernet cette solution était la seule possible :

« *Avec le recul, je pense que nous n'avons pas vraiment eu d'autres choix que de passer le débat sur Internet. Les perturbateurs n'étaient qu'une minorité, il fallait permettre à la majorité, trop souvent silencieuse, de s'exprimer. Les débats contradictoires ont été de bonne tenue, ils ont véritablement permis d'aborder la plupart des questions, d'entendre les acteurs. Sur le site nous avons eu beaucoup de questions et d'avis, preuve de la vivacité des débats et de la volonté des gens de débattre* ».

Mais derrière ce *satisfecit* de l'organisateur du débat, la question de la légitimité de la procédure est posée. On peut en effet considérer ce passage en ligne comme une façon de contourner l'expression critique qui cherchait à empêcher la tenue d'un débat jugé illégitime. Surtout le fait que le débat ait pu se tenir, « malgré tout », ne doit pas masquer l'échec de la méthodologie classique basée sur des réunions publiques. Le rôle des formats numériques doit être interrogé afin de saisir la manière dont ils interrogent le fonctionnement du débat public. N'y avait-il pas un risque de surreprésenter les concernements axiologiques ?

Dans un premier temps nous avons cherché à identifier le modèle de participation rendu concret par le *design* du dispositif. Pour y parvenir, nous avons mené une analyse technosémiotique qui nous a permis de comprendre comment les différents formats étaient agencés et la manière dont la technique organisait l'action des participants dans le dispositif et incarnait une dimension symbolique structurant un message politique. Dans un second temps, nous avons mobilisé notre grille d'analyse du *design* afin d'opérationnaliser le modèle de participation incarné par le dispositif. Notre étude montre que ce dernier a été mis sous tension par la prise en charge d'un objet technoscientifique aussi chargé en conflits que les déchets nucléaires. Cette pression a conduit à une évolution du choix des formats proposés afin de réussir à organiser l'expression de concernements compatibles avec le cadrage proposé. La stratégie a consisté à permettre une expression plus axiologique pour que le projet soit discuté dans le même mouvement, et que la CNDP puisse ensuite affirmer que le débat s'est bien tenu.

Ainsi, la base du site web est composée du kit classique des CPDP[313], on retrouve sur la page d'accueil le même rubricage que dans nos deux cas d'études précédents, construit autour de deux colonnes et trois principales rubriques : « débat public », « s'informer », « participer » (voir figure 31). La première permet d'accéder aux documents sur le débat public et sa procédure, la seconde à ceux produits à la fois par le maître d'ouvrage (dossier support) et par le débat (compte rendu des débats contradictoires, cahiers d'acteurs…). La dernière rubrique permet d'accéder aux différents formats d'expression proposés dans le débat.



Figure 31 Page d'accueil du site de la CPDP CIGEO

Après la réorientation du débat, la page d'accueil a également évolué pour accueillir le forum citoyen (voir figure 32): d'abord dans la colonne de droite avec, en dessous des actualités, une série d'icônes invitant à la participation à diverses fonctionnalités : « donnez votre avis », « posez une question », « participez au forum citoyen », « rédigez un cahier d'acteur ». Dans la seconde colonne, un encart dans la bande jaune contient désormais un icône « participez au forum citoyen », traduisant l'évolution du dispositif et sa réponse à l'urgence.

[313] http://www.debatpublic-cigeo.org/



Figure 32 Page d'accueil après la "réorientation" du débat

Lorsque l'on navigue dans la colonne « participez », l'espace est organisé autour de trois colonnes, sur les mêmes modèles que les sites classiques. La première est commune à toutes les rubriques et indique à l'internaute la rubrique qu'il visite (en surbrillance noire). La seconde, en gris, liste les différents formats d'expression disponibles. Lorsqu'un format est sélectionné, un menu déroulant, comme ici pour le SQR (voir figure 33), qui permet d'accéder au contenu avec un classement soit par thématique, soit par ordre chronologique. La troisième colonne, la plus grande, accueille le contenu principal : « les questions du public. L'entrée thématique présentée ici organise les questions entre deux grands thèmes « sur le projet » et « sur le débat ». À tout moment un bouton permet de basculer vers « voir toutes les questions » afin d'accéder au classement chronologique. Devant chaque thème abordé, un chiffre orange précise le nombre de questions posées dans cette catégorie. Il est ensuite possible de consulter ces questions en ouvrant un menu déroulant.



Figure 33 Le SQR du débat CIGEO, classement thématique.

Avec la visualisation chronologique, les questions sont classées par ordre antéchronologique (voir figure 34). Chacune d'elle est présentée par un titre, en bleu clair, qui spécifie le numéro de la question et éventuellement un titre donné par l'internaute. En dessous, l'identité de la personne qui pose une question est spécifiée, il peut également (en option) donner l'organisme qu'il représente. Chaque internaute doit ensuite préciser sa ville d'origine. La question posée est affichée en noir. Deux menus déroulants sont ensuite disponibles. L'un permet d'ouvrir la réponse apportée par l'ANDRA et l'autre permet de commenter la question.



Figure 34 Le SQR du débat CIGEO, classement chronologique

Pour les avis, le fonctionnement est exactement le même que pour le SQR, avec trois colonnes principales et la possibilité de consulter les avis par thématique ou par ordre chronologique (voir figure 35 et figure 36). En revanche, il n'y a pas de possibilité de commenter les avis.



Figure 35 Les avis du public, classement thématique



Figure 36 Les avis du public, classement chronologique

La suite de la rubrique « participez » permet de consulter différents documents considérés par la CPDP comme des formes de participation : les cahiers d'acteurs, les contributions et les délibérations.

Après la réorientation du débat, les concepteurs ont introduit un « forum citoyen » qui permet de venir donner un avis sur le projet. L'accès au forum se fait par la page d'accueil, via les deux icônes présentées plus haut. Lorsque l'internaute clique sur ces icônes, sa navigation l'amène directement sur une page avec une série de 9 thèmes (l'opportunité, les alternatives au stockage profond, la réversibilité, les risques, les déchets concernés, l'insertion sur le territoire, les coûts et les financements, la gouvernance du projet, le débat public) (voir figure 37) qui rendent compte de l'évolution du cadrage. Il peut ensuite rentrer dans les forums dédiés. Si l'on prend l'exemple du forum sur l'opportunité, une phrase explicative rappelle l'objectif du forum : « *Rejoignez le forum citoyen : découvrez les propositions, donnez votre avis, partagez vos idées, faites vivre le débat* ! ». Les votes sont réalisés par un bouton vert représentant un pouce levé, à l'image du « *like* » très présent sur les réseaux sociaux. Pour Claude Bernet l'essentiel était de donner l'image d'un débat vivant :

« *Clairement avec le forum citoyen la préoccupation était de faciliter l'expression de tous, montrer que le débat était toujours vivant et qu'il y avait une certaine dynamique. La stratégie était assez claire, il s'agissait de compenser l'absence des réunions, de montrer qu'on pouvait organiser un débat autrement, continuer à récolter des arguments malgré tout. Il fallait que les citoyens puissent donner leur avis, c'est essentiel pour la procédure* ».



Figure 37 thèmes du forum citoyen

Dans chacun d'eux, les internautes peuvent s'identifier par un pseudonyme et disposent d'un logo qui renvoie là encore à la présentation des réseaux sociaux. Les messages peuvent être triés par date ou thématique. Les messages sont composés d'un titre en noir gras, et du corps du texte. Seul le chapeau du message est lisible directement consultable. L'internaute doit donc cliquer dessus pour le déplier. Il est également possible de voter pour les messages, de les commenter, ou de s'abonner pour être prévenu d'un éventuel commentaire ou de signaler un contenu jugé indésirable.

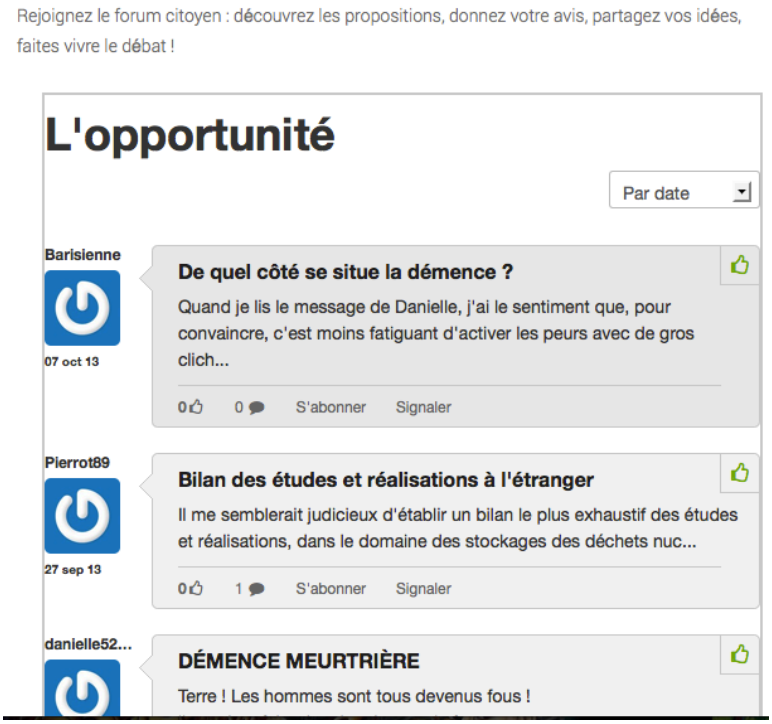


Figure 38 Extrait de la discussion sur l'opportunité

La seconde innovation majeure dans le cadre de la réorientation est la possibilité de suivre en direct sur Internet des « débats contradictoires », qui sont des réunions entre intervenants réalisées en studio sur 90 minutes (environ la moitié d'une réunion publique classique) et diffusées sur le site du débat. Au cours de ces échanges, un représentant de l'ANDRA débat avec des experts indépendants. Pendant la réunion le public peut poser des questions en direct par SMS ou par e-mail ou via les réseaux sociaux. Ces débats sont accessibles sur le site par la rubrique « s'informer ».



Figure 39 Présentation du débat contradictoire du 11 juillet 2013

Une série de neuf thèmes a été abordée :

1. 11 juillet : La diversité des déchets radioactifs ;
2. 18 septembre : Voies de gestion
3. 23 septembre : Comparaison des solutions internationales ;
4. 9 octobre : Principe de précaution et réversibilité ;
5. 16 octobre : Risques et sécurité pour les salariés du site, les citoyens et l'environnement ;
6. 23 octobre : Les transports des déchets ;
7. 30 octobre : Transformations locales (population, emploi, éducation, commerce) et aménagement du territoire ;
8. 13 novembre : Coûts et financement ;

9. 20 novembre : La gouvernance du projet.

Pour chaque réunion, les animateurs et les intervenants sont présentés sur la page. Par exemple le premier débat a eu lieu, du 11 juillet sur le thème de la diversité des déchets radioactifs, avec Benjamin Dessus, ingénieur et économiste et membre de Global Chance, François Besnus de l'IRSN et Frédéric Boissier de l'ANDRA. L'animation est assurée par le président de la CPDP assistée d'une journaliste, dont le nom n'est pas révélé.

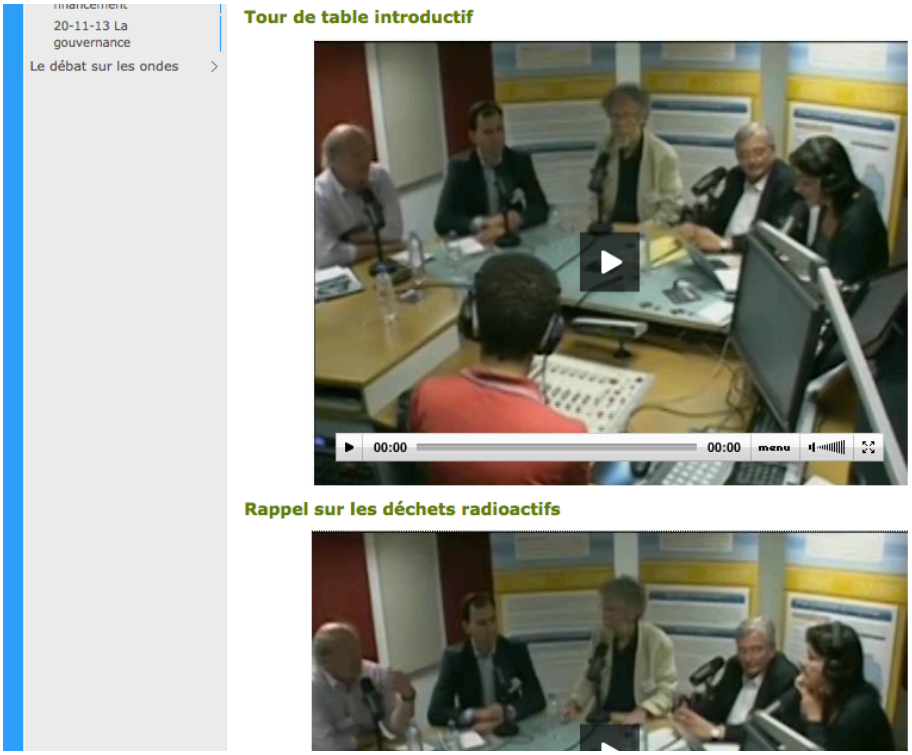


Figure 40 Vidéos disponibles des débats contradictoires

Le fonctionnement des débats est resté très cadré et policé. Après un rapide tour de table introductif, les intervenants échangeaient à tour de rôle sur une série de sous-thèmes introduits par Claude Bernet et la journaliste. Les photos (voir figure 40) rendent compte de la disposition du studio. Les intervenants sont placés autour d'une table ronde dans un studio d'enregistrement semblable à ceux des stations radio. Dans un second temps, la journaliste prend par son ordinateur les questions des auditeurs auxquelles s'efforcent de répondre les intervenants, qui ne peuvent pas être relancés par le public.

Dans ce contexte si particulier, le maître d'ouvrage a, paradoxalement, passé un débat relativement serein : dégagé de la tension des réunions publiques et assuré du soutien des pouvoirs publics, il ne lui restait qu'à participer aux débats contradictoires entre experts et à

répondre aux questions qui lui étaient posées. Le dispositif mis en place n'a pas été en mesure de le forcer à ouvrir véritablement son projet et sa position n'a pour ainsi dire pas varié pendant le débat. Ainsi les débats contradictoires n'ont pas semblé être en mesure de créer une véritable opportunité de dialogue comme nous l'a rapporté Bernard Laponche après être intervenu lors d'une séance :

« *Un grand défaut de ce débat vidéo, c'est que y avait pas de direction au sens je suis président de séance et voilà et même l'ordre de parole n'était pas claire. Moi, une fois, j'ai dit non, je veux parler en second pas en premier. C'est moi, ou en premier pas en second enfin parce que je me disais faut que moi, je parle après enfin qu'il y ait un ordre… Même chose, de dire, 'je vais me prendre une journaliste animatrice'. Bin, l'animatrice elle ne va pas reprendre monsieur untel ou monsieur truc parce que bon, bin elle est simplement là pour faire en sorte que le débat se déroule elle n'a pas d'autorité. Et puis, on passait très vite aux questions, aux questions de gens. Alors une question, ah oui alors là, y a une question sur ça. Alors, l'ANDRA répondait, quelqu'un d'autre éventuellement et puis, on passait à une autre question parce que vous savez, non, non écoutez mais non on n'a plus le temps parce que y a encore trois questions enfin c'était pas… c'était pas… y avait pas une direction d'acteurs voilà. C'est-à-dire que je pense que il aurait fallu une direction de débat beaucoup plus directive et pas forcément quelqu'un qui est chargé simplement d'animer mais en fait, Bernet pour des raisons aussi peut-être aussi très personnelles mais s'est mis très en retrait quoi* ».

Plusieurs intervenants ont ainsi regretté la passivité de Claude Bernet et son manque de mise en forme de la discussion dans les débats qui a empêché le développement de toute dynamique dialogique ou délibérative. Chacun s'est contenté d'exprimer ses opinions sans réelle confrontation susceptible de faire émerger des arguments et des positions partagées, à l'instar de ce que suggère la doctrine du débat public. Guillaume Blavette tire le même constat et juge durement ces débats :

« *Moi, j'en ai fait un c'est très rigolo. Je sais pas vraiment à quoi ça sert mais j'ai passé une super bonne soirée à faire joujou à l'opposant* ».

L'analyse des différents formats d'expression mobilisés dans le dispositif du débat public nous montre que le dispositif en ligne a largement évolué dans le temps pour faire face aux tensions hors ligne. De nombreuses fonctionnalités en ligne ont été rajoutées pour trouver une solution après les déroutes des réunions. Les formats en ligne ont servi de « rustine » pour contenir les lignes de fuite et empêcher la subjectivation des publics qui ont cherché à

exploiter les ressources du dispositif (la visibilité qu'il offre) pour le transformer en un nouveau dispositif. Ce « nouveau débat », cadré différemment, a enfin donné la possibilité d'exprimer des concernements axiologiques jusqu'ici écartés. Cette stratégie d'implémentation semble traduire la volonté de la CNDP de légitimer le débat, de montrer que malgré l'annulation des réunions, le débat a eu lieu, qu'il y a eu de la participation. La présence des débats contradictoires dans le dispositif reflète cette stratégie qui contribue à mettre à distance les publics.

Ces débats illustre la volonté de « faire comme si » les réunions avaient pu se dérouler normalement. Pourtant le public est absent, du moins physiquement, et ne peut que questionner indirectement les intervenants, par la médiation des animateurs qui peuvent évidemment sélectionner les questions. L'impression de distance avec les intervenants est renforcée par l'image du studio et le fait que le débat ne soit accessible qu'à travers le site de la CPDP. Cet outil donne l'impression d'une réunion publique, mais sans véritable possibilité de participer. Les débats contradictoires sont d'ailleurs consultables à travers la rubrique « S'informer » du site, illustrant le fait que l'objectif fixé à ce format est de diffuser des arguments portés par des acteurs préalablement concernés. Dans cette configuration technique, le public ne peut pas véritablement participer à introduire de nouveaux arguments et mettre à l'épreuve ceux déjà présentés. Recourir à ce type d'équipement est une forme de recul pour le débat public dans la mesure où ce n'est pas de la participation mais plutôt une version faible de la consultation, réduisant la concertation à une sorte de « spectacle » du débat.

7.2.4) La volonté de faire participer, « malgré tout »

Afin de comprendre la manière dont la technique est mise au service d'un projet politique en opérationnalisant un modèle de participation, nous avons mis à l'épreuve le débat le dispositif CIGEO avec nos cinq critères d'analyse du *design* du dispositif.

Le premier critère est celui des **ressources techniques et éditoriales** à disposition des participants. Il s'agit de regarder quels outils sont mobilisés et de s'interroger sur les possibles qu'ils ouvrent et de s'interroger sur la nature de l'expression qu'ils rendent possible. Ainsi sur le projet CIGEO, les citoyens avaient de nombreux formats d'expression à leur disposition : un système de question/réponse (SQR), la possibilité de mettre en ligne des avis, et les cahiers d'acteurs. Suite au blocage des réunions et à la « réorientation du débat » qui en a suivi, la CPDP a rajouté sur le site web la possibilité de suivre en ligne les « débats contradictoires » et

de poser des questions par mail ou sur les comptes des réseaux sociaux de la CPDP. La CPDP a également complété son dispositif par un « forum citoyen » format pensé par la nouvelle CNDP et mis en place . Les choix d'équipement effectués nous montrent la volonté des organisateurs d'aller chercher le public le plus large possible pour compenser l'absence des réunions.

Au niveau des **interactions autorisées**, et donc de l'organisation des flux de communication, les participants peuvent poser des questions et voir ces questions commentées par les internautes. Les internautes peuvent également donner leur avis, mais ces derniers ne peuvent être commentés et sont organisés en une liste qui donne une sensation d'empilement. Dans le forum, à l'intérieur de chacun des thèmes, constitués en fils de discussion, les citoyens peuvent poster des messages qui peuvent ensuite être commentés (figure 38). Les participants peuvent également se répondre d'un message à l'autre. Les possibilités d'interactions sont ici multiples. Nous en avons un exemple dans le fil de discussion sur l'opportunité, lorsque le message de « Barisienne » est une forme de réponse de réponse à celui de « Danielle52 », deux posts plus bas. L'objet du message de « Barisienne" « mais de quel côté est la démence ? » est d'ailleurs une réponse directe à celui de « Danielle52 », « Démence meurtrière » et le second message, celui de « Pierrot89 » bénéficie d'un commentaire, symbolisé par une bulle et chiffre « 1 » que l'internaute peut déplier. Les participants peuvent également voter pour chacune des propositions pour venir marquer leur approbation sur les propos tenus. Dans les débats contradictoires, les possibilités d'interactions pour le public sont limitées aux questions posées par les SMS ou par les réseaux sociaux et éventuellement introduites dans le débat par les animateurs.

Le troisième critère est celui de **l'organisation des contenus et des stratégies de mise en visibilité**. Il s'agit ici d'analyser la mise à disposition de l'information et son rôle dans le cadrage du projet. L'accès aux questions et aux avis se fait sur le site à travers la rubrique « participer » du site qui accompagne le visiteur pendant toute sa navigation sur le site. Une fois dans la rubrique choisie, les utilisateurs ont deux possibilités de filtrer les contenus : par thème ou par ordre chronologique. Les entrées par thèmes dans les deux formats ont été structurées autour de douze thèmes :

1. L'opportunité du projet
2. Les voies de gestion des déchets nucléaires : transmutation, entreposage, stockage géologique profond
3. Le cadre légal

4. Les déchets concernés
5. Le site proposé
6. Le fonctionnement et la maîtrise des risques
7. Les avis des autorités de contrôle et d'évaluation
8. L'insertion sur le territoire
9. Les coûts et le financement
10. La gouvernance du projet
11. Les expériences d'autres pays
12. Le débat public

Ces thèmes s'inscrivent dans la continuité de ceux prévus pour les réunions. Les outils web étaient pensés au départ comme le prolongement des réunions. Il s'agissait de faire venir de nouveaux publics qui n'auraient pas pu se déplacer pour diverses raisons. Les choses sont différentes pour le forum citoyen, créé après la réorientation du débat. L'accès au forum est possible par deux entrées depuis la page d'accueil (voir figure 32) : l'icône jaune précédemment évoqué et la présentation des différentes fonctionnalités en bas de la colonne de gauche. L'arborescence conduit ensuite les internautes vers la page où sont listées les différentes thématiques ouvertes à la discussion. On peut ainsi voir qu'elles sont sensiblement les mêmes que celles abordées dans les questions et les avis. Il est désormais possible de discuter de la « réversibilité » en tant que thématique, des « alternatives au stockage profond » de manière générale ainsi que des « risques ». Ces nouvelles thématiques nous montrent que la CPDP a fait évoluer son cadrage pour y inscrire une dimension plus axiologique, conformément aux revendications des participants. On ouvre également la discussion sur « les déchets concernés », la formulation de ce titre laisse penser que les échanges peuvent porter aussi bien sur les déchets et leurs caractéristiques de manière générale, que sur l'inventaire des déchets susceptibles d'intégrer le site. Ensuite, à l'intérieur des thèmes, les messages sont classés de manière antéchronologique. Les participants ont aussi la possibilité de filtrer les contributions (soit par date, soit par thème). En revanche, ce système de filtrage désorganise le dialogue entre les propositions, dans la mesure où le classement par thème rend plus difficile le suivi des différents messages qui se répondent. Pour les débats contradictoires, le classement des débats est effectué par date, de manière chronologique. À chaque fois le thème est spécifié. Cette organisation illustre la volonté de la CPPD de montrer que tous les thèmes essentiels sont abordés. À l'intérieur des fils de discussion, les débats sont présentés de

manière découpée en séquences afin de faciliter la navigation dans les vidéos d'une heure et demie.

Au niveau du critère quatre, **l'identification des participants**, dans la majorité des espaces les participants s'identifient sous leur véritable identité en précisant leur fonction. Cette logique contribue à renforcer la dimension officielle des échanges et légitimer les prises de position dans le débat. Sur ce point le forum citoyen est particulier, la totalité des participants utilise un pseudonyme et aucun ne donne d'informations personnelles (ville d'origine ou fonction). Ce fonctionnement particulier du forum qui assouplit les normes de communication reflète la tension qu'a connue le débat dans sa seconde phase.

Pour le dernier critère, celui de **la capacité d'intervention des concepteurs**, la totalité des espaces est modérée *a priori*, c'est-à-dire que les contributions sont d'abord lues par les modérateurs avant d'être mises en ligne. Celles-ci se permettent de déplacer des contenus (elle peut ainsi considérer qu'une question relève d'un avis ou à l'inverse extraire une interrogation d'une contribution ou d'un cahier d'acteur et les transformer en questions pour qu'ils obtiennent une réponse officielle du maître d'ouvrage. Sur le forum, la parole est assez libre et ne respecte pas forcément les grands principes de la CNDP[314], comme la proposition de « Danielle52 », « *Terre, les hommes sont devenus fous !* » qui n'est pas appuyée sur une argumentation. La représentation de l'autorité semble donc atténuée par rapport aux autres formats d'expression. La charte graphique est également différente du reste du site, il s'agit de créer un contexte propice à l'échange, dégagé des tensions qui entourent le débat CIGEO et de porter le message (la première partie du débat a connu des perturbations, mais vous pouvez toujours nous faire confiance et venir participer).

L'analyse de ces différents éléments nous permet définir le modèle de participation proposé et de spécifier le type de public attendu « en creux » dans le *design* du dispositif. Celui d'un « public à tout prix ». Le choix de mettre en place le forum citoyen et les débats contradictoires est un premier indice. Malgré l'échec des réunions, la CPDP tente d'avoir son public conformément à son obligation légale, mais cette fois en ligne… La réorientation du dispositif est également l'occasion de réajuster le cadrage du débat afin de mieux prendre en compte l'aspiration des citoyens et ainsi de donner une chance au débat. Pour acquérir de la légitimité et aborder les sujets que le public souhaite voir discutés, le cadrage fait une place à certains concernements axiologiques, notamment à travers l'ouverture des thématiques dans

[314] Pour rappel, les débats CNDP s'organisent autour de quatre grands principes : l'égalité entre participants, l'argumentation des propositions, la transparence et l'indépendance de la CPDP.

le « forum citoyen » et la formulation générale de certains débats. Mais on voit ici toute l'ambiguïté de la posture de la CNDP et des contraintes légales qui régissent l'organisation des débats publics : après modifications, les questionnements substantiels cohabitent avec les interrogations obligatoires sur le projet sans pour autant que leur discussion figure clairement comme un objectif du débat. À quoi bon débattre des grands enjeux de la thématique si au final le cadre légal impose aux conclusions de se centrer sur le projet CIGEO ? Le débat doit-il organiser la discussion entre les participants ou se limiter à récolter leurs arguments ? Ce manque de clarté et de transparence renforce le sentiment d'instrumentalisation de ceux qui s'investissent.

Cette tension est également retranscrite par le dispositif lorsqu'il permet aux participants de se répondre, donc d'engager un échange potentiellement délibératif, tout en proposant des filtrages des contenus qui désorganisent potentiellement les logiques conversationnelles en valorisant les productions individuelles. Si l'internaute choisit de classer les messages par thématique, il perd le fil des conversations qui se sont tenues pour ne garder que l'information « brute » et décontextualisée. On peut également noter que les normes de la communication mises en place par la CPDP dans ses autres espaces de débats sont assouplies dans les espaces rajoutés, dans les « rustines » comme avec la question de l'identification des participants. Sur le forum citoyen, l'internaute n'est pas obligé de s'enregistrer avec sa véritable identité. Cet allègement des contraintes rend compte de la volonté d'ouverture du cadrage, on cherche à faire participer le public concerné par la thématique avec celui directement concerné par le projet sans que la distinction puisse être faite, à élargir l'audience pour donner de la légitimité au débat. Traditionnellement, les représentations de l'autorité et de la capacité de la CPDP à organiser la médiation sont très présentes dans les dispositifs de débat afin de s'assurer de la validité des propos échangés pour pouvoir les synthétiser dans le compte rendu (Mabi, 2014). Or dans le « forum citoyen » la médiation est assez peu visible et la parole relativement libre (on ne respecte pas forcément le principe d'argumentation), comme si la forme de l'expression et sa portée normative passaient au second plan et que finalement l'important pour la CPDP était de faire participer le public, malgré tout. La possibilité de voter pour les propositions les plus pertinentes renforce cette stratégie de rendre visible le public visiteur du site, de sémiotiser son passage. Il ne s'agit plus de hiérarchiser ou de sélectionner les publics mais de donner la parole à ceux qui le souhaitent. On fabrique un public « à tout prix » pour montrer que malgré l'empêchement, les citoyens s'expriment et que le débat a bien eu lieu. Concernements axiologiques et sensibles se trouvent mélangés pour favoriser le nombre de

prises de parole. La CPDP était bloquée par son obligation légale et a tenté de trouver un équilibre impossible.

7.2.5) La conférence de citoyens : un mini-public pour augmenter la légitimité du débat ?

Cette stratégie de protéger le débat de ses publics et d'instaurer une mise à distance s'est prolongée avec l'organisation d'une conférence de citoyens, un autre dispositif de démocratie participative faisant appel à la délibération. La conférence de citoyens est ce que l'on appelle un « mini-public », elle consiste à tirer au sort un panel de citoyens (on fabrique artificiellement un public pour qui le consentement remplace le concernement) à qui l'on demande de faire une synthèse profane d'une controverse en se basant sur une formation qui leur est dispensée dans le cadre de la procédure. Après une série de week-ends de formations, une séance publique est organisée pour confronter les apprentissages effectués face à des experts sélectionnés par le panel. Enfin, les citoyens se retirent à huis clos pour rédiger un avis qui rend compte de l'exploration de la controverse effectuée et une identification des questions que les citoyens profanes souhaitent voir explorées par les scientifiques et les décideurs.

Pour la sélection du panel, l'accent peut être mis soit sur sa représentativité (à l'image des sondages) ou sur la qualité de la délibération et des apprentissages. Cette procédure permet de structurer les enjeux d'une controverse à partir des préoccupations des citoyens et évite que son cadrage ne soit constitué uniquement par les experts. Si le débat public active ses publics sur le modèle de John Dewey, la conférence de citoyens se rapproche de la conception défendue par Walter Lippmann (Latour, 2008), qui perçoit l'appel au public comme un dernier recours lorsque les pouvoirs publics n'ont plus la solution pour résoudre un problème. Or, organiser une conférence de citoyens traduit précisément un manque de confiance dans la manière dont l'action publique va gérer une thématique et illustre un déficit de confiance du public dans les expertises comme le rappellent Michel Callon et ses co-auteurs dans *Agir dans un monde incertain* (2001). De nombreux chercheurs en SHS se sont intéressés aux conférences de citoyens. Parmi eux Dominique Bourg et Daniel Boy se sont particulièrement illustrés avec leur ouvrage, issu d'un programme CDE, *Conférences de Citoyens, mode d'emploi* (2005) qui dans une approche pédagogique, voir militante, tentent de montrer les bienfaits de ces conférences pour venir « corriger » la démocratie représentative : « *les*

conférences de consensus ne souffrent d'aucun de ces défauts, ce qui devrait leur permettre de contribuer à corriger les insuffisances inhérentes à la vie parlementaire »[315].

Le succès des conférences de citoyens est important, surtout à l'échelle locale, et de nombreux cabinets de consultants proposent désormais des méthodologies « clés en main » pour organiser des consultations de citoyens. Le résultat, qui débouche sur un avis, convient également assez bien aux élus et personnels politiques qui y voient une opportunité de légitimer leurs actions sans véritablement s'engager sur la décision. On peut remarquer une grande disparité des façons d'organiser ces conférences. L'animation et l'encadrement du groupe de citoyen sont une étape sensible du processus dans la mesure où elle doit permettre aux citoyens de s'approprier le processus, le contenu et assurer sa qualité (Bédu, 2013). Le risque de voir la parole du panel instrumentalisé est important. Des conférences ont d'ailleurs été organisées pour de nombreux sujets comme les OGM, les nanotechnologies, la récidive… avec plus ou moins de succès.

La CNDP y a déjà eu recours, notamment sur le débat d'orientation sur les politiques de transport en vallée du Rhône, dit débat VRAL. Lors de nos échanges, Jean-Michel Fourniau et Georges Mercadal ont également évoqué que la possibilité de réaliser une conférence dans le cadre du débat de 2005/6 sur les déchets nucléaires avait été envisagée. Lors de notre entretien Georges Mercadal nous a livré son sentiment sur ce dispositif et ses possibilités de cohabitation avec les débats publics :

« *Nous avons effectivement réfléchi à organiser des conférences de citoyens sur certains sujets, comme les alternatives à l'enfouissement, pour apporter de la matière neuve dans le débat. L'idée était de coupler la conférence avec un gros colloque qui aurait permis de faire un état des lieux sur la question. Mais finalement la mise en œuvre s'est avérée problématique et nous avons été obligés de renoncer. Il y a eu de nombreux problèmes et des rivalités qui ont rendu l'organisation impossible* ».

Au sein de la CNDP, il n'y a eu aucune capitalisation sur les réflexions précédentes qui aurait pu bénéficier à la conférence organisée pour CIGEO. Dans ce débat où l'opportunité du débat est fortement remise en cause, la conférence de citoyens est envisagée pour tenter de le faire monter en généralité et d'y inclure des éléments axiologiques qui permettraient de restructurer le problème public CIGEO et de faire bouger le cadrage du débat. La conférence est utilisée pour redonner de la légitimité au débat et redonner la main à la CNDP, quelque peu dépassée

[315] Bourg et Boy, 2005, *op.cit*, p53

par les perturbations. Elle a ainsi un moyen de répondre, du moins en partie, aux critiques émises sur la problématisation de CIGEO et de relancer le processus.

Dans le cadre de ce débat, l'idée d'organiser une conférence de citoyens avait été proposée par l'ANDRA en amont du débat, comme nous l'a confirmé Sébastien Farin lors de notre entretien :

« *Nous on a notre comité de suivi de la démarche de l'information et de la consultation (COSDIC), avec Callon et Pierre Benoit Joly, donc avec eux, on avait eu des avis et ils nous avaient remis un avis qui sera publié dans quelque temps et dans lequel Michel expliquait pourquoi ce débat est un débat particulier, il nous avait aidés à l'organiser, et il disait qu'il fallait faire une conférence de citoyens dans les dispositifs. J'ai donné ce papier à Claude Bernet qui est revenu en disant « heureusement que les membres de ma commission n'ont pas vu ça… » Je n'ai pas gardé ça, mais…*

Et le débat a commencé, les modalités sont arrivées. Et pour la petite histoire, deux choses rigolotes : on voit Claude Bernet régulièrement avec ma directrice générale, et au mois de juillet on fait un point… je pense que les interactions CPDP et maître d'ouvrage sont assez intéressantes et je ne sais pas comment ça peut être bordé mais à mon avis, c'est assez essentiel. Quand on l'a rencontré au mois de juillet, je buvais du petit lait parce que la CNDP venait d'annoncer qu'elle allait faire une conférence de citoyens, des réunions de proximité dans les villages, aller dans les lycées, etc. Ce qu'on lui avait proposé ! Et ma grande chef, qui savait que j'étais un peu vert puisqu'on lui avait proposé six mois avant, n'avait pas pu s'empêcher de lui faire remarquer mon sourire car on lui avait déjà proposé. Bon il a répondu « oui, c'est bon… ».

Ainsi le COESDIC de l'ANDRA, structure réunissant des chercheurs en SHS qui conseillent l'ANDRA dans ses démarches, avait déjà évoqué la perspective d'une conférence de citoyens pour CIGEO qui aurait permis de donner une portée nationale au débat,[316] mais la CPDP n'a pas souhaité donner suite. L'organisation de la conférence est décidée après la reprise en main du débat par la Commission nationale. Dans un premier temps l'objectif est d'inclure ce dispositif comme une modalité supplémentaire dans le débat et donc de l'inscrire dans son calendrier (dans lequel tout devait être terminé avant le 15 décembre 2013). Les protagonistes sont donc rapidement contactés et le cahier des charges établi de sorte que fin juillet le prestataire d'accompagnement soit choisi, Missions Publiques, et fin août la présidente du

[316] On retrouve cette proposition dans le rapport d'activité 2012 du COESDIC disponible ici : http://www.andra.fr/download/site-principal/document/l_andra/rapport-activites-coesdic_-2012.pdf

comité de pilotage rendue publique. Il s'agit de Marie-Angèle Hermitte, spécialiste reconnue de ce type de dispositif et des relations entre science et droit qui était déjà dans le comité de pilotage de la conférence des OGM en 1998, le changement climatique en 2002 ou les nanotechnologies en 2005. Un comité a été chargé de l'évaluation de la conférence (Cécile Blatrix, Luigi Bobbio, Jean-Michel Fourniau)[317].

Marie-Angèle Hermitte porte une conception particulière de la procédure : « *Les conférences de citoyens sont un exercice encore largement expérimental, que chacun entend à sa manière. Souvent, une entreprise de prestation de services en choisit les règles et anime l'opération. Le rôle du comité de pilotage consiste alors à suggérer des thèmes de formation et des noms de formateurs. Lorsque la CNDP m'a demandé d'assurer la présidence du comité de pilotage de la Conférence de citoyens sur les déchets nucléaires, j'ai choisi un autre modèle, dans lequel le comité pose les règles générales du fonctionnement et en suit toute la réalisation* »[318].

Ainsi, le comité de pilotage, marqué par la forte personnalité de sa présidente, affine son cadrage : la conférence sera découplée du débat, elle devra produire un avis sur la thématique générale, celle des déchets nucléaires et de leurs modalités de stockage. Il n'est pas posé pas de question précise comme dans beaucoup de conférences afin de rouvrir le cadrage. Il est clairement établi que le commanditaire de la conférence sera bien la CNDP et non la CPDP, largement décrédibilisée aux yeux des acteurs de terrain. Le calendrier évolue, et il est désormais décidé que l'avis doit être publié pour février 2015, avant le bilan du débat, pour pouvoir y être ajouté en annexe. La conférence aura permis de rallonger artificiellement la durée du débat, permettant la publication de nouveaux cahiers d'acteurs et de questions sur le site durant cette période.

La tension est forte pour respecter les délais fixés. De fait, il est impossible de programmer plus de deux week-ends de formation (le 14 au 17 décembre 2013 et le 10 au 12 janvier 2014), ce qui sera fortement regretté par de nombreux acteurs sur un sujet aussi complexe qui aurait nécessité à minima une séance de formation supplémentaire. Le processus de sélection des citoyens du panel a également été pressé par le temps et bouclé quelques semaines avant le premier week-end de formation par la société IPSOS qui sélectionne 17 personnes dont 11 femmes et 8 participants sur les 17 issus de la Meuse et la Haute Marne. Pour des raisons

[317] Nous avons eu l'occasion d'échanger à de nombreuses reprises sur cette conférence et son organisation avec Jean-Michel Fourniau et Laurence Monnoyer-Smith, qu'ils soient ici remerciés. De plus, la note du comité d'évaluation a été mise en ligne à l'adresse suivante et contient de nombreuses informations utilisées ici : http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/177/files/2014/02/2014-02-01-18.00.47-1.jpg

[318] Un document qui revient sur l'expérience des participants, dont Marie-Angèle Hermitte, est disponible sur le site de la CNDP : http://www.debatpublic.fr/projet-cigeo

déontologiques affirmées par le comité de pilotage les citoyens ne sont pas rémunérés pour cette conférence. Lors de l'audition publique le 1er février 2014, à laquelle nous avons assisté, les participants ont à de nombreuses reprises exprimé le sentiment de responsabilité qui les animait et la volonté de voir émerger des solutions concrètes, comme l'a évoqué un des membres du panel lors d'un entretien :

« *Quand même c'est un sacré truc, on se retrouve comme ça là, en position de donner son avis sur un sujet aussi important et aussi complexe, ce n'est pas évident. Je parle pour moi mais j'ai l'impression que c'était assez partagé dans le panel, mais on avait l'impression d'avoir une grosse responsabilité, que les gens attendent beaucoup de cette conférence de citoyens. On a donc été très investis pour faire au mieux notre travail. C'est une sacrée expérience* ».

Le dimanche 2 février, le panel s'est retiré à huis clos avec les animateurs pour préparer l'avis qui a été présenté lors d'une conférence de presse le 3 février.

Les différentes étapes de la procédure ont été organisées de manière à favoriser l'expression de points de vue contradictoire sur cette thématique. Dans les formations, les différents thèmes abordés étaient organisés autour d'un exposé principal et d'un discutant porteur d'un point de vue différent afin d'en faire une lecture critique. Cette organisation défendue par le comité de pilotage permettait de renforcer la qualité de l'information et de placer les citoyens du panel dans une posture où ils sont exposés aux différents points de vue afin d'explorer la controverse en profondeur. Suite à cette formation, le panel a décidé des thèmes qu'il souhaitait voir aborder dans la journée d'audition (risques, santé/environnement, coûts et financement du projet CIGEO, les solutions alternatives, information, pédagogie et confiance aux acteurs, générations futures, temps long). Chacun des thèmes a fait l'objet d'une table ronde, elles aussi contradictoire, où chaque intervenant développait sa réponse aux questions sur une vingtaine de minutes. Ce format long s'est avéré peu dialogique et finalement l'audition publique a largement eu un rôle de troisième session de formation, comme nous avons pu le constater lors de notre entretien avec un membre du panel :

« *C'est vrai que la masse d'infos à digérer était immense, même un peu trop, on avait du mal à tout assimiler au début, mais heureusement que la formation était de qualité on a quand même pu s'approprier le sujet. Lors de l'audition on avait encore plein de questions, plein de points qu'on voulait voir aborder, les intervenants nous ont apporté un bon complément d'information* ».

Dans l'avis rédigé, les citoyens ont placés l'éthique au centre de leurs réflexions : « *La question de l'éthique n'a cessé d'être présente dans la détermination de nos choix, du fait du caractère inédit du projet et de la durée de vie exceptionnelle des déchets* »[319]. Ainsi, les participants ont introduit une préoccupation différente des experts ainsi que le note le comité d'évaluation : « *L'originalité des positions prises dans l'avis est de mettre en avant des valeurs largement partagées dans la société : dimension éthique d'un choix engageant l'humanité pour une durée exceptionnelle, caractère patrimonial de la dangerosité des déchets nucléaires légués aux futures générations humaines et devoir envers elles de conservation de la mémoire, prudence dans la temporalité de la décision pour ne pas fermer d'éventuelles alternatives futures, confiance dans la recherche scientifique pour les explorer, maîtrise nécessaire des risques, incrédulité vis-à-vis des simulations pour démontrer la sûreté des installations et exigence de tests en situation réelle, souci de la surveillance et de la protection de la santé et de l'environnement, etc.* »[320].

L'avis produit à l'issue du processus est une sorte de « consensus mou », qui émet l'idée que l'enfouissement puisse être suspendu le temps que des études complémentaires soient réalisées, avec l'idée qu'il n'y a pas d'urgence à décider sur un projet à la temporalité longue et que la dimension éthique et du temps long doit être mieux prise en compte. L'avis semble contenter les pro comme les anti CIGEO : les citoyens ont relevé des faiblesses au projet, insistés sur la nécessité d'explorer certaines pistes comme la géothermie, sans pour autant remettre en cause l'opportunité du projet. Le fait que les citoyens se soient exprimé plutôt sur les enjeux de société que sur les aspects techniques du projet, particulièrement difficile sur ce type de sujet semble logique. Ils ont tenté d'imposer le bon sens et la prudence face aux discours experts qui choisissent de faire avant tout confiance à la science.

L'articulation d'une conférence de citoyens avec un débat public contribue fortement à interroger le modèle du débat public proposé par la CNDP et ses méthodologies. Le débat public a-t-il besoin de s'adjoindre d'autres procédures pour traiter certains objets technoscientifiques ? D'année en année, on ne peut que constater la variété toujours plus importante des objets sur lesquels est saisie la CNDP. La saisine sur CIGEO illustre bien l'impératif auquel fait face la CNDP qui doit prouver sa légitimité à traiter ce genre d'objet technoscientifique par des débats publics traditionnellement conçus pour récolter les

[319] Avis du panel, p4 : http://www.debatpublic.fr/projet-cigeo

[320] Voir le rapport complet http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/177/files/2014/02/2014-02-01-18.00.47-1.jpg

préférences des participants et favoriser l'expression des attachements territoriaux et faire une place aux concernements axiologiques des participants. Pour continuer à satisfaire ses obligations, la Commission ne peut se passer d'une réflexion sur les modalités d'organisation des débats qu'elle met à disposition des CPDP pour aller chercher les publics des débats. Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 4, cette réflexion est amorcée sur les outils numériques et les 21 chantiers lancés par le président Christian Leyrit, laissent penser à une volonté de réforme plus large de l'institution et de ses méthodes.

Le débat public et les conférences de citoyens sont deux types de procédures bien distinctes qui ne poursuivent pas les mêmes objectifs. La conférence de citoyens est globalement utilisée pour débattre de thèmes généraux et produit à son terme un avis et des recommandations à destination des commanditaires, contrairement au débat qui se contente de récolter les arguments exprimés par les participants, sans que la CPDP ne prenne position. Comme évoqué précédemment, la problématique du concernement ne se pose pas pour les conférences, dans la mesure où le panel est sélectionné, et donc fabriqué de manière artificielle. Sa légitimité vient alors du fait qu'il ait été tiré au sort. Pour ses partisans, le présupposé est que faire débattre des personnes qui ne sont pas directement concernées permettrait un échange d'argument détaché des intérêts particulier, et donc entièrement tourné vers l'intérêt général.

Sur le cas de la conférence CIGEO, l'articulation proposée peut être discutée dans la mesure où elle contribue à « l'effet rustine » que nous présentions plus haut. Le choix de la mettre en place n'a été effectué qu'après l'empêchement de son fonctionnement classique. Or, la conférence de citoyens est utile pour explorer les controverses, identifier des thèmes et structurer les discussions autour des préoccupations de citoyens profanes qui peuvent être dans un second temps confrontées à celles des participants dans le cadre d'un débat public. Elle ne doit idéalement pas être mobilisée pour remplacer des réunions impossibles et servir à se protéger du public comme ce fût le cas dans le projet CIGEO. Dans le cas où la conférence arrive après le débat, une partie de cette fonction d'exploration ne peut plus être mise au service des dynamiques dialogiques du débat et ne sert plus qu'à justifier l'existence du débat : la controverse a déjà été discutée, des cadrages sont déjà construits et négociés, limitant de fait la portée de l'avis émis. La conférence de citoyens peut s'articuler au débat afin de produire des arguments qui sont ensuite mis à l'épreuve de la participation du public.

Pour acquérir de la légitimité, la conférence ne peut être organisée directement par la CNDP comme à CIGEO ou par une CPDP comme dans le débat VRAL. Ces situations limitent

l'indépendance du comité de pilotage qui ne peut être complètement subordonné au porteur du débat public auquel il est associé. Dans le cas du débat CIGEO, la CNDP, largement du fait de l'urgence du calendrier, a supervisé le choix de tous les prestataires et leurs travaux, tâche qui aurait pu relever du périmètre du comité de pilotage pour plus de clarté. Lors de nos échanges avec un membre de Missions Publiques, cette difficulté a été exprimée :

« *Ce n'est pas facile d'avoir à traiter à la fois avec la CNDP et le comité de pilotage, surtout que par moment, et ça me paraît inévitable, il y a des directives contradictoires. Le recrutement du panel a été source de tensions par exemple tous n'avaient pas la même vision de ce qu'il fallait faire et la CNDP était à cran pour se sortir du mauvais pas CIGEO. Alors du coup on a fait au mieux, discuté avec tout le monde, mais ce n'est pas simple d'avoir plusieurs niveaux de décisions qui se superposent* ».

7.3 Les différentes façons de faire publics dans le débat CIGEO

Comme nous l'avons déjà évoqué, le débat CIGEO a été pour le moins mouvementé et différentes catégories d'acteurs ont utilisé le débat pour établir des rapports de force autour de la controverse liée à l'enfouissement des déchets nucléaires et à la filière nucléaire dans son ensemble. Ces acteurs se connaissent et s'affrontent depuis longtemps autour des questions nucléaires. Le débat CIGEO leur offre une nouvelle arène, crée une nouvelle configuration pour venir prolonger la lutte dans la mesure où il rend publiques les interactions et donne de la visibilité aux arguments qu'ils portent. Pour profiter de cette visibilité, plusieurs stratégies sont déployées par les acteurs qui peuvent choisir d'entrer dans le débat et de faire inscrire leurs points de vue dans la procédure officielle et consigner une masse importante d'informations contradictoires dans un seul dispositif afin que tous puissent en prendre connaissance. D'autres ont choisi la stratégie « du coup de projecteur », mener une action forte comme le blocage des réunions pour qu'on parle de leur cause tout en contournant le discours de l'ANDRA. Pour ces militants, on ne parle jamais autant d'un débat public dans les médias que lorsque ce dernier est mis en difficulté ou échoue. Créer l'événement avec des actions militantes permet d'inscrire le débat à l'agenda médiatique. C'est un des enseignements du débat sur les nanotechnologies perturbé par des opposants, notamment le collectif grenoblois Pièce et Main d'œuvre (PMO). Les postures varient d'une association à l'autre et si les associations nationales penchent largement pour le boycott du débat (on ne participe pas mais on le laisse se dérouler), les associations plus locales choisissent le blocage des réunions, c'est-à-dire l'empêchement du débat.

Ainsi la problématisation proposée par la CPDP a été attaquée par les opposants qui souhaitent renégocier le cadrage de départ. Cette remise en cause a entraîné une évolution du *design* de manière à pouvoir assurer que le débat ait lieu, conformément à la loi. Pour y parvenir, les organisateurs du débat vont déployer une stratégie très verrouillée en mettant à distance les publics et en formatant l'expression à travers les débats contradictoires ou la conférence de citoyens. Leur objectif a été de donner une forme de légitimité au débat en permettant à ceux qui le souhaitaient de s'exprimer malgré tout. La CPDP en son sein a connu d'importantes tensions. Trois de ses membres se sont désolidarisés du compte-rendu, qui ne fait pas état de ses tensions, regrettant la forme prise par le débat et l'incapacité de la CNDP a assuré une discussion « véritablement démocratique » sur un sujet comme celui des déchets nucléaires. Ces membres ont signé plusieurs tribunes dans la presse afin de rendre public leur désaccord avec la tournure prise par le débat.[321] Dans leur optique, le passage en ligne est le signe d'un « déni de démocratie » et d'une non-prise en compte des opposants traduisant un refus d'assumer l'impossibilité du débat de se tenir. Nous nous sommes entretenu avec l'une des frondeuses, Ariane Métais, qui remet en cause la construction du cadrage par la CPDP puis la reprise en main par la CNDP :

« *La façon dont Claude Bernet a construit son cadrage est à l'image du débat : non-démocratique. Claude a préparé le débat seul, en niant l'évidence. Il prenait toutes les décisions, nous les membres de la CPDP était son secrétariat élargi. Ensuite Leyrit a continué dans la même direction en cherchant à faire se tenir coûte que coûte un débat qui n'avait pas de sens* ».

Face à cela, Claude Bernet regrette évidemment le manque de solidarité au sein de sa CPDP et n'accepte pas que des voix dissidentes s'expriment :

« *Effectivement ça a été compliqué sur la fin avec trois des membres de la commission qui ont exprimé leurs mécontentements dans la presse, sans venir m'en parler. Dans le débat tout s'est bien passé, ils ont participé à la rédaction du compte-rendu, et c'est après, au moment de le publier qu'ils se sont fait entendre. Je ne comprends pas vraiment cette stratégie et ce que je sais c'est que quand on accepte de faire partie d'une CPDP on se doit d'être solidaire et jusqu'au bout* ».

7.3.1) La convergence des opposants vers le boycott

[321] Voir la contribution collective sur médiapart : http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/130614/les-dechets-nucleaires-et-la-commission-nationale-du-deni-du-public

Au moment où démarre le débat public, le front des opposants n'est pas uni. De nombreuses stratégies et jeux d'acteurs se mettent en place autour du débat, contribuant à ses difficultés. Les associations locales sont clairement opposées au projet en tant que tel et sont prêtes à perturber le débat pour se faire entendre. Sur le plan national, les positions sont plus ambiguës et vont amener certaines ONG à s'associer au boycott pour des raisons plus politiques liées à l'état des rapports de forces sur la controverse sur le nucléaire. On voit ainsi émerger une sorte de consensus autour du boycott, qui finalement convient à beaucoup d'acteurs, à l'exception de la CNDP… Michel Marie du CEDRA évoque cette question et en tant que représentant d'une association locale et s'interroge sur les intérêts des ONG nationales autour de CIGEO :

« Bon bin, le réseau sortir du nucléaire, bin n'en parlons pas. Alors, il est encore là effectivement, il donne un peu d'argent pour faire une plaquette, il donne un peu de ceci, un peu de cela et ce n'est pas du tout de ce qu'on attend d'une fédération, j'allais dire lourde et puissante comme devrait être le réseau sortir du nucléaire. Le deuxième c'est FNE alors FNE, travaille de plus en plus dans le sens des opposants à Bure, c'est clair. Mais on attendait là aussi beaucoup plus de FNE. Et puis Greenpeace. Alors, Greenpeace on est en contact avec eux depuis, moi depuis vingt ans. Ça, c'est clair. Notamment, avec les délégués sur le nucléaire et ceux qui sont succédés au fil de ces dernières années. Maintenant, et c'est vrai c'est sur ce thème-là où est Greenpeace ? Alors, j'ai eu un jour une explication de l'intérieur, on va dire ça comme ça, où le gars me disait : bon, le problème de Greenpeace si on peut appeler ça un problème, c'est que c'est une… c'est une boite qui a besoin d'argent. C'est une boite qui cherche de l'argent, elle a besoin de vivre et y a un tas de salariés, y a un tas de, etc. donc, Greenpeace fait ses opérations et ce sont aussi des opérations de com. Cette personne à l'intérieur m'a dit un jour : Bin écoutes, Michel, Greenpeace ne se montre pas trop à Bure parce que si on est à Bure, ça ne sera pas des opérations qu'on fera tout seul, forcément. Vu… vu les opposants qu'il y a sur place qui sont quand même assez puissants, on sera obligé de faire ensemble, on sera obligé, on fera des opérations en commun. Or, là c'est plus Greenpeace qu'on verra, c'est Greenpeace et quelqu'un d'autre et éventuellement, quelqu'un d'autre que des structures au pluriel. Donc, Greenpeace… alors ça après, c'est ma traduction. Greenpeace n'en tirerait pas, je dirais tous les… tous les fruits qu'elle pourrait en tirer et c'est peut-être que pour ça qu'effectivement que Greenpeace ne s'est jamais… vraiment manifesté localement ».

Cet extrait d'entretien illustre bien les tensions stratégiques entre les différentes associations. Nous avons pu nous entretenir avec Maryse Arditi, dirigeante historique de FNE. Pour l'association, le débat ne pouvait se tenir compte tenu des incertitudes qui entourent le projet :

« *J'apprends avec stupéfaction qu'on nous expliquera après le débat public qu'est-ce que veut dire la réversibilité. Mais attendez… vous nous payez notre gueule là ? Le point chaud de ce truc qu'on sait pas faire, c'est la réversibilité. Et vous nous dites, ça sera seulement après le débat public ? Qu'on décidera ce que c'est que la réversibilité. Pour l'instant, vous donnez des pistes mais on sait pas ce que c'est. Ça, le fric et l'inventaire ?*

Attendez, moi, je considère que on aurait dû dire : ce dossier n'est pas suffisant en l'état et la commission du débat public y a des fois elle renvoie les gens dans leur bureau en disant « vous me complétez le dossier sur tel point, tel point et tel point. » Sauf que dans le nucléaire elle n'ose jamais le faire. Voilà. Et donc, dans le nucléaire, elle ne l'a pas fait ».

Le dossier contiendrait donc de trop nombreuses faiblesses que la CNDP n'est parvenue à renforcer pour qu'un débat légitime puisse se dérouler. Mirabel, sa branche locale implantée en Lorraine a monté un site web dédié à la critique du projet tel que mis en débat, dénonçant des décisions prises à l'avance[322]. Plutôt que de s'engager directement, FNE va privilégier le soutien indirect au tissu associatif local. Cette stratégie lui permet de montrer son opposition au débat dans les conditions proposées, contraints selon eux par les lobbies pro-nucléaires, sans pour autant rompre le dialogue plus globalement sur la question de la gestion des déchets, ni nier l'opportunité de CIGEO. Elle lui permet également de rester dans la ligne officielle des associations écologistes concernant le nucléaire qui consiste à affirmer qu'il n'y a pas de manière satisfaisante de gérer les déchets et qu'il est donc impératif d'arrêter d'en produire sans avoir à la défendre publiquement. Or, s'engager dans un débat public contradictoire sur une solution contribue potentiellement à mettre en danger cette ligne de conduite. Elle obligerait notamment à reconnaître que suite à la séquence de 2005/6 l'enfouissement est devenu quasiment inévitable dans la mesure où il s'inscrit dans une politique publique que l'Etat ne souhaite absolument pas remettre en cause. Boycotter permet donc de continuer à dire que l'on n'est pas écouté… Cette analyse est également avancée par Guillaume Blavette (militant anti-nucléaire, membre de FNE, du Réseau Sortir du nucléaire et de l'association CIGEOUT) sur son blog :

[322] http://www.fne.asso.fr/fr/cigeo-un-debat-public-pour-rien.html?cmp_id=33&news_id=13256

« *On ne peut s'empêcher de penser que certains qui s'étaient opposés en 2005 à l'occasion du précédent débat public à l'enfouissement ont admis leur défaite ou plutôt le refus de l'Etat à remettre en cause une orientation ancienne gravée dans le marbre par toute une série d'engagements internationaux. À quoi bon dès lors courir le risque de participer à un débat public qui donnerait à voir que le temps de l'opposition est passé ? À quoi bon s'engager dans un débat où l'on pourrait dire des choses qui heurtent un mouvement écologiste qui reste pour l'essentiel opposé à l'enfouissement des déchets nucléaires ?* »[323]

Bernard Laponche fait la même analyse lors de notre entretien :

« *Honnêtement, si vous regardez celui de 2005 par rapport à CIGEO, tous les écolos n'étaient pas prêts cette année à refaire le coup de 2005 lors du débat Mercadal. Je pense que beaucoup de gens qui considère que CIGEO est un 'pis aller' et qu'on ne peut pas le dire. Donc, autant que le débat soit... soit boycotté ce qui éviterait à dire des choses qui pourrait entre guillemets choquer* ».

Au sein même de l'association, la question de la participation est fortement discutée. Certains des membres de FNE choisiront de s'engager tout de même dans le débat, comme nous l'a rapporté Guillaume Blavette en entretien :

« *Donc, FNE privilégie Boursonet, le Cedra55 enfin des... les associations qui boycottent, chose très étonnante peuvent compter sur le soutien de l'ensemble de la Fédération France Nature Environnement enfin c'est quasiment un événement historique que FNE ne participe pas à un débat public... ce qui ne veut pas dire que y ait pas des gens dans FNE qui... qui ait voulu participer à ce débat public mais... y a des gens comme moi-même qui ne sont plus membre du FNE depuis cette époque. Hein, puisque... on s'est révolté contre... Maryse Arditi et que ça ne pardonne pas et c'est... donc... donc, voilà. Finalement, nous nous sommes dans une structure ad hoc qui s'appelle CIGEOUT grâce à Michel Guerrit et un groupe de militants anti nucléaire dont Stéphane Lhomme, Dominique Marchandier qui avait été la coordinatrice de la campagne FAVL du réseau en 2008. Tout ça, on a pris nos téléphones et on a... on a contacté autour de nous pour convaincre de participer au débat public. Il faut bien que vous sachiez que tout ce boulot, de conviction pour... pour dire ça vaut le coup de participer au débat public même si FNE ni participe pas. C'est un groupe informel qui l'a fait* ».

[323] http://blogs.mediapart.fr/blog/guillaume-blavette/030214/debat-public-cigeo-tout-ca-pour-ca

Ainsi se crée un collectif d'opposant, CIGEOUT, favorable au débat, qui va faire le choix d'utiliser cette tribune pour faire valoir une opposition constructive au débat et venir apporter la contradiction aux experts et à l'ANDRA. Michel Marie et le CEDRA vont rejoindre cette coalition d'associations :

« *Autour de Bure y a une dizaine d'associations. J'ai fait le recensement y a pas longtemps des petites, des moyennes, des grandes, y a une dizaine d'associations. Moi, je garantis que toutes les associations, toutes… celles de citoyens, celles d'élus toutes voulaient du débat public et toutes demandent du débat public. Toutes ce sont des démocrates. Donc, toutes, elles demandent que la population ait son mot à dire, qu'elle s'exprime que ceci que cela et par contre, la question a se poser effectivement et on l'a dit déjà au moins deux fois. Notamment, à la réunion du 25 novembre, les boycotteurs ont fait le jeu de l'ANDRA alors c'est quoi le jeu de l'ANDRA monsieur Leyrit ? Et bin, les boycotteurs ont été cons parce que l'ANDRA ne voulait pas de débat. Donc, ça arrange bien le, ça arrange bien l'ANDRA qu'il n'y ait pas eu de débat. Alors, il lui a dit autrement du coup, je lui ai dit bin ça veut dire quoi ? Ah ça veut dire que si les boycotteurs ont fait le jeu de l'ANDRA ça veut dire qu'il n'y a pas eu de débat donc ça veut dire que l'ANDRA est bien content qu'il n'y ait pas de débat. Alors, ça répond à la question effectivement je suis maintenant persuadé qu'en France y a des gens qui ne voulaient absolument pas de débat. Et d'ailleurs Leyrit nous a dit, il nous a fait comprendre et maintenant j'ai bien entendu pas mal de choses, qu'il y a quand même des gens notamment au parlement qui font tout pour que le débat public n'existe plus parce que le débat public c'est quand même emmerdant. Et puis, le public je dirais même. Le peuple, le peuple il est emmerdant.*

Je suis sûr maintenant qu'il y a des gens qui n'avaient aucun intérêt à ce qu'il y ait du débat public, à ce qu'il y ait du débat. Bien au contraire. Il valait mieux qu'il y en ait pas et d'ailleurs, je vais même plus loin, c'est ce que je dis à mes amis boycotteurs quand on se rencontre, vous avez eu la grande intelligence de boycotter le débat et ça a eu au moins un impact extrêmement positif, ça a donné un coup de projecteur énorme sur Bure. Par contre, où y a une un hiatus c'est qu'après vous n'avez plus rien fait.

Y a eu un coup de projecteur au départ mais ensuite il fallait amener des arguments avec ses cahiers d'acteurs, avec cette journée de… de, de, de conférence de citoyen ou c'est gens-là mais si… si tout le monde avait boycotté, si toutes les associations et les citoyens avaient boycotté, qu'est-ce qu'ils auraient entendu comme parole ? Ils auraient entendu que la parole des institutionnels Andra, IRFM, etc. EDF et autres. Donc, quelque part je dirais

heureusement que les non boycotteurs se sont pris en main et on dit non, non on a une parole a passé. Après, elle donne ce qu'elle veut, elle va dans le sens qu'elle veut et elle est… interprétée comme… comme ces gens-là le veulent, etc., etc. et je pense que là y a eu quelque chose de très complet, y a eu effectivement, le peuple s'est fait entendre. Le peuple de la région de Bure s'est fait entendre par le boycott et par toutes les… les interventions qu'on a pu faire des uns et des autres depuis… depuis maintenant un an. Quasiment ».

Dans l'approche de Michel Marie, la participation et le blocage se complètent : le blocage permet de donner une visibilité maximale au débat public quand ceux qui s'impliquent dans le débat donnent l'opportunité aux habitants de la région de Bure de s'exprimer. Cette posture est très stratégique et permet au CEDRA de participer au débat public sans se couper de la frange plus radicale de l'opposition qui souhaite empêcher le débat.

7.3.2) La stratégie du blocage

Pour d'autres opposants l'implication dans le débat est inenvisageable et le boycott insuffisant. Pour ces associations locales, la critique est plus radicale et englobe le débat public, perçu comme un outil d'acceptation du projet. Le précédent du débat de 2005/6 semble avoir largement contribué au processus de radicalisation de ces acteurs, renforçant leur détermination à empêcher la tenue des débats. Deux entités principales il y a d'abord la fédération « Burestop » et le collectif « Bure Zone Libre »[324].

Sur leur site un texte intitulé « Y participer ou non ? » a été publié, il résume leur posture par rapport au débat public :

« Le débat public national de 2005 sur la gestion des déchets nucléaires mettait en avant la préférence pour l'étude du maintien de ceux-ci en surface, la loi qui a suivi en 2006 n'a retenu que l'enfouissement… à Bure. Nous en avons vite conclu que le débat public n'intègre pas de pouvoir décisionnel citoyen.

Celui de 2013 est clairement annoncé comme une campagne d'information sur Cigéo. En présupposé, sa finalité, enfouir, est acquise pour le gouvernement.

Il arrive, alors que le projet est déjà en phase de conception industrielle et que l'Andra, seul maître à bord, ne remet rien en question, malgré toutes les incertitudes majeures sur le sous-sol, les failles et risques mis en évidence par des analyses critiques indépendantes.

[324] Malgré plusieurs tentatives, nous n'avons pas malheureusement pas réussi à obtenir un entretien avec les représentants de ces associations qui refusent d'être « scannés » par des chercheurs.

Le déroulé ? Un temps d'information massive via diverses actions pilotées par l'Andra et la Commission Particulière du Débat Public mais… pas la moindre décision collective à la clé. Ce débat public n'est pas prévu pour agir sur le projet tant controversé de stockage souterrain des pires déchets radioactifs, mais pour faire accepter la future poubelle atomique avec tous ses risques majeurs et prévisibles.

Il permettra uniquement de recueillir (et d'encadrer) toutes les questions et peurs que suscite BURE : "Ce n'est pas un référendum, mais une photographie," dit le président de la Commission du débat public fin 2012.

Faire croire à la population qu'elle a son mot à dire, aujourd'hui, relève de la supercherie. C'est la raison pour laquelle les associations : Burestop 55 (collectif Meuse contre l'enfouissement des déchets nucléaires), BZL (Bure Zone Libre), EODRA (association des élus opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs), Les Habitants vigilants de Gondrecourt-le-Château, Mirabel Lorraine Nature Environnement, Meuse Nature Environnement, NPA Meuse, ATTAC Meuse ont décidé de ne pas y participer, que ce soit à la rédaction des cahiers d'"acteurs", aux 15 réunions publiques, aux réactions sur le site internet spécifique… Pour autant elles ne seront pas inactives. Diverses actions sont prévues car nous voulons agir en dénonçant vivement ce nouveau rendez-vous de dupes »[325].

Dans ce texte le principe même du débat est fortement remis en cause et la stratégie de blocage justifiée par le fait que la CNPD « *n'intègre pas le pouvoir décisionnel des citoyens* », dénoncé comme un dispositif d'acceptabilité, chargé répondre aux questions et aux peurs que suscitent le projet sans véritablement mettre en discussion les « vraies questions », c'est-à-dire la remise en cause du principe même de l'enfouissement des déchets nucléaires. On peut également noter que la fédération rassemble différentes catégories d'acteurs locaux, dont des élus opposés au projet, un parti politique comme le NPA, des ONG comme ATTAC, Mirabel Lorraine (affiliée à FNE). Ceux qui refusent le débat ne peuvent donc pas être considérés *a priori* comme des ennemis de la démocratie…

C'est dans cette optique que les deux premières réunions sont bloquées. Le contexte est tendu, le dispositif policier important pour tenter de prévenir les débordements. Les salles sont pleines et les opposants déterminés à se faire entendre. Chacune des réunions est empêchée au bout d'une quinzaine de minutes. Sur son site, la CPDP a mis à disposition le verbatim de la

[325] http://burestop.free.fr/spip/IMG/pdf/debat_public_appel_soutien.pdf

première réunion à Bure le 23 mai 2013[326]. Son analyse permet de mieux saisir ce qui s'est passé ce jour-là. Après une première intervention du président Claude Bernet et du Maire de Bure Gérard Antoine, le président de la CPDP commence à présenter son débat, les interpellations depuis la salle fusent de plus en plus violemment :

Claude BERNET : « Notre Commission travaille depuis six mois à préparer ce débat, nous y avons passé beaucoup d'heures et le fait d'entendre le mot «débat bidon» nous fait quelque peu réagir.

Depuis la salle : Beaucoup d'heures à faire des imbécilités !

Claude BERNET : Quels sont les objectifs du débat public ? Deux objectifs, informer le public sur le projet dans son détail, d'où l'existence des dossiers...

Depuis la salle : 25 000 personnes ont demandé un référendum, on l'attend toujours!

Depuis la salle : On achète les gens, c'est de la corruption généralisée! (protestations dans la salle)

Depuis la salle : On n'est pas venu ici pour vous entendre, mais pour vous empêcher de vous exprimer. C'est une honte. C'est un faux débat public, vous n'avez aucun pouvoir, vous n'avez rien. Ce n'est rien un débat public...

Claude BERNET : Monsieur, vous aurez l'occasion de vous exprimer toute la soirée, je vous demande de le faire dans l'ordre.

Depuis la salle : On est chez nous !

Depuis la salle : Vous prenez les Meusiens pour des imbéciles.

Claude BERNET : Il y a un compte-rendu vidéo et un compte-rendu sono, il est important que vous puissiez vous exprimer les uns après les autres.

Depuis la salle : Conneries! »

On voit dans cet échange le décalage entre Claude Bernet qui essaye de préserver sa posture institutionnelle et de convaincre la sale du bienfondé du débat face à un public qui n'entre pas dans les normes de l'échange en situation de débat et mobilise l'invective. La légitimité du débat est contestée et les opposants demandent un référendum local pour pouvoir « réellement consulter l'avis des populations » et ne pas laisser la démocratie aux mains de « technocrates » :

[326] http://www.debatpublic-cigeo.org/docs/verbatims/20130523-verbatim-bure.pdf

« *On va pas se laisser faire par des Parisiens ! Si vous voulez la décharge, vous avez qu'à la mettre sous la Tour Eiffel* ».

7.3.3) Quelle appropriation du débat réorienté par les publics ?

Suite à ce blocage des réunions, le débat s'est donc déroulé en ligne, pour contourner le refus de débattre exprimé par une partie du public. Ce design a permis l'expression d'une grande variété d'arguments, qui ont été consignés dans le compte-rendu comme l'exige la procédure. Le site web du débat a reçu 76 000 visites, dont près de 9 000 connexions sur les 9 débats. Et plus de 1 500 questions ont été posées dont *« 98 % ont obtenu des réponses »*[327]. Sur un plan comptable, le bilan du débat semble donc tout à fait honorable.

Pourtant lorsqu'on enquête sur le détail de ces chiffres certaines nuances doivent être apportées. En effet, la CPDP semble avoir eu une politique d'assouplissement des normes de recevabilité des contributions afin d'assurer un taux de participation satisfaisant au débat et préserver sa légitimité. L'entretien avec Guillaume Blavette nous a permis de mieux comprendre comment s'est organisé cette participation :

« *Sur les 155 cahiers d'acteurs, y en au moins cinquante qui sont faits par des militants de CIGEOUT. C'est clair. Nous, on a fait, on a coordonné les cahiers d'acteurs. On est allé chercher des gens. Nous, notre boulot du début à la fin, si vous faites... je voulais attendre que le débat public soit terminé mais... je pourrais vous donner des listes, si on regarde... si vous faites la liste des noms des personnes qui posent des questions lors des séances... les séances du débat public. La moitié voir la totalité. La moitié, la totalité des questions c'est des copains de CIGEOUT qui les ont posées.*

Je vais vous donner un seul exemple, c'est Serge Grimberg qui a publié un cahier d'acteurs et bin, vous verrez si vous regardez la liste que toute sa famille a fait des cahiers d'acteurs. Et... et lui est administrateur de l'ACRO, l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest.

Clément : Ah d'accord.

Homme : Voilà. On a créé des cahiers d'acteurs et autres... on en a écrit, on en a... bon, bin voilà. Nous, nous... de notre point de vue, il faillait que le débat est lieu, il faut qu'en ce moment, la CPDP qui travaille du reste en ce moment là-dessus, on est en contact avec eux, aient matière pour créer, pour écrire un compte rendu digne de ce nom qui puisse intégrer de

[327] voir compte rendu du débat par la CPDP, p42

nombreuses paroles favorables. En particulier, des élus locaux qui se sont exprimés dans le cas du débat mais qui puissent retenir des éléments d'opposants... alors, que beaucoup d'opposants ont joué la carte du boycott.

Et tout ça avec une complicité de monsieur Bernet. Par exemple, les fameuses questions de Patricia Andriot, si vous vérifiez bien qui est madame Patricia Andriot. Madame Patricia Andriot est conseillère régionale, vice-présidente du Conseil Régional de Champagne-Ardenne qui est une copine, très bonne copine qui bosse avec la bande de CIGEOUT. Et donc, on est allé chercher Monique Senet, on est allé chercher Benjamin Dessus. On est allé chercher Laponche, tout ça et... qui hésitaient à participer aux débats publics et ça pas était... ça n'a pas était simple de les convaincre et ce boulot-là, il aurait dû être fait par monsieur Bernet mais non, il a sous-traité à des bénévoles ».

Ces propos sont confirmés par Michel Marie :

« On avait dit que de toute façon on serait, on apporterait le fer à l'intérieur du débat public. Oui, on a demandé à nous adhérents de poser des questions, des remarques, des cahiers d'acteurs et manifestement, ça s'est fait parce que je vois, j'ai écouté évidement tous les débats publics sauf un où je n'ai pas pu. Bon bin, y a des noms, y a des noms qu'on connait. Y a des noms on dit tiens celui-ci, ah tiens, celui-là. Tiens, celle-là. Bon là, les cahiers d'acteurs c'est pareil ».

La mobilisation de réseaux pour venir générer du contenu est également visible dans le SQR. Ainsi, le dernier week-end plusieurs centaines de questions sont arrivées, avec énormément de répétitions. Lorsque nous nous sommes entretenus avec Michel Guéritte, membre de l'association « Villes sur Terre » et du collectif CIGEOUT cette question de l'envoi massif de questions a été évoquée :

« *Au dernier moment on s'est arrangé pour faire poser pleins de questions car de toute façon ils étaient pas capables de répondre à tout avec honnêteté et on voulait le montrer, que ce soit visible aux yeux de tous que l'ANDRA est une bande de menteurs incompétents. Du coup on était bien content de mettre ça à jour, les gens doivent savoir ».*

Ces chiffres doivent être relativisés pour une seconde raison. La conférence de citoyens a offert un délai supplémentaire au débat pendant lequel des questions ont pu continuer à être posées, des avis produits et des cahiers d'acteurs déposés. À la clôture officielle du débat le 15 décembre, un peu moins de 700 questions seulement avaient été posées et environ 80 cahiers d'acteurs avaient été déposés ainsi que 373 avis sur le site web. La prolongation a

ainsi permis au public de poser près de 800 questions, émettre 124 avis et déposer 71 cahiers d'acteurs. Ainsi, les bons chiffres obtenus doivent-ils être mis en perspective et replacés dans le contexte particulier du débat.

Tous les acteurs semblent s'accorder pour dire que la majorité des grands thèmes a été abordée dans le débat. À la lecture du compte rendu, les principaux thèmes discutés ont été :

- l'inventaire des déchets.
- La dimension éthique du projet
- La sécurité et les risques liés au projet
- Les transports,
- La territorialisation du projet,
- Le coût et le financement du projet
- La gouvernance du site.

Tous n'étaient pas prévus dans le cadrage initial, à l'image de la question de l'éthique et de l'opportunité qui se sont invitées dans le débat suite à la réorientation. D'autres points ont été fortement discutés mais ne sont pas évoqués dans le compte rendu. Ainsi la question de la **réversibilité** a été longuement débattue et a suscité de nombreux doutes, notamment sur sa faisabilité technique. Imposée dans la loi de 2006 suite au débat de 2005 cette notion n'avait pas été clairement définie au moment du débat. Celle-ci doit être inscrite dans une loi à venir, votée avant l'autorisation de mise en service de CIGEO. Le débat de 2013 a permis d'en délimiter le périmètre : la réversibilité désignerait donc la capacité à permettre aux générations à venir, au moins la suivante, de pouvoir continuer à faire des choix relatifs aux modalités de stockage des déchets. Il ne s'agit donc pas que d'un choix technique (pouvoir récupérer les colis) mais également d'une option politique et éthique, de maintenir ouverte sur une durée donnée le choix des modalités de stockage. S'accorder sur cette définition permet de prendre en compte les revendications de la société et de faire évoluer un projet initialement prévu pour être irréversible.

Ensuite, comme évoquée dans le compte rendu, la question des **transports** a été aussi beaucoup débattue. Elle n'occupait pourtant pas une place très importante dans le dossier initial du maître d'ouvrage qui n'avait pas à priori tranché entre l'acheminement par la route ou par voie ferroviaire. De nombreux acteurs se sont prononcés en faveur du rail, en particulier les producteurs de déchets. Les débats ont porté sur la sécurité du transport et la

difficulté de gérer la dernière portion du trajet, celle qui dépose les colis à CIGEO. Peut-on prendre le risque d'une « rupture de charge » ? (passage du rail à la route). Un consensus semble s'être établis autour du fait de prolonger la ligne de chemin de fer existante pour la faire arriver directement dans le centre comme le rappel le compte rendu :

« *Le débat public a clairement fait ressortir* ***la préférence du public pour le 3ème scénario, sans rupture de charges,*** *ce qu'a admis le représentant de l'Andra le 23 octobre 2013 : À la lecture des cahiers d'acteurs, il y a beaucoup d'expressions en faveur de la solution d'un prolongement de la voie ferrée, qui est sans doute une suite du débat public à prendre en compte* »[328].

La question de **l'inventaire des déchets** à stocker dans le CIGEO a également été très vivement débattue. Cette question est fortement corrélée aux choix politiques nationaux sur les questions énergétiques. En fonction des scénarios choisis, les estimations du volume à traiter varient du simple au double. Au regard de ces choix, l'opportunité et la dimension de CIGEO ne se posent pas de la même manière. Ces discussions ont été l'occasion de voir discuté le principe même du stockage comme l'introduit le compte rendu :

« *Avant de traiter ces points, une impression générale s'impose, celle d'****un clivage très marqué sur le choix fondamental : s'engager, ou non, dans le projet de stockage profond*** »[329].

Deux sujets n'ont été que partiellement abordés dans le cadre du débat : la question du coût et celle des risques. Ces deux angles morts ont suscité de nombreuses frustrations chez les participants. La question du **coût de CIGEO** est épineuse du fait de l'évolutivité du projet. Là encore les estimations varient entre quinze et trente-cinq milliard en fonction de la taille de site retenu. De plus l'ANDRA n'a pas été en mesure de fournir de chiffrage précis avant le débat, renvoyé à l'année 2014. En 2009, la dernière estimation de l'ANDRA chiffrait le projet à 16,5 milliards contre 36 milliards pour la Cour des Comptes fin 2012. Il y a des tensions à ce sujet entre les acteurs du projet, notamment entre les producteurs de déchets (EDF finance 78 % du projet) qui cherchent à optimiser les coûts et l'ANDRA qui met sa priorité absolue sur la fiabilité du procédé mobilisé. En 2011 une polémique avait éclaté autour du coût global du projet (entre 15 et 35 milliards d'euros) qui a connu un certain écho dans la presse[330]. Cette

[328] Voir compte rendu de la CPDP, p 51

[329] Voir compte rendu de la CPDP, p 20

[330] Voir sur le sujet le billet de blog de Sylvestre Huet http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2011/02/d%C3%A9chets-nucl%C3%A9aires-crise-entre-edf-landra-et-lasn.html

question sensible a été exploitée par les opposants, refusant de débattre sans avoir de visibilité sur la question centrale du coût du projet ainsi que nous l'a expliquée Maryse Arditi de FNE en faisant référence à la séance de débat contradictoire sur le financement du projet :

« Y *a eu un débat public là dessus. Ça s'est arrêté au milieu. Enfin Benjamin Dessus a dit « ohé tchao » je veux bien causer finance mais comme y a rien dans le dossier sur combien ça coute. Au bout d'un moment, il parait que Bernet comme il s'est un peu énervé il a dit : enfin finalement, ça coute combien ? Il a dit « oh mais ça fera bien quelques milliards. » Se foutant vraiment de sa gueule. Mais vraiment en se foutant de sa gueule. Donc, voilà quoi. C'est… donc un élément qui était absolument inacceptable et qui fait qu'on ne pouvait pas accepter ce débat ».*

Bernard Laponche va dans le même sens et indique que le fait que la CPDP n'ait pas été capable d'imposer le chiffrage avant le débat est une sorte d'aveu de faiblesse de la part des organisateurs du débat :

« *Bon cela dit dans le déroulement ça aurait pu être plus exigeant en disant « écoutez, non ça, ça non » d'autant plus que l'ANDRA avait promis le rapport sur les coûts pour octobre. Et c'était une condition posée par la CPDP. Bin, en octobre, dans la mesure où il n'y avait pas de rapport de l'ANDRA, ils auraient dû dire 'désolé, on fait pas le débat'* ».

La discussion sur la question des **risques** s'est également avérée problématique, du fait de l'impératif de réversibilité introduit dans le projet qui introduit un certain nombre de risques à courts et moyens termes. Pendant plus de 100 ans, le site va rester ouvert et devoir gérer les risques inhérents au stockage proprement dit et ceux liés au transport, à la construction de nouvelles galeries, la circulation des colis… Autant de facteurs d'incidents possibles (incendies à cause de l'importante présence de bitume, explosion d'hydrogène en cas de panne de ventilation…). D'autant que comme l'ont montré des évènements tels que Tchernobyl ou Fukushima, si les risques peuvent être pris en charge de manière séparée, leur combinaison peut déclencher des incidents difficilement prévisibles. Certains opposants ont pointé la difficulté de l'ANDRA à répondre de manière précise aux interrogations en la matière comme nous l'indique Bernard Laponche :

« *L'hydrogène, risque d'explosion. Pour réduire l'accumulation d'hydrogène, les installations souterraines et de surface seront ventilées pendant leur exploitation. Il ne donne même pas les chiffres d'ailleurs, de la… Après, on a appris que c'était 600 m³ enfin c'était un énorme truc. Comme le sont les installations d'entreposage dans lesquelles se trouvent*

actuellement ces déchets. Une espèce de parallèle. Vous voyez ce n'est pas, c'est pas, bon, comment on le fait quoi hein… ».

L'avis du panel de citoyens va globalement dans le même sens que ce qui a été avancé dans le débat public. Pour les citoyens il n'est pas urgent de décider maintenant de CIGEO dans la mesure où une période de 60 ans est à prévoir le temps que les déchets refroidissent avant de pouvoir être conditionnés. Selon eux, cette période pourrait être utilisée pour continuer les recherches sur les alternatives, comme évoqué dans le débat de 2005/6. Dans leur avis, plusieurs risques ne sont pas suffisamment pris en compte, il s'agit de ceux concernant les incendies en profondeurs, le transport. L'éventuelle présence de géothermie dans le sous-sol de la région est également perçue comme une faille potentielle du projet. La question du coût du projet, si difficile à évaluer, est également évoquée pour justifier leur demande de modification du calendrier afin de mieux gérer les risques. Le produit de leur délibération aboutit à trois recommandations : acheminer les déchets par le rail jusqu'au site, ne pas les mélanger à d'autres déchets dangereux et que le nombre de wagons doit être limité pour réduire les risques de déraillement ou de panne. La « récupérabilité » des déchets sur la phase d'exploitation est également remise en cause, faute de pouvoir démontrer la robustesse des alvéoles sur la durée totale de l'exploitation. Au vu de ce contexte, les citoyens demandent que le calendrier soit modifié pour inclure une phase de test industriel, grandeur nature.

« Le groupe n'est a priori pas hostile à Cigéo, aux conditions que le temps soit pris pour la réalisation de tests en conditions réelles et grandeur nature, et que ceux-ci puissent fournir des résultats satisfaisants […] »[331].

Cette formulation a le mérite de convenir aussi bien aux opposants qu'aux partisans du projet, dans la mesure où l'opportunité n'est pas discutée mais les failles du dossier de l'ANDRA mises en avant. Un panel de citoyens tirés au sort arrive donc à des conclusions très proches de celle du débat public, même amputé de ses réunions publiques. Comme nous l'évoquions dans la section précédente, leur contribution a eu le mérite de favoriser la prise en compte des questions éthiques et de remettre dans le périmètre des échanges la question de l'opportunité.

[331] voir l'avis citoyen disponible ici : http://www.debatpublic.fr/projet-cigeo

7.3.4) Faire une place aux concernements axiologiques pour rendre possible la discussion du projet

Dans la dernière phase de notre analyse, nous avons cherché à analyser la nature des concernements exprimés dans le débat CIGEO et leur répartition entre les formats d'expression. Considérant la particularité du dispositif, entièrement en ligne, et le public spécifique mobilisé, largement composés d'acteurs concernés par la question du nucléaire, quel type de concernement s'est exprimé dans le débat ? Comment les enjeux axiologiques et sensibles ont-ils cohabité dans les échanges ? Pour répondre à ces questions et objectiver nos résultats nos avons réalisé un codage des discussions en se basant sur notre grille déjà mobilisée pour nos deux précédents terrains.

Le débat était au départ centré sur le concernement sensible des participants (lié au projet CIGEO en tant que tel et à ses caractéristiques) et du fait de la réorientation, la discussion d'enjeux plus axiologiques a été facilitée, mais dans quelle proportion ? Comment le dispositif a-t-il été actualisé ? La particularité de notre analyse sur ce terrain est que contrairement aux deux précédents, il n'y a pas eu de réunions publiques, notre codage ne comporte donc pas de dimension comparative en ligne/hors-ligne. Notre objectif était donc était donc plutôt de comprendre les logiques d'appropriation des formats en ligne afin de mieux comprendre les effets du passage en ligne du débat sur l'expression du public.

Notre hypothèse de travail était que, conformément aux résultats produits sur nos deux précédents terrains, le passage en ligne du débat serait favorable à l'expression de concernements axiologiques. Nous souhaitions donc essayer de mesurer comment les discussions allaient s'organiser entre des aspects plus thématiques liés à la controverse sur les déchets et les éléments de discussion directement sur le projet CIGEO. Notre corpus comprend la totalité des contributions en ligne (SQR, avis et forums citoyens) et des 12 débats contradictoires, dont les verbatims sont disponibles en ligne. Dans ces espaces il nous a été impossible de savoir qui posait les questions aux intervenants, l'identité de ceux-ci n'étant jamais précisée par la journaliste qui relayait les questions. Au total nous avons donc codé pour le terrain CIGEO 2459 occurrences.

Dans un premier temps, nous avons étudié la nature du concernement exprimé dans les différents formats afin d'avoir un aperçu global de la manière dont le lien qui les relie à l'objet technoscientifique du débat a été exprimé. Nous avons ainsi codé plusieurs données : les occurrences qui faisaient référence à la thématique générale : « *Il y a contradiction entre enfouissement de déchets nucléaires et la notion de réversibilité ; la radioactivité, quel que*

soit l'endroit où ses déchets sont enfouis, a une durée de vie que personne ne peut enfouir. Elle a créé suffisamment de victimes pour que, une fois pour toutes, on renonce à l'utiliser comme source civile ou militaire »[332] et celles faisant directement référence au projet CIGEO : « *CIGEO peut-être un bon choix, mais des efforts pédagogiques accrus devront permettre que les étapes successives de sa réalisation soient acceptées. Le débat public prend fin, mais les travaux menés à Bure sous la responsabilité de l'ANDRA doivent donner aussi rapidement que possible, et en tout cas avant 2019, une réponse à la question essentielle : le stockage CIGEO et ses colis seront-ils prêts pour une mise en service à la date prévue, 2025 ?* »[333]. Ces données ont ensuite été croisées avec le type de format disponible.

Format d'expression/ Manifestations concernement	**Références à la thématique générale en %**	**Références au projet en %**
Débats contradictoires	**34,4**	**33,3**
SQR	10,1	**37,4**
Avis	13	13,3
Forum Citoyen	**42,5**	16

Figure 41 Manifestation du concernement dans le débat CIGEO

Ces premières données nous autorisent à faire plusieurs observations sur les différentes manifestations du concernement des acteurs en fonction des formats d'expression. En accord avec nos analyses des précédents terrains, le SQR est très propice à la discussion du projet[334], de même que les débats contradictoires[335], dont le fonctionnement rappelle celui des réunions publiques. Ainsi, les débats contradictoires et le SQR concentrent à eux seuls 70,7 % des références projets, montrant que ces formats sont propices à l'exploration en détail du projet et ont permis de ne pas complètement décentrer le débat de CIGEO en tant que tel. À l'inverse le Forum citoyen concentre 42,5 % des références à la thématique générale[336]. Ce

[332] Avis 468, http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/les-avis.html

[333] Avis 407, http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/les-avis.html

[334] C'est par exemple le cas de la question #711 : « *Si les travaux doivent durer moins de 20 ans, peut-on envisagé la création de logements « en dur » dans le canton pour une durée aussi limité ?* » http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/questions-reponses.html

[335] C'est le cas de la réunion sur l'inventaire, verbatim p13 « *Il y a un réel enjeu éthique: c'est dire on ne fait rien ou on enfouit, mais l'inventaire de CIGEO, représente un très faible pourcentage de ce qui sort des centrales nucléaires. C'est pour ça qu'il faut réfléchir à ce qu'on va mettre dans le centre* » : http://www.debatpublic-cigeo.org/docs/verbatims/20131009-verbatim.pdf

[336] Contribution Forum citoyen : « *Il faut arrêter d'enfouir les déchets, ce n'est pas une solution viable. Nous devons d'abord réfléchir aux moyens d'en produire moins* », http://www.debatpublic-cigeo.org/Forumcitoyen/23440

résultat conforte notre analyse et montre que ce format a effectivement permis de faire bouger le cadrage du débat en favorisant une certaine montée en généralité. On peut également remarquer que les débats contradictoires regroupent également une part très importante des références thématiques (34,4 % soit plus d'un tiers), quasi identiques aux références projet. Comment expliquer ce statut ? L'observation que nous avons réalisée ainsi que les entretiens avec les participants nous laissent penser que cette particularité est rendue possible par le faible cadrage imposé par la CPDP sur ce format. Les participants ont pu échanger assez librement, alternant les références au projet et au thème général des déchets.

Dans un second temps nous avons cherché à interroger les échelles du concernement mobilisées par les participants. Il s'agissait de prendre la mesure de la proportion d'occurrences fortement territorialisées : « *Le département de la Meuse a été délaissé pendant des décennies pour en faire une terre de la revanche. On en a fait une terre de souffrances, de destructions et de mort* »[337] et celles qui comporteraient une dimension « hors-sol » et faisant référence à la situation française ou internationale : « *malgré toutes les très mauvaises expériences de Tchernobyl, Fukushima et autre, ceux qui nous gouvernent continuent tête baissée dans le nucléaire en y mettant notre argent alors qu'il serait si bien de financer la recherche d'autres énergies (qu'on connaît déjà !)* »[338]. Cette analyse devait permettre de tester l'ancrage territorial du concernement exprimé et de récolter des indications sur sa dimension plus ou moins située.

Format d'expression/ Échelles de concernement	**Références au contexte national en %**	**Références au local en %**
Débats contradictoires	**38,6**	**29,7**
SQR	12	32,6
Avis	28	**23,4**
Forum Citoyen	21,4	14,3

Figure 42 Echelles de concernement dans le débat CIGEO

L'analyse de ces données nous apporte quelques précisions sur la nature du concernement exprimé dans les différents formats. Le lien au contexte national a été largement mobilisé dans les débats contradictoires (38,6 %) : « *quels sont les différents scénarios que l'Andra envisage à cette échelle en termes d'évolutions sociétales, technologiques et*

[337] Avis #478, http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/les-avis.html
[338] Avis #510, http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/les-avis.html

environnementales ? Quels seront les impacts de ces évolutions sur la construction et l'exploitation du site de Cigéo puis sur sa sécurité après sa fermeture ? »[339] Ce chiffre peut s'expliquer par le fait que le cadrage des réunions laissait une place importante aux dimensions axiologiques associées au projet, une séance étant par exemple dédiée à la comparaison internationale (chaque séance était organisée sur un thème). De plus la qualité des intervenants, principalement des experts de la question du nucléaire combinée avec l'absence de citoyens profanes, renforce ce phénomène.

Le reste des références se répartit de manière plutôt homogène entre les avis et le forum citoyens. Dans ces deux espaces, la possibilité de dialoguer avec d'autres sans confrontation physique semble avoir favorisée la montée en généralité. Le SQR est le format où il est le moins fait référence au contexte national, confirmant là encore son rôle d'outil d'approfondissement du débat. Les références au territoire de Bure se sont principalement réparties entre les débats contradictoires (29,7 %) : *nous sommes dans la zone des dix kilomètres de Bure-Saudron. En 1997, les 18 communes haut-marnaises concernées ont voté unanimement en faveur du laboratoire. Notre petite région devait bénéficier d'un développement devant lui permettre de revivre ; 15 ans plus tard, les quelques entreprises qui existaient encore ont disparu, certaines de nos communes ne bénéficient pas encore du haut débit, aucune ne reçoit la 3G, la plupart de nos routes sont en mauvais état. Peut-on réellement attendre un vrai développement de ce nouveau projet ?* »[340]. Un autre tiers pour le SQR (32,6 %) : *Quelles sont les menaces réelles pour l'économie régionale : l'image des productions agricoles intensives, l'image des productions bio, l'impact sur le champagne, sur le fromage Brie de Meaux, sur les eaux de Vittel et de Contrexéville, sur le tourisme, sur l'immobilier ?* »[341] et près d'un quart pour les avis (23,4 %) : « *Ainsi, à Bar-Le-Duc, tous les chantiers d'amélioration de la vie et des équipements sont largement subventionnés par le GIP (fond lié à l'Andra) et l'Europe. Et pourtant certains se permettent au mieux une distance, voire une critique de ce fonctionnement! Il faut savoir profiter de cette occasion unique de développement économique seul capable de permettre un nouvel élan à la région et offrir aux jeunes de l'activité, des emplois et des possibilités de mener leurs projets* »[342]. Ces

[339] Contribution débat contradictoire sur la gouvernance, verbatim, p52 http://www.debatpublic-cigeo.org/informer/20-11-13-la-gouvernance.html

[340] Contribution débat contradictoire sur les transformations locales, verbatim, p10 : http://www.debatpublic-cigeo.org/docs/verbatims/20131030-verbatim.pdf

[341] SQR #931, http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/questions-reponses.html

[342] Avis #165 http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/les-avis.html

éléments chiffrés nous montrent que malgré tout le débat a conservé un fort ancrage territorial. Les participants se sont largement exprimés sur le projet CIGEO.

Cette première étape de notre analyse nous donne quelques informations sur la nature du concernement exprimé dans le débat. Le concernement axiologique qui fait référence à la thématique et aux valeurs associées en déterritorialisant le lien au sujet a été largement présent dans le débat, du fait de la pression des participants et des aménagements proposés par la CPDP. Mais malgré tout une part importante des échanges était réservée à l'expression d'un concernement plus sensible et axé sur l'expérience du territoire. Ces résultats nous montrent que le projet CIGEO a servi d'appui pour rouvrir un certain nombre de sujets plus largement liés à la controverse sur le nucléaire.

Nous avons ensuite souhaité étudier la répartition des catégories d'acteurs en fonction des formats d'expression. Mieux connaître les logiques d'appropriation de ces formats nous permet d'obtenir des indications sur le type de concernement exprimé par les différentes catégories d'acteurs en fonction des formats disponibles. Nous avons choisi de ne pas inclure dans ce codage les débats contradictoires dans la mesure où les experts étaient nécessairement surreprésentés et que nous n'avions pas d'indication sur la qualité des participants qui posaient les questions relayées par la journaliste. Ainsi, notre étude se limite ici aux formats d'expression disponibles sur le site de la CPDP.

Catégorie d'acteur/ Format d'expression	**Citoyens**	**MO**	**Associatifs**	**CPDP**	**élus**	**experts**
SQR	**30**	**43,2**	19	6	7,3	5
Avis	**48,1**	0,0	**35,5**	**5**	11	0,4
Forum Citoyen	**49,6**	0,0	**39,6**	2,4	6	2,4

Figure 43 répartition des acteurs dans les différents formats d'expression

On observe ainsi que dans le SQR un tiers des contributions viennent de citoyens et plus de 43 % de la part du maître d'ouvrage. Cette proportion, relativement classique et cohérente avec nos autres cas d'étude, correspond à l'usage classique du SQR : on interroge le maître d'ouvrage qui a l'obligation légale de répondre. Les associatifs ont également interrogé le maître d'ouvrage (19 %). Les 6 % attribués à la CPDP correspondent à ses actions de modération. La commission a parfois extrait de certains avis ou cahiers d'acteurs des questions pour les injecter elle-même dans le SQR afin qu'elles obtiennent une réponse :

« *Avis exprimé lors du débat contradictoire du 30 octobre 2013 - transformations locales et aménagement du territoire :*

Autour de Soulaines et de Morvilliers, aucune industrie, aucun projet structurant n'ont été mis en place. Les élus les réclament d'ailleurs depuis 20 ans ! Le nucléaire exclut toute autre industrie. Et c'est normal puisqu'on ne peut en créer autour des INB ! »[343]

On peut remarquer le tôt relativement important d'élus (7,3 %) et d'experts (5 %) par rapport aux autres débats. Ces chiffres peuvent en partie s'expliquer par l'absence de réunions publiques traditionnellement favorables à ces catégories qui ont été obligées de participer en ligne pour pouvoir s'exprimer. La grande majorité des avis ont été produits par les citoyens (48,1 %) et les associatifs (35,5 %) qui représentent à deux 83,6 % des avis. On peut remarquer là aussi le chiffre relativement important d'élus (11 %). Le forum citoyen suit la même tendance (89,2 % pour les citoyens et les associatifs) plus 6 % venant des élus. Ces chiffres confirment que le maître d'ouvrage a entièrement déserté les espaces en ligne, à l'exception du SQR, pour se concentrer sur les débats contradictoires, équivalent légal des réunions. La réorientation du débat s'est ainsi traduite par une répartition des acteurs entre les formats : le maître d'ouvrage et les experts étaient, de fait, omniprésents dans les débats contradictoires qui n'étaient pas ouverts au public. À l'inverse, ceux qui n'étaient pas invités à ces débats ont utilisé les avis et le forum pour se faire entendre et rendre visible leurs arguments. L'absence de réunions publiques n'a pas permis la constitution de scènes du débat où les acteurs se rencontrent, échangent, et trouvent des terrains d'entente, comme nous avions pu le voir dans les autres débats.

Dans l'optique de mettre à l'épreuve l'hypothèse que la forme de l'argumentation varie en fonction des formats d'expression et de leurs contraintes, nous avons ensuite codé les différents appuis de l'argumentation des participants en nous appuyant sur la grille établie à partir des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) précédemment présentée. Certains énoncés pouvaient contenir plusieurs justifications, ce qui explique que plusieurs résultats dépassent les 100 %. Nos précédentes analyses montrent qu'en ligne, l'argumentation s'appuie largement sur un registre de justification générale, là où les réunions sont favorables à l'expression de l'expérience personnelle, plus propice à l'expression d'un concernement sensible, ou à l'absence de justification.

[343] Avis #386, http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/les-avis.html

Appuis de l'argumentation/Formats d'expression	**Aucune**	**Justification générale**	**Expérience personnelle**
Débats Contradictoires	**32**	69	**4**
SQR	13	**84,4**	6
Avis	28	**68,6**	**4,4**
Forum Citoyen	34	**63**	18

Figure 44 Répartition des appuis de l'argumentation dans le débat CIGEO

Dans l'ensemble l'analyse des échanges du débat CIGEO permet de confirmer la mobilisation massive de la justification générale dans les formats de discussion en ligne. On remarquera que dans la discussion orale des débats contradictoires, malgré le niveau d'expertise des acteurs près d'un tiers des occurrences (32 %) n'ont aucune justification, prise dans la dynamique de l'échange :

« *Monique SENÉ : C'est exactement ce que l'on constate avec toutes les mines quand elles s'effondrent...*

Thibault LABALETTE : Une mine n'a rien à voir avec un centre de stockage.

Monique SENÉ : C'est la même chose!

Thibault LABALETTE : Ce n'est pas la même chose.

La journaliste : Vous n'allez pas vous mettre d'accord sur le fait qu'une mine de sel et qu'une couche géologique d'argile n'est pas la même chose ».

Globalement l'expérience personnelle peine à se faire une place dans le débat, à l'exception du forum citoyen où 18 % des occurrences s'appuient sur ce ressort de justification : « *J'ai grandi à Bure, j'ai donc pu assister aux transformations de la région avec les flots d'argents qui ont déboulé avec le nucléaire, j'ai bien vu à quel point ça a pourri la région* »[344]. On remarque également que dans ce format d'expression, 34 % des prises de parole se font sans appui. Ces deux chiffres sont autant d'indices de l'assouplissement des normes de communication autorisées par la CPDP qui doit normalement faire respecter le principe d'argumentation dans le débat et modérer les propos qui ne le respectent pas.

[344] Contribution Forum citoyen, http://www.debatpublic-cigeo.org/Forumcitoyen/2390

Nous avons désormais de nombreux éléments sur le concernement des participants au débat CIGEO et la manière dont ils l'ont exprimé dans le dispositif. Une partie des discussions a bien traité directement du projet CIGEO mais pour leur grande majorité les échanges sont montés en généralité, prenant appui sur des registres de justifications généraux, puisant dans les nombreuses valeurs associées au sujet du nucléaire et de ses déchets. La réorientation du débat et l'ouverture du cadrage ont donc favorisé l'expression d'un concernement axiologique conforme aux attentes des citoyens. Cette ouverture dans le cadrage a permis que le projet soit discuté malgré tout, CIGEO servant de point de départ aux échanges. Les faibles chiffres de la mobilisation de l'expérience personnelle nous montrent que la configuration du débat n'a pas favorisé l'expression de proximité et territorialisée. Accentué par le passage en ligne du débat, le concernement sensible n'a pas été majoritaire. Les échanges ont largement été le fait de personnes concernées par la thématique et ses enjeux sociétaux qui n'ont que partiellement repris les enjeux sensibles et ont préféré mobiliser un registre de justification générale.

Pour vérifier ce dernier point, nous avons codé la mobilisation des différentes cités afin de mieux saisir le déploiement thématique des justifications. Il s'agit de ventiler le chiffre des justifications générales entre les différents formats. Pour y parvenir nous avons là aussi proposé une définition située de chacune des cités, convaincus qu'on ne peut prétendre mobiliser un grand principe hors d'un contexte donné. Dans le cas de CIGEO :

- la justification **civique** valorise de se mobiliser pour faire entendre sa voix dans un cadre démocratique, d'entrer en dialogue avec les pouvoirs publics : « *L'argent versé aux territoires d'accueil de Cigéo pourrait-il être géré de manière participative, dans l'esprit des budgets participatifs ? »*[345].
- La justification **écologique** est mobilisée lorsque les participants souhaitent évoquer les impacts des déchets sur l'environnement et la transformation des ressources naturelles. Nous avons par exemple fait rentrer dans cette catégorie les échanges sur la géothermie, la couche géologique pour enfermer les déchets… « *Pourquoi toujours essayer de vouloir faire croire que l'on maîtrise le problème des déchets nucléaires ? On ne sait même pas éliminer les déchets ménagers proprement. Un enfouissement profond ou non du reste est une aberration. Que savons-nous des mouvements de terrains à venir ? »*[346]

[345] SQR #556, http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/questions-reponses.html
[346] Avis 499, http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/les-avis.html

- La justification **réaliste** est mobilisée pour discuter de l'efficacité industrielle du projet, des discussions sur sa capacité à assurer la réversibilité et ensuite à devenir un coffre-fort pour les déchets sur le long terme : « *Le sous-sol est capable de conserver des gisements de sel pourtant soluble pendant des millions d'années. Même le sous-sol peu profond nous livre encore des squelettes de dinosaures qui ont traversé des millions d'années. Comment l'argile de Bure ne pourrait-il pas conserver des produits radioactifs vitrifiés dans des conteneurs en inox, pendant quelques dizaines de milliers d'années temps au bout duquel leur radioactivité résiduelle rejoindra le niveau radioactif des gisements d'uranium. Bien sûr ils ont une température élevée mais les études très poussées menées par l'ANDRA donnent toutes garanties.* »[347]
- La justification **domestique** est utilisée pour prendre position sur les enjeux sanitaires et les risques liés au projet : « *Alors que penser des prévisions de l'Andra dans le projet Cigéo ? Si l'on se réfère au cahier d'acteurs n° 17 présenté par le CLIS, il y a diverses incohérences ou insuffisances : - dans le calendrier du projet : comment la loi fixant les conditions de réversibilité peut-elle être étudiée et votée après que l'Andra dépose sa demande d'autorisation ? L'Andra n'aurait donc pas à tenir compte du contenu de cette loi ? - manque d'expérimentations : de nombreuses expériences restent à mener et ce, sur plusieurs années ; comment se prononcer sur le projet avant de connaître les résultats de ces expériences ?* »[348]
- La justification **solidaire** comprend la mobilisation d'un point de vue éthique, l'appel aux générations futures : « *Je pense que nous n'avons pas le droit d'imposer aux générations futures de gérer nos erreurs, en particulier celle d'avoir développé une énergie qui chaque jour révèle plus les nombreux inconvénients qu'elle présente* »[349].
- La justification de **proximité** est ici mobilisée pour discuter de la localisation du site et des enjeux en termes de développement territorial associé au projet : « *Pourquoi tout cet accompagnement économique démesuré ? Pourquoi ces parrainages ? Pourquoi ces dons ? Pourquoi ce faux mécénat ? Pourquoi ces promesses d'emplois ? Pourquoi cet argent qui dégouline ? Pourquoi cet achat des consciences ? Comment voudriez-vous que nous ayons confiance dans un tel projet ? Une région échange sa géologie profonde contre de l'argent. C'est une forme de*

[347] Avis 345, http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/les-avis.html
[348] Avis, #439, http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/les-avis.html
[349] Avis #467, http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/les-avis.html

prostitution. Elle est d'ailleurs aujourd'hui répréhensible. Et c'est le celui qui paye qui est punissable »[350].

- La justification **esthétique**, assez peu utilisée dans le débat, renvoyait à la question de l'impact du projet sur les paysages de la région « *L'ANDRA rachète toutes les forêts de la région, détruit notre environnement et nous prive ces magnifiques espaces naturels* »[351].

Type de justification générale[352]	Civique	Écologique	Réaliste	Domestique	Solidaire	Proximité	Esthétique
Débats contradictoires	10,2	32,7	34,6	29,7	32	13,2	0,3
SQR	18	25,0	**64,2**	26,3	7,1	14,3	0,2
Avis	13,6	37,2	**57,5**	**34,6**	19	**17,5**	1,4
Forum citoyen	**32,5**	17,5	46,3	36,3	**32,4**	8,5	0,5

Figure 45 Type de justification générale utilisée dans le débat CIGEO

À la lecture de ce tableau, on se rend compte que la justification **réaliste** a été la plus mobilisée pendant le débat et particulièrement dans les formats d'expression numérique ouverts aux publics. Cela nous montre que les caractéristiques techniques, la capacité du site à stocker les déchets sur une aussi longue période tout en assurant au moins 100 ans de réversibilité sont au cœur des préoccupations des participants. De nombreuses questions ont été posées à ce sujet (64,2 %) et beaucoup d'avis ont été exprimés (57,5 %) et un peu moins d'une contribution sur deux dans le forum citoyen (46,3 %). Cette question technique a été présente dans 25 % des occurrences des débats contradictoires. Cette forte représentation montre, là encore, que le projet a servi de base technique pour discuter d'enjeux plus généraux, à l'image de la question de la réversibilité.

Ces résultats doivent être mis en perspective avec ceux sur la justification **solidaire** (32 % dans les débats contradictoires, 19 % dans les avis et 32,4 % dans le forum) concernant le lien entre les générations montrant que le lien avec les générations futures a été largement discuté, principalement dans les formats rajoutés. Les enjeux **domestiques** ont également été

[350] SQR # 691 http://www.debatpublic-cigeo.org/espaces-expression/questions-reponses-chrono.html
[351] Forum Citoyen, Contribution Forum citoyen, http://www.debatpublic-cigeo.org/Forumcitoyen/2260
[352] Total par ligne supérieur à 100 puisque chaque énoncé peut relever de plusieurs registres de justification.

fortement mobilisés (29,7 % dans les débats contradictoires, 26,3 % dans le SQR, 34,6 % dans les avis et 36,3 dans le forum citoyen) prouvant ainsi la volonté des participants de voir la question des risques discutée dans le débat. Sa présence homogène dans les différents formats rend compte de sa place centrale dans les échanges. On peut également noter que les justifications de **proximité** et **esthétique** ont été relativement peu utilisées par les participants, renforçant notre hypothèse de la plus faible entrée dans le débat par le concernement sensible. Enfin les justifications **civiques**, qui concernent les échanges sur la procédure de débat public sont très présentes dans le forum citoyen (32,5 %). Dans ce format ajouté suite à la réorientation et faiblement modéré, les participants ont pu exprimer leurs doutes sur la légitimité de la procédure.

Conclusion :

Le projet CIGEO a fait l'objet de fortes controverses. La tentative de la CPDP de problématiser l'objet du débat autour des modalités du centre de stockage n'a pas fonctionné comme prévu, du fait de l'action des opposants, obligeant la commission à une réorientation du débat. Le cadrage a été ouvert aux enjeux axiologiques et le *design* repensé pour qu'un maximum d'arguments puisse être exposé.

Dans son cadrage, l'ANDRA a cherché à dissocier la question des déchets de celle de l'énergie nucléaire, de mettre en discussion une section de la controverse sans pour autant rouvrir la boîte de pandore que constitue le débat sur la production de ces déchets et ses enjeux axiologiques. Dans son optique les problématiques liées au concernement sensible des populations et à la territorialisation du projet devaient être au cœur du débat dans la mesure où elles peuvent être résolues, notamment par l'accompagnement financier. Il convenait donc d'orienter le débat vers leur discussion en se plaçant dans une posture de simple exécutant de l'intérêt général mandaté par les pouvoirs publics. Face à cette stratégie, les participants ont réussi à prendre l'exact contre-pied en replaçant le projet dans un contexte plus large, insistant sur la dimension indivisible de la controverse (Barthe, 2006).

La CPDP emmenée par Claude Bernet a eu du mal à prendre la mesure du terrain et la force des oppositions. Incapable de s'adapter et de sentir que la manière classique d'organiser des débats publics, conformes au modèle consultatif, ne pouvait ici être appliquée. On ne débat pas d'un projet comme CIGEO de la même manière que d'un contournement autoroutier ou même de la rénovation d'un incinérateur de déchets ménagers. La préparation telle qu'elle a été menée, n'a visiblement pas permis à la CPDP de prendre la mesure de la colère des opposants et encore moins de leur détermination. La CPDP a cherché à prolonger la stratégie

du maître d'ouvrage et à se placer elle aussi dans une posture d'exécutant de décisions imposées par le cadre juridique. Faute de s'imposer dans une posture de médiation indépendante et transparente, elle a contribué à donner l'impression que l'essentiel était décidé ailleurs, renforçant la défiance générale. Plusieurs de ses membres se sont d'ailleurs désolidarisés du compte-rendu, preuve des difficultés à adopter une stratégie partagée au sein de la commission.

On peut constater que la CPDP n'a pas réussi à construire un cadrage partagé par les acteurs, à déterminer un périmètre accepté par tous où chacun aurait pu venir débattre en confiance. Elle a également été dépassée par les stratégies des opposants qui ont su tirer profit de la visibilité offerte par le débat pour faire valoir leurs points de vue dans l'espace public en créant l'événement, grâce à des « coups de projecteurs ». Mise en situation de faiblesse, la CPDP a été obligée de laisser la main à la CNDP et de réorienter son *design*. En effet, le dispositif a fortement évolué au cours du débat, une conférence de citoyens a été décidée et des formats d'expression en ligne proposés. Ces aménagements ont favorisé l'expression de concernements axiologiques, de discussions thématiques. Les enjeux plus sensibles et liés au territoire ont été discutés, mais comme point d'appui pour faire avancer la controverse générale.

Notre étude de cas CIGEO renforce également notre postulat de départ sur le fait que le numérique peut être mis au service de différents projets politiques. Dans le cas étudié, il a contribué à mettre à distance le public qui souhaitait empêcher le bon déroulement du débat, à protéger le débat et s'assurer que conformément à la loi celui-ci pourrait se tenir. Mais quels choix avait réellement la CNDP ? Pouvait-elle faire autrement ? Le processus dans lequel s'inscrit CIGEO est soutenu juridiquement et politiquement par des lobbies puissants. Dès le départ la situation s'annonçait difficile, et si certains choix l'ont rendu impossible, la CNDP a tenté de se tirer par le haut de ce piège en renouvelant ses méthodologies. L'impossibilité des réunions est rude coup porté au modèle classique mais il a également permis de mieux révéler ce que le web peut mettre au service du débat : si les formats numériques permettent de faire circuler de l'information, de récolter des points de vue (missions essentielles du débat) et d'accueillir des discussions plus thématiques, peuvent-ils à eux seuls construire la légitimité du débat sans donner l'impression d'instrumentaliser la participation des citoyens ? Rien n'est moins sûr. Cet « effet rustine » des outils numériques, venant au secours d'un débat en difficulté pour prouver que la participation a eu lieu mérite d'être interrogé. Le passage en ligne du débat a eu pour effet de contourner les lignes de fuite du dispositif et de limiter la

subjectivation d'une partie de ses publics. Dans cette optique on peut constater que les débats contradictoires constituent une vision basse du débat, sans public réel, plus proche de la consultation et de l'information que de la concertation et encore moins de la co-construction.

Le débat CIGEO a ouvert des pistes de réflexion intéressantes sur l'avenir du débat public, ses usages du numérique et leurs limites. Il a également permis d'initier une réflexion sur l'articulation du débat avec d'autres types de dispositifs comme les conférences de citoyens qui offrent d'intéressantes possibilités de renforcer l'expression du public à condition de les mobiliser dans de bonnes conditions.

Les effets du débat sur le projet ne sont pas nuls (évolution du calendrier du projet, choix d'une étape pilote, prise en charge des enjeux éthiques…) et contribuent à rappeler l'importance de maintenir des lieux de discussion ouverts pour assurer le déploiement dans la société de ce type de projets controversés. Mais le prix à payer pour l'expérimentation démocratique est important : comment organiser la discussion collective pour assurer la juste représentation de toutes les entités concernées par ce type de technoscience.

Chapitre 8 : Les défis du dialogisme dans un monde incertain

The Wire saison 4 Episode 3

Omar: "How you expect to run with the wolves come night when you spend all day sporting with the puppies?"

Introduction :

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté le débat public CIGEO et son déroulement. Suite au blocage des réunions par certains groupes d'opposants la CNDP a profondément réorienté le débat en ajoutant au site web de la CPDP une série de fonctionnalités participatives et en organisant une conférence de citoyens. Ces évolutions du *design* du dispositif ont été accompagnées par une ouverture du cadrage du débat pour permettre une meilleure prise en compte des concernements axiologiques, conformément aux attentes d'une partie des publics. Cette démarche de réorientation, inédite pour la CNDP, contribue donc à interroger le fonctionnement des débats publics, qui se trouve mis à l'épreuve par la prise en charge d'un objet technoscientifique comme les déchets nucléaires. Ainsi, CIGEO est l'occasion de questionner les apports et les limites du débat CNDP et du modèle de démocratie dialogique qui le sous-tend. Son analyse doit nous permettre de réfléchir à la nature du débat public (qu'est-ce que c'est et ce qu'on peut en attendre) tout en s'interrogeant sur ses apports et sa portée réelle dans la mise en discussion de problématiques technoscientifiques aussi complexe que celles soulevées par CIGEO. Y a-t-il une solution participative à toutes les controverses ? Que peut véritablement le dialogisme face à l'incertitude socio-technique ? Nous proposons de montrer que les dispositifs problématisent le concept débat public, au sens où ils montrent la difficulté de prendre en charge certains objets technoscientifiques, et invitent à s'interroger sur le fonctionnement des instruments mis en place pour y parvenir.

Plusieurs axes sont explorés dans ce chapitre. Une première série de questionnements se concentre sur la manière dont ce débat bouscule le modèle du débat public. Le droit à la participation français parvient-il à cohabiter avec le droit sur le nucléaire basé sur le secret et l'imposition de solution ? Est-il possible d'assurer une certaine transparence et la mise en discussion de l'opportunité des projets ? Revenir sur l'expérience du débat du centre de traitement des déchets nucléaires permet ensuite de s'interroger sur les rapports entre controverse et conflit : à partir de quel moment l'objet technoscientifique mis en débat doit-il

être considéré comme un objet de controverse, et donc discutable, ou comme un objet de conflit, structuré par des rapports de forces ? Une fois que ces conflits ont éclaté, comment sont-ils pris en charge par la procédure ?

Notre analyse nous permettra également de questionner les rapports entre débat public et action collective. En effet, des groupes organisés profitent de la visibilité offerte par le débat public pour venir porter la critique contre les projets et les institutions qui les portent de manière plus ou moins radicale. Quels débouchés trouvent-ils à leurs revendications dans les dispositifs mis en place par les CPDP ? Comment s'approprient-ils les formats de participation proposés ? Quelles ressources offre le numérique à la démocratie dialogique pour gérer leur expression ?

Les courants critiques de la participation avancent bien souvent l'idée que ces procédures contribueraient largement à véhiculer l'acceptation sociale, à déminer les projets en répondant aux inquiétudes des citoyens par des formes de discussions collectives. Or, la situation est plus complexe. Le couple délibération/acceptation ne peut suffire à décrire ce qui se passe dans les dispositifs de débat public, si on les considère comme un espace d'interaction que les différentes catégories d'acteurs investissent pour faire valoir leurs stratégies, au minimum celle d'empêcher le bon déroulement du débat… Finalement on observe une fois de plus, notamment à la lecture de tous les travaux d'ethnographie de la participation (Céfaï et al, 2013), que le public n'est pas une catégorie fixe et unifiée. Le « faire public » proposé par John Dewey n'est pas toujours simple à mettre en œuvre et certains groupes refusent parfois de rentrer dans le cadre et de venir s'associer à l'exploration collective telle qu'elle est proposée par le dispositif, d'aller dans la direction empruntée par la majorité. Et trop souvent ces acteurs sont considérés comme des irrationnels, émotionnels qui refusent l'idéal normatif du dialogue et de l'intelligence collective. Or, les logiques de leur engagement sont bien plus complexes.

Ainsi, analyser les dispositifs participatifs demande au chercheur de réussir à forger les outils conceptuels pour rendre visibles des rapports de force et saisir la confrontation aux cadres des acteurs. Adopter cette posture permet d'observer comment des modèles politiques et des formes de citoyenneté se performent dans les interactions suscitées par le débat. On comprend alors que l'expérience des participants est largement tributaire de la nature des dispositifs et de leurs configurations : une CLI ne permet pas les mêmes interactions qu'une conférence de citoyens qui est elle aussi très différente d'un débat public, notamment en terme de visibilité

et de capacité d'expression. C'est également dans cette optique que nous reviendrons sur la mobilisation du numérique dans le débat CIGEO.

8.1) Le débat public mis à l'épreuve par le projet CIGEO ?

8.1.1) Un bilan en demi-teinte, révélateurs de faiblesses

Suite à l'analyse proposée dans le chapitre précédent, il convient d'interroger le déroulé du débat CIGEO pour en tirer quelques enseignements. Celui-ci s'est déployé sur un territoire qui connaît le projet et qui d'après Michel Marie serait prêt à en discuter :

« *Quand on habite sur place, on a cinq cent mille illustrations qui démontrent que les gens veulent débattre. Moi, de plus en plus, je me force à aller dans… quand je suis invité à faire des bringues dans ma famille ou dans ma belle-famille ou avec des copains. Dans le secteur de Haute-Marne ceux qui touchent Bure le plus, à chaque fois, parce que maintenant évidemment je suis répertorié comme le loup blanc dans le domaine des déchets nucléaires, à chaque fois j'ai quelqu'un qui vient me voir un neveu, une nièce machin enfin quelqu'un qui vient me voir et qui me dit « est-ce que tu peux venir voir là-bas y a monsieur machin et mon cousin qui… qui t'a vu discuté avec Hollande sur YouTube, si t'as vu ceci cela, il est un peu d'accord avec toi ou est-ce que tu veux… » Et donc, j'y vais. Je reste un quart d'heure à leur place avec eux à table pour discuter et on se rend compte que bien que contraire, les gens sont prêts. Alors, ils ont une information extrêmement rudimentaire. Ils croient les « on dit » : « pourtant on m'a dit qu'il n'y avait aucun risque pourtant on m'a dit que, etc. » donc, ils croient beaucoup de choses et ils veulent débattre, c'est clair. Je te dis, moi, combien de fois ça m'arrive. Dans la rue c'est pareil je vais voir, je vais chez un commerçant, on commence à discuter du sujet*

donc, alors encore je dirais en théorie, je terminerai là-dessus, en théorie le débat public oui bien sûr à cent mille pour cent. Et sauf que quand il a été, quand il a été présenté c'est du n'importe quoi et puis, si on fait du débat public c'est vraiment pour toucher la population. La population qui ne s'exprime jamais. Sauf que ce qu'a fait papy Bernet pour toucher la population avant ces réunions critiques ? Rien ou presque rien. Des articles dans la presse et point final. Alors que les gens faut aller les chercher par la main ».

Ainsi, il apparaît que le débat tel que proposé par la CPDP n'a pas réussi à devenir un espace central de discussion du projet. Les discussions thématiques se sont déroulées dans différentes arènes, plus ou moins ouvertes, qui sont venues coloniser ponctuellement celle du débat. Une

partie de la richesse des échanges, tenus hors procédure lui échappe et sort de son cadre légal (ce qui est tenu hors du débat ne peut être inscrit dans le compte rendu). Nous avons pu observer dans le chapitre précédent que les prises de positions des acteurs étaient très stratégiques et ne reflétaient pas toujours la complexité des positionnements. Le niveau de défiance exprimé a contribué discréditer de nombreux acteurs traditionnels du dossier : aussi bien les experts que les institutionnels. Il est clair que la confiance réclamée par le maître d'ouvrage dans ses choix ne pouvait être inscrite comme un préalable au débat et aurait dû être négociée en amont pour rendre le débat possible. Beaucoup d'éléments factuels de son dossier auraient nécessité d'être approfondis afin de prouver au public leur robustesse. Pour y parvenir, il aurait été nécessaire de réussir à mettre à la portée du public des questions complexes comme les modèles mathématiques qui permettent de calculer les risques sur le temps long, la fiabilité de la couche d'argile… L'équation, classique dans les débats publics mais toujours complexe, entre niveau technique du débat et inclusion du public profane n'a pas été résolue avec CIGEO. La CPDP n'a pas été en capacité de construire un cadrage dynamique en adéquation avec les attentes des acteurs. Elle s'est contentée d'organiser la discussion sur le projet, dans une approche très classique. L'étude de l'organisation du débat a une fois de plus révélé les fortes tensions engendrées par le passage de la discussion de la thématique générale à celle sur les modalités à travers des débats projets. Ce point avait été géré avec habilité par Philippe Marzolf dans le cas de l'éolien, quand Claude Bernet s'est retrouvé en difficulté. On ne peut que constater que si les réunions sont impossibles c'est que certaines conditions essentielles ne sont pas réunies, la CPDP n'a pas réussi à forcer les acteurs à mettre cartes sur table et inclure dans le cadrage les motivations du boycott[353].

Cette expérience, si imparfaite soit-elle permet de pointer de nombreuses faiblesses du débat public. La CNDP a tenté de réagir et de faire évoluer ses méthodes à travers l'aménagement du design de son dispositif, rendant ce débat d'autant plus important à analyser pour saisir les enjeux du numérique pour organiser la discussion du public sur ces problématiques.

8.1.2) De la difficulté de définir le périmètre du débat

Comme nous l'évoquions, l'analyse détaillée du débat CIGEO permet un certain nombre de réflexions sur le fonctionnement de la CNDP et des débats publics. La première d'entre elles

[353] Ce point a d'ailleurs été relevé par la tribune à Médiapart des trois membres de la CPDP qui se sont désolidarisé du compte rendu du président : http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/130614/les-dechets-nucleaires-et-la-commission-nationale-du-deni-du-public

concerne la difficulté soulevée par la définition du périmètre du débat. Si l'exercice du débat démocratique demande nécessairement de circonscrire l'objet des discussions (le débat problématise l'objet technoscientifique), nous avons pu observer combien il était difficile de débattre uniquement d'un équipement comme un centre d'enfouissement de déchets nucléaires sans interroger officiellement la politique énergétique française d'une manière générale. Si d'autres expériences comme le débat sur les nanotechnologies nous avaient prouvé à l'inverse la difficulté à mettre en œuvre un débat sur une politique hors sol, sans ancrage territorial, le débat CIGEO a largement souffert du sentiment général que les décisions étaient prises dans d'autres arènes politiques, loin du public comme nous l'a expliqué Maryse Ariditi :

« Il n'y a jamais eu de vrai entre guillemets débats publics en nucléaire. Vu qu'un vrai débat public commence par poser la question de l'opportunité du projet ce qui est une spécificité qu'on ne voudra plus dans l'enquête publique. C'est-à-dire c'est avant. Ou alors quand y a que l'enquête publique parce que c'est un petit projet mais sinon on pose la question de l'opportunité. Dans le nucléaire, on ne pose jamais la question de l'opportunité. Quand on a fait le débat sur Penly. On avait 48h après le début, le président rappelait que la décision avait été prise. Pour être sûr que… vous pouvez toujours causer… voilà. CIGEO, voilà il y a une loi qui a… qui a pris cette décision en 2006. Contrairement d'ailleurs au débat public précédent de 2005, c'est très intéressant. Donc, voilà. Quand on dit que les gens, ils ne sont pas contents, ils ne veulent pas causer. C'est vrai qu'ils causaient assez longtemps quand on donnait enfin un avis au bout d'un débat difficile la… représentation publique a dit le contraire l'année d'après donc, voilà. Donc, c'est écrit dans la loi qu'on doit les enterrer, qu'on doit les enterrer là. Normalement, on devait avoir trois lieux à chercher dixit monsieur Bataille. Au bout d'un moment, monsieur Bataille n'ayant trouvé qu'un, il a dit bin il y en aura qu'un. Il l'avait lui-même très joliment argumenté, il avait dit « vous comprenez si on a trois laboratoires, ils seront plus facilement acceptés parce qu'on dira avec un peu de chance, j'ai le labo mais j'aurai peut-être pas les déchets. Ça sera peut-être pas moi le meilleur site après. » Donc, le projet trouve une acceptabilité ».

Le découplage du débat avec la décision a semblé tel qu'il a largement contribué à lui faire perdre du sens aux yeux des citoyens. En effet, dans un débat comme celui-là certaines interdépendances ne peuvent être ignorées. C'est par exemple le cas de la question de la transition énergétique qui n'a pas été traitée de front. À aucun moment des scénarios n'ont

véritablement été portés à la discussion. Si on prend l'exemple d'un scénario de sortie du nucléaire dans 20 ans, quelle sera la quantité de déchets à traiter ? Et comment CIGEO se positionne sur cette question ? Cette question des interdépendances impacte également fortement le calendrier général du projet, défini par la loi, qui a déterminé le moment auquel l'ANDRA devra saisir la CNDP, sans véritablement laisser la possibilité au maître d'ouvrage de pouvoir s'ajuster sur le contexte national. Dans sa réponse la CNDP n'a pas non plus été en mesure de formuler un questionnement adéquat pour faire tenir ensemble les enjeux axiologiques associés et ceux directement liés au projet. La CNDP n'a pas esquissé de périmètre qui permette au débat de remplir sa mission concernant le projet tout en contribuant à la discussion de la controverse générale, à l'instar de ce qui avait pu être réalisé sur le débat des Deux Côtes.

Ces difficultés compromettent la capacité du débat à éclairer les décideurs et avoir de véritables effets en termes politiques, pourtant l'une des missions essentielles que lui fixe la loi. En effet se contenter de permettre l'expression d'une multitude de points de vue sur un sujet, même de manière contradictoire, ne peut suffire à peser véritablement sur les décisions, dans la mesure où les décideurs sont bien obligés de considérer les différents dossiers dans un même mouvement afin de mettre en cohérence la politique publique et la dimension industrielle. Pour reprendre l'exemple du télescopage avec la loi sur la transition énergétique, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence des points de vue exprimés sur CIGEO sans prendre en compte les différents scénarios de politique énergétique, tout comme il est important de rappeler que la pertinence de ces scénarios est également corrélée aux choix faits en matière de stockage des déchets nucléaires. Comme nous l'a montré la sociologie des controverses, ces dernières se construisent dans la circulation entre les arènes et l'utilité des débats dépend de leur capacité à tenir compte de cette dimension dynamique afin de réussir à venir enrichir la définition des termes et l'explicitation des points de vue et des arguments.

Ce point autour de la temporalité de la controverse est une autre difficulté à laquelle doit faire face le débat public sur ce type de sujets controversés. Les CPDP se mettent en place à moment « T » qui représente une épreuve supplémentaire dans le temps long de la controverse. Or, sa problématisation donne l'illusion, au moins temporairement, d'une unité de temps et d'espace afin d'organiser la discussion sur certains thèmes bien cadrés, sur une période d'environ un an en comptant la préparation alors que les acteurs s'inscrivent dans une temporalité beaucoup plus longue. Ainsi, le cas des déchets nucléaires illustre parfaitement cette faiblesse. Autrement dit, il est difficile d'organiser ce type de débat en cherchant à le

circonscrire au projet CIGEO. Débattre des déchets nucléaires implique en théorie de rouvrir la controverse, de remettre certaines décisions en discussion pour pouvoir véritablement discuter de l'opportunité du projet actuel. On a ainsi pu observer que les acteurs faisaient en permanence référence au précédent débat de 2005/6 et ont imposé à la CPDP un rapport de force virulent pour qu'elle ouvre son cadrage à une partie de ces préoccupations et revienne sur cette chronologie. Pourtant comme nous l'avons vu la mission de la commission particulière est bien d'organiser le débat sur CIGEO, pas sur le choix des modalités de stockages. Pour y parvenir, elle a été obligée d'élargir le périmètre de son débat, avant de le resserrer de nouveau dans son compte rendu, d'ailleurs rejeté par une partie de la CPDP qui s'est désolidarisée du président comme nous l'avons évoqué. Les observations qui y sont consignées respectent son mandat juridique et mettent principalement en avant les discussions sur le centre de stockage, laissant une place secondaire aux enjeux thématiques bien qu'ils aient occupé une place importante dans les échanges, notamment en ligne. Le sentiment de frustration pour les acteurs engagés est important, et ce d'autant que l'évolution rapide des technologies concernées semble justifier pour eux ce type de cadrage. La procédure mise en place a tendance à ne retenir que le contenu des points de vue et des propositions exprimées sans prendre en compte l'ancrage situé des groupes préalablement concernés qui s'intègrent dans milieux particuliers. Cette conception concourt à créer un espace apparemment homogène dans lequel les positions sont artificiellement rendues comparables sans qu'elles aient les mêmes objectifs. Il semble pourtant important dans les débats de prendre en compte l'incommensurabilité des questionnements qui peuvent avoir un ancrage sensible très important (sur les caractéristiques du projet et sa territorialisation par exemple) quand d'autres sont résolument axiologiques et peuvent interroger la politique internationale de production de l'énergie nucléaire. Faire une équivalence entre ces points de vue est un exercice périlleux qui apparaît nécessairement réducteur et arbitraire pour bien des acteurs. Certains dossiers soulèvent des enjeux si variés que les protagonistes n'ont parfois plus l'impression de parler de la même chose et ne parviennent pas à dialoguer.

Ainsi, la mise en débat a tendance à fixer des entités et des concepts qui ne le sont pas et qui n'ont pas forcément vocation à l'être. Le débat public sur ces questions donne l'impression que les problèmes doivent être réglés « ici et maintenant » dans un espace donné, alors que la régulation des sciences et technique passe par une multitude d'arènes dans laquelle se construit la mise en société, autour de multiples « indécisions » (Barthe, 2006). Le débat CIGEO ne semble pas avoir échappé à la règle et son périmètre dans la régulation de la

question des déchets nucléaires est finalement assez limité et ne peut en tout cas pas à lui seul circonscrire la portée de la controverse.

8.1.3) Vers une remise en cause de l'égalité des arguments ?

L'un des enseignements majeurs de l'étude de CIGEO est qu'on ne peut pas débattre d'un centre d'enfouissement des déchets comme d'une ligne de chemin de fer… Discuter ce type d'objet technoscientifique nécessite de prendre du temps, de multiplier les entrées dans la controverse et ses arènes, de pouvoir mobiliser un argument, l'éprouver et le retravailler pour le faire évoluer, afin de prendre en compte les évolutions tant scientifiques et techniques que celles du contexte sociopolitique. Or, tous les acteurs ne peuvent évidemment pas suivre les dossiers sur la durée et ne sont donc pas à égalité au départ de la discussion. Ainsi, si certains sont associés tout au long du processus, d'autres acteurs profanes ne bénéficient que de fenêtres ponctuelles comme les débats publics. Tous les arguments ne sont donc pas passés par les mêmes épreuves, notamment scientifiques et politiques. Le présupposé du débat public est que la discussion collective est en mesure de construire la légitimité des arguments, d'où qu'ils viennent. Mais force est de constater que dans le débat, tous ne sont pas au même degré de maturation et si certains comme les maîtres d'ouvrages, les institutionnels et les associatifs confirmés sont déjà bien avancés, d'autres demandent que la CPDP les accompagne plus longuement pour qu'ils gagnent en légitimité et puissent émerger dans l'espace public du débat. C'est normalement l'objectif des documents de synthèse produits par les commissions et des différents formats participatifs. La médiation proposée par la CPDP rend visibles les arguments afin qu'ils puissent être confrontés à ceux des acteurs institutionnels.

Pourtant sur le terrain, certains constatent que l'entrée des profanes dans la controverse est éphémère et n'est pas soumise au même principe de réalité que ceux des acteurs institutionnels. Comme l'évoque Sébastien Farin lors de notre entretien :

« *Ah ! C'est un truc fort quand même. Nous là on a des opposants qui sont des gens respectables. Ils ont lu nos documents. Mais ils viennent te dire, « sur l'hydrogène, là, j'ai un doute ! ». Nous on a plusieurs mecs qui bossent ensemble sur l'hydrogène. Lui, tout seul, il te dit « non l'hydrogène ce n'est pas sur ». Nous nos 50 mecs, ce sont les meilleurs, parce qu'à l'ANDRA notre caractéristique c'est qu'on n'est pas très nombreux donc ceux qui y*

travaillent sont des spécialistes du domaine. On a plusieurs publications par an, on a nos recherches… et lui, tout seul, il débarque et il dit que l'hydrogène ce n'est pas bien. Certes, on peut regarder mais si 50 mecs disent que ça peut marcher et que l'ASN dit la même chose, à un moment donné, le mec qui débarque et qui dit « non, vos calculs sont faux »... Ok pour qu'il le dise mais c'est un vrai problème ça pour nous ».

Cet extrait est représentatif du sentiment de nombreux maîtres d'ouvrages à l'issue des débats qui peinent à accepter que leur travail et leur bonne connaissance technique soient mis sur le même plan que celle des publics profanes. Or il est vrai qu'un argument passé par une multitude d'instances comme la CNE, l'ASN, le Haut Comité pour la transparence, l'ANCCLI ou encore l'élaboration d'un Plan national de gestion des déchets nucléaires a nécessairement un poids important dans le débat. Face à cela, certains arguments du public connaissent leur première épreuve publique. Cette diversité des états d'avancement et de maturation des arguments n'est pour le moment pas prise en compte dans le débat public, comment faire cohabiter les deux types d'expression ? La CPDP CIGEO n'a ainsi pas été en mesure, peut-être du fait de l'absence de réunion publique, d'organiser un dialogue qui mette en avant les compétences techniques du maître d'ouvrage tout en le forçant à justifier ses arguments et à les rendre légitimes aux yeux du public. Cette conception stricte, et un peu artificielle, de l'égalité a ainsi conduit la CPPD a mal considéré d'autres acteurs préalablement concernés et informés comme les membres de la CLIS de Bure qui n'ont pas pu faire profiter le débat de leur expertise et de leur expérience du dialogue dès la phase de préparation. Ils n'ont pas plus été associés aux débats interactifs, réservés aux experts « confirmés ». Cette expérience nous montre que le public des débats ne se construit pas nécessairement sur une dichotomie profanes/experts, dans la mesure où certains citoyens travaillent en amont les sujets de manière à développer des connaissances qu'ils peuvent ensuite réinjecter dans le débat si on leur donne la parole dans des formats adéquats. Ce constat peut être fait dans de nombreux débats que nous avons observés : sur un débat comme celui des Deux Côtes n'est-il pas nécessaire d'associer de manière privilégiée et transparente les pêcheurs, qui, de fait, vont peser dans les débats ? Mener cette réflexion permettrait peut-être de trouver des alternatives à l'affrontement improductif entre des riverains du projet défenseur des intérêts du territoire et ceux porteurs de l'intérêt général qui ne seraient qu'indirectement concernés par le projet au nom de la mobilisation de principes axiologiques.

8.1.4) Les limites d'un faible rapport à la décision

Dans les expériences de débats publics tels que pensés par la CNDP, la question de l'impact sur le processus de décision reste au cœur des préoccupations des acteurs. Le débat CIGEO a contribué à montrer, une fois de plus, que l'absence d'impact possible sur la décision est souvent très mal vécue par les participants au débat. Les CPDP sur le terrain sont chargées de faire une photographie des relations, de faire l'inventaire des arguments, mais sans les hiérarchiser. Ce bilan où tout est mis sur le même plan est ensuite présenté au décideur, qui arbitre, prend ce qu'il souhaite, à condition de justifier par écrit ses choix. Ainsi, tout est cadré pour que le décideur politique garde la main sur le processus, sorte de prix à payer pour que le débat ait lieu. Les parlementaires gardent le monopole de la hiérarchie des arguments, symbole de son pouvoir.

Pour les citoyens ce choix est parfois difficile à accepter et peut être une source de rancœur et de défiance important face à l'autorité des pouvoirs publics. Encore une fois, le débat d'orientation de 2005/6 mené par Georges Mercadal illustre cette situation. Malgré l'investissement de nombreux acteurs de la filière nucléaire, la loi de 2006 n'a pas suivie les recommandations produites, provocant la colère de nombreux citoyens qui ont eu l'impression d'un « débat pour rien », malgré la qualité unanimement reconnue des échanges. Ce ressentiment est à la base de la dénonciation du « débat bidon » qui ne verrait d'autre utilité à cette procédure que de favoriser l'acceptation sociale en épuisant les contestataires comme l'explique Maryse Ariditi de FNE :

« Le problème c'est au début, on y participe de bon cœur au débat et puis, au bout d'un moment, une fois, deux fois, quatre fois. On s'aperçoit que ça sert à rien. Alors quand on' dit ça sert à rien. Y a deux niveaux. Y a on arrive de temps en temps à arrêter un projet, c'est rare mais on y arrive. Du côté de la PACA, une ligne à haute tension arrêtait et nous, évidemment, elle est revenue après. Mais enfin, on l'a arrêté sept, huit ans quoi. Après, évidemment, je m'étais dit… ils ne vont quand même pas mettre sept fois, sept fois le prix pour la faire ? Bin si, ils ont mis sept fois le prix. Là… comme dit l'autre, je ne peux plus rien faire.

Donc, aujourd'hui, le petit suivi c'est grosso modo deux mois, trois mois après. La CNDP demande « alors vous faites quoi ? » mais en général, ils disent qu'ils… « Bon, on continue comme avant ou… faudrait peut-être changer la couleur de la porte… voilà. Enfin, je rigole mais c'est à peu près ça ».

Cet argument est un des moteurs principaux de la critique radicale qui ne perçoit pas le débat comme un espace d'expression pluraliste lui permettant de peser sur le débat. La CNDP n'est perçue que comme un rouage d'un mécanisme, « envoyé au front » pour faire accepter le principe de l'enfouissement à travers un débat sur les modalités. Les citoyens expriment globalement un rejet de l'arbitraire, et la sensation d'être mis devant le fait accompli disqualifie la légitimité politique de la décision au lieu de la renforcer… Cette logique fait apparaître un autre effet pervers sur lequel il convient de s'interroger. Plus le débat est riche, plus la dynamique dialogique est importante et plus le débouché politique du débat qui voudrait trancher pour n'en sélectionner qu'une partie est rejeté par la société. Sur ce point CIGEO permet de voir à quel point les technosciences interrogent leur traitement démocratique et la difficulté de décider sur ces sujets. Dans le cas du nucléaire, les investissements importants, la diversité des secteurs mobilisés et la temporalité si particulière mettent au défi la légitimité des décisions. Sont-elles (et peuvent-elles ?) être réellement réversibles ? Quelles sont les éventuelles avancées ? Qu'est-ce qui sera gardé par la loi ? Pour le moment l'imposition d'une phase pilote et la modification du calendrier semblent être les principaux (et maigres ?) résultats…

8.1.5) La remise en cause d'une approche dialogique du débat

L'examen du débat CIGEO nous amène interroger les présupposés dialogiques qui sous-tendent le modèle de démocratie incarné par le débat public que nous avons présenté dans le premier chapitre de ce travail. Leur mise en place par les acteurs de terrain, leur appropriation par des acteurs qui sont venus actualiser le modèle de la démocratie dialogique oblige à interroger ces concepts théoriques de manière critique. Le constat principal que nous tirons est que cette grille de lecture ne permet pas de saisir la complexité des interactions qui se déroulent dans le débat public qui n'est pas simplement un « forum hybride », au sens où l'entendent les auteurs *d'Agir dans un monde incertain*. La puissance accordée à l'argument, *en tant que tel,* doit être revisitée pour ne pas être considérée comme unique condition de la co-construction et de l'entente, désignées comme horizon normatif de la démocratie. La tentation de créer une symétrie entre les acteurs et leurs arguments comme préalable à la mise en place d'une démarche collective semble mettre le débat public en difficulté en lui fixant des objectifs qu'il ne peut atteindre. Les participants du débat CIGEO ont eu du mal à « agir ensemble », laissant place à la « mésentente » telle que pensée par Jacques Rancière, qui

traduit une conception différente et une opposition radicale sur les valeurs associées au monde social dans lequel nous vivons. La co-construction demande des conditions particulières, difficiles à mettre en place. Le projet du maître d'ouvrage doit être suffisamment défini, mais laisser des éléments à co-construire. Or, nous avons vu que le projet de l'ANDRA était déjà largement fixé, du fait des décisions politiques et de son cadrage technique. Fort de la décision parlementaire, l'ANDRA avait développé le meilleur projet scientifique et technique pour répondre aux objectifs fixés, sans que les publics du débat ne puissent réellement contribuer à la co-construction des modalités d'enfouissement.

Afin de capter la complexité de ce qui se déroule dans les débats, nous proposons de substituer à l'approche dialogique une grille de lecture qualifiée de « post-dialogique », qui permette de ne pas se limiter aux conditions dialogiques de la démocratie pour intégrer la variété des interactions qui se déroulent dans les débats. Dans cette optique l'entente, obtenue par l'organisation procédurale de la discussion, n'est plus considérée comme l'objectif majeur de la démocratie : un exercice peut être démocratique, malgré l'absence de consensus. La force de cette approche est d'ouvrir de nouvelles perspectives en politique, de construire une alternative qui prenne en compte les conditions d'arrière-plan non dialogiques, qu'elles soient d'ordres culturel, mental, corporel, organisationnel, institutionnel, matériel en amont de la discussion. Cette lecture nous permet donc de « prendre au sérieux » le débat CIGEO, de ne pas simplement le considérer comme un échec du fait de son incapacité à déboucher sur un consensus. Les travaux de Sylvain Lavelle (2007)[354] autour du concept de « démocratie constructive » sont très importants sur ce point et permettent de mettre l'accent sur les dimensions non-dialogiques des interactions en prenant en compte les rapports de force et de domination. Sur un plan théorique, Sylvain Lavelle cherche à passer du « dialogisme au dialectisme » pour mieux prendre en compte certains aspects refoulés par Jurgen Habermas et présent chez Marx et Hegel, notamment en termes de structure et de relation. Plusieurs conditions sont identifiées à la mise en place d'une démocratie post-dialogique :

- La combinaison des facteurs langagiers et non langagiers de l'échange social

- L'articulation des enjeux de validation et d'autres enjeux d'action ou de domination

- La non-résolution par la discussion des conflits cognitifs, normatifs ou évaluatifs

- Les possibilités d'incompréhension, de conflit ou de dissensus

[354] Sylvain Lavelle a dirigé le programme ANR Parthage auquel nous avons participé. C'est à cette occasion que nous avons eu l'occasion d'échanger et de nous familiariser avec ces travaux et son approche. Nous tenons ici à le remercier ainsi que toute l'équipe Parthage.

Cette approche permet d'analyser le débat en contexte, en tenant compte de son cadrage et des autres arènes où la controverse est débattue. Les interactions les moins dialogiques comme le boycott ou le blocage des réunions prennent alors sens et ne sont plus considérées comme des ruptures dans le processus mais comme des formes d'expression démocratiques à part entière qui vont susciter à leur tour de l'échange et de la réflexivité, mais hors du cadre institutionnel. Cette approche justifie également l'analyse du processus de mise en discussion des objets technoscientifiques et la prise en compte du contexte du débat, la problématisation proposée est vue comme une condition d'exercice de la démocratie, un des éléments non-dialogiques constitutifs de la mise en société des technosciences. Cette approche contextualisée nous permet par exemple de replacer au cœur de notre analyse des éléments comme le rôle du débat de 2005/6 comme constitutif du débat de 2013 dans la mesure où la non-prise en compte de ses résultats a fortement influencé son cadrage et la défiance exprimée.

La prise en compte proposée dans ce travail doctoral des formats de participation numérique des dispositifs de débat s'inscrit également dans cette perspective post-dialogique. Les formats d'expression en ligne créent les conditions pour que les citoyens puissent, ou non, être associés à la mise en société des technosciences.

8.2) Peut-on débattre de tout ? Et avec tout le monde ?

8.2.1) Participer c'est accepter ? De la nécessité d'intégrer la critique au débat.

L'analyse du débat CIGEO nous permet également d'interroger la place du public critique dans les débats et la nature de leur concernement. Comme de nombreux auteurs l'ont écrit, la critique sociale fait partie intégrante du débat et peut être exprimée dans proportions inédites dans les procédures mises en place sur le modèle CNDP, dispositif partiellement imaginé pour répondre à leurs critiques. Cette perspective est par exemple au cœur de l'ouvrage de George Mercadal (2013) qui rappelle l'importance dans le débat de l'expression de la défiance des institutions, d'inquiétudes collectives et d'attachements bousculés par le projet sont autant de ressorts de la mobilisation traditionnelle des publics. Dans cette optique le débat constitue un espace ouvert, au sein duquel les participants interviennent dans un climat de confiance. Les conditions qui rendent la participation de chacun acceptable ont été négociées en amont par les participants avec la CPDP. La critique est ici « civilisée », correspondant à ce que Laurent Mermet qualifie de « débat d'élevage » (Mermet, 2007) en opposition à une critique plus « sauvage » (hors du jeu institutionnel). Pourtant elle aussi très présente autour des débats

sans forcément y trouver sa place. Sur un plan théorique, il s'agit ici de « remuscler » la proposition de John Dewey de compréhension de l'activation des publics. S'il semble acquis que les publics se mobilisent pour résoudre un problème posé par l'introduction d'un objet technoscientifique dans leur milieu, nous souhaitons ici interroger la place que peuvent occuper dans le débat ceux qui cherchent bien à résoudre le problème mais en refusant la solution proposée par les autres groupes sociaux. Cette perspective nécessite de dépasser le fond social démocrate du pragmatisme de John Dewey, lui aussi ancré dans la recherche du consensus, pour y introduire une pensée du « différend » vu par Jean François Lyotard ou Jacques Rancière comme la confrontation entre des entités incommensurables comme peuvent l'être la défense de l'environnement, d'un territoire et de son expérience (Francis Chateauraynaud parlerait ici d'un milieu surgissant), et d'autres entités, tout aussi incommensurables, comme les déchets nucléaires que d'aucuns souhaitent enfouir à CIGEO. Ces confrontations sont une forme d'expression du politique qui dépasse le cadre procédural proposé par la CNDP, Noortje Marres parle de « déplacement du politique » pour évoquer cette confrontation qui déborde de la procédure (Marres, 2012).

L'expression de ces critiques a déjà été analysée dans d'autres travaux comme ceux de Francis Chateauraynaud sur les faucheurs volontaires[355] ou dans ceux de Mathieu Quet (2012) et Brice Laurent (2010) sur le cas des nanotechnologies. Les travaux de l'historien François Jarrige (2013) ont par ailleurs montré que des expressions critiques avaient toujours accompagné le développement des technosciences. Ces « résistances au progrès » prennent différentes formes en fonction des contextes et des époques. Dans le cas des OGM les travaux de Francis Chateauraynaud montrent comment les faucheurs volontaires se sont approprié la notion de désobéissance civique, traditionnellement mobilisée par les minorités pour la transformer en outil pour mobiliser l'intérêt général, en cherchant à fédérer l'opinion publique autour de leur cause. Faucher des parcelles OGM serait un acte de défense de la société, légitimé par le fait qu'il est réalisé au nom du corps social. Cette posture critique fait appel à des actions illégales pour mobiliser l'opinion et se placer sous le coup de la justice pour lui demander d'arbitrer dans la controverse, le forcer à prendre position en protégeant ceux qui agissent pour la collectivité. Le débat public sur les nanotechnologies qui s'est tenu en 2009 a été l'occasion de voir apparaître au grand jour une nouvelle forme de résistance incarnée par

[355] Le rapport complet intitulé « Les OGM : entre régulation économique et critique radicale », basé sur les travaux de l'ANR « Formes de mobilisation et épreuves juridique autour des OGM en France et Europe » est disponible ici: http://www.gspr-ehess.com/documents/rapports/RAP-2010-ANROGM.pdf

les activistes grenoblois de Pièce et Mains d'œuvres (PMO)[356]. Ce collectif cherche à dénoncer « l'emprise technicienne » sur nos sociétés et alerter les citoyens sur les inquiétudes et les dangers suscités par le progrès et les innovations technoscientifiques. Face au « complexe scientifico-industrialo-politique » qui tente d'imposer son contrôle sur la société à travers différents instruments (les nanotechnologies, les puces RFID…) et qui organise leur acceptation à travers des « dispositifs pseudo-participatifs », la seule solution serait de refuser l'engagement et d'empêcher le déroulement des débats afin de pouvoir communiquer sur les dangers encourus. Les formes de démocratie proposées ne viseraient donc qu'à convaincre le public et à dissiper les craintes. Pour ceux qui refusent de jouer « aux bons opposants », la seule posture véritablement démocratique consisterait à refuser le débat. Ainsi les militants de PMO ont pour stratégie de venir perturber les espaces de dialogues ouverts, comme récemment au CNAM sur la biologie de synthèse où des « chimpanzés du futur » sont venus perturber le déroulé du débat[357]. Pour PMO, les chercheurs sont partie intégrante du problème, y compris les sociologues chargés de les étudier qui se voient qualifiés « d'acceptologues ». Dans cette optique, PMO refuse de participer à des entretiens ou à tout autre type d'enquête. Pour mieux comprendre leur position et leurs stratégies, nous avons reproduit un extrait d'une interview accordée par écrit au journaliste Michel Alberganti[358] :

« *Nous refusons les débats* après fait accompli *avec les scientifiques, les décideurs et les instances chargées des pseudo-concertations avec «le public». Nous combattons les sociologues spécialisés dans «l'étude des controverses» et l'acceptabilité sociale, c'est-à-dire dans la prévention et l'apprivoisement des contestations.*

La «démocratie technique» théorisée par les sociologues de l'innovation (voir Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, par Callon, Barthes, Lascoumes) substitue des leurres («forums hybrides», «conférences de citoyens», etc.) à la confrontation politique sur le fond. Ces leurres occultent la dissymétrie entre ceux qui ont le pouvoir d'agir et ceux qui sont réduits à la simple expression, entre le loup et la chèvre. Ils ne dupent d'ailleurs plus grand monde. Chacun voit que la décision, dans la vie réelle, tient au rapport de forces entre le pouvoir et les sans-pouvoirs.

[356] Pour plus d'informations voir sur leur site et notamment cet article sur leur rapport au progrès et à la modernité : http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id_article=509

[357] Pour plus d'informations voir le billet de blog du sociologue Morgan Meyer : http://www.csi.mines-paristech.fr/blog/?p=124 et la réponse cinglante de PMO : http://www.nanomonde.org/IMG/pdf/Les_manipes_de_la_biologie_synthe_tique.pdf

[358] Pour voir l'interview en entier : http://www.slate.fr/france/83845/les-activistes-anti-techno-de-pmo-nous-expliquent-leur-strategie

Il n'y a pas plus de «démocratie technique» que de «science citoyenne» ou de roue carrée : la démocratie est la participation de tous aux choix politiques, quand la technique est l'affaire des spécialistes.

Nous récusons l'expertise, comme la contre-expertise. Nous nous exprimons en individus politiques, en sociétaires de la société et même en animaux politiques (Aristote). C'est-à-dire que nous sommes compétents, comme tout citoyen, pour les affaires de la Cité. Rien n'est plus politique que le nucléaire, les OGM, les nanotechnologies ou le numérique.

Que l'on songe à ces invasions et ces accélérations technologiques qui bouleversent tous les aspects de nos vies. Leur toute-puissance transforme le monde dans un sens et non dans un autre : ces choix politiques devraient être débattus par la société entière, non pas entre experts et contre-experts qui ne discutent jamais que des modalités techniques de leur mise en œuvre. N'y a-t-il jamais eu référendum sur l'opportunité de faire la bombe atomique ou sur le plan Messmer de nucléarisation de la France ?

Nous demande-t-on notre accord pour produire des bactéries synthétiques ou infester notre environnement d'objets «connectés» ?

Selon nous, la discussion sur la pertinence de telle ou telle «innovation» technologique appartient aux sociétaires de la société. Non seulement ce n'est pas aux experts de décider, mais ils devraient être exclus des débats, étant juges et parties. Personnellement intéressés à la poursuite de leurs activités, ils sont en situation de conflit d'intérêts dès lors qu'il est question de leur carrière, de leur statut social, de leurs revenus. Autant consulter les marchands d'armes sur l'opportunité de déclarer la guerre. Ils sont donc les derniers à pouvoir se prononcer sur l'utilité sociale de leurs travaux ».

Comme nous le verrons, cette posture de critique, que l'on peut qualifier de radicale dans la mesure où elle s'attaque aussi bien aux technosciences qu'aux institutions dont elles dépendent, a considérablement influencé les groupes en lutte sur différents objets. C'est le cas des opposants aux déchets nucléaires à Bure où l'on retrouve cette volonté de mettre à distance l'objet du débat afin de prendre le recul critique nécessaire pour faire émerger les cadres de l'action politique dans lesquels s'inscrit ce genre de développement technoscientifique. Ces derniers seraient inséparables d'un certain modèle de société, où la place de la technologie pose problème.

8.2.2) Les différentes formes de la critique sociale dans le débat

Ainsi, dans le débat CIGEO plusieurs groupes sociaux ont adopté une posture critique face au projet et au débat. On peut identifier plusieurs postures : ceux qui privilégient la régulation et choisissent de s'investir dans le débat pour tenter de le modifier et ceux plus qui optent pour une forme plus radicale de critique en mobilisant diverses techniques (boycott, blocage) pour empêcher la constitution d'un public au débat. Cette dichotomie est relativement classique en science politique et a été étudiée, notamment dans les théories de la délibération, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, où des auteurs comme Iris Marion Young interroge la tension entre engagement militant et critique d'un côté et dynamique délibérative de l'autre. Faut-il s'investir en acceptant le risque d'être instrumentalisé ou rester en dehors et porter une critique externe ? Dans certaines situations l'engagement rationnel uniquement basé sur l'argumentation risque fortement d'être mis au service des intérêts dominants. Mais en retour une critique sans lien avec le processus de décision risque d'être inopérante.

Ceux qui choisissent de s'engager, qui conçoivent **la critique par la régulation**, cherchent à faire élargir le cadrage du débat et font le pari que leur investissement permettra de faire entendre la diversité des questionnements engendrés par la question posée à l'origine. Francis Chateauraynaud les qualifie de « publics embarqués »[359]. L'objectif est de créer une mobilisation sociale autour du sujet et d'activer un public autour des alternatives portées en leur sein. Dans cette optique, les débats sont considérés comme des espaces de reformulation, utilisés pour mettre par écrit les informations et faire évoluer la dynamique globale de la controverse en obtenant des améliorations techniques et des précisions politiques. Dans le cas de CIGEO, c'est la posture adoptée par le collectif CIGEOUT ou l'association d'experts Global Chance qui se sont investis dans le débat, malgré ses imperfections et les perturbations organisées par les opposants les plus radicaux. Les experts Bernard Laponche ou Benjamin Dessus sont des scientifiques critiques à l'égard de la politique nucléaire française, ils sont présents dans tous les grands débats sur le sujet, là où ils peuvent échanger avec les représentants institutionnels pour interroger le détail de leurs projets. Dans le débat CIGEO, Benjamin Dessus a participé au débat contradictoire sur le coût[360], table qu'il a quittée pendant le débat en réponse à la faiblesse présumée du chiffrage du projet par l'ANDRA. Bernard Laponche a participé à celui sur les modalités de traitement des déchets[361]. Ces deux experts ont également été présents en tant que formateurs du panel lors de la conférence de

[359] Voir le billet de blog « De la formation des publics à la rébellion des milieux » http://concertation.hypotheses.org/911#identifier_7_911

[360] Voir : http://www.debatpublic-cigeo.org/informer/13-11-13-couts-et-financement.html

[361] Voir http://www.debatpublic-cigeo.org/informer/voies-de-gestion.html

citoyens et lors des tables rondes[362]. L'association a également produit un cahier d'acteur[363] sur la problématique de la gestion globale des déchets radioactifs sur l'ensemble de la filière électronucléaire française. On trouve sur leur site web un article intitulé « *Bure : Ceci n'est pas un débat public* »[364] qui fait la synthèse de leurs actions qui se montre très critique sur le débat. Lors de notre entretien Bernard Laponche s'est montré sceptique sur le projet et assez déçu du débat :

« *Bon, il faut dire qu'ils n'avaient pas fait tout ce qu'il fallait l'ANDRA. Leur projet avait beaucoup de failles. Tu prends la question des risques, il y a 5 pages sur les risques donc bon ça en dit long… Et de toute façon la CPDP ben elle n'a pas su suffisamment s'imposer et obtenir des précisions. Benjamin est parti du débat auquel il participait, et il a bien eu raison. On ne peut pas demander à des gens de venir s'investir dans le débat sur le coût sans leur donner des chiffres… Et quand tu vois la réponse du gars de l'ANDRA quand Bernet insiste et s'énerve en lui demandant, et faut y aller pour l'énerver, « mais enfin combien ça coûte ? » et bien lui il répond négligemment « quelques milliards », quelques milliards tu te rends compte ? Ça montre qu'ils étaient mal préparés à l'ANDRA, que le calendrier du débat était inadapté. Non vraiment je pense qu'il y avait un problème de fond sur ce débat et que même si beaucoup de choses ont été dites, sa légitimité reste fragile* ».

Le second collectif CIGEOUT réuni des acteurs déjà institués et socialement reconnus, à l'image de Guillaume Blavette, militant antinucléaire et élu EELV à Rouen, ou de Michel Marie, figure locale de l'opposition qui a eu l'opportunité de rencontrer de nombreux acteurs politiques de premier plan comme Delphine Batho, alors ministre de l'Environnement et en charge du dossier CIGEO jusqu'au Président de la République François Hollande. Leur mobilisation est beaucoup plus politique et leur objectif est de favoriser une large participation du public afin de mettre en lumière les incohérences du projet et de gagner la légitimité pour le remettre en cause politiquement. Guillaume Blavette nous a expliqué leurs objectifs :

« *En fait nous on a cherché à faire vivre le débat, à susciter de la participation pour pas que dans un débat il n'y ait que les arguments de l'ANDRA de visible, parce que là c'est du gâteau pour eux s'il n'y a personne en face. Alors nous on a tout fait pour que le débat ait lieu, pour les forcer à s'exprimer. Et puis quand même c'est une chance unique de constituer*

[362] voir : http://www.debatpublic.fr/projet-cigeo

[363] Voir le cahier d'acteur n°137 : http://www.debatpublic-cigeo.org/informer/cahier-acteurs.html

[364] http://www.global-chance.org/BURE-CECI-N-EST-PAS-UN-DEBAT-PUBLIC

une grande base de données sur tous les arguments anti-nucléaires en France. Ça souvent les gens ne se rendent pas compte, mais c'est hyper important. Donc nous on a fait en sorte qu'il y ait un maximum de choses de compilé sur le site de la CPDP pour qu'après d'autres puissent le consulter et les utiliser ».

De fait, CIGEOUT est à l'origine de nombreuses contributions (cahiers d'acteurs, questions, avis, participation au débats contradictoires) comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent. On peut également remarquer que leur stratégie numérique reflète ce projet politique. Ainsi, Guillaume Blavette anime un blog hébergé par Médiapart[365] où de nombreux billets traitent de CIGEO et se positionnent de manière favorable au débat. Leur site web est un élément important dans leur stratégie d'entrisme dans le débat et sa structure rend visible le projet politique de ses concepteurs. Dès la page d'accueil (voir figure), un formulaire propose aux opposants aux déchets nucléaires de se faire connaître afin de rentrer dans le réseau CIGEOUT.



Figure 46 Page d'accueil de CIGEOUT

Le site est donc perçu comme un outil de mobilisation. Il se compose de 8 rubriques, dans la numéro 3 « participer au débat », un menu déroulant permet d'accéder à un menu « proposition de thèmes de cahiers d'acteurs » (voir figure 47) qui montre que le collectif souhaite orienter la participation. La stratégie est de proposer à ceux qui le souhaitent de réaliser un cahier d'acteur sur un thème sélectionné par l'association afin de donner du poids

[365] http://blogs.mediapart.fr/blog/guillaume-blavette

à leurs revendications, de permettre que des sujets sensibles soient abordés avec la légitimité d'une participation citoyenne importante.



Figure 47 Menu « proposition de thèmes de Cahiers d'acteurs

Dans cette section, l'objectif est clairement énoncé. Les sources mobilisées sont précisées et les militants se proposent même d'assister ceux qui souhaiteraient se lancer :

*« Dans ce **tableau** sont listés tous les thèmes qui, selon nous, méritent d'être traités. Ces thèmes sont définis à partir du Dossier du Maître d'Ouvrage, le DMO, et à partir de toutes les analyses qui ont été faites dans les rapports de la **CNE**, de l'**IRSN**, de l'**ASN**, les travaux de **Bertrand THUILLIER**, les articles dans la presse, tous les dossiers accessibles sur internet...*

Cette liste évolue avec le temps, et notamment avec les contributions consignées sur le site officiel de la commission du CPDP.

Merci de nous suggérer les thèmes qui ont été oubliés.

Merci de vous déclarer candidat pour la rédaction de l'un d'eux.

Merci d'encourager vos relations à rédiger des Cahiers d'acteurs. Nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire.

Merci de contacter : contact@cigeout.com »[366]

Dans la rubrique 4, sur « l'analyse du site du débat public », le collectif propose une analyse critique du contenu produit dans les différents formats du site de la CPDP (questions, avis, contributions, cahiers d'acteurs). L'objectif est de proposer une veille critique et de déconstruire le discours de l'ANDRA et de s'assurer que les règles du débat sont bien respectées. Le ton est donc critique mais mobilisé afin d'offrir une alternative crédible.

« *Nous n'analysons ici que les questions dites "intéressantes", c'est à dire qui abordent des sujets générateurs d'arguments anti-CIGEO, ou qui obligent l'ANDRA à donner une réponse précise. Et à l'évidence les réponses ne sont que des affirmations gratuites, même si la CPDP, dans la réponse à la* ***Question 61*** *ose écrire : La CPDP vérifie que toutes les réponses répondent bien aux questions posées, de manière précise et transparente !* »[367]

Une sous-rubrique est consacrée aux sujets censurés par la CPDP. Les opposants y publient tous les contenus qui auraient à priori été rejetés par la CPDP, dans la mesure où ces contributions ne respectaient pas les principes fondateurs du débat, notamment sur le côté diffamatoire de certains propos :

« Les contributeurs qui ont été censurés par la CPDP sont invités à communiquer leur cas à : censure@cigeout.com

Il convient en effet de dénoncer les censures inacceptables.

Tout ce qui est communiqué à la CPDP pour diffusion dans le cadre du Débat public de CIGEO doit répondre à une ***charte****.*

Même s'il est précisé sur chaque Cahier d'Acteurs : "Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP", la CPDP a une responsabilité et ne peut pas publier n'importe quoi. Quand elle a un doute, elle fait appel à un service juridique. Ainsi la CPDP peut refuser de publier des AVIS, des QUESTIONS, des CONTRIBUTIONS, des CAHIERS D'ACTEURS, qui auraient un caractère diffamatoire.

Dans cette page sont donc publiés les "sujets" censurés, et est analysé le bien-fondé de ces censures.

---

[366] http://www.cigeout.com/fr/participer-au-debat-public/proposition-de-themes-de-cahiers-d-acteurs.html

[367] http://www.cigeout.com/fr/analyse-du-contenu-du-site-du-debat-public/analyse-des-questions.html

1° cas :

1 - CIGEO est-il un CRIME ? CIGEO est-il un CRIME CONTRE L'HUMANITÉ ?

Claude BERNET, le président de la CPDP nous a donné cette explication : "nous ne pouvons pas publier ça, l'ANDRA pourrait porter plainte ! "

Bizarre : Déclarer que CIGEO est un "coffre fort géologique", (ce qui est un mensonge), c'est non répréhensible par la loi.

Déclarer que CIGEO est CRIME ou un CRIME CONTRE L'HUMANITE, c'est diffamatoire, c'est répréhensible ! »[368]

La posture de CIGEOUT est donc de chercher à révéler les dysfonctionnements du débat et d'insister sur la légitimité de certaines thématiques exclues du cadrage de la CPDP. L'exemple ci-dessus autour de la question peut-on traiter CIGEO de « crime contre l'humanité ? » est un bon exemple. La CPDP estime que non, du fait du caractère diffamatoire du propos qui incrimine l'ANDRA, quand CIGEOUT considère que ce propos est recevable, au moins autant que l'expression « coffre fort géologique » mobilisée par les partisans du projet.

La seconde posture mobilisée par les opposants est différente, il s'agit de ceux qui rentrent dans le débat avec une **posture de critique radicale**. À l'inverse de CIGEOUT et Global Chance, ces acteurs ne respectent pas les règles établies et refusent l'imposition de cadres à leur expression. Leur objectif n'est pas de venir influencer le contenu des échanges mais plutôt de défendre l'idée que le problème est mal posé. Dans cette logique la solution démocratique proposée est dénoncée dans la mesure où sa problématisation contribue à diffuser une vision tronquée des technosciences et serait complice des intérêts dominants. Leur objectif est d'aller chercher le « public fantôme » cher à Walter Lippmann qui ne serait d'après eux jamais représenté dans les débats. Cette posture consiste à politiser fortement la controverse, à la transformer en rapport de force, voir en conflit ouvert, qu'ils associent à forme de démocratie à l'égal des systèmes délibératifs. Le refus du monde associé au nucléaire est ontologique et inclut une critique des pouvoirs publics qui considère l'autorité comme un repoussoir complice. Les rationalités associées au projet (scientifique, politique et économiques) sont rejetées dans la mesure où elles contribuent à installer une domination qui doit être critiquée et dénoncée. Dans cette optique, l'action (boycott, blocage) permet de susciter de la méfiance chez les citoyens et les inciter à entrer en résistance. Cette posture est

[368] http://www.cigeout.com/fr/analyse-du-contenu-du-site-du-debat-public/les-sujets-censures-par-la-cpdp.html

proche des argumentaires des théories du complot, de la dénonciation des injustices que l'on peut retrouver chez les activistes de PMO. L'entrée dans la controverse est néanmoins située et fortement territorialisée. Ces opposants souhaitent préserver une population et un territoire. À la différence de l'approche par la régulation, il n'y a pas ici de mobilisation d'expertises scientifiques, jugées partiales et favorables au projet. C'est une forme de « rébellion des milieux »[369] qui prend son ancrage dans l'expérience sensible pour organiser la lutte avant de monter en généralité. Le concernement sensible qu'ils expriment est jugé incommensurable et vient donc percuter la procédure qui tente de le reformuler pour entrer dans une démarche dialogique. Ce refus de la reformulation et de la mise en forme transforme la dynamique de débat en une dynamique conflictuelle, débordant largement la procédure en conduisant à la remise en cause de son fonctionnement et de ses objectifs initiaux. Sur le terrain on retrouve trois principaux acteurs dans cette catégorie qui ont adopté des stratégies différentes. Le premier groupe est celui mobilité autour de Mirabel Lorraine[370], association de protection de l'environnement affiliée au réseau FNE. Mirabel a choisi l'option du boycott du débat et a proposé un site alternatif d'information pour éviter que les populations locales ne soient trompées[371]. Un visuel reprend l'illustration du petit village gaulois, opposé aux envahisseurs romains, renforçant l'idée d'une résistance locale à un pouvoir dominant.

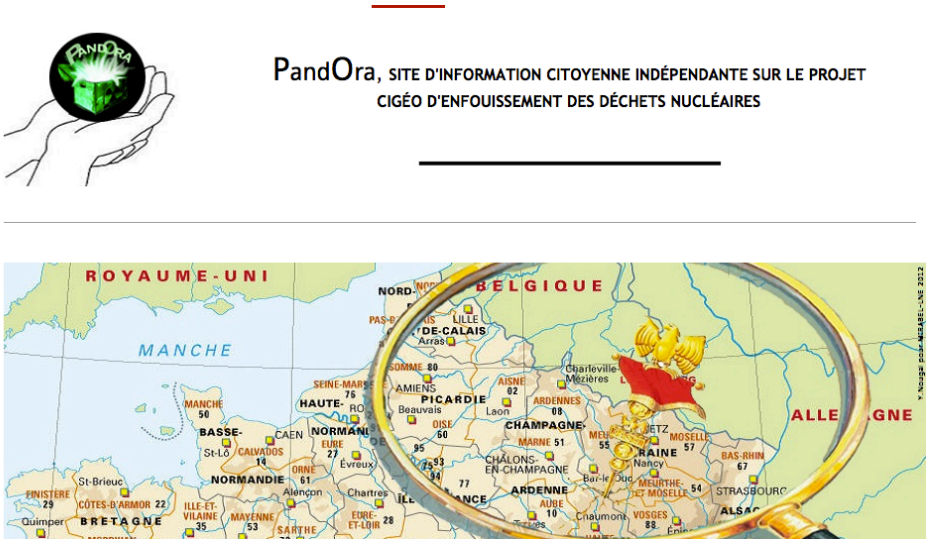


Figure 48 Page d'accueil du site Pandora

Le site est intitulé Pandora, en référence au projet qui pour les opposants est en train de se transformer en une « boîte de pandore ». Il est présenté comme un « *site d'information*

[369] voir Chateauraynaud : « De la formation des publics à la rébellion des milieux » http://concertation.hypotheses.org/911#identifier_7_911

[370] http://mirabel-lne.asso.fr/

[371] http://pandor.at/

citoyenne indépendante sur le projet Cigéo d'enfouissement des déchets nucléaires ». La posture de l'association est rappelée en renvoyant à un document argumentaire détaillé sur deux pages :

« *En conclusion, CIGEO est irréversible et ingérable en cas d'accident. C'est un projet bien trop flou pour être crédible. CIGEO n'offre en rien une solution fiable à la gestion la plus sûre possible des déchets nucléaires. C'est pourquoi nous affirmons notre ferme opposition à ce projet et appelons, comme plus de 40 associations, à boycotter le débat public 2013 qui n'est pour nous qu'une honteuse mascarade* »[372].

Douze thématiques sont listées : « la localisation, l'inventaire des déchets, les combustibles usés, le coût, l'emploi et l'économie, l'alimentation et le nucléaire, les risques sur la santé, l'eau, la démocratie et l'éthique, le calendrier, la réversibilité et l'éthique et la mémoire ». On peut remarquer leur grande diversité et l'absence de hiérarchisation. Des questions techniques et politiques sont mises sur le même plan, il s'agit de donner les moyens au visiteur de trouver de l'information alternative mais il n'y a pas d'organisation de discussion alternative. On peut remarquer que la totalité du contenu est orientée sur le projet CIGEO et, mis à part le rappel du boycott, pas un mot n'est dédié au débat à venir, qui est considéré comme nul et non avenu. Nous avons pu nous entretenir avec Romain Virrion, directeur de Mirabel Lorraine :

« *Nous avons décidé de monter un site indépendant face à toute la fausse information qui pouvait circuler sur le sujet. C'est incroyable de voir ce que raconte l'ANDRA et les pouvoirs publics. Nous ça fait 20 ans qu'on est sur le terrain et on sait ce qu'il en est, toutes les arnaques, toutes les tensions et les pressions pour qu'ils obtiennent ce qu'ils veulent. C'est incroyable.*

Si vous ne voulez pas vous fier aux petits bus d'information de l'ANDRA qui se baladent partout sur le territoire vous n'avez pas beaucoup de solutions. Du coup ça fait des gens sans arme et assez passifs face au projet. Nous on s'est dit qu'avec ce site on arriverait peut-être à relancer une dynamique plus large. En fait c'est vrai que le débat y a contribué enfin surtout grâce à ce que nos camarades en ont fait. Nous on le considérait comme invalide et mal organisé, une vraie mascarade, donc on n'a pas voulu y participer mais il faut reconnaître que le blocage a relancé notre action. Ça a permis d'insinuer le doute dans la tête des gens qui se sont dit 'si des gens du coin s'opposent autant et bloquent tout c'est qu'il doit y a voir un problème. Ils sont comme nous, ils sont du coin ».

[372] http://mirabel-lne.asso.fr/f/cigeo.pdf

Mirabel souhaite profiter de la dynamique de visibilité offerte par le blocage du débat pour relancer la possibilité d'une alternative au projet de l'ANDRA. Cette position critique est intéressante dans la mesure où si la remise en cause du débat est radicale, l'association ne ferme pas pour autant complètement la porte et laisse la possibilité à de futures discussions, si le cadre est mieux défini en amont. L'association est sur la même ligne que FNE, réseau à laquelle elle appartient, et prône une critique forte mais sans pour autant remettre en cause complètement le principe de l'enfouissement ni du débat. Cette critique se rapproche du cas des OGM avec les faucheurs volontaires, les opposants sont radicaux pour remettre en question la légitimité du débat et en référer à la protection de l'Etat qui doit réorganiser la discussion.

La position du collectif « Stop Bure »[373] est différente. Il développe une vision critique basée sur la dénonciation de la supercherie et du complot anti-démocratique dont seraient victimes les meusiens et les haut-marnais. Les citoyens seraient ainsi floués par la transformation du laboratoire en centre d'enfouissement sans véritable concertation :

« *ATTENTION, à ce jour, il n'y a pas de déchets nucléaires à BURE, contrairement à certaines idées reçues ; juste des technocrates, qui tentent de faire croire à l'incroyable. "LABO" est devenu "Cigéo", joli, non ? (qui peut faire le lien avec les effroyables produits atomiques dont il s'agit ?)* »[374].

Cette dénonciation se rapproche clairement de celle de PMO et remet en cause la totalité de la filière nucléaire française, qui est vue comme le résultat de la connivence entre des scientifiques (qui sont donc rejetés), des politiques (nationaux et locaux) et des industriels comme EDF.

« *Depuis l'origine de ce processus, il n'y a jamais eu aucune consultation des populations concernées, et les riverains manquent véritablement d'information sur ce qui se prépare : notamment sur un premier centre de stockage en surface (attente et conditionnement), indissociable du centre d'enfouissement à 500 m sous terre. Le centre de stockage temporaire de surface durera 100 ans au minimum, et sera une source de contamination radioactive qui touchera les riverains dans quelques années. Des dizaines de millions d'euros sont déversés chaque année en Meuse et en Haute-Marne, département mitoyen, alors qu'aucun déchet nucléaire n'est encore arrivé. 30 millions d'euros par an pour chacun de ces départements,*

[373] http://burestop.free.fr/spip/

[374] http://burestop.free.fr/spip/spip.php?article466

s'infiltrant dans tous les projets, sans que les habitants le sachent, cela pose un véritable problème démocratique »[375].

Le collectif remet en cause de manière radicale l'existence du projet son slogan est « *déchets nucléaires : surtout ne pas enfouir, arrêter d'en produire* ». Dans leur optique, l'ANDRA et les pouvoirs publics tentent principalement « d'acheter les consciences » en diffusant de l'argent sur le territoire comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. À l'instar de PMO, la confiance est rompue entre « Stop Bure » et les acteurs publics. Les chercheurs sont considérés comme des représentants des pouvoirs publics. Nous avons tenté de contacter Stop Bure et nos échanges se sont limités à une conversation téléphonique. Au cours de cette discussion, la porte-parole du mouvement nous a fait part de leur « *ras le bol d'être scanné, d'être considéré comme un objet de recherche alors que bien peu de recherches s'intéressent à ce que fait vraiment l'ANDRA* ». L'argument consiste à dire que les recherches sont financées et que ceux qui les exécutent n'ont pas toute la liberté de choisir leurs sujets et seraient amenés à éviter les sujets les plus sensibles. S'il peut évidemment être discuté, ce positionnement traduit la perte de confiance dans les institutions et l'importante défiance qui marque les locaux et leurs relations avec les pouvoirs publics.

Enfin le collectif « Bure Zone Libre »[376] souhaite résister au projet en organisant une résistance territorialisée, par l'occupation du terrain. La démarche se rapproche de celle des opposants aux « grands projets inutiles », comme Notre Dame des Landes qui perçoivent leur engagement comme une défense locale de leur environnement les rendant légitime pour une montée en généralité contre les valeurs associées aux projets. La dimension sensible du concernement est ici très importante. L'action concrète de ces opposants passe par l'ouverture d'une maison Bure Zone Libre afin de pouvoir mettre en place une exposition afin d'informer les citoyens. Des festivals culturels sont régulièrement organisés ainsi qu'un certain nombre d'actions comme l'annonce un communiqué relayé par le réseau sortir du nucléaire[377] :

« *Cette salle va devenir un outil fondamental de la lutte pour les collectifs anti-enfouissements de la région : elle permettra d'accueillir des expositions permanentes et temporaires, de recevoir et d'informer le public, bref de contrer la propagande effrénée du pseudo-labo de recherche pour l'enfouissement situé à 2 km de la Maison* ».

[375] http://burestop.free.fr/spip/spip.php?rubrique115
[376] http://burezoneblog.over-blog.com/page/3
[377] http://www.sortirdunucleaire.org/Maison-Bure-Zone-Libre-la-salle-d

La présence en ligne est limitée à un blog qui est utilisé principalement pour donner l'actualité de l'association et relayer les évènements qu'elle organise. Il n'a pas de fonction d'information, mission centrée sur les habitants du territoire qui peuvent se déplacer à la Maison. On peut ainsi remarquer qu'il n'y a pas de dossier disponible pour présenter les enjeux du projet et de la lutte. Les acteurs nationaux sont déconsidérés et n'ont pas accès aux informations.

On peut donc observer chez les opposants une variété importante de postures et de conceptions de l'engagement critique autour du projet. Même au sein de la critique radicale d'importantes nuances se dessinent rappelant au passage la dimension très située de l'engagement dont l'intensité est définie à l'intérieur d'un cadre d'action déterminé par les interactions entre acteurs.

8.2.3) Mode d'action et rapport aux dispositifs participatifs des opposants

Pour les opposants au projet, l'organisation d'un débat public est un moment de la controverse sur lequel il est nécessaire de se positionner. Le projet va acquérir pendant le temps de la concertation une visibilité que les différents groupes militants vont tenter de mettre à profit. Comme l'a montré Andrew Barry (2001) les opposants cherchent à être visibles à travers des « démonstrateurs » qui leur permettent de faire exister leurs points de vue alternatifs aux yeux du « public fantôme » de Walter Lippmann. Pour Andrew Barry, c'est à partir de ces démonstrateurs que les publics se forment. C'est à travers la publicisation de motifs de concernement et de critique que viennent participer les publics. Pour en profiter, les opposants cherchent à le transformer en un « événement » qui pourra circuler dans l'espace médiatique et contribuer à donner de la portée à leurs arguments. Cette démarche demande de venir discuter le cadrage officiel pour imposer des contre-cadres. Comment remettre en cause les codes dominants ? Comme nous l'avons évoqué, certains choisissent la régulation et l'investissement dans les débats en faisant le pari qu'ils pourront rendre visible des arguments alternatifs au sein de la procédure comme le cas du collectif CIGEOUT.

D'autres acteurs vont tenter de redéfinir l'événement et d'en modifier sa portée. Ce qui ne devait être qu'une étape dans la vie administrative du projet, une fenêtre ouverte dans laquelle on donne la parole aux citoyens pour qu'ils s'expriment devient une opportunité de développer une critique plus large qui ne se limite pas à la question des infrastructures, considérées comme une part infime du problème qui évite de traiter du fond du problème. L'argument principal consiste à dire que les conditions ne sont pas réunies pour discuter et

que la démocratie participative et technique n'est qu'un leurre pour faire croire que les asymétries de ressources peuvent être compensées par les procédures. C'est le point développé par les tenants d'une critique radicale dans le débat, « Stop Bure », Mirabel Lorraine ou Bure Zone Libre. On assiste à un refus de problématiser la controverse, de mettre en avant certains facteurs de concernement au détriment d'autres. Yannick Barthe propose une distinction entre une conception des conflits « indivisible », qui souhaite traiter du problème dans son ensemble et ceux plus « divisibles » qui se prêteraient à la négociation. On peut concevoir la position critique comme l'affirmation d'une posture indivisible où, à l'image de ce qu'a montré Brice Laurent sur les nanotechnologies (2010), les dispositifs participatifs sont considérés comme faisant partie du problème global à traiter et doivent donc être empêchés. Les débats publics encourageraient la division et faciliteraient donc l'acceptation sociale du problème en discutant de la transformation d'un laboratoire en centre de stockage sans interroger la gouvernance de la filière ni le fait même de continuer à produire des déchets. Par effet mécanique, les chercheurs qui pensent, promeuvent et étudient ces procédures sont des « acceptologues ».

« Stop Bure » a produit plusieurs textes de réflexion critique sur le débat public qui pointent les limites de la procédure, notamment dans lorsqu'ils sont appliqués à la filière nucléaire. Dans un article intitulé « Pourquoi certains refusent de participer au débat public sur l'enfouissement des déchets à Bure ? »,[378] leur argumentaire est détaillé :

« *On en a après l'ANDRA (1) et le projet Cigéo (2). La CNDP (3) subit notre colère car c'est elle qui a été envoyée au front pour gérer ça. Mais elle ne représente qu'un rouage de cette énorme machinerie. Ce n'est qu'un outil de plus au service du nucléaire. Bloquer ce débat n'est pas comme certains le disent anti-démocratique, puisque notre volonté première est de stopper un processus qui lui est complètement anti-démocratique - et ce depuis le départ.*

La population n'a jamais été consultée sur le choix du nucléaire en France. Jamais. La population n'a jamais été consultée non plus sur le projet d'enfouissement des déchets nucléaires les plus dangereux à Bure. Jamais. *Et aujourd'hui, alors que ce projet est sur les rails et que quasiment tout est décidé, on nous demande de participer à un « débat » sur la manière d'enfouir ces déchets. On se moque de nous !* »

La CNDP et le débat public sont vus comme un « rouage » d'un mécanisme plus large au service du développement du nucléaire en France. Ils précisent que leur objectif n'est pas de

[378] http://burestop.free.fr/spip/spip.php?article554

sortir du cadre de la démocratie mais plutôt de reconfigurer la procédure de débat proposée pour lui donner une impulsion démocratique, qui se caractériserait par une prise en main des citoyens sur ce sujet. Comme nous l'expliquions, les conditions ne sont pas réunies pour leur entrée dans le débat :

« *Mais nous savons par expérience que ce débat ne sert qu'à canaliser le mécontentement, faire croire que les décisions ne sont pas déjà prises, faire passer les opposants qui « refusent de jouer le jeu » pour de dangereux intégristes, des ennemis de la démocratie. Pour nous, un réel débat se déroule avant toute prise de décision. Cette première condition n'est pas appliquée ici puisque Cigéo/Bure est passé en phase pré-industrielle l'an dernier, en 2012. Tous (Andra, CNDP,…) s'entendent pour dire que ce débat n'est que « consultatif* ».

Ces opposants refusent de participer alors que tout semble décidé, de venir faire public et risquer ainsi d'être instrumentalisés dans un objectif d'acceptabilité. Le problème doit être traité dans sa globalité, il faut trancher la question du nucléaire avant de décider des modalités de traitement des déchets : « *Nous voulons une sortie en urgence du nucléaire. C'est LA condition pour qu'une décision réfléchie et démocratique pour gérer au moins pire de ces poisons soit prise sans être dirigée par la volonté absurde de continuer le programme nucléaire. En attendant, en tout état de cause, tous les projets de stockage doivent être stoppés.*
L'urgence aujourd'hui, c'est comment arrêter le nucléaire et pas comment enterrer ses déchets *».*

Tant que les conditions pour une décision démocratique ne sont pas réunies, impossible donc de s'associer au débat et il ne reste plus que la position du boycott ou du blocage des réunions afin d'obtenir une position suffisamment réflexive sur l'ensemble du problème et éviter que les masses ne tombent dans le piège qui leur est tendu. Cette position est bien évidemment discutable. Leur constat mérite d'être examiné mais doit-on pour autant rejeter l'ensemble des procédures participatives ? On peut en effet considérer, comme nous l'avons en partie démontré, que le débat public a des effets sur la controverse malgré ses faiblesses. Un projet qui passe au débat public s'expose, est mis à l'épreuve, permet à des arguments de se forger et à des acteurs collectifs de se former qui peuvent ensuite influer sur la trajectoire de la controverse. De plus, partir du principe que les citoyens sont tous naïfs au point de se laisser berner par les pouvoirs publics et de ne pas voir les tentatives d'instrumentalisation peut également être remis en question. Nous avons pu voir que de nombreux acteurs qui

s'engagent dans les procédures n'en sont pas moins conscients des limites de ces dernières, mais estiment que le plus important est de faire parler du problème, de ne pas le laisser non-traité et à la merci des lobbies. Bien souvent le plus difficile est d'articuler ces postures critiques radicales, ou indivisibles avec une proposition d'alternative qui dépasse la dénonciation comme le fait remarquer Bernard Laponche :

« *Il y a eu un effet bénéfique à leurs actions radicales c'est que du coup, on en a parlé, du coup, bon… mais… moi, je pense que ce genre d'attitude… Je ne dis pas du tout qu'ils ont tort mais à condition de faire quelque chose. De faire quelque chose de par ailleurs enfin ou en parallèle parce que… c'est trop facile, c'est trop facile de saboter la CPDP parce que la pauvre… Pff. C'est ni, ni une puissance ni un pouvoir, ils ont pas les CRS donc, bin bon… vous empêchez des débats bin, ils ont pas lieu et on entend que l'ANDRA.*

Le problème c'est qu'ils ne présentent rien en face. C'est-à-dire eux-mêmes n'organisent pas de débat, eux-mêmes ne construisent pas un contre truc.

Moi, je leur dis enfin quand j'étais allé au festival de Bure, j'avais fait une conférence. Enfin tu vois y avait pas d'opposition, d'alternative, mais ils auraient pu continuer à faire ça. C'est-à-dire organiser des réunions, par exemple, en faisant venir des experts contradictoires. Bon en disant, bin la parole de l'ANDRA et tous ces connards… on ne veut pas les entendre, c'est des menteurs. Par contre, on a monsieur untel, madame machin qui viennent expliquer… Et donc, créer quelque chose qui soit une espèce d'expression contradictoire ».

D'une manière générale, les dispositifs participatifs contribuent à cristalliser les critiques et à les rendre visibles. Le rejet massif du débat permet également aux opposants de rendre tangible leur propre légitimité et d'insister sur leur objectivité. Plus que l'argument scientifique, c'est l'action directe et territorialisée qui permet d'administrer la preuve. Ainsi, la critique radicale prend appui sur les débats publics dans la mesure où elle leur permet de rejeter quelque chose d'appréhendable, contrairement aux processus de régulation des technosciences. Le débat public constitue une forme de « prise » pour les opposants au nucléaire qui peuvent s'en emparer alors que, comme ils le dénoncent par ailleurs, ils n'ont pas accès aux arènes où les décisions sont prises. Cette logique a également été identifiée par Brice Laurent sur la question des nanotechnologies (2010). S'il n'y avait pas des espaces de discussions ouverts, où PMO se ferait-il connaître du grand public ? La relation nouée entre le débat et ses critiques est donc complexe et cache certaines interdépendances : la CNPD a été créée pour répondre aux attentes des acteurs de la critique sociale dans les politiques d'aménagement du territoire et les acteurs critiques ont utilisé les débats pour donner de la

visibilité à leur cause jusqu'à remettre en cause le fonctionnement du débat. Ces attaques doivent inciter le débat à évoluer et essayer de prendre en compte les failles qui ont été pointées pour pouvoir continuer à assurer son rôle de médiation entre les publics et les porteurs de projet, sans que le débat sur le débat n'occulte le reste de ses missions.

8.2.4) Refus du monde commun et convergence des luttes

L'analyse des critiques exprimées à l'encontre du débat CIGEO permet de mettre en lumière un phénomène caractéristique d'un certain nombre de controverses actuelles autour de grands projets ou d'infrastructures lourdes comme CIGEO, le tunnel Lyon-Turin ou Notre Dame des Landes qui font face à une importante montée en généralité des opposants qui arrivent à une forme de refus du « monde » associé aux projets qu'ils tentent de faire converger en mobilisant des discours portant sur un refus des valeurs associées et des rationalités mises en avant pour le justifier. Les opposants reprochent une mise en avant des intérêts économiques face à la protection de l'environnement et des valeurs sociales. Ces prises de position sont illustrées par le slogan « Non à CIGEO et à son monde », qui rejette le système socio-politique qui accompagne le développement de la filière nucléaire française. Ce slogan se retrouve également dans les justifications des opposants aux autres projets, comme Notre Dame des Landes, et rend compte d'une convergence entre des critiques sociales et écologiques de plus en plus fortes. La lutte contre ces projets susceptibles d'impacter l'environnement donne des prises à la critique en facilitant l'identification de responsables à condamner. Dans un monde de plus en plus régi par la mondialisation, l'ANDRA ou VINCI sont des cibles bien identifiées auxquels peuvent s'attaquer les opposants en leur donnant une portée symbolique plus large.

Prendre en compte cette convergence permet de mieux comprendre le bouillonnement apparent des oppositions qui semblent tout rejeter sans cohérence apparente. Plus qu'un bloc indivisible la réflexion est construite dans une logique « en tiroirs », où différentes échelles s'articulent pour justifier les prises de position sur les projets. Afin de dénoncer la standardisation et la mondialisation de nos sociétés, cette critique s'ancre dans les territoires et la défense de leurs spécificités locales et situées. Ainsi, les projets qui menacent l'incommensurabilité de certaines zones sont pris pour cible. Le rapprochement avec le conflit entourant Notre Dame des Landes est affiché comme lors du festival qui s'est tenu les 5 et 6 juillet 2014 sur le site de la ferme de Bellevue, pôle de la contestation en région nantaise, qui

avait pour thème « la convergence des luttes ». Il a donné lieu à une déclaration solennelle reproduite sur son blog par la journaliste Jade Lindgaard :

« *Nous serons 100.000 devant l'usine des 1000 vaches, sur le barrage de Testet dans le Tarn, sur les LGV, devant l'hyper incinérateur de La Rochelle, sur les projets d'extraction (mines d'or, gaz de schistes,...), sous les THT, sur les sites d'enfouissement de déchets nucléaires, sur les sites de biomascarade.. et tant d'autres encore !* »[379].

Ce mouvement de convergence s'illustre également par la popularisation du concept de « Zone à Défendre » (ZAD), inspiré de la culture anarchiste et des travaux de Hakim Bay[380] sur les « zones autonomes temporaires ». Le principe est de créer un rapport de force avec les porteurs de projets pour protéger l'intégrité des milieux menacés et valoriser des alternatives politiques.

Sur le terrain de Bure, plusieurs éléments de convergence ont été observés, notamment autour de la création du programme « BURE 365 ». Ce projet organisé autour du collectif anti-nucléaire « grand tEst », se fixe comme objectif de[381] :

« *Faire connaître la lutte contre l'enfouissement des déchets radioactifs (le projet CIGEO), le nucléaire et son monde et d'étendre cette lutte au niveau national et international* », de s'attaquer aux valeurs associées au projet.

Contrairement aux associations implantées localement, « Bure 365 » propose d'étendre le champ d'action en puisant dans les répertoires d'actions des mouvements sociaux afin de faire parler de CIGEO hors de la région de Bure :

« Notre objectif est que, partout, des groupes s'emparent de cet appel et organisent le plus d'actions possibles pendant un an. L'idée est d'agir de manière décentralisée, dans des espaces inattendus, avec notre propre calendrier, là où leurs règles du jeu n'existent plus. Cette campagne est solidaire de tout type d'actions, basée sur la complémentarité des pratiques : désobéissance civile, actions publiques, actions directes, actions juridiques… La seule limite est de ne pas atteindre à l'intégrité physique des personnes ».

Sur son blog le collectif relaye l'appel sous forme de texte et de streaming audio, partage un agenda des principales informations de la lutte anti-CIGEO, présente les actions menées et

[379] http://blogs.mediapart.fr/blog/jade-lindgaard/070714/notre-dame-des-landes-quelle-convergence-pour-le-climat

[380] Hakim Bay est un penseur anarchiste qui est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Temporary Autonomous Zone,* Editions de l'eclat, 1997.

[381] Voir le texte fondateur disponible sur le blog du collectif : http://nocigeo.noblogs.org/actions-bure-365/

partage de nombreuses ressources afin de diffuser de l'information alternative sur la question du nucléaire, des luttes engagées et sur la gestion des déchets. Ainsi, le collectif relaye les communiqués et les photos des actions menées afin de donner de la visibilité à ce qui est réalisé au local. Pour le moment une dizaine d'actions sont présentées[382]. Voici par exemple ce communiqué des militants de Rennes qui ont inscrit des graffitis anti-Bure sur des locaux institutionnels :

« *Si le centre d'enfouissement de Bure reste inconnu du grand public, la gestion des déchets nucléaires impacte l'ensemble de la population. Aussi, dans plusieurs villes en France, s'organisent des actions contre le nucléaire et son monde : EDF, AREVA, l'Etat, le Parti Socialiste et toute la clique dirigeante pro-nucléaire. C'est pourquoi, cette nuit à Rennes, le centre régional EDF, la boutique EDF, la préfecture de région et le local du Parti Socialiste ont été la cible de notre colère.*

Bloquer CIGEO c'est désamorcer la machine atomique et forcer l'arrêt du nucléaire en France.

Notre lutte n'est pas réversible, CIGEO va se faire enfouir !

"Ce n'est que le début d'une longue série"

Riri, Fifi (Loulou avait piscine) »[383].

On comprend que les militants s'inscrivent explicitement dans la perspective de lutte pour l'arrêt du nucléaire dans laquelle empêcher CIGEO est une première étape dans un projet plus large de mobilisation pour la sortie de la France du nucléaire et de transformation radicale de la société. Dans cette conception la démocratie est caractérisée par la manifestation du dissensus où l'avenir se forge en dehors des institutions proches de la définition proposée par Chantal Mouffe pour qui *« concevoir la politique comme un processus rationnel de négociation entre des individus revient à nier la dimension du pouvoir et de l'antagonisme – ce que je propose d'appeler le politique* » (Mouffe, 1994, p. 150). Le problème posé est celui d'une « mésentente », au sens de Jacques Rancière déjà évoqué, sur la manière dont doit se construire le vivre ensemble dans nos sociétés et la manière dont se structurent les relations sociales qui en découlent. Cette forme d'expression veut participer de manière conflictuelle à l'intégration de principes et de valeurs dont la démocratie est porteuse dans son acception première. Pour y parvenir, les acteurs sociaux engagés dans ce processus entrent dans une

[382] Site consulté le 4 septembre 2014 : http://nocigeo.noblogs.org/actions/

[383] http://nocigeo.noblogs.org/post/2014/06/02/bure365-rennes/

logique de subjectivation afin de créer un rapport de force avec la définition plus libérale de la démocratie.

Ces formes d'action et de critique de CIGEO et du projet politique qui l'accompagne concordent avec la position défendue par PMO qui a d'ailleurs exprimé directement son soutien et sa solidarité avec « Bure 365 » dans une note relayée sur le blog de « Bure 365 »[384]. Ce texte est l'opportunité pour PMO de mener une critique générale sévère des débats CNDP en prenant appui sur leur expérience du débat sur les nanotechnologies :

« *Participer, c'est accepter, par un effet mécanique de connivence et de coopération qui aboutit toujours au plus petit dénominateur commun. Vous faire participer aux pseudo débats de la CNDP, c'est vous faire accepter l'enfouissement des déchets nucléaires. { ...}*

S'il existe aujourd'hui, dans le grand public, l'idée d'un «problème avec les nanotechnologies», c'est en partie parce que des opposants ont refusé de participer à la manipulation d'opinion, et ont exprimé leurs griefs directement, sans passer par le filtre de la «procédure» officielle. Pour la même raison, nous avons saboté le pseudo « Forum sur la biologie de synthèse», autre simulacre de débat organisé en avril 2013 à Paris.

Participer aux pseudo débats sur l'enfouissement des déchets nucléaires, c'est donner à l'Andra la seule chose qui lui manque dans son projet ficelé : l'approbation des opposants. Quoi qu'imaginent les tenants d'une participation citoyenne, le simple fait d'exprimer leur opposition dans le cadre des pseudo débats, la rend digestible par la machine technocratique. Qui n'en pourra que mieux justifier la poursuite de ses projets, puisque tout le monde aura pu s'exprimer.

De façon plus générale, le dispositif CNDP est à bout de souffle. Trop de contestations, d'annulations, d'humiliations (le débat public sans public).

Les pouvoirs publics observent l'opération CNDP-Cigéo avec attention : en cas de nouvel échec, ils enterreront ces procédures lourdes, pour en revenir à des délibérations parlementaires, notamment à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques. Au moins les décideurs politiques ne se cacheront plus derrière de pseudo-autorités indépendantes.

L'échec de la CNDP-Cigéo permettrait de clarifier le rapport de forces entre les sans-pouvoirs et le pouvoir. Il n'est évidemment pas question d'en venir à une quelconque forme

[384] http://nocigeo.noblogs.org/files/2013/12/Notes_a_propos_de_la_CNDP-Cigeo.pdf

de démocratie directe ni de permettre aux populations de décider par elles-mêmes des choix techno-industriels, quels que soient les effets qu'elles auront à supporter.

L'autre terme de l'alternative, c'est l'exode sur Internet, qui permet de conjuguer la «modernité» et la «sérénité des débats» en les dématérialisant, et en supprimant toute présence physique des opposants.

Éventuellement, ce refuge virtuel se pérennisera, se perfectionnera et permettra d'éviter le retour à l'échelon politique (parlementaire) »

Dans cette note, la stratégie de la critique radicale consiste à empêcher le débat de se dérouler afin de ne pas participer à une instrumentalisation de la démocratie. Saboter les dispositifs permettrait de susciter de la méfiance et de l'esprit critique chez les citoyens tout en évitant aux acteurs critiques de se voir attribuer une place dans la consultation qui permettrait de dire que tout le monde s'est exprimé. Empêcher le débat permettrait ainsi de forcer les acteurs institutionnels à révéler leur stratégie dans laquelle les citoyens n'auraient, d'après PMO, aucune place afin d'éviter que les débats publics ne viennent donner un habillage démocratique à des projets déjà décidés. La démocratie n'est ici pas perçue comme régime établi ou un idéal à atteindre, mais comme un moyen d'agir, de donner de la légitimité aux rapports de force nouvellement établis.

Face à ces mouvements qui puisent de plus en plus dans les répertoires d'action des mouvements sociaux traditionnels, la CNDP est en difficulté. Sa perspective située de débattre sur un projet ne lui permet pas de répondre aux attentes de ces acteurs qui expriment leur défiance face à la Commission qui n'est pas en capacité de prendre en charge leurs concernements. Dans leur mobilisation, les acteurs critiques remettent fortement en cause le modèle CNDP de démocratie technique et cette défiance entraine un refus de la perspective dialogique d'une manière générale. Les acteurs critiques estiment ne pas s'inscrire dans l'horizon collectif dans lequel s'inscrit le projet et ne peuvent donc participer à sa discussion sans s'inscrire en porte à faux avec leur conception de la démocratie. La capacité de la participation et du dialogisme à traiter des controverses est ainsi interrogée : que peut-elle apporter lorsque les avis sont fortement divergents ? Ne risque-t-elle pas au contraire de susciter de la défiance et de durcir les positions exprimées ? À quoi bon discuter si l'accord est inenvisageable ? L'analyse menée autour du projet CIGEO montre clairement la fragilité de la conception dialogique de la démocratie quand le conflit entre acteurs prend le dessus sur la controverse. Lorsque personne ne veut faire un pas vers l'autre les rapports de force qui structurent les relations entre acteurs dominent. Dans le cas de CIGEO on observe que les

acteurs considèrent que la procédure de débat public n'a pas les ressources pour leur permettre de configurer ces rapports à leur avantage face aux maîtres d'ouvrages.

8.3) Quand le numérique oriente les pratiques

8.3.1) Organiser la participation des publics à travers le dispositif numérique : une nouvelle forme de gouvernementalité numérique ?

L'usage particulier du numérique fait par la CPDP CIGEO doit également faire l'objet d'un examen critique, afin d'en tirer quelques enseignements plus généraux sur le rapport au citoyen qu'il permet d'instaurer dans le débat public et le type de participation qu'il rend possible compte tenu de ses effets déterritorialisants. La CNDP devra ainsi, et de manière inévitable, questionner l'équivalence qu'elle a accordée aux débats contradictoires avec les réunions publiques traditionnellement mobilisées. Les discussions en ligne peuvent-elles remplacer les rencontres physiques ? Répondre à cette question demande que la Commission soit en capacité de définir avec précision les objectifs qu'elle fixe au débat. Or, comme nous l'avons vu, les interrogations liées au périmètre des débats restent nombreuses.

Comme nous l'évoquions précédemment, la légitimité du débat CIGEO a fortement été mise en cause. Les pouvoirs publics avaient établi un scénario, le débat devait être une étape administrative du projet mais la rébellion des milieux en a décidé autrement. Dans cette optique de gestion de crise, le dispositif numérique a été réorienté afin de contourner les milieux sensibles et de permettre au débat de se tenir « à tout prix ». Le dispositif numérique peut donc être assimilé à une « technique de gouvernement » nécessaire pour atteindre l'objectif stratégique fixé par les gouvernants. Cette approche du « fait participatif » comme technique de gouvernement a été récemment étudiée dans un numéro de la revue *Participations* (Gourgues et al, 2013) où les auteurs proposent une analyse de l'exercice du gouvernement à travers les dispositifs participatifs basée sur le concept de gouvernementalité. Cette entrée particulière dans la participation permettrait d'observer les dispositifs sans optimisme excessif tout en tenant compte de la propension importante de ces dispositifs à faire accepter des décisions aux populations gouvernées.

L'usage du numérique dans les débats et particulièrement tel que nous l'avons présenté sur CIGEO s'inscrit dans cette perspective, et la prolonge, dans la mesure où les outils de participation en ligne permettent de verrouiller les débats dans des proportions plus importantes qu'en réunions. La contestation peut être *empêchée*. En effet, dans ces environnements les prises de paroles sont inscrites directement dans des architectures

techniques qui sont susceptibles d'imposer des logiques de comportements qui leur soient propres. Notre observation montre ainsi qu'on ne peut exprimer les mêmes formes de critiques en fonction de la nature des arènes et de leur configuration. Le numérique permet *d'inciter* à la participation, de *contraindre* et *cadrer* ses formes concrètes en limitant par exemple la portée critique. Ainsi, l'expression la plus radicale se trouve marginalisée et invisibilisée (notamment par la modération *a priori*), tandis que ceux qui optent pour une approche par la régulation sont valorisés. Le coût d'entrée fixé par les concepteurs (qui voient leur pouvoir fortement renforcé par le passage en ligne) est la subjectivation des publics qui doivent renoncer à l'action collective critique pour pouvoir inscrire leurs arguments sur le site. La question théorique est ici cruciale : le numérique permet-il l'expression du pluralisme dans le débat ou renforce-t-il radicalement le contrôle des concepteurs sur le déroulé de la procédure ?

Comme nous l'expliquions dans le chapitre 2, dans leur lecture deleuzienne, les dispositifs possèdent en leur sein des ressources pour favoriser la subjectivation des publics. C'est par exemple la capacité des réunions, lorsqu'elles sont bloquées, à offrir de la visibilité aux acteurs qui leur permet d'atteindre leur objectif, faire connaître le projet et imposer une problématisation alternative. Ici le numérique est utilisé pour tenter de les colmater, de venir faire rustine et de matérialiser la « police » au sens de Jacques Rancière (2000), d'organisation du social comme un tout, comme un organisme où chacun se voit assigner une place. Lorsqu'il passe en ligne le débat voit son environnement évoluer, le contexte de l'action est entièrement déterminé par le dispositif qui organise les interactions et leur donne du sens. En ligne, l'ensemble de nos capacités d'action et d'interaction dépend des outils que nous utilisons. Ces outils sont conçus par des *designers* pour nous permettre d'agir et d'interagir d'une certaine façon, pour rendre nos comportements conformes à certaines attentes, afin de servir un projet stratégique. Il en va des technologies numériques comme des autres, certaines sont plus « flexibles » ou « robustes » que d'autres (Woolgar, 1991), et prescrivent plus ou moins fermement les usages qui en découlent. Cette configuration des possibles laisse cependant une marge de manœuvre aux usagers dans leur manière de s'approprier les outils mis à leur disposition plus ou moins importante en fonction des dispositifs[385]. Cette spécificité laisse apparaître une forme de gouvernementalité spécifique du fait que certains acteurs ont le pouvoir « *de disposer des choses, c'est-à-dire d'utiliser plutôt des tactiques que des lois, ou d'utiliser au maximum des lois comme des tactiques ; faire en*

[385] La pluralité des registres d'appropriation de ces technologies a été particulièrement bien mis en évidence en France par la sociologie des usages. Voir notamment (Akrich, 1998) et (Jouët, 2000).

sorte, par un certain nombre de moyens, que telle ou telle fin puisse être atteinte » (Foucault, 2004, p. 103). Les concepteurs de dispositifs feraient en sorte de « conduire les conduites » en traduisant des *intentions* dans leurs outils, en leur donnant une dimension stratégique.

Cette hypothèse d'un régime de gouvernementalité spécifique au numérique fait l'objet d'une étude en cours avec Romain Badouard et Guillaume Sire[386]. Nous avons identifié trois manifestations, trois dimensions de ce régime spécifique au numérique : allant de la moins robuste, c'est-à-dire le régime au sein duquel les gouvernés sont les plus libres, au plus inflexible. Nous avons nommé ces trois dimensions en fonction de ce qui était « fait » par celui qui gouverne aux conduites de ceux qui sont gouvernés : **inciter, contraindre, encadrer.** Dans le cadre des débats CNDP, le numérique permet d'inciter le citoyen à participer en sémiotisant des appels à la participation. Des signaux lui sont envoyés, dont il va plus ou moins s'emparer. L'incitation n'est pas forcément assortie de réussite. Dans la mesure où le citoyen vient participer, son action se retrouve contrainte par les caractéristiques des formats d'expression proposés. Ses contributions peuvent également être encapsulées dans un environnement donné (dans une logique d'encadrement) dans lequel il perd tout contrôle. C'est par exemple le cas lors des débats contradictoires où les contributions sont captées et réintroduites dans le dispositif via un système de vidéos disponibles sur le site. Internet constitue, comme toute technique, « *une mise en tension entre la volonté d'élargir le champ des possibles et la tentation de réduire l'environnement à n'être qu'un milieu conditionné* » (Bachimont, 2010, p. 175). C'est pourquoi il convient d'interroger les relations de pouvoir en considérant que les possibles ne vont pas sans contraintes et que les intentions de communication sont « balisées » dans l'écosystème numérique, d'une part par les possibilités propres au code, aux logiciels, aux infrastructures et au design, et d'autre part étant donné l'espace dans lequel l'individu se trouve, le savoir-faire de cet individu, ses schémas d'interprétation, les choix effectués par les concepteurs des outils qu'il utilise, les lois en vigueur et les stratégies économiques par lesquelles l'individu est concerné. Des négociations sont possibles, ainsi que des détours, des réappropriations, des fuites. Tous les acteurs n'ont pas la même capacité d'exercer un « pouvoir faire » et un « pouvoir de faire faire », mais tous jouissent d'une marge de manœuvre qui, même infime, peut changer le cours des processus qui le concerne.

[386] Les éléments théoriques présentés dans cette section sont issus de cette réflexion collective en cours de publication. Nous n'avons fait ici que la présenter et l'appliquer à nos terrains. Nous tenons donc à remercier chaleureusement nos camarades de travail d'avoir rendus possible cette partie de l'étude.

Cette approche par la gouvernementalité nous semble d'autant plus pertinente que l'introduction d'outils numériques ouvre un nouveau champ de pensée dans le débat qui fait évoluer l'agir politique en fonction de la manière dont les interactions sont rendues possibles par le dispositif. Nous proposons ainsi la notion de « gouvernementalité numérique » pour décrire comment, dans un environnement numérique, certains acteurs orientent, cadrent et contraignent les comportements d'autres acteurs, par le biais de ressources techniques, et dans le but de servir une stratégie préalablement définie. Parler des formes d'exercice du pouvoir dans des environnements numériques ne doit donc pas être compris comme la domination anonyme de « machines » sur des « humains », mais bien comme un pouvoir qui s'exerce entre individus, ou entre groupes d'individus, par la médiation d'outils, de ressources et de dispositifs numériques, configurés pour « faire agir » leurs usagers d'une certaine façon. Le recours à la notion de gouvernementalité fait référence aux travaux de Michel Foucault sur les formes d'exercice du pouvoir, présentés dans le chapitre 2, selon lesquels celui-ci réside dans la capacité d'un individu à influencer le comportement d'un autre individu sans avoir recours à la force. Selon le philosophe, l'évolution des logiques et des formes d'exercice du pouvoir étatique peut notamment se lire à travers les instruments mobilisés par des autorités publiques pour réguler le comportement de populations présentes sur leur territoire (Foucault, 2004). Le pouvoir peut ainsi se révéler « encapacitant » : il s'agit moins d'interdire certaines d'actions, que d'en autoriser d'autres, et de configurer les modalités de leur réalisation (autoriser à ce qu'une action se déroule *d'une certaine manière*) comme nous avons pu l'évoquer dans notre analyse du *design*.

Certains acteurs ont le pouvoir « *de disposer des choses, c'est-à-dire d'utiliser plutôt des tactiques que des lois, ou d'utiliser au maximum des lois comme des tactiques ; faire en sorte, par un certain nombre de moyens, que telle ou telle fin puisse être atteinte* » (Foucault, 2004, p. 103). Lorsque nous utilisons cette notion de gouvernementalité, dont Roland Barthes disait avec humour qu'il s'agissait d'un « *néologisme barbare mais incontournable* » (Barthes, 1970), nous nous plaçons dans une perspective selon laquelle le pouvoir s'exerce plutôt qu'il ne se possède, et ne s'applique pas, « *purement et simplement, comme une obligation ou une interdiction, à ceux qui ne l'ont pas ; il les investit, passe par eux et à travers eux* » (Foucault, 1975, p. 35). La notion a ainsi l'avantage de permettre « *de penser la multiplicité des formes de pouvoir qui agissent en concomitance, en interaction, en coopération ou en concurrence, gagnant ou perdant les unes sur les autres* » (Cohen, 2011, p. 73).

8.3.2) Lorsque le dispositif « incite » le citoyen à venir participer

La première forme de gouvernementalité que nous proposons de définir s'exerce par « incitations ». Une incitation est avant tout constituée de deux éléments : une information et une interprétation. Elle est indissociable, en tant qu'énoncé, des perceptions de celui qui est incité. L'acteur qui incite (le locuteur) prend en compte les souhaits de celui qu'il cherche à inciter (l'allocutaire) pour *traduire* l'ordre qu'il souhaite lui donner (l'énoncé) en le *transportant* et en le *transformant* autant de fois qu'il sera nécessaire (Latour *et al*., 1991). L'acteur incité reçoit alors des signaux dont l'interprétation le conduit à estimer qu'il serait intéressant pour lui d'agir d'une façon non souhaitée, ou tout du moins non envisagée, au départ. Tant qu'elle n'est pas éprouvée (et donc actualisée), l'incitation ne peut donc être qu'hypothétique : celui qui a émis le signal ne peut qu'espérer qu'il devienne effectivement une incitation au contact des allocutaires. D'autre part, les signaux peuvent être interprétés différemment de ce qui a été prévu par le locuteur et devenir pour l'allocutaire des incitations à faire toute autre chose que ce qu'espérait le locuteur. Notons également qu'une incitation, même si elle incite, ne *provoque* pas forcément : les acteurs peuvent décider de ne pas y obéir, soit parce qu'elle n'est pas assez *incitative* en tant que telle, soit parce que l'acteur incité n'a pas les moyens d'agir dans le sens de l'incitation, soit encore parce que d'autres incitations sont plus fortes.

Une incitation peut être matérielle, morale, éthique ou civique. Elle est médiée par l'agencement du discours, de la technique, des valeurs et des intérêts. Elle est toujours le fruit d'une *prévision* de la part d'un acteur quant à ce qu'il pourra retirer de telle ou telle action. C'est une force qui encourage une action elle-même censée provoquer des bénéfices. En ce sens, l'incitation est faite de « vouloir », de « savoir » et de « pouvoir » : elle est la somme de ce que je veux faire, étant donné ce que je peux avoir, et de ce que je veux avoir, étant donné ce que je sais faire. Il en résulte une forme d'exercice de la gouvernementalité basé à la fois sur les capacités d'action des acteurs et sur leurs capacités de calcul et de prévision. Nous verrons toutefois qu'une incitation peut susciter l'action sans forcément que l'acteur incité se voie attribuer la récompense qu'il espérait obtenir en agissant.

Dans le cas du débat CIGEO, l'incitation mise en place par le dispositif de la CPDP traduit la volonté de montrer la nécessité que le débat ait lieu, que les citoyens viennent s'exprimer afin de rendre le débat légitime. Pour cela, la CPDP a envoyé un certain nombre de signaux qui pourront être interprétés de manière à justifier la participation et à renforcer la légitimité du débat. La stratégie de la CPDP a été de valoriser la possibilité de faire passer des arguments

en s'investissant dans le débat, en les mettant par écrit. Pour contourner les critiques radicales, la CPDP a tenté d'inciter les tenants d'une approche par la régulation à participer. Cette proposition est incarnée dans le *design* du dispositif qui multiplie les formats d'expression suite au blocage afin de valoriser la stratégie d'une partie des participants qui souhaitent que le débat se tienne afin de pouvoir rassembler dans un seul espace leurs arguments. C'est également dans cette optique que peut être interprétée l'évolution du cadrage : la CPDP veut montrer qu'elle intègre dans le débat les thématiques que les opposants, notamment ceux de CIGEOUT veulent voir aborder. Cette ouverture est alors sémiotisée dans la liste des thèmes affichés, comme dans le forum citoyen. Les participants vont ensuite négocier le message d'incitation. Le résultat est mitigé. Si certains groupes comme le collectif CIGEOUT sont venus dans le débat et ont incité leurs réseaux à le faire, les chiffres globaux de participation restent relativement faibles par rapport aux enjeux du débat.

8.3.3) Fixer les règles du jeu. La participation comme équilibre entre possibles et contraintes.

La deuxième manifestation du régime de gouvernementalité numérique que nous proposons d'identifier est basée sur la contrainte. Dans un environnement numérique, contraindre un comportement revient souvent à paramétrer une possibilité d'action : pour qu'une technologie contraigne un comportement, elle doit d'abord le rendre possible, puis lui appliquer un mode opératoire, pour que l'action se réalise *d'une certaine façon*, en fonction d'un « script » (Akrich, 1989). La contrainte ne doit donc pas être perçue comme un interdit, mais davantage comme une canalisation de l'action. L'exercice du pouvoir se joue alors dans la manière de concevoir l'outil par lequel l'action se réalise : un concepteur de logiciel par exemple, exerce un pouvoir à travers le paramétrage du logiciel, qui détermine en partie la forme que *pourra* prendre l'action de l'usager qui se saisit du logiciel. Nous n'écrivons pas de la même manière selon que nous utilisons un logiciel de traitement de texte, un logiciel de présentation ou un tableur, tout simplement parce que les capacités d'écriture qui nous sont offertes sont paramétrées de manières différentes. De la même façon, il n'est pas possible de produire des messages de plus de 140 caractères sur Twitter, ou de ré-agencer l'ordre des commentaires d'un statut sur Facebook. Ces limites imposées à nos actions le sont parce que les technologies que nous utilisons ont été conçues selon un projet d'usage établi par leurs concepteurs[387]. Les possibilités de débordement ou de détournement de ces technologies

[387] Les effets des outils numériques sur nos pratiques d'écriture sont bien documentés en sciences de l'information et de la communication, notamment à travers la mobilisation du concept d' « architexte » (Souchier, Jeanneret, Le Marec, 2003), déjà présenté dans ce travail, qui décrit la manière dont ces outils

peuvent bien sûr exister, mais dès lors que nous les utilisons en respectant ce projet d'usage, nous rendons nos comportements conformes aux attentes des concepteurs, et, donc, à des valeurs et à des principes qui peuvent nous être *a priori* étrangers. Ce faisant, les concepteurs exercent une forme de pouvoir sur le cours de nos actions en inscrivant un programme d'action dans un objet technique.

Ainsi, contrairement aux incitations, qui ne diminuent en rien la liberté des gouvernés, contraindre l'action revient à diminuer leur liberté en restreignant l'étendue des possibles. On n'oriente pas tant l'action qu'on la localise, la contingente, la modère, la contient. Alors qu'un individu incité peut décider d'ignorer les incitations, ou qu'il peut ne pas percevoir les signaux émis comme autant d'incitations, l'individu contraint, lui, ne peut pas ignorer les contraintes. Ainsi, les contraintes, à l'inverse des incitations, ne dépendent pas de son interprétation. Ce sont des règles du jeu fixées indépendamment du joueur et *a priori* de son action, qui n'aura pas d'autre choix que de composer avec elles ou de quitter le jeu définitivement.

Cette forme de gouvernementalité n'est pas propre au numérique, et relève davantage d'une relation de délégation que nous entretenons avec les objets techniques (Simondon, 1958 ; Latour, 1999). Nous déléguons en effet aux objets qui nous entourent des fonctions, qui se réalisent par les contraintes qu'ils imposent à nos comportements. Prenons l'exemple du « gendarme couché », ou « dos d'âne », cher à la sociologie de la traduction (Latour, 1999). L'injonction « ralentir » est *déléguée* à un bourrelet de béton obligeant les automobilistes à lever le pied de l'accélérateur. C'est la *matérialisation* d'une prescription morale à ne pas commettre d'excès de vitesse : la moralisation des conduites par la contrainte. Le gendarme couché agit en effet comme une contrainte : l'automobiliste ne peut l'ignorer, il ne dépend pas de son interprétation (contrairement à un panneau qui indiquerait que des enfants sont susceptibles de traverser la route, dans l'espoir d'*inciter* l'automobiliste à ralentir, et qui pourrait peut-être avoir le même effet mais qui ne relèverait plus du même régime de gouvernementalité). Le dos d'âne est le résultat concret de différents calculs, différents projets, diverses négociations entre les élus locaux et les habitants du quartier, ainsi que du savoir-faire de ceux qui l'ont construit. *L'instrument* est indissociable de *l'instrumentation*. La contrainte que le dos d'âne exerce à l'égard du conducteur dépend à la fois de sa forme et de son emplacement, ainsi que du modèle de voiture du conducteur et de ses compétences. Ce

---

appliquent des formats aux pratiques d'écriture par une configuration des possibles, inscrite dans le *design* même des logiciels.

dernier saura peut-être comment il est possible de ralentir le moins possible sans détruire son véhicule, ou comment emprunter une autre voie qui lui permettra de maintenir sa vitesse sans rencontrer le gendarme couché. Ainsi, de la compétence du conducteur, et des caractéristiques de son véhicule, dépend en partie la *force* de la contrainte exercée par le ralentisseur. *L'instrument* et *l'instrumentation* sont à leur tour indissociables de la *cible* et de sa *capacité à réagir*. La contrainte dépendra finalement de celui qui la met en place, de la technique qu'il utilise, ainsi que des outils et des compétences de celui sur lequel elle est censée s'exercer.

Les environnements numériques sont pavés de contraintes. À un premier niveau, le code informatique *contraint* les acteurs à s'exprimer d'une façon qui ne peut pas être approximative et qui *limite* le champ des possibles : « *Les contraintes imposées par le fait que tout langage de programmation est un langage formel qui ne permet pas de formulations ambiguës et n'accepte qu'une syntaxe parfaite, impliquent que le nombre de solutions à un problème spécifique est fini* » (Rieder, 2006, p. 243). En découle une certaine logique binaire du numérique, on l'acte de codage revient à programmer des choix (Rushkoff, 2010). À l'échelle de la programmation justement, les concepteurs de logiciels, d'applications ou de sites vont disposer de différentes ressources qu'ils vont agencer les unes par rapport aux autres pour rendre opérationnel un projet d'usage. Aux applications qui permettent d'agir sur les contenus (production, modification, personnalisation, filtrage, évaluation) et à celles qui permettent d'interagir (forums, commentaires, « poke ») s'ajoute l'organisation des rubriques (l'arborescence des sites) qui oriente vers certains types de contenus, et la manière dont sont rendues publiques les actions des internautes. Les concepteurs de sites web, d'applications et de logiciels tentent de contraindre le champ d'action des internautes. Cependant, des réagencements sont susceptibles d'avoir lieu, qui dépendront de l'outillage et des compétences des gouvernés, susceptibles « *de produire de nouvelles relations de pouvoir, de nouvelles pratiques, et de nouvelles productions symboliques, bref : de nouvelles médiations* » (Bonaccorsi et Julliard, 2010, p. 8). Les gouvernés peuvent agir d'une manière non anticipée par celui qui a cherché à mettre en place la contrainte.

Ainsi, comme évoqué dans ce travail, le décryptage du *design* des sites web permet de mettre à jour des projets stratégiques, qui attribuent des rôles et des ressources aux internautes à travers les outils mis à leur disposition (Wright, Street, 2007 ; Monnoyer-Smith, 2010 ; Badouard, 2014). Ces projets sont rendus opératoires par les contraintes que ces outils font peser sur le cours des actions des usagers, et qui occupent une fonction de régulation des comportements. Dans le cas du débat CIGEO, nous avons ainsi montré que le *design* avait

évolué pour valoriser une grande variété de formes de participation, quitte à assouplir les normes de communication traditionnelle du débat. Des fonctionnalités, comme le vote pour les propositions préférées, ont été introduites de manières inédites afin de multiplier les possibilités d'interactions et de permettre la participation la plus large possible. Nous avons également montré que les contraintes imposées avaient pour objectif de limiter les processus de subjectivation des publics et de permettre au public modéré de participer malgré les critiques radicales.

8.3.4) La contrainte par l'encadrement de l'action et la définition des normes.

La troisième forme de gouvernementalité numérique que nous souhaitons aborder ici est la plus « robuste » de toutes : il s'agit de fixer des cadres d'action indépassables en paramétrant un environnement numérique dans sa globalité. Contrairement à la contrainte, qui passe par la manipulation d'outils pour produire un ajustement des comportements (et induit donc, comme nous l'avons souligné dans la partie précédente, une certaine flexibilité), les manifestations par cadrage visent à définir des normes d'action qui ne dépendent pas des compétences ou de l'équipement de ceux dont les conduites sont *encadrées*. Pour le dire autrement, il ne s'agit pas de proposer des modalités d'action au sein d'un environnement numérique préexistant, mais de produire un environnement numérique à part entière, qui disposera de ses propres codes, de ses propres standards, de ses propres normes.

Pour filer la métaphore du monde automobile, nous pourrions par exemple comparer le contrôle par incitations à ce qui a trait au Code de la route et aux panneaux de signalisation : les automobilistes sont incités à adopter un certain comportement via un dispositif qui articule des formes d'intéressement (protéger son intégrité physique et celle des autres) et de sanctions (amendes et retraits de permis). La relation de pouvoir se joue dans l'interprétation que le conducteur fait de ces signes, à partir de laquelle il va ajuster (ou non) son comportement. Le contrôle par contrainte correspondrait quant à lui aux caractéristiques techniques du véhicule utilisé : selon sa puissance, son équipement ou sa taille, le chauffeur adoptera différents styles de conduite. Ici, la relation de pouvoir se joue dans la configuration (du côté du constructeur) et dans la manipulation (du côté du chauffeur) du véhicule. Le cadrage correspondrait alors aux infrastructures routières : les automobilistes sont « obligés » de suivre le tracé d'une route pour se rendre d'une ville à une autre, et ne peuvent pas conduire « hors des routes », c'est-à-dire hors des espaces praticables produits à cet effet. La relation de pouvoir se joue dans la définition des possibles (ce qu'il est possible ou non de réaliser) et dans l'identification de

régimes d'action qui seront proposés aux usagers au sein d'un environnement technique particulier. Les autres acteurs n'ont pas d'autre possibilité que de se déplacer sur un terrain dont les limites ont été fixées sans leur concours et de jouer à un jeu dont les règles ne sont pas négociables. Ils pourront ensuite se livrer à leurs propres actions et poursuivre leurs propres intérêts, mais n'en seront pas moins encadrés quels que soient leurs intérêts et leurs compétences, et soumis à des règles qu'ils ne pourront pas outrepasser sans être exclus du terrain de jeu, ou bien qu'ils ne pourront tout simplement pas outrepasser.

Pour CIGEO la manifestation du contrôle par le cadrage est tangible dans les débats contradictoires. Les intervenants sont dans un studio et participent aux échanges filmés et diffusés en direct sur le web. Les spectateurs n'ont aucune prise sur le débat et ne peuvent intervenir que via une autre forme de médiation comme les sms ou les réseaux sociaux afin de poser des questions, ensuite relayées par la journaliste. L'environnement du débat est créé de toute pièce par les concepteurs dans la mesure où ils contrôlent tous les paramètres et fixent toutes les règles de l'échange. Cette forme de gouvernementalité consacre le pouvoir des concepteurs et des *designers*. Le public n'a plus accès à l'espace de débat et doit se plier aux cadres imposés.

Conclusion :

L'étude du débat CIGEO est une opportunité pour examiner les outils développés par la démocratie pour prendre en charge des technosciences comme le nucléaire. Elle nous permet de mieux saisir comment les décisions sont prises et la nature des processus mis en place pour leur donner de la légitimité. Le fonctionnement des débats publics et la définition de leur portée réelle sont mis à l'épreuve. Nous avons ainsi pu voir que la solution dialogique proposée peine à prendre en charge ce type de problématique. Le dispositif proposé par la CPDP a laissé certains aspects du sujet hors du périmètre et n'a pas été en capacité de répondre à des questions que lui posaient certaines parties du public, qui ont refusé de lui reconnaître la légitimité nécessaire pour organiser la discussion.

La forte incertitude scientifique et la dimension évolutive des caractéristiques du projet rendent difficile la prise en charge de technosciences comme CIGEO par le débat public qui est une procédure largement conçue pour mettre en discussion un projet qui bénéficie de définitions stables (des lignes de chemin de fer ou un contournement routier). Dans les cas comme celui que nous avons étudié, son modèle est bousculé et les difficultés rencontrées par la CPDP CIGEO montrent à quel point il est difficile de créer un espace de dialogue ouvert qui organiserait la discussion en mettant sur un pied d'égalité les arguments de tout ceux qui

voudraient s'exprimer. Les frustrations et les injustices ainsi engendrées sont à l'origine d'un climat de défiance qui bouscule la CNDP et permettent de pointer les limites du dialogisme dans ce contexte incertain. Pour tenir ses engagements et faire en sorte que la discussion puisse avoir lieu, la procédure est obligée de fabriquer son public, de déployer une « police » qui vient contraindre la formation des publics en imposant un fort contrôle de la construction des interactions entre les participants.

L'appel au numérique pour renforcer ce contrôle nous a permis de développer une réflexion sur le concept de gouvernementalité numérique qui organise l'action des participants autour de trois formes principales : l'incitation, la contrainte et l'encadrement. Chacune d'elle contribue, à différents degrés, à formater la participation et à sélectionner les publics qui peuvent s'exprimer en déterminant les conditions matérielles de l'expression. La légitimité des publics qui participe activement est mise cause, dans quelle mesure n'entend-nous pas dans le débat uniquement ceux qui ont été en capacité de s'adapter aux contraintes de la procédure ? Qu'en est-il des autres ? Il convient cependant de noter que si le numérique contraint fortement l'action, il offre son tour de nouvelles possibilités de subjectivations liées aux spécificités du web : nous avons vu l'exemple des opposants radicaux qui mobilisent les ressources techniques du « web comme dispositif » (Monnoyer-Smith, 2013) pour développer leurs propres discours et contourner la censure dans des sites alternatifs en déployant des formes d'actions collectives autour des espaces officiels (Badouard, 2013).

Ainsi, notre étude montre également que la posture critique doit être prise au sérieux. Leurs arguments parfois radicaux sont une entrée pour questionner la place de l'expertise, voir des SHS qui observent les débats, tout en remettant en cause le débouché politique des débats : comment accepter de participer à une procédure sans avoir l'assurance de la prise en compte des avis exprimés ? La remise en cause de l'acceptabilité portée par ces acteurs attaque le cœur du débat public, dans la mesure où la territorialisation et l'acception sociale restent des objectifs majeurs du processus. Les opposants tentent d'introduire l'idée que le projet et le modèle de développement qui l'accompagne ne sont pas *inéluctables*, que des alternatives sont possibles à condition de rediscuter le cadrage proposé. L'objectif est de faire passer l'idée que les choix peuvent être déconstruits et ne sont pas des « allants de soi » sociétaux qui feraient du progrès technologique le seul horizon normatif de notre développement.

Une réflexion profonde sur la possibilité de faire une place à ces perspectives alternatives est nécessaire si l'on souhaite que le débat public perdure. Ce dernier ne peut être conçu comme

arrivant sur un territoire vierge de toute forme de concertation et de confrontation des arguments. La grille de lecture dialogique montre ses limites : le débat n'est pas qu'un échange d'arguments hors sol, il est mobilisé par les acteurs comme un espace de visibilité pour leurs intérêts. Pour parvenir à leurs fins, ces derniers n'hésitent pas à instaurer des rapports de force et à mobiliser des formes d'action agonistique, issues des mouvements sociaux traditionnels. La place accordée au conflit doit être revue et repensée. Les approches post-dialogiques en pointe dans la littérature actuelle peuvent ainsi nous permettre de construire une nouvelle grille de lecture de ce qui se déroule dans les débats qui n'ignorent pas les interactions conflictuelles.

Les observations réalisées sur le débat CIGEO permettent de réaliser à quel point ces dernières structurent les mises en débat. Vouloir installer un débat peut s'avérer très complexe dans une situation où le conflit empêche la construction d'un horizon partagé comme l'illustre la situation des déchets nucléaires en France. Le *contexte* est donc un élément essentiel pour assurer la prise en charge d'un objet dans une procédure dialogique. Les conditions de construction des problèmes publics ne peuvent être dissociées du choix des procédures et de leur mise en place, afin d'anticiper les conditions dans lesquelles va se dérouler l'échange. Si l'on suit cette logique, dans certaines configurations socio-politiques des objets technoscientifiques ne peuvent être pris en charge par une procédure dialogique. Y a-t-il pour autant des débats impossibles ? Répondre à cette question nécessite de repenser les outils démocratiques proposés en faisant une place plus importante à l'enquête et à l'expérimentation, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Conclusion générale

Dans cette conclusion nous proposons de faire un rapide retour sur nos questionnements afin d'apporter des éléments de réponse aux hypothèses que nous avions posées au début de ce travail. Dans un second temps nous proposerons quelques réflexions plus générales sur le modèle de débat public et ses usages des outils numériques issues de notre travail empirique. Ce retour sur notre enquête sera l'occasion d'évoquer les limites de notre travail avant d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherches.

Retours sur nos questionnements

Dans ce travail nous avons tenté d'explorer ce que l'introduction du numérique dans les dispositifs participatifs fait aux débats CNDP et à leurs publics. Nous avons contribué à introduire les SIC dans le champ des études sur la participation en montrant que la participation en ligne ne relève pas uniquement d'une question d'équipement de la démocratie dialogique mais peut être considérée, notamment dans le cas des débats CNDP, comme l'instauration d'une relation, d'une médiation entre un objet technoscientifique et ses publics. Le numérique participe à « l'effort » de la procédure pour s'adapter à l'objet mis en débat. Mobiliser cette approche SIC permet de décrire l'opération de prise en charge comme la problématisation de l'objet par le dispositif, qu'on peut objectiver à travers l'analyse du cadrage proposé par le dispositif et du *design* de ce dernier. Ce processus permet de saisir comment certains aspects de l'objet sont rendus légitimes à la discussion tout en tenant compte des outils mis à la disposition des participants pour qu'ils soient discutés. Les formes d'expression sont contraintes par la nature et la configuration des outils de sorte qu'en fonction des espaces, ce ne sont pas les mêmes arguments qui sont développés.

Les choix effectués en matière d'organisation du débat sont donc stratégiques, ils influencent la constitution des publics. L'analyse du concernement proposée dans ce travail nous a permis de considérer dans un même mouvement le rôle du dispositif de médiation et la manière dont les participants l'actualisent. L'objectif était de caractériser le lien qui relie l'objet et ses publics, de l'appréhender à travers le dispositif de médiation qui crée un espace plus ou moins favorable à l'expression publique de ce lien par les participants.

L'étude menée a articulé la prise en compte du contexte d'énonciation et l'analyse des prises de parole. Pour y parvenir, nous avons mis au point une méthodologie originale, basée sur une

comparaison d'espaces en ligne et hors ligne, à la fois qualitative et quantitative. Cet outillage méthodologique nous a permis de saisir la construction de dispositive du concernement.

Nous avons proposé trois temps d'analyse : le cadrage de l'objet, l'analyse du *design* du dispositif et celle de leur actualisation par les publics. Dans un premier temps l'analyse des cadres permet de comprendre comment l'objet mis en débat est retravaillé par le dispositif en essayant de saisir le sens accordé par les acteurs aux énoncés employés. Des choix sont faits, on ne met pas l'objet technoscientifique en discussion dans sa totalité. Ces choix ont donc une valeur symbolique et politique qu'il convient d'expliciter en faisant ressortir leur « signifié ».

Dans un second temps, nous avons développé une analyse du *design* des dispositifs afin de comprendre comment les conditions d'expression venaient influer la forme de la communication. Étudier le *design* des dispositifs va plus loin qu'une analyse des interfaces et de leur fonction de médiation avec les publics. L'objectif était de réinscrire l'agencement des outils proposé dans un processus de traduction plus large, qui rend compte d'un projet politique afin de comprendre le *contexte* des choix d'équipement du débat public. Pour y parvenir, les outils des STS et de la sociologie de la traduction ont été mobilisés. Mais pour comprendre plus concrètement ce que le dispositif fait à l'objet, nous avons également utilisé une méthode dite « technosémiotique » qui nous a permis de comprendre comment la technique organisait l'action et venait contraindre les formes d'expression.

Enfin, le troisième temps de notre analyse a été l'étude de l'actualisation du dispositif, c'est-à-dire la manière dont le concernement des publics est concrètement exprimé. Il devient alors observable pour le chercheur et permet de comprendre comment les participants s'approprient les contraintes identifiées dans le *design*, la manière dont les appuis de l'argumentation évoluent en fonction des contraintes. Nous avons proposé un codage basé sur les registres de justifications exprimés par les participants tels qu'identifiés par les travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991). Ce codage réalisé sur les discussions en face à face comme en ligne nous a permis de proposer une approche comparative encore trop peu pratiquée dans la littérature. Nous avons cependant pu observer la difficulté de mobiliser des « cités » d'une manière générale. Chacune d'elle doit être replacée dans le contexte du débat et de la prise de parole. Faire référence à l'écologie n'a pas la même signification dans le cadre d'un débat sur l'installation d'éoliennes en mer ou dans celui de la mise en place d'un centre de stockage de déchets radioactifs. Cette compréhension située des échanges n'a été possible que parce que nous avons réalisé l'ensemble de l'analyse à la main, sans logiciel de traitement automatique.

Avec ces méthodes nous avons interrogé trois terrains, trois études de cas. Chacun de ces débats était spécifique et nous avons travaillé à rendre compte de leurs contextes, des configurations d'acteurs et des relations de pouvoir qui les structuraient. Sur le terrain d'Ivry-Paris XIII, nous avons pu observer que le cadrage proposé par le maître d'ouvrage était centré sur le projet et favorable à l'expression d'un concernement sensible. La CPDP a tenté de l'ouvrir et de donner de la légitimité aux enjeux de discussion axiologiques, liés aux valeurs associées au projet dans une logique inclusive. C'est dans cette optique qu'elle a mis au point sa stratégie d'équipement et pensé le *design* du dispositif. Le pari était que l'ouverture du cadrage était l'une des conditions pour que le grand public se mobilise et que cette mobilisation serait facilitée par les formats de participation en ligne. Les résultats de cette expérimentation ont été mitigés, spécifiquement sur la question de l'inclusion. Les citoyens ne sont pas investis dans ce débat, qui a fait la part belle aux acteurs préalablement concernés. Le codage effectué montre que les appropriations des formats ont été très stratégiques. Ceux qui n'avaient pas suffisamment accès à la tribune pour faire valoir leurs arguments, largement monopolisée par le maître d'ouvrage et la CPDP, ont utilisé les formats numériques. C'est le cas des acteurs associatifs qui ont utilisé ces espaces pour rediscuter le cadrage et exprimer un concernement axiologique plus important. Ce cas illustre un point important sur les logiques de traduction d'un projet politique dans les dispositifs. Les usages réels ne correspondent pas toujours aux usages attendus et invitent à reconfigurer des modèles portés *a priori* par les acteurs. Si le numérique a été introduit dans le débat pour favoriser l'inclusion de nouveaux publics, nous avons pu observer qu'il a principalement permis à des publics déjà investis de développer de nouvelles stratégies.

Dans le débat des Deux Côtes la situation était différente. Le projet de parc éolien a constitué un « problème » suffisamment constitué pour que des publics souhaitent débattre. Dans son cadrage, le maître d'ouvrage a cherché à présenter son projet comme inévitable du fait qu'il répondait aux objectifs généraux en termes d'énergies renouvelables, fixés notamment par le Grenelle de l'environnement tout en montrant son adéquation avec la zone sélectionnée. Du fait la spécificité de l'objet, le projet de parc *offshore* est le premier de France, plusieurs catégories de publics se sont côtoyées dans le débat : ceux concernés par la controverse générale autour de l'éolien et de la politique énergétique française, et ceux plus territorialisés qui souhaitaient discuter de l'acceptabilité (ou non) du projet. La stratégie de la CPDP a été de donner la parole à ces différents publics afin de les faire rentrer dans le débat. Pour cela, elle a tenté d'ouvrir son cadrage et de proposer un *design* hybride favorable à l'inclusion de

ces publics plus thématiques. L'étude de l'actualisation du dispositif montre que cette stratégie a plutôt bien fonctionné. La CPDP a su exploiter les ressources à disposition, donner une définition ambitieuse du modèle inclusif de débat qui lui a permis de favoriser une répartition des publics avec l'expression d'un concernement plus sensible en réunions publiques et plus axiologique en ligne.

Pour le débat CIGEO la situation était différente. Le contexte du nucléaire est particulièrement conflictuel. Si la filière a connu beaucoup de débats publics, elle reste largement entourée de secrets et de décisions prises loin des citoyens. Le débat CIGEO s'inscrit ainsi dans une temporalité administrative particulière où le calendrier du projet est déjà fixé. Le maître d'ouvrage a tenté dans son cadrage de se placer dans une position d'exécutant de décisions politiques et de dissocier la question des déchets de celle de l'énergie nucléaire dans son ensemble. La CPDP n'a pas réussi a remettre en cause son positionnement de départ en ouvrant le débat aux questionnements plus thématiques que souhaitaient voir aborder les publics. Elle s'est ainsi retrouvée dans l'impossibilité de construire un cadre partagé par les acteurs, dans un périmètre accepté par tous où chacun aurait pu venir débattre dans un climat de confiance. Sa conception consultative du débat a été bousculée par les opposants qui ont fait exploser le débat et ont su tirer profit de la visibilité offerte pour faire valoir leurs points de vue dans l'espace public, en créant l'événement grâce à des « coups de projecteurs », tout en refusant le cadrage proposé. Face à ces difficultés, la CPDP a été obligée de laisser la main à la CNDP qui a « réorienté » le *design* du dispositif pour tenter de permettre au débat de se tenir malgré tout. Le passage en ligne a encouragé l'inscription du débat dans la controverse générale et favorisé l'expression d'un concernement axiologique. La thématique a été discutée en *prenant appui* sur le projet CIGEO et non l'inverse comme l'aurait voulu la logique de la procédure.

Nos trois études de cas nous ont permis de tirer des éléments à propos de nos hypothèses de départ. Nous avons ainsi démontré que **le concernement se construit bien autour deux variables, sensible et axiologique**, que les organisateurs de débats cherchent à équilibrer. Comme nous l'avons vu, le projet ne peut être coupé des enjeux associés, au risque que le public ne se mobilise pas, comme ce fut le cas dans le débat d'Ivry-Paris XIII, ou que le débat soit délégitimé par les participants, comme dans la proposition initiale de cadrage à CIGEO. Nous avons pu montrer que le concernement exprimé par les publics se construit en partie dans les dispositifs en fonction des choix qui ont été faits pour organiser leur expression.

Notre seconde hypothèse se vérifie également. **C'est en ligne que les publics expriment le plus leur concernement axiologique**. Objectiver empiriquement cette hypothèse constitue une contribution importante de notre travail dans la mesure où nous avons montré sur nos trois terrains que la participation en ligne est favorable à la montée en généralité des discussions et à la mobilisation de grands principes de justification. En ligne les possibilités d'utiliser des appuis à l'argumentation sont plus importantes, du fait notamment du passage à l'écrit qui permet plus facilement qu'en réunion de développer une argumentation complète. Comme nous l'avons vu, ce rapport particulier à l'écrit a été mis à profit par les acteurs dans un objectif parfois très stratégique, comme les associatifs opposants dans le projet d'Ivry-Paris XIII qui ont exploité le blog ou les opposants de CIGEOUT qui cherchaient à rendre visible sur un seul site un maximum d'arguments contre le nucléaire.

Concernant notre troisième hypothèse nous avons montré que **le passage de la controverse au conflit rend difficile la mise en place d'une solution dialogique**. En situation de controverse, l'échange d'arguments est encore possible alors que dans le cadre d'un conflit c'est le rejet des arguments des autres qui domine. La discussion des valeurs est toujours compliquée, y compris dans un cadre procédural, tant il semble difficile de faire des compromis sur ce sujet. Peut-on véritablement les hiérarchiser voir les rendre divisibles sans tomber dans le conflit ? Si en cas de conflit l'option du consensus perd de son sens, elle peut toujours aboutir à des concessions forgées par les rapports de force comme nous avons pu l'observer dans le cas du débat CIGEO**.** Dans ce cadre, le rôle du numérique a été largement interrogé. **S'il peut permettre l'inclusion du public, il peut également favoriser le contournement de la critique sociale la plus radicale, comme dans CIGEO, en permettant l'expression de préférences dans un mini-espace public « artificiel », car coupé de l'environnement social où s'expriment les conflits**. Les conditions de production de l'expression sont de fait apaisées (notamment par une modération *a priori*) et une possibilité plus importante d'orienter les échanges ainsi que nous l'avons montré dans notre réflexion sur la gouvernementalité numérique. Lorsque le numérique est utilisé ainsi, le risque est important de voir les espaces de concertation finalement mobilisés comme des techniques de gouvernement, qui organiseraient les relations entre savoir et pouvoir à l'avantage des pouvoirs publics ou des *lobbies*.

Résultats notables

Notre étude nous a également permis de faire émerger plusieurs résultats notables, notamment sur le plan théorique, que nous avons obtenu en mettant à l'épreuve empiriquement les concepts mobilisés. Nous avons ainsi contribué à **proposer une lecture post-dialogique des débats publics** afin de permettre une meilleure prise en compte des conflits structurant les mises en débat. Le point central mis en avant est celui de la prise en compte du **contexte et du processus de construction du problème public** comme partie intégrante de la procédure de débat. Cette perspective s'inscrit dans une conception ontologique du social, chère aux STS, où la procédure dialogique participe au processus de construction social de l'objet technique. Comme nous l'évoquions dans le chapitre 8, on ne peut penser que le débat arrive sur un territoire vierge, au contraire, il s'insère dans un écosystème particulier et sa légitimité se construit de manière progressive au fur et à mesure que l'objet se construit et que sa définition évolue. Débattre demande un horizon partagé, des conceptions communes du monde. Or, comme nous l'avons montré dans certains cas les opposants refusent de partager la vision du monde associé au projet et choisissent de le combattre au nom de valeurs qu'ils jugent supérieures. Une lecture post-dialogique du débat permet de prendre en compte dans la construction de l'objet de nombreuses conditions préalables au débat comme le fait qu'il n'y ait pas de monopole de l'expertise d'instauré, de consensus trop figé, de choix politiques ou scientifiques trop affirmés ou de rationalité liée au marché qui ne soit dominante… C'est à ces conditions que la légitimité du débat se construit. Comme nous l'avons montré, mener un débat public c'est avant tout s'inscrire dans un champ de forces (Chateauraynaud, 2011).

Ce travail contribue également à **penser les relations de pouvoir dans les débats publics et à interroger la manière dont le numérique les reconfigure**. Nous avons sur ce point proposé de les penser en terme de gouvernementalité afin de comprendre comment le numérique organise et cadre l'expression en autorisant, ou non, certaines pratiques. Nous avons ainsi montré que le numérique donne au pouvoir une dimension « encapacitante », il autorise et rend possible : il « fait faire ». À travers nos différentes études de cas, nous avons pu observer différentes manifestations du pouvoir à travers le numérique. Dans le cas du débat d'Ivry-Paris XIII, le numérique donne des possibilités de résistances aux publics, lorsque le débat en salle est verrouillé. Nous avons également vu le cas des associatifs qui ont mis à profit les ressources techniques du blog pour poster un billet critique au dernier moment, sans que le maître d'ouvrage ne puisse répondre. Dans le cas des Deux Côtes, le numérique a été utilisé pour faire entrer dans le débat des publics géographiquement éloignés

et au concernement plus axiologique malgré les tensions locales. Le débat CIGEO est lui passé en ligne pour que les organisateurs puissent garder le contrôle sur le déroulé et empêcher les publics critiques de le perturber. On observe donc que le numérique permet aux organisateurs de se doter d'un fort pouvoir de modération et de contrôle lorsqu'ils le souhaitent. S'il en a les ressources, le numérique n'est pas toujours un outil d'émancipation.

Un autre de nos résultats est de montrer que, **contrairement à ce qui est proposé dans l'approche dialogique, qui voudrait que la procédure soit substantiellement neutre, sa matérialité est porteuse de valeurs.** Les dispositifs ont une dimension socialement construite qui les inscrit dans un projet politique qu'ils contribueraient à incarner et faire exister (conformément à leur dimension performative). Notre étude montre également que ce ne sont pas nécessairement ces modèles normatifs qui sont actualisés par les participants, ou du moins pas dans leur totalité. Les objectifs fixés ne sont pas toujours atteints lorsqu'ils sont mis à l'épreuve par la réalité du terrain. Les exemples sont multiples et nous prouvent que les modèles n'existent que dans l'action. Dans l'étude du débat d'Ivry-paris XIII il a ainsi été montré que malgré le projet politique inclusif et le programme d'action du dispositif, la participation citoyenne n'était pas au rendez-vous. Sur le débat CIGEO le projet était d'assurer la participation la plus large pour montrer que le débat avait eu lieu, sans pour autant parvenir à pleinement imposer sa légitimité.

Le modèle du débat mis à l'épreuve

Si les procédures de débats sont mises à l'épreuve par les technosciences qu'elles doivent mettre en discussion, toutes ne le sont pas avec la même intensité. En fonction des cas et des sujets traités, la conception du débat et les méthodologies déployées sont plus ou moins interrogées. Certains débats vont pouvoir se contenter de construire un cadrage orienté sur les projets et de mettre en place des réunions publiques pour que les publics du débat puissent s'exprimer. La mission principale du débat est alors de récolter les avis de publics au concernement « sensible », c'est à dire liés au milieu dans lequel va s'implanter le projet. C'est par exemple le cas du débat d'Ivry-Paris XIII où les expérimentations menées sur le plan de l'équipement n'ont pas suffi à questionner le fonctionnement du débat. Pour d'autres, à l'instar du débat des Deux Côtes, la difficulté pour la procédure à faire une place aux publics avec un concernement plus axiologique vient interroger la portée des débats. On est ici clairement en situation de controverse qui suscite de la discussion. Comment gérer la question de la montée en généralité dans la procédure ? Les ressources du dispositif vont être mobilisées pour que le débat puisse se tenir en autorisant la cohabitation des différents

publics : le cadrage a laissé l'opportunité de discuter de la thématique de l'éolien pour mettre en perspective le projet et les formats d'expression choisis ont pu être mobilisés par différentes catégories du public. Le président a fait le choix d'inclure ces éléments thématiques dans le compte-rendu de la CPDP pour leur donner une place effective. La construction sociale de l'objet et sa problématisation dans le débat ont rendu possible sa discussion en tenant compte de son épaisseur socio-technique et des valeurs associées.

Enfin, dans d'autres cas, la discussion est mal engagée tant la conflictualité qui accompagne l'objet technoscientifique est importante, au point de rendre sa prise en charge pour le moins délicate. Le cas de CIGEO est emblématique de ce problème et le débat accumule les handicaps : le projet qui est présenté est relativement établi et finalement assez peu discutable quant à son opportunité (les déchets sont « déjà là ») et le nucléaire a en France une historicité telle que ce genre de débat « en bout de chaîne » paraît promis à l'échec. Les citoyens à l'échelle du pays ne se sont pas mis d'accord sur les valeurs axiologiques associées et les intenses controverses dont elles font l'objet ont conforté la légitimité d'une opposition plus locale, en confrontation directe avec le projet de l'ANDRA. Cette opposition n'était d'ailleurs pas forcément opposée au débat public par principe mais la problématisation proposée par la CPDP n'a pas suffisamment mis en avant le fait que les enjeux du territoire seraient mieux défendus dans le cadre du débat que sans lui.

D'une manière générale on observe que les débats publics se sont progressivement adaptés pour faciliter l'expression d'un public riverain ou spécialisé sur des projets d'aménagement du territoire. Depuis quelques années, et particulièrement depuis les lois Grenelle, on assiste à une volonté d'élargir les compétences de la CNDP pour lui permettre de prendre en charge des questions de société. Mais en a-t-elle les ressources ? Vouloir intégrer dans son périmètre des discussions plus axiologiques est une opération délicate qui ne peut pas uniquement passer par une évolution de son équipement. Traiter de thématiques plus larges implique d'accueillir de nouveaux publics aux attentes différentes et pour le moment rien n'indique que la CNDP soit en mesure d'évoluer pour prendre en charge des technosciences sans qu'elles soient matérialisées par un projet concret, à l'instar du nucléaire et de ses déchets. Plusieurs défis méthodologiques sont à relever pour que la CNDP réussisse à s'adapter à ce type de prises en charge. On pense ici notamment à la question de l'égalité supposée entre les participants, intenable sur des objets qui « traînent » une controverse et des milieux en confrontation depuis des années.

Parmi les méthodologies à sa disposition, l'usage du numérique est encore balbutiant et traduit largement la difficulté de la CNDP à proposer un modèle de débat public qui soit à la fois adapté à ses publics réels et en capacité d'aller en chercher de nouveaux. Le déploiement de nouveaux outils ne peut en soi être considéré comme une stratégie d'inclusion du grand public. Pour avoir une chance de porter ses fruits, l'implémentation d'outils numérique doit s'inscrire dans une stratégie globale sur les conditions d'inclusion du public. La question de l'équivalence entre les formats doit être prise de front et tranchée. À quoi bon faire participer des publics sur des questions plus thématiques si l'on sait pertinemment que ces réflexions sont hors cadre ? Et dans une optique de territorialisation, quel statut donner à des participants géographiquement éloignés et indirectement concernés ? Tant que des choix clairs ne seront pas faits pour tenter de dépasser les incertitudes actuelles et définir ce qu'on attend du débat et les sources de sa légitimité élargie, celui-ci restera à la merci de la configuration des technosciences et des critiques radicales qui bien souvent les accompagnent.

La prévention et la gestion des conflits ouverts étaient l'un des objectifs de la CNDP lors de sa création comme l'a montré Cécile Blatrix (2002). Pourtant, il semble bien difficile de réussir à proposer une médiation qui permette aux publics des objets technoscientifiques de débattre sans risquer que les tensions éclatent et rendent l'échange impossible. Dans ce cas, doit-on prendre le risque de poursuivre l'institutionnalisation de la participation sur ces thématiques ? Le jeu en vaut-il la chandelle ? Force est de constater que cette institutionnalisation, notamment sous la forme du débat public, ne parvient pas à totalement pacifier l'expression démocratique. On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure ce mouvement eut-été souhaitable, tant cela peut apparaître comme une tentative d'instrumentaliser l'expérience démocratique. Pour autant, s'opposer à la tenue même du débat est-elle la seule posture légitime pour les opposants ? Certains acteurs au contraire réclament des espaces pour s'investir dans les procédures et y faire exister leurs points de vue. Nous sommes typiquement ici face à la problématique du verre d'eau que l'on peut voir à moitié plein et que d'autres verront à moitié vide… Dans tous les cas l'épreuve du débat public est une occasion de publiciser ses positions et de contribuer à l'histoire longue des controverses en allant chercher des acquis sur certains points. Les procédures délibératives ont au moins l'avantage d'introduire dans l'espace public les arguments des acteurs et leurs positionnements. Cette confrontation organisée permet à chacun de peser ses forces et d'éprouver les rapports de pouvoir qui structurent la mise en société des objets technoscientifiques. L'épreuve du débat public permet de rendre publics les effets structurants

du conflit et de créer des lignes de front sur lesquels les acteurs des grands projets ont des prises afin de manifester leur différend.

À travers cette étude des débats publics CNDP et de leurs fonctionnements, nous avons également pu proposer une réflexion sur la capacité de la démocratie à gérer les technosciences. Que peut la solution dialogique pour les faire accepter socialement ? Nous avons acquis la conviction qu'elle se révèle inadaptée dans certains contextes tant les procédures peinent à s'adapter aux situations de forte incertitude et à la dimension évolutive des thématiques et des projets. La régulation de l'ordre scientifique ne se fait pas dans un seul espace et il serait illusoire de vouloir donner l'impression que les résultats du débat feront foi dans toutes les autres arènes. La logique d'expérimentation semble être la seule possibilité tant les différentes configurations soulèvent problématiques qui leurs sont propres. Par la réalité du terrain, les CPDP sont confrontés à ce phénomène. Pour réussir leurs prises en charge elles sont dans l'obligation d'adapter le processus général au terrain. Dans notre travail nous avons identifié et solidifié plusieurs idéaux-types du débat public qui nous ont permis de voir comment les discours sur le débat sont mis à l'épreuve par l'observation de leurs déroulés. Or, on s'aperçoit arrivé au terme de l'analyse qu'aucun de ces modèles ne peut complètement être appliqué dans les débats et que les acteurs doivent composer avec les contraintes du champ de forces dans lequel ils s'insèrent. Ivry-Paris XIII oscille entre le modèle inclusif et consultatif, la conception inclusive des Deux Côtes tend par moment vers la co-construction… Le numérique, du fait de sa relative plasticité, peut ainsi être une ressource clé pour la CNDP afin de s'adapter aux objets technoscientifiques dont elle doit organiser la discussion tout en l'invitant à repenser ses objectifs et ses façons de faire.

Les limites du travail

Arriver au bout d'un travail doctoral est un parcours semé d'embûches. Lorsqu'arrive le moment de prendre un peu de recul pour le conclure plusieurs limites se révèlent immédiatement à nos yeux. La première limite concerne le choix des terrains. Deux de nos études de cas sont des CPDP dirigées par Philippe Marzolf. Le choix des débats étudié a été effectué plutôt en fonction des objets technoscientifiques mis en débat (plus ou moins conflictuels et avec des valeurs associées plus ou moins discutées). Or, il aurait certainement été intéressant de pouvoir partir des différents modèles identifiés pour pouvoir tous les mettre à l'épreuve du terrain. Nous aurions ainsi pu mener de front ces études de cas afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble du fonctionnement des débats publics.

La seconde limite concerne la possibilité de monter en généralité à partir de nos études de cas. Nous aurions ainsi souhaité pouvoir étudier les débats sous un angle quantitatif, en remontant dans le temps afin de pouvoir observer des tendances lourdes en termes de participation du public, d'équipements, de récurrence des acteurs… Le fait que certains présidents de CPDP multiplient les débats mérite notamment d'être interrogé afin de pouvoir saisir les circulations des pratiques et des concepts. Il aurait pour cela été souhaitable de pousser plus loin la sociologie de la CNDP et de tous ses membres.

La troisième limite est en rapport avec l'une des critiques que nous avons adressée au débat public. À suivre un débat, on peut facilement se rendre compte que beaucoup d'éléments nous échappent dès lors qu'on se contente d'observer les seules scènes officielles. Nous aurions donc aimé pouvoir élargir notre angle d'analyse et capter ces scènes annexes, particulièrement celles qui se déroulent en ligne sur les réseaux sociaux ou sur d'autres sites, voir sur des listes mails… En quelque sorte de ne pas se contenter du débat officiel pour prendre en compte le « *off* ».

Des pistes de recherche

Afin de prolonger les réflexions initiées dans ce travail et tenter de combler les limites identifiées, nous souhaitons partager ici plusieurs pistes de prolongement de nos travaux qui constituent notre programme de recherche pour les années à venir.

Dans un premier temps nous projetons de suivre avec attention les évolutions de l'institution CNDP et du débat public, prolonger l'étude de sa trajectoire balistique en quelque sorte. Nous souhaiterions ainsi pousser la sociologie de la CNDP et des différents acteurs gravitant autour de l'institution en nous intéressant particulièrement aux acteurs qui gravitent autour de sa stratégie numérique. Dans ce cadre, la collaboration initiée dans le cadre d'un contrat postdoctoral[388] avec Magali Nonjon, qui travaille sur la sociologie de l'ingénierie de la participation, pourrait être une opportunité intéressante. Il s'agirait de prolonger l'analyse des différents modèles de débats identifiés en y intégrant la diversité des trajectoires d'acteurs concernés et de tenter d'établir des corrélations entre les choix d'équipement et les conceptions portées par les acteurs.

Cette étude empirique nous permettra de poursuivre l'étude de la question du numérique comme ressource de la démocratie, notamment en situation d'incertitude socio-technique.

[388] Ce postdoctorat se déroule dans le cadre du projet Transpolo, nous souhaitons remercier ici tous les membres de l'équipe de l'université d'Avignon pour leur accueil chaleureux.

Comme nous l'avons vu dans ce travail, intégrer des outils de participation en ligne dans les dispositifs participatifs peut permettre de renouveler les modalités de consultation des publics en permettant l'expression de formes de concernement plus axiologiques et d'élargir ainsi le périmètre des consultations. Sa plasticité lui permet de s'adapter à de multiples situations qu'il conviendra d'étudier à travers diverses études de cas, comprenant des débats CNDP mais pas seulement.

Une seconde piste de travail que nous proposons pour prolonger ce travail est de s'interroger sur la circulation des controverses entre les arènes et d'observer ce que chaque configuration fait à la controverse en fonction de la manière dont elle peut être discutée. Dans notre travail doctoral, nous avons analysé le rôle des formats d'expression dans le formatage des formes de l'expression, au sein *d'une arène*, celle du débat public CNDP. Nous souhaiterions prolonger notre étude en nous intéressant à différentes arènes, officielles ou non, où les citoyens discutent des controverses socio-techniques. Une hypothèse semble particulièrement prometteuse : certaines arènes sont plus ou moins bien adaptées aux controverses qui les traversent. Les caractéristiques de chaque arène n'offrent pas la même possibilité de discuter et de faire circuler les contenus. On peut par exemple prendre l'exemple de la controverse autour de l'euthanasie et du récent procès du docteur Bonnemaison. La Cour d'Assises a constitué une arène importante pour l'évolution de la controverse, de nombreux experts de la thématique ont été entendus, des arguments échangés et les valeurs associées à la thématique discutée. Pourtant la procédure de la Cour d'Assises clôt cette discussion très riche par un « coupable/non coupable », loin de refléter la richesse des échanges. Nous souhaiterions pouvoir étudier ce type de phénomène et comprendre en quoi les contraintes procédurales et communicationnelles de l'espace d'expression peuvent influencer le déroulé de la controverse. Les réseaux sociaux numériques sont un terrain que nous souhaiterions particulièrement investiguer dans cette perspective. Dans ces espaces, les citoyens explorent les controverses, s'informent et discutent. Ces outils imposent un formatage particulier à l'expression et à la circulation de l'information et offrent des perspectives d'articulation avec les espaces plus officiels qui méritent d'être étudiés plus en détail. Ces espaces numériques semblent pouvoir être un terrain fructueux à condition de se poser un certain nombre de questions, notamment d'ordre épistémologique sur l'accès aux données et le renouvellement des méthodes demandé aux SHS[389].

[389] Ce travail épistémologique est initié par Virginie Julliard dans le cadre de ses recherches et dans le cadre pédagogique au sein du séminaire « *Digital Humanities et controverses* » de l'UTC auquel nous collaborons.

La troisième piste s'inscrit dans le prolongement des travaux menés dans le programme Vox internet et de notre étude avec Françoise Massit-Folléa. Elle consiste à réfléchir à la « repolitisation » des procédures et des formes de gouvernances proposées[390]. Mener ce travail nous permettrait de contribuer à équiper les SIC d'une philosophie politique susceptible de renouveler le regard posé sur les dispositifs de participation des citoyens à la régulation des technosciences. Le constat de départ est que le marché est devenu un des éléments structurants de notre système de régulation des sciences comme le montre les travaux de Dominique Pestre (2011). Ainsi, la dimension marchande des biens discutés prend une dimension prépondérante et influence les échanges au point de former un socle d'agrément pour coordonner la mise en société des produits de la science. C'est alors le marché qui fournit aux acteurs une grille de lecture qui conditionne leur perception et oriente les décisions. Face à cette tentative de technocratisation de la gouvernance, il est nécessaire de faire prévaloir une logique des valeurs (inscrite dans l'horizon des Droits humains, le droit à l'information et à la liberté d'expression, la protection de la vie privée, de la diversité culturelle et linguistique, entre autres) qui permette d'affirmer un cadre idéologique commun à même de se décliner en une grammaire d'action partagée. Les nouveaux modes de gouvernance doivent apprendre à protéger certains biens de la prédation du marché afin d'éviter une surdétermination économique de notre environnement immatériel aussi bien que matériel en les considérants comme des « communs ». Faire reconnaître le poids des valeurs, c'est rendre légitimes les institutions de gouvernance en les adossant à des principes partagés qui deviennent la base de l'action institutionnelle. La démarche consiste alors à donner une dimension substantielle aux procédures en mettant en avant les questions éthiques liées à la pratique de la gouvernance. Ces opérations morales de cadrage ne dépendent ni de la communauté scientifique ni du marché : le choix du système de valeurs repose plutôt sur notre rapport à la nature, au progrès scientifique et technique ou au modèle de société souhaité par l'ensemble des citoyens. Politiser la gouvernance, c'est donc affirmer un certain nombre de principes sur lesquels il est possible de fonder des formes de régulation et le répertoire d'actions qui leur est associé, parmi lesquels l'implication des citoyens. Il semble ainsi qu'une philosophie politique propre au SIC ne puisse faire l'économie de cette réflexion sur les valeurs, nécessaire pour opposer à l'innovation scientifique un cadrage ouvert à la pluralité des rationalités qui composent notre environnement.

[390] Cette piste, ainsi que la suivante, a déjà été explorée dans un de nos articles récent (Mabi et Massit-Folléa, 2013).

La quatrième piste touche également l'un des défis majeurs des dispositifs participatifs : celui de la légitimité de leur production. Comment est-elle établie et comment se fait-elle respecter ? Pour y parvenir, il semble nécessaire de réfléchir à de nouveaux dispositifs, plus pragmatiques et inventifs. Plusieurs options s'offrent à nous. Par exemple les travaux sur la subsidiarité nous invitent à partir de l'objet pour proposer des formes de régulations adaptées aux contextes en jouant sur les échelles et les variétés des dispositifs. Des auteurs comme Collins et Evans (2002) proposent de dépasser le grand partage entre expert et profane trop souvent mobilisé dans les procédures en proposant un système complexe d'organisation de l'expertise. Dans leur modèle, ainsi que dans celui défendu par Yannick Barthe (2006), la décision est perçue comme un processus itératif entre les différentes parties prenantes, qu'elles soient scientifiques, politiques ou issues de la société civile. Ainsi, *il semble essentiel de réussir à être inventif sur le plan normatif* et de ne plus considérer la participation des citoyens comme un allant de soi qui apporterait *à priori* la meilleure voie de sortie à a controverse. Cette refonte des procédures dialogiques nécessite un travail théorique très important et demande surtout d'établir des règles du jeu bien claires et respectées par tous. Le statut et la légitimité des différentes parties prenantes doivent être bien définis, en toute transparence, afin de limiter les effets d'opportunité qui font que certains acteurs profitent de leurs institutionnalisations pour atteindre des positions dominantes et imposer leurs intérêts (Mabi et Massit-Folléa, 2013).

Enfin, la dernière piste envisagée s'inscrit dans le cadre d'une réflexion actuellement menée avec Romain Badouard et Guillaume Sire autour des théories du pouvoir au sein d'un environnement numérique et sa traduction dans les normes sociales et techniques. Nous avons entamé une réflexion sur le concept de gouvernementalité numérique et trois de ses manifestations : l'incitation, la contrainte et l'encadrement. Comme nous l'avons vu, les concepteurs de dispositifs prescrivent une conception de l'action, rendent possible certains usages afin de « conduire les conduites ». Ces cadres imposés sont plus ou moins fermes en fonction des dispositifs et laissent plus ou moins de marge de manœuvre aux acteurs en fonction de l'agencement des ressources techniques proposé. Ainsi il apparaît comme une piste intéressante de prolonger cette réflexion dans l'étude des dispositifs participatifs afin de mieux saisir comment la technique participe à imposer certains enjeux de pouvoir dans la participation en ligne.

Nous espérons que ces différentes pistes convergeront pour nous permettre d'investiguer les rapports entre sciences et démocratie et les possibilités d'expérimenter la participation des

citoyens dans ce cadre. La question de l'équipement des expérimentations démocratiques ainsi menées semble être une perspective fructueuse. Mais elle ne prend sens qu'accompagnée d'un important travail citoyen tant l'implication dans la régulation des sciences demande aux publics de *l'empowerment* et l'acquisition d'une culture du débat public pour fixer collectivement les orientations. Pour le moment rien n'est acquis.

Références Bibliographiques :

- AKRICH Madeleine, (1987) « Comment décrire les objets techniques ? », *Techniques et Cultures*, n°9.
- AKRICH Madeleine, (1993), "Les formes de la médiation technique", *Réseaux* n°60, pp.89-98.
- AKRICH M. (1998), « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation », *Éducation permanente*, n°134, p. 79-89.
- AGHABABAIE, Mouna., BONJOUR Audrey, CLERC, Adeline, RAUSCHER Guillaume, (dirs.), *Usages et enjeux des dispositifs de médiation*, Nancy, PUN.
- ANDERSON Chris., « Political judgment and theory in policy analysis », in Portis E. B., Levy M. B., (dir.), *Handbook of Political Theory and Policy Science*, New York, Greenwood, 1988.
- APPEL Violaine, BOULANGER Hélène, MASSOU Luc, (dirs), (2010) *Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets,* Bruxelles, De Boeck.
- BACHELARD Gaston, (1934), *Le Nouvel Esprit scientifique*, Éditions Alcan.
- BACHIMONT Bruno (2010), *Le sens de la technique : le numérique et le calcul*, Paris, Les belles lettres.
- BÄCHTIGER André, PEDRINI Seraina, (2008), "Dissecting Deliberative Democracy: A Review of Theoretical Concepts And Empirical Findings", Paper presented at the *EPOP Conference*.
- BADOUARD Romain, MABI Clément, (2011), « Apprendre à décrypter les contraintes techniques : un enjeu de pouvoir », Actes du Séminaire du *GIS Marsouin*, Bénodet, 26 et 27 mai 2011, Paris, Harmattan.
- BADOUARD, Romain (2012), *Les « technologies politiques » du web. Une étude des plateformes participatives de la Commission Européenne et de leurs publics*, Thèse en sciences de l'information et de la communication, UTC Compiègne.
- BADOUARD Romain, (2013), « Les mobilisations de clavier. Le lien hypertexte comme ressource des actions collectives en ligne », *Réseaux*, n°181, p.87-111.

- BADOUARD Romain, (2014), « La mise en technologie des projets politiques. Une approche « orientée design » de la participation en ligne », *Participations*, 2014/1, p.31-54.
- BARRY Andrew, (2001), *Political Machines. Governing a Technological Society*, London, Athlone Press.
- BARTHE Yannick, (2005), « Discuter des choix techniques », *Ceras - revue Projet*, n°284, Janvier 2005 : http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1023
- BARTHE Yannick, (2006), *Décider sans trancher, Paris, Economica*
- BARTHES Roland. (1970), *Mythologies*, Paris, Seuil
- BASTIEN et NEVEU, (1999) *Espaces publics mosaïques*, Rennes, PUR
- BACQUÉ Marie-Hélène, REY Henri, SINTOMER Yves, (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative,* Paris, La Découverte.
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence, (2003), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte
- BECK Ulrick, (2001), La société du risque, Paris, Flammarion
- BEDU Clémence, (2013), « Procédure « mini-public » et eau potable, un couple imbuvable ? La délibération entre spontanéité, concession, glissement et discussion », *Participations* 3/ 2013 (N° 7), p. 175-198
- BENFORD Robert et SNOW David, (2000), « Framing processes and social movements : an overview and assessment », *Annual Review of Sociology*, 26, pp. 611-639
- BENHABIB Seyla, (1996), *Democracy and difference*, Princeton, Princeton University Press
- BENVEGNU, N. (2006), « Le débat public en ligne. Comment s'équipe la démocratie dialogique? », *Politix*, vol.3, n°75, pp.103-124, 2006
- BENVEGNU et BRUGIDOU, (2008) Prendre la parole sur Internet », *Réseaux* 4/ 2008 (n° 150), pp. 51-82
- BENVENGNU, (2011), *La politique des netroots. La démocratie à l'épreuve d'outils informatiques de débats publics*, Thèse de doctorat en sociologie, ParisTech

- BEUSCART Jean-Samuel et PEERBAYE Ashveen, (2006), « Histoires de dispositifs », *Terrains & Travaux*, n° 11, pp. 3-15
- BEIERLE, Thomas (2004), "Digital Deliberation: Engaging the Public Through Online Policy Dialogue", in SHANE Peter (ed.), *Democracy Online. Prospects for political renewal through the Internet*, London, Routledge, pp. 155-166.
- BLANC Maurice, (1988), « Concertation, sociologie urbaine, citoyenneté », *Les annales de la recherche urbaine* N° 38, Juin-Juillet, pp.104-111.
- BLATRIX Cécile, (1996), « Vers une démocratie participative ? Le cas de l'enquête publique », *La gouvernabilité*, CURAPP, Paris, PUF, pp 299-313.
- BLATRIX Cécile, (2000), *La « démocratie participative » de Mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, thèse en Science Politique, Université Paris I.
- BLATRIX Cécile, (2007), « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France », dans REVEL Martine, BLATRIX Cécile, BLONDIAUX Loïc, FOURNIAU Jean-Michel, HERIARD-DUBREUIL Benoît, et LEFEBVRE Rémi (dir.), (2007), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. Paris, La Découverte.
- BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent, 1991, *De la justification*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI 1993, *La souffrance à distance*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve, (1999) *Le nouvel esprit du capitalisme,* Paris, Gallimard.
- BLONDIAUX, (1998) *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil.
- BLONDIAUX Loïc, MARCOU Gérard, RANGEON François, (1999), *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BLONDIAUX Loïc, (2001), « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, n° 18, 2001, pp. 44-51.
- BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n°57, 2002, pp.17-35.

- BLONDIAUX Loïc, (2004), « Prendre au sérieux l'idéal délibératif », in *Revue Suisse de science politique*, vol 10 n°4, 2004, pp. 158-169.
- BLONDIAUX Loïc, CARDON Dominique, (dirs.), (2006), Dispositifs Participatifs, n°75 *Politix*.
- BLONDIAUX Loïc, (2007) « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique », *Revue Française de science politique*, vol.57, n°6, 2007, pp.759-774.
- BLONDIAUX Loïc, (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.
- BLONDIAUX Loïc, (2008), Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines, Raisons politiques 2008, n° 30, p. 131-147.
- BONACCORSI Julia, JULLIARD Virginie, (2010) « Dispositifs de communication numériques et médiation du politique. Le cas du site Web d'Ideal-Eu », dans AGHABABAIE, Mouna., BONJOUR Audrey, CLERC, Adeline, RAUSCHER Guillaume, (dirs.), *Usages et enjeux des dispositifs de médiation*, Nancy, PUN.
- BONNEUIL Christophe, JOLY Pierre-Benoît, (2013), *Sciences, techniques et société*, Paris, La Découverte
- BOUCHARDON Serge, (2014) *La valeur heuristique de la littérature numérique*, Hermann, Paris.
- BOUCHARDON Serge, (2009) *Littérature numérique : le récit interactif*, Hermès Lavoisier.
- BOURDIEU Pierre, (1993), *La Misère du monde*, Paris, Seuil
- BOURDIEU Pierre, (1977), « La production de la croyance : contribution à une économie des biens symboliques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 13, février 1977, pp. 3-44
- BOURDIEU Pierre, (1988), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- BOURDIEU Pierre, (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- BOURG Dominique, BETAILLE Julien, BLONDIAUX Loïc, COHENDET Marie-Anne, FOURNIAU Jean-Michel, FRANCOIS Bastien, MARZOLF Philippe,

SINTOMER Yves, (2011), *Pour une sixième république écologique*, Paris, Odile Jacob.

- BOURG Dominique et WITHESIDE Kerry, (2010), *Vers une démocratie écologique*, Seuil.
- BOURG Dominique et BOY Daniel, (2005), Conférences de citoyens mode d'emplois, Paris, ECLM
- BORRAZ Olivier, (2008), *Les politiques du risque*, Paris, Presses de Sciences Po.
- BRESSON GILLET Sylvie, (2013), « L'institutionnalisation du débat public en France : communication et régulation », *Actes du XVIIIe Congrès de la SFSIC*, 30 mai-1erjuin 2012, Rennes
- BRUNET Philippe, (2008), De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire. *Natures sciences sociétés 16*(4), pp. 317-325.
- BURAWOY Michael, (2006), « Pour la sociologie publique », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie, n°1* : http://socio-logos.revues.org/11 (consulté le 10 septembre, 2014.
- CALHOUN Craig, (dir.), (1992), *Habermas and the Public Sphere,* Cambridge, Massachussets/Londres, The MIT Press.
- CALLON, Michel, RIP Arie, (1992), Humains, non-humains : morale d'une coexistence, *Autrement : Série Sciences en société*, n° 1, pp. 140-156.
- CALLON Michel, (1998), « Des différentes formes de démocratie technique », *Annales des mines - Responsabilité et environnement*, n° 9, 1998, pp. 63-73.
- CALLON Michel, DUBET François, (dirs), (1999a), L'engagement du sociologue. *sociologie du travail* (1, vol 41).
- CALLON Michel, (1999b), « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Essai sur la notion de cadrage-débordement », dans D. FORAY et J. MAIRESSE (dir.), *Innovations et performances*, Paris, Editions de l'EHESS, 1999, pp. 399-431.
- CALLON Michel (1999c), « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé: la double stratégie de l'attach,ement et du détachement », *Sociologie du travail*, 1, p. 1-13

- CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHE Yannick, (2001) *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil
- CALLON Michel, BARTHE Yannick, (2005) « Décider sans trancher. Négociations et délibérations à l'heure de la démocratie dialogique », *Négociations*, 4, pp. 124-132.
- CALLON Michel, Munesia Fabian (2008), « La performativité des Sciences économiques », *Working papers du CSI,* http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/25/81/30/PDF/WP_CSI_010.pdf (consulté le 5 octobre 2014).
- CARDON Dominique, (2010) *La démocratie Internet,* Paris, Seuil.
- CASTELLS Manuel, (2002), *La galaxie Internet*, Paris, Fayard.
- CEFAÏ Daniel, (1996), « La construction des problèmes publics » in *Réseaux*, 75, 1996, pp. 43-66.
- CEFAÏ Daniel, TROM Danny, (dir.), (2001), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS.
- CEFAÏ Daniel, PASQUIER Dominique, (dirs), (2003), L*es sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses universitaires de France.
- CEFAÏ Daniel, (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris : La Découverte/MAUSS.
- CEFAÏ Daniel, CARREL Marion, TALPIN Julien, ELIASOPH Nina, (2013) « Ethnographies de la participation », *Participations* 3/ 2012 (N° 4).
- CHARTIER, Roger, 1990, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Seuil.
- CHARAUDEAU Patrick, (2010) « Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, 17 | 2010, 195-222.
- CHARAUDEAU Patrick, (2007) « Analyse de discours et communication. L'un dans l'autre ou l'autre dans l'un ? », *SEMEN* n°23.
- CHATEAURAYNAUD Francis et TORNY Didier, (1999), *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Editions de l'EHESS, 1999.
- CHATEAURAYNAUD Francis (2007), « La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadre délibératifs et puissances d'expression politiques », *Revue européenne des sciences sociales*, n°136, http://ress.revues.org/93?lang=en#quotation (consulté le 25 août, 2014).

- CHATEAURAYNAUD Francis, (2010), « Des disputes ordinaires à la violence politique. L'analyse des controverses et la sociologie des conflits », *dans* BOURQUIN Laurent et HAMON Philippe (dir.), *La politisation. Conflits et construction du politique depuis le Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 91-108
- CHATEAURAYNAUD Francis, (2011), *Argumenter dans un champ de force. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra.
- CLAEYS-MEKDADE Cécilia, (2001), Qu'est-ce qu'une population concernée? L'expérience camarguaise. *Géocarrefour*, *76*(3), pp. 217-223.
- CLAEYS-MEKDADE Cécilia, (2003), *Le lien politique à l'épreuve de l'environnement. Expériences camarguaises*, Peter Lang, P.I.E., Bruxelles.
- CLAEYS-MEKDADE Cécilia, (2006) « La participation environnementale à la française : le citoyen, l'État… et le sociologue », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 7 Numéro 3 | décembre 2006 : http://vertigo.revues.org/8446 (consulté le 24 septembre 2014)
- COHEN Yves (2011), « Foucault déplace les sciences sociales. La gouvernementalité et l'histoire du XXe siècle », dans LABORIER Patrice et al., *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF, p. 43-79.
- COLEMAN Stephen, MOSS Giles, (2012) "Under Construction: the Field of Online Deliberation Research", *Journal of Information Technology & Politics*. 9.1, pp. 1-15.
- COLEMAN Stephen, SHANE Peter, (2012), *Connected Democracy*, Boston, MIT Press
- COLEMAN Stephen, (2004), « Connecting Parliament to the Public via the Internet: Two Case Studies of Online Consultations », *Information, Communication and Society*, vol.1, n°7, 2004, pp.1-22.
- COLEMAN Stephen, (2005), « Representation in the digital age. New mediation and direct representation : reconceptualizing », *New Media Society*, n°7, 2005, pp.177-198.
- COULDRY Nick, (2008), Mediatization or mediation? Alternative understandings of the emergent space of digital storytelling *New Media & Society* June 2008 10, pp. 373-391.

- COULDRY Nick, (2006), “Culture and citizenship: the missing link ?”, in *European Journal of Cultural Studies*, V 9 (3), pp.321-339
- COMBY Jean-Baptiste. (2009), «Quand l'environnement devient médiatique. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, n°157-158, pp. 159-190.
- COHEN Joshua, (1989) « Deliberation and democratic legitimacy », in HAMLIN Alexandre et PETIHT Philip (eds.), *The Good Polity,* Basil Blackwell.
- CORNER James, (1994) 'Mediating the ordinary: the 'access' idea and television form', in ALDRIDGE Meril and HEWITT Nicholas (eds.) *Controlling Broadcasting: Access Policy and Practice in North America and Europe*, Manchester: Manchester University Press.
- DAHLBERG Lincoln, (2001), “Computer-mediated communication and the public sphere: A critical analysis”, *Journal of Computer-Mediated Communication,* vol 7, n°1.
- DARDOT Pierre, LAVAL Christian, (2014), *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte.
- DAVALLON Jean, (2004), « Objet concret, objet scientifique, objet de recherche », *Hermès*, n°38, 2004, pp.30-37.
- DAVALLON Jean, (2003), «La médiation: la communication en procès?», *Médiation et information*, n°19, pp. 37-59
- DAYAN, Daniel, KATZ Elihu, (1996), *La télévision cérémonielle*, Paris, Presses universitaires de France.
- DE FORNEL Michel, (1983), « Légitimité et actes de langage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°46, mars, pp. 31-38.
- DELEUZE Gilles, (1977), *Dialogues*, Paris, Editions de Minuit
- DELEUZE Gilles, (1986), *Foucault*, Paris, Editions de Minuit
- DELMAS MARTY Mireille, (2006), *Les forces imaginantes du droit. Tome 2Le pluralisme ordonné*, Paris, Seuil.
- DE VRIES, Gérard, (2007), « What is Political in Sub-politics?: How Aristotle Might Help STS », *Social Studies of Science* 37(5), pp. 781–809.

- DEFRANCE Jacques, (1988), « Donner la parole. La construction d'une relation d'échange », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 13, Juin, pp 52-66.
- DEROZIERE Alain, (1993), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique,* Paris, La Découverte.
- DEWEY John, (1927/2003), *Le public et ses problèmes*, Pau, Editions Léo Scheer.
- *DEWEY John, (1938/1967), Logique. La Théorie de l'Enquête*, éd. Gérard Deledalle, Paris, PUF.
- DI FILIPPO Laurent, FRANÇOIS Hélène, MICHEL Anthony, (2012), *La position du doctorant. Trajectoires, engagements, réflexivité*, Metz, Questions de Communication série actes.
- DODIER Nicolas, (1999), « L'espace public de la recherche médicale. Autour de l'affaire de la ci- closporine », *Réseaux,* n°95, 1999, pp.107-154.
- DRYZEK John, (2000), *Deliberative Democracy and Beyond: Liberals, Critics, Contestations* (Oxford: Oxford University Press).
- DUBET François, (1999), « Du côté de l'action », in *Sociologie du travail*, n°41, 1999, p. 79-88.
- ELIAS Norbert, 1993 [1983], *Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard.
- ELLUL Jacques, (1954), *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Armand Colin
- ELLUL Jacques, (1977), Le système technicien, Paris, Calmann-Lévy
- ENTMAN, Robert, (1993), 'Framing: Toward Clarification of a Fractured Paradigm', *Journal of Communications* 43(4), pp. 51–59 1993
- EVRARD Aurélien, (2013), *Contre vents et marées. Politiques des énergies renouvelables en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po.
- FARGE Arlette, (1992), *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil.
- FEENBERG Andrew, (2004), *Repenser la technique*, Paris, La Découverte.
- FLEURY Béatrice, WALTER Jacques, (2011). Interdisciplinarité, interdisciplinarités (2). *Questions de communication, 19*, pp.143-154.

- FLEURY Béatrice, WALTER Jacques, (2010), Interdisciplinarité, interdisciplinarités. *Questions de communication, 18*, pp. 145-158.
- FLICHY Patrice, (1995), *L'innovation technique : récents développements en sciences sociale : vers une nouvelle théorie de l'innovation*, La découverte, Paris, 1995.
- FOUCAULT Michel, (1966) : *Les mots et les choses*. Paris : Gallimard.
- FOUCAULT Michel, (1977), «Entrevue. Le jeu de Michel Foucault».
- FOUCAULT Michel, (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard
- FOUCAULT Michel, (1976), « Il faut défendre la société », *Dits et écrits TIII*, Paris, Gallimard, p124-130
- FOUCAULT Michel, (1981), « le sujet et le pouvoir », *dits et écrits TIV, pp. 222-243*.
- FOUCAULT Michel, (1984), « L'éthique de soi comme pratique de liberté », *Dits et écrits*, T. IV,
- FOUCAULT Michel, (1981), « Les mailles du pouvoir », *Dits et écrits*, T. IV, pp.1410-1481.
- FOUCAULT Michel, (2004), *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard-Seuil.
- FOURNIAU Jean-Michel, (2011), «L'institutionnalisation controversée d'un modèle français de débat public», *Télescope*, vol. 17, n° 1, p. 70-93
- FOURNIAU Jean-Michel, TAFERE Ingrid, (2007), « Délibération de simples citoyens et débat public : l'expérience de l'atelier citoyen dans le débat VRAL », *in* REVEL Martine. (dir.), *Le Débat public : une expérience française de démocratie participative,* Paris, La Découverte, pp. 252-264.
- FRASER Nancy, (1992) *Rethinking the public sphere: Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy,* Durham, Duke University Press
- FRASER Nancy, (2001), « Repenser la sphère publique: une contribution à la démocratie telle qu'elle existe réellement », *Hermès, La Revue*, 2001/3 n° 31, pp. 125-156.
- FUNG Archon, (2006), "Varieties of Participation in Complex Governance", in *Public Administration Review*, Vol. 66, (12) 2006, pp. 66-75.

- FUNG Archon, (2005), « Deliberation before the revolution. Towards an ethics of deliberative democracy in an injust world", *Political Theory,* 33(2), 2005, p397-419
- FUNG Archon, (2003), « Survey Article: Recipes for Public Spheres: Eight Institutional Design Choices and Their Consequences », *The Journal of Political Philosophy,* vol. 11, n° 3, p. 338-367.
- GAUCHET Marcel, (2007), *La démocratie d'une crise à l'autre*, Paris, Editions Cécile Defaut
- GAVILLET Isabelle, (2010), « Michel Foucault et le dispositif : questions sur l'usage galvaudé d'un concept », dans APPEL Violaine, BOULANGER Hélène, MASSOU Luc, (dirs), *Les dispositifs d'information et de communication : concept, usages et objets*, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 17-38.
- GENDRON Corine, VAILLANCOURT Jean Guy, CLAEYS-MEKDADE Cécilia et RAJOTTE Alain, (2007), (dirs), *Environnement et sciences sociales*. *Les défis de l'interdisciplinarité*, Québec, PUL.
- GILBERT Claude, (dir), (2003), *Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, Paris, L'Harmattan.
- GIDDENS Anthony, (2000), *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- GOËTA Samuel, MABI Clément, (2014), « L'open data peut-il (encore) servir les citoyens ? », *Mouvements* 3/ 2014 (n° 79), pp. 81-91.
- GOFFMAN Erwin, (1974)-(1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de Minuit.
- GOUARD David, (2014), *La banlieue rouge. Ceux qui restent et ce qui change*, Paris, Le Bord de l'eau.
- GRAVIER Jean François, (1947), *Paris et le désert français*, Paris, Flammarion.
- *GRIVOIS* Henri, (1909), *Grandeur de la folie,* Paris, Robert Laffont.
- GUERIN Michel, (dir.), (2005). *Conflits d'usage à l'horizon 2020. Quels nouveaux rôles pour l'État dans les espaces ruraux et périurbains*, Paris, La Documentation française.
- GUSFIELD Joseph, (2009), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica.

- HABERMAS Jürgen, (2006), "Political Communication in Media Society: Does Democracy Still Enjoy an Epistemic Dimension? The Impact of Normative Theory on Empirical Research." *Communication Theory*, n°16, p. 411-426.
- HABERMAS Jürgen, (1962/1988), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, réed.
- HABERMAS Jürgen, (1968), *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard,
- HABERMAS Jürgen, (1987), *Théorie de l'agir communicationnel,* Fayard, Paris,
- HABERMAS Jürgen, (2006), *Idéalisation et communication*, Fayard, Paris
- HALL Stuart, (2007), *Identités et Cultures*, Paris, Amsterdam.
- HEINICH Nathalie, (2002), « Pour une neutralité engagée », *Questions de communication*, pp. 117-127.
- HINE Christine, (2008), 'Overview: virtual ethnography: modes, varieties, affordances'. in FIELDING Nigel, LEE Ray, BLANK Grant, (eds.) *Handbook of online research methods* Londres, Sage
- HONNETH Axel, 2000, *La Lutte pour la reconnaissance*, Le Cerf, Paris.
- IRWIN Alan, (2001), 'Constructing the Scientific Citizen: Science and Democracy in the Biosciences', *Public Understanding of Science* 10(1), pp. 1–18.
- IRWIN Alan, MIKE Michael, (2003), *Science, Social Theory and Public Knowledge,* Maidenhead, Berks, Open University Press.
- JARRIGE François, (2014), *Technocritiques*. *Du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, La Découverte.
- JASANOFF Sheila (2005a) *Designs on Nature: Science and Democracy in Europe and the United States,* Princeton, Princeton University Press.
- JASANOFF Sheila (2005b) « 'Let Them Eat Cake': GM Foods and the Democratic Imagination' », in . LEACH, Melissa, Scoones Ian, WYNNE Bryan, (eds), *Science and Citizens: Globalization and the Challenge of Engagement,* London, Zed Books, pp. 183–98.

- JASANOFF Sheila, (2004), « Ordering Knowledge, Ordering Society », in JASANOFF Sheila (dir.), States of Knowledge : The Co-production of Science and Social Order, Londres, Routledge, pp. 13-45.
- JASANOFF Sheila, (2003), « Technologies of Humility: Citizen Participation in Governing Science », *Minerva n*°41, pp 223–44.
- JEANNERET Yves, (2004), « Forme, pratiques et pouvoir. Réflexions sur le cas de l'écriture », *Sciences de la société*, n°63, pp.40-55
- JOBERT Arthur, (1998), « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n°42, pp. 67-92
- JOBERT et BRUGIDOU, (2011), « Débat local, processus national- Le premier débat public sur un projet d'éolien en mer en France », Journée d'étude du GIS participation, 21 octobre 2011http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/atelier_31_jobert_brugidou.pdf
- JOLY Pierre-Benoît, et KAUFMANN Alain, (2008), « Lost in translation ? The need for 'upstream engagement' with nanotechnology on trial », *Science as Culture*, vol.17, n°3, pp. 225-248
- JOUET Josiane, (2000), « Retour critique sur la sociologie des usages », *Réseaux*, n°100, pp.487- 521.
- JOUËT Josiane, (1993), "Pratiques de communication et figures de la médiation", *Réseaux* n°60, pp. 99-120
- JULLIARD Virginie, 2012, *De la presse à internet. La parité en questions*, Paris, Lavoisier,
- JURDANT Baudouin, *Les Problèmes théoriques de la vulgarisation scientifique*, Editions Archives contemporaines, 2009
- KUHN, Thomas, (1962), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.
- LAURENT Brice, (2010), *Les politiques des nanotechnologies*, Paris, ECLM
- LAMIZET Bernard (2004), « La communication délibérative », in CASTAGNA Bernard, GALLAIS Sylvain, RICAUD Pascal, ROY Jean-Paul, (dirs.), (2004), *La*

situation délibérative dans le débat public, Tours, Presses universitaires François-Rabelais

- LAMIZET Bernard, et SILEM Ahmed, (1997), *Dictionnaire encyclopédique des SIC,* Paris, Ellipses
- LASCOUMES Pierre, (2011), « Des acteurs aux prises avec le 'Grenelle Environnement' » Ni innovation politique, ni simulation démocratique, une approche pragmatique des travaux du Groupe V, *Participations*, n° 1, pp. 277-310.
- LASCOUMES Pierre, (2004), « La gouvernementalité : de la critique de l'Etat aux technologies du pouvoir », *Le portique*, pp.13- 14.
- LASCOUMES Pierre, Le GALES Patrice, (dirs), (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presse de Sciences Po.
- LASH, Scott, BECK Ulrick, GIDDENS Anthony, (1994), *Reflexive Modernization*, Cambridge, Polity Press.
- LATOUR Bruno, (2008), *Le public fantôme. Bruno Latour présente Walter Lippmann*, Paris, Demopolis.
- LATOUR Bruno, (2006), *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.
- LATOUR Bruno, WEIBEL Peter, (eds), (2005), *Making Things Public: Atmospheres of Democracy*, Boston, MIT Press.
- LATOUR Bruno, (1985), Pasteur : *guerre et paix des microbes*, Paris, La Découverte.
- LATOUR Bruno, (1989), *La science en action*, Paris, La Découverte.
- LATOUR Bruno, (1991), *Nous n'avons jamais été moderne*, Paris, La Découverte.
- LATOUR, (1999), *Politiques de la nature*, Paris, La Découverte.
- LATOUR Bruno, (1989), *La science en action*, Paris, La Découverte
- LATOUR Bruno, et WOOGLAR Steve, (1979), *La vie de laboratoire,* Paris, La Découverte
- LAVELLE Sylvain, (2007), *Technique*, *communication* et *société* : à la *recherche* d'un *modèle* de *gouvernance*, Namur, *Presses* Universitaires de Namur.

- LAW John, (1991), (ed.), *A Sociology of Monsters Essays on Power Technology and Domination,* London, Routledge books.
- LEVIDOW Les, MARRIS Claire, (2001), « Science and governance in Europe : lessons from the case of agricultural biotechnology » *Science and Public Policy*, vol 28, n°5, p345-360
- LEFORT Claude, (1994/1981), *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, réed. Fayard, Paris
- LEFORT Claude, (1986), *Essais sur le politique. XIXe-XXe siècles*, Le Seuil, Paris.
- Le MAREC Joëlle, (2002), *Ce que le « terrain » fait aux concepts : Vers une théorie des composites*, Habilitation à diriger des recherches en Sciences de l'information et de la Communication, Paris, Université Paris 7.
- Le MAREC Joëlle, (2004) « Usages : pratiques de recherche et théorie des pratiques », *Hermès n 38, Les sciences de l'information et de la communication : savoirs et pouvoirs*, pp. 141-148.
- Le MAREC Joëlle, (2007), *Publics et musées, la confiance éprouvée*, Paris, L'Harmattan.
- LEROI-GOURHAN André, (1964), *Le Geste et la parole, t.1 : Technique et langage*, Paris, Albin Michel.
- LIEVROUW Leah, (2009). « New media, mediation, and communication study ». *Information, Communication & Society*, n°12, pp. 303-325.
- LIEVROUW Leah, Livingstone Sonia, (2009), (Eds.) *Sage Benchmarks in Communication: New Media* (4 vols.), London, Sage.
- LIVINGSTONE, Sonia, (2009), On the Mediation of Everything: ICA Presidential Address 2008, *Journal of Communication*, n°59, pp. 1–18.
- LEMIEUX Cyril, (2007), « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent*, 2007/1, N°25, p. 191-212
- LOLIVE Jacques, (1997), « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, n°39, pp. 109-130.
- LOJKINE Jean, (2005), *L'adieu à la classe moyenne*, Paris, Ed. La Dispute,

- MABI Clément, (2014- à paraître) « Comment se construit (ou non) le concernement des publics dans les débats CNDP ? », *Canadian journal of Communication.*
- MABI Clément, MONNOYER-SMITH Laurence, (2014- à paraître), « Parler d'environnement. Comment se mobilisent les publics dans les arènes de débat ? », dans *Concertation, Décision et Environnement*, MERMET Laurent (dir).
- MABI Clément, MASSIT-FOLLEA Françoise, (2013), « La gouvernance des biens communs », *Communication*, Vol. 31/2 | 2013
- MABI Clément, MONNOYER-SMITH Laurence, (2012), "Les arènes du débat public. Comprendre les logiques de mobilisations des différentes arènes de discussion par les acteurs du débat public", *Colloque International ICA Europe*, Roubaix, 7-9 mars.
- MANSBRIDGE Jane, (1980), *Beyond Adversary Democracy*, New York, Basic. Books
- MANSBRIDGE Jane, BOHMAN James, CHAMBERS Simone, ESTLUND David, FØLLESDAL Andreas, FUNG Archon, LAFONT Cristina, MANIN Bernard, et MARTÍ Juan Luis, (2010), "The place of self-interest and the role of power in deliberative democracy", *Journal of political philosophy*, n°*18*, pp. 64–100.
- MANSBRIDGE, J., 1999, "Everyday talk in the deliberative system", in, S.Macedo (ed), *Deliberative Politics*, p211-239, Oxford University Press, Oxford.
- MANIN Bernard, (1995), *Principes du Gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion
- MARRES Noortje, (2012), *Material Participation*: *Technology, the Environment and Everyday Publics*, London, Palgrave.
- MARRES Noortje, (2007), "The Issues deserve more credit: Pragmatist contribution to the Study of Public Involvement in Controversy", *Social Studies of Science*, 37(5), pp. 759-780.
- Marres, Noortje. *(*2005*). No issue, no public: Democratic deficits after the displacement of politics,* PhD Dissertation in philosophy, Université d'Amsterdam.

- MAZEAUD Alice, (2012), « L'instrumentation participative de l'action publique : logiques et effets. Une approche comparée des dispositifs participatifs conduits par la région Poitou-Charentes », *Participations*, n° 2,
- MEUNIER Jean Pierre, (1999) « Dispositif et théories de la communication: deux concepts en rapport de codétermination », *Hermes* n°25*,* p83-93
- MERCADAL Georges, (2012), *Le débat public : quel développement durable ?,* Presse des Ponts, Paris.
- MIEGE Bernard, (2010), *L'espace public contemporain. Approche Info - Communicationnelle*, PUG
- MIEGE Bernard, (2008), « Médias, médiations et médiateurs, continuités et mutations», *Réseaux*, n°148-149, pp. 117-146.
- MIEGE Bernard, (2004), *L'information-communication, objet de connaissance,* De Boeck & INA, Bruxelles.
- MONNOYER-SMITH Laurence, (2013), « Le web comme dispositif : comment appréhender le complexe ? », in BARATS Christine, (dir.), *Manuel d'analyse du web*, Paris, Armand Colin.
- MONNOYER-SMITH Laurence, WOJCIK Stéphanie, (2012), « Technology and the quality of public deliberation: a comparison between on and offline participation », *International Journal of Electronic Governance*, n° 1, p. 24-49.
- MONNOYER-SMITH Laurence, (2011), « La participation en ligne, révélateur d'une évolution des pratiques politiques ? », *Participations,* n° 1, p. 156-185.
- MONNOYER-SMITH Laurence, (2010), *Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*, Paris, Hermès Lavoisier.
- MOUFFE Chantal, (1994), *Le politique et ses enjeux : pour une démocratie plurielle*, Paris, La Découverte.
- MOULIER BOUTANG Yann, (2007) *Le capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation*, Paris, Éd. Amsterdam.
- MULLER Pierre, (1992), « Entre le local et l'Europe, la crise du modèle français de politiques publiques », *Revue Française de Sciences Politiques*, n° 2, pp.79-94.

- NADAÏ Alain, (2007) “Planning, Siting and the local Acceptance of Wind Power : Some Lessons from the French Case”, *Energy Policy, N*°35, 2715–2726.
- NEVEU Erik, (1996), Sociologie des mouvements sociaux, La Découverte, Paris.
- NEVEU, Erik, RIEFFEL, Remy, (1991) «Les effets de réalité des sciences de la communication», *Réseaux*, pp11-40.
- NEGT Oskar, (2007), *L’espace public oppositionnel,* Payot, Paris, 2007
- NEZ Héloïse, (2012), « Délibérer au sein d'un mouvement social », *Participations* n°4, pp. 69-79
- NONJON Magali, 2005, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, n° 70), p. 69-89
- OLLIVIER YANIV Caroline, (2013), « La communication publique. Communication d’intérêt général et exercice du pouvoir. », in *Sciences de l’information et de la communication*, OLIVESI Stéphane., (dir.), Grenoble, PUG, p. 103-118.
- OLLIVIER-YANIV (Caroline), (2000), *L’État communiquant*, Paris, Presses Universitaires de France.
- OSTROM Elinor, (2010), *La gouvernance des biens communs*, Bruxelles De Boeck
- PAILLIART Isabelle, (dir.), (1995), *L’espace public et l’emprise de la communication*, Grenoble, Ellug.
- PAILLIART Isabelle, ROMEYER Hélène, (2009) « Présentation », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, p. 1-5 www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2009--page-1.htm.
- PEETERS Henri, CHARLIER Philippe, (1999), « Contributions à une théorie du dispositif », *Hermès 25*, 15-23.
- PERRAYA Daniel, (1999), Médiation et médiatisation : le campus virtuel. *Hermès 25,* 153-167.
- PESTRE Dominique, (2012) *A Contre-Science*, Paris, Seuil
- PESTRE Dominique, (2006) *Introduction aux Science Studies*, Paris, La Découverte.
- PESTRE Dominique, (2011) « Des sciences, des techniques et de l’ordre démocratique et participatif », *Participations*, n°1, pp. 210-237.

- PESTRE Dominique, (2003) *Science Argent et politique*, Paris, INRA.
- PIECHACZYK Xavier, (1998) *Les rôles des commissaires enquêteurs et l'intérêt général*, *Politix*, n°42, pp. 93-122.
- PLANTIN Jean-Christophe, (2013) *La cartographie numérique*, Paris, Hermès Lavoisier.
- POPPER Karl, (1977), *La connaissance objective*, Aubier, 1991
- QUERE, Louis, (1992), « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*. n°18, pp. 75-92.
- QUET Mathieu, (2012), « La critique des technologies émergentes face à la communication promettante. Contestations autour des nanotechnologies », *Réseaux*, n° 173-174, pp. 271-302.
- RANCIERE Jacques, (2004) *Aux Bords du Politique*, Gallimard, Paris, 2004.
- RANCIERE Jacques, (1995), *La mésentente*, Galilée, Paris
- REVEL Martine, BLATRIX Cécile, BLONDIAUX Loïc, FOURNIAU Jean-Michel, HERIARD-DUBREUIL Benoît, et LEFEBVRE Rémi, (dir.), (2007). *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- RIEDER Bernhard, (2006), *Métatechnologies et délégation. Pour un design orienté-société dans l'ère du Web 2.0*, Thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris 8
- ROUZE Vincent, (2010), « Médiation/s : un avatar du régime de la communication ?», *Les Enjeux de l'information et de la communication*, p. 71-87.
- RUI Sandrine, (2004), *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique,* Armand Colin, Paris.
- RUSHKOFF David, (2011), *Program or Be Programmed: Ten Commands for a Digital Age,* Soft Skull Press.
- RICOEUR, Paul, (1991), *Postface au Temps de la responsabilité, Lectures 1, autour du politique*, Seuil, Paris.
- ROQUEPLO Philippe, (1997), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique,* Paris, INRA Editions.

- ROSANVALLON Pierre, (1999), *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard
- ROSANVALLON Pierre, (2006), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil.
- ROSANVALLON Pierre, (2008), *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Le Seuil.
- SADRAN Pierre, « Réinventer l'Etat ? », (2003), *La réinvention de l'Etat. Démocratie politique et ordre juridique en Europe centrale et orientale* MILACIC Slobodan, (dir.), Bruxelles, Bruylant, pp 403-424.
- SADRAN Pierre, (2006), «Débat public et délibération démocratique », dans *La profondeur du droit local, Mélanges en l'honneur de JC Douence*, Paris, Dalloz.
- SANDERS, Lynn, (1997), « Against deliberation », *Political Theory,* n°25.
- SCHAFFER Simon et SHAPIN Steven, (1985)*, Leviathan and the Air Pump : Hobbes, Boyle and the Experimental Life*, Princeton, Princeton University Press,.
- SCHAFFER Simon, (1991) « The eighteenth brumaire of Bruno Latour », *Studies in the History and Philosophy of Science*, n°1, p174-192
- SCLOVE Richard, (1995), *Democracy and Technology,* New York/London, Guilford Press.
- SILVERSTONE Roger, (2005), « The sociology of mediation and communication », In CALHOUN Craig, ROJEK Chris, TURNER Bryan, (Eds.), *The SAGE Handbook of Sociology,* London: SAGE Publications, pp. 188-207.
- SIMARD Louis, LEPAGE Laurent, FOURNIAU Jean-Michel, GARIEPY Michel et GAUTHIER Mario, (2006), *Le débat public en apprentissage : aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises,* Paris, Harmattan.
- SIMONDON Gilbert, (1958), *Du Mode d'existence des objets techniques,* Paris, Editions Aubier (ré-édition de 1989).
- SINTOMER Yves, (2007), *Le pouvoir au peuple*, La découverte.
- SIRE Guillaume (2013), *Google et la production journalistique*, Thèse en Sciences de l'information et de la communication, Université Paris 2 Panthéon Assas.

- SNOW David, (2001), *Analyse des cadres et mouvements sociaux,* dans, *Les formes de l'action collective*, CEFAÏ Daniel et TROM Danny (dirs), Paris, Éditions de l'EHESS.
- SOUCHIER Emmanuel, JEANNERET Yves, LE MAREC Joëlle, (2003), *Lire, écrire, récrire : Objets, signes et pratiques des médias informatisés*, Paris Bibliothèque Publique d'information.
- STANLEY Woody, WEARE Christopher, (2003) "The Effects of Internet Use on Political Participation : Evidence From an Agency Online Discussion Forum", *Administration Society*, n°36, pp. 503-527.
- STIEGLER Bernard, 1994, *La technique et le temps. t.1 : La faute d'Épiméthée*, Paris, Galiléé.
- STROMER-GALLEY Jenny, (2002), "New Voices in the Political Sphere: A comparative Analysis of Interpersonal and online Political Talk", *Javnost/The public*, 9(2), p. 23-42.
- STROMER-GALLEY Jenny, (2003) "Diversity of Political Conversation on the Internet: Users' Perspectives", *Journal of Computed-mediated communication*, 8(3), p414-432.
- SUNSTEIN, Cass, (2002), *Republic.com*, Princeton University Press.
- TALPIN Julien, (2006), « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix,* n° 75, p. 11-31.
- THOMPSON John, (1995), *The Media and Modernity: A Social Theory of the Media*, Stanford, Standford University Press.
- THOENIG Jean Claude, (1999) Le bricolage des engagements, n°3, *Sociologie du travail*, pp. 79- 88
- TOURAINE Alain, HEGEDUS Zsuzsa, Dubet François, WEVIORKA Michel, (1980), *La prophétie anti-nucléaire*, Série sociologie permanente / 3.
- VALLEMONT Serge (dir.), (2001), *Le débat public : une réforme dans l'État*, Paris, LGDJ.
- VICENTE Michael, (2013), « Le logiciel libre : un dispositif méritocratique ? », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 3 | 2013, : http://nrt.revues.org/1070

- WILLIAMS Mellissa, (2002), «Représentation de groupe et démocratie délibérative : une alliance malaisée », *Philosophiques*, n°29 pp. 226-252.
- WINNER Langdon, (2002), *The Whale and the Reactor. A Search for Limits in an Age of High Technology*, Chicago, University of Chicago Press.
- WOOLGAR Steve, (1991), « The turn to technology in social studies of science », *Science, Technology and Human Values,* n° 16, p.20-50.
- WRIGHT Scott, STREET John, (2007), « Democracy, deliberation and design : the case of online discussion forums », *New Media Society*, n°9, pp.849-870.
- WYNNE Brian, (2005), 'Risk as Globalizing 'Democratic' Discourse? Framing Subjects and Citizens', in, LEACH Mickael, SCOONES Ian, WYNNE Bryan (eds), *Science and Citizens: Globalization and the Challenge of Engagement,* London, Zed Books, pp. 66–82
- YOUNG Iris Marion, (2011), « La démocratie délibérative à l'épreuve du militantisme », *Raisons politiques* 2/ 2011 (n°42), pp. 131-158.
- YOUNG Iris Marion, (2000) *Inclusion and Deliberation*, Oxford, Oxford University Press.
- ZASK Joëlle, (2001), « Pourquoi un public en démocratie ? Dewey versus Lippmann », *Hermès,* n° 31, p. 61-66.
- ZASK Joëlle, (2000), *L'opinion publique et son double*, 2 vol., livre II : *John Dewey, philosophe du public*, Paris, L'Harmattan.
- ZEMOR Pierre (2004), *Pour un meilleur débat public*, Paris, Presse de Science Po.

Annexes

Tableau Général des entretiens mobilisés :

Terrain	Entretiens
Etude CNDP	• **2 anciens présidents** : Pierre Zémor et Philippe Deslandes • **3 anciens vice-présidents** : Patrick Legrand, Philippe Marzolf et Georges Mercadal • **5 présidents de CPDP** : Olivier Guerin (LNPN), Jean Bergougnoux (Nanotechnologie), Didier Houi (Penly 3), Pierre François Tenière-Buchot (Terminal Méthanier de Dunkerque), Danielle Barres (Castre-Toulouse) • **3 secrétaires généraux** : Alexandra Moreau (Nanotechnologies), Audrey Wu (Contournement routier de Toulouse, CIGEO), Aurélien Rateau (LNPN, Ivry Paris XIII)
Ivry Paris XIII	• **3 membres de l'équipe du maître d'ouvrage** : Dominique Labrouche (directeur général du SYCTOM) et Didier Fournet (Chef de projet), Jean-Baptiste Poinclou (conseil stratégique) • **4 membres de la CPDP** : Philippe Marzolf (Président), Alain Dessagne (conseiller communication), Aurélien Rateau (secrétaire général), David Prothais (responsable web) • **2 élus** : Chantal Duchène (élue verte à Ivry), Elisabeth Loichaux (élue verte à Ivry) • **5 associatifs** : Patrick Berton (TAM

	TAM), Francis vérillon (TAM TAM), Anne Connan (Passerelle), Sébastien Lapeyre (CNID), Anne-Laure Wittmann (les Amis de la terre) • **3 citoyens** : Jean-Christophe Benoît, Philippe Commegrain et Marc Cercus, alias Rémi Guillet
Deux Côtes	• **4 membres de l'équipe du maître d'ouvrage** : Jean-Mathieu Kolb (chef de projet), Pierre Lagandré (directeur général adjoint de la Compagnie du Vent, Paul Neau (conseil technique du maître d'ouvrage), Alain Dessagne (conseil en communication). • **5 membres de la CPDP** : Philippe Marzolf (président de la CPDP), Thierry Masnou et Alain Brisard (membres de la CPDP), Dominique De Lauzière (Secrétaire Générale), David Prothais (membre du secrétariat général et responsable du numérique). • **5 Associatifs et opposants** : Monsieur Billon (président de SOS à l'horizon), Jean Marie Byhet (membre de SOS à l'horizon), Catherine Boutin (FED), Alain Longuent (Maire du Tréport), Françoise Douvrain (présidente association des propriétaires de Mer les bains). • **5 citoyens** : 3 anonymes, Patrick Domenget, Liseline Lavoine.
CIGEO	• **1 membre de l'équipe du maître d'ouvrage** : Sébastien Farin (ANDRA) • **3 membres de la CPDP** : Claude Bernet (président), Ariane Métais (membre de la

	CPDP), et un membre de missions publiques (prestataire de la conférence de citoyens) • **6 associatifs et opposants** : Michel Guerrite (Villesurterre), Guillaume Blavette (CIGEOUT), Michel Marie (CEDRA), Romain Virion (Mirabel Lorraine), Maryse Arditi (FNE), Bernard Laponche (Global Chance) • **2 citoyens** : (membres du panel de la conférence de citoyens)

Table des figures

Figure 1 Composition de la CNDP 53
Figure 2 Tableau des observations réalisées 142
Figure 3 : Tableau des entretiens réalisés 144
Figure 4 : Méthodes d'analyse de la construction dispositive du concernement 145
Figure 5 Tableau du codage 155
Figure 6 page d'accueil de l'ancien site de la CNDP 193
Figure 7 Page d'accueil du nouveau site de la CNDP 195
Figure 8 Rubrique "La Commission" 196
Figure 9 Rubrique "Débat Public" 197
Figure 10 Infographie sur le processus du débat 198
Figure 11 tableau de contrôle des rejets atmosphériques 219
Figure 12 Page d'accueil du site de la CPDP Ivry Paris XIII 250
Figure 13. SQR, réponse du SYCTOM 252
Figure 14 Blog de la CPDP 253
Figure 15 Interface Co-ment 254
Figure 16 Les manifestations du concernement dans le débat d'Ivry Paris XIII 264
Figure 17 Les échelles du concernement dans le débat d'Ivry Paris XIII 266
Figure 18 Répartition des catégories de participants selon les lieux d'expression 268
Figure 19 Echanges sur Co-ment sur les enseignements de la réunion du 13 octobre 2009 271
Figure 20 Les appuis de l'argumentation dans le débat Ivry Paris XIII 275
Figure 21 Type de justification utilisée dans le débat d'Ivry 278
Figure 22 Page d'accueil du site de la CPDP des Deux Côtes 283
Figure 23 Système de SQR des Deux Côtes 284
Figure 24 Espaces de discussion du site de la CPDP 285
Figure 25 Manifestation du concernement dans le débat des Deux Côtes 294
Figure 26 Echelles du concernement dans le débat des Deux Côtes 296
Figure 27 Nature du concernement dans les espaces en ligne des deux débats 297
Figure 28 Répartition des catégories de participants selon les lieux d'expression 297
Figure 29 Appuis de l'argumentation en fonction des formats dans le débat des Deux Côtes 301
Figure 30 Type de justifications utilisée dans le débat des Deux Côtes 305
Figure 31 Page d'accueil du site de la CPDP CIGEO 337
Figure 32 Page d'accueil après la "réorientation" du débat 338
Figure 33 Le SQR du débat CIGEO, classement thématique. 339
Figure 34 Le SQR du débat CIGEO, classement chronologique 340
Figure 35 Les avis du public, classement thématique 340
Figure 36 Les avis du public, classement chronologique 341
Figure 37 thèmes du forum citoyen 342
Figure 38 Extrait de la discussion sur l'opportunité 342

Figure 39 Présentation du débat contradictoire du 11 juillet 2013 343
Figure 40 Vidéos disponibles des débats contradictoires..... 344
Figure 41 Manifestation du concernement dans le débat CIGEO..... 374
Figure 42 Echelles de concernement dans le débat CIGEO..... 375
Figure 43 répartition des acteurs dans les différents formats d'expression 377
Figure 44 Répartition des appuis de l'argumentation dans le débat CIGEO 379
Figure 45 Type de justification générale utilisée dans le débat CIGEO 382
Figure 46 Page d'accueil de CIGEOUT 404
Figure 47 Menu « proposition de thèmes de Cahiers d'acteurs 405
Figure 48 Page d'accueil du site Pandora 408